

2021-2025

CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACES NATURELS SENSIBLES du Grand Annecy



ANNÉCY



Et la Commune d'Entrevernes,
L'AFP d'Allèves
L'AFP des Glières
L'AFP du Semnoz
L'AFP Tournette-Lanfon

CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACES NATURELS SENSIBLES

du Grand Annecy

Programme pluriannuel d'actions 2021-2025

Entre :

Le Département de la HAUTE-SAVOIE,

Représenté par son Président Christian MONTEIL,

Dont le siège social est situé au 1 rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie - CS32444 - 74041 ANNECY CEDEX,

Habilité à cet effet par délibération de la commission permanente n°CP-2021-0128 du 1^{er} février 2021,

Et

La Communauté d'Agglomération du Grand Annecy,

Représentée par sa Présidente Frédérique LARDET,

Dont le siège social est situé 46 avenue des Iles - BP90270 - 74007 ANNECY CEDEX,

Habilité à cet effet par délibération du Conseil communautaire n°D-2020-599 du 17 décembre 2020,

Et

La Commune d'Annecy,

Représentée par son Maire François ASTORG,

Dont le siège social est situé Esplanade de l'Hôtel de Ville - 74011 ANNECY,

Habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal n°D.CN.2020-288 du 14 décembre 2020,

Et

La Commune d'Entrevernes,

Représentée par son Maire Philippe MONMONT,

Dont le siège social est situé 81 route des Droblettes - 74410 ENTREVERNES

Habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal n°452020 du 9 décembre 2020,

Et

La Commune de Fillière,

Représentée par son Maire Christian ANSELME,

Dont le siège social est situé 300 rue des Fleuries - 74570 Thorens-Glières, FILLIERE

Habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal n°2020-107 du 14 décembre 2020,

Et

La Commune de Poisy,

Représentée par son Maire Pierre BRUYERE,

Dont le siège social est situé 75 route d'Annecy - 74330 POISY,

Habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal n°20-190 du 10 novembre 2020,

Et

La Commune de Talloires-Montmin,

Représentée par son Maire Didier SARDA,

Dont le siège social est situé 27 rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN,

Habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal n°103/2020 du 16 novembre 2020,

Et

Le Syndicat Intercommunal de Gestion des Etangs de l'Albanais (SIGEA),
Représenté par son Président Alain Bauquis,
Dont le siège social est situé 60 place de l'église - 74540 SAINT-FELIX,
Habilité à cet effet par délibération du Comité syndical n° 2020-29 du 9 décembre 2020,

Et

Le Syndicat Mixte des Glières,
Représenté par son Président François EXCOFFIER
Dont le siège social est situé 1 rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie - 74 000 ANNECY
Habilité à cet effet par délibération du Comité syndical n° 2021-003 du 1^{er} février 2021,

Et

La Société d'économie alpestre de Haute-Savoie,
Représentée par sa Présidente Fabienne DULIEGE,
Dont le siège social est situé 105 avenue de Genève, 74 000 ANNECY,

Et

L'Association Foncière Pastorale du Semnoz,
Représentée par sa Présidente Catherine BOUVIER,
Dont le siège social est situé en Mairie de Leschaux, 988 route de l'Eglise - 74320
LESCHAUX,
Habilité à cet effet par délibération du conseil d'administration n° D15/2020 du 30
novembre 2020,

Et

L'Association Foncière Pastorale d'Allèves,
Représentée par son Président Gilles DAGAND,
Dont le siège social est situé 14 route A Boffe - 74540 ALLEVES,
Habilité à cet effet par décision de la séance du 02 décembre 2020,

Et

L'Association Foncière Pastorale des Glières,
Représentée par son Président Christian ANSELME,
Dont le siège social est situé en Mairie de Fillière, 300 rue des Fleuries - 74570 FILLIERE,
Habilité à cet effet par délibération du conseil d'administration du 24 février 2021,

Et

L'Association Foncière Pastorale Tournette-Lanfon
Représentée par son Président Olivier MOUZIN
Dont le siège social est situé en Mairie de Talloires-Montmin, 27 rue André Theuriet - 74290
Talloires, TALLOIRES-MONTMIN
Habilité à cet effet par délibération du 23 septembre 2020,

Et

L'Office National des Forêts
Représenté par le Directeur de l'Agence Territoriale de la Haute-Savoie, Hervé NEMOZ-
RAJOT,
Dont le siège social est situé Avenue de France -74000 ANNECY,

Et

ASTERS - Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie,
Représenté par son Président Thierry LEJEUNE,
Dont le siège social est situé 84 route du Viéran, PAE de Pré-Mairy - 74370 Pringy, ANNECY,
Habilité à cet effet par délibération du Bureau du 08 décembre 2020,

Et

L'association le Rucher du Haras
Représentée par son Président François Lavorel
Dont le siège social est situé 22 chemin de l'Abbaye, 74000 ANNECY

VU

Les articles L.113-8 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Article 1 : OBJET..... | 8 |
| Article 2 : CONTEXTE GENERAL - ETAT DES LIEUX - ENJEUX | 8 |
| 2.1 Le périmètre du Contrat de Territoire | 8 |
| 2.2 Diagnostic et enjeux du territoire | 10 |
| 2.2.1 Le patrimoine naturel du territoire | 10 |
| 2.2.2 Usages | 15 |
| Article 3 : OBJECTIFS DU CONTRAT DE TERRITOIRE | 16 |
| Article 4 : LE PROGRAMME D’ACTION DU CONTRAT DE TERRITOIRE | 17 |
| 4.1 Principe de mise en œuvre | 17 |
| 4.2 Programme d’action | 18 |
| 4.2.1 Cadre général | 18 |
| 4.2.2 Organisation par axe | 18 |
| 4.2.3 Plan de financement prévisionnel..... | 19 |
| Article 5 : INSCRIPTION DES SITES A L’INVENTAIRE DES ENS DE HAUTE- SAVOIE | 19 |
| Article 6 : ENGAGEMENTS DU CHEF DE FILE | 21 |
| Article 7 : ENGAGEMENTS DES MAITRES D’OUVRAGE | 21 |
| 7.1 Engagements généraux..... | 21 |
| 7.2 Engagements spécifiques en site labellisé Espace Naturel Sensible | 22 |
| 7.2.1 Garanties en matière de gestion | 22 |
| 7.2.2 Maîtrise d’usage | 22 |
| 7.2.3 Garanties en matière de valorisation du site | 23 |
| 7.2.4 Garanties foncières..... | 23 |
| 7.3 Connaissance des sites | 24 |
| Article 8 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE | 24 |
| 8.1 Engagement technique | 24 |
| 8.2 Engagement en tant que maître d’ouvrage | 24 |
| 8.3 Engagement financier | 25 |
| Article 9 : GOUVERNANCE | 25 |
| Article 10 : AVENANT AU CONTRAT | 26 |
| Article 11 : MODIFICATION DU PROGRAMME D’ACTION HORS AVENANT AU CTENS | 26 |
| Article 12 : COMMUNICATION ET INFORMATION | 27 |
| Article 13 : RESPONSABILITES DES PARTIES | 27 |
| Article 14 : DUREE DU CONTRAT | 27 |
| Article 15 : BILAN DU CONTRAT | 28 |
| Article 16 : RESILIATION - LITIGES..... | 28 |

PREAMBULE

Afin de mieux protéger un patrimoine naturel et paysager exceptionnel et de répondre à de nouveaux enjeux tels que le développement des loisirs de pleine nature, l'apparition de nouvelles pratiques sportives ou l'accroissement du réchauffement climatique, le Département de la Haute-Savoie a décidé de renforcer son ambition de préservation de la nature et des paysages en approuvant son deuxième Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (2016-2022) le 04 juillet 2016.

Celui-ci s'inscrit dans les compétences et objectifs définis par le Code de l'Urbanisme pour la protection des milieux naturels et des paysages (articles L.113-8 et L.113-10 et suivants). Il est conforme à la charte des Espaces Naturels Sensibles préparée par l'Assemblée des Départements de France et mobilise les fonds de la Taxe d'Aménagement.

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de la Haute-Savoie poursuit trois axes stratégiques :

- préserver la nature et les paysages notamment **en développant un réseau de sites labellisés Espaces Naturels Sensibles**, qu'ils soient de Nature Remarquable (RED) ou qu'ils soient de Nature Ordinaire (NATO) ;
- valoriser la nature et les paysages et accueillir les publics ;
- enrichir la connaissance sur la biodiversité et les paysages et la partager.

Le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles a pour but de mettre en œuvre une politique globale de préservation et de valorisation du patrimoine naturel à une échelle pertinente, intercommunale, de massif ou de bassin.

Article 1 : OBJET

Le présent contrat de territoire ENS a pour objet la définition des engagements respectifs du Département de la Haute-Savoie, de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy, animatrice du dispositif et de divers autres maîtres d'ouvrage sur un programme pluriannuel d'actions, au titre des Espaces Naturels Sensibles, qui se déroulera sur la période 2021-2025 sur le territoire du Grand Annecy.

Article 2 : CONTEXTE GENERAL - ETAT DES LIEUX - ENJEUX

2.1 Le périmètre du Contrat de Territoire

Le périmètre du contrat est celui de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy. Cette échelle de réflexion est cohérente et pertinente car elle englobe un environnement naturel et paysager remarquable : entre lac, montagnes et collines. De plus, ce périmètre concorde avec celui de la planification urbaine. En effet l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal - habitat et déplacements est parallèle à la mise en œuvre du programme d'action du CTENS.

La Communauté d'agglomération du Grand Annecy est née au 1^{er} janvier 2017 de la fusion de cinq intercommunalités : la Communauté de l'agglomération d'Annecy et les Communautés de communes du Pays d'Alby, du Pays de Fillière, de la Rive Gauche du Lac d'Annecy et de la Tournette. Sur ce territoire de 34 communes et 499 km², le Grand Annecy compte 204 630 habitants, ce qui représente, à l'échelle de la Haute-Savoie, 12 % du territoire et 25 % de la population. Le territoire est densément peuplé, avec 410 habitants par km². Le taux de croissance de la population entre 2010 et 2018 était de 10,34%.

Ce territoire est partiellement couvert par le périmètre de compétence du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (15 communes concernées, 30 % de la surface dont le massif du Semnoz et la rive gauche du lac d'Annecy). La charte du PNR actuellement en vigueur (en révision) fixe les grands axes de développement du Massif : mieux accueillir le public, préserver et perpétuer les patrimoines et les paysages tout en contribuant au développement économique du territoire. A ce titre, le PNR du Massif des Bauges a été un partenaire important pour la construction du présent contrat de territoire et le sera encore dans sa mise en œuvre.

Situé dans la région Auvergne Rhône-Alpes et à proximité de Genève, le Grand Annecy est un territoire extrêmement dynamique. Il accueillait 97 930 emplois en 2016 soit environ un emploi sur trois à l'échelle du département.¹

¹ Source : INSEE – observatoire départemental, édition décembre 2019

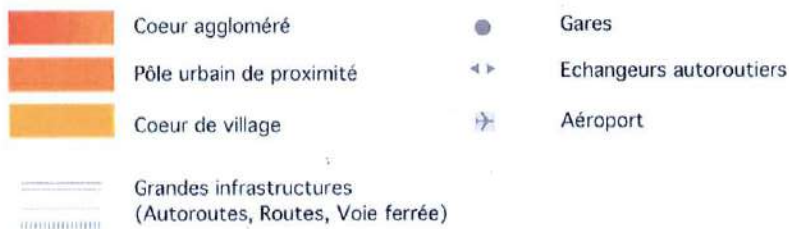


Figure 1 : territoire du Grand Anney

Source : Atlas, regards sur le Grand Anney, 2017

Le cœur urbain de l'agglomération est centré sur la commune nouvelle d'Annecy, et peut s'élargir aux communes limitrophes et densément peuplées d'Argonay, Epagny Metz-Tessy et Poisy. Ce cœur d'agglomération représente près de 20% de la surface du territoire et rassemble 72 % de sa population (147 922 habitants sur 98 km² ²).

² Source : INSEE – observatoire départemental, édition décembre 2019

Les espaces naturels remarquables du lac et des grands massifs du Semnoz, de la Tournette et des Glières, les principaux cours d'eau (Fier, Chéran, Laudon, Thiou), les nombreuses zones humides, prairies, haies, espaces agricoles vallonnés, etc. apportent une qualité paysagère et une richesse écologique de grand intérêt.

2.2 Diagnostic et enjeux du territoire

2.2.1 Le patrimoine naturel du territoire

Le Grand Annecy abrite de nombreux milieux naturels spécifiques et plusieurs grands sites de nature remarquable.

Les annexes 1 et 2 listent les sites ENS et les sites protégés (Natura 2000, APPB, ZNIEFF I et II, Réserve Naturelle Nationale).

La préservation des corridors écologiques est essentielle. Une étude sur l'analyse de l'état et du fonctionnement de la trame verte et bleue a été menée sur l'ensemble du territoire. Elle a permis d'identifier les principaux corridors terrestres et aquatiques, ainsi que les nombreux obstacles et les « zones de conflits » (là où les corridors sont menacés, altérés voire détruits). La principale menace sur le réseau écologique est l'urbanisation.

La trame noire (corridors pour les espèces nocturnes) a été prise en compte dans le cadre de la « Stratégie Lumière » menée par le Grand Annecy en collaboration avec le SYANE³.

2.2.1.1 Le réseau hydrographique

Les cours d'eau

Les principaux éléments du réseau hydrographique du Grand Annecy⁴ :

- 19,3 km parcourus par le Fier
- 24,2 km parcourus par la Fillière
- 17,5 km parcourus par le Chéran
- 3,8 km parcourus par le Thiou
- 9,9 km parcourus par le Laudon

Les zones humides du Grand Annecy

Prairies humides, forêts alluviales, marais, étangs... tous les types de zones humides sont présents sur le territoire du Grand Annecy. Asters-CEN74 assure l'administration de l'inventaire départemental des zones humides, en collaboration avec les partenaires institutionnels.

Parmi les 360 zones humides (au minimum car l'inventaire départemental prend en compte uniquement les zones humides d'une surface supérieure à 1 000 m²) que compte l'agglomération, une cinquantaine d'entre elles font l'objet d'une gestion dans le cadre :

- soit de contrats Natura 2000 (28 zones humides sont inscrites au contrat Natura 2000 du réseau des zones humides de l'Albanais),
- soit de plans de gestion établis dans le cadre du dispositif départemental des ENS (23 zones humides sont inscrites en ENS).

Les tufières de l'Albanais

³ Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie

⁴ Données issues du diagnostic territorial CTENS du Grand Annecy, CAUE 74, décembre 2018

Les tufières font partie des zones humides, mais sont des milieux encore peu connus et peu valorisés, pourtant très riches et abritant des espèces d'intérêt patrimonial. Ce sont des milieux fragiles et vulnérables aux modifications de leur environnement. Les problématiques liées aux tufières peuvent rejoindre celles de la ressource en eau et de l'alimentation en eau potable.

Les tufières sont des concrétions calcaires qui se superposent à la végétation. Cette superposition de couches crée les dépôts de tufs calcaires, formations typiques des paysages karstiques.

Les tufières sont constituées de quatre grands types d'habitat, dont trois sont identifiés dans la directive européenne « habitat, faune, flore » : les sources pétrifiantes avec formation de tuf, les prairies à molinie bleue concrétionnée, les bas marais alcalins.

Dans le secteur de l'Albanais, 52 sites tufeux ont été identifiés en Haute-Savoie, dont 26 sur le Grand Annecy.

Les friches à molinie

Les friches à molinie (graminée) sont des milieux humides, aux sols argileux souvent gorgés d'eau en hiver et au printemps, mais pouvant devenir très secs en été. Les friches à molinie abritent des formations végétales variées. Elles peuvent constituer des habitats d'intérêt communautaire et sont souvent associées à des milieux et zones humides.

2.2.1.2 Les pelouses sèches

Les prairies et pelouses sèches se développent sur un sol bien drainé, légèrement humide à très sec, sur des terrains en pente exposés au sud, sur des sols pauvres et peu profonds, souvent caillouteux. Ces milieux, formations végétales basses, sont paradoxalement riches en espèces végétales (herbacées vivaces) et abritent souvent des espèces rares et protégées. Ces espaces sont issus des pratiques humaines de pâturage extensif, qui ont maintenu leur ouverture, les prairies sèches évoluant naturellement vers l'embroussaillage et la forêt. Leur maintien est donc intimement lié aux pratiques humaines qui délaissent malheureusement ces sites, souvent difficiles d'accès.

Mieux les connaître pour mieux les gérer et les préserver est un enjeu important, notamment sur les coteaux de la rive droite du lac d'Annecy et sur le secteur d'Allèves. Ces deux secteurs comportent en effet des réseaux de pelouses sèches conséquents.

2.2.1.3 Les espaces forestiers

Le patrimoine arboré et les massifs forestiers représentent une importante partie du territoire et constituent une composante incontournable des paysages et des espaces de nature. 37% du territoire du Grand Annecy est occupé par des forêts⁵ : le Semnoz et les Bauges au sud-est, la Montagne d'Age et la Mandallaz à l'ouest et le massif des Bornes-Aravis au nord et à l'est. Le couvert boisé se répartit sur ces massifs en trois étages de végétation : un étage collinéen de feuillus, un étage montagnard de résineux, et un étage sub-alpin au-dessus de 1 400 mètres d'altitude.

La forêt a, sur le territoire, de multiples fonctions : économiques, sociales et environnementales. C'est une ressource économique alimentant les marchés de la construction et du bois de chauffage. Les activités d'exploitation du bois permettent parallèlement d'assurer l'entretien de la forêt. Les espaces boisés constituent également des espaces de détente et sont le lieu de nombreuses pratiques sportives et de loisirs. Enfin, le rôle écologique et environnemental des forêts est majeur : ce sont à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, et elles participent à la lutte contre le réchauffement climatique, constituent des puits de carbone et une protection contre les risques naturels (avalanches, glissements de terrain, éboulements).

⁵ Source : Atlas, regards sur le Grand Annecy, 2017

2.2.1.4 Les secteurs de grande nature

Le massif du Semnoz

Le site du Semnoz croise les enjeux de gestion touristique, économique (exploitation forestière, alpages), environnementaux et paysagers. Il abrite des milieux naturels (zones humides, tufières, grottes, patrimoine géologique) et des espèces faunistiques et floristiques variées. Les dispositifs en œuvre sur l'ensemble du massif et les acteurs sont nombreux. Le Grand Annecy gère depuis janvier 2020 la station et l'accueil des sportifs et visiteurs hiver comme été. Le PNR du Massif des Bauges est présent auprès des exploitants agricoles, à travers l'animation du Plan pastoral territorial (PPT) et du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) des Bauges. Les collectivités (Grand Annecy, Communes de Leschaux et de Gruffy) propriétaires fonciers d'alpages ainsi que l'Association Foncière Pastorale du Semnoz et d'Allèves font également partie des interlocuteurs en présence.

Les pentes boisées font l'objet d'une exploitation forestière à optimiser, en effet, la majeure partie du couvert forestier reste aujourd'hui de propriété privée. L'outil fédérateur à l'échelle du massif est la charte forestière du massif des Bauges animée par le PNR des Bauges.

Des problèmes récurrents sont évoqués concernant la gestion des usages, les acteurs intervenant sur les différents milieux sont nombreux (forêts, alpages, exploitation touristique, usagers...). Plusieurs dispositifs de gestion sectorielle se côtoient, mais il n'y a pas d'outil de gestion transversale.

Par ailleurs, du fait de la très forte fréquentation liée aux activités de loisirs, la question de l'accessibilité du Semnoz se pose.

Le Semnoz nécessite une approche transversale à l'échelle du massif prenant en compte la multiplicité des milieux, les usages pratiqués et les interactions entre tous les protagonistes et partenaires.

Le massif des Frettes et le plateau des Glières

Le plateau des Glières est un site aux multiples pratiques et enjeux. Premier site départemental pour la pratique du ski nordique, le plateau des Glières est également un site d'alpages et abrite de riches milieux naturels (zones humides, tourbières), objets d'une reconnaissance Natura 2000. A ce titre, il bénéficie d'une charte et d'un document d'objectifs prenant en compte l'activité pastorale. C'est aussi un lieu de mémoire important qui draine un public nombreux.

Le site Natura 2000 des Glières est animé par le syndicat mixte des Glières, en lien étroit avec le Département de la Haute-Savoie. Les alpages sont quant à eux intégrés au PPT et au PAEC « Fier-Aravis » animés par la Communauté de communes des Vallées de Thônes. Le PAEC a été mis en œuvre afin de soutenir et de poursuivre la dynamique agro-environnementale engagée à l'échelle des sites Natura 2000.

Une gestion transversale du massif est pilotée par le syndicat mixte des Glières, en partenariat avec tous les acteurs locaux, réunis chaque année au sein de la Conférence des Glières.

Le Mont Veyrier et le Mont Baron

Le Mont Veyrier et le Mont Baron sont emblématiques du bassin annécien par leur situation en promontoire sur le lac et les nombreux belvédères offerts par leur paroi sud abrupte. A proximité immédiate du cœur d'agglomération, les nombreux chemins de randonnées et les belvédères sur le lac attirent une fréquentation importante. La très grande affluence sur ce massif est source de conflits d'usage et d'une forte érosion des cheminements.

Le lac d'Annecy

Le lac d'Annecy, incontournable marqueur de l'identité de l'agglomération, est un site aux enjeux multiples qui exige une synergie d'acteurs et de partenaires pour préserver cette richesse patrimoniale.

D'une superficie de 27 km², bordant 7 communes de l'agglomération (Talloires-Montmin, Menthon-Saint-Bernard, Veyrier-du-Lac, Annecy, Sevrier, Saint-Jorioz et Duingt), le lac peut être envisagé sous de multiples facettes. C'est un espace et une ressource naturelle, un élément patrimonial et paysager portant l'identité du territoire, un site économique (activités de pêche, activités touristiques) et un espace de sports et de loisirs.

o Paysage et biodiversité

Le lac constitue l'un des socles de l'identité paysagère de l'agglomération, tout comme ses milieux connexes, qui viennent conforter le paysage lacustre par des éléments caractéristiques variés : cours d'eau et ripisylves venant rejoindre le lac, zones humides, marais, roselières.

Bien que la majeure partie des rives du lac soient artificialisées (quasiment 80 %), le lac et ses éléments connexes abritent une riche biodiversité (habitats, espèces faunistiques et floristiques). Le pourtour du lac abrite notamment des milieux identifiés et protégés aux niveaux national et départemental :

- 2 Réserves Naturelles Nationales, la réserve du Roc de Chère à Talloires-Montmin et la réserve du Bout du Lac à Doussard (hors agglomération),
- 2 secteurs de roselières protégées par arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) à Saint-Jorioz, Sevrier et Annecy.

Plusieurs partenaires se sont mobilisés pour la protection du lac et de ses richesses. Le lac fait notamment l'objet d'un contrat Natura 2000 « cluse du lac d'Annecy », animé par le SILA. Un projet global de gestion et un plan de gestion ENS - porté par le SILA - est en cours d'élaboration. Il permettra de faire le lien entre les actions du contrat Natura 2000 et les actions de prise en compte des habitats et espèces d'intérêt local.

o La ressource en eau

D'un point de vue hydrologique, le lac est alimenté par quatre cours d'eau (le Laudon, la Bornette, l'Ire et l'Eau Morte) ainsi que par de nombreuses sources. Son seul exutoire est le Thiou, divisé en plusieurs canaux qui parcourent la vieille ville d'Annecy avant de rejoindre le Fier.

Le lac constitue depuis 1908 la principale ressource d'alimentation en eau potable de l'agglomération d'Annecy.

Le Massif de la Tournette

Le Massif est commun au territoire du Grand Annecy et de la Communauté de communes des Vallées de Thônes. Le site Natura 2000 de la Tournette fait l'objet d'un contrat animé par la Communauté de communes des Vallées de Thônes. Ce site ayant la particularité d'être très boisé, le diagnostic a été confié à l'ONF, qui a également produit une étude sur la présence de deux espèces protégées : le sabot de vénus et le chardon bleu (ou panicaut bleu des Alpes).

La CCVT a fait le choix de réunir les documents d'objectifs Natura 2000 des sites de la Tournette, des Aravis et du plateau de Beauregard.

Les alpages de la Tournette, majoritairement privés, sont intégrés au PPT et au PAEC « Fier-Aravis ».

Le plan de gestion pour ce massif sera intégré au CTENS des Vallées de Thônes pour assurer la cohérence avec le document d'objectifs Natura 2000 et le PPT.

Les gorges du Chéran et le pont de l'Abîme

Le pont de l'Abîme a intégré l'inventaire ENS en 2017 mais le périmètre précis du site et les modalités de gestion ne sont pas encore définis.

Le site du pont de l'Abîme et les gorges du Chéran ont un potentiel indéniable : site naturel d'intérêt reconnu (ZNIEFF I, ENS, géosite du PNR du Massif des Bauges), patrimoine historique et paysager (site classé depuis 1946), positionnement stratégique au regard des itinéraires touristiques et de l'offre de l'agglomération.

De plus, le SMIAIC porte le label « rivière sauvage » du Chéran dont les gorges sont un lieu emblématique.

Plusieurs aménagements de valorisation ont été réalisés ces dernières années : belvédère et parking attenant, circuit de randonnée.

Le vallon du Fier

Le « vallon du Fier » est une plaine alluviale relictuelle où confluent le Fier et le Viéran. Il est considéré comme poumon vert du cœur de l'agglomération et qualifié de point d'orgue de la trame verte et de la trame bleue dans son Schéma Agglo Nature.

Par le passé, cet espace a fait l'objet de nombreuses réflexions et études, répondant à la volonté de préserver les milieux et leurs fonctionnalités tout en améliorant l'accueil du public dans ce site au caractère sauvage.

Le vallon du Fier est aujourd'hui en quasi-totalité propriété publique répartie entre les communes d'Annecy, d'Épagny-Metz-Tessy et le Grand Annecy qui gèrent en concertation leurs actions sur cet espace sous régime forestier. Ainsi, au regard des compétences de chacune de ces collectivités, plusieurs projets sont en émergence pour :

- les interventions de gestion courante à réaliser sur le site (police et surveillance, gestion des ressources eau et bois, entretien et nettoyage du site...)
- des travaux de restauration morphologique du Viéran pour lui rendre sa pleine fonctionnalité hydromorphologique et écologique (ce cours d'eau dévié et chenalisé par le passé pour la création d'une zone d'activité) ;
- la mise à jour du plan de gestion du site.

Les actions sur les cours d'eau sont portées par le Grand Annecy, autorité gemapienne, et identifiées au contrat de bassin Fier et lac d'Annecy, bénéficiant d'un partenariat technique et financier de l'Agence de l'Eau et du Département de la Haute-Savoie.

La mise à jour du plan de gestion du site est également retenue dans ce dispositif sous maîtrise d'ouvrage Grand Annecy.

Les aménagements en termes de préservation du site et d'accueil du public qui résulteront de ce travail concerté n'y apparaissent pas pour le moment et sont dans l'attente de l'identification de leurs objectifs, de leur chiffrage et de leur portage.

Aussi, le CTENS rappelle pour mémoire la mise à jour du plan de gestion intégrée au dispositif contrat de Bassin. Les différents aménagements pourront donner lieu à un avenant au CTENS.

2.2.2 Usages

L'agriculture

L'agriculture est très présente sur le territoire : 270 exploitations dont 60% en production laitière⁶. Dans le cadre de sa politique agricole, le Grand Annecy a signé une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc en 2017. La problématique foncière, la diversification et les circuits de proximité sont parmi les principaux enjeux. Cette politique agricole se veut être étoffée et aller plus loin, notamment sur les questions de la préservation des milieux et des conflits d'usage.

Les massifs du Semnoz, de la Tournette et le plateau des Glières accueillent de grandes unités pastorales. On compte 36 unités pastorales pour une surface de 2 350 hectares. 4 AFP regroupant 234 propriétaires gèrent ces espaces⁷.

Une stratégie pastorale a été réalisée préalablement à la signature du CTENS. Cette stratégie a permis d'identifier les grands enjeux de l'agro-pastoralisme sur le territoire et de définir un programme d'action pour pouvoir répondre à ces enjeux.

La gestion des forêts

Les grands massifs constituent des boisements de grandes surfaces, dont la propriété est répartie entre une multitude de propriétaires, publics et privés. Les forêts publiques (communales, départementales et domaniales), sont soumises au régime forestier et gérées par l'Office National des Forêts (ONF). Le régime forestier permet une gestion durable des boisements, avec des plans de gestion à 20 ans, qui prennent en compte les fonctions multiples des forêts et proposent des plans d'action adaptés.

A l'échelle du Grand Annecy, la forêt subit une pression d'usage du fait de sa situation péri-urbaine, il devient indispensable de bien communiquer auprès des « utilisateurs » des sites boisés : les problèmes de gestion des déchets sont plus fréquents et il devient nécessaire d'expliquer le volet économique de la forêt et les coupes de bois liées aux activités d'exploitation, qui sont parfois mal perçues par le grand public, tout comme les plans de chasse, qui permettent de réguler la présence de gibier.

La chasse

Cette activité est bien présente sur tout le territoire, particulièrement dans les massifs boisés. La Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie et les associations locales permettent de réguler la présence de gibier et d'éduquer à l'environnement.

La pêche

Les nombreux cours d'eau et le lac d'Annecy font de ce territoire un lieu propice à la pratique de la pêche. Les associations de pêche locales interviennent dans la gestion des milieux aquatiques. Leur expertise en fait de précieux partenaires de l'éducation à l'environnement.

Les loisirs de pleine nature

La richesse de l'environnement de l'agglomération fait de ses espaces de nature des sites attractifs pour les habitants et les touristes.

Sur l'agglomération, l'Office de tourisme du Lac d'Annecy et Savoie Mont-Blanc Tourisme font la promotion de nombreux de ces sites : les sites panoramiques, les sites de découverte de la nature, les itinéraires de balades et de randonnée, les sites de pratiques sportives de pleine nature...

La part des espaces naturels dans l'attractivité du territoire est capitale. L'enjeu sur les sites concernés est de permettre l'accueil du public, de faire profiter au plus grand nombre de cet environnement de qualité, tout en évitant les conflits d'usage et en préservant la richesse des milieux.

⁶ Données Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 2016

⁷ Données Société d'économie alpestre de la Haute-Savoie, 2019

De nombreuses manifestations et événements sont organisés sur le territoire et ses espaces naturels. La variété du relief et le cadre paysager de l'agglomération en font un lieu privilégié pour l'accueil de manifestations sportives. A ces occasions, les sites naturels parcourus par les itinéraires de courses sont soumis à une fréquentation accrue. Les itinéraires sont également utilisés dans le cadre des entraînements préalables à la compétition, d'où l'intérêt d'une sensibilisation des fédérations sportives, pratiquants et organisateurs, à la fragilité de l'environnement dans lequel s'inscrivent leurs pratiques. Parmi ces activités :

- le trail : Annecy étant devenue l'une des places fortes mondiales de la course de montagne ;
- le VTT et l'essor du VTT électrique qui accroît l'accessibilité de ce sport et contribue à augmenter la pression sur les milieux, l'érosion des sentiers et les conflits d'usages ;
- les activités nautiques
- les activités de vol libre : le site de décollage du col de la Forclaz est parmi les plus réputés et fréquentés en Europe.

Les partenariats

Afin d'organiser au mieux la gestion des usages et la préservation des espaces naturels, le Grand Annecy collabore étroitement avec de nombreux acteurs du territoire, tels que des partenaires institutionnels, des acteurs environnementalistes.

En résumé, 6 grands enjeux ont été identifiés dans le diagnostic :

- ✓ Les paysages
- ✓ La gouvernance
- ✓ Les espaces naturels et agricoles
- ✓ La trame verte, bleue et noire
- ✓ La sensibilisation
- ✓ Un mode d'aménager différent

Article 3 : OBJECTIFS DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Le CTENS a pour objectif de définir puis de mettre en œuvre une politique globale de préservation et de valorisation du patrimoine naturel à une échelle pertinente.

Le Grand Annecy porte attention à de nombreux objectifs au travers de ce contrat de territoire.

Objectifs sur la question des **paysages**, véritables marqueurs de l'identité du territoire. Il conviendra de :

- les préserver, par leur prise en compte dans les documents d'urbanisme
→ prise en compte dans le PLUi-HD
- les gérer et les valoriser
→ prise en compte dans les plans de gestion des grands sites naturels remarquables
- sensibiliser le public à la question du paysage (élus, habitants, acteurs du tourisme, etc.)
→ prise en compte dans le plan de sensibilisation.

Objectifs sur la **gouvernance** :

L'objectif global est d'assurer une cohésion territoriale par le partage de la connaissance et la mise en réseau des acteurs, des démarches, initiatives et bonnes pratiques.

L'animateur du CTENS aura ce rôle de fédérer le territoire et de créer des liens entre le CTENS et les autres politiques de l'agglomération (urbanisme, GeMAPI...).

Objectifs de préservation, gestion et valorisation des espaces naturels et agricoles :
Le Grand Anancy s'engage au travers du CTENS à l'élaboration d'une stratégie foncière, à l'élaboration de plans de gestion sur les sites emblématiques, à la protection de milieux spécifiques (alpages, prairies sèches...).

Objectifs sur les trames verte et bleue :
L'étude trame verte et bleue menée préalablement au CTENS aura permis d'identifier et cartographier les corridors écologiques y compris en milieu urbain et périurbain. Les menaces et ruptures de ces continuités terrestres et aquatiques auront également été analysées.
Les résultats et les préconisations issus de l'étude permettront d'améliorer, de restaurer voire de créer de nouveaux corridors.

Objectifs liés à la fréquentation et à la sensibilisation :

- gérer la fréquentation du public (accès, transport, stationnement...)
- accompagner les pratiques touristiques et sportives vers des pratiques éco-responsables
- rapprocher les habitants de la nature, en développant la nature en ville
- élaborer un plan de sensibilisation à l'échelle de l'agglomération vers tous les publics.

Ces objectifs sont déclinés dans un programme d'actions à mettre en œuvre sur la période 2021-2025

Article 4 : LE PROGRAMME D'ACTION DU CONTRAT DE TERRITOIRE

4.1 Principe de mise en œuvre

Le Grand Anancy, en tant que structure porteuse du projet, assure la coordination, l'animation générale du projet et la maîtrise d'ouvrage des opérations transversales. Il agit en chef de file.

Le Conseil départemental est le principal financeur du Contrat.

Chaque maître d'ouvrage identifié a en charge la mise en œuvre de ses actions, leur suivi et l'atteinte des objectifs fixés. Les maîtres d'ouvrage sont :

- le Grand Anancy
- la commune d'Annecy
- la commune d'Entrevernes
- la commune de Fillière
- la commune de Poisy
- la commune de Talloires-Montmin
- l'AFP d'Allèves
- l'AFP des Glières
- l'AFP du Semnoz
- l'AFP Tournette-Lanfon
- le Syndicat mixte des Glières
- le SIGEA
- la Société d'économie alpestre de la Haute-Savoie
- l'ONF
- le conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, Asters
- le Rucher du Haras

D'autres partenaires participent potentiellement financièrement à certaines opérations :

- la Région Auvergne Rhône-Alpes
- l'Agence de l'Eau
- la DREAL

4.2 Programme d'action

4.2.1 Cadre général

Le programme d'action sera mis en œuvre sur la période 2021-2025 Il se divise en deux phases.

La première phase (2 premières années du contrat) comprend les actions dès à présent opérationnelles et intègre les études et diagnostics nécessaires à la construction de la seconde phase du programme.

Cette division permettra de préciser le plan d'action et le plan de financement de la seconde phase du CTENS grâce à l'évaluation mi-parcours qui sera réalisée.

Certaines opérations ne figurant pas dans le programme d'actions du CTENS sont rappelées pour mémoire. Elles sont ou seront portées par d'autres structures dans le cadre d'autres démarches :

- Gestion de zones humides via le Contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy, porté par le Syndicat mixte du lac d'Annecy (SILA)
- Gestion du marais de Macully, et des montagnes d'Age et de la Mandallaz via CTENS Montagne d'Age, Mandallaz, Bornachon, porté par la Communauté de communes Fier et Usse (CCFU)
- Gestion de zones humides via le CTENS du Plateau des Bornes, porté par le Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usse (SMECRU)

Beaucoup de ces actions concernent les milieux humides relevant de la compétence GeMAPI. C'est pour cela que les zones humides et le lac d'Annecy apparaissent très peu dans le programme d'action.

- Gestion du Massif de la Tournette via le CTENS des Vallées de Thônes, en cours d'élaboration et porté par la Communauté de communes des Vallées de Thônes (CCVT).

4.2.2 Organisation par axe

Le programme d'actions s'articule autour de six axes :

- o Axe 1 - Les paysages : un bien commun marqueur de l'identité du territoire
- o Axe 2 - Gouvernance et animation du contrat
- o Axe 3 - Espaces naturels et agricoles : des espaces liés et soumis à de fortes pressions
- o Axe 4 - Une sensibilisation tout public et une fréquentation concertée pour un partage des espaces
- o Axe 5 - Un mode d'aménager différent prenant en compte le paysage, les écosystèmes et la nature en ville

Les axes ne reprennent pas forcément directement les objectifs cités dans l'article 3. Certains objectifs se retranscrivent dans des actions transversales et sont pris en compte dans plusieurs axes voire autres démarches. Exemple : les paysages sont pris en compte dans le PLUi-HD, dans le schéma directeur de la sensibilisation ainsi que dans les plans de gestion de plusieurs grands sites.

4.2.3 Plan de financement prévisionnel

Le montant du programme d'action prévisionnel est précisé ci-dessous :

| | Montant | Département de la Haute-Savoie | Maîtres d'ouvrage | Autres financeurs |
|--------------|---|---|----------------------------|-------------------|
| Axe 1 | I : - F : 7 500 € TTC | I : - F : 6 000 € TTC | I : - F : 1 500 € TTC | / |
| Axe 2 | I : - F : 335 000 € TTC | I : - F : 114 500 € TTC | I : - F : 220 500 € TTC | / |
| Axe 3 | I : 2 027 271 € HT F : 812 498 € TTC | I : 1 192 724 € HT F : 415 980 € TTC | | |
| Axe 4 | I : - F : 119 960 € TTC | I : - F : 95 968 € TTC | I : - F : 23 992 € TTC | / |
| Axe 5 | I : 1 610 000 € HT F : 595 000 € TTC | | | |
| TOTAL | I : 3 637 271 € HT F : 1 869 958 € TTC | | | |
| | | % | % | % |

Les cases vides correspondent à des montants et des répartitions non définis au moment de la signature du CTENS.

Article 5 : INSCRIPTION DES SITES A L'INVENTAIRE DES ENS DE HAUTE- SAVOIE

La première phase du présent CTENS prévoit la rédaction de plans de gestion de divers massifs. C'est à l'approbation de ces plans de gestion intégrant la définition des périmètres, et avec l'accord des communes concernées, que les sites ci-dessous seront labélisés Espaces Naturels Sensibles par le Département :

- Mont Veyrier
- Massif du Semnoz
- Massif des Glières
- Gorges du Chéran

Le site de la Tournette sera labélisé de la même façon via le CTENS de la CCVT.

Il est rappelé que divers sites ont déjà fait l'objet d'une labélisation antérieure :

Sites labélisés ENS de nature ordinaire :

| Nom du site | Milieu dominant | surface Ha | Maitre d'ouvrage initial | date de label | Localisation | Référence délibération CD74 | Validité du PO | Commentaires |
|---|------------------|------------|----------------------------|---------------|-------------------------|-----------------------------|----------------|---|
| Marais de l'Epenouet | Zone humide | 3,29 | Commune de Viuz la Chesaz | 2008 | Mures et Viuz la Chesaz | CP-2008-1551 | 2010/2015 | PDG à mettre à jour GEMAPI |
| Marais du Mont-Veyrier | Milieu forestier | 5,64 | Commune d'Annecy le Vieux | 2013 | Annecy le Vieux | CP-2012-0249 | | Gestion à transférer dans le PDG du site du Veyrier |
| Marais des Arêtes | Zone humide | 2,48 | Commune de Quintal | 2009 | Quintal | CP-2009-0219 | 2010/2015 | PDG à mettre à jour GEMAPI |
| Marais de Lanfanna | Zone humide | 1,34 | Commune de Quintal | 2009 | Quintal | CP-2009-0219 | 2010/2015 | PDG à mettre à jour GEMAPI |
| Etang du Marquis | Zone humide | 1,44 | ACCA Groisy | 2010 | Groisy | CP-2010-0461 | 2015/2021 | CTENS Plateau des Bornes, PDG à mettre à jour |
| Zone humide du Bourg ou de l'Etang | Zone humide | 1,57 | Commune de Groisy | 2010 | Groisy | CP-2010-0375 | 2012/2016 | CTENS Plateau des Bornes, PDG à mettre à jour |
| Vergers de hautes tiges des Bauges Gruffy | Vergers | 15,83 | PNR des Bauges | 2008 | Gruffy | CP-2008-1558 | | gestion à redynamiser |
| Bois des Lanches Gilères | Milieu forestier | 31,48 | Commune de Thorens Gilères | 2015 | Thorens les Gilères | CP-2015-0151 | | Acquisitions foncières - Gestion à mettre en place via PDG site des Gilères |
| Vergers de hautes tiges des Bauges Saint-Jorioz | Vergers | 0,49 | PNR des Bauges | 2008 | Saint-Jorioz | CP-2008-1558 | | gestion à redynamiser |
| Zone humide de Chez Maganon | Zone humide | 0,16 | Commune de Evires | 2011 | Evires | CP-2011-0634 | | acquisition foncière - gestion à mettre en place, CTENS Plateau des Bornes |
| Montmin Toumette / Pres Ronds | Alpage | 478,89 | Montmin | 2013 | Montmin | CP-2013-0893 | | Gestion à mettre en place via PDG site de la Toumette / CTENS CCVT |
| Zone humide de Frépuçin | Zone humide | 2,64 | Pringy | 2014 | Pringy | CP-2014-0113 | | PDG à mettre à jour GEMAPI |
| Marais de Chez Guézin | Zone humide | 3,96 | Commune de Mures | 2008 | Mures et Viuz la Chesaz | CP-2008-1551 | 2010/2015 | PDG à mettre à jour GEMAPI |
| Marais des Choiseurs | Zone humide | 0,56 | Commune de Gruffy | 2008 | Gruffy | CP-2008-1551 | 2010/2015 | PDG à mettre à jour GEMAPI |
| Zone humide des Razes Nord | Zone humide | 3,14 | Commune de Thorens Gilères | 2016 | Thorens les Gilères | CP-2016-0842 | 2016/2020 | PDG à mettre à jour GEMAPI |
| Les Avoles | Zone humide | 4,25 | Grand Anancy | 2020 | Evires | CP-2020-0035 | 2018/2022 | CTENS Plateau des Bornes |
| Palon Nord | Zone humide | 2,69 | Grand Anancy | 2020 | Evires | CP-2020-0035 | 2018/2022 | CTENS Plateau des Bornes |

Sites labélisés ENS du réseau écologique départemental :

| Nom du site | Milieu dominant | surface Ha | Maitre d'ouvrage initial | date de label | Localisation | Référence délibération CD74 | Validité du PO | Commentaires |
|--|------------------|------------|---|---------------|--|-----------------------------|----------------|---|
| La Combe du Feu | Zone Humide | 2,50 | Grand Anancy | 2015 | Livign/Arduagny | CP-2015-0641 | 2014/2019 | PDG mis à jour, CTENS Plateau des Bornes |
| Enfer | Zone Humide | 1,89 | Commune d'Evires | 2015 | Evires | CP-2015-0641 | 2014/2019 | PDG mis à jour, CTENS Plateau des Bornes |
| Mouille Gorin | Zone Humide | 8,10 | SMCCRUJ | 2015 | Menthonnas en Bornes | CP-2015-0641 | 2014/2019 | PDG mis à jour, CTENS Plateau des Bornes |
| Mouille d'Arce | Zone Humide | 3,68 | SMB CRU | 2015 | Arduagny, F. Bieu | CP-2015-0641 | 2014/2019 | PDG mis à jour, CTENS Plateau des Bornes |
| Marais de l'enfer | Zone Humide | 26,97 | Commune de Saint-Jorioz/Conservatoire du Littoral | 2012 | Saint-Jorioz | CP-2012-0540 | 2016-2023 | CRF et Lac d'Anancy |
| Zone Humide des Sources des Nerts Durant | Zone Humide | 3,32 | Syndicat Mite du Saline | 2012 | Groisy | CP-2012-0540 | 2016/2020 | PDG en cours de mise à jour, CTENS Plateau des Bornes |
| Zone Humide de la Glacière | Zone Humide | 1,82 | SMB CRU | 2012 | F. Bieu | CP-2012-0540 | 2016/2020 | PDG en élaboration, CTENS Plateau des Bornes |
| Friches à molène des Côtés Blancs | friches à molène | 1,96 | Grand Anancy | 2010 | Groisy | CP-2010-0375 | 2008-2016 | PDG mis à jour, CTENS Plateau des Bornes |
| Friches à molène des Lanches | friches à molène | 1,41 | Grand Anancy | 2010 | Groisy | CP-2010-0375 | 2008-2016 | PDG mis à jour, CTENS Plateau des Bornes |
| Marais de Côte Marie et Bois des Côtés | Zone Humide | 16,06 | Commune d'Annecy | 2010 | Annecy | CP-2010-0461 | 2016/2020 | PDG à mettre à jour GEMAPI |
| Large et marais de Crosagny-Beaumont-Orléans | Zone Humide | 41,56 | GOEA | 2011 | Boze et Saint-Félix en Haute Savoie et Albans en Savoie | CP-2011-0628 | 2014/2024 | phase 2 du PDG en cours d'approbation |
| Marais des Mages | Zone Humide | 15,54 | Commune de Cusy | 2008 | Cusy | CP-2008-0226 | 2010-2023 | SMAG / GEMAPI |
| Marais de Moutilly | Zone Humide | 11,93 | Commune de Pully | 2008 | Pully | CP-2013-0571 | 2017/2021 | à mettre à jour GEMAPI |
| Plateau des Gilères | Mosaïque | 475,05 | Département de la Haute-Savoie | 2016 | Petit Bornand les Gilères La Balme de Thuy Thorens Gilères | CP-2016-0813 | | PDG à intégrer dans le PDG global du Plateau |

Parcelles ayant bénéficié d'aides à l'acquisition en ENS par le CD74 :

| procédure | Nom | Surface Ha | Maitre d'ouvrage | Date | localisation | milieu |
|-----------|---------------------------|------------|---------------------------|-------------|-----------------------|------------------|
| ENS | Bois des Deuvets | 9,27 | Commune de Talloires | 2012 | Talloires | Milieu forestier |
| ENS | Forêt de Saint-Jorioz | 5,53 | Commune de Saint-Jorioz | 2015 | Saint-Jorioz | Milieu forestier |
| ENS | Marais de l'enfer | 0,28 | Conservatoire du Littoral | 2015 | St Jorioz | zone humide |
| ZPENS | Clos Saint Clair | 0,37 | Département 74 | 1997 | Menthon Saint Bernard | bord de lac |
| ZPENS | Glière | 1,09 | Département 74 | 2003 | Talloires-Montmin | bord de lac |
| ZPENS | Les Trésums | 1,28 | Département 74 | 1978 | Annecy | bord de lac |
| ZPENS | Les Charretières d'en Bas | 0,43 | Département 74 | 1977 - 1978 | Sevrier | bord de lac |
| ZPENS | Le Port | 0,28 | Département 74 | 1978 | Saint Jorioz | bord de lac |
| ZPENS | Derrière les Chapelles | 0,04 | Département 74 | 1980 | Talloires-Montmin | bord de lac |
| ZPENS | Sous la Forclaz | 0,01 | Département 74 | 1981 | Talloires-Montmin | bord de lac |
| ZPENS | La Puya | 0,20 | Département 74 | 1983 | Annecy | bord de lac |
| ZPENS | A Traversy | 0,07 | Département 74 | 1985 | Talloires-Montmin | bord de lac |
| ZPENS | Clos Devant en Bas | 0,07 | Département 74 | 1986 | Talloires-Montmin | bord de lac |
| ZPENS | Beauregard | 0,11 | Département 74 | 1997 | Menthon Saint Bernard | bord de lac |
| ZPENS | Domenjoud | 0,08 | Département 74 | 2000 | Sevrier | bord de lac |
| ZPENS | Le Beau | 1,95 | Département 74 | 1984 - 2004 | Saint Jorioz | bord de lac |
| ENS | Le Fredan | 0,35 | Commune de Saint-Jorioz | | Saint-Jorioz | Milieu forestier |

Parcelles ayant bénéficié d'aides à l'acquisition en espaces agricoles et pastoraux par le CD74 :

| procédure | Nom | Surface Ha | Maitre d'ouvrage | Date | localisation |
|-------------------------------------|-----------------------|------------|---------------------------|------|---------------------|
| Conservatoire des terres pastorales | UP Frasse | 41 | Entrevernes | 2003 | Entrevernes |
| Conservatoire des terres pastorales | UP Nantets | 16,6 | Talloires Montmin | 2005 | Talloires et Thônes |
| Conservatoire des terres pastorales | UP Vernettes Frettes | 59,5 | Grand Annecy | 2018 | Leschaux et Gruffy |
| Conservatoire des terres agricoles | CTA- Vallée du Laudon | 0,65 | Commune de Saint-Jorioz | 2010 | Saint-Jorioz |
| Conservatoire des terres agricoles | CTA- Evires | 0,69 | Commune d'Evires | 2011 | Evires |
| Conservatoire des terres agricoles | CTA- Poisy | 18,88 | Commune de Poisy | 2011 | Poisy |
| Conservatoire des terres agricoles | CTA- Saint-Félix | 3,63 | Commune de Saint-Félix | 2012 | Saint-Félix |
| Conservatoire des terres agricoles | CTA- Alby sur Chéran | 0,44 | Commune d'Alby sur Chéran | 2014 | Alby sur Chéran |
| Conservatoire des terres agricoles | CTA- Poisy | 0,67 | Commune de Poisy | 2015 | Poisy |
| Conservatoire des terres agricoles | CTA- Argonay | 1,12 | Commune d'Argonay | 2014 | Argonay |
| Conservatoire des terres agricoles | CTA- Saint-Félix | 3,18 | Commune de Saint-Félix | 2015 | Saint-Félix |
| Conservatoire des terres agricoles | CTA- Saint-Jorioz | 4,44 | Commune de Saint-Jorioz | 2015 | Saint-Jorioz |
| Conservatoire des terres agricoles | CTA- Chavanod | 1,56 | Commune de Chavanod | 2014 | Chavanod |

Unités pastorales ayant bénéficié du soutien du Département pour leur restauration ou leur ouverture au public :

- Sur le massif du Semnoz : UP de l'Abbaye - UP de sur Frettes UP Villard - Vernettes, UP de Dagand, UP de Gruffy
- Sur le massif de la Tournette : UP de Aulp de Montmin, UP de la Froulaz les Nantets, UP de Aulp, UP de Cret St Germain Riant
- Sur le massif des Glières : UP de la Mouille Dran, UP de Paccot la Métralière, UP de Chalet en Loup, UP de Tinnaz, UP des Mouilles.

Article 6 : ENGAGEMENTS DU CHEF DE FILE

La Communauté d'agglomération du Grand Annecy est garante du suivi de la mise en œuvre du programme d'action du contrat de territoire ENS. Elle fait partie des maîtres d'ouvrage des actions du contrat.

La Communauté d'agglomération du Grand Annecy établira un tableau de bord permettant d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre du contrat.

La Communauté d'agglomération du Grand Annecy convoque à minima une fois par an le comité de territoire (cf. article 9).

Article 7 : ENGAGEMENTS DES MAITRES D'OUVRAGE

7.1 Engagements généraux

Les maîtres d'ouvrage, chacun en ce qui les concerne, s'engagent à réaliser les actions telles que prévues dans les fiches actions annexées au présent contrat.

Ils informent le Grand Annecy chef de file de toute évolution significative de leur(s) projet(s) : avancement, modifications techniques, modification de calendrier prévisionnel de réalisation, évolutions budgétaires.

Ils transmettent au chef de file toute information relative aux opérations prévues au contrat et aux opérations non prévues, mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du contrat.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à optimiser les plans de financement des opérations en sollicitant d'autres co-financeurs potentiels : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, Etat, Union Européenne, etc. La contribution prévisionnelle du Département sera revue en conséquence.

7.2 Engagements spécifiques en site labellisé Espace Naturel Sensible

7.2.1 Garanties en matière de gestion

Les maîtres d'ouvrage, chacun en ce qui les concerne, s'engagent à élaborer puis mettre en œuvre un plan de gestion des sites labellisés. Le détail de ces actions est défini pour une période quinquennale et soumis au Département pour approbation.

Si, lors de la phase d'animation foncière, des impossibilités de mise en œuvre des actions de gestion venaient à apparaître, les maîtres d'ouvrage s'engagent à en informer le Département et le chef de file. Le plan de gestion sera adapté en conséquence.

Cas particulier des Réserves Naturelles Nationales : il est rappelé que tout projet d'action en RNN doit faire l'objet d'une approbation préalable de son comité consultatif.

7.2.2 Maîtrise d'usage

A l'intérieur du périmètre adéquat d'intervention, les parcelles peuvent être propriété publique ou privée.

Lorsque les parcelles sont propriété publique, celles-ci sont gérées selon le plan de gestion approuvé.

Les maîtres d'ouvrage peuvent autoriser l'usage des parcelles qui leur appartiennent notamment pour l'agriculture, la sylviculture, l'élevage, la chasse, la pêche, les activités de pleine nature ; sous réserve que ces usages contribuent à l'entretien et à l'équilibre du site et lorsqu'ils ne compromettent pas les objectifs de préservation du milieu et d'ouverture au public tels que définis dans la notice de gestion.

Les maîtres d'ouvrage fixent dans des conventions d'occupation temporaires conclues avec les occupants bénéficiaires de l'autorisation mentionnée à l'alinéa précédent les règles de gestion garantissant le respect de ces objectifs.

Lorsque les parcelles sont la propriété de particuliers, elles ont vocation à faire l'objet de convention avec leurs propriétaires ou leurs occupants qui le consentent, afin de garantir qu'elles feront l'objet d'une gestion compatible avec les objectifs de préservation du milieu et d'ouverture du site au public.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à porter à connaissance du Département de la Haute-Savoie ces conventions si nécessaire.

De plus, la Communauté d'agglomération du Grand Annecy engage la définition d'une

stratégie foncière qui pourra éventuellement aboutir à l'accroissement de son patrimoine foncier en espaces naturels labélisés ENS, par acquisition amiable ou préemption. Ces nouvelles acquisitions feront l'objet des mêmes contraintes.

7.2.3 Garanties en matière de valorisation du site

Tout espace naturel sensible doit être valorisé auprès des publics. Cependant, l'intérêt patrimonial des sites (présence d'espèces ou d'habitats protégés) peut les rendre particulièrement fragiles et vulnérables à la fréquentation, au piétinement, au dérangement. Aussi, tout projet de valorisation devra être spécifiquement adapté aux caractéristiques propres de chaque site.

La valorisation des sites doit s'inscrire dans le cadre général du schéma directeur de la sensibilisation du Grand Annecy prévu au présent CTENS.

Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage s'engagent à associer autant que possible la population locale dans la gestion et/ou la valorisation du site. Ils définiront les modalités de cette association.

Garanties en matière d'ouverture au public

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à ouvrir les sites au public, de façon temporaire ou permanente, avec ou sans aménagements particuliers, sauf s'il est démontré dans le plan/notice de gestion en quoi la sensibilité du milieu est incompatible avec l'ouverture au public.

Les sites seront ouverts au public en excluant toute perspective d'utilisation autre que la mise en valeur de l'espace naturel et du patrimoine culturel. Il ne pourra faire l'objet d'aucune exploitation ou utilisation économique hors activité agricole ou sylvicole et activité de loisir ou touristique de pleine nature autorisée par le comité de territoire.

Garanties en matière de valorisation pédagogique

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à développer des outils de communication et/ou pédagogiques pour sensibiliser les divers publics (scolaires, usagers locaux, élus, touristes, ...) à la connaissance et à la préservation des sites labellisés ENS du Grand Annecy.

Le Département de la Haute-Savoie est à la fois le garant et l'animateur du réseau des ENS de Haute-Savoie. Il peut prendre l'initiative d'actions de sensibilisation en sites ENS à l'échelle départementale. Le Grand Annecy s'engage à participer à la mise en œuvre de ces programmes départementaux.

7.2.4 Garanties foncières

L'usage des sols est réglementé par le Règlement des PLU/PLUi.

Les collectivités compétentes en matière d'urbanisme amènent des garanties en termes de maîtrise foncière⁸ des sites. Pour cela, elles s'engagent, pour une durée de 30 ans à :

- Lorsqu'elles sont propriétaires :
 - faire insérer légalement dans l'acte de propriété (lors de l'acquisition ou dans un délai de 3 ans) :
 - l'objectif de maintenir le caractère agricole ou naturel de la

⁸ Dans le cas d'une acquisition par un EPCI ou EPA, ou association, le bénéficiaire s'engage à solliciter la/les communes sur lesquelles est localisé le site afin d'amener les mêmes garanties.

parcelle (affectation de l'espace)

- une clause de restriction du droit de disposer pour préciser l'inconstructibilité de la parcelle sauf pour des raisons liées à la gestion du milieu y compris l'exploitation agricole ou à l'accueil du public

- ne pas s'engager dans une procédure de déclassement, de vente ou d'aliénation pendant la durée du présent contrat, sauf projet d'intérêt général ou nécessaire au fonctionnement du service public.

- Pour l'ensemble du site et quelle que soit la propriété :

- inscrire le fonds en zone N ou A du PLU ou à l'y laisser en cas de révision.

7.3 Connaissance des sites

Les maîtres d'ouvrage restent détenteurs des informations sur le milieu naturel qu'ils collectent sur les sites mais ils s'engagent à fournir au Département toutes les informations sur les sites en particulier celles qui pourraient contribuer à nourrir la politique menée dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent, sous réserve de l'accord des propriétaires publics ou privés, à laisser les personnes mandatées par le Département de la Haute-Savoie, après en avoir informé le comité de territoire ENS, réaliser les études nécessaires au suivi de la politique menée dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles sur les sites.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à tenir informé le Département de toute évolution des sites (surface, mode de gestion...).

Article 8 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

8.1 Engagement technique

Le Département apporte à la Communauté d'agglomération du Grand Annecy et aux maîtres d'ouvrage un appui technique. Il est présent au comité de territoire (cf article 9).

8.2 Engagement en tant que maître d'ouvrage

Dans le cadre de la fiche action 3.4 (*Restauration des corridors écologiques*), le programme d'action pour la reconquête des corridors écologiques n'est pas finalisé au moment de l'approbation du présent CTENS.

Le Département gestionnaire de ses infrastructures routières pourra le cas échéant être amené à se positionner sur la réalisation d'ouvrages de passage à faune ou de prévention des collisions sur les routes départementales.

Par ailleurs, en tant que propriétaire foncier majeur sur le Plateau des Glières, il sera aux côtés du Syndicat Mixte des Glières pour élaborer le plan de gestion du site et le mettre en œuvre.

8.3 Engagement financier

Par décision CP-2021- du, le Département a approuvé le programme d'action du contrat de territoire ENS du Grand Annecy pour un montant prévisionnel de 3 637 271 € HT en investissement et 1 869 958 € TTC en fonctionnement.

Au vu des modalités d'intervention au titre du Schéma Départemental des ENS, la contribution prévisionnelle du Département s'élève pour l'ensemble du CTENS 2021-2025 à 1 716 724 € en investissement et 674 448 € en fonctionnement.

Il est rappelé que le Département a déjà inscrit l'AP n°4031030087 « Subventions d'équipement C.T.E.N.S. 2019 GRAND ANNECY » d'un montant de 700 000 € pour soutenir la première phase du présent CTENS.

Ce montant d'AP pourra être réévalué au fur et à mesure de l'avancement du programme d'opérations.

En 2023, un état d'avancement sera établi. Il pourra le cas échéant aboutir à une évolution du programme d'action et du plan de financement du contrat.

Tous les taux affichés dans l'avenant ne sont qu'indicatifs et correspondent aux taux en vigueur à la date de signature de l'avenant ; ils peuvent être soumis à évolution en fonction des décisions de l'Assemblée Départementale et de la mobilisation d'autres co-financiers (Agence de l'Eau, Région, Europe, etc...).

De même, les montants de l'engagement financier du Département ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ce n'est que sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés et des décisions des commissions permanentes correspondantes qu'ils pourront être mobilisés.

Les montants inscrits pourront le cas échéant être ajustés lors du bilan mi-parcours (cf article 10).

Pour chaque action, le maître d'ouvrage sollicite le soutien du Département. Le dossier de demande de subvention comprend :

- courrier de demande du maître d'ouvrage,
- délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet;
- descriptif du projet,
- calendrier prévisionnel du projet,
- plan de financement prévisionnel (en HT en investissement et TTC en fonctionnement),
- statut foncier et état de l'urbanisme du site ENS (si besoin),
- liste des parcelles du site à inscrire (si besoin),
- attestation de non commencement des travaux,
- cartographie du projet (plans cartes etc.).

Article 9 : GOUVERNANCE

Le Contrat de Territoire ENS est doté d'un comité de territoire ENS composé de toutes les personnes que le chef de file jugera pertinentes. Il comprend à minima un représentant du chef de file, du Département de la Haute-Savoie, de l'Etat et de chacun des maîtres d'ouvrage.

Le comité de territoire pourra associer, sans pouvoir décisionnaire, toute structure dont il jugera nécessaire la présence pour apporter un avis expert sur les sujets abordés (association environnementale, représentant d'utilisateur professionnel ou de loisir, administration publique...).

Ce comité est l'instance décisionnaire du Contrat de Territoire. Il suit et valide les étapes de la mise en œuvre du plan d'action du contrat. Il proposera les ajustements techniques et/ou financiers nécessaires. Ce comité se réunit au moins une fois par an, notamment pour évaluer le rapport annuel d'activité du contrat.

Dans le cas de procédures parallèles sur les sites (APPB, etc.), la Communauté d'agglomération du Grand Annecy veillera à étudier les opportunités d'instaurer des séances conjointes avec les instances de pilotage déjà en place.

Cas particulier du Massif de la Tournette : la Communauté d'agglomération du Grand Annecy s'engage à formaliser son engagement commun avec la Communauté de communes des Vallées de Thônes pour définir le périmètre définitif du site et établir le plan de gestion de ce massif dans le cadre du CTENS des Vallées de Thônes. Celui intègrera la réflexion en cours autour de la requalification du Col de la Forclaz par la commune de TALLOIRES - MONTMIN.

Ce contrat de territoire est complémentaire au Contrat de Bassin Fier et Lac d'Annecy spécifique aux milieux aquatiques et humides, au Contrat de Territoire ENS Montagne d'Age, Mandallaz, Bornachon (commune de Poisy) et au Contrat de Territoire ENS du Plateau des Bornes. A ce titre, leurs représentants respectifs pourront être associés au Comité de Territoire du Grand Annecy.

Article 10 : AVENANT AU CONTRAT

Un bilan à mi-parcours sera établi et un avenant au présent contrat pourra être présenté au Département permettant de labelliser de nouveaux sites ENS, d'en préciser leur gestion ainsi que d'ajuster le programme d'action global (actions à mener, calendrier) et le plan de financement général.

Article 11 : MODIFICATION DU PROGRAMME D'ACTION HORS AVENANT AU CTENS

A la date d'approbation du présent CTENS, certains taux d'aide du Département de la Haute-Savoie ne sont pas précisés, notamment relatifs à la préservation de la trame noire.

A l'issue de la précision de ses modalités d'intervention, le Département complètera son engagement global le cas échéant. La délibération du Département n'engagera pas la production d'un avenant spécifique au présent CTENS.

De même, en fonction de l'évolution des stratégies de gestion des zones humides par bassin versant, de nouveaux projets de gestion de sites en zones humides pourraient apparaître sur le territoire. Les zones humides étant un des milieux prioritaires du SDENS, la labellisation ENS de sites non pré-identifiés à ce jour pourra intervenir sans avenant au CTENS, et sous réserve de l'approbation du projet de gestion par l'autorité compétente GeMAPI et le Comité de Territoire.

Article 12 : COMMUNICATION ET INFORMATION

Tout document ou opération de communication sur le projet (panneaux d'information sur les sites, plaquettes, site Internet, événementiel, sorties nature...) fera mention de son classement à l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensibles et fera apparaître le logo du Département de la Haute-Savoie et le logo des ENS de Haute-Savoie.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à tenir informé le Département de la Haute-Savoie de tout événement à destination du public (grand public, scolaires, élus...) ayant trait à la mise en œuvre du contrat de territoire. Elles fourniront également copie des articles publiés faisant mention du soutien du Département de la Haute-Savoie.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en place et maintenir toute signalétique particulière qui pourrait être adoptée par le Département pour les sites ENS.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre à disposition du Département de la Haute-Savoie toutes les informations susceptibles de renseigner la base de données départementale des Espaces Naturels Sensibles dénommée « observatoire départemental ».

Les sites du Grand Annecy paraîtront dans les publications du Département de la Haute-Savoie sur les espaces naturels sensibles.

Le Département s'engage à intégrer ce projet à l'inventaire Départemental des Espaces Naturels Sensibles et par conséquent dans son tableau de bord.

En cas de non-respect de la clause « communication », il pourra en être tenu compte lors de l'examen des demandes de subventions.

Article 13 : RESPONSABILITES DES PARTIES

Chaque maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre ses actions. Le Grand Annecy, en tant que chef de file, assure le suivi et l'animation globale du contrat.

Article 14 : DUREE DU CONTRAT

L'engagement financier lié au contrat est de 5 ans. Il est éventuellement renouvelable après évaluation du présent contrat et sur présentation d'un nouveau programme d'action quinquennal.

Il démarre à l'approbation du Contrat par le Département.

Le Département de la Haute-Savoie pourra s'opposer à la cession du présent contrat à une structure qui n'aura pas reçu son agrément.

Article 15 : BILAN DU CONTRAT

Le contrat de territoire fait l'objet d'un bilan final. En fonction de l'avancement de la réalisation des actions, des éventuels nouveaux enjeux sur le territoire, il peut éventuellement constituer un préalable à l'élaboration d'un nouveau programme d'action quinquennal qui fera l'objet d'un nouveau contrat de territoire.

Article 16 : RESILIATION - LITIGES

La méconnaissance des engagements pris dans les articles 6, 7, 8 et 9 entraîne une procédure de conciliation. Si celle-ci n'aboutit pas, alors il s'ensuit la perte du label, l'arrêt du versement des subventions en cours et le remboursement des aides versées dans le cadre du présent contrat, au prorata des actions réalisées.

La résiliation interviendra dans un délai d'un mois après envoi d'un avis par lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

En cas de contestation dans l'exécution du présent contrat, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Les signataires du CTENS :

Le Département de la HAUTE-SAVOIE,
Christian MONTEIL

La Commune d'Annecy,
François ASTORG

La Commune d'Entrevernes,
Philippe MONMONT

La Commune de Fillière,
Christian ANSELME

La Commune de Poisy,
Pierre BRUYERE

La Commune de Talloires-Montmin,
Didier SARDA

Astères
Conservatoire
ASTÈRES d'espaces naturels
naturels de Haute-Savoie
Thierry LEJEUNE
31 route de... 74371... PRINGY

Le Syndicat Mixte des Glières,
François EXCOFFIER

L'Office National des Forêts,
Représenté par le Directeur de l'Agence
74

Le Directeur
Agence Territoriale Savoie Mont Blanc

François-Xavier NICOT

La Communauté d'Agglomération du
Grand Annecy,
Frédérique LARDET

**Grand
Annecy**
AGGLOMÉRATION

Le Syndicat Intercommunal de Gestion
des Etangs de l'Albanais (SIGEA),
Alain BAUOUB

La Société d'Économie alpestre de
Haute-Savoie,
Fabienne DULIEGE

L'Association Foncière Pastorale du
Semnoz,
Catherine BOUVIER
**Association Foncière Pastorale
du SEMNOZ
Mairie de Leschaux (Hte-Savoie)**

L'Association Foncière Pastorale
d'Allèves,
Gilles DAGAND

**Association Foncière Pastorale
d'ALLÈVES
Mairie d'ALLÈVES (Hte-Savoie)**

L'Association Foncière Pastorale des
Glières,
Christian ANSELME

L'Association Foncière Pastorale
Tournette-Lanfon,
Olivier MOUZIN

**AFP TOURNETTE-LANFON
MAIRIE
74290 TALLOIRES**

L'association le Rucher du Haras,
François Lavorel

**LE RUCHER
DU HARAS**
lerucherduharas@gmail.com
Annecy

2021-2025

CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACES NATURELS SENSIBLES

du Grand Annecy

Programme d'actions

SOMMAIRE

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Enjeu n°1 : les paysages, un bien commun marqueur de l'identité du territoire | 3 |
| Action n°1.1 : Sensibiliser les élus au paysage dans le cadre de la trame verte et bleue (TVB) et du PLUI-HD | 3 |
| Enjeu n°2 : gouvernance et animation du contrat..... | 5 |
| Action n°2.1 : Animation et coordination du CTENS – Création d'un poste de référent biodiversité | 5 |
| Enjeu n°3 : espaces naturels et agricoles, des espace liés et soumis à de fortes pressions..... | 7 |
| Action n°2.2 : Création d'un observatoire intercommunal de la biodiversité..... | 7 |
| Action n°3.1 : Elaborer une stratégie foncière de préservation des espaces naturels et agricoles | 11 |
| Action n°3.2.1 : Poursuivre la gestion de sites naturels remarquables – Mise en œuvre des plans de gestion et de sensibilisation des Etangs de Crosagny, Beaumont et Braille | 13 |
| Action n°3.2.2 : Poursuivre la gestion de sites naturels remarquables - Mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle nationale du Roc de Chère | 17 |
| Action n°3.3.1 : Elaboration de plans de gestion des grands sites – le massif du Semnoz | 23 |
| Action n°3.3.2 : Elaboration de plans de gestion des grands sites - le Plateau des Glières | 27 |
| Action n°3.3.3 : Elaboration de plans de gestion des grands sites – le Mont Veyrier | 30 |
| Action n°3.3.4 : Elaboration de plans de gestion des grands sites – Le Chéran | 32 |
| Action n°3.4 : Restauration des corridors écologiques | 35 |
| Action n° 3.5 : Mise en œuvre de la stratégie pastorale du Grand Annecy | 37 |
| Action n°3.6 : Agriculture et biodiversité : mesures agro-écologiques et préservation des prairies fleuries et pelouses sèches du territoire | 45 |
| Enjeu n°4 : une sensibilisation tout public et une fréquentation concertée | 51 |
| pour un partage des espaces | 51 |
| Action n°4.1 Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy | 51 |
| Action n°4.2 : Programme d'animations ENS..... | 55 |
| Enjeu n°5 : un mode d'aménager différent prenant en compte les paysages, les écosystèmes..... | 59 |
| et la nature en ville | 59 |
| Action n°5.1 : Développer la gestion d'un site de nature en ville : le massif du Taillefer (Cran-Gevrier, Annecy) | 59 |
| Action n°5.2 : Réouverture d'un espace vert aux habitants : le parc des Sœurs de Saint-Joseph | 62 |
| Action n°5.3 : Reconquête du parc linéaire de l'ancienne voie SNCF | 64 |
| Action n°5.4 : Création de jardins familiaux..... | 67 |
| Action n°5.5 : Désimperméabilisation et végétalisation de l'hyper centre de Cran-Gevrier (quartier Chorus)..... | 69 |
| Action n°5.6 : Renaturer des espaces imperméabilisés du hameau de Vovray (Seynod, Annecy) | 72 |
| Action n°5.7 : Engager une stratégie « Cimetières : lieux de vie et de respiration en ville » | 76 |
| Action n°5.8 : Stratégie de développement de la trame noire..... | 80 |
| Action n°5.9 Reconquête du corridor intra-urbain « Fier et Montagne d'Âge »..... | 83 |

| |
|--|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Grand Annecy |
| Périmètre de l'action : Ensemble du territoire |

Objectif : Conforter l'identité et la culture paysagère du Grand Annecy

Action n°1.1 : Sensibiliser les élus au paysage dans le cadre de la trame verte et bleue (TVB) et du PLUI-HD

Contexte :

Le diagnostic fait apparaître la question du paysage et sa préservation comme un enjeu important. Une trentaine de sites classés et inscrits au titre du paysage est répertoriée sur le Grand Annecy.

Le paysage constitue une image de marque pour le territoire. L'identité même du Grand Annecy est intimement liée à ses paysages. Toutefois, ces paysages sont fortement menacés par l'étalement urbain et le manque de gestion de certains espaces.

Il existe donc un double enjeu de préservation et de gestion des paysages.

Le Grand Annecy a engagé la réalisation d'une étude trame verte et bleue (TVB) à l'échelle du territoire qui permettra notamment d'avoir une cartographie au 1 : 25 000ème du réseau écologique (corridors écologiques et espaces de biodiversité) et de son fonctionnement. Cette étude sera ensuite intégrée au Plan local d'urbanisme intercommunal – habitat et déplacements (PLUI-HD). L'étude TVB et le PLUI-HD intégreront les paysages notamment au travers des espaces naturels et agricoles, qui participent au cadre de vie et à l'attractivité du territoire.

Plus globalement, le PLUI-HD prendra en compte de multiples enjeux pour un aménagement durable du territoire du Grand Annecy. La réalisation de cet outil de planification se déroulera sur les quatre prochaines années pour aboutir à un document et un règlement unique pour l'ensemble des 34 communes de l'agglomération.

Description de la mesure :

Tout au long de l'élaboration du PLUI-HD, des temps de travail auprès des élus seront organisés pour apporter les éléments de connaissances, partager les enjeux à l'échelle de l'agglomération (TVB, belvédères, paysage en milieu urbain...) et sensibiliser.

La commission Aménagement sera mobilisée à différentes étapes du PLUI-HD. De plus, des groupes thématiques seront créés au moment de l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), pilotés par le vice-président à l'Aménagement et à la préservation des espaces naturels. Ils seront composés des référents politiques et techniques des Communes et du Grand Annecy.

Pour chacune de ces rencontres, des professionnels et spécialistes pourront être sollicités pour intervenir et apporter leur expertise en matière de paysages (bureaux d'études, etc.).

Outils associés :

Futur PLUI-HD

Etude trame verte bleue du Grand Annecy

Démarches préalables :

Etude trame verte et bleue démarrée en juin 2019 et qui s'achèvera fin 2020.

Prescription du PLUI-HD en 2018.

Calendrier :

2019-2024 (durée de l'élaboration du PLUI-HD).

2021-2025 : durée CTENS

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|-------------------------------------|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Intervenants extérieurs | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 7 500 | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 7 500 € TTC | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|-------------------------------------|-------------------------|------------------|------------------|--------------|-----------|--------------|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Intervenants extérieurs | 7 500 € | Grand Annecy | 20 | 1 500 | 80% | 6 000 | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 7 500 € | | 20 | 1 500 | 80 | 6 000 | |

Partenaires techniques :

L'ensemble des acteurs qui seront mobilisés sur cette thématique pour l'élaboration du PLUI-HD.

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Nombre de groupes thématiques
- Taux de présence aux groupes thématiques
- Nombre de commissions Aménagement
- Taux de présence aux Commissions Aménagement

Lien avec actions du SDENS :

- 1.1 « Aider les élus à conforter l'intégration des TVB dans les documents d'urbanisme »
- 1.3 « Sensibiliser les élus et acteurs de l'aménagement »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.1 « Elaborer une stratégie foncière de préservation des espaces naturels et agricoles »
- 3.4 « Restauration des corridors écologiques »
- 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

| |
|--|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Grand Anancy |
| Périmètre de l'action : Ensemble du territoire |

Objectif : Assurer une gouvernance, fédérer les acteurs du territoire et les différentes politiques menées

Action n°2.1 : Animation et coordination du CTENS – Création d'un poste de référent biodiversité

Contexte :

Le Grand Anancy assure le pilotage du contrat ENS et sa mise en œuvre administrative et technique. Le contrat s'appliquera sur un territoire de 539 km² composé de 34 communes et situé sur 4 bassins versants. De par l'étendue du territoire et la richesse des espaces naturels et agricoles, les acteurs de la préservation et valorisation de ces espaces sont nombreux. Les nombreuses actions qui s'y déroulent sont cadrées et planifiées dans le CTENS.

Le Grand Anancy souhaite fédérer l'ensemble des acteurs qui agissent sur ces espaces pour disposer d'une cohérence sur la mise en œuvre d'une politique d'espaces naturels sensibles. Avec la constitution et l'animation d'instances de gouvernance telles que des comités techniques, des comités de pilotages et des groupes de travail, les maîtres d'ouvrage seront amenés à échanger et se questionner sur les actions. Les retours d'expériences sont des moments pour avancer collectivement sur des problématiques, là où certains maîtres d'ouvrage pourraient se sentir isolés ou démunis pour agir.

Pour ce faire, le Grand Anancy doit se doter de moyens humains adéquats. En effet, l'animation du contrat requiert une présence au quotidien afin d'assurer la mise en œuvre des actions dont la Communauté d'agglomération du Grand Anancy est le maître d'ouvrage, la coordination avec les partenaires et autres maîtres d'ouvrage, le suivi des opérations et l'évaluation des actions.

Description de la mesure :

Pour assurer la phase opérationnelle du contrat, un poste de « référent biodiversité » sera créé par le Grand Anancy. Dédié à 100% au CTENS, ses missions consisteront à :

- Assurer l'animation globale du contrat, la coordination entre toutes les actions, l'évaluation du contrat et la rédaction des bilans
- Garantir un suivi et mettre en place une gouvernance (comités de territoire, comités technique et de pilotage, groupes de travail)
- Assurer un lien avec les démarches transversales du Grand Anancy (Plan climat air énergie territorial, Projet de territoire) et s'assurer de la traduction réglementaire de l'étude trame verte et bleue dans le PLUI-HD
- Assurer un lien avec les démarches des partenaires extérieurs du CTENS (CTENS des autres territoires, Natura 2000, PAEC...)
- Faire le lien avec les financeurs : montage et suivi des demandes de subventions.

Outils associés :

L'ensemble des outils utilisés dans le cadre du CTENS.

Démarches préalables :

Aucune.

Calendrier :

Durée du CTENS.

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|-------------------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Poste de référent ENS | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 250 000 | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 250 000 € TTC | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|-------------------------------------|-------------------------|------------------|------------------|----------------|-------------|---------------|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Poste de référent biodiversité | 250 000 | Grand Annecy | 71,2 | 178 000 | 28,8 * | 72 000 | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 250 000 | | 71,2 | 178 000 | 28,8 | 72 000 | |

* Prise en charge du poste référent biodiversité par le Département à 80% la première année, 60% la deuxième année et 40% la troisième année.

Dans la limite d'une aide sur un montant maximal de 40 000 € par an.

Soit une aide de 32 000€, 24 000€ et 16 000€ sur les trois premières années.

Partenaires techniques :

Les acteurs qui seront mobilisés au moment de l'élaboration du CTENS.

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Nombre de réunions techniques et de pilotage sur une année et taux de participation
- Nombre de réunions ayant un lien avec le CTENS (PCAET, Projet de territoire...)
- % d'actions réalisées
- % de dépenses de l'enveloppe financière

Lien avec actions du SDENS :

- Engagement C.1 – « Créer et animer un réseau de référents biodiversité sur les territoires »
- 4.2 « Agir par territoires »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

Toutes les actions

| |
|--|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Grand d'Annecy |
| Périmètre de l'action : Ensemble du territoire |

Objectif : Assurer une gouvernance, fédérer les acteurs du territoire et les différentes politiques menées

Action n°2.2 : Création d'un observatoire intercommunal de la biodiversité

Contexte :

Suite à la fusion de 5 territoires, le Grand Annecy a vu sa superficie considérablement augmenter. Avec un territoire de 539 km², l'agglomération est riche d'une diversité d'habitats (lac, rivières, massifs forestiers, alpages, zones humides ...) et d'espèces et compte divers zonages (zones Natura 2000, réserve naturelle nationale, espaces naturels sensibles, ZNIEFF...).

Parallèlement, avec la fusion des communes d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Seynod et Pringy, le territoire de la Commune nouvelle d'Annecy s'est enrichi de sites, d'altitudes, d'expositions, de topographies et de la diversité des activités humaines pratiquées sur le territoire assurant un paysage varié, garant de la diversité biologique. Un premier observatoire, établi sur la commune historique d'Annecy il y a plus de 10 ans (inventaire faunistique et floristique grâce à des mesures de bio indicateurs et des protocoles de récoltes), a fait l'objet d'un suivi pendant 5 ans environ (inventaires entomologiques sur 21 sites d'espaces verts communaux), mais n'a pas été uniformisé à l'échelle de la commune nouvelle. La connaissance sur ces sujets restant très disparate d'une commune déléguée à l'autre.

Les habitats et les espèces sont soumis à des pressions diverses : sur fréquentation liée à la pratique des activités outdoor, multiplicité d'usages, urbanisation, artificialisation des sols, fragmentation des habitats. Dans un contexte de changement climatique, les atteintes à la biodiversité sont exacerbées.

Aussi, afin de connaître les espèces à enjeux sur le territoire, de sensibiliser élus, locaux et techniciens aux enjeux de la biodiversité et de mieux prendre en compte la biodiversité dans les politiques locales, un observatoire de la biodiversité intercommunal représente un outil adapté. Il permet de synthétiser les données naturalistes existantes, d'identifier les espèces ou les habitats à forts enjeux de conservation et de suivre leurs évolutions dans l'espace et dans le temps afin de mettre en évidence les vulnérabilités et de prendre les mesures adéquates pour la conservation de la biodiversité intercommunale.

Cet **état des lieux** proposera notamment de prendre en compte l'enjeu de la biodiversité dans les documents de planification de l'aménagement du nouveau territoire.

Description de la mesure :

Objectifs :

- **Mieux connaître la biodiversité** sur le territoire du Grand Annecy et de la Ville d'Annecy, et identifier les enjeux spécifiques liés
- Quantifier et connaître les **impacts du changement climatique** : suivi des espèces particulièrement sensibles, connaissance des processus d'adaptation au changement climatique
- **Centraliser les données** puis mener des inventaires complémentaires sur une fréquence régulière, mettre en évidence, localiser et suivre les espèces et/ou habitats à forts enjeux de protection
- **Porter à connaissance** les richesses naturalistes et organiser des actions impliquant notamment les citoyens (inventaires basés sur la science participative, visites de sites...)
- **Faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les politiques communales ou intercommunales**
- **Sensibiliser et mobiliser** les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité
- **Faire évoluer** les pratiques d'entretien des espaces verts communaux vers des **modes de gestions différenciées raisonnées et durables (GRD)**
- **Accompagner** les jardiniers municipaux et acteurs de terrain **à une acquisition des connaissances sur ces sujets et à l'évolution de leurs pratiques professionnelles** pour préserver la biodiversité
- **Prendre en compte les enjeux naturalistes en amont des projets** bien avant l'étude d'impact.

Etapes :

- **Réunir tous les acteurs** pour partager les connaissances déjà disponibles.
- **Finaliser des protocoles d'accord / conventions** avec les parties prenantes (associations, institutionnels...) pour assurer une remontée des données et de la connaissance de manière régulière et partagée, dans un esprit gagnant-gagnant, **au sein d'une base de données commune avec interface cartographique adaptée** (la vocation open data et la mise à disposition des données seront étudiées).
- **Compléter les connaissances** avec des inventaires spécifiques en fonction des volontés et des enjeux. L'étude des données déjà disponibles permettra de cibler les milieux à enjeux et donc d'orienter les inventaires vers les milieux similaires pas encore inventoriés.
- **Prioriser les habitats et espèces** mises en évidence en fonction de leurs patrimonialités, leurs états de conservation, leurs rôles dans les écosystèmes.
- **Identifier les actions à mettre en place pour protéger/valoriser la biodiversité :**
 - o En terme d'élaboration de **plans de gestion de sites**, de réalisation de travaux de préservation et restauration de corridors écologiques, de définition de zones à protéger et avec des prescriptions environnementales pour leur utilisation...
 - o En terme de **mise en place d'un observatoire intercommunal de la biodiversité** (public cible – soit élus, acteurs socio-économiques, citoyens..., contenu, construction, alimentation...) et des modalités de son renseignement, notamment en interrogeant la possibilité de mise en place de sciences participatives.
 - o En termes d'accompagnement à **l'évolution des pratiques professionnelles d'entretien raisonné** et adapté de ces espaces.
- **Suivre la biodiversité et faire vivre l'observatoire dédié :** mener ensuite des inventaires et suivis réguliers sur des espèces ou groupes d'espèces et habitats particulièrement menacées ou sensibles. Suivre les espèces et habitats indicateurs du changement climatique (bio indicateurs).
- **Intégrer la biodiversité au sein des politiques publiques de l'agglomération :** mettre en avant que la biodiversité peut être une source de richesse pour l'économie locale, intégrer ces préoccupations dans la stratégie de planification urbanistique et d'aménagement des collectivités.
- **Proposer des solutions digitales et numériques** permettant une appréhension ludique de l'observatoire et des inventaires liés, dans une optique de sciences participatives, avec contributions possibles des habitants.
- **Evaluer l'impact sur la biodiversité des actions réalisées dans le CTENS**

Pour approfondir la démarche, la Ville et l'agglomération réfléchissent à adhérer **au programme des Atlas de la Biodiversité des Communes (ABC)** du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, de manière à connaître la biodiversité sur la totalité de son territoire.

Outils associés :

Contractualisations et/ou démarches parallèles :

- Observatoire de la biodiversité de la commune historique d'Annecy
- Lancement Atlas biodiversité Alby-sur-Chéran
- Elaboration du PLUi-HD du Grand Annecy
- Réflexion sur la trame verte et bleue : définition de l'importance des corridors en fonction des richesses naturalistes présentes, détermination de l'état de conservation des habitats désignés comme corridors
- PCAET fiche 67 : mieux connaître les écosystèmes et la biodiversité pour mieux les protéger
- Toutes les actions en lien avec le foncier : l'observatoire de la biodiversité peut s'avérer utile pour une première consultation des enjeux naturalistes sur les parcelles
- Contrat Territoire d'Industrie et de Transition Ecologique (CTITE)

Démarches préalables :

Travail en complémentarité Ville d'Annecy et Grand Annecy pour définition conjointe des besoins et mutualisation des forces de travail (juin 2020 : réunions de cadrage).

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la rédaction du cahier des charges permettant le recrutement d'un bureau d'études spécialisé chargé de la mise en place de l'observatoire.

Concertation et association des autres partenaires, en consolidant la connaissance actuelle des ressources documentaires et techniques disponibles et les partenariats d'échange de données existants.

Calendrier :

- **Fin 2020** - Recrutement AMO
- **Fin 2020** - Définition du cahier des charges
- **Mars 2021** - Recrutement du prestataire chargé de la mise en place de l'observatoire
- **Été 2021** - Cartographie des acteurs, animations des partenariats, définition des protocoles de collecte de données, définition des objectifs de fonctionnement de l'observatoire et des bio indicateurs pour assurer le suivi
- **Fin 2021** - Acquisition des connaissances manquantes, relevés terrain, rendus techniques et cartographiques (état des lieux initial), rédaction de protocoles de gestion des sites et de fiches techniques ou annexes aux documents de planification (PLUi-HD, OAP, plans d'aménagement de zones...)
- **2022** - Actions de sensibilisation du public (sciences participatives)
- **2022-2024** - Mise à jour de l'observatoire au fil de l'eau (par relevés réguliers ou mises à jour périodiques pour lesquels le pas de temps reste à estimer)

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|---|----------------|-------|-------|-------|-------|---------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| <i>Recrutement AMO (hors financement CTENS)</i> | 30 000 | | | | | 30 000 | F |
| Mise en place de l'observatoire | 70 000 | 3 750 | 3 750 | 3 750 | 3 750 | 85 000 | F |
| Travaux | à définir | | | | | | I |
| Actions de sensibilisation | à définir | | | | | | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 70 000 | 3 750 | 3 750 | 3 750 | 3 750 | 85 000 € TTC | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|---|-------------------------|------------------|------------------|--------|------|--------|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| <i>Recrutement AMO (hors financement CTENS)</i> | 30 000 | Grand Annecy | 100 | 30 000 | | | F |
| Mise en place de l'observatoire* | 85 000 € | Grand Annecy | 50 | 42 500 | 50 | 42 500 | F |
| Travaux** | A définir | | | | | | I |
| Actions de sensibilisation | A définir | | | | | | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 85 000 | | | | | | |

* d'autres financements seront recherchés (Région, Etat dans le cadre de l'adhésion à l'Atlas de la Biodiversité des Communes)

** dont acquisition de connaissances par inventaires terrain en fonction de la stratégie retenue à la mise en place de l'observatoire

Partenaires techniques :

Bureaux d'études spécialisés

Etat et Région (services dont DREAL et DDT - portail INPN, SINP avec PIFH...)

Agence de l'Eau, OFB, ONF

Collectivités (Ville Annecy et autres)

PNR du Massif des Bauges

Associations (LPO, FNE, Asters-CEN74...)

Experts naturalistes

Indicateurs d'évaluation de l'action :

Bio indicateurs à mettre en place

Lien avec actions du SDENS :

→ 9.1 « Conforter la production de données liées à la connaissance »

→ 9.3 « Préciser et poursuivre le partage de la connaissance »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

→ 3.4 « Restauration des corridors écologiques »

→ 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

→ 5.8 « Stratégie de développement de la trame noire »

| |
|--|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Grand Anancy |
| Périmètre de l'action : Ensemble du territoire |

Objectif : Préserver et gérer les espaces naturels

Action n°3.1 : Elaborer une stratégie foncière de préservation des espaces naturels et agricoles

Contexte :

Le territoire du Grand Anancy connaît une hausse de la population entraînant une pression foncière sur les espaces naturels et agricoles.

Cette pression fragmente les espaces agricoles, leur fait perdre leur fonctionnalité ce qui peut entraîner une intensification des pratiques et une déprise (enfrichement). La trame verte et bleue, les paysages sont aussi menacés par cette pression foncière qui coupe les corridors, ferme des fenêtres paysagères. La biodiversité est également fragilisée par la fréquentation des espaces.

De plus, la réduction du foncier disponible pour l'accueil de nouvelles populations conduit à réduire ou supprimer certains espaces naturels et agricoles ce qui implique des mesures de compensation. Ces mesures de compensation sont de plus en plus prégnantes dans les projets d'aménagement.

Les objectifs d'une telle stratégie seront de repérer les sites à protéger : zone de bonne fonctionnalité d'une exploitation, zone de reproduction d'une espèce protégée... et de définir les mesures à prendre pour les protéger afin de maintenir l'agriculture sur le territoire, préserver les espaces de bon fonctionnement écologique (ruissellement, puit carbone, etc.) et préserver la biodiversité.

Les éléments collectés permettront de faire un travail préparatoire sur la séquence Eviter Réduire pour les projets impliquant des compensations.

Une étude pour reconquérir des espaces forestiers en espace agricole est en cours, elle permet d'identifier des parcelles qui se sont enfrichées récemment, de déterminer les conditions juridiques et techniques d'une éventuelle réaffectation de celles-ci à une activité agricole. Une maîtrise foncière sera peut-être indispensable pour certaines parcelles.

Un travail sur les zones de bon fonctionnement des zones humides dans l'objectif de mieux maîtriser le foncier de ces zones est également prévue.

Un plan pluriannuel d'action foncière (PPAF) est en cours d'élaboration sur le territoire en partenariat avec les communes. Ce plan sera l'ensemblier des politiques foncières de l'agglomération. Il définira les objectifs d'une maîtrise foncière et les actions à mettre en place à court, moyen et long termes.

Description de la mesure :

Pour compléter le volet agricole et espace naturel du PPAF, une étude sera confiée à un prestataire. Celle-ci, en se basant notamment sur l'étude TVB, permettra de définir les sites à enjeux et les meilleures modalités pour intervenir sur ceux-ci (zonage, acquisition...). Un plan d'action devra également être établi pour ces espaces.

Les acquisitions de parcelles pourront être financées dans le cadre du CTENS.

Outils associés : PLUI-HD, PPAF

Calendrier : démarrage 2021

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|--------------------------------------|----------------|-----------|------|------|------|---------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Elaboration d'une stratégie foncière | 40 000 | A définir | | | | 40 000 | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 40 000 | A définir | | | | 40 000 € TTC | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------|------------------|--------------|------------|---------------|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Elaboration d'une stratégie foncière | 40 000 | Grand Annecy | 20 | 8 000 | 80 | 32 000 | F |
| Acquisition de parcelles | En fonction de la stratégie | Grand Annecy, Communes | A définir | | A définir* | | I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 40 000 | | 20 | 8 000 | 80 | 32 000 | |

* : le CD74, dans le cadre du CTENS, finance à 80% les acquisitions foncières :

- Sur les milieux prioritaires identifiés dans le Schéma départemental des ENS
- Au titre du conservatoire des terres agricoles
- Sur des sites identifiés sur la trame verte et bleue du Grand Annecy

Partenaires techniques : partenaires espaces naturels et agriculture

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Définition d'une stratégie
- Prise en compte dans le zonage du PLUi-HD
- Acquisition ou maîtrise foncière des parcelles

Lien avec action du SDENS :

→ 2.1 conforter et déployer l'action du CTA

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 1.1 « Sensibilisation des élus au paysage dans le cadre de l'étude trame verte bleue et du PLUi-HD »
- 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

| |
|--|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : SIGEA |
| Périmètre de l'action : - St Félix - Bloye et Entrelacs (hors Grand Annecy) |

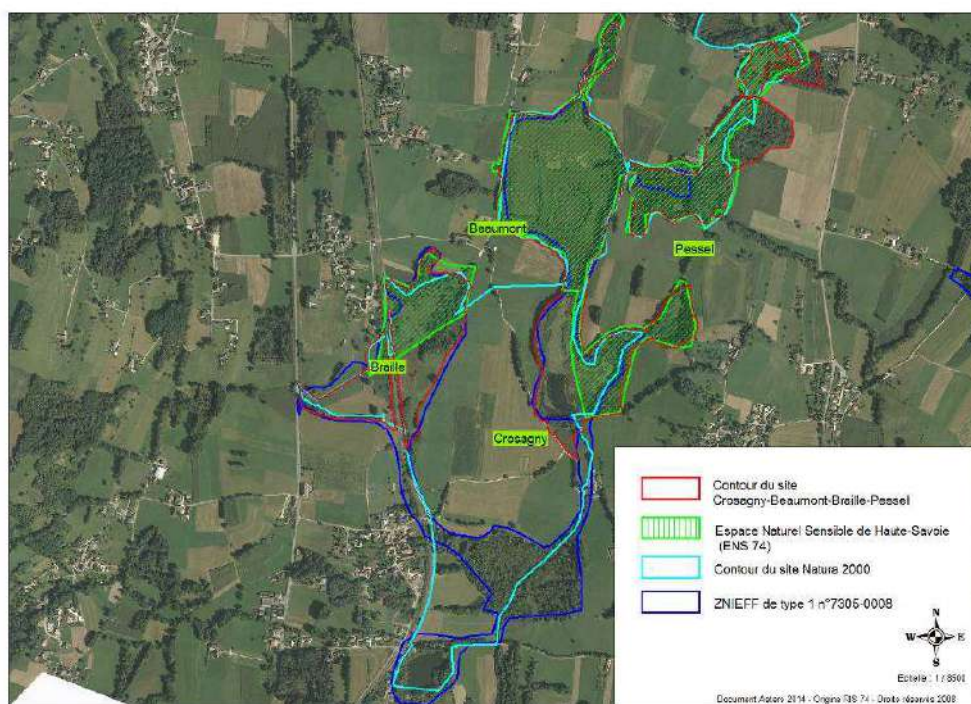
Objectif : Conforter, gérer et valoriser les sites emblématiques

Action n°3.2.1 : Poursuivre la gestion de sites naturels remarquables – Mise en œuvre des plans de gestion et de sensibilisation des Etangs de Crosagny, Beaumont et Braille

Contexte :

Le site des étangs et marais de Crosagny, Beaumont, Braille est situé à cheval sur les départements de Savoie et de Haute-Savoie : communes de Saint-Félix (Grand Annecy), Bloye (CC. Rumilly Terre de Savoie, 74) et Entrelacs (Grand Lac Agglomération, 73).

La zone humide est classée Natura 2000 (site Réseau des zones humides de l'Albanais) et ZNIEFF I, et fait l'objet de mesures de préservation, de gestion et de valorisation depuis le début des années 1990. Le site est labellisé en espace naturel sensible (RED) depuis 2012, soit 40,4 hectares sur la partie haut-savoyarde (communes de Saint-Félix et Bloye). Le plan de gestion en cours concerne la période 2014-2024.



Dans le cadre du contrat de site, le département de la Haute-Savoie s'est engagé à soutenir les actions inscrites dans le plan de gestion en considérant que les dépenses engagées par le SIGEA étaient éligibles à hauteur des 2/3, afin de tenir compte de caractère bi-départemental du site.

Le plan de gestion acte les grandes orientations suivantes :

- Etang de Beaumont : espace de quiétude, pas de sentier aménagé pour ne pas favoriser la pénétration du public ;
- Etang de Crosagny : espace à vocation mixte essentiellement biologique mais également pédagogique sur la partie Sud et Ouest avec canalisation du public sur le sentier et aménagements adaptés. La partie Est est fermée au public jusqu'aux Entremis et se prolonge au-delà sur Beaumont. La pêche y est interdite, sauf régulation ponctuelle dans le cadre du plan de gestion ;
- Etang de Braille : maintien des activités agricoles dans le cadre de contractualisations partenariales avec l'agriculteur selon les possibilités offertes.

Parallèlement à cette démarche de gestion, le SIGEA a poursuivi avec l'aide du Conseil départemental de la Haute-Savoie une démarche de sensibilisation et de valorisation du site en tant qu'espace naturel sensible.



Figure 1 : blongios nain (photo AEMC)



Figure 2 : étang de Crosagny (photo AEMC)

Description de la mesure :

Le SIGEA a défini, pour ses plans de gestion et de sensibilisation, trois grands enjeux et 4 objectifs à long terme :

| Enjeux | Objectifs à long terme |
|---|--|
| I. Enjeux de conservation | |
| Préservation des milieux humides, de la biodiversité et des espèces patrimoniales associées Maintien des conditions favorables à l'avifaune et en particulier à l'accueil et la nidification du Blongios nain Favoriser le maintien de la rainette arboricole | 1. Préserver la mosaïque d'habitats d'intérêts communautaires ainsi que les habitats favorables à une biodiversité végétale et animale |
| II. Enjeux de connaissance du patrimoine | |
| Connaissance approfondie du milieu, de son fonctionnement, des habitats et espèces associées | 2. Améliorer les connaissances sur site et permettre une mise à jour et un approfondissement des connaissances sur le site |
| III. Enjeux pédagogiques et socioculturels | |
| Nombre important des interlocuteurs | 3. Favoriser une appropriation du site par les acteurs locaux |
| L'étang de Crosagny : un support pédagogique, un lieu de sensibilisation au patrimoine naturel. Le moulin : préserver un patrimoine et le faire découvrir | 4. Accueillir le public et vulgariser le patrimoine naturel du site |

Début 2020, le SIGEA a présenté un bilan à mi-parcours du plan de gestion (2015-2019).

Le SIGEA et le Conseil départemental de la Haute-Savoie contractualisent un avenant au contrat de site pour la mise en œuvre du plan de gestion sur sa deuxième phase (2020-2024). Le programme d'action opérationnel de cette deuxième phase décline les 4 grands objectifs long terme du SIGEA.

Outils associés :

Plan de gestion 2014-2024

Contrat Natura 2000 du Réseau des zones humides de l'Albanais

Contrat vert et bleu du bassin versant du lac du Bourget

Démarches préalables :

Toutes les opérations sont conditionnées au résultat du bilan à mi-parcours du plan de gestion 2014-2024, l'attention est en particulier attirée sur les opérations de suivi scientifique et d'amélioration des connaissances naturalistes à réévaluer. Certaines actions sont liées à la réussite d'une animation foncière en cours de réalisation.

Une coordination avec le contrat vert et bleu du bassin versant du lac du Bourget devra être faite pour les actions suivantes :

- Faucardage, débroussaillage des îlots et exportation
- Restauration de la roselière terrestre sur la partie haut-savoiarde de Braille et de l'est de Crosagny
- Contrôle de la colonisation des ligneux dans la cladiaie et la magnoçaie.

Calendrier :

2020-2024

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|---------------------------------------|----------------|----------|----------|----------|----------|----------------------|-----|
| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| Opérations du plan de gestion | 49 264 € | 68 850 € | 44 954 € | 46 046 € | 42 024 € | 251 138 € | F/I |
| Opérations du plan de sensibilisation | 16 940 € | 21 722 € | 17 293 € | 15 627 € | 15 680 € | 87 261 € | F |
| Total Fonctionnement (TTC) | | | | | | 272 808 € TTC | |
| Total Investissement (HT) | | | | | | 65 591 € HT | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | Région | | Etat | | F/I |
|--|-----------------------------|------------------|------------------|-----------|------|-----------|--------|--------|------|-----------|-----|
| | | | % | € | % | € | % | € | % | € | |
| Gestion des habitats aquatiques et semi-aquatiques (1) | 93 704,25 | SIGEA | 36,5 | 34 209,82 | 31,2 | 29 244,43 | 32,3 | 30 250 | | | F |
| Gestion des invasives (2) | 28 503,21 | SIGEA | 60,8 | 17 341,68 | 39,2 | 11 161,53 | | | | | F |
| Gestion hydraulique adaptée et efficace (3) | 2 600 (F) 9 589,89 (I) | SIGEA | 60 | 7 313,93 | 40 | 4 875,96 | | | | | F/I |
| Restauration et entretien des prairies humides (4) | 24 124 (F) 47 600,69 (I) | SIGEA | 19,2 | 13 786 | 17,9 | 12 864,00 | 29,2 | 20 950 | 33,6 | 24 124,69 | F/I |
| Favoriser les amphibiens (5) | 1 198,74 (F) 6 400 (I) | SIGEA | 60 | 4 559,25 | 40 | 3 039,49 | | | | | F/I |
| Mettre en place une gestion pour favoriser la naturalité à l'échelle de l'ensemble du site (6) | 8 160,10 | SIGEA | 60 | 4 896,06 | 40 | 3 264,04 | | | | | F |

| | | | | | | | | | | | |
|--|-----------------------------------|-------|-------------|----------------------|-------------|------------------|-------------|---------------|------------|----------------------|-----|
| Connaissances et suivis (7) | 27 256,64 (F) 2 000 (I) | SIGEA | 60 | 17 553,98 | 40 | 11 702,66 | | | | | F/I |
| Total opérations du plan de gestion | 185 547 (F) 65 591 (I) | | 39,7 | 99 660,72 | 30,3 | 76 152,11 | 20,4 | 51 200 | 9,6 | 24 124,69 | |
| Garantir un accueil du public en adéquation avec la vocation des différents secteurs du site | 87 261,37 | SIGEA | 54,5 | 47 518,60 | 45,5 | 39 742,77 | | | | | F |
| Total opérations du plan de sensibilisation | 87 261 | | 54,5 | 47 518,60 | 45,5 | 39 742,77 | | | | | |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 272 808 | | | | | | | | | | |
| Total Investissement (€ HT) | 65 591 | | | | | | | | | | |

Partenaires techniques :

Association des étangs et du Moulin de Crosagny
 ASTERS – CEN74
 LPO

Indicateurs d'évaluation de l'action :

L'ensemble des indicateurs figurant au plan de gestion.

Lien avec actions du SDENS :

→ 4.1 « Agir par milieux prioritaires »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »
- 3.4 « Restauration des corridors écologiques »
- 3.6 « Agriculture et biodiversité : mesures agro-écologiques et préservation des prairies fleuries et pelouses sèches du territoire »

| |
|--|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Asters – CEN 74 |
| Périmètre de l'action : RNN et site classé |

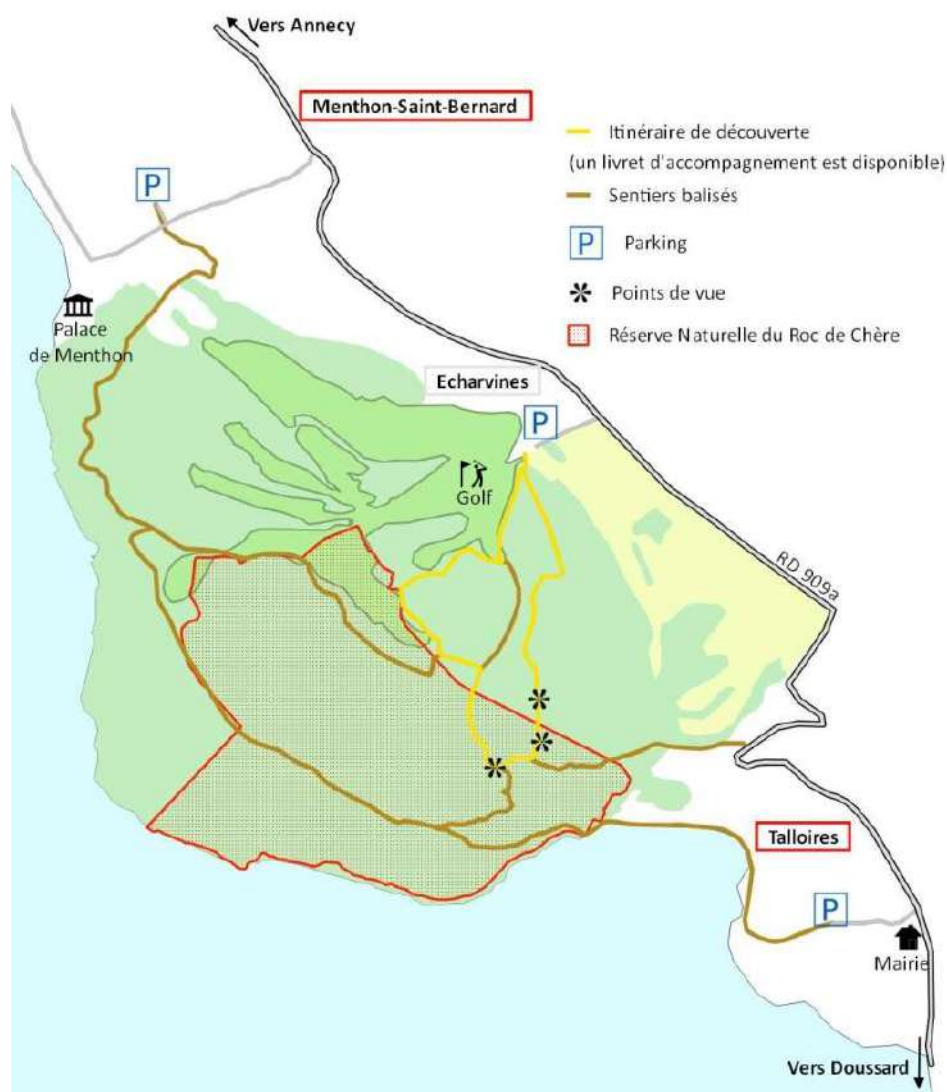
Objectif : Conforter, gérer et valoriser les sites emblématiques

Action n°3.2.2 : Poursuivre la gestion de sites naturels remarquables - Mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle nationale du Roc de Chère

Contexte :

La Réserve Naturelle Nationale du Roc de Chère est l'une des neuf réserves naturelles nationales du département et l'un des rares sites naturels d'ampleur ouvert au public autour du lac d'Annecy. Elle accueille trois types de publics : les scolaires, le grand public (des familles ou des individuels) et des publics en situation de handicap (principalement mental, visuel ou auditif, l'accessibilité naturelle du site étant très contrainte pour les personnes à mobilité réduite).

Un des objectifs du contrat de territoire est de favoriser la conservation de la biodiversité et des paysages et la valorisation de sites naturels d'intérêt via leur labellisation ENS et la mise en œuvre d'un plan de gestion. La réserve naturelle du Roc de Chère a vocation à être labellisée ENS.



Vue générale sur la réserve naturelle du Roc de Chère (source : site du CEN 74)

Description de la mesure :

→ Suivis et études

Suivis scientifiques

Afin de s'assurer que les modes de gestion en place correspondent bien aux enjeux de conservation de ce site naturel, ou de les faire évoluer si nécessaire, des inventaires et suivis scientifiques doivent être conduits. Ils permettent d'évaluer l'efficacité des mesures de restauration des milieux naturels. Les suivis sont également indispensables pour mieux comprendre la réponse des milieux naturels aux évolutions à l'œuvre dans l'environnement : fréquentation accrue et nouvelles pratiques de loisirs, changement climatique, artificialisation des sols...

Sont concernés :

- Une série d'inventaires phytosociologiques complétant la cartographie complète des milieux naturels
- L'évaluation de l'efficacité des mesures de restauration de la tourbière
- Des inventaires initiaux ou des suivis complémentaires pour les groupes et espèces suivants : Pyrale du Buis, Cordulie à corps fin, lichens, chiroptères, amphibiens et reptiles, micro-faune des mares temporaires, faune saproxylique et coléoptères, avifaune nicheuse (protocole STOC-EPS).



Figure 1 : Inventaires de la faune des mares forestières du Roc de Chère, 2016. © CEN 74

→ Action d'entretien des milieux et travaux

Restauration de milieux - Tourbière

On constate un assèchement notable de la tourbière, entraînant l'appauvrissement du cortège végétal (développement de Molinie, boisement, disparition des Sphaignes et d'espèces emblématiques du site). Par manque de maîtrise foncière ou d'usage, l'ancien barrage est devenu vétuste et ne remplit plus sa fonction depuis les années 1990 : retenir l'eau. La tourbière s'est asséchée et doit être restaurée (zone humide prioritaire).

Les travaux de restauration de la tourbière s'organiseront en deux phases :

- Déboisement partiel du cœur de la tourbière, suivi d'un étrépage manuel de régénération des milieux (entreprise forestière et chantiers école ou TIG)
- Remise en état du barrage pour retenir l'eau et favoriser le retour naturel de la végétation de tourbière bombée (système de vannes)

Restauration de milieux – Milieux ouverts

Avec la baisse des activités sylvo-agropastorales sur le site, les milieux ouverts sont devenus rares et couvrent de petites surfaces sur le Roc de Chère. La dynamique de fermeture observée est à l'origine de la disparition d'un certain nombre de plantes herbacées rares et du cortège faunistique associé principalement (insectes et reptiles). La restauration distingue une phase d'intervention lourde puis une action plus modérée de contrôle après quelques années :

- Débroussaillage et fauche sur le xérobromion, les landes à callune et les pelouses sur lisières ou affleurements rocheux, répartis sur 5 ans par secteurs ; action intensive mais manuelle
- Action plus légère de contrôle des ligneux après intervention intensive

Actions ponctuelles en zones humides

La réserve abrite aussi des milieux humides d'intérêt : marais, mares forestières, en plus de la tourbière ; ces milieux nécessitent ponctuellement des actions pour encourager la biodiversité et maintenir la fonctionnalité des milieux : coupe de petits ligneux, curages partiels des mares, broyage avec exportation (à réaliser avec du matériel spécialisé) tous les 3 ans.

L'entretien annuel (coupe de certains ligneux, secteurs inaccessibles aux engins mécanisés), est réalisé en régie par le gestionnaire.

→ Actions de sensibilisation

Sensibilisation du grand public

Une vingtaine de sorties sur inscription seront proposées chaque année, d'avril à octobre, adressées à des locaux et des touristes, familles ou individuels. Des thèmes sont proposés pour chaque sortie en fonction des saisons et des particularités de cet espace naturel sensible



Figure 2 : Animation grand public sur la réserve, 2018

© CEN 74

Accueil des personnes en situation de handicap

L'un des objectifs de développement majeurs du site est de rendre cet espace naturel d'exception accessible à tous.

Les structures spécialisées dans le handicap (ITEP, IMP, FAM...) sont souvent en recherche de sorties gratuites et accompagnées par des animateurs formés sur le handicap, et les personnes non accompagnées ne bénéficient que de peu d'animations dédiées. Suivant les demandes, une à trois sorties par an peuvent être réalisées, à destination des personnes en situation de handicap visuel, mental ou auditif (partenariat avec un interprète de la langue des signes française à monter).

Education au développement durable pour les scolaires

Deux types de sensibilisation peuvent être organisés : sorties à la demande et insertion dans des projets pédagogiques plus vastes (type Môm'en Nature). Les niveaux scolaires varient de la maternelle au collège. Il s'agit soit d'une balade simple dans la réserve naturelle à la découverte de son patrimoine, soit d'une sortie thématique, en lien avec les demandes pédagogiques des enseignants, soit d'une intervention en classe.

Pour les niveaux plus jeunes, la sortie est axée sur les espèces et les choses facilement observables autour d'activités ludiques et sensorielles. Pour les niveaux plus élevés, les thèmes abordés seront plus complexes : fonctionnement d'une réserve naturelle, découverte des écosystèmes, impact de l'homme... Les classes visées par le partenariat sont les classes des communes environnantes, et occasionnellement situées plus loin dans le département. Les interventions peuvent être occasionnelles ou répétées (cas du projet Môm'en Nature avec cinq interventions annuelles organisée depuis 20 ans auprès d'une classe de primaire de Talloires-Montmin).

Outils pédagogiques en autonomie

En complément des interventions en présentiel des équipes de sensibilisation, le gestionnaire souhaite développer des outils pédagogiques permettant de découvrir la réserve naturelle en autonomie. Des sacs à dos sur le thème de la géologie du Roc de Chère sont prévus comme première réalisation. La mise en œuvre de ces outils, qui pourraient être empruntés sous caution à l'accueil du golf du Lac d'Annecy et au point info tourisme de Talloires (qui distribuent déjà le carnet de découverte du site) ou au gestionnaire, nécessite un premier temps de conception du contenu pédagogique, puis la réalisation matérielle des sacs à dos (achat et fabrication du matériel).

Un déploiement des outils de découverte numériques du site est également envisagé : rédaction d'un document facile à lire et à comprendre pour les personnes en situation de handicap mental.

Renouvellement du Plan de gestion / Docob / Plan de sensibilisation

Le plan de gestion de la réserve naturelle, constituant document d'objectifs pour l'entité Roc de Chère du site Natura 2000 Cluse du lac d'Annecy, doit être renouvelé. Il sera évalué en 2021 sous la coordination de la conservatrice de la réserve naturelle (non compris dans le CTENS), puis renouvelé en 2022. Le site étant labellisé ENS, un plan de sensibilisation doit être inclus au plan de gestion.

L'appui de l'équipe interne du CEN 74, de scientifiques, d'experts techniques, des acteurs locaux impliqués et d'un étudiant de Master 2 sera mobilisé.

Compte tenu de l'éclatement du site Natura 2000 en plusieurs entités dont les documents de gestion sont distincts, aucun financement via la politique régionale Natura 2000 ne sera mobilisable. Des financements de l'Etat (dotation de gestion des réserves naturelles de Haute-Savoie) seront mobilisés en partie.

Outils associés :

Plan de gestion du Roc de Chère 2010-2019, Plan de gestion du Roc de Chère 2023-2032, PNA Odonates

Démarches préalables :

RAS.

Calendrier :

2021 :

- Réalisation du diagnostic phytosociologique, de la cartographie des habitats naturels de la réserve, des inventaires Chiroptères, Amphibiens et reptiles, piquetage des arbres (suivi Pyrale), analyse décennale des résultats et réalisation des suivis STOC-EPS, suivi de la Cordulie à corps fin et rédaction d'un guide de bonnes pratiques ;
- Restauration du xérobromion et d'1 secteur de pelouse des lisières ou affleurements rocheux, intervention manuelle d'entretien sur la tourbière et le marais, broyage du marais du golf par une entreprise spécialisée ;
- Conception et réalisation du sac à dos géologie, actions des sensibilisation grand public, personnes en situation de handicap, scolaires.

2022 :

- Inventaire des lichens, suivi trimestriel des placettes Pyrale, réalisation des suivis STOC-EPS, rédaction du nouveau plan de gestion et interprétation 2023-2032 du Roc de Chère ;
- Travaux de déboisement partiel du cœur de la tourbière et étrépage manuel
Restauration d'1 secteur de pelouse des lisières ou affleurements rocheux
Intervention manuelle d'entretien sur la tourbière et le marais ;
- Actions des sensibilisation grand public, personnes en situation de handicap, scolaires.

2023 :

- Inventaire de la micro-faune des mares temporaires, suivi trimestriel des placettes Pyrale, réalisation des suivis STOC-EPS ;
- Remise en état du barrage sur la tourbière, restauration des landes à callune,
- Actions des sensibilisation grand public, personnes en situation de handicap, scolaires.

2024 :

- Inventaire de la faune saproxylique et des coléoptères, suivi trimestriel des placettes Pyrale, réalisation des suivis STOC-EPS ;
- Restauration d'1 secteur de pelouse des lisières ou affleurements rocheux ; broyage du marais du golf par une entreprise spécialisée
- Actions des sensibilisation grand public, personnes en situation de handicap, scolaires.

2025 :

- Suivi de l'efficacité des mesures de restauration de la tourbière, suivi trimestriel des placettes Pyrale, réalisation des suivis STOC-EPS ;
- Restauration du dernier secteur de pelouse des lisières ou affleurements rocheux, action de contrôle des ligneux sur le xérobromion, petit bûcheronnage et entretien du barrage sur la tourbière ;
- Actions des sensibilisation grand public, personnes en situation de handicap, scolaires.

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|--|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Suivis et études | 15 565 | 7 150 | 7 700 | 7 700 | 8 540 | 46 655 | F |
| Action d'entretien des milieux et travaux | 2 920 | 2 370 | 3 210 | 2 370 | 4 705 | 15 575 | F |
| Action d'entretien des milieux et travaux | 9 680 | 0, | 0 | 0 | 0 | 9 680 | I |
| Actions de sensibilisation | 17 560 | 11 410 | 11 410 | 11 410 | 11 410 | 63 200 | F |
| Elaboration du plan de gestion et de sensibilisation | 16 275 | 23 725 | 0 | 0 | 0 | 40 000 | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 52 320 | 44 655 | 22 320 | 21 480 | 24 655 | 165 430 € TTC | |
| Total Investissement (€ HT)* | 9 680 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 680 € HT | |

* Asters n'est pas assujetti à la TVA

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | Autres (DREAL, AERMC, appels à projets) | | F/I |
|--|-------------------------|------------------|------------------|-------------|----------|---------------|---|---------------|-----|
| | | | % | € | % | € | % | € | |
| Suivis et études | 46 655 | CEN 74 | 0 | 0 | 40 ou 50 | 20 120 | 60 ou 50 | 26 535 | F |
| Action d'entretien des milieux et travaux | 15 575 | CEN 74 | 0 | 0 | 60 | 9 345 | 40 | 6 230 | F |
| Action d'entretien des milieux et travaux | 9 680 | CEN 74 | 0 | 0 | 60 | 5 808 | 40 | 3 872 | I |
| Actions de sensibilisation | 63 200 | CEN 74 | 5 ou 10 | 5 794 | 80 | 48 804 | 10 ou 15 | 8 602 | F |
| Elaboration du plan de gestion et de sensibilisation | 40 000 | CEN 74 | 0 | 0 | 0 ou 20 | 4 745 | 100 ou 80 | 35 255 | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 165 430 | | | 5794 | | 83 014 | | 76 622 | |
| Total Investissement (€ HT) | 9 680 | | | 0 | | 5 808 | | 3 872 | |

Partenaires techniques :

Suivis et études : CEN 74, ONF, experts naturalistes (prestations), SILA, professionnels du sport ou du tourisme.

Actions d'entretien des milieux et travaux : CEN 74, ONF, MFR de Serraval, propriétaires fonciers, Golf du Lac d'Annecy, Sous-traitance avec des entreprises pour les travaux nécessitant un matériel spécialisé

Actions de sensibilisation : CEN 74, Structures spécialisées dans le handicap, Établissements scolaires

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Rapports d'études des suivis habitats, espèces et activités
- Suivi phytosociologique et photographique des habitats restaurés
- Suivis de la faune sur les habitats restaurés
- Suivi régulier du niveau d'eau avant et après travaux sur la tourbière
- Fiches d'appréciation des animations (enseignants, grand public, structures demandeuses)

Lien avec action du SDENS :

→ 4.2 Agir par territoires

Lien avec d'autres actions du CTENS :

→ 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

| |
|--|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Grand Annecy |
| Périmètre de l'action : Massif du Semnoz |

Objectif : Conforter, gérer et valoriser les sites emblématiques

Action n°3.3.1 : Elaboration de plans de gestion des grands sites – le massif du Semnoz

Contexte :

Le Massif du Semnoz, constitue une passerelle stratégique entre l'urbain et le rural. Considéré comme le poumon vert de l'agglomération d'Annecy, il est un site belvédère privilégié de développement des activités de loisirs et de tourisme bien ancré localement. Le massif du Semnoz est plus globalement un site de multi-usages, où s'exercent de nombreuses activités socio-économiques (touristiques, agricoles, forestières...), dans un contexte à forte composante paysagère et patrimoniale.

Sa calotte sommitale concentre les principaux aménagements d'accueil du public avec son domaine skiable, sa luge d'été, les restaurants... Il constitue en toutes saisons un massif d'activités de pleine nature (randonnées, parapente, VTT, spéléo, escalade...), et attire ainsi de plus en plus de manifestations grand public notamment sportives (trails, course d'orientation...). Le parc aux biches de la Grande Jeanne, les centres aérés des Puisots et de Quintal sur son flanc ouest ainsi que le jardin botanique alpin contribuent également à l'offre touristique et de loisir.

Ses paysages ouverts sommitaux sont également un noyau pastoral emblématique du massif des Bauges, bien structuré collectivement (Association Foncière Pastorale du Semnoz, Groupement Pastoral de l'Abbaye), diversifié en bovin et caprin lait, et sous signe de qualité (AOP Tome des Bauges, Reblochon, Chevrotin et Abondance). La fréquentation touristique représente un paradoxe entre manne économique et fragilité dans les difficultés de cohabitation et de partage de l'espace (flux et aménagements). Des actions de sensibilisation sont déjà conduites (chantier participatif de coupe de vérâtre, signalétique pastorale du Conseil Départemental...) pour sensibiliser à la cohabitation entre pastoralisme et fréquentation touristique.

Le reste du massif est boisé, avec une part importante de forêt privée peu accessible dans des conditions économiques et environnementales satisfaisantes. A noter qu'un suivi partenarial (forestiers, chasseurs, établissements scolaires, ONCFS et PNR) de l'impact du gibier sur la forêt est conduit au travers de l'Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats (OGFH) qui permet de caractériser l'état de déséquilibre entre la grande faune et l'habitat forestier (problématique des dégâts de gibier en forêt).

Le massif est aussi un territoire de ressources et de patrimoines, vis-à-vis de la ressource en eau avec un enjeu lié à l'alimentation en eau potable puisque les eaux s'infiltrant rapidement sur le Massif sont transférés vers le Lac d'Annecy et le Chéran. Le caractère karstique des eaux souterraines induit un transfert rapide avec peu de capacité de filtration ou d'épuration d'éventuelles pollutions.

Le Semnoz présente une grande diversité de milieux naturels : prairies d'altitudes, pessières sur lappiaz sur le secteur sommital. On note aussi la présence de zones humides, de mares et de placages paratourbeux. Les escarpements rocheux, sont des sites de nidification du faucon pèlerin. Enfin plusieurs grottes hébergent des colonies de chiroptères.

A travers tous ces habitats d'intérêt patrimonial, le massif du Semnoz constitue ainsi un « réservoir de biodiversité ».

La question de la mobilité est également au cœur du fonctionnement actuel et futur de la station. La saturation automobile questionne des nouvelles modalités de transport doux et collectif.

A travers la mise en place d'une démarche concertée pour l'élaboration d'un plan de gestion sur le massif du Semnoz, il s'agit de penser globalement le massif dans tous ses usages (récréatif, pastoral, forestier) et toutes ses fonctions (maintien de la biodiversité, de la ressource en eau, accueil et sensibilisation du public, paysage) et leurs interactions.

Le plan de gestion devra répondre à ses multiples enjeux afin de définir des objectifs garantissant un développement cohérent, équilibré et une cohabitation des usages.

Au regard de la multiplicité des enjeux et des acteurs intervenant sur le site, l'élaboration d'un plan de gestion se fera nécessairement au travers d'une participation de tous les acteurs concernés et sera l'occasion de proposer une nouvelle forme de gouvernance du site.

Description de la mesure :

Il s'agit à travers cette action programmée sur 5 ans de :

- mener une démarche concertée pour l'élaboration du plan de gestion du Semnoz (1 à 2 ans) ;
- de démarrer le volet opérationnel du plan suite à sa validation (3 ans).

Il est proposé un dispositif d'animation ancré localement et mené de manière partenariale au regard des multiples thématiques.

OBJ 1/ Elaboration du plan de gestion du Semnoz

A - Réaliser un diagnostic à l'échelle du massif.

Mener une analyse synthétique des études et documents existants et des données acquises sur le contexte social, économique et culturel, l'environnement et le patrimoine naturel. Ce travail permettra d'identifier les éventuelles lacunes de connaissance à compléter, et prévoir dans les actions du plan de gestion (volet connaissance). Cette phase de diagnostic mobilisera des partenaires variés, dont l'ensemble du travail sera encadré par un comité de pilotage (1^{ère} réunion de lancement).

B – Définir les valeurs, les enjeux du site du massif du Semnoz.

Il est proposé à partir du diagnostic de dégager les valeurs et les enjeux fondateurs de la gestion du massif du Semnoz. Ce travail pourra être conduit en comité de pilotage suite à la présentation du diagnostic (2^{ème} rencontre). Une visite de terrain sera proposée dans une démarche d'interconnaissance des enjeux identifiés lors du diagnostic.

C - Identifier les thématiques à concerter pour définir des objectifs partagés.

A partir des étapes de diagnostic et enjeux, un certain nombre de pressions, menaces, situation/zones de conflits, mais aussi de points forts et d'opportunités seront identifiés.

Il s'agira ensuite de proposer une méthodologie de concertation à partir des principales interactions d'usages identifiés, et des thématiques à enjeux, notamment au travers de groupe de travail (1 ou 2 rencontres envisagées).

Principales interactions d'usage pressenties à concerter :

- Usages agricoles et notamment pastoral et développement touristique (fréquentation et aménagement) ; Le lien sera fait avec la stratégie pastorale en cours de définition
- Usages forestiers, cynégétique et touristique/loisir ;
- Patrimoines et ressources naturels (bâti, savoirs, milieux, espèces, eau...) avec les usages (agricoles, forestiers, activités touristiques et de loisirs) ;

Les grandes thématiques seront également traitées en déclinaison opérationnelle pour assurer une gestion durable agricole (ex : mettre en place des plans de gestion pastoraux volontaire, définir les aménagements structurants, etc.) et forestière (ex : mettre en œuvre le schéma de desserte, proposer des plans de gestion sylvo-environnemental volontaire, etc.). Mais également définir des objectifs de sensibilisation, d'éducation et d'amélioration des connaissances.

En fonction des enjeux et des actions envisagées, une analyse du foncier (privé / public, nombre de comptes de propriétés, biens sans maîtres, déclaration PAC ou non ...) sera menée afin de donner une assise pré-opérationnelle partagée aux différents acteurs et étudier les outils adaptés à la maîtrise foncière et à la gestion. Enfin, pour chaque action déterminée se posera la question de la structure opératrice de l'action.

D – Construire un programme d'actions prioritisées et une nouvelle gouvernance.

Travail de synthèse des objectifs pour une proposition d'un programme d'action hiérarchisé pluriannuel et la définition de nouvelles instances de gouvernance associées. Approbation du programme d'action et des portages en comité de pilotage (3ème rencontre).

OBJ 2/ Mise en œuvre du plan de gestion du Semnoz

Mise en routine du rythme des comités de pilotage avec une tenue une fois par an à partir de 2022 pour fixer les objectifs de réalisation annuelle. Il s'agira ensuite de dresser un bilan et perspective à chaque rencontre. Mise en œuvre des actions par les opérateurs identifiés.

Outils associés :

PLUI-HD

Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Stratégie pastorale

Démarches préalables :

Aucune.

Calendrier :

| Objectifs | Détails | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|-----------|--|------|------|------|------|------|
| 1A | Mise en place du comité de pilotage, Méthodologie de travail à valider | | | | | |
| | Réalisation du diagnostic de manière partenariale | | | | | |
| 1B | Partage du diagnostic et définition des valeurs et enjeux - Sortie de terrain sur site pour interconnaissance enjeux (sept ou oct) | | | | | |
| 1C | Méthodologie de concertation et lancement des groupes de travail | | | | | |
| 1D | Travail de synthèse des travaux de concertation – architecture du programme d'actions et validation du plan de gestion | | | | | |
| 2 | Mise en œuvre du plan de gestion | | | | | |

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|-------------------------------------|----------------|------|-----------|------|------|---------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Elaboration du plan de gestion | 60 000 | | | | | 60 000 | F |
| Mise en œuvre du plan de gestion | / | / | A définir | | | | F/I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | | | | | | 60 000 € TTC | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|-------------------------------------|-------------------------|---|------------------|---------------|-----------|---------------|--------|
| | | | % | € | % | € | |
| Elaboration du plan de gestion | 60 000 | Grand Annecy (dir. aménagement en lien étroit avec dir. Semnoz) | 20 | 12 000 | 80 | 48 000 | F ou I |
| Mise en œuvre du plan de gestion | A définir | | | | | | F/I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 60 000 | | 20 | 12 000 | 80 | 48 000 | |

Partenaires techniques :

Partenaires forestiers : ONF, CRPF, Groupements forestiers, Section Bauges de l'UFP 74

Partenaires ressource en eau : SMIAC, SILA, Spéléo

Partenaires agricoles : CASMB, SEA Haute-Savoie, AFP du Semnoz

Partenaires naturalistes : Associations naturalistes (FNE, LPO, groupe nature de Gruffy...), CEN Haute-Savoie

Partenaires touristiques/loisirs : Grand Annecy, Refuges et restaurant, FDC 74, DDCSPP

Partenaires institutionnels : CD74, communes, Grand Annecy, PNR

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Mise en place d'une instance de pilotage
- Réalisation du plan de gestion

Lien avec actions du SDENS :

- 3.1 « Encourager des démarches territoriales de conciliation des usages »
- 4.1 « Agir par milieux prioritaires »
- 4.2 « Agir par territoire »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.5 « Mise en œuvre de la stratégie pastorale du Grand Annecy »
- 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

| |
|--|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte des Glières |
| Périmètre de l'action : Plateau des Glières |

Objectif : Conforter, gérer et valoriser les sites emblématiques

Action n°3.3.2 : Elaboration de plans de gestion des grands sites - le Plateau des Glières

Contexte :

Le Plateau des Glières n'est pas un lieu comme les autres. Il règne sur ce territoire une ambiance et une atmosphère singulière trouvant leurs origines dans une histoire hors du commun, un environnement préservé, un alpage vivant et dynamique ou encore un site nordique de premier plan. Le Plateau des Glières est un territoire inscrit depuis le 12 juin 1947 « au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque » et justifie ainsi d'une protection de niveau national (articles L 341-2 et suivants du code de l'environnement).

Un lieu de mémoire et d'éducation, passeurs de messages et de valeurs

Le Plateau des Glières est un haut lieu de la résistance française. De manière à faire vivre l'Esprit Glières et à rendre hommage aux résistances, le site accueille le monument national à la Résistance, œuvre de Gilioli érigée en 1973. Porteur d'un héritage moral, le Plateau des Glières est un lieu d'éducation à la citoyenneté et où le devoir de mémoire est transmis. Près de 10 000 visiteurs sont accueillis chaque année sur le site Mémoire du Maquis.

Un site naturel exceptionnel, à protéger

Le Plateau des Glières est un site écologique majeur, classé Natura 2000 sur près de 8 069,8 ha et encadré par un document d'objectif « Les Frettes / Massif des Glières ». Le site bénéficie d'un panel de réglementation et de statut de protection en fonction des milieux représentés notamment la Réserve biologique de la Montagne des Frettes et l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la tourbière de la Balme. Le milieu naturel et forestier est caractérisé par une mosaïque de milieux qui s'interpénètrent, permettant ainsi une grande richesse floristique et faunistique.

Un lieu de pratique et d'initiation aux activités de pleine nature

La renommée du Plateau des Glières est également étroitement liée à l'offre d'activités de pleine nature disponible sur le site notamment en hiver via le domaine nordique des Glières (leader haut savoyard). L'offre nordique (ski de fond, raquette, chiens de traîneau...) est également complétée par une palette d'activités estivales notamment la randonnée, l'escalade...

Un pastoralisme dynamique et structurant, un terroir et des savoir-faire

Avec plus d'une dizaine d'alpagistes, les Glières bénéficient d'une activité pastorale particulièrement dynamique et structurante pour le développement économique et l'entretien des alpages du Plateau.

Un lieu accessible, privilégié par les familles pour se ressourcer

Le Plateau des Glières est très largement fréquenté par les familles à la recherche de balades faciles, permettant de découvrir la montagne, sur des sentiers praticables et dans un cadre préservé.

Une montagne vivante toute l'année

Le Plateau des Glières est exceptionnel également du fait de son caractère habité à l'année, avec la présence de plusieurs auberges et restaurants ouverts à l'année. Au regard de la multiplicité des enjeux et des acteurs intervenant sur le site, l'élaboration d'un plan de gestion se fera nécessairement au travers d'une participation de tous les acteurs concernés et sera l'occasion de proposer une nouvelle forme de gouvernance du site.

Un lieu de découverte, orienté vers la jeunesse

A la croisée des enjeux de mémoire, d'initiation au nordique ou encore d'éducation à l'environnement, le Plateau des Glières est un lieu majeur d'apprentissage pour les scolaires et les groupes d'enfants qui peuvent être hébergés au centre de vacances de la Métralière,

Description de la mesure :

La finalité du plan de gestion est de définir les modalités de pratiques de gestion pour conserver et/ou reconquérir la biodiversité et la qualité paysagère du site, en fonction des enjeux locaux.

Il s'agit à travers cette action de :

- mener une démarche concertée pour l'élaboration du plan de gestion du Plateau des Glières,
- démarrer le volet opérationnel suite à sa validation.

A - Réaliser un diagnostic à l'échelle du périmètre géré par le Syndicat Mixte des Glières : mener une analyse synthétique des études et documents existants et des données acquises sur le contexte social, économique et culturel, l'environnement et le patrimoine naturel.

B - Définir les valeurs, les enjeux du site dans leur dimension naturaliste. Un zoom spécifique sera apporté sur les zones spécialement sensibles au dérangement (approche spatio-temporelle par espèce cible et/ou par pratique).

C - Identifier les objectifs partagés : à partir des étapes de diagnostic et enjeux, un certain nombre de pressions, menaces, situations/zones de conflits, mais aussi de points forts et d'opportunités seront identifiés en concertation.

D - Construire un programme d'actions prioritaires et une nouvelle gouvernance. Approbation du programme d'actions et des portages en comité de site.

L'ensemble de cette démarche se voit animée par le Syndicat Mixte des Glières et d'un bureau d'étude, qui facilitera notamment la collecte des données et la synthèse du diagnostic, et apportera un appui à l'animation et à la concertation.

Outils associés : Les PLUI des Communautés de communes concernées

Démarches préalables : Aucune.

Calendrier :

2021 : Elaboration du plan de gestion

2022 - 2025 : Mise en œuvre du plan de gestion

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|-------------------------------------|----------------|-----------|------|------|------|---------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Elaboration du plan de gestion | 60 000 | | | | | 60 000 | F |
| Mise en œuvre du plan de gestion | | A définir | | | | | F/I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 60 000 | | | | | 60 000 € TTC | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|-------------------------------------|-------------------------|----------------------------|------------------|---------------|-----------|---------------|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Elaboration du plan de gestion | 60 000 € | Syndicat Mixte des Glières | 20 | 12 000 | 80 | 48 000 | F |
| Mise en œuvre du plan de gestion | A définir | | | | | | F/I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 60 000 | | 20 | 12 000 | 80 | 48 000 | |

Partenaires techniques :

- partenaires forestiers : ONF, CRPF, Groupements forestiers,
- partenaires ressource en eau : Grand Annecy, Spéléo,
- partenaires agricoles : CASMB, SEA Haute-Savoie, AFP (Dran-Ablon-Cruet, Glières) Groupement de Champ Laitier,
- partenaires naturalistes : Associations naturalistes (FNE, LPO), CEN Haute-Savoie,
- partenaires touristiques/loisirs : Grand Annecy, Refuges et restaurant, FDC 74, DDCSPP, Offices de tourisme, FOL, HSN, ESI, associations d'astronomie, musher, organisateurs de trail et associations d'escalade,
- partenaires institutionnels : CD74, communes, Grand Annecy, CCFG, CCVT.

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Mise en place d'une instance de pilotage
- Actions mises en œuvre

Lien avec action du SDENS :

- 3.1 « Encourager des démarches territoriales de conciliation des usages »
- 4.1 « Agir par milieux prioritaires »
- 4.2 « Agir par territoire »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.5 « Mise en œuvre de la stratégie pastorale du Grand Annecy »

| |
|--|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Grand Annecy |
| Périmètre de l'action : Mont Veyrier |

Objectif : Conforter, gérer et valoriser les sites emblématiques

Action n°3.3.3 : Elaboration de plans de gestion des grands sites – le Mont Veyrier

Contexte :

Le Mont Veyrier situé à l'est du territoire du Grand Annecy participe au corridor biologique du pied du massif de la Tournette. Comme versant de ce grand massif, le Mont Veyrier offre un effet de lisière qu'il faut protéger pour assurer une complémentarité entre zones ouvertes et zones de forêts.

Le mont abrite déjà une mare labellisée ENS mais la reconnaissance en ENS du massif dans son intégralité se pose, notamment vis-à-vis des modalités d'ouverture au public d'un site sous forte pression de fréquentation.

Description de la mesure :

1 - Instaurer une gouvernance du site

Le Grand Annecy se propose comme pilote pour initier la réflexion de gestion du site, avec tous les acteurs concernés. Il propose comme outil fédérateur la démarche d'élaboration d'un plan de gestion qui suppose une large concertation sur les enjeux et les objectifs de gestion du site.

Un comité de gestion de site sera ainsi créé. 4 communes sont concernées par le périmètre du Mont Veyrier : Annecy, Veyrier-du-Lac, Menthon-Saint-Bernard et Alex (Communauté de Commune des Vallées de Thônes).

2 – Elaborer un plan de gestion

- Etat des lieux des habitats naturels et des espèces patrimoniales

Dans cette phase, et au vu de la surfréquentation communément admise du site, une attention particulière sera portée sur la définition de secteurs très sensibles au dérangement ou au piétinement/ à la dégradation par les usagers. Par ailleurs, le degré de maturité de la forêt sera évalué.

- Etat des lieux des usages et de leur gestion
- Définition des enjeux écologiques du site

Littéralement un enjeu désigne « ce qui est en jeu », « ce qui est à perdre ou à gagner ».

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du mont Veyrier, les enjeux seront constitués des éléments du patrimoine (naturel, géologique ou culturel) ou du fonctionnement (écologique ou socio-économique) du site.

Cette phase portera en particulier sur des sujets essentiels tels que :

- la pratique intense et soutenue des sports OUTDOOR type trails et VTT ;
- le rôle fondamental de la forêt de protection ;
- la gestion et l'entretien des nombreux sentiers (réseau PDIPR, sentiers initiatives locales, chemins de débardage) ainsi que les accès aux différents points de vue "Mont Baron", col des contrebandiers, "pré Vernet" ;
- la pérennisation de la gestion de la mare du Veyrier et des actions pédagogiques mises en œuvre par la ville, la LPO et le CD74 ;
- Propositions d'objectifs à long terme et d'objectifs opérationnels

Une fois identifiés et partagés, les enjeux seront renseignés sur leur état de conservation actuel et sur les facteurs qui influent sur cet état.

Les facteurs d'influence sont des facteurs naturels et anthropiques qui agissent de façon directe ou indirecte sur l'existence, l'état et l'évolution des enjeux. Ces facteurs exercent une influence positive (leviers/opportunités) ou négative (menaces/pressions) sur l'état des enjeux du site.

Pour chaque enjeu, il s'agira de rechercher les causes des bons et des mauvais états de conservation constatés, naturelles ou humaines, qu'il s'agisse de facteurs internes ou externes au site.

Fort de cette réflexion partagée, le comité de gestion du site sera accompagné pour définir les objectifs de gestion à long terme.

Cette étape doit permettre d'avoir une vision claire, précise et partagée de l'état que l'on souhaite atteindre pour un enjeu particulier : un objectif à long terme définit l'état ou le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de l'enjeu, qu'il faut viser pour le préserver.

Il s'agit donc d'un choix stratégique. C'est une décision politique partagée qui engage les acteurs sur le long terme et guide leurs décisions. La phase de concertation à ce stade est donc cruciale et doit être bien préparée.

- Proposition d'un programme d'actions pluriannuel

Un programme d'actions à mettre en œuvre sur le site sera élaboré, comprenant notamment un volet pour préservation et amélioration de la biodiversité du mont Veyrier, et des actions de sensibilisation du public.

Outils associés :

Démarches préalables :

- Mare du Mont Veyrier : animations LPO, cofinancées par le CD74

Calendrier :

2021-2022 : élaboration du plan de gestion

A partir de 2023 : mise en œuvre du plan de gestion

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|-------------------------------------|----------------|---------------|-----------|------|------|---------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Elaboration du plan de gestion | 14 400 | 21 600 | | | | 36 000 | F |
| Mise en œuvre du plan de gestion | | | A définir | | | | F/I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 14 400 | 21 600 | | | | 36 000 € TTC | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|-------------------------------------|-------------------------|------------------|------------------|---------------|-----------|---------------|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Elaboration du plan de gestion | 36 000 | Grand Anancy | 40 | 14 400 | 60 | 21 600 | F |
| Mise en œuvre du plan de gestion | AD | | | | | | F/I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 36 000 | | 40 | 14 400 | 60 | 21 600 | |

Partenaires techniques :

Les communes du périmètre, CC Vallée de Thônes, Département... et tout autre acteur concerné par le site (LPO, ONF, Fédération de chasse, associations sportives ...)

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Instauration d'un comité de gestion du site
- Elaboration du plan de gestion
- Réalisation du programme d'actions

Lien avec action du SDENS :

→ 4.1 « Agir par milieux prioritaires »

Lien avec d'autres actions du CTENS

→ 4.1 « Elaboration d'un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Anancy »

| |
|---|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Grand Annecy |
| Périmètre de l'action : Rivière le Chéran |

Objectif : Préserver et gérer les espaces naturels

Action n°3.3.4 : Elaboration de plans de gestion des grands sites – Le Chéran

Contexte :

Le Chéran figure parmi les plus belles rivières du département. Initié en 1997, un contrat de rivière a permis, sur une première période de dix ans, de réhabiliter le cours d'eau en intervenant principalement sur la maîtrise des pollutions, la restauration du lit de la rivière et des affluents et la protection des habitations contre les inondations. Pour mener à bien ce projet ambitieux à l'échelle d'un bassin versant de 433 km² à cheval sur deux départements, un syndicat à vocation spécifique chargé d'assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Contrat rivière, le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) voit le jour en janvier 1995.

Le syndicat réalise un important de travail d'animation et de coordination concrétisé par la réalisation de plus de 80 opérations. La rivière est labellisée « rivière sauvage » depuis 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2017, date de la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Alby au sein du Grand Annecy, l'agglomération assure en étroite collaboration avec les communes, la gestion du site des abords de la passerelle du pont de l'Abîme, de la passerelle Cusy-Gruffy ainsi que plusieurs hectares à proximité du Moulin Janin. Le Grand Annecy devient ainsi un acteur essentiel de la gestion du « moyen Chéran » au côté des communes riveraines, du SMIAC et du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

Description de la mesure :

1 - Instaurer une gouvernance du site

Le Grand Annecy se propose comme pilote pour initier la réflexion de gestion du site, avec tous les acteurs concernés. Il propose comme outil fédérateur la démarche d'élaboration d'un plan de gestion qui suppose une large concertation sur les enjeux et les objectifs de gestion du site.

Un comité de gestion de site sera ainsi créé. 9 communes sont concernées par le périmètre : Allèves, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Alby-sur-Chéran, Viuz-la-Chiésaz, Chapeiry et Saint Sylvestre, toutes membres du Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) + le Parc Naturel du massif des Bauges.

Le SMIAC et le PNR disposent chacun d'une réelle expertise sur cet écosystème.

A ce stade et dès septembre 2020, l'Agglomération propose une collaboration avec l'Université Savoie Mont Blanc (USMB). Dans le cadre des ateliers GAM (Géographie et Aménagement de la Montagne), l'université de Savoie met à disposition un groupe d'étudiant(e)s de troisième cycle pendant une période de 4 mois sur un projet en lien avec le contenu du Master. C'est là l'opportunité de bénéficier d'un travail amont visant à mieux appréhender l'implication des différents acteurs en présence (rôle, missions et niveau d'implication – par exemple l'expertise du SMIAC sur les aspects hydraulique et d'aménagement de la rivière, du PNR sur le patrimoine et la biodiversité, etc...). Ce travail universitaire permettra de mettre en avant les enjeux et d'identifier les thématiques à décliner par la suite au niveau opérationnel.

2 – Elaborer un plan de gestion

- Définition du périmètre du plan de gestion

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du Chéran, il conviendra de définir le périmètre du plan de gestion. Le Grand Annecy intervient sur la partie médiane du Chéran comprise entre la tête de bassin (territoire de Grand Chambéry) et le Chéran aval (Rumilly terre de Savoie).

Quel périmètre prendre en compte pour le plan de gestion ? La partie chaos du Chéran (quelle limite amont ?) – le secteur Moulin Janin ? le château de Pierrecharve ? Jusqu'où doit se prolonger le Plan de gestion sur la partie la plus aval du périmètre d'intervention du CTENS Grand Annecy ? Périmètre de la ZNIEFF I ?

- Etat des lieux et diagnostic des habitats naturels, des espèces patrimoniales et des usages.

Si la rivière Chéran est bien connue du SMIAC et gérée par lui, les milieux terrestres (ouverts, rupestres et forestiers) sont peu connus. Une évaluation du degré de maturité de la forêt est attendue ;

Pour chaque thème, il s'agira de rechercher les causes des bons et des mauvais états de conservation constatés, naturelles ou humaines, qu'il s'agisse de facteurs internes ou externes au site (pollution ou gestion des flux d'eau à l'échelle d'un bassin versant, réchauffement des eaux...).

- Enjeux et thématiques prioritaires du plan de gestion

Cette phase portera en particulier sur l'identification des thématiques essentielles devant faire l'objet d'une gestion spécifique telles que :

- BIODIVERSITE

Certains milieux ou secteurs ou espèces sont-ils dégradés ou menacés et doivent-ils faire l'objet d'une gestion particulière ? Définition de zones privilégiées pour la biodiversité (accès très restreint aux rives dans le secteur amont du pont de l'Abîme).

- LOISIRS & TOURISME

La pratique des sports et activités de loisirs pratiqués sur la rivière : pêche, chasse, observation faune flore, randonnée en eau vive, orpaillage, projets privés, kayak (problématique de l'accès aux secteurs dangereux de la rivière et de surcroît en période de fortes eaux...) doit-elle être mieux encadrée ?

La question de l'accès à la rivière (parking, route carrossable ou non, sentes de pêcheurs) doit-elle être mieux appréhendée ? (Aménagement des abords du pont de l'Abîme, passerelle de Cusy-Gruffy). Problématique liée à la surféquentation de la rivière à certaines périodes et en conditions particulières (étiage).

- PATRIMOINE

Le devenir du Moulin Janin qui est fermé peut-il trouver une autre vocation ? Faisabilité d'un franchissement piéton en réhabilitant l'ancienne passerelle pour relier les communes d'Héry-sur-Alby et Gruffy. Questionnement au sujet de son accès (doit-il rester carrossable ou parking en amont ?). Idem pour château de Pierreharve (Mûres).

Gestion et l'entretien des nombreux sentiers (réseau PDIPR, sentiers initiatives locales en gestion Chantier local d'Insertion) ainsi que les accès aux différents points d'accès piétons et carrossable à la rivière (comprenant les parkings).

- Propositions d'objectifs à long terme et d'objectifs opérationnels

Une fois identifiés et partagés, les enjeux seront renseignés sur leur état de conservation actuel et sur les facteurs qui influent sur cet état.

Les facteurs d'influence sont des facteurs naturels et anthropiques qui agissent de façon directe ou indirecte sur l'existence, l'état et l'évolution des enjeux. Ces facteurs exercent une influence positive (leviers/opportunités) ou négative (menaces/pressions) sur l'état des enjeux du site.

Fort de cette réflexion partagée, le comité de gestion du site sera accompagné pour définir les objectifs de gestion à long terme.

Cette étape doit permettre d'avoir une vision claire, précise et partagée de l'état que l'on souhaite atteindre pour un enjeu particulier : un objectif à long terme définit l'état ou le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de l'enjeu, qu'il faut viser pour le préserver.

Il s'agit donc d'un choix stratégique. C'est une décision politique partagée qui engage les acteurs sur le long terme et guide leurs décisions. La phase de concertation à ce stade est donc cruciale et doit être bien préparée.

- Proposition d'un programme d'action hiérarchisé pluriannuel

Un programme d'actions à mettre en œuvre sur le site sera élaboré. Les objectifs seront définis et pourront porter par exemple sur la réhabilitation du patrimoine, la préservation et amélioration de la biodiversité de la rivière, la question de l'accueil (signalétique) et de la sensibilisation du public.

A noter que le Grand Anancy assure déjà par convention avec les communes de Cusy et d'Héry-sur-Alby la gestion de deux sites (nettoyage des abords, petits travaux de réparation et d'entretien) : la passerelle Cusy-Gruffy et le pont de l'Abîme.

3 – Mise en œuvre et suivi du plan de gestion

Identification des partenaires chargés de mettre en œuvre les actions.

Outils associés :

PDIPR

Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges

Démarches préalables :

Contrat de rivière (1997-2008)

Labellisation Rivière Sauvage en 2019

Calendrier :

2021-2022 : élaboration du plan de gestion

A partir de 2023 : mise en œuvre du plan de gestion

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|-------------------------------------|----------------|--------|-----------|------|------|---------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Elaboration du plan de gestion | 20 000 | 20 000 | | | | 40 000 | F |
| Mise en œuvre du plan de gestion | | | A définir | | | | F/I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 20 000 | 20 000 | | | | 40 000 € TTC | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|-------------------------------------|-------------------------|------------------|------------------|--------------|-----------|---------------|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Elaboration du plan de gestion | 40 000 | Grand Anancy | 20 | 8 000 | 80 | 32 000 | F |
| Mise en œuvre du plan de gestion | A définir | | | | | | F/I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 40 000 € | | 20 | 8 000 | 80 | 32 000 | |

Partenaires techniques :

Les communes du périmètre, le SMIAC, le PNR, le Conseil Départemental... et tout autre acteur concerné par le site (LPO, FNE, ONF, Fédérations de pêche et de chasse, associations sportives, Offices de tourisme ...)

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Instauration d'un comité de gestion du site
- Elaboration du plan de gestion
- Réalisation du programme d'actions

Lien avec action du SDENS :

→ 4.1 « Agir par milieux prioritaires »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

→ 4.1 « Elaboration d'un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Anancy »

| |
|--|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Grand Annecy, Communes, Département |
| Périmètre de l'action : Sites à restaurer prioritairement |

Objectif : Gérer la nature ordinaire

Action n°3.4 : Restauration des corridors écologiques

Contexte :

Une étude trame verte et bleue a été lancée par le Grand Annecy. Sa finalisation est prévue pour la fin d'année 2020. Elle permettra d'identifier et comprendre le comportement du réseau écologique à l'échelle de toute l'agglomération.

Au-delà de la retranscription dans le PLUI-HD des corridors ou espaces à préserver, la trame verte et bleue est un support permettant d'identifier les discontinuités afin de recréer un lien entre les espaces de biodiversité. En effet, l'urbanisation importante du territoire a porté à un mitage des espaces naturels et agricoles, servant d'habitats permanents, temporaires ou de lieux de passage de la faune.

A l'issue de l'étude trame verte et bleue, une cartographie du réseau écologique du territoire sera réalisée à l'échelle 1 : 25 000. De plus, un focus sur le cœur d'agglomération a été demandé pour obtenir un état des lieux et une cartographie des espaces de nature en ville et de leurs connexions.

Description de la mesure :

Grâce à l'étude trame verte et bleue, les corridors et discontinuités seront identifiés et cartographiés. En fonction du fonctionnement actuel des corridors écologiques et en fonction du degré de menace pesant sur eux, des opérations de préservation, restauration voire recréation seront réalisées.

Parmi les secteurs à enjeux identifiés dans l'étude, 7 sites ressortent comme étant à restaurer prioritairement :

- Alby-sur-Chéran et Saint-Félix – Pattu p360 à 381
- Annecy-le-Vieux – Combadieu p231 à 236
- Groisy – le Plot p66 à 81
- Pringy – nord chef-lieu p211 à 216
- Saint-Martin Bellevue – Mercier p109 à 127
- Seynod – le Treige p217 à 230
- Talloires – Perroix. p275 à 288

Outils associés :

PLUI-HD en cours d'élaboration (2019-2024)

SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui intègre l'ancien SRCE (Schéma régional de cohérence écologique) Rhône-Alpes.

Démarches préalables :

Etude trame verte et bleue

Calendrier :

2021-2025

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action* (€) | Maîtres d'ouvrage potentiels | Maître d'ouvrage | | CD74 | | Autres | | F/I |
|--|--------------------------|-------------------------------------|------------------|---|------|---|--------|---|-----|
| | | | % | € | %** | € | % | € | |
| Alby-sur-Chéran et Saint-Félix – Pattu | 60 000 | Grand Anancy, Communes, Département | | | | | | | I |
| Anancy-le-Vieux – Combadieu | 60 000 | Grand Anancy, Communes, Département | | | | | | | I |
| Groisy – le Plot | 160 000 | Grand Anancy, Communes, Département | | | | | | | I |
| Pringy – nord chef-lieu | 60 000 | Grand Anancy, Communes, Département | | | | | | | I |
| Saint-Martin Bellevue – Mercier | 60 000 | Grand Anancy, Communes, Département | | | | | | | I |
| Seynod – le Treige | 65 000 | Grand Anancy, Communes, Département | | | | | | | I |
| Talloires – Perroix. | 60 000 | Grand Anancy, Communes, Département | | | | | | | I |
| Total Investissement (€ HT) | 525 000 | | | | | | | | |

*Les montants indiqués sont des estimations. Les coûts précis seront à affiner grâce à des études approfondies préalables aux travaux.

** Participation du Département : 60% en subvention et 100% en maîtrise d'ouvrage

Partenaires techniques :

Les acteurs identifiés au moment de l'élaboration de la trame verte et bleue dans la phase d'identification des secteurs à enjeux.

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Nombre de corridors restaurés

Lien avec actions du SDENS :

- 1.1 « Aider les élus à conforter l'intégration des TVB dans les documents d'urbanisme »
- 1.5 « Préserver la fonctionnalité de la trame verte et bleue et de la trame noire »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 1.1 « Sensibilisation des élus au paysage dans le cadre de la trame verte et bleue et du PLUI-HD »
- 5.8 « Stratégie de développement de la trame noire »

| |
|--|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Associations Foncières Pastorales (AFP), Communes, ONF |
| Périmètre de l'action : Massifs du Semnoz, des Glières et de la Tournette |

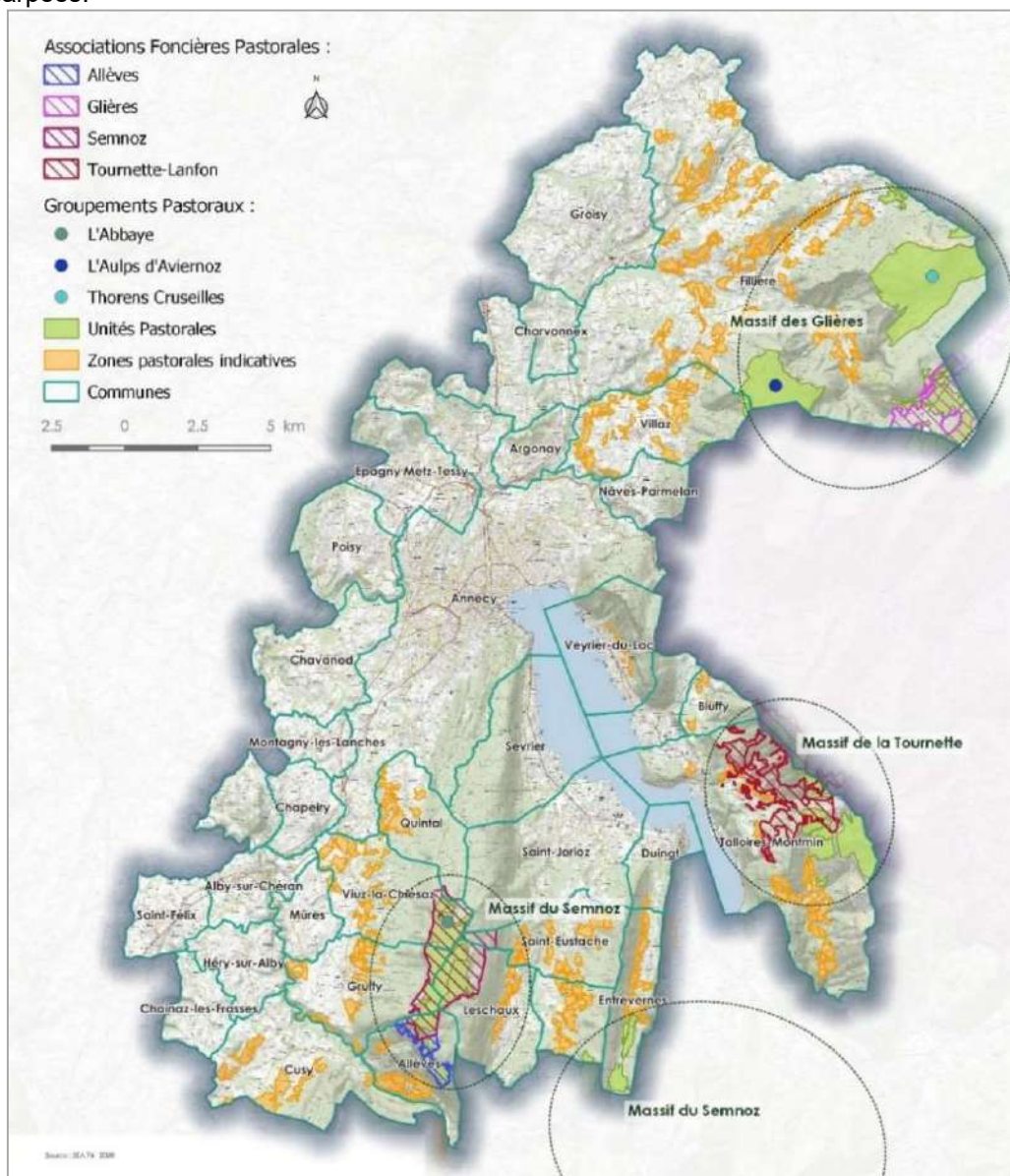
Objectif : Soutenir l'activité pastorale et agricole, encourager des pratiques agropastorales en cohérence avec la préservation de la biodiversité et des paysages

Action n° 3.5 : Mise en œuvre de la stratégie pastorale du Grand Annecy

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDENS) de Haute-Savoie 2016-2022 définit les espaces pastoraux comme milieux prioritaires à conserver. Les modalités d'aide en faveur de ces espaces sont conditionnées à une approche territoriale et/ou collective ainsi qu'une qualification de l'alpage en site de nature ordinaire ou remarquable.

1. Présentation

Avec 80% du territoire recouverts par des espaces naturels et agricoles, l'identité du Grand Annecy est fortement marquée par son caractère rural et montagnard où l'activité agropastorale a toujours été très présente et occupe encore une place majeure sur les 3 massifs du territoire : le plateau des Glières, le Semnoz et la Tournette. Au total on dénombre **36 unités pastorales** (alpages gérés individuellement par un exploitant ou collectivement grâce à des groupements pastoraux) sur **2530 hectares** de pelouses, pâturages boisés et zones escarpées.



2. Enjeux et objectifs au regard de l'activité pastorale

| ENJEUX A L'ECHELLE DU TERRITOIRE | |
|----------------------------------|---|
| <p>► PASTORAUX</p> | <p>De par leur localisation et l'accès aux massifs du Semnoz, des Glières et de la Tournette, ils constituent des sites privilégiés pour l'estive, de mai à septembre, des troupeaux de proximité hivernant dans les communes du bassin annécien et des Bauges. Plus de 2 350 hectares de pelouses pastorales et parcours semi-boisés permettent d'accueillir plus de 2 040 bovins dont 550 vaches laitières et près de 400 caprins laitiers.</p> <p>L'activité traditionnelle de transformation fromagère est présente dans 15 unités pastorales et permet la production fromagère en AOP Tome des Bauges, Reblochon, Abondance et Chevrotin. Les alpagistes offrent la possibilité d'acheter leurs produits sur place par vente directe aux chalets d'alpage.</p> <p>La dynamique laitière fromagère nécessite la présence de bâtiments pour répondre aux besoins techniques de cette activité. Cet impératif se confronte à la présence d'un patrimoine bâti pastoral important sur ces massifs majoritairement propriété des collectivités qui ont des difficultés à maintenir le niveau d'équipement et de qualité architecturale.</p> <p>► 25 bâtiments dont la vocation pastorale est impérativement à préserver pour les besoins de pérennisation de l'activité laitière avec transformation fromagère.</p> <p>Le maintien de ce patrimoine est essentiel pour l'avenir des pratiques pastorales du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ De plus, l'alimentation en eau constitue un besoin majeur pour l'activité pastorale laitière et non laitière mais également pour les activités d'accueil existantes sur ces massifs. Cette question devra être traitée globalement avec l'ensemble des acteurs et partenaires notamment dans le cadre de l'établissement de leur plan de gestion respectif en tenant compte à la fois de : <ul style="list-style-type: none"> - la sécurisation et amélioration de l'alimentation en eau potable des chalets d'alpage laitier avec transformation fromagère ; - l'optimisation et amélioration des conditions de gestion de l'eau brute destinée à l'abreuvement des troupeaux ; - l'amélioration du partage de l'eau lorsque cela est possible : usages pastoraux / activités d'accueil et touristiques / défense incendie, résidences. ■ Enfin, la mobilisation de nouvelles ressources fourragères par reconquête d'espaces est aujourd'hui importante afin de répondre aux différents enjeux que représentent les changements climatiques ainsi que l'urbanisation en vallée (les surfaces pastorales sont des ressources fourragères essentielles pour les systèmes d'exploitation sous signes de qualité). La réouverture des secteurs soumis à l'avancée des accrues naturels d'épicéas et l'embroussaillage, souvent délaissés aux cours des décennies précédentes, permet également de pouvoir réorganiser le pâturage des troupeaux et davantage concilier les pratiques avec les enjeux environnementaux présents. |
| <p>► ENVIRONNEMENTAUX</p> | <p>☒ Réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Site inscrit « Plateaux des Glières, de Dran et Montagne des Auges » : ► 1 087 hectares d'alpage sur les 4 285 hectares de ce site inscrit. |

| | |
|-------------------------------------|--|
| | <p>☒ Inventaires : zones humides, prairies sèches....</p> <p>▶ L'inventaire départemental des zones humides fait état en l'état actuel de 34 zones humides recensées à l'échelle de 25 unités pastorales du massif du Semnoz, de la Tournette et des Glières soit 182 hectares de surfaces pastorales concernés par ces enjeux.</p> <p>Habitats d'intérêt communautaire :</p> <p>▶ 2 des 3 massifs présents sur le territoire du Grand Annecy sont classés en site Natura 2000 :</p> <p>▶ Massif de la Tournette (FR8201703)</p> <p>Parmi les objectifs prioritaires du Document d'Objectifs (DOCOB) sont inscrits pour les formations ouvertes herbacées : le maintien des pelouses, prairies et mégaphorbiaies en bon état de conservation.</p> <p>▶ Les Frettes / Massif des Glières</p> <p>Parmi les objectifs prioritaires du DOCOB sont inscrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, notamment les pelouses, prairies, landes et pré-bois, habitats d'espèce pour les oiseaux (dont le Tétrás-lyre) et les insectes notamment. - l'acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site. <p>▶ Dans le cadre de la mise en œuvre du DCOB, l'élaboration des plans de gestion de 3 zones humides importantes à l'échelle du Plateau des Glières (tourbière de Dran, tourbière du col des Glières et les Mouilles nord-ouest) va permettre d'approfondir l'état des lieux et mettre en place un programme d'action concerté pour la préservation de ces zones humides. Ces espaces ayant une forte vocation pastorale, d'importantes améliorations pastorales (gestion de la ressource en eau notamment pour l'abreuvement des troupeaux, la gestion des effluents ainsi que la reconquête pastorale) pourront être identifiées dans ces plans de gestion et inscrites dans la stratégie pastorale du CTENS Grand Annecy.</p> |
| <p>▶ RESSOURCE EN EAU</p> | <p>L'importance de la présence bovine en alpage et plus particulièrement laitière (près de 2 050 bovins dont 550 vaches laitières sur 15 alpages laitiers dont 13 avec transformation fromagère) place l'enjeu de l'alimentation en eau au premier rang. En effet, ce mode d'exploitation est le plus exigeant en termes de besoins et oblige les acteurs à sécuriser cet aspect technique vital pour le troupeau et sa conduite.</p> <p>▶ Périmètres de protection de captage : 1762 hectares de surfaces pastorales (unités et zones pastorales) du territoire du Grand Annecy sont situés sur des périmètres de protection dont 3 périmètres immédiats ainsi que 22 rapprochés.</p> <p>▶ Concernant la gestion des effluents liés à la présence des alpages laitiers avec atelier de fabrication, un certain nombre ont fait l'objet d'aménagement pour leur traitement.</p> |
| <p>▶ OUVERTURE AU PUBLIC</p> | <p>Sentiers inscrits au PDIPR : 57 kms d'itinéraires traversent le domaine pastoral (Boucles d'Intérêt départemental, Tour de Pays).</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>3 domaines skiables alpins et nordiques dont l'ensemble des équipements des remontées mécaniques sont situés sur le domaine pastoral.</p> <p>► Il s'avère nécessaire de gérer cette fréquentation croissante, de surcroît par un public ayant peu de connaissances des milieux et des activités en place.</p> <p>La question de l'ouverture au public et la fréquentation massive des espaces pastoraux par le grand public constitue un enjeu important pour le territoire pour lesquels 2 axes d'action sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement des sites sensibles et espaces afin de garantir une meilleure cohabitation des usages (stationnement, toilettes publiques, petits équipements...); - la mise en œuvre d'opérations coordonnées de sensibilisation en direction des espaces pastoraux, pédagogie, surveillance, etc... (en lien avec le Plan de sensibilisation du CTENS); |
| <p>► STRATEGIE FONCIERE (AFP : création/extension, acquisition, médiation...)</p> | <p>L'organisation historique de la majorité des propriétaires, privés et publics, au sein des 4 AFP du territoire pastoral du Grand Anney a permis de mener d'importants programmes d'amélioration qui ont permis de maintenir et redynamiser l'activité pastorale. Toutefois, une partie des alpages privés (ainsi que domaniaux de Champ-Laitier, Aviernois et la Froulaz) ne bénéficie pas de cette structuration collective ni d'améliorations pastorales.</p> <p>La stratégie pastorale doit également permettre de mobiliser les « outils » de médiation et animation foncière sur les zones pastorales dites intermédiaires afin de pouvoir, comme en alpage, trouver avec les partenaires techniques (Groupement d'Intervention Foncière) les leviers à une reconquête pastorale de ces secteurs ainsi qu'une organisation foncière et une exploitation adaptée.</p> |

► **Synthèse des enjeux**

La pérennité de l'activité laitière avec transformation fromagère présente sur la quasi-totalité des alpages du Semnoz et des Glières constitue une véritable plus-value pour ces sites. Elle passe nécessairement par **le maintien, voire, pour plusieurs alpages, par l'amélioration des équipements pastoraux (chalets, stockage et alimentation en eau) et des surfaces pastorales**. Avec pas moins de 25 bâtiments à vocation pastorale, le constat est que **la plupart n'a pas été modernisée** (à l'exemple de l'Abbaye et des Grands Chalets qui a récemment fait l'objet d'un important programme) **ou que partiellement**.

▪ **OBJECTIFS (priorisation en fonction des enjeux identifiés)**

| OBJECTIFS | PRIORITE |
|--|----------|
| Maintenir les milieux pastoraux ouverts | 2 |
| Assurer un accès durable aux unités pastorales | 3 |
| Garantir des conditions matérielles de travail et de vie correctes | 2 |
| Sécuriser l'approvisionnement en eau des troupeaux et des équipements | 1 |
| Conservier les chalets d'alpages indispensables à la gestion pastorale | 1 |
| Conservation des milieux naturels (gestion des chargements, des amendements, conduite des troupeaux et traitement des effluents) | 2 |
| Gérer les multi-activités du territoire | 1 |
| Protéger et valoriser le foncier agro-pastoral | 3 |
| Informier et sensibiliser le public | 1 |

3. Plan d'action quinquennal

Le contexte pastoral des massifs du Semnoz, des Glières et de la Tournette montre que persiste **une grande différence entre l'aménagement global d'un site (accessibilité, équipements touristiques...) et le niveau d'équipement pastoral** qui dans le cas présent est fortement lié aux capacités d'investissements des différents maîtres d'ouvrages.

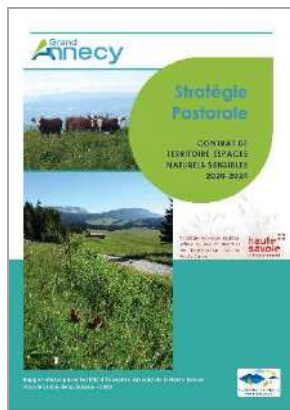
Dans ce contexte, **de nombreuses améliorations pastorales sont encore à réaliser afin de pérenniser à la fois les chalets indispensables à l'activité laitière mais également sécuriser l'approvisionnement en eau des troupeaux et des équipements** (évolutions liées aux changements climatiques rendant encore plus poignante ces contraintes).

De plus ces sites pastoraux sont également des espaces naturels de plus en plus fréquentés où **la conciliation des usages** (équipement facilitant la gestion de la fréquentation, actions de sensibilisation) est primordiale pour le maintien de la qualité de ces milieux et la poursuite d'une activité pastorale adaptée.

| Echelle de temps | Maître d'ouvrage potentiel | Actions | Unité(s) pastorale(s) concernée(s) | Coût estimatif indicatif € TTC |
|--------------------------|--|---|---|--------------------------------|
| Court terme (→ 2 ans) | AFP des Glières | Amélioration de l'accès à la ressource en eau et sa potabilisation | Paccot-La Métralière, Les Mouilles | 35 000 € |
| | AFP Talloires-Lanfon | | Corbignon | 15 000 € |
| | Commune Talloires-Montmin ou AFP | | La Froulaz-Les Nantets | 30 000 € |
| | Office National des Forêts (alpage domanial) | | Champ-Laitier | 20 000 € |
| | Commune d'Entrevernes | Voirie pastorale | La Frasse | 80 000 € |
| | Office National des Forêts | Voirie pastorale | Champ-Laitier | 30 000 € |
| Court terme (→ 2 ans) | AFP du Semnoz | Conserver les chalets d'alpages indispensables à la gestion pastorale | Sur Frettes, Dagand, Le Villard, l'Abbaye | 210 000 € |
| | AFP des Glières | | Les Mouilles, En Loup | 232 000 € |
| | Commune Talloires-Montmin ou AFP | | La Froulaz-Les Nantets | 90 000 € |
| | AFP du Semnoz | Gestion et traitement des effluents des bâtiments d'alpage | Sur Frettes | 50 000 € |
| | Commune Talloires-Montmin ou AFP | | La Froulaz-Les Nantets | 15 000 € |
| | AFP des Glières | Reconquête de zones délaissées de pâturage | Les Mouilles, En Loup | 90 000 € |
| AFP Talloires-Lanfon | Corbignon | | 15 000 € | |
| | | | | 912 000 € |
| Moyen terme (→ 5 ans) | AFP Talloires-Lanfon | Amélioration de l'accès à la ressource en eau et sa potabilisation | Pré Vérel | 10 000 € |
| | AFP du Semnoz | | L'Abbaye | 20 000 € |
| | AFP du Semnoz | Voirie pastorale | Gruffy | 30 000 € |
| | AFP des Glières | | Les Mouilles | 70 000 € |
| | AFP du Semnoz | Conserver les chalets d'alpages indispensables à la gestion pastorale | Dagand | 100 000 € |
| | AFP Talloires-Lanfon | Reconquête de zones délaissées de pâturage | Pré Vérel | 15 000 € |

| | | | | |
|--|----------------------------|--|--|--------------------|
| | AFP du Semnoz | | L'Abbaye, Sur Frettes, Le Villard-Les Vernettes | 50 000 € |
| | AFP du Semnoz | | Dagand | 50 000 € |
| | AFP d'Allèves | | Montagne d'Allèves | 10 000 € |
| | Office National des Forêts | | Champ-Laitier | 80 000 € |
| | Office National des Forêts | | L'Anglettaz | 20 000 € |
| | AFP Talloires-Lanfon | Petits aménagements pour l'accueil du public | L'Aulp de Montmin | 50 000 € |
| | AFP du Semnoz | | L'Abbaye | 10 000 € |
| | AFP d'Allèves | Stratégie foncière | Montagne d'Allèves | 5 000 € |
| | ? | Stratégie foncière | Entrevernes, secteur Parmelan... | 35 000 € |
| | | | | 555 000 € |
| Au-delà facultatif | AFP d'Allèves | Amélioration de l'accès à la ressource en eau et sa potabilisation | Montagne d'Allèves | 10 000 € |
| | ? | | L'Anglettaz | 10 000 € |
| | AFP des Glières | Voirie pastorale | Les Mouilles | 100 000 € |
| | AFP d'Allèves | | Montagne d'Allèves | 10 000 € |
| | ? | | L'Anglettaz | 50 000 € |
| | AFP d'Allèves | Petits aménagements pour l'accueil du public | Montagne d'Allèves | 6 000 € |
| | ? | | L'Anglettaz | 50 000 € |
| | | | | 396 000 € |
| Potentiellement à l'échelle des 5 années du CTENS | | | | 1 863 000 € |

Outils associés :



Pour plus de détails (présentation du territoire pastoral, historique des actions réalisées en faveur de ces espaces, etc...) **se référer au document de la Stratégie Pastorale du CTENS du Grand Anancy.**

Tous documents (ex. Inventaire des zones humides de Haute-Savoie, Diagnostic d'habitat de reproduction du Tétralyre) ou prescriptions (ex. Evaluation d'incidence Natura 2000, Trame Verte et Bleue) liés à la présence d'enjeux environnementaux identifiés et connus.

Démarches préalables :

Elaboration de la stratégie pastorale du Grand Anancy (2019 – 2020)

Calendrier :

- Elaboration de la stratégie pastorale (diagnostic et plan de financement) entre 2019 et 2020 ;
- Mise en œuvre dès signature du Contrat de Territoire pour les dossiers en attente d'instruction auprès du Département et dépôts de projets au fil de l'eau par les maîtres d'ouvrage (communes, associations foncières pastorales, Grand Anancy) jusqu'à la fin de cette programmation.

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|-------------------------------------|----------------|------|----------------|------|------|-----------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Opérations court terme (< 2 ans) | 912 000 | | | | | 912 000 | I |
| Opérations moyen terme (< 5 ans) | | | 555 000 | | | 555 000 | F/I |
| Opérations long terme (> 5 ans) | | | | | | 396 000 | I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 0 | | 40 000 | | | 40 000 € TTC | |
| Total Investissement (€ HT) | 912 000 | | 515 000 | | | 1 427 000 € HT | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|-------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 40 000 | Communes, AFP, Grand Annecy | 20 | 8 000 | 80 | 32 000 | |
| Total Investissement (€ HT) | 1 427 000 | Communes, AFP, Grand Annecy | 20 à 40 | Entre 285 400 et 570 800 | 60 à 80* | Entre 1 141 600 et 856 200 | |

* Pour rappel, le taux de soutien en faveur des améliorations pastorales est bonifié en cas d'inscription dans le cadre d'un contrat de territoire (de 40 à 60%). Celui-ci peut également bénéficier d'une bonification de 20% (soit un taux de 80%) lorsque l'unité pastorale est intégrée au Réseau Ecologique Départemental (présence d'habitats d'intérêt communautaire, à galliformes ou de zones humides à forte valeur patrimoniale, site en APPB en bon état de conservation...).

Partenaires techniques :

- Partenaires institutionnels : Département de la Haute-Savoie, Communes, Grand Annecy, PNR Massif des Bauges, CCVT, Associations Foncières Pastorales ;
- Partenaires forestiers : ONF, CRPF ;
- Partenaire ressource en eau : SMIAC, SILA ;
- Partenaires agricoles : CASMB ;
- Partenaires naturalistes : CEN Haute-Savoie, Associations naturalistes ;
- Partenaires touristiques/loisirs : Grand Annecy, Refuges et restaurant, FDC74, DDCSPP

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- **Nombre de réalisations des projets** présentés auprès du COPIL du CTENS (rôle d'animation et de suivi de cette démarche) et instruits par le Département durant cette programmation ;
- **Correspondance de ces projets aux besoins initialement identifiés** lors de l'élaboration du contrat ;
- **Diversité des projets** répondant aux différents enjeux de la stratégie pastorale ainsi que les objectifs opérationnels fixés du CTENS, en lien avec le SDENS.

Lien avec actions du SDENS :

- 3.1 « Encourager des démarches territoriales de conciliation des usages »
- 4.1 « Agir par milieux prioritaires »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

De par l'importance géographique de ces espaces et la multi-activité qui s'est développée, un nombre important de fiches ont un lien direct ou indirect avec cette fiche action pastorale. Toutefois, les actions suivantes demandent de prendre plus particulièrement en compte des enjeux communs ainsi qu'une cohérence en termes de soutien financier du Département :

- 3.3.1 et 3.3.2 « Elaboration de plans de gestion des grands sites » (Semnoz et Plateau des Glières)
- 3.6 « Agriculture et biodiversité : mesures agro-écologiques et préservation des prairies fleuries et pelouses sèches du territoire »
- 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

| |
|--|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Grand Annecy, Asters – CEN74 |
| Périmètre de l'action : Ensemble du territoire |

Objectif : Soutenir l'activité pastorale et agricole, encourager des pratiques agropastorales en cohérence avec la préservation de la biodiversité et des paysages

Action n°3.6 : Agriculture et biodiversité : mesures agro-écologiques et préservation des prairies fleuries et pelouses sèches du territoire

Contexte :

Les espaces agricoles du Grand Annecy et leurs espaces associés (bordures, haies...) sont des espaces essentiels de la trame verte et bleue du territoire par les espaces de biodiversité qu'ils comportent (zones humides, prairies sèches, prairies fleuries...) et en tant que corridors écologiques nécessaires aux déplacements et à l'accomplissement du cycle de vie des espèces. Ils sont aussi constitutifs des paysages bocagers emblématiques du territoire.

Occupés très majoritairement par des prairies diversifiées, ils sont le résultat de l'évolution des systèmes d'exploitation liés à l'élevage, et notamment à l'élevage laitier sous signe de qualité (AOP, Reblochon de Savoie notamment, IGP). Les exploitations agricoles subissent une concurrence foncière forte liée au dynamisme des autres activités et de l'urbanisation ; elles sont aussi soumises à la pression économique d'une nécessaire recherche d'efficacité qui tend à l'agrandissement. En conséquence, on constate une tendance à l'intensification des systèmes fourragers avec des augmentations de troupeau sans augmentation équivalente de surface.

Les pelouses sèches et les prairies fleuries, milieux présentant une forte biodiversité, sont liées à une exploitation agricole « extensive » et sont très sensibles à toute modification d'exploitation, intensification ou abandon, mais également à l'urbanisation des coteaux.

Les pelouses sèches, autrefois entretenues à la main ou via de petits troupeaux, subissent de plein fouet la déprise agricole du fait même de leur surface ou leur localisation (accès difficile ou trop étroit pour les engins mécaniques d'aujourd'hui, pente trop forte pour les bovins, surface trop petite pour être rentable pour les agriculteurs...). Ainsi une partie a perdu sa fonction agricole, et est de ce fait, particulièrement menacée alors qu'au-delà d'une biodiversité remarquable, elles s'inscrivent dans une logique d'entretien des paysages et de maintien de trames cohérentes et sans grandes discontinuités (les échanges génétiques sont garants de la survie et de la bonne santé des espèces).

Les prairies fleuries quant à elles, sont des prairies diversifiées avec notamment un cortège de plantes à fleurs et autres espèces qui, sans être rares et remarquables, se raréfient avec l'utilisation d'engrais et d'effluents et la fauche précoce. Alors que les prairies sèches doivent leur valeur au milieu (intensification impossible), les prairies fleuries doivent leur diversité plutôt à leur fonction dans l'exploitation : pâtures ou fauches un peu tardives, elles sont plus souples d'utilisation qu'une prairie plus intensive et ont un bon compromis valeur/volume. Elles ne sont en général pas à proximité des sièges et donc reçoivent moins d'effluents. Du fait de leur potentiel, les prairies fleuries sont effectivement menacées notamment lors d'une évolution de l'exploitation et des besoins fourragers.

Cette fiche a l'ambition de faire le lien entre ces trois types de milieux ouverts :

- **Les espaces agricoles situés dans des secteurs de trame verte et bleue (TVB) dégradée** (souvent en lien avec l'urbanisation) identifiés par l'étude TVB,
- **Les prairies permanentes** agricoles diversifiées qu'on appellera « **prairies fleuries** » en référence à l'approche du PNR des Bauges (MAEC et concours),
- **Les pelouses sèches** à biodiversité remarquable : habitats d'intérêt européen, diversité de papillons, orthoptères, oiseaux...

Objectifs de l'action :

- Créer les conditions de l'amélioration de la TVB sur les secteurs où elle est dégradée ;
- Identifier et mettre en œuvre des mesures de préservation et de restauration des écosystèmes agricoles présentant un haut niveau de biodiversité dont les prairies fleuries et les pelouses sèches ;
- Proposer aux agriculteurs une analyse large des impacts (positifs ou négatifs) de leurs pratiques sur la biodiversité et des conséquences des évolutions de ces pratiques et des systèmes d'exploitation ; les alerter sur les conséquences environnementales de l'intensification et sur la nécessité du maintien des infrastructures agro-écologiques ;

- Reconnaître et valoriser la qualité environnementale des pratiques agricoles au travers de la certification « Haute Valeur Environnementale », reconnue au niveau national et commune à toutes les productions agricoles. Cette certification peut constituer, pour les agriculteurs, un élément de motivation à entrer dans la démarche. C'est aussi un moyen de l'inscrire dans la durée.

Description de la mesure :

Les actions de cette fiche se dérouleront en deux phases. La première phase permettra de préciser la deuxième qui sera plus opérationnelle avec le déploiement des stratégies et outils construits lors de la première phase auprès de l'ensemble des agriculteurs potentiellement concernés et la réalisation des travaux identifiés comme prioritaires.

Phase I (2021-2022) : Identification des écosystèmes agricoles favorables à la biodiversité et élaboration des outils d'intervention

I.1- Recensement des 3 types de milieux concernés par la fiche

| I.1.a - Pelouses sèches | I.1.b - Prairies fleuries | I.1.c - Secteurs où la trame verte et bleue est dégradée |
|---|--|--|
| Pour mémoire. Inventaire réalisé par ASTER en 2018. Carte PNR Bauges. | <ul style="list-style-type: none"> Identification des zones où potentiellement les prairies fleuries sont présentes, à dire d'experts en s'appuyant sur la connaissance du PNR des Bauges, dont la MAEC « Prairie Fleuries du PNR des Bauges », Vérifications de terrain, Cartographie. | Atelier de partage de l'analyse du bureau d'étude TVB : <ul style="list-style-type: none"> Zones concernées, Contribution des espaces agricoles à l'amélioration, Profil des exploitations à cibler (<i>Taille, productions...</i>) ; en effet, l'approche TVB sera plutôt systémique (<i>Fonction des parcelles, place des infrastructures agro-écologiques, gestion de la fertilisation...</i>) |

I.2- Stratégie et outils d'intervention

I.2.a - Croisement des zones identifiées en I.1 avec le Registre Parcellaire Graphique (RPG) de niveau 2 (avec PACAGE et raisons sociales – à demander par le MO à la DREAL)

Les zones de recoupement permettront d'identifier les secteurs exploités par des exploitations professionnelles (y compris en double activité) ; il s'agira surtout des parcelles où la TVB serait à améliorer et de prairies fleuries.

Les zones « non déclarées » correspondront davantage aux pelouses sèches qui sont, soit exploitées marginalement par des exploitations professionnelles, soit exploitées en entretien de patrimoine ou en activité de loisir, soit pas exploitées du tout.

La stratégie et les outils à développer seront différents.

| Milieux | Actions |
|---|---|
| Zones exploitées par des agriculteurs professionnels (Plutôt TVB – prairies fleuries) | I.2.b- Identification des agriculteurs potentiellement concernés : lien avec la base de données CASMB (<i>coordonnées notamment</i>) qui permettra de contacter les exploitations en phase 2 et dans un premier temps de constituer un échantillon pour le test des outils. |
| | I.2.c- Élaboration de la méthode et des outils d'intervention sur les exploitations, diagnostic et recommandations + validation de la cartographie pour les prairies fleuries : sur la base des diagnostics HVE (<i>plutôt quantitatifs</i>) et des diagnostics prairies fleuries, ajouts d'items plus qualitatifs, d'abord à « dire d'experts » (<i>naturalistes CEN74, agents CASMB, PNR</i>) puis ajustement au vu des 20 diagnostics réalisés. |
| | I.2.d- Réalisation de 20 diagnostics agro-environnementaux sur un échantillon représentatif des types de surfaces recherchées et des systèmes d'exploitation, en binôme de compétence (<i>agro et biodiversité</i>). |
| | I.2.e- Élaboration de la stratégie de sensibilisation de l'ensemble des agriculteurs : modes de contact, relais d'information, supports... |
| | I.2.f- Élaboration des outils d'intervention auprès des exploitations : <ul style="list-style-type: none"> Finalisation de l'outil diagnostic / plan de progrès, Elaboration de fiches agro-environnementales ou supports numériques (petites vidéos, webinaires...) présentant les intérêts environnementaux des milieux et |

| Milieux | Actions |
|---|--|
| | infrastructures agro-écologiques à préserver et/ou à favoriser et les pratiques agricoles ou d'entretien favorables. |
| Zones non-déclarées RPG (Plutôt pelouses sèches) | <p>I.2.g- Notice de gestion sur 6 sites ou ensemble de petits sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic écologique et socio-économique du site - Propositions de mode de gestion, - Propositions de travaux de restaurations ou d'aménagements facilitant l'exploitation (accès, eau...). <p><i>À noter que certaines zones, parce qu'elles sont effectivement exploitées par des agriculteurs ou parce qu'elles le deviendront, pourront être intégrées à l'approche plus globale proposées par les diagnostics /plan de progrès.</i></p> |

Phase II (A partir de 2022) : Déploiement des diagnostics/plans de progrès et travaux de restauration des milieux notamment sur les zones de pelouses sèches

| Milieux | Action |
|--|---|
| Zones exploitées par des agriculteurs professionnels (Plutôt TVB – prairies fleuries) | <p>II.1- Sensibilisation de l'ensemble des agriculteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier de concertation : Mise en place de 5 ateliers (thématiques ou géographiques) de concertation pour comprendre les enjeux agricoles et de biodiversité pour partager les objectifs entre les partenaires et les exploitants. A co-organiser par le CEN74 et la CASMB - Rédaction d'articles dans les bulletins des groupements agricoles, les journaux agricoles, les bulletins des collectivités... - Autres outils : mini-vidéos envoyés par mail, groupe WhatsApp, webinaires... - ... |
| | <p>II.2- Réalisation des diagnostics/plans de progrès chez les agriculteurs volontaires, dont un diagnostic HVE pour atteindre le niveau 3 correspondant à la qualification HVE.</p> |
| | <p>II.3- Certification HVE La prise en charge d'une partie du coût de la certification a comme objectif d'inciter les agriculteurs à aller au bout de la démarche. Cette certification constitue à la fois une reconnaissance et un engagement.</p> |
| | <p>II.4- Formation des agriculteurs et éventuellement expérimentation ou constitution de groupes type GIIIE. Ces formations seront organisées selon les besoins identifiés lors des diagnostics et pourront concerner l'entretien des infrastructures agro-écologiques, la valorisation du bois des haies, l'équilibre de la fertilisation, la connaissance des éléments de biodiversité...</p> |
| | <p>II.5- Travaux de restauration sur les parcelles agricoles en faveur de la biodiversité (taille de haies, réouverture de milieux, ...)</p> |
| | <p>II.6. Valorisation des prairies fleuries : par exemple, concours prairies fleuries, mesure type MAEC...</p> |
| Zones non-déclarées RPG (Plutôt pelouses sèches) | <p>II.7- Animation foncière auprès des propriétaires pour obtenir l'accord de réaliser des travaux de restauration lorsque les sites ne sont pas entretenus par un agriculteur</p> |
| | <p>II.8- Formation des propriétaires et des exploitants, y compris agriculteurs professionnels</p> |
| | <p>II.9- Travaux de restauration et d'entretien Mise en œuvre des travaux de restauration sur les milieux prioritaires à restaurer (débroussaillage, achat parc de pâturage, amélioration ou installation point d'eau, entretien de haies...), encadrement des travaux Recherche de valorisation des produits issus des travaux (ex. haies taillées pour faire du bois énergie). Ces milieux ont souvent une dynamique de végétation très lente, ce qui permet de se passer d'un entretien régulier. Des suivis seront cependant régulièrement réalisés pour analyser l'évolution du milieu et des populations d'espèces remarquables.</p> |

Outils associés :

Convention agricole Grand Annecy / CASMB
 Labellisation Haute Valeur Environnementale
 Plan d'action Pelouse Sèche
 MAEC prairies fleuries des Bauges

Démarches préalables :

Aucune

Calendrier :

Phase 1 : 2021-2022

- Identification et diagnostic des écosystèmes agricoles favorables à la biodiversité
- Notice de gestion et animation foncière des pelouses sèches

Phase 2 : A partir de mi-2022

- Sensibilisation des agriculteurs et diagnostic
- Mise en œuvre des travaux de restauration

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|-------------------------------------|----------------|------|------|------|------|---------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Phase 1 | 98 260 | | | | | 98 260 | F |
| Phase 2 | A définir | | | | | | F/I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 98 260 | | | | | 98 260 € TTC | |

| Phase | Libellé des actions | 2021 | | | | | | | | | | | | 2022 | | | | | | | | | | | |
|-------|---|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
| 1 | Cadrage action : identification des zones, échanges connaissances | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Vérification terrain prairies fleuries | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Notices de gestion pelouses sèches | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Croisement cartographique RPG et 3 types de zones | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Fichier avec coordonnées | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Méthodologie et établissement des documents d'intervention sur les EA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Réalisation de 20 diagnostics, comptes-rendus et relecture croisée | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Stratégie de sensibilisation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Outils de sensibilisation des agriculteurs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | Sensibilisation des agriculteurs et outils complémentaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | Déploiement des diagnostics | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Plan de financement :

En phase 1, il s'agira de définir les zones prioritaires sur la base de l'étude TVB, de construire les outils d'intervention sur les exploitations et d'élaborer la stratégie de sensibilisation de l'ensemble des agriculteurs. Ceci se fera en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les filières.

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Grand Annecy | | Asters-CEN74 | | CD74 | | F/I |
|--|-------------------------|------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|-----------|---------------|-----|
| | | | % | € | % | € | % | € | |
| I.1 - recensement des 3 types de milieux concernés (pelouses sèches, prairies fleuries, secteurs TVB dégradés) | 6 100 | CEN74 | 20 | 1 220 | 20 | 1 220 | 60 | 3 660 | F |
| | 2 940 | Grand Annecy | 40 | 1 176 | | | 60 | 1 764 | F |
| I.2 - stratégie et outils d'intervention | 44 100 | CEN74 | 20 | 8 820 | 20 | 8 820 | 60 | 26 460 | F |
| | 43 680 | Grand Annecy | 40 | 17 472 | | | 60 | 26 208 | F |
| Bilan : liens avec CD74 | 600 | CEN74 | 20 | 120 | 20 | 120 | 60 | 360 | F |
| | 840 | Grand Annecy | 40 | 336 | | | 60 | 504 | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 98 260 | | 30 | 29 144 | 10 | 10 160 | 60 | 58 956 | |

La phase 2 sera calibrée en fonction : sensibilisation, nombre d'exploitations et de diagnostic.

| Action | MO | Poste | Prestataire | Coût unitaire | Nombre | Coût HT | Coût TTC |
|---|-------|---------------------|-------------|---------------|--------|---------------|---------------|
| I.1.a Prairie sèche (réalisé en 2018) | CEN74 | | | | 0 | 0 | |
| I.1.b Recensement prairies fleurie | CEN74 | Chargé étude | | 580 | 10 | 5 800 | 5 800 |
| | GA | | CASMB | 700 | 2 | 1 400 | 1 680 |
| | GA | | PNR | | 1 | 0 | |
| I.1.c Définition des secteurs ou la TVB est dégradé | GA | Coordinateur action | | | 1 | 0 | |
| | GA | | CASMB | 700 | 1,5 | 1 050 | 1 260 |
| | CEN74 | Chargé mission | | 600 | 0,5 | 300 | 300 |
| I.2.a et I.2.b Croisement cartographique et identification des agriculteurs concernés | GA | | CASMB | 700 | 3 | 2 100 | 2 520 |
| I.2.c Élaboration de la méthodologie des outils d'intervention | GA | Coordinateur action | | | 5 | 0 | |
| | GA | | CASMB | 700 | 6 | 4 200 | 5 040 |
| | CEN74 | Chargé mission | | 600 | 1 | 600 | 600 |
| I.2.d Réalisation de 20 diagnostic agro-environnementaux | GA | | CASMB | 700 | 28 | 19 600 | 23 520 |
| | CEN74 | Chargé mission | | 600 | 3 | 1 800 | 1 800 |
| | CEN74 | Chargé étude | | 580 | 15 | 8 700 | 8 700 |
| I.2.e Élaboration d'une stratégie de sensibilisation | GA | Coordinateur action | | | 2 | | |
| | GA | | CASMB | 700 | 3 | 2 100 | 2 520 |
| | CEN74 | Chargé mission | | 600 | 2 | 1 200 | 1 200 |
| I.2.f Élaboration des outils de sensibilisations des agriculteurs et d'intervention sur les exploitations | GA | Coordinateur action | | | 1 | 0 | |
| | GA | | CASMB | 700 | 10 | 7 000 | 8 400 |
| | CEN74 | Chargé mission | | 600 | 20 | 12 000 | 12 000 |
| I.2.g Rédaction notice de gestion sur les pelouses sèches hors système agricole | CEN74 | Chargé mission | | 600 | 33 | 19 800 | 19 800 |
| | GA | | CASMB | 700 | 2 | 1 400 | 1 680 |
| Chef de projet : Liens et CR CD74... Bilan pour chef de projet | GA | Coordinateur action | | | 4 | 0 | |
| | GA | | CASMB | 700 | 1 | 700 | 840 |
| | CEN74 | Chargé mission | | 600 | 1 | 600 | 600 |
| TOTAL | | | | | | 90 350 | 98 260 |

Partenaires techniques :

CASMB

ASTERS-CEN74

PNR du Massif des Bauges

Acteurs filière laitière : Syndicat du Reblochon, Savoïcime, coopératives laitières (plutôt en phase 2)

Indicateurs d'évaluation de l'action :

Outils d'intervention sur les exploitations

Nombre de diagnostics

Nombre d'actions collectives (formations, réunions d'information)

Critères d'évaluation des pratiques

Rapport de présentation sur le niveau d'intérêt des espaces agricoles et les risques d'évolution

Nombre de labellisations Haute Valeur Environnementale (niveau 3)

Suivis scientifiques en 2024 – état de conservation des pelouses sèches et des prairies fleuries

Nombre d'ha embroussaillés par rapport à l'état initial

Lien avec actions du SDENS :

→ 2.2 « Mettre en place un plan d'action pour les milieux agricoles à biodiversité remarquable »

→ 2.4 « Préserver la ressource en eau en confortant les pratiques agricoles adaptées »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

→ 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

**Enjeu n°4 : une sensibilisation tout public et une fréquentation concertée
pour un partage des espaces**

| |
|--|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Grand Annecy |
| Périmètre de l'action : Ensemble du territoire |

Objectif : Rapprocher les habitants de la nature, coordonner et développer l'offre de sensibilisation à l'échelle du CTENS

Action n°4.1 Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy

Contexte :

Le Grand Annecy est un territoire très vaste (34 communes, 539 km²) et composé d'une grande diversité de milieux très spécifiques et fragiles tels que des zones humides, pelouses sèches, espaces agricoles, espaces pastoraux, etc. Le territoire compte plus de 40 espaces naturels sensibles répertoriés par le Département de la Haute-Savoie.

Sur l'ensemble de ces espaces et selon les publics cibles, de nombreuses opérations de sensibilisation existent, réalisées notamment par FNE, LPO, Asters-CEN74, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, Société d'économie alpestre 74, PNR du Massif des Bauges, syndicats de bassin versant, accompagnateurs en montagne...

Il convient, par le biais du CTENS, de coordonner l'ensemble de ces actions dans un document cadre qu'est le schéma directeur de la sensibilisation. En effet, une stratégie globale à l'échelle de l'agglomération permettrait de garantir un équilibre entre valorisation et préservation des espaces.

De plus, le diagnostic préalable au CTENS a mis en évidence que l'offre de sensibilisation n'était pas assez étoffée. L'offre actuelle ne correspond pas à l'échelle de l'agglomération, dimension qui semble aujourd'hui incontournable pour favoriser une vision d'ensemble du territoire et de ses richesses, de comprendre son fonctionnement et ceux de ses écosystèmes, et assurer une complémentarité des actions de sensibilisation (existantes et à venir). Le schéma directeur de la sensibilisation est l'occasion de cibler de nouveaux publics spécifiques.

En quoi un schéma directeur de la sensibilisation apparaît comme nécessaire ?

Les sites de nature de l'agglomération sont très prisés et font face à une fréquentation qui s'accroît d'année en année. Cette surfréquentation s'accompagne d'une multiplicité des usages et d'une augmentation des mauvais comportements, ce qui fragilise encore plus les milieux et provoque des conflits d'usages. En effet, les activités de loisirs ont tendance à ignorer ces lieux de travail que sont les espaces naturels et semi naturels. La récente actualité liée à la crise sanitaire et au confinement a fait ressortir l'important besoin de nature de la population. Les semaines qui ont suivi le déconfinement ont été marquées par une hausse significative de la fréquentation des espaces naturels – particulièrement en montagne – et des incivilités. Les espaces naturels sont très importants pour les habitants, même si tout le monde n'a pas conscience de leur fragilité. Cette crise justifie encore plus la nécessité de cadrer et d'amplifier les mesures de sensibilisation.

Le diagnostic CTENS a fait ressortir le partage des espaces comme un enjeu transversal pour garantir un équilibre entre fréquentation, valorisation et préservation. Il sera possible en travaillant les axes suivants :

- **Une stratégie de sensibilisation à l'échelle de l'agglomération.**
- Une fréquentation concertée pour un meilleur partage de l'espace et un respect des milieux (toucher davantage de publics, aujourd'hui limités au grand public et aux scolaires)
- Une accessibilité en transports en commun et modes doux vers les espaces de nature (enjeu de mobilité, cf. objectif n°18 du projet de territoire « Imagine le Grand Annecy »)

En identifiant l'ensemble des enjeux et besoins, en touchant tous les publics et les activités, et en cadrant et planifiant les interventions des acteurs, le schéma directeur de la sensibilisation se veut être un outil essentiel pour tendre vers un meilleur partage de l'espace.

C'est pourquoi, au vu de l'étendue du territoire, de sa grande diversité de milieux et des immenses enjeux auxquels il fait face, il s'agit, plus que d'un plan de sensibilisation, d'un **schéma directeur de la sensibilisation**. C'est une condition de réussite de l'ensemble du contrat de territoire.

Description de la mesure :

Le schéma directeur de la sensibilisation se déclinera autour de trois enjeux intimement liés : la mobilisation transversale des parties prenantes, la biodiversité et la conciliation des usages.

Ces enjeux seront traités de manière égale, sans priorisation de l'un sur un autre. Leurs connexions sont essentielles et se feront grâce aux synergies entre les acteurs.

1. La mobilisation de l'ensemble des parties prenantes

De nombreux sites de nature du Grand Annecy font déjà l'objet d'animations régulières (exemples des sites phares comme la réserve naturelle du Roc de Chère, le Marais de l'Enfer, l'étang de Crosagny, le plateau des Glières...). Toutefois, il n'y a pas encore de démarche partagée et organisée à l'échelle du territoire, ce que permettra le schéma directeur de la sensibilisation grâce à une mobilisation et une concertation élargies et la définition d'une stratégie.

La mise en réseau et la concertation des acteurs la plus large possible sont les fondements de ce contrat. Elles le seront aussi pour l'élaboration du schéma directeur de la sensibilisation afin de profiter des bonnes idées de chacun et de favoriser l'innovation et la réussite.

Les élus sont le premier socle à mobiliser. Ce sont eux qui fixent l'ambition du contrat et doivent s'appropriier au mieux les enjeux pour être pleinement impliqués.

Le schéma directeur de la sensibilisation doit avoir l'exigence de bien s'adresser à l'ensemble des publics et de manière segmentée (approches spécifiques selon les cibles). Certaines actions seront très ciblées et d'autres très transversales.

2. Compréhension et appropriation de la nature et de la biodiversité

Cet enjeu est très transversal. Il concerne l'ensemble du territoire, des thèmes et des publics. Par des actions telles que la sensibilisation itinérante (à la rencontre du public), des animations et de la communication, il sera essentiel de **faire connaître le territoire** et le fonctionnement des espaces de nature aux habitants.

La biodiversité est un patrimoine à part entière. Pourquoi la préserver ? Tout un pan de la population locale n'a jamais fréquenté un espace de nature, y compris de proximité. La prise de conscience et l'acceptation sociale amélioreront l'appropriation de la nature par tous. Celle-ci doit être au cœur des préoccupations. L'état et le fonctionnement des trames verte, bleue et noire (pollution lumineuse) recevront une attention particulière.

Ce qui est en jeu derrière cette appropriation, c'est l'amélioration du cadre de vie. Grâce aux efforts et au respect de chacun, le milieu naturel et sa fonction de corridor seront préservés. Et ceci améliorera le cadre de vie de la population, notamment les publics les plus urbains. En effet, la nature est un facteur de bien-être physique et psychologique. C'est pourquoi il est préférable d'encourager la fréquentation des espaces de nature dans des proportions raisonnables de manière raisonnée, au lieu d'en limiter l'accès.

3. La conciliation des usages et le partage des espaces

C'est une priorité identifiée dans le diagnostic CTENS initial. Face à la surfréquentation des espaces naturels, agricoles, pastoraux et forestiers, il faut impérativement agir pour limiter l'impact sur l'environnement et ses usagers, et faire comprendre à chaque public que les sites de nature sont des espaces partagés.

- Accueillir et canaliser.

Pour éviter les conflits d'usages, il faut pouvoir accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions. Il convient alors de canaliser les visiteurs et éviter leur dispersion. Le manque d'équipement d'accueil et les nuisances liées à un aménagement défaillant (embouteillages, parkings saturés...) nuisent à l'image du territoire. De plus en plus perçus comme des aires de loisirs, ces espaces sont de plus en plus fréquentés de manière anarchique alors qu'il s'agit souvent de terrains privés et d'outils de travail des agriculteurs et des forestiers.

La sensibilisation sur les lieux d'accueil est très importante mais sera vaine si elle n'est pas réalisée régulièrement et sur la durée.

- Anticiper et gérer les conflits.

Les espaces de nature sont à la fois des lieux de loisirs (sport, détente) et des lieux de travail (espaces agricoles, pastoraux et forestiers). De fait, ils accueillent un grand nombre d'activités et d'usagers n'ayant pas du tout la même perception de ces espaces. Ainsi, beaucoup de conflits naissent d'une incompréhension réciproque entre professionnels et pratiquants de loisirs.

L'objectif, tout en valorisant les sites pour maintenir l'attractivité du territoire qui en dépend, est de gérer les conflits d'usages qui résultent de cette cohabitation.

La mobilisation citoyenne est essentielle pour que les actions aient un vrai impact. Chaque personne, habitant ou touriste, doit se sentir concerné par son environnement et utile à sa préservation. Chacun peut questionner

sa façon d'utiliser, d'appréhender, de fréquenter la nature. L'adoption de bons comportements en nature est le but final recherché. Pour y parvenir, le citoyen doit se sentir responsable de ses actes et conscient de son rôle. La participation active des différents publics favorisera une évolution des pratiques.

La réalisation d'un schéma directeur de la sensibilisation global répondra à ces grands enjeux/objectifs en structurant les actions existantes et en créant une dynamique de synergies entre les acteurs.

Le schéma directeur de la sensibilisation se déroulera en plusieurs phases :

Phase 1 : définition d'une stratégie et maintien des actions en cours

Le schéma directeur de la sensibilisation définira les outils et actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire pour 5 ans. Il pourra se décliner en projets collectifs ou spécifiques à un site.

Ce plan comprendra plusieurs parties :

- Diagnostic du volet sensibilisation partagé et approfondi des actions existantes et des besoins : état des lieux, analyse des complémentarités et concurrences entre les sites et les acteurs, analyse des menaces liées aux pratiques
- Déclinaison des enjeux identifiés, des publics et des objectifs. Certains sous-enjeux ont déjà été repérés lors de la phase diagnostic préalable au contrat, par exemple :
 - La réglementation de l'accès aux sites naturels
 - La sensibilisation des élus
 - La sensibilisation des scolaires
 - La sensibilisation du grand public (population locale et touristique)
 - La sensibilisation des professionnels (agriculteurs, alpagistes, forestiers)
 - La sensibilisation des professionnels du tourisme et organisateurs d'évènements (sportifs et culturels) pour développer l'éco-responsabilité dans les manifestations
 - La sensibilisation des agriculteurs à la gestion des pelouses sèches
 - La question des invasives en milieu sec
- Programme d'actions opérationnel sur 5 ans, avec calendrier et budget.

Ce plan devra être construit collectivement pour pouvoir être opérationnel. Une large participation est attendue : élus et experts environnementaux, mais aussi associations d'habitants, sportives et culturelles, socioprofessionnels, agriculteurs, professionnels du tourisme, etc. La concertation de tous ces acteurs sera la clé de la réussite du schéma directeur de la sensibilisation.

Phase 2 – mise en œuvre du schéma directeur de la sensibilisation

Mise en œuvre du programme d'actions par les différents partenaires identifiés dans la phase précédente. La mise en œuvre se fera en phase 2, après signature d'un avenant au CTENS.

Outils associés :

Projet de territoire « Imagine le Grand Annecy », avec

- Objectif 18 – « Accès aux sites de nature (Semnoz, Glières, La Forclaz) autrement qu'en voiture »
- Objectif 23 – « Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion et de protection des sites naturels sensibles (alpages, marais, zones humides, rivières...) en partenariat avec le Département »
- Objectif 24 – « Apprendre à nos enfants à vivre et respecter le paysage »

Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), particulièrement l'axe stratégie n°1 : « mobiliser l'ensemble des acteurs et les citoyens autour du Plan Climat »

Démarches préalables :

Enquête « proximité et nature » du Grand Annecy, 2017

Schéma directeur de randonnée du Grand Annecy, approuvé en 2019

Diagnostic CTENS :

- Identification des sites phares pour les pratiques sportives et de loisirs
- Identification des animations, lieux et acteurs de la sensibilisation sur le territoire

Calendrier :

2021 : rédaction et publication du cahier des charges, recrutement prestataire

2022 : élaboration du schéma directeur de la sensibilisation
 A partir de 2022 : mise en œuvre

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|---|----------------|------|------|------|------|---------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Etude de définition du schéma directeur de la sensibilisation | 80 000 | | | | | 80 000 | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 80 000 | | | | | 80 000 € TTC | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|--|-------------------------|------------------|------------------|---------------|-----------|---------------|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Etude de définition schéma directeur de la sensibilisation | 80 000 € | Grand Anancy | 20 | 16 000 | 80 | 64 000 | F |
| Mise en œuvre opérationnelle | A définir | | | | | | |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 80 000 | | 20 | 16 000 | 80 | 64 000 | |

Partenaires techniques :

Ensemble des acteurs du territoire menant des actions de sensibilisation : FNE, LPO, PNR du Massif des Bauges, Asters-CEN74, CASMB, SEA74, CAUE...

Structures : la Turbine, Ecomusée du Lac d'Annecy, Musée d'Histoire Naturelle de Gruffy, Maison du Plateau des Glières, Château d'Annecy, CAUE (Ilôt S) ...

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Rédaction du cahier des charges
- Réalisation du schéma directeur de la sensibilisation

Lien avec actions du SDENS :

Actions de l'orientation n°3 (axe 1) « Concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels »
 Actions de l'orientation n°6 (axe 2) « Informer et sensibiliser pour renforcer le lien entre l'homme et la nature »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

Toutes les actions.

Enjeu n°4 : une sensibilisation tout public et une fréquentation concertée pour un partage des espaces

| |
|---|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Annecy, Cusy, Fillière, SEA74, Rucher du Haras |
| Périmètre de l'action : Sites concernés par les animations ENS |

Objectif : Rapprocher les habitants de la nature, coordonner et développer l'offre de sensibilisation à l'échelle du CTENS

Action n°4.2 : Programme d'animations ENS

Contexte :

De nombreuses actions d'animation et de sensibilisation existent sur le territoire. Dans le cadre du CTENS, elles seront coordonnées et valorisées au travers d'un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy. Ce plan sera très transversal ; il couvrira l'ensemble des enjeux et des publics cibles. Il sera construit dans un esprit de concertation très élargie, impliquant l'ensemble des parties prenantes.

En attendant la finalisation de ce schéma directeur, les actions existantes ou en projet doivent perdurer. Cette fiche action regroupe ainsi les actions d'animation/sensibilisation prévues sur la première partie du contrat (2021-2022). A terme, les opérations présentées dans cette fiche seront intégrées au futur schéma transversal ou aux plans de gestion de sites.

Description de la mesure :

Opération n°1 : le site du Taillefer (Cran-Gevrier, Annecy)

Le massif du Taillefer est zone naturelle en plein cœur d'une zone urbaine, située sur les hauteurs de Cran-Gevrier et gérée par la commune nouvelle d'Annecy. Il se compose d'une partie exploitée en maraichage par une AMAP, d'une partie boisée et d'une partie de prairie où pâturent actuellement des chevaux.

Il ne dispose pas, au moment de l'élaboration du CTENS, d'une notice de gestion. Il n'est donc pas labellisé officiellement comme espace naturel sensible dans l'inventaire du Département.

Toutefois, depuis plusieurs années, des actions d'animation ont lieu au Taillefer et le Département accompagne déjà financièrement ces opérations.

Un plan de gestion va être élaboré par la Ville d'Annecy afin de labelliser ce site en ENS. A terme, ces actions de sensibilisation seront intégrées au document de gestion.

Opération n°2 : la mare du Mont Veyrier (Annecy-le-Vieux, Annecy)

La mare du Mont Veyrier est inscrite au titre des ENS. La Ville d'Annecy est liée à LPO qui assure la gestion du site ainsi que les animations pédagogiques. Cette mare forestière est un site de reproduction de divers batraciens. Compte-tenu de sa localisation en sous-bois, elle a tendance à se combler, ce qui oblige à programmer des travaux de curage. Ceux-ci seront pris en charge dans le cadre du plan de gestion du Mont Veyrier (cf. fiche action n°3.3.3).

Opération n°3 : la mare de Laffin (Thorens-Glières, Fillière)

La mare de Laffin est propriété communale qui a fait l'objet de la rédaction d'une notice de gestion en 2016. Des actions de restauration de la mare ont été mises en œuvre dès 2017. Elles ont consisté en une réouverture de la saulaie présente en bord de mare, un bucheronnage sélectif dans les boisements attenants et un curage par moitié de la mare, celle-ci étant en cours de comblement et d'assèchement. En parallèle de ces travaux de restauration, un entretien des abords du site est réalisé tous les ans. Celui-ci consiste à réaliser un broyage de la végétation herbacée sur le chemin d'accès au site et autour de la mare, généralement au mois de mai, afin de permettre l'accueil des scolaires et du grand public sur le site.

Des animations pédagogiques sont en effet réalisées avec l'école de Thorens depuis 2017, et une animation annuelle grand public est proposée afin de sensibiliser les habitants aux enjeux liés aux zones humides et aux espèces colonisant la mare.

Opération n°4 : Marais des Mièges (Cusy)

Animations à programmer.

Opération n°5 : chantier « Fauche qui peut » (Massif du Semnoz)

«Fauche qui peut» est un événement participatif qui consiste à éviter la multiplication du Vérâtre Blanc en alpage, en effectuant une fauche manuelle, respectueuse des sols et de l'environnement.

Le Vérâtre Blanc, à ne pas confondre avec la Grande Gentiane, est une plante envahissante et toxique qui limite la biodiversité et réduit les surfaces d'herbe servant à nourrir les troupeaux durant la saison d'alpage.

La fauche manuelle constitue le seul moyen de lutte alternatif à la fauche mécanique, empêchée par la pente, et au traitement chimique, irrespectueux de l'environnement. Il faut cependant que cette fauche respecte quelques conditions pour être efficace :

- ✓ être effectuée à un moment précis de l'année, avant la floraison de la plante ;
- ✓ être répétitive d'une année sur l'autre pour observer un impact sur la plante ;
- ✓ être nombreux à faucher !

«Fauche qui peut» a aussi pour but de resserrer les liens entre ville et montagne, entre citadins et alpagistes, pour mieux partager une passion commune des espaces d'altitude (grand succès sur une première édition test en 2018).

Opération n°6 : sensibilisation itinérante « Bienvenue dans les alpages du Grand Annecy » (Plateau des Glières ; Massif du Semnoz ; Alpage de l'Aulp de Montmin)

Le temps d'une ou plusieurs journées, sur des sites à forte fréquentation, la SEA va à la rencontre du public à l'aide de son stand mobile sous une forme libre, ludique et sans contrainte pour les visiteurs. De cette manière, elle peut délivrer des messages prioritaires liés aux enjeux du site et aux bonnes pratiques concernant les troupeaux, le travail des éleveurs, le parking, la circulation, les points d'eau, la gestion de nos déchets, les chiens (des promeneurs, du berger, de protection...), les clôtures à refermer...

La SEA s'adapte ainsi à la disparité du public et de leur niveau de connaissance et/ou d'intérêt, et peut aussi approcher des visiteurs peu initiés à l'univers pastoral, qui ne s'inscrivent pas aux sorties organisées habituellement.

Cette animation permet beaucoup de flexibilité dans l'organisation et d'adaptation en fonction des externalités techniques (météo, contexte sanitaire...)

La SEA peut animer une à trois journées, sur le Semnoz, le Plateau des Glières et/ou la Tournette, dates à déterminer avec le Grand Annecy. Grand succès sur une première édition test en 2020.

Opération n°7 : Rucher du Haras

Actions de sensibilisation.

Outils associés :

Selon sites et opérations.

Démarches préalables :

Site du Taillefer :

- animations FNE des années précédentes
- entretien régulier n'entrant pas dans le cadre d'un plan de gestion formalisé.

Mare du Mont Veyrier :

- animations LPO des années précédentes

Mare de Laffin :

- rédaction d'une notice de gestion en 2016
- animations scolaires et grand public des années précédentes. Réalisées par Asters.

Marais des Mièges :

- rédaction d'une notice de gestion en 2018

Chantier « Fauche qui peut » :

- éditions des années précédentes

« Bienvenue dans les alpages » :

- première édition été 2020

Calendrier :

2021-2022

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|---|------------------|---|---|------|------|---------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Animations site Taillefer | 3 000 | <i>Intégration au futur document de gestion</i> | | | | 3 000 | F |
| Animations mare du Mont Veyrier | 5 000 | 5 000 | <i>Intégration au futur document de gestion</i> | | | 10 000 | F |
| Animations mare de Laffin | 2 800* | 2 800 | <i>Intégration au programme d'action futur schéma directeur de la sensibilisation</i> | | | 5 600 | F |
| Animations marais des Mièges | <i>A définir</i> | <i>A définir</i> | <i>Intégration au programme d'action futur schéma directeur de la sensibilisation</i> | | | | F |
| Chantier « Fauche qui peut » | 4 140** | <i>A définir</i> | <i>Intégration au programme d'action futur schéma directeur de la sensibilisation</i> | | | 4 140 | F |
| Sensibilisation itinérante « Bienvenue dans les alpages » | 2 360 | <i>A définir</i> | <i>Intégration au programme d'action futur schéma directeur de la sensibilisation</i> | | | 2 360 | F |
| | 3 540 | | | | | 3 540 | |
| | 4 720*** | | | | | 4 720 | |
| Programme d'actions du Rucher du Haras | 12 500 | <i>A définir</i> | | | | 12 500 | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 32 160 | 7 800 | | | | 39 960 € TTC | |

*Animations avec deux classes de l'école publique de Thorens-Glières : 2 100€/an ;
Sortie annuelle grand public : 700€/an.

** En conséquence du contexte sanitaire incertain pour l'année 2021, le format de cet événement est envisagé dans une version légère, jauge maximale pour le moment à 50 personnes (moins si nécessaire), pique-nique tiré du sac, éventuellement dégustation de fromage et musique (à confirmer).

*** 2 360 € pour 1 site ; 3 540 € pour 2 sites ; 4 720 € pour 3 sites.

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|---|-------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------|------------------|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Animations site Taillefer | 3 000 | Annecy | 20 | 600 | 80 | 2 400 | F |
| Animations mare du Mont Veyrier | 10 000 | Annecy | 20 | 2 000 | 80 | 8 000 | F |
| Animations mare de Laffin | 5 600 | Fillière | 20 | 1 120 | 80 | 4 480 | F |
| Animations marais des Mièges | <i>A définir</i> | Cusy | 20 | <i>A définir</i> | 80 | <i>A définir</i> | F |
| Chantier « Fauche qui peut » | 4 140 | SEA74 | 20 | 828 | 80 | 3 312 | F |
| Sensibilisation itinérante « Bienvenue dans les alpages » | 2 360 | SEA74 | 20 | 472 | 80 | 1 888 | F |
| | 3 540 | | | 708 | | 2 832 | |
| | 4 720 | | | 944 | | 3 776 | |
| Programme d'actions du Rucher du Haras | 12 500 | Rucher du Haras | 20 | 12 500 | 80 | 10 000 | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 39 960 | | | | 80 | 31 968 | |

Partenaires techniques :

Experts environnementaux

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Réalisation effective des animations
- Nombre de participants aux animations
- Satisfaction des enseignants sur l'animation proposée aux scolaires

Lien avec actions du SDENS :

Actions de l'orientation n°3 (axe 1) « Concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels »

Actions de l'orientation n°6 (axe 2) « Informer et sensibiliser pour renforcer le lien entre l'homme et la nature »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.3.3 « Elaboration de plans de gestion des grands sites – le Mont Veyrier »
- 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »
- 5.1 « Développer la gestion d'un site de nature en ville : le massif du Taillefer (Cran-Gevrier, Annecy) »

Enjeu n°5 : un mode d'aménager différent prenant en compte les paysages, les écosystèmes et la nature en ville

| |
|---|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Ville d'Annecy |
| Périmètre de l'action : Massif du Taillefer |

Objectif : Développer la biodiversité et l'accueil du public sur des espaces existants

Action n°5.1 : Développer la gestion d'un site de nature en ville : le massif du Taillefer (Cran-Gevrier, Annecy)

Contexte :

La Commune Nouvelle d'Annecy compte aujourd'hui quatre espaces naturels particuliers présentant une position importante au sein du réseau des corridors écologiques du territoire annécien (liens avec les trames vertes et bleues). Ils bénéficient d'actions de sensibilisation avec les associations environnementales locales, et sont, pour deux d'entre eux, déjà classés en ENS avec un plan de gestion à renouveler prochainement. Il s'agit de :

- Pré Pugin, à Pringy (zone humide) – labellisé ENS
 - Bois des Côtes et Marais de Côte Merle, à Meythet (zone humide) – labellisé ENS
- Ces deux sites sont ici rappelés pour mémoire car l'élaboration de leur plan de gestion est intégrée au Contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy.*
- Mare du Mont Veyrier, à Annecy-le-Vieux (zone humide) – labellisé ENS. *Ce site est mentionné pour mémoire. En effet, sa gestion est intégrée à la future reconnaissance du Massif du Mont Veyrier (cf. fiche action correspondante n°3.3.3).*
 - **Massif du Taillefer, à Cran-Gevrier (prairie sèche)**

Aussi, cette fiche action ne concerne que la gestion du site du Taillefer. En attendant le plan de gestion du site et sa labellisation ENS, les animations existantes se poursuivent (cf. fiche action correspondante n°4.2).



Figure 3 : vue depuis le Taillefer



Figure 4 : cheminement envisagé depuis l'avenue de Prélevet

Description de la mesure :

1 - Financer la maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du plan de gestion du site du Taillefer. Cela comprend à la fois la conservation des espaces (travaux d'entretien) et les actions de sensibilisation (plans et phases opérationnelles).

2 - Engager la labellisation ENS du Massif du Taillefer.

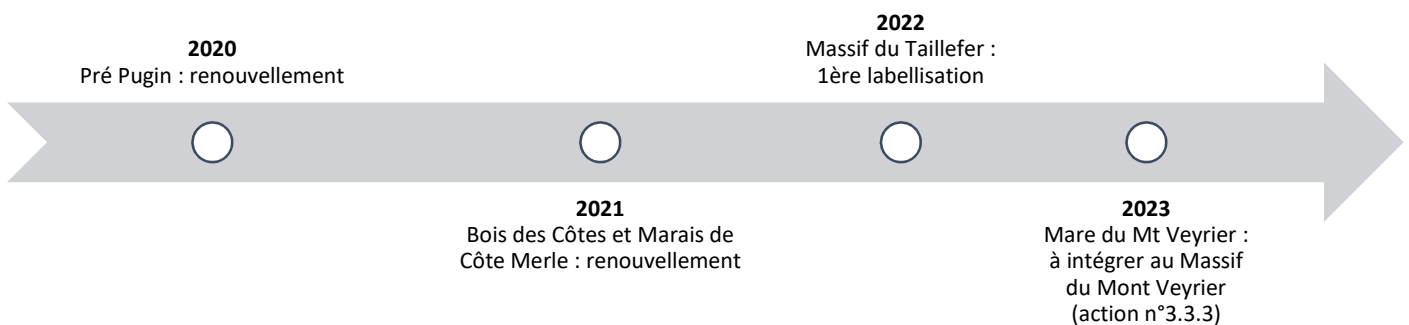
Outils associés :

Etude trame verte et bleue du Grand Annecy

Démarches préalables :

- Actions d'animations déjà réalisées sur le site du Taillefer en 2018 et 2019
- Entretien régulier n'entrant pas dans le cadre d'un plan de gestion déjà formalisé

Calendrier :



Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|-------------------------------------|----------------|------|------|------|------|--------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Elaboration plan de gestion | 5 000 | | | | | 5 000 | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 5 000 | | | | | 5 000 € TTC | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|-------------------------------------|-------------------------|------------------|------------------|--------------|-----------|--------------|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Elaboration d'un plan de gestion | 5 000 | Ville d'Annecy | 60 | 3 000 | 40 | 2 000 | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 5 000 | | 60 | 3 000 | 40 | 2 000 | |

Partenaires techniques :**Indicateurs d'évaluation de l'action :**

- Mise en place d'une instance de pilotage
- Actions mises en œuvre

Lien avec actions du SDENS :

→ 4.1 « Agir par milieux prioritaires »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »
- 4.2 « Programme d'animation des sites ENS »

Enjeu n°5 : un mode d'aménager différent prenant en compte les paysages, les écosystèmes et la nature en ville

| |
|--|
| Priorité : 2 |
| Maître d'ouvrage : Ville d'Annecy |
| Périmètre de l'action : Ville d'Annecy |

Objectif : Développer la biodiversité et l'accueil du public sur des espaces existants

Action n°5.2 : Réouverture d'un espace vert aux habitants : le parc des Sœurs de Saint-Joseph

Contexte :

Les parcs et les jardins en Ville sont des espaces de respiration fréquentés par les habitants et autres promeneurs. Ils participent au cadre de vie, ils constituent des espaces de biodiversité en cœur d'agglomération à préserver et à entretenir. Ainsi, la Ville d'Annecy a notamment identifié le site actuellement fermé du parc des Sœurs de Saint-Joseph.

Ce parc arboré d'environ 6975 m² situé en plein centre-ville (classé en zone UB au PLU d'Annecy) est demeuré fermé depuis de nombreuses années, n'étant accessible qu'au profit des Sœurs de Saint Joseph.

Description de la mesure :

Le parc des Sœurs de Saint Joseph est encore à ce jour fermé. La Ville souhaite en devenir propriétaire avec comme objectif de l'ouvrir à la population pour créer un îlot de fraîcheur et le relier aux autres parcs de la ville et aux différentes entités naturelles et/ou patrimoniales du territoire (Semnoz, vieille ville, parc des Trésums, bords du lac...).

Outils associés :

Etude trame verte et bleue du Grand Annecy
PLUI-HD

Démarches préalables :

Pour reconquérir ce site, il est nécessaire :

- de maîtriser le foncier par l'acquisition du site par un acteur public (Ville ou autre)
- puis de mener l'ensemble des études pour définir le programme d'aménagements à créer.

Calendrier :

Phase 1 (2021-2022) : Inventaire faune / flore, étude de composition, connexion aux trames vertes, bleues et noires, définition du projet

Phase 2 (années suivantes) : Travaux (signalétique, accessibilité du site...) en cohérence avec le devenir à termes du site Balleydier (continuité des cheminements, continuité trame verte, ...)

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|---|----------------|------|-----------|------|------|---------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Phase 1 : inventaires et définition du projet | 15 000 | | | | | 15 000 | F |
| Phase 2 : travaux | | | A définir | | | | I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 15 000 | | | | | 15 000 € TTC | |

Plan de financement (hors acquisitions foncières) :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | I/F |
|---|-------------------------|-----------------------|------------------|--------------|-----------|--------------|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Réouverture du parc des Sœurs de Saint-Joseph | Phase 1 : 15 000 | Ville d'Annecy | 60 | 9 000 | 40* | 6 000 | F |
| | Phase 2 : A définir | | | | | | I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 15 000 | Ville d'Annecy | 60 | 9 000 | 40 | 6 000 | |

* sous réserve de l'inscription du site dans la TVB intraurbaine

Partenaires techniques :

Département

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Ouverture du parc à la population
- Fréquentation du site

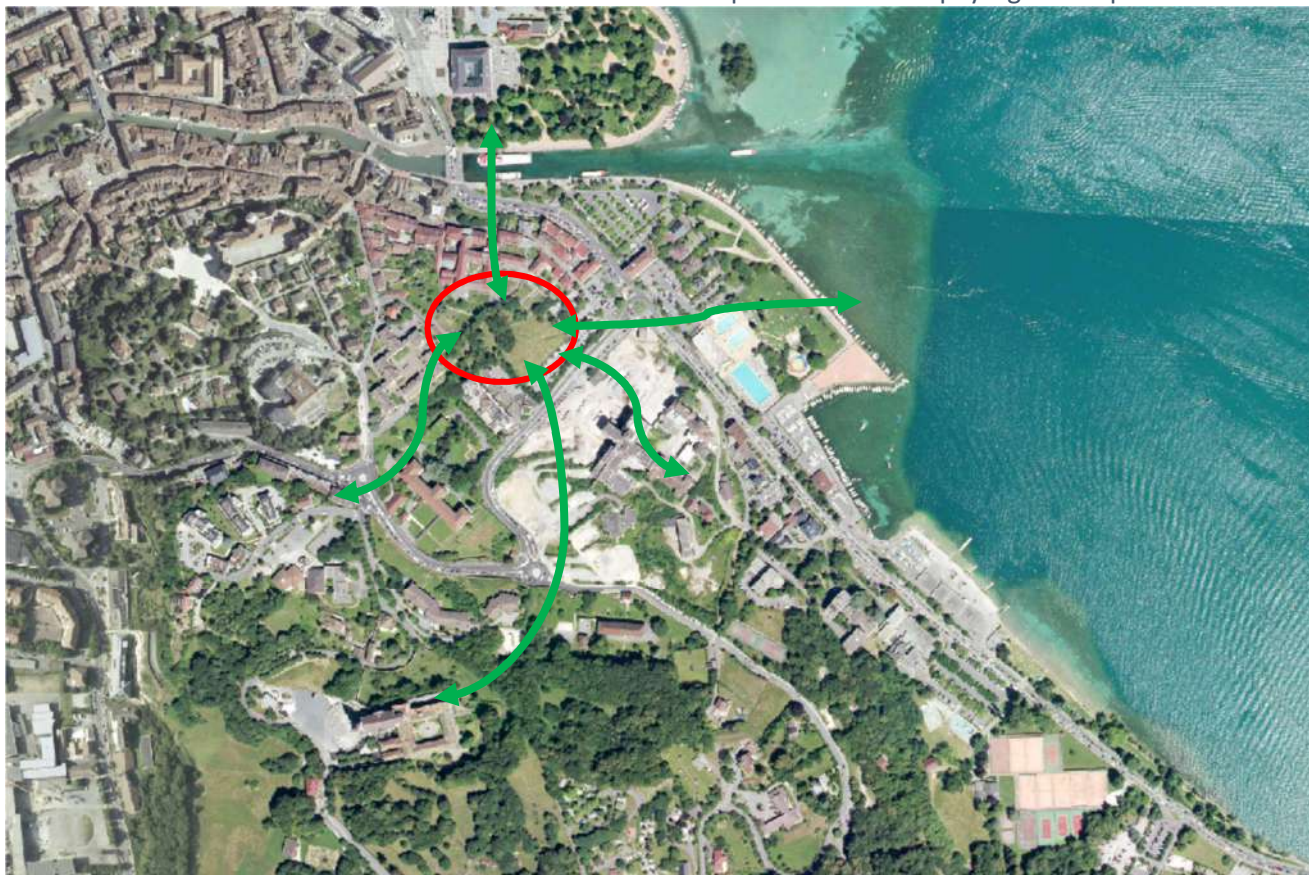
Lien avec actions du SDENS :

- 4.3 "Définir la politique de soutien de Nature en Ville"
- 7.4 "Soutenir les parcs et jardins remarquables de Haute-Savoie"

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.4 « Restauration des corridors écologiques »
- 5.3 « Reconquête du parc linéaire de l'ancienne voie SNCF »
- 5.4 « Désimperméabilisation et végétalisation de l'hyper centre de Cran-Gevrier (quartier Chorus) »

Annexe 1 : Localisation du Parc des Sœurs de Saint-Joseph et continuités paysagères et piétonnes



Enjeu n°5 : un mode d'aménager différent prenant en compte les paysages, les écosystèmes et la nature en ville

| |
|--|
| Priorité : 2 |
| Maître d'ouvrage : Ville d'Annecy |
| Périmètre de l'action : Ville d'Annecy |

Objectif : Reconquérir la biodiversité et les paysages en espaces urbains

Action n°5.3 : Reconquête du parc linéaire de l'ancienne voie SNCF

Contexte :

Les parcs et les jardins en Ville sont des espaces de respiration fréquentés par les habitants et autres promeneurs. Ils participent au cadre de vie, ils constituent des espaces de biodiversité en cœur d'agglomération à préserver et à entretenir. Ainsi, la Ville d'Annecy a identifié des sites actuellement fermés ou délaissés pouvant devenir des espaces à reconquérir. Le parc linéaire de l'ancienne voie SNCF est l'un d'eux.

Description de la mesure :

Le projet prévoit l'ouverture et la création d'un parc linéaire urbain sur les infrastructures de la voie ferrée délaissée (aménagement modes doux et végétalisation) – quartier des Trois Fontaines.

L'axe de l'ancienne voie ferrée présente une continuité d'espaces verts en friche (espaces verts composés de milieux herbacés, quelques arbustifs et des alignements d'arbres). Cet axe permettrait de créer une continuité écologique majeure (*Annexe 1*) sur le quartier tout en reliant des espaces qui n'ont aujourd'hui pas de liens sur le secteur des Trois Fontaines : Pont Neuf, Thiou, Loverchy, Trois Fontaines, secteur des ateliers, ZI de Vovray, hameau de Vovray. Ce parc offrirait au futur quartier un aménagement public de qualité à proximité immédiate des futures zones d'habitation (oasis urbaine) pouvant accueillir un aménagement de modes doux (cheminement piéton et piste cyclable).

Outils associés :

Etude trame verte et bleue du Grand Annecy
PLUI-HD

Démarches préalables :

Pour reconquérir ce site, il est nécessaire :

- de maîtriser le foncier par l'acquisition du site par un acteur public (Ville ou autre) ou un conventionnement de mise à disposition du faisceau ferroviaire avec SNCF,
- puis de mener l'ensemble des études pour définir le programme d'aménagements à créer.

Calendrier :

Phase 1 – 2021-2022 :

- Evaluation du patrimoine naturel (évaluation faune / flore), étude de composition et d'usages, connexion aux trames vertes, bleues et noires, définition du projet (des premiers relevés faune-flore ont été réalisés sur l'année 2019 et sont disponibles dans un rapport communiqué en mars 2020). Animations *land art* en lien avec la manifestation Annecy Paysages.
- Négociations en vue de l'établissement d'une convention de mise à disposition des terrains par la SNCF.
- Nettoyage de la friche via des interventions légères avec participation du public (chantiers citoyens, débroussaillage, signalétique) permettant le maintien de l'écosystème existant et une ouverture partielle au public,

Phase 2 (années suivantes) : Aménagements pour les modes doux, jardins partagés, entretiens pour la promotion de la biodiversité, secteurs à désimperméabiliser, gestion des eaux...

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|---|----------------|------|---------------|------|------|---------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Phase 1 : études, définition du projet, négociations, nettoyage | 25 000 | | | | | 25 000 | F |
| Phase 2 : mise en œuvre et travaux | | | 75 000 | | | 75 000 | I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 25 000 | | | | | 25 000 € TTC | |
| Total Investissement (€ HT) | | | 75 000 | | | 75 000 € HT | |

Plan de financement (hors acquisitions foncières) :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|-------------------------------------|-------------------------|-----------------------|------------------|---------------|------------|---------------|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Phase 1 | 25 000 | Ville d'Annecy | 60 | 15 000 | 40* | 10 000 | F |
| Phase 2 | 75 000 | Ville d'Annecy | 60 | 45 000 | 40* | 30 000 | I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 25 000 | Ville d'Annecy | 60 | 15 000 | 40* | 10 000 | |
| Total Investissement (€ HT) | 75 000 | Ville d'Annecy | 60 | 45 000 | 40 | 30 000 | |

* sous réserve de l'inscription dans la TVB intraurbaine

Partenaires techniques :

Le Grand Annecy, la Ville d'Annecy (le centre horticole), la SNCF, LPO, ASTERS-CEN74, FNE, équipe urbaine de maîtrise d'œuvre (groupement Gautier-Conquet / Soberco Environnement).

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Fréquentation du site/nombre d'utilisateurs
- Indicateurs faune/flore
- Actions pédagogiques environnementales / concertation

Lien avec actions du SDENS :

- 4.3 "Définir la politique de soutien de Nature en Ville"
- 7.4 "Soutenir les parcs et jardins remarquables de Haute-Savoie"

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.4 « Restauration des corridors écologiques »
- 5.2 « Réouverture d'un espace vert aux habitants : le parc des Sœurs de Saint-Joseph »
- 5.4 « Désimperméabilisation et végétalisation de l'hyper centre de Cran-Gevrier (quartier Chorus) »
- 5.6 « Renaturer des espaces imperméabilisés du hameau de Vovray (Seynod, Annecy) »

Enjeu n°5 : un mode d'aménager différent prenant en compte les paysages, les écosystèmes et la nature en ville

| |
|--|
| Priorité : 2 |
| Maître d'ouvrage : Ville d'Annecy |
| Périmètre de l'action : Ville d'Annecy |

Objectif : Reconquérir la biodiversité et les paysages en espaces urbains

Action n°5.4 : Création de jardins familiaux

Contexte :

L'intégration de la Nature en Ville revêt plusieurs enjeux :

- Changement climatique avec une nécessaire adaptation au réchauffement climatique : réduction des îlots de chaleur, utilisation des arbres comme puits de carbone...
- Reconquête de la biodiversité avec un verdissement des projets d'aménagement urbains ou routiers.
- Evolutions sociétales avec un besoin de disposer d'un espace de nature et par le développement de l'agriculture urbaine : préoccupation pour manger local, développement des circuits courts)

Ces politiques sociales et environnementales de la Ville d'Annecy sont en vigueur depuis un mandat.

Description de la mesure :

Création de 5 nouveaux jardins familiaux ou jardins partagés

Lorsque les parcelles foncières auront été identifiées pour y développer des jardins, la Ville mettra à disposition des habitants intéressés ces espaces pour y pratiquer des activités de jardinage. Une association pourra être créée pour organiser le bon fonctionnement (règlement intérieur notamment). Les jardiniers pourront être accompagnés pour la sensibilisation aux bonnes pratiques culturelles (zéro pesticide, économie d'eau, compostage, ...). Le coût estimé pour l'aménagement des sites ne tient pas compte du foncier.

Un planning précis permettra de lister les futurs jardins, leurs principes d'organisation et d'aménagement notamment pour une potentielle connexion avec les trames verte, bleue et noire, la gestion des eaux pluviales, les surfaces désimperméabilisées ou les plantations annexes (ex : vergers conservatoires).

Outils associés :

Etude trame verte et bleue du Grand Annecy

PLUI-HD

Schéma Agglo Nature

Stratégie de désimperméabilisation / végétalisation du territoire

Démarches préalables :

Une validation politique est nécessaire avec l'inscription de cette action au Plan Pluriannuel d'Investissement de la collectivité, et de procéder à l'inventaire des réserves foncières à mobiliser pour développer des jardins.

Calendrier :

2021-2025 : aménagement d'un site chaque année (planning d'organisation / étude / mobilisation du foncier puis travaux).

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|------------------------------------|----------------|------|------|------|------|---------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Création de jardins partagés | 300 000 | | | | | 300 000 | I |
| Total Investissement (€ HT) | | | | | | 300 000 € HT | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|--|-------------------------|------------------|------------------|---|------|---|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Création de 5 nouveaux jardins familiaux ou jardins partagés | 300 000 | Ville d'Annecy | | | AD* | | I |
| Total Investissement (€ HT) | 300 000 | | | | | | |

* sous réserve de l'inscription dans la TVB intraurbaine

Partenaires techniques :

Intervenant des jardins partagés (accompagnement, animation...), associations (France Nature Environnement, Incroyables comestibles).

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Nombre de sites créés
- Surfaces des jardins aménagés
- Nombre de jardiniers accueillis

Lien avec actions du SDENS :

→ 4.3 « Définir la politique de soutien de Nature en Ville »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

→ 3.4 « Restauration des corridors écologiques »

Enjeu n°5 : un mode d'aménager différent prenant en compte les paysages, les écosystèmes et la nature en ville

| |
|--|
| Priorité : 2 |
| Maître d'ouvrage : Ville d'Annecy |
| Périmètre de l'action : Quartier Chorus (Cran-Gevrier) |

Objectif : Reconquérir la biodiversité et les paysages en espaces urbains

Action n°5.5 : Désimperméabilisation et végétalisation de l'hyper centre de Cran-Gevrier (quartier Chorus)

Contexte :

L'intégration de la Nature en Ville revêt plusieurs enjeux :

- Changement climatique avec une nécessaire adaptation au réchauffement climatique : réduction des îlots de chaleur, utilisation des arbres comme puits de carbone...
- Reconquête de la biodiversité avec un verdissement des projets d'aménagement urbains ou routiers.
- Evolutions sociétales avec un besoin de disposer d'un espace de nature et par le développement de l'agriculture urbaine : préoccupation pour manger local, développement des circuits courts)

Ces politiques sociales et environnementales de la Ville d'Annecy sont en vigueur depuis un mandat.

Description de la mesure :

Il s'agit d'engager une réflexion globale sur la création de liens entre les différents espaces de l'hyper-centre de la commune déléguée de Cran-Gevrier depuis les rives du Thiou et l'espace naturel nouvellement aménagé du Cercle de l'eau (voir périmètre en *Annexe 3*). Le périmètre de l'étude comprend : le passage des Halles, place de la Comédie, place des Arts, place Chorus, hôtel de ville, jardin public du 8 mai 1945, cercle de l'Eau, place Carrée, avenue de la République, rue de l'Arlequin.

Une première étude en cours de finalisation (phase n°0) vise à obtenir un plan de composition des espaces publics, intégrant les enjeux majeurs suivants : valorisation de l'identité du centre-ville, place du végétal dans les espaces publics, qualité d'usages des espaces publics...

Celle-ci sera complétée (sous forme d'avenant ou d'une étude débouchant sur un plan de zonage particulier – phase n°1) par une prestation spécifique permettant de mettre en avant une orientation de travaux en matière de désimperméabilisation des surfaces minérales, de connexion aux trames verte, bleue et noire du Thiou et de déconnexion de certaines surfaces imperméabilisées au réseau d'eaux pluviales avec infiltration sur place. A ce titre, un état de l'art des solutions techniques existantes voire expérimentales pourra être demandé permettant de finaliser le programme de cette opération et d'en dégager les enveloppes financières nécessaires.

Sur ces bases, s'en suivra une phase n°2 de travaux d'aménagement conséquents.

Outils associés :

Etude trame verte et bleue du Grand Annecy

PLUI-HD

Schéma Agglo Nature

Stratégie de désimperméabilisation / végétalisation du territoire

Démarches préalables :

Il sera nécessaire de procéder à une phase de concertation avec les habitants et de mener l'ensemble des études dont une étude globale sur les espaces publics de l'hyper centre de Cran-Gevrier (voir ci-dessus) ainsi que les autorisations nécessaires pour mener l'opération.

Calendrier :

Phase 0 (2020) : Etude globale de végétalisation de l'hyper centre de Cran-Gevrier. Hors CTENS.

Phase 1 : Compléments à l'étude globale avec plan de zonage spécifique en matière de désimperméabilisation – recherche de solutions techniques innovantes

Phase 2 : Travaux d'aménagement renforçant la végétalisation / désimperméabilisation de ces espaces et connexion aux espaces naturels à proximité (Thiou, parc du 8 mai 1945...)

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | | Coût total (€) | F/I |
|---|----------------|-----------|-----------|------|------|------|----------------|-----|
| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Phase 0 : étude globale de végétalisation | 35 136 | | | | | | 35 136 | F |
| Phase 1 : compléments étude | | A définir | | | | | | F/I |
| Phase 2 : travaux | | | A définir | | | | | I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | | | | | | | | |
| Total Investissement (€ HT) | | | | | | | | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|---|-------------------------|------------------|------------------|--------|------|---|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Désimperméabilisation et végétalisation de l'hyper centre de Cran-Gevrier | Phase 0 : 35 136 | Ville Annecy | 100 | 35 136 | | | F |
| | Phase 1 : A définir | | 60 | | 40* | | F/I |
| | Phase 2 : A définir | | | | | | I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 35 136 | | | | 40* | | |
| Total Investissement (€ HT) | | | | | 40* | | |

* sous réserve de l'intégration dans la TVB intraurbaine

Partenaires techniques :

Riverains, commerçants, SYANE, Grand Annecy, équipe de maîtrise d'œuvre, associations environnementales.

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Participation de la population aux réunions d'échanges
- Etablissement d'une programmation des travaux d'aménagement et inscriptions budgétaires
- Surfaces minérales désimperméabilisées / végétalisées (comparatif avant / après)
- Usages / fonctionnement après travaux (appropriation des habitants)

Lien avec actions du SDENS :

→ 4.3 « Définir la politique de soutien de Nature en Ville »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.4 « Restauration des corridors écologiques »
- 5.2 « Réouverture d'un espace vert aux habitants : le parc des Sœurs de Saint-Joseph »
- 5.3 « Reconquête du parc linéaire de l'ancienne voie SNCF »
- 5.6 « Renaturer des espaces imperméabilisés du hameau de Vovray (Seynod, Annecy) »

Annexe 3 : Périmètre de l'étude hyper-centre à Cran-Gevrier



| |
|--|
| Priorité : 2 |
| Maître d'ouvrage : Ville d'Annecy |
| Périmètre de l'action : Hameau de Vovray (Seynod) |

Objectif : Reconquérir la biodiversité et les paysages en espaces urbains

Action n°5.6 : Renaturer des espaces imperméabilisés du hameau de Vovray (Seynod, Annecy)

Contexte :

L'intégration de la Nature en Ville revêt plusieurs enjeux :

- Changement climatique avec une nécessaire adaptation au réchauffement climatique : réduction des îlots de chaleur, utilisation des arbres comme puits de carbone...
- Reconquête de la biodiversité avec un verdissement des projets d'aménagement urbains ou routiers, désimperméabilisation des sols.
- Evolutions sociétales avec un besoin de disposer d'un espace de nature et par le développement de l'agriculture urbaine : préoccupation pour manger local, développement des circuits courts...

Ces politiques sociales et environnementales de la Ville d'Annecy sont en vigueur depuis un mandat.

La Ville d'Annecy est propriétaire de plusieurs parcelles dans le hameau de Vovray (cf. localisation en annexe), à savoir :

① une *plate-forme bétonnée imperméable de 3700m²* environ antérieurement destinée à l'installation d'un campement de gens du voyage. Un travail de sédentarisation / regroupement des familles dans d'autres secteurs de la Ville a permis de libérer ces espaces imperméabilisés (dalle béton, cheminements et accès). Un premier chantier de sécurisation de ces sites (installation d'un merlon, barriérage) a été effectué dans les derniers mois ainsi qu'une opération lourde de nettoyage par les services municipaux en lien avec les habitants du hameau lors d'un chantier citoyen au printemps 2019 qui doit être complétée par une autre opération d'enlèvements d'ordures. Le site est classé en zone naturelle au PLU.

Une phase de dépollution (par un couvert végétal de type luzerne voire plus lourde) pourra être imaginée en fonction des résultats des analyses de sol qui auront été réalisées.

② un *accès en « zig zag » de 100 mètres linéaires* environ bitumé construit dans les années 1980 partant du centre du hameau et destiné, à l'époque, à desservir des parcelles vouées à l'urbanisation. Celles-ci n'ont jamais été construites et depuis sont reclassées en zone N au PLU communal dans leur partie basse.

③ une *section de la voie communale « Route de Vovray » de 600 mètres linéaires* environ entre le pont enjambant le ruisseau des Trois Fontaines au sud et la sortie du hameau de Vovray au nord. La Ville réfléchit au déclassement de cette voie communale en chemin rural. Ce linéaire sera rendu perméable et permettra un accès facilité aux piétons et aux cavaliers du centre équestre de la Croix-Rouge à proximité vers le PDIPR du Vallon Sainte Catherine. Une signalétique cohérente sera installée à cet effet. L'accès aux véhicules motorisés sera ainsi interdit, évitant le déversement intempestif de dépôts sauvages.

Il s'agit aujourd'hui d'assurer un retour à la nature de ces espaces en lisière du Semnoz (espace boisé classé) et à proximité immédiate du cours d'eau des Trois Fontaines à la fois par une désimperméabilisation des surfaces minérales (débitumer) puis par une végétalisation adaptée.

Les adhérents du Centre équestre ou encore de l'association Fermaculture (occupant tous deux des terrains appartenant à la Ville d'Annecy) ainsi que les riverains du hameau de Vovray, déjà sollicités pour une première opération de nettoyage, seront associés à cette démarche, pour la renaturation des sites et pour définir le nouvel usage des voies ou les activités annexes à développer (balades, sentier pédagogique, équipements légers de type tables de pique-nique...).

Description de la mesure :

1°) Étude de renaturation du site « Hameau de Vovray »

- Réaliser des études de sol pour estimer le degré de pollution éventuelle de ces sites, notamment le premier et proposer des solutions pertinentes de dépollution sur place (végétalisation adaptée par semis de plantes dépolluantes, traitement des terres...).
- Estimer les surfaces à débitumer et le remodelage des sites à l'image de ce qu'il était à l'origine (dessin de la pente) pour assurer le bon écoulement des eaux pluviales grâce une perméabilité des sols retrouvée.
- Dessiner un plan de composition de ces espaces à renaturer avec un choix d'essences adaptées à l'environnement immédiat (lisière de forêt, proximité de la rivière, connexion aux trames verte, bleue et noire...).
- Engager le déclassement de la voie communale en chemin rural en prenant en compte les contraintes foncières, juridiques et d'usage.
- Assurer la sensibilisation des usagers et riverains : nettoyage des sites, concertation pour le futur usage des espaces et voies déclassées, signalétique...

2°) Travaux de désimperméabilisation et de renaturation des sites

Il s'agira de présenter aux élus municipaux et aux riverains les résultats de l'étude préalable pour engager la phase de travaux, à savoir :

- Terrassement des sites pour un retour tant que possible à l'état d'origine en s'assurant d'une bonne gestion des eaux.
- Traitement des pollutions éventuelles de sol par des solutions douces et adaptées (couvert végétal et traitement / évacuation des terres excavées).
- Plantation d'arbres adaptés au contexte local et aux contraintes climatiques.
- Aménagements du nouveau chemin rural : barriérage, sécurisation et signalétique adaptés aux usages spécifiques (piétons, cavaliers, VTT), connexions avec le PDIPR du Vallon Sainte Catherine...

La proposition des travaux à réaliser en phase 2 fera l'objet d'un arbitrage complémentaire pour affiner la maquette financière nécessaire.

Outils associés :

Etude trame verte et bleue du Grand Annecy

PLUI-HD

Schéma Agglo Nature

Stratégie de désimperméabilisation / végétalisation du territoire

Réseau PDIPR

Démarches préalables :

Sécurisation des sites (merlons)

Opération de nettoyage (par les services municipaux et un chantier citoyen)

Calendrier :

Phase 1 (2021-2022) : étude de renaturation du site (étude de sol, plan de composition, déclassement de la voirie communale, actions de sensibilisation)

Phase 2 (années suivantes) : travaux de désimperméabilisation / végétalisation, traitement des pollutions, aménagements mineurs du chemin rural

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|------------------------------------|----------------|------|-----------|------|------|--------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Etude de renaturation | 25 000 | | | | | 25 000 | I |
| Travaux | | | A définir | | | | I |
| Total Fonctionnement (€ HT) | 25 000 | | | | | 25 000 € HT | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|------------------------------------|-------------------------|------------------|------------------|---------------|-----------|---------------|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Etude de renaturation | 25 000 | Ville Annecy | 60 | 15 000 | 40 | 10 000 | I |
| Travaux | A définir | | | | | | I |
| Total investissement (€ HT) | 25 000 | | 60 | 15 000 | 40 | 10 000 | |

Partenaires techniques :

Les associations environnementales, les riverains, les structures à proximité (Centre équestre, Fermaculture...), les entreprises spécialistes de nettoyage et de dépollution ;
 Le Grand Annecy (PDIPR) ;
 Bureaux d'études spécialisés (plan de composition, dépollution)

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Ratio entre surfaces perméables / imperméables, surfaces plantées avant / après
- Nombre d'usagers sensibilisés
- Etablissement d'une programmation des travaux d'aménagement et inscriptions budgétaires / Réalisation des travaux.
- Usages / fonctionnement de espaces renaturés après travaux.

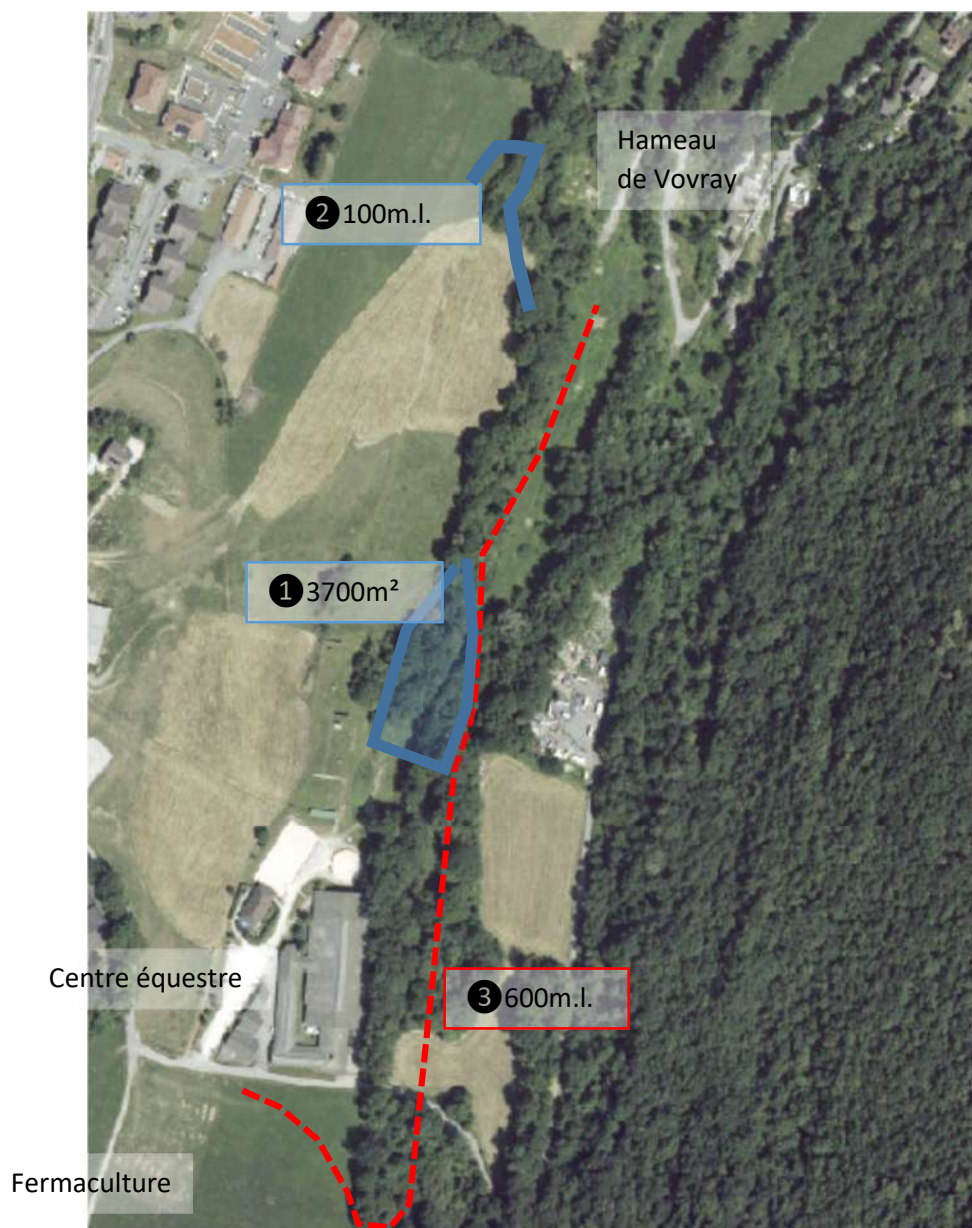
Lien avec actions du SDENS :

→ 4.3 « Définir la politique de soutien de Nature en Ville »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 5.3 « Reconquête du parc linéaire de l'ancienne voie SNCF »
- 5.5 « Désimperméabilisation et végétalisation de l'hyper-centre de Cran-Gevrier (quartier Chorus) »

Annexe 4 : Localisation des parcelles et sites concernés



Enjeu n°5 : un mode d'aménager différent prenant en compte les paysages, les écosystèmes et la nature en ville

| |
|--|
| Priorité : 2 |
| Maître d'ouvrage : Ville d'Annecy |
| Périmètre de l'action : Ville d'Annecy |

Objectif : Reconquérir la biodiversité et les paysages en espaces urbains

Action n°5.7 : Engager une stratégie « Cimetières : lieux de vie et de respiration en ville »

Contexte :

L'intégration de la Nature en Ville revêt plusieurs enjeux :

- Changement climatique avec une nécessaire adaptation au réchauffement climatique : réduction des îlots de chaleur, utilisation des arbres comme puits de carbone...
- Reconquête de la biodiversité avec un verdissement des projets d'aménagement urbains ou routiers.
- Evolutions sociétales avec un besoin de disposer d'un espace de nature et par le développement de l'agriculture urbaine : préoccupation pour manger local, développement des circuits courts...

Ces politiques sociales et environnementales de la Ville d'Annecy sont en vigueur depuis un mandat.

La Ville d'Annecy assure la gestion de 13 cimetières répartis sur son territoire (cf. carte de situation en annexe) avec des niveaux d'interventions techniques très différents, héritages des pratiques opérées dans les communes historiques.

On notera parmi ces différences notables :

- La présence ou non d'un conservateur avec des profils différents (technique ou administratif), l'accueil sur site (plan de situation...), le renouvellement et la reprise des concessions, la gestion des incivilités...
- Les horaires d'ouverture et les modalités d'accès (ouverture par un agent, automatique ou sur demande...), la signalétique...
- L'imperméabilisation / minéralisation des sols plus ou moins importante (allées, interstices entre les tombes, cimetières « anciens » avec tombeaux ou plus paysagers) ayant un impact sur la présence végétale, le type d'essences et les pratiques d'entretien (tonte, plantations, déneigement, en régie ou avec suivi d'entreprises notamment d'insertion...), parkings pour véhicules visiteurs...
- La gestion des déchets et de l'eau (recyclage, compostage, fontaines et sanitaires)
- La « perméabilité » avec les alentours immédiats : lieux de circulation, murs d'enceinte ou clôture...
- L'agrandissement possible des cimetières et l'intégration dans les opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain.

Description de la mesure :

L'objectif à terme de la Ville d'Annecy est d'homogénéiser, tant que faire se peut et en fonction des spécificités propres de chaque cimetière, les pratiques de gestion et d'en faire un lieu de vie et de respiration en conservant le caractère calme de ces lieux de recueillement.

Le plus souvent insérés ou à proximité d'un pôle urbain dense, il s'agirait de transformer ces espaces aux superficies importantes en véritables îlots de fraîcheur urbains en désimperméabilisant les allées secondaires, en proposant une palette végétale adaptée, en développant ou en remettant en service fontaines et bassins, permettant ainsi de favoriser la biodiversité urbaine dans un environnement plus paysager et un esprit de parc urbain.

Parallèlement, un travail de sensibilisation et de concertation de ce public spécifique est à mener, à la fois pour lever les réticences sur cette gestion nouvelle, plus naturelle avec une végétation spontanée, en prenant en compte les avis et besoins. Cela se traduira par une enquête et une signalétique spécifique (directionnelle pour proposer des traversées douces entre quartiers, informative sur la biodiversité rencontrée ou la gestion des déchets...).

L'action suivra 3 items pour un travail progressif sur plusieurs années, à savoir :

- Optimisation de la gestion quotidienne
- Intégration des projets en cours
- Développement d'une stratégie pour que les cimetières deviennent des lieux de vie et de respiration en ville.

L'action annécienne se basera sur un parangonnage d'expériences menées par d'autres territoires (en France et plus localement) et pourra être partagée, dans un souci de répliquabilité, dans d'autres communes de Haute-Savoie.

les points 1 et 2 sont pour rappel, non finançables dans le cadre de cette action

POUR RAPPEL / Non finançable :

1°) Optimiser la gestion quotidienne des cimetières, dans une optique d'homogénéisation des pratiques

- Réaliser une « carte d'identité », par cimetière, permettant de compiler en un seul document l'ensemble des données techniques (surfaces, ratio entre surfaces perméables et imperméables, nombre de concessions actuelles et disponibles, coûts d'entretien, points d'eau et sanitaires, horaires d'ouverture et modalités d'accès, suivi des entreprises et contacts...) alliées à un recensement de la biodiversité existante (faune, flore, présence de l'eau)
- Assurer la sensibilisation des usagers : déchets, non utilisation de produits phytosanitaires, mise à jour du règlement intérieur des cimetières, première enquête auprès des usagers (besoins, craintes, accompagnement...)
- Proposer des horaires d'ouverture adaptés, pouvant être prolongés lors de périodes de canicules en soirée pour profiter de ces espaces rafraîchis.
- Présenter des améliorations techniques pouvant être réalisées rapidement, ou à tester de manière expérimentale sur un ou deux sites avant une éventuelle extension aux autres sites : composteurs et poubelles de tri, remise en état d'une fontaine ou d'un bassin, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, installation de mobilier (bancs, poubelles, affichages, locaux techniques) ...
- Réfléchir à des premières pistes de désimperméabilisation facilement réalisables : allées peu fréquentées, parkings voitures...

POUR RAPPEL / Non finançable :

2°) Intégrer les cimetières dans les projets d'aménagement

Plusieurs cimetières sont aujourd'hui dans des secteurs d'aménagement à forts enjeux et peuvent représenter des poches de fraîcheur et de respiration dans de nouvelles parties de ville. Par ailleurs, certains disposent également de zones de possible extension dédiées, dans l'enceinte même ou à proximité immédiate pour lesquelles il s'agirait de conserver le caractère naturel. Des perméabilités au sein de certains cimetières permettraient d'en faire des lieux de passages doux et piétonniers, alternatifs à des itinéraires très circulants ou bruyants.

Aussi, un travail fin d'intégration de ces cimetières à leur environnement immédiat, en devenir, permettra de les connecter à leur quartier et aux trames verte, bleu et noire du territoire.

3°) Proposer une stratégie à long terme « Cimetières : lieux de vie et de respiration en ville »

Il s'agit de présenter à la nouvelle équipe municipale des pistes stratégiques de gestion et d'aménagement des cimetières annéciens. Celles-ci seront mises en place par un comité technique associant différents services municipaux (formalités administratives et affaires funéraires, paysage et biodiversité, développement durable, conception et réalisation des espaces publics...) et par un comité de pilotage chargé du suivi plus large de la démarche municipale « désimperméabilisation et végétalisation ».

En phase n°1, une étude de faisabilité sera menée avec un inventaire faune / flore permettant d'avoir un premier état des lieux de la biodiversité existante sur chaque site et un programme de travaux d'aménagements et de végétalisation au sein desquels seront notamment évoqués :

- Les objectifs en matière de désimperméabilisation, de gestion des eaux pluviales (infiltration et récupération), et de végétalisation (plantations arborées et herbacées multifonctionnelles : écosystémique, ombrage, ornement, etc.) en faisant le lien avec les opportunités créées par les possibles extensions de chaque cimetière ou reprises des concessions.
- Le suivi du retour de la biodiversité urbaine (recensement annuel, indicateurs de biodiversité, gestion différenciée)
- Les actions de sensibilisation thématique envers les publics en imaginant des actions pédagogiques et des animations particulières.
- La connexion aux trames verte, bleue et noire dans les opérations d'aménagement plus larges en assurant une perméabilité des sites avec leurs abords.

La proposition des travaux à réaliser en phase n°2 fera l'objet d'un arbitrage complémentaire pour affiner la maquette financière nécessaire.

Outils associés :

Plan de gestion différenciée des espaces verts

Etude trame verte et bleue du Grand Annecy
 PLUI-HD
 Schéma Agglo Nature
 Stratégie de désimperméabilisation / végétalisation du territoire
 Observatoire / atlas de la biodiversité

Démarches préalables :

Aucune.

Calendrier :

Pour rappels : Optimisation de la gestion quotidienne : 2020.

Plan d'intégration des cimetières dans les projets d'aménagement : 2020 (puis en fonction de l'avancée des études et travaux sur les secteurs concernés).

Stratégie à long terme « Cimetières : lieux de vie et de respiration en ville » :

Phase n°1 (2021-2022) : définition de la stratégie, recensement faune / flore, étude de faisabilité (pour désimperméabilisation, aménagement favorable à la biodiversité, meilleure gestion des eaux), connexion aux trames verte, bleue et noire.

Phase n°2 (années suivantes) : travaux de désimperméabilisation / végétalisation et d'aménagements vertueux, actions de sensibilisation, suivi de la biodiversité

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|-------------------------------------|----------------|------|------|------|------|---------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Etude de faisabilité du projet | 60 000 | | | | | 60 000 | F |
| Travaux | A définir | | | | | | I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 60 000 | | | | | 60 000 € TTC | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|---|-------------------------|------------------|------------------|---------------|-----------|---------------|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| <i>Optimisation de la gestion quotidienne</i> | | Ville Annecy | 100 | A définir | | | F |
| <i>Plan d'intégration des cimetières dans les projets d'aménagement</i> | | | 100 | A définir | | | F |
| Stratégie « Cimetières : lieux de vie et de respiration en ville » | Phase 1 : 60 000 | | 60 | 36 000 | 40* | 24 000 | F |
| | Phase 2 : travaux | | A définir | | A définir | | I |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 60 000 | | 60 | 36 000 | 40 | 24 000 | |

* sous réserve d'intégration dans le TVB intraurbaine

Partenaires techniques :

Les associations : FNE, ASTERS-CEN74
 Musée d'Histoire Naturelle de Gruffy
 Entreprises privées (Ekosystem, Karum, etc.)
 Retours d'expériences locales (ex : Annemasse)

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Ratio entre surfaces perméables / imperméables, surfaces plantées avant / après

- Nombre d'usagers sensibilisés
- Indicateurs de biodiversité
- Etablissement d'une programmation des travaux d'aménagement et inscriptions budgétaires / Réalisation des travaux.
- Usages / fonctionnement des cimetières après travaux.

Lien avec actions du SDENS :

- 4.3 « Définir la politique de soutien de Nature en Ville »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.4 « Restauration des corridors écologiques »
- 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

| |
|--|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Grand Annecy |
| Périmètre de l'action : Ensemble du territoire |

Objectif : Reconquérir la biodiversité et les paysages en espaces urbains

Action n°5.8 : Stratégie de développement de la trame noire

Contexte :

Le Grand Annecy doit répondre à cinq grandes missions dont deux sur l'aménagement du territoire et l'environnement. Le Conseil communautaire a adopté le schéma Agglo Nature le 23 juin 2016 avec trois principes directeurs qui ont été approuvés :

- l'accès à la nature,
- le renforcement du réseau de modes doux de déplacement,
- la protection de la biodiversité.

Le Grand Annecy a élaboré sa stratégie lumière dont l'un des volets est de concilier éclairage et protection de la biodiversité en limitant l'impact de l'éclairage par la mise en place **d'une trame noire** et l'amélioration de la qualité du ciel nocturne étoilé. Les deux syndicats des énergies sur le territoire que sont le Syane (syndicat des énergies et de l'aménagement numérique) et ESS (Energie et services de Seyssel) accompagnent les communes qui leur ont délégué la compétence éclairage public. Il est nécessaire de prendre également en compte l'impact de l'éclairage privé (logements, entreprises, commerces) et principalement celui des copropriétés, composé de nombreux éclairages « boules ».

Le Grand Annecy a signé en partenariat avec l'Etat, la Région AURA, l'ADEME et les représentants de l'économie locale un Contrat Territoire d'Industrie et de Transition Ecologique (CTITE) dans lequel figure une action associant préservation de la biodiversité et développement économique.

Description de la mesure :

1. Améliorer la connaissance territoriale :
 - compléter les inventaires biodiversité avec un focus sur la biodiversité nocturne
 - répertorier les zones de biodiversité d'intérêt prioritaire d'intervention et les continuums à améliorer : faune – flore.
2. Avoir un territoire-test ou un quartier pilote afin de pouvoir
 - mettre en place la méthodologie,
 - définir le suivi et l'évaluation de l'action

Si l'opération expérimentale s'avère concluante, l'action pourra s'étendre plus largement.
3. Réaliser une ortho photo nocturne, à l'issue de la période test, comme outil de sensibilisation et de comparaison avec l'ortho photo de 2018. De manière à avoir une situation avant et après.
4. Créer un Fonds d'aide à la rénovation de l'éclairage privé des copropriétés mais aussi des entreprises sur trois ans sur les zones de biodiversité d'intérêt prioritaire. Le modèle du Fonds air bois pourrait être calqué¹.
5. Mobilisation du territoire par la réalisation de documents de communication, de sensibilisation et d'animation : plaquette, vidéos, visites nocturnes... en s'inspirant notamment de l'exposition « *Les couloirs de la nuit* » organisée par la Maison du Salève².

¹ Le Fonds air bois est financé sur les 34 communes du Grand Annecy par le Département de la Haute-Savoie, par l'Ademe pour le compte de l'Etat et par le Grand Annecy.

² L'exposition a été réalisée en 2017 dans le cadre du contrat corridors biologiques Champagne-Genevois.

Le Grand Anancy s'engage à assurer l'animation du dispositif

- soit en interne par les moyens renforcés : animatrice des politiques climat air énergie arrivée au service au 1^{er} juillet 2019 et énergéticien en octobre 2019
- soit via des partenariats qui seraient à mettre en place avec les associations en lien avec la thématique afin de mener à bien cette action.

L'action bénéficiera de la dynamique mise en place dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique « *j'éco rénove mon logement* ».

Un premier budget de 50 000 € a été voté par le Conseil communautaire en 2020 comme amorçage afin d'accompagner les copropriétés à diminuer leur impact sur la biodiversité nocturne.

Les 300 000 euros proposés pour le Fonds d'aide pour l'éclairage privé comprennent l'étude de préfiguration. Le premier dispositif mis en place au 1^{er} semestre 2019 était de 50 000 €. Il a été attribué à 6 copropriétés dont une copropriété avec un parc de 80 points lumineux selon des critères d'éligibilité établis.

Les 110 000 euros pour l'ortho photo nocturne correspondent au montant de la première réalisation.

Les 30 000 euros pour les documents de sensibilisation correspondent à la conception, la réalisation des supports de communication et à l'organisation de visites de terrain avec les personnes concernées.

Outils associés :

PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Stratégie lumière

Schéma Agglo nature

Etude trame verte et bleue du Grand Anancy

CTITE

Démarches préalables :

Stratégie lumière

Etude trame verte et bleue

Calendrier :

2021-2025

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|--|----------------|------|------|------|------|------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Définir la trame noire d'avenir : compléter les inventaires et les données patrimoniales | A définir | | | | | 50 000 | F |
| Définir la trame noire d'avenir : réalisation d'une ortho photo | A définir | | | | | 110 000 | F |
| Création d'un Fonds d'aide à la rénovation de l'éclairage privé | A définir | | | | | 300 000 | F |
| Réalisation des documents de sensibilisation | A définir | | | | | 30 000 | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | A définir | | | | | 490 000 € | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|---|-------------------------|------------------|------------------|---|-----------|---|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Compléter les inventaires et les données patrimoniales | 50 000 | Grand Annecy | | | A définir | | F |
| Réalisation d'une ortho photo | 110 000 | Grand Annecy | | | A définir | | F |
| Création d'un Fonds d'aide à la rénovation de l'éclairage privé | 300 000 | Grand Annecy | | | A définir | | F |
| Réalisation des documents de sensibilisation | 30 000 | Grand Annecy | | | A définir | | F |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | 490 000 | | | | | | |

Partenaires techniques :

Asters – CEN 74, FNE, SIESS, Syane, Office Français pour la Biodiversité

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Inventaires biodiversité réalisés
- Zones d'intérêt prioritaire de biodiversité répertoriées
- Démonstrateur réalisé
- Evolution des espèces (renforcement du nombre d'individus des espèces présentes et nouvelles espèces)
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées et participation
- Document(s) de sensibilisation

Lien avec actions du SDENS :

- 1.5 « Préserver la fonctionnalité de la trame verte et bleue et de la trame noire »
- 1.6 « Etudier la faisabilité d'un plan départemental de la prévention de la pollution lumineuse »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.4 « Restauration des corridors écologiques »
- 4.1 « Elaboration d'un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

| |
|--|
| Priorité : 1 |
| Maître d'ouvrage : Poisy |
| Périmètre de l'action : Commune de Poisy |

Objectif : Reconquérir la biodiversité et les paysages en espaces urbains

Action n°5.9 Reconquête du corridor intra-urbain « Fier et Montagne d'Âge »

Contexte :

Les espaces naturels remarquables maillent le territoire de la Commune de Poisy. Afin de favoriser la connexion entre ces sites qui sont des réservoirs de biodiversité permettant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie, la commune de Poisy souhaite s'engager dans un plan de reconquête du corridor intra-urbain "Fier et Montagne d'Age".

Description de la mesure :

Pour assurer cette continuité cohérente entre ses différents sanctuaires que sont la Montagne d'Age, le marais de Poisy, la zone humide du Quart ou le cours d'eau du Fier, la commune a défini une opération d'ensemble se déclinant comme suit :

- *Gestion du marais de Macully (plan quinquennal)*
- *Restauration de la zone humide du Quart.*

Les deux opérations ci-dessus sont fléchées et financées dans le cadre CTENS Montagne d'Âge, Mandallaz, Bornachon, piloté par la Communauté de communes Fier et Usses.

- Désimperméabilisation et renaturation des sols du parking de la Croix des places
- Trame verte et bleue des Glaves : renaturation du cours d'eau
- Création d'un arboretum et de vergers
- Restauration de la zone humide des marais noirs
- Création d'un parc « ilot de fraîcheur »
- Création d'un sentier pédestre sur le corridor « Fier et Montagne d'Âge »
- Extinction de l'éclairage public sur la zone du corridor.

Outils associés :

Étude trame verte et bleue du Grand Annecy
PLUI-HD
Schéma Agglo Nature

Démarches préalables :

Calendrier :

2021-2025

Phasage prévisionnel :

| Opération | Echéancier (€) | | | | | Coût total (€) | F/I |
|--|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|------------------|-----|
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | | |
| Désimperméabilisation et renaturation des sols du parking de la Croix des places | 50 000 | 400 000 | | | | 450 000 | |
| Trame verte et bleue des Glaves : renaturation du cours d'eau | | 50 000 | 375 000 | | | 425 000 | |
| Création d'un arboretum et de vergers | | 35 000 | | | | 35 000 | |
| Restauration de la zone humide des marais noirs | | | | 50 000 | 200 000 | 250 000 | |
| Création d'un parc « ilot de fraîcheur » | | | 25 000 | | | 25 000 | |
| Création d'un sentier pédestre sur le corridor « Fier et Montagne d'Âge » | | 15 000 | | | | 15 000 | |
| Extinction de l'éclairage public sur la zone du corridor | 10 000 | | | | | 10 000 | |
| Total Investissement (€ HT) | 60 000 | 500 000 | 400 000 | 50 000 | 200 000 | 1 210 000 | |
| Total Fonctionnement (€ TTC) | - | - | - | - | - | - | |

Plan de financement :

| Poste | Montant de l'action (€) | Maître d'ouvrage | Maître d'ouvrage | | CD74 | | F/I |
|--|-------------------------|------------------|------------------|-----------|------------|----------------|-----|
| | | | % | € | % | € | |
| Désimperméabilisation et renaturation des sols du parking de la Croix des places | 450 000 | Poisy | 60% | 270 K | 40%* | 180 000 | I |
| Trame verte et bleue des Glaves : renaturation du cours d'eau | 425 000 | Poisy | 40% | 170 K | 40%* | 170 000 | I |
| Création d'un arboretum et de vergers | 35 000 | Poisy | 40% | 14 K | 40%* | 14 000 | I |
| Restauration de la zone humide des marais noirs | 250 000 | Poisy | 40% | 100 K | 40%* | 100 000 | I |
| Création d'un parc « ilot de fraîcheur » | 25 000 | Poisy | 60% | 15 K | 40%* | 10 000 | I |
| Création d'un sentier pédestre sur le corridor « Fier et Montagne d'Âge » | 15 000 | Poisy | 60% | 9 K | 40%* | 6 000 | I |
| Extinction de l'éclairage public sur la zone du corridor | 10 000 | Poisy | 100% | 10 K | 40%* | 4 000 | I |
| Total Investissement (€ HT) | 1 210 000 | | AD | AD | 40% | 484 000 | |

* Les taux affichés sont les taux maximum, à pondérer en fonction des conditions de mise en œuvre des travaux et de la contribution éventuelle de l'Agence de l'Eau ou tout autre financeur

Partenaires techniques :

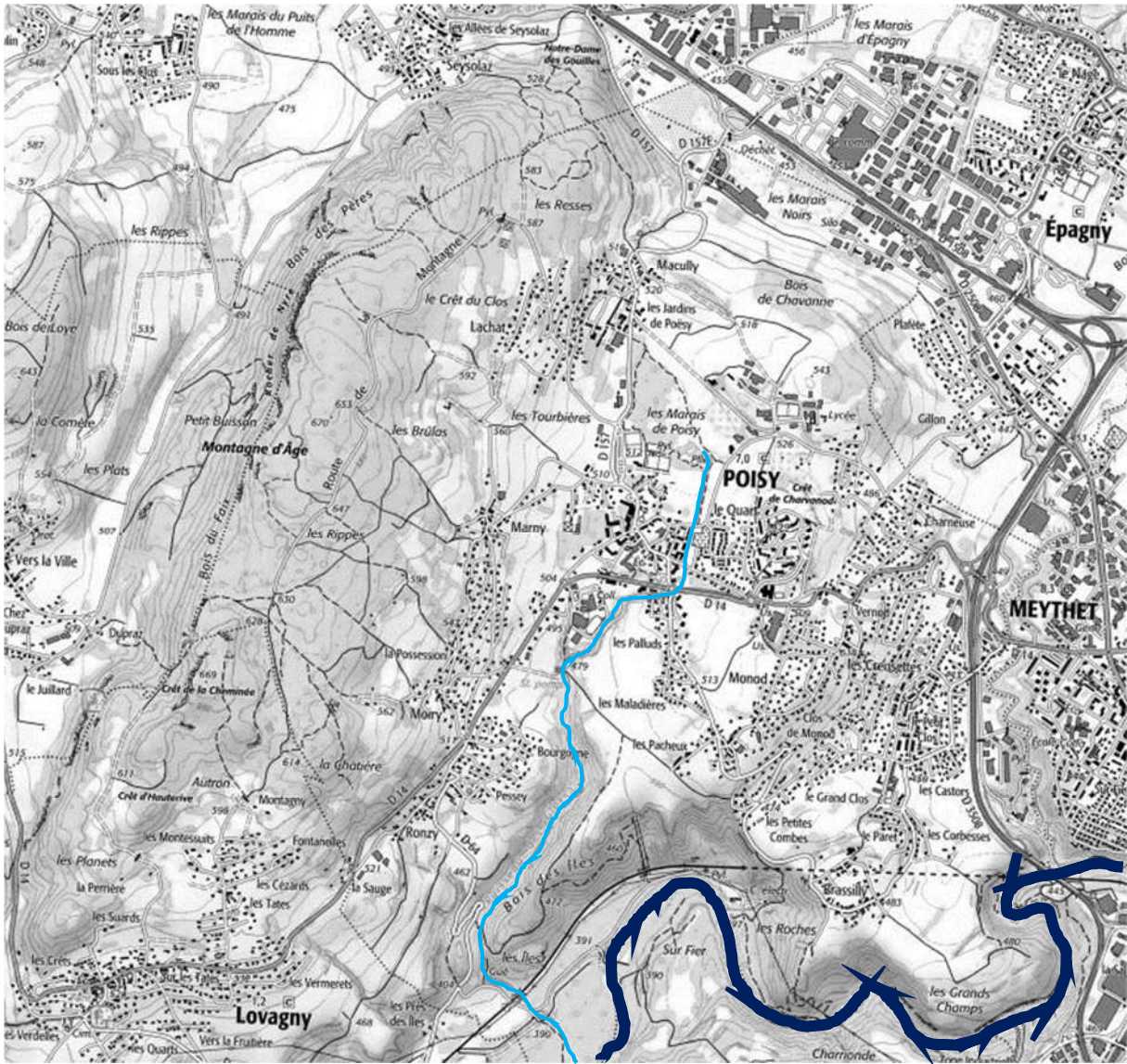
Indicateurs d'évaluation de l'action :

Lien avec actions du SDENS :

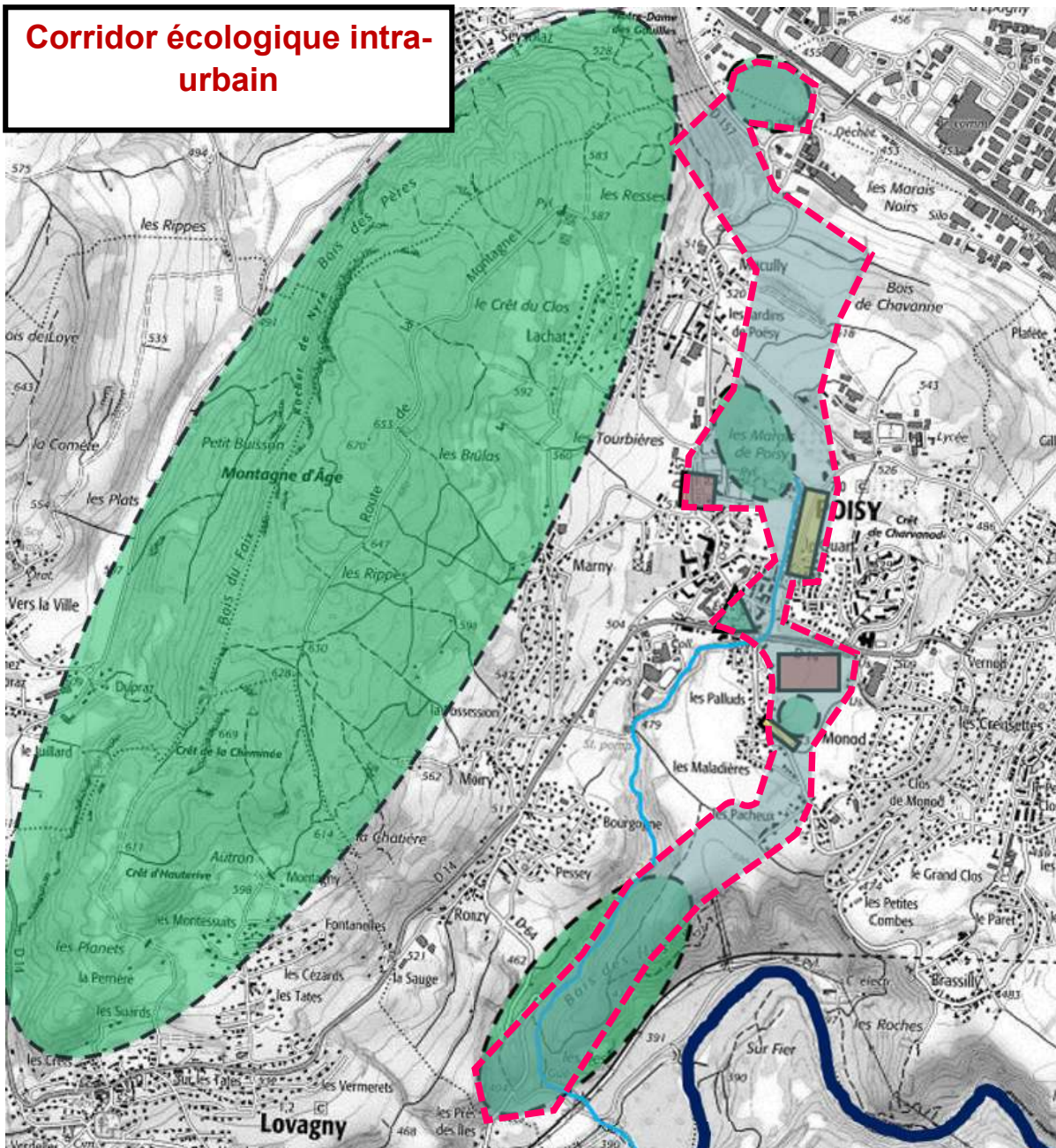
→ 4.3 « Définir la politique de soutien de Nature en Ville »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

→ 3.4 « Restauration des corridors écologiques »



Corridor écologique intra-urbain








Légende

Zones naturelles :

1. Montagne d'Âge
2. Marais Noirs
3. Marais de Macully
4. Zone humide du Quart
5. Bois des îles

Aménagements :

-  Parking de la croix des places
-  Arboretum et Vergers
-  Parc'Espace
-  Îlot de fraîcheur

 Ruisseau des Glaves

 Fier

Liste des partenaires co-signataires du CTENS

Grand Annecy

Département de la Haute-Savoie

Annecy

Entrevernes

Fillière

Poisy

Talloires-Montmin

Asters – Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie

Syndicat Intercommunal de Gestion des Etangs de l'Albanais (SIGEA)

Syndicat Mixte des Glières (SMG)

Association foncière pastorale d'Allèves

Association foncière pastorale des Glières

Association foncière pastorale du Semnoz

Association foncière pastorale Tournette-Lanfon

Office National des Forêts (ONF)

Société d'économie alpestre de la Haute-Savoie (SEA 74)

Le Rucher du Haras



CTENS du Grand Annecy

Diagnostic territorial

Architecture, villes & territoires • décembre 2018

74

Haute-Savoie

c|a.u.e

Conseil d'architecture,
d'urbanisme et de
l'environnement





Groupe de travail :

- **Chloé Malié Marsh**, conseillère, CAUE de Haute-Savoie,
- **Guillaume Cretinon**, infographiste assistant chargé d'études, CAUE de Haute-Savoie.

Remerciements aux partenaires du Grand Annecy, aux acteurs et experts sollicités, dont les apports ont permis la rédaction de ce diagnostic de territoire.

p 07 • 1. Le Grand Annecy et ses partenaires

- p 07 • 1.1. Le Grand Annecy
- p 12 • 1.2. Les structures partenaires de la GeMAPI
- p 15 • 1.3. Les structures partenaires de la gestion des sites de nature
- p 16 • 1.4. Les démarches CTENS limitrophes
- p 18 • 1.5. Les acteurs « experts » du territoire
- p 19 • 1.6. Synthèse et enjeux

p 23 • 2. Les paysages

- p 24 • 2.1. Les lois « Montagne » et « Littoral »
- p 26 • 2.2. Les paysages du Grand Annecy
- p 30 • 2.3. Les paysages dans les documents d'urbanisme
- p 36 • 2.4. Les éléments remarquables du paysage
- p 39 • 2.5. Une identité liée à l'eau
- p 40 • 2.6. Evolution des paysages et projets d'aménagement
- p 42 • 2.7. Synthèse et enjeux

p 45 • 3. Les sites de nature du Grand Annecy

- p 45 • 3.1. Les sites d'intérêt écologique reconnus
- p 53 • 3.2. Les milieux spécifiques inventoriés sur le Grand Annecy
- p 59 • 3.3. La forêt et le patrimoine arboré
- p 66 • 3.4. Les grands secteurs de nature de l'agglomération
- p 74 • 3.5. Les sites de nature en ville
- p 77 • 3.6. Synthèse et enjeux

p 81 • 4. L'agriculture et le pastoralisme

- p 82 • 4.1. L'agriculture en quelques chiffres
- p 86 • 4.2. Les espaces pastoraux
- p 89 • 4.3. Le patrimoine arboricole
- p 93 • 4.4. La convention cadre de partenariat entre le Grand Annecy et la Chambre d'agriculture
- p 93 • 4.5. Les orientations des documents d'urbanisme en matière d'agriculture
- p 94 • 4.6. Synthèse et enjeux

p 97 • 5. Les continuités écologiques et la trame verte et bleue

- p 98 • 5.1. La biodiversité du Grand Annecy
- p 104 • 5.2. Les continuités écologiques
- p 116 • 5.3. L'étude à venir de la trame verte et bleue du Grand Annecy
- p 116 • 5.4. La trame noire
- p 117 • 5.5. Synthèse et enjeux

p 119 • 6. Fréquentation des sites de nature, animation et sensibilisation

- p 119 • 6.1. Fréquentation des sites de nature
- p 123 • 6.2. L'enquête « proximité et nature » du Grand Annecy
- p 125 • 6.3. Accessibilité des espaces de nature et déplacements doux
- p 131 • 6.4. La sensibilisation à la nature et à l'environnement
- p 139 • 6.5. Synthèse et enjeux

p 141 • Annexes

Préambule

Contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Grand Annecy est né de la fusion de la communauté d'agglomération d'Annecy, des communautés de communes Rive Gauche du Lac d'Annecy, Pays d'Alby, Pays de Fillière et Tournette, et regroupe ainsi 34 communes sur 539 km².

Le Grand Annecy souhaite saisir l'opportunité des Contrats de Territoires Espaces Naturels Sensibles (CTENS) mis en place par le Conseil départemental de la Haute-Savoie pour mener un travail sur les espaces naturels à l'échelle de ce « nouveau » territoire. Ce dispositif de contractualisation permettrait d'englober et de cadrer toutes les démarches et dispositifs existants, et de proposer dans le même temps une réflexion transversale et collective.

De nombreuses communes du Grand Annecy mènent des démarches de territoire et/ou des actions en faveur de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et des paysages, avec des approches, des méthodes et outils différents. Il s'agit de mettre en place une démarche sur l'ensemble de l'agglomération, l'enjeu étant le partage et l'adhésion de toutes les communes. L'élaboration du contrat à l'échelle du Grand Annecy permettra d'impulser sur le territoire une dynamique collective. Les actions qui en découleront pourront servir des enjeux locaux, communs, ainsi que des enjeux transversaux, tout en s'inscrivant dans le cadre de la politique espaces naturels sensibles (ENS) départementale.

Méthodologie

Diagnostic du territoire

Le diagnostic nécessaire à l'élaboration du CTENS du Grand Annecy synthétise et analyse les informations relatives aux espaces naturels du territoire, à l'agriculture, à l'identification des corridors écologiques, au recensement des actions de sensibilisation et de valorisation des espaces naturels.

La phase de diagnostic s'appuie sur la bibliographie existante, en particulier les inventaires environnementaux et documents de référence et de planification que sont les SRCE (schéma régional de cohérence écologique), SCoT (schéma de cohérence territoriale), PLU (plan local d'urbanisme), PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), projets de territoires et études thématiques (études environnementales et paysagères, trame verte et bleue). Cette analyse des données existantes a été enrichie des données issues des entretiens avec les acteurs et experts du territoire.

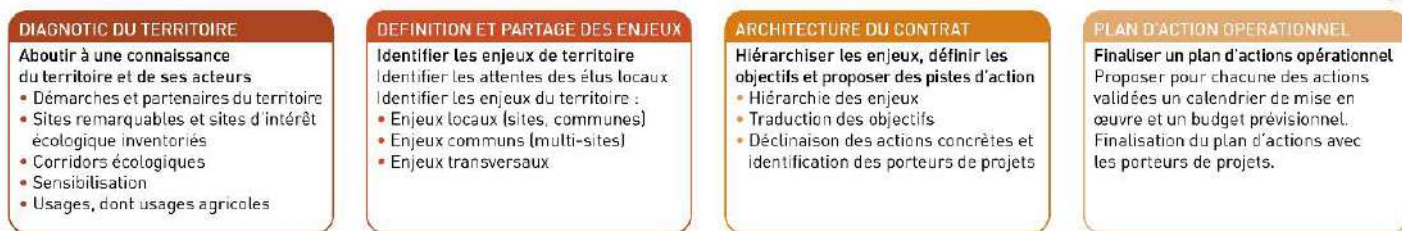
La démarche d'élaboration du CTENS alimentera les réflexions à venir dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HD de l'agglomération. Des études complémentaires seront éventuellement envisagées si un défaut d'information est mis en évidence sur tout ou partie du territoire, en particulier sur la question des corridors écologiques.

Le diagnostic présenté ici se veut être une photographie de l'agglomération : à la fois une photographie des acteurs du territoire en matière d'espaces naturels, et une photographie des données et connaissances disponibles, ainsi que des démarches engagées.

Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Grand Anecy

Méthodologie et gouvernance

• PHASAGE

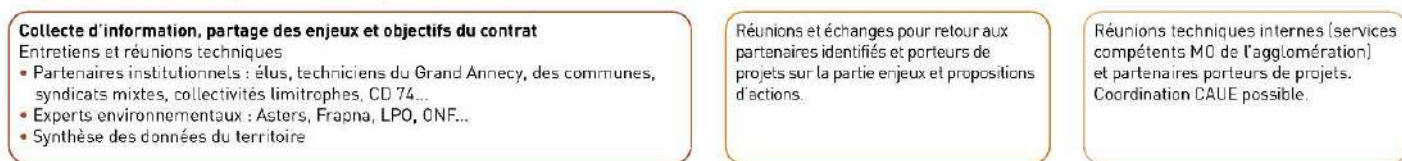


• GOUVERNANCE

Groupes de travail et instances de validation



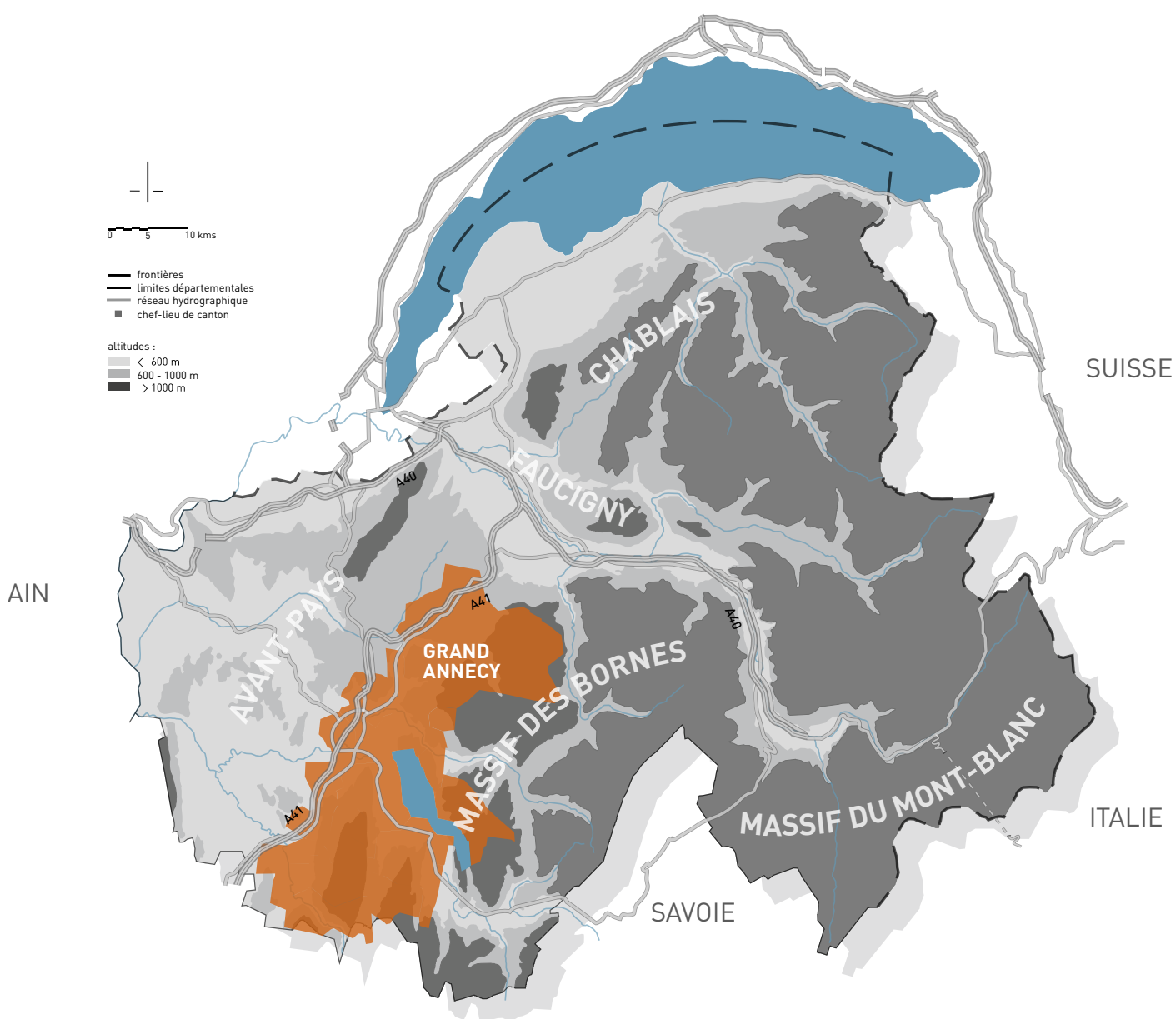
Concertation et rencontre des partenaires



• RENDUS



| | |
|--|---|
| EPCI | Communauté d'Agglomération Grand Annecy |
| Président de l'EPCI | Jean-Luc Rigaut |
| Superficie du territoire communal | 539 km ² |
| Démographie <i>Source : Observatoire départemental – Conseil départemental de la Haute-Savoie - INSEE</i> | |
| Population 2016 | 202 189 |
| Population 2017 | 203 078 |
| Taux de croissance annuel 2000/2010 | 1,01 % |
| Taux de croissance annuel 2010/2016 | 1,45 % |
| Logement <i>Source : Observatoire départemental – Conseil départemental de la Haute-Savoie – Services fiscaux</i> | |
| Résidences principales en 2016 | 89 985 |
| Résidences secondaires en 2016 | 11 047 |
| Lits touristiques en 2016 | 47 857 |
| Nombre de logements locatifs sociaux en 2014 | 11 816 |



1. Le Grand Annecy et ses partenaires

1.1. Le Grand Annecy

Le territoire en quelques chiffres

Le Grand Annecy est issu de la fusion de 5 EPCI (établissement public de coopération intercommunale), et regroupe 34 communes depuis le 1^{er} janvier 2017. L'agglomération accueille sur ce territoire de 539 km² une population de 203 078 habitants, ce qui représente, à l'échelle de la Haute-Savoie, 12 % du territoire et 25 % de la population. Le territoire est densément peuplé, avec 405 habitants par km² (Observatoire départemental, août 2017).

Situé dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, et à proximité de Genève, le Grand Annecy est un territoire extrêmement dynamique. Il accueille 96 521 emplois soit 32 % des emplois du département.



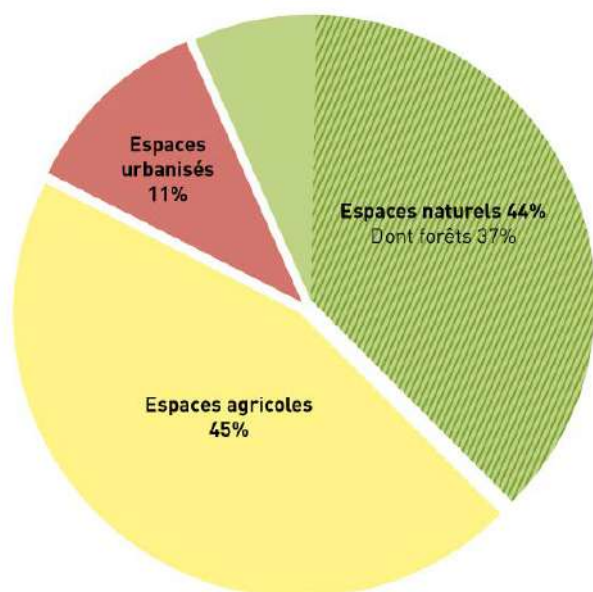
Territoire du Grand Anney
(Source : Grand Anney)

Le cœur urbain de l'agglomération est centré sur la commune nouvelle d'Anancy, et peut s'élargir aux communes limitrophes et densément peuplées d'Argonay, Epagny-Metz-Tessy et Poisy. Ce cœur d'agglomération représente près de 20 % du territoire et rassemble 72 % de la population du Grand Anney (146 556 habitant sur 98.55 km², chiffres INSEE 2014).

| Communes | Nombre d'habitants |
|---|--------------------|
| Cœur aggloméré | 146 556 |
| Commune nouvelle d'Annecy | 128 422 |
| Argonay | 2 890 |
| Epagny-Metz-Tessy | 7 577 |
| Poisy | 7 677 |
| Plus grande commune | |
| Commune Nouvelle d'Annecy | 128 422 |
| Plus petite commune | |
| La Chapelle Saint-Maurice | 134 |
| 20 communes de moins de 2000 habitants | |
| 14 communes de moins de 1000 habitants | |
| 5 communes de moins de 500 habitants | |
| La Chapelle Saint-Maurice | 134 |
| Entrevernes | 225 |
| Leschaux | 290 |
| Allèves | 399 |
| Bluffy | 404 |

L'altimétrie varie de 320 mètres dans le lit du Chéran sur la commune de Saint-Sylvestre à 2 351 mètres dans le massif de la Tournette sur la commune de Talloires-Montmin. Cette forte amplitude de relief apporte une grande diversité de milieux et de paysages. Les hameaux, bourgs, villages et villes s'intègrent dans un cadre naturel remarquable, entre lac, montagnes, cours d'eau et collines, éléments marqueurs de l'identité paysagère du Grand Annecy.

Les espaces naturels remarquables du lac et des grands massifs du Semnoz, de la Tournette et des Glières, les principaux cours d'eau (Fier, Fillière, Chéran, Laudon, Thiou), les nombreuses zones humides, les prairies, vergers, haies, espaces agricoles vallonnés, apportent une qualité paysagère et une richesse écologique de grand intérêt.



- 19,3 km parcourus par le Fier
- 24,2 km parcourus par la Fillière
- 17,5 km parcourus par le Chéran
- 3,8 km parcourus par le Thiou (espace urbanisé)
- 9,9 km parcourus par le Laudon
- 4,6 % de surfaces en eau
- 360 zones humides
- 80 % du territoire recouvert par des espaces naturels et agricoles
- 44 % forêts et milieux naturels
- 170 pelouses sèches
- 20 friches à molinie
- 45 % espaces agricoles
- 11 % espace urbanisé

Occupation du sol, Grand Annecy
 (Sources : Atlas, regards sur le Grand Annecy, octobre 2017,
 Observatoire départemental, services fiscaux 2016 – Asters)

L'agriculture est très présente sur le territoire et les massifs du Semnoz, de la Tournette et le plateau des Glières accueillent de grandes unités pastorales.

Le dynamisme de ce territoire, 6^e agglomération d'Auvergne-Rhône-Alpes, et son environnement exceptionnel, exigent un développement équilibré nourrissant cette attractivité tout en préservant son cadre de vie. Le CTENS vient apporter une réponse et des actions concrètes à cet objectif.

Une intercommunalité nouvelle

L'agglomération est issue de la fusion de 5 EPCI et plusieurs communes sont également issues de fusions récentes : les communes de Talloires-Montmin et d'Epagny-Metz-Tessy ont été « créées » en 2016, et les communes nouvelles d'Annecy et de Fillière au 1^{er} janvier 2017.

C'est dans ce contexte de nouvelles coopérations intercommunales que le CTENS est engagé. Cette approche de territoire, par le prisme des espaces naturels et du cadre paysager, est une démarche fédératrice qui permettra d'assurer la conservation, d'harmoniser la gestion des espaces naturels sur le territoire tout en valorisant les spécificités locales.

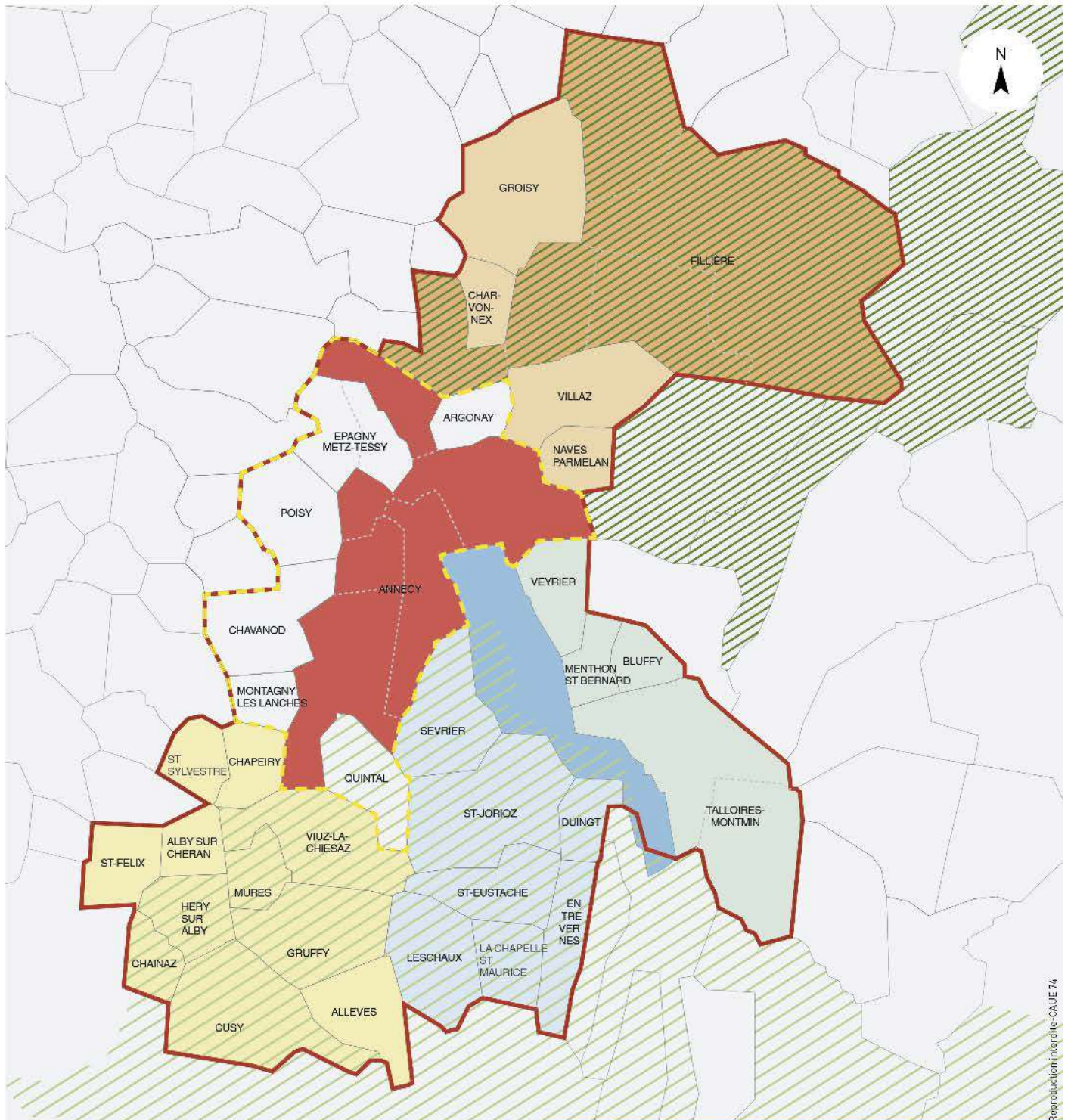
Le Grand Annecy a intégré la compétence urbanisme et planification urbaine ainsi que la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 1^{er} janvier 2017.

La notion d'espaces naturels est liée à celle des paysages, des usages du sol, des continuités écologiques et sera donc à rapprocher de ces compétences. Les partenaires traitant de ces thématiques sont des partenaires privilégiés dans la démarche d'élaboration du CTENS du Grand Annecy. Sources d'informations sur le territoire, elles en sont aussi les acteurs, en connaissent les enjeux et potentiels d'évolution, et pourront porter certaines des actions qui seront définies.

Plusieurs de ces structures ont été identifiées, porteuses de démarches de territoire en lien avec la politique espaces naturels, et traitant d'enjeux qui pourront être repris et/ou complétés dans le cadre CTENS.

Evolution institutionnelle du Grand Annecy

- Agglomération Grand Annecy
- C2A
- CC Pays de Fillière
- CC Pays d'Alby
- CC de la Rive Gauche du lac d'Annecy
- CC de la Tournette
- Commune nouvelle de Fillière
- Commune nouvelle d'Annecy
- Parc Naturel Régional des Bauges
- Syndicat des Glières



Reproduction interdite - CAUE 74

1.2. Les structures partenaires de la GeMAPI

Les milieux aquatiques et alluviaux constituent des sites à enjeux spécifiques à traiter dans le cadre d'un CTENS. Plusieurs partenaires interviennent sur ces milieux et ont été identifiés sur le territoire du Grand Annecy.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'agglomération a en charge la GeMAPI, compétence qu'elle partage avec des syndicats mixtes présents sur le territoire. La politique de gestion des milieux aquatiques de ces syndicats n'est pas définie selon les mêmes modalités. Le Grand Annecy ne dispose pas des mêmes prérogatives : transferts totaux, maîtrise d'ouvrage d'opérations ciblées, délégation...

La compétence GeMAPI comprend la gestion des zones humides, nombreuses sur le périmètre de l'agglomération. Le CTENS pourra intégrer des actions liées à cette compétence. Elles seront pilotées par la direction de l'Environnement du Grand Annecy et ses partenaires, recensés ci-après.

Le SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy)

Il regroupe 5 EPCI : le Grand Annecy, les communautés de communes des Sources du Lac, des Vallées de Thônes, du Pays de Cruseilles, et Fier et Usses. Il exerce plusieurs compétences : l'assainissement, la gestion des déchets et l'aménagement et la protection du lac d'Annecy.

Dans le cadre du CTENS du Grand Annecy, 4 domaines d'activités du SILA devront faire l'objet d'une collaboration étroite :

- Le contrat de bassin Fier et Lac et son volet milieux aquatiques et risques naturels,
- La compétence GeMAPI, pour laquelle le SILA est chargé des grandes études stratégiques,
- L'animation du contrat Natura 2000 de la Cluse du Lac d'Annecy qu'il assure pour le compte de l'Etat,
- Les déplacements modes doux (piste cyclable et cheminement piéton du tour du lac).

Le contrat de bassin Fier et Lac a été élaboré par la Communauté d'Agglomération d'Annecy (C2A) et a été signé en 2017. L'animation de sa mise en œuvre a été confiée au SILA. Il a été établi à l'échelle du bassin versant (950 km², 700 km de cours d'eau, 72 communes) pour les 5 prochaines années. Il propose 227 opérations réparties en 45 fiches actions, sur 5 volets prioritaires :

- Les milieux aquatiques et les risques naturels,
- La qualité de l'eau,
- La gouvernance,
- La valorisation,
- La ressource en eau.

Le volet milieux aquatiques et risques naturels représente plus de la moitié des actions du contrat.

Le SMECRU (Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usses)

Il porte le contrat de rivière des Usses. Il regroupe plusieurs EPCI : le Grand Annecy, les communautés de communes du Genevois, du Pays de Cruseilles, Fier et Usses, Usses et Rhône, ainsi que le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe). Les communes concernées sur le territoire du Grand Annecy sont les communes de Groisy et Fillière (Évires).

Le programme d'action 2014-2019 du contrat de rivière des Usses se décline en 3 volets (et 55 fiches actions) :

- Lutte contre les pollutions et reconquête de la qualité des eaux,
- Gestion de la ressource en eau et des milieux,
- Gestion durable et concertée de l'eau, information et sensibilisation.

Le SMIAC (Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran)

Il regroupe 35 communes savoyardes et haut-savoyardes du bassin versant du Chéran, dont 11 communes du Grand Annecy (Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-Les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre, Viuz-la-Chiésaz). Il est gestionnaire du bassin versant du Chéran, chargé de l'aménagement, de la valorisation de la rivière du Chéran, de ses affluents et de ses berges.

Le SMIAC a porté un contrat de rivière de 1997 à 2008, puis un plan d'actions 2010-2016, intervenant principalement sur l'amélioration de la qualité de l'eau, la restauration morphologique du Chéran, l'entretien des berges et du lit des cours d'eau du bassin versant, la mise en valeur des milieux aquatiques, la lutte contre la pollution, la population piscicole.

Il conserve la compétence GeMAPI sur les communes de son périmètre dans une vision globale de bassin versant. Les accords avec le Grand Annecy sont en cours de définition pour la répartition des compétences et des missions sur les communes du Grand Annecy.

En partenariat avec le Parc Naturel Régional (PNR) des Bauges, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de l'Albanais et la Fédération Départementale de Pêche de Haute-Savoie (FDPPMA), le SMIAC a proposé fin 2017 un dossier de candidature au label « Site rivières sauvages » pour le Chéran (de sa source à la confluence avec le Cruet) et le Nant d'Aillon.

Il s'agit d'un programme d'actions de conservation et de restauration adapté au Chéran et au Nant d'Aillon, cours d'eau restés très sauvages sur la majeure partie de leur linéaire.

Les orientations et principales actions de cette candidature sont détaillées en **annexe 1**.

Le SIGEA (Syndicat Intercommunal de Gestion des Étangs de l'Albanais)

Il gère les étangs de Crosagny. Il concerne 3 communes (Entrelacs en Savoie, Bloye sur la communauté de communes Terre de Savoie et Saint-Félix sur le Grand Annecy). Il a parallèlement des missions d'animation en partenariat avec Asters sur le réseau Natura 2000 des zones humides de l'Albanais.

Le CISALB (Comité Intersyndical pour l'Aménagement du Lac du Bourget)

Le périmètre du CISALB concerne une partie des communes du Grand Annecy dans sa partie sud. Il s'agit des communes de Héry-sur-Aby, Chainaz-les-Frasses et Cusy pour une petite partie du bassin versant du Lac du Bourget, ainsi que la presque totalité de la commune de Saint-Félix. Le CISALB aura une délégation de compétence GeMAPI sur ce périmètre. Une démarche de contrat vert et bleu est en cours sur ce territoire.

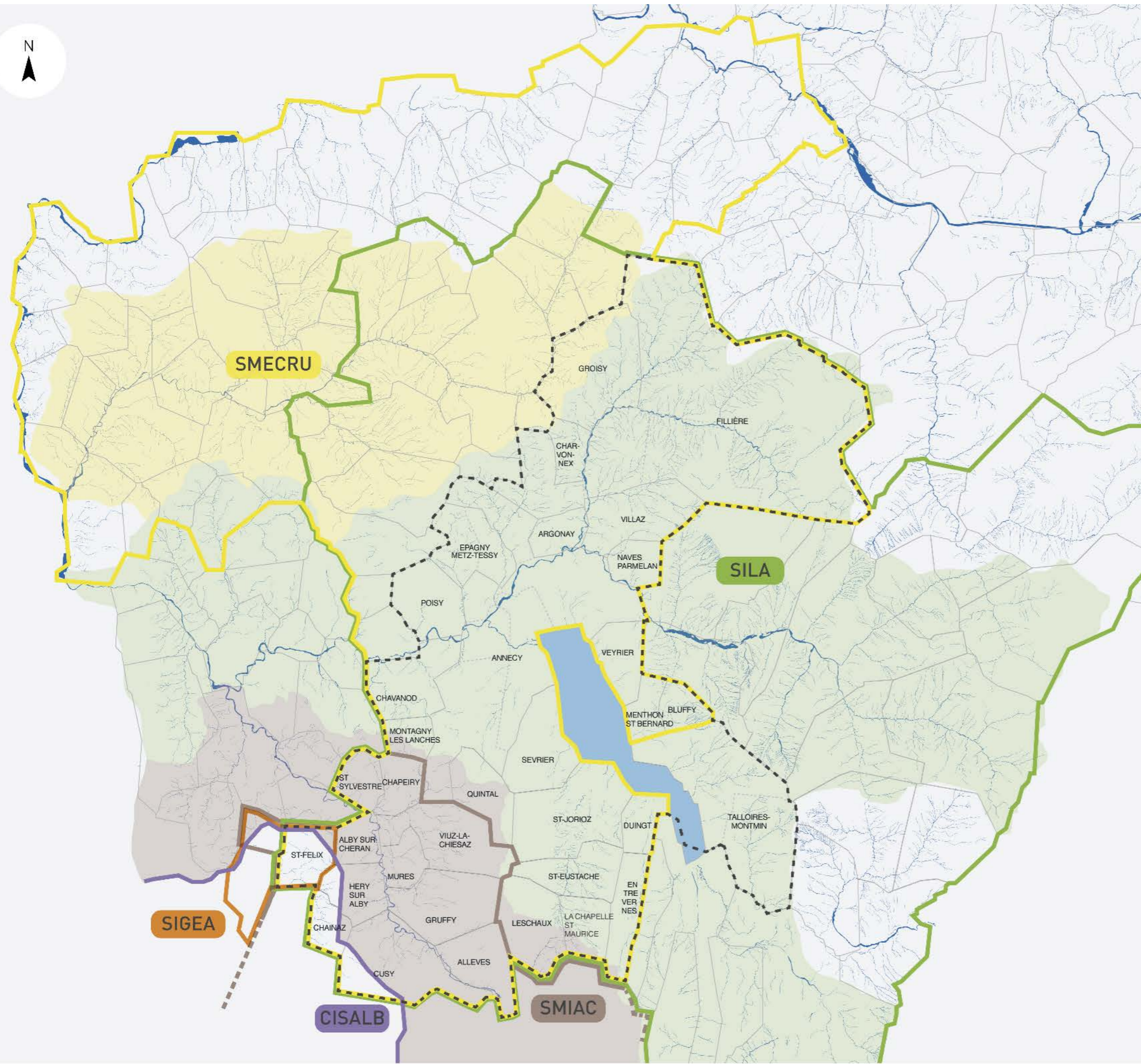
Les communes

Elles interviennent également directement dans la gestion de zones humides, notamment les communes de : Annecy, Poisy, Gruffy, Cusy, Viuz-la-Chiésaz, Fillière, Groisy.

**Partenaires
institutionnels
GeMAPI et
zones humides**



Partenaires institutionnels GeMAPI et zones humides



- Agglomération Grand Anney
- Bassin versant des Usse
- Bassin versant Fier et Lac
- Bassin versant du Chéran
- Périmètres administratifs des syndicats de gestion**
- SMIAC - Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran
- SILA - Syndicat Intercommunal du Lac d'Anney
- SMECRU - Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usse
- SIGEA - Syndicat Intercommunal de Gestion des Etangs de l'Albanais
- CISALB - Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget

Origine orthophotoplan et cadastre/FCD074 - Reproduction interdite-CAUE 74

1.3. Les structures partenaires de la gestion des sites de nature

Certains sites du Grand Annecy, reconnus pour leurs qualités environnementales, paysagères et/ou étant des lieux de découverte et de pratiques sportives, font l'objet d'une gestion spécifique prenant en compte les particularités intrinsèques de ces sites, leurs richesses et leurs usages.

L'Etat

L'Etat est un partenaire de la gestion des sites de nature et de l'environnement à plusieurs titres : gestion des réserves naturelles, arrêté préfectoraux de protection de biotope, politique environnementale...

La réserve naturelle nationale du Roc de Chère, d'une superficie de 68 ha, en promontoire sur le lac d'Annecy, entre la baie de Talloires-Montmin et Menthon-Saint-Bernard, est l'un des sites de nature emblématiques du Grand Annecy. Elément du patrimoine paysager, géologique et naturel, c'est aussi un espace de loisirs et de découverte. L'Etat a confié la gestion du site à Asters, et le Département de la Haute-Savoie mène des actions de valorisation auprès des publics.

Le Parc Naturel Régional des Bauges

Le PNR des Bauges est un acteur très présent sur le Grand Annecy, notamment sur le secteur du Semnoz, le Pays d'Alby et la Vallée du Laudon. Créé en 1995, le territoire du parc concerne 65 communes dont 46 en Savoie et 19 en Haute-Savoie. 14 communes sont situées sur le territoire du Grand Annecy : Chainaz-les-Frasses, Entrevernes, Mûres, Viuz-la-Chiésaz, La Chapelle Saint-Maurice, Quintal, Gruffy, Saint-Eustache, Cusy, Héry-sur-Alby, Saint-Jorioz, Sevrier, Leschaux. Deux autres communes sont en cours d'adhésion au périmètre du parc (Duingt et Alby-sur-Chéran), ce qui portera à 16 les communes du Grand Annecy adhérentes du parc.

Le PNR a pour missions la préservation du patrimoine (acquisition de connaissance sur le patrimoine culturel, naturel et environnemental), la participation à l'aménagement des territoires en tant que personne publique associée dans les PLU, SCoT (la charte du parc s'impose aux documents d'urbanisme des communes signataires), le développement économique (agriculture, forêt, tourisme), l'accueil, l'éducation et l'expérimentation. La révision de la charte du PNR des Bauges a été votée en juillet 2018.

Le PNR est très présent sur toutes les thématiques de gestion des sites de nature, par son expertise dans ces domaines et sa connaissance du territoire. Il est chargé d'animer, sur son périmètre, les Plan Pastoraux Territoriaux (PPT) et les Plan Agro-Environnementaux et climatiques (PAEC).

En 2011, le PNR des Bauges a obtenu le label Géopark. Il recense sur son territoire une soixantaine de géosites ou sites remarquables dont plusieurs situés sur le territoire du Grand Annecy : le Chaos du Chéran et le pont de l'Abîme entre Cusy et Gruffy, les Tours Saint-Jacques à Allèves, la partie sommitale du Semnoz à Leschaux et son panorama.

Le SIPAS

Le SIPAS (Syndicat Intercommunal pour la Protection et l'Aménagement du Semnoz) est chargé de l'aménagement et de l'entretien du domaine skiable du Semnoz. Ce syndicat sera intégré au Grand Annecy en 2019.

Un travail spécifique sur le site du Semnoz semblerait intéressant, pour établir un plan de gestion prenant en compte les spécificités et la diversité des enjeux de ce site, en partenariat avec le PNR des Bauges, puisque le Semnoz, territoire aux multiples enjeux, paysagers, agricoles et touristiques, fait partie du périmètre du PNR des Bauges.

La communauté de communes des Vallées de Thônes (CCVT)

La communauté de communes des Vallées de Thônes (CCVT), voisine du Grand Annecy, intervient dans la gestion et l'animation des contrats Natura 2000 de 4 massifs : les Aravis, le Bargy, le Plateau de Beauregard et le massif de la Tournette.

Elle est également en charge de l'animation du Plan Pastoral Territorial (PPT) et du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Fier-Aravis, qui concerne sur le Grand Annecy les alpages de la Tournette et des Glières.

Le syndicat mixte des Glières

Du fait de sa géographie, le plateau des Glières est quasiment exempt d'urbanisation. Il accueille essentiellement des activités pastorales et sylvicoles extensives. Lieu de nature d'une riche biodiversité, c'est également un lieu chargé d'histoire qui participe de l'identité haut-savoyarde. Il accueille en toute saison de nombreux visiteurs pour des pratiques sportives de randonnée, ski nordique, raquettes, et pour la visite du site historique et du Monument des Glières.

Le plateau des Glières est géré par le syndicat mixte des Glières qui regroupe la communauté de communes de Faucigny-Glières, les communes de Dingy-Saint-Clair, Entremont, Fillière, la Balme-de-Thuy et le Département de la Haute-Savoie. Le Département, propriétaire de 436 ha sur le massif (soit environ 41 %), est très investi dans la gestion du site. Le syndicat mixte des Glières a en charge l'organisation de l'accueil des publics et la sensibilisation. Il est l'autorité organisatrice des circulations douces et l'autorité organisatrice de l'activité nordique. Il a en charge l'animation du site Natura 2000, sur la base du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Les Frettes/Massif des Glières » rédigé en 2015, document d'objectif permettant de cadrer les modes de gestion du site et des milieux naturels à préserver et valoriser (habitats humides, tourbières, prairies, pelouses, pâturages...).

Le SIGEA

Le SIGEA préside le comité de pilotage du réseau Natura 2000 des zones humides de l'Albanais. Le site des étangs de Crosagny fait l'objet d'une gestion particulière avec l'association des Etangs et du Moulin de Crosagny (AEMC).

1.4. Les démarches CTENS limitrophes

Le CTENS du plateau des Bornes - Syndicat mixte du Salève

Le plateau des Bornes, au nord-est de l'agglomération, constitue une entité paysagère et naturelle à part entière. Majoritairement dédié à l'agriculture extensive (70 % de terres agricoles), il abrite un réseau de zones humides remarquable (245 sites pour une surface totale de 334 ha). C'est un réservoir de biodiversité, mais également un corridor entre les massifs du Salève et les massifs Glières-Bargy.

Dix communes du plateau ont souhaité travailler ensemble pour la préservation, la protection de ce patrimoine et la conciliation avec les activités agricoles et de loisirs. Elles se sont engagées sur un programme d'actions pluriannuel dans le cadre d'un CTENS signé avec le Département en 2015. Le CTENS est porté par le syndicat mixte du Salève pour le compte des communes d'Arbusigny, la Chapelle-Rambaud, Etaux, Évires, Groisy, Menthonnex-en-Bornes, La Muraz, Pers-Jussy, Vovray-en-Bornes et Villy-le-Bouveret. Le Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (Asters) intervient en appui du syndicat mixte du Salève, et intervient sur la mise en œuvre de plusieurs des actions du contrat, en particulier les actions de gestion des zones humides.

Le portage du contrat pourrait être transféré courant 2018 (ou au plus tard dans le cadre du renouvellement du contrat en 2019), au SMECRU qui a la compétence GeMAPI sur ce territoire.

Les objectifs du CTENS du plateau des Bornes sont :

- La préservation des espaces naturels remarquables : entretien et restauration de zones humides (dont 4 zones humides sur Groisy et 3 zones humides sur Evires), lutte contre les invasives, étude du fonctionnement hydraulique des zones humides (action inscrite et réalisée dans le cadre du contrat vert et bleu Salève-Voirion).
- Le maintien des paysages et de la nature « ordinaire » : actions sur les points de collisions de la faune, agriculture et biodiversité. Une action est pilotée par la Chambre d'Agriculture sur la prise en compte des zones humides dans les pratiques agricoles, et menée avec une vingtaine d'agriculteurs volontaires pour la gestion des zones humides à l'échelle de leur exploitation.
- La valorisation du patrimoine naturel et culturel : animations scolaires, développement de l'accueil du public sur certaines zones humides (dont l'étang du Marquis à Groisy et l'étang de la Glacière à Evires), organisation d'événementiel « nature », réalisation d'un livret découverte du Plateau et d'un topoguide touristique (Alter'Alpa).

Les zones humides situées sur les communes de Groisy et Evires (Fillière) sont prises en compte dans le CTENS du Plateau des Bornes. Les zones humides intégrées au réseau des ENS départementaux font l'objet d'une gestion pilotée par Asters. Il s'agit des zones humides de la Combe du Feu, Dralet et la Glacière à Evires, ainsi que les sources des Nants Durant à Groisy.

Les friches à molinie des Danfires et des Crêts Blancs à Groisy sont également identifiées en tant que sites ENS et intégrées au plan d'actions du CTENS du Plateau des Bornes.

Une réflexion est en cours sur la zone humide de l'étang à Groisy. La commune a mené une étude environnementale (hydrologie, biodiversité, valorisation), mais la maîtrise foncière n'est pas assurée à ce jour.

La Montagne d'Age et la Mandallaz - communauté de communes Fier et Usse

Dans la continuité du plan de gestion ENS mis en œuvre sur la Montagne d'Age, les collectivités ont souhaité s'engager sur un CTENS sur le périmètre élargi de la Montagne d'Age et de la Mandallaz. Ce contrat, porté par la communauté de communes Fier et Usse (CCFU), est en cours d'élaboration.

Les axes de réflexions pressentis sont :

- la gestion forestière sur les 3 massifs,
- la gestion des zones humides (lien à faire avec la GeMAPI),
- la valorisation du « Parc des jardins de Haute-Savoie »
- le plan de sensibilisation à l'échelle du contrat de territoire.

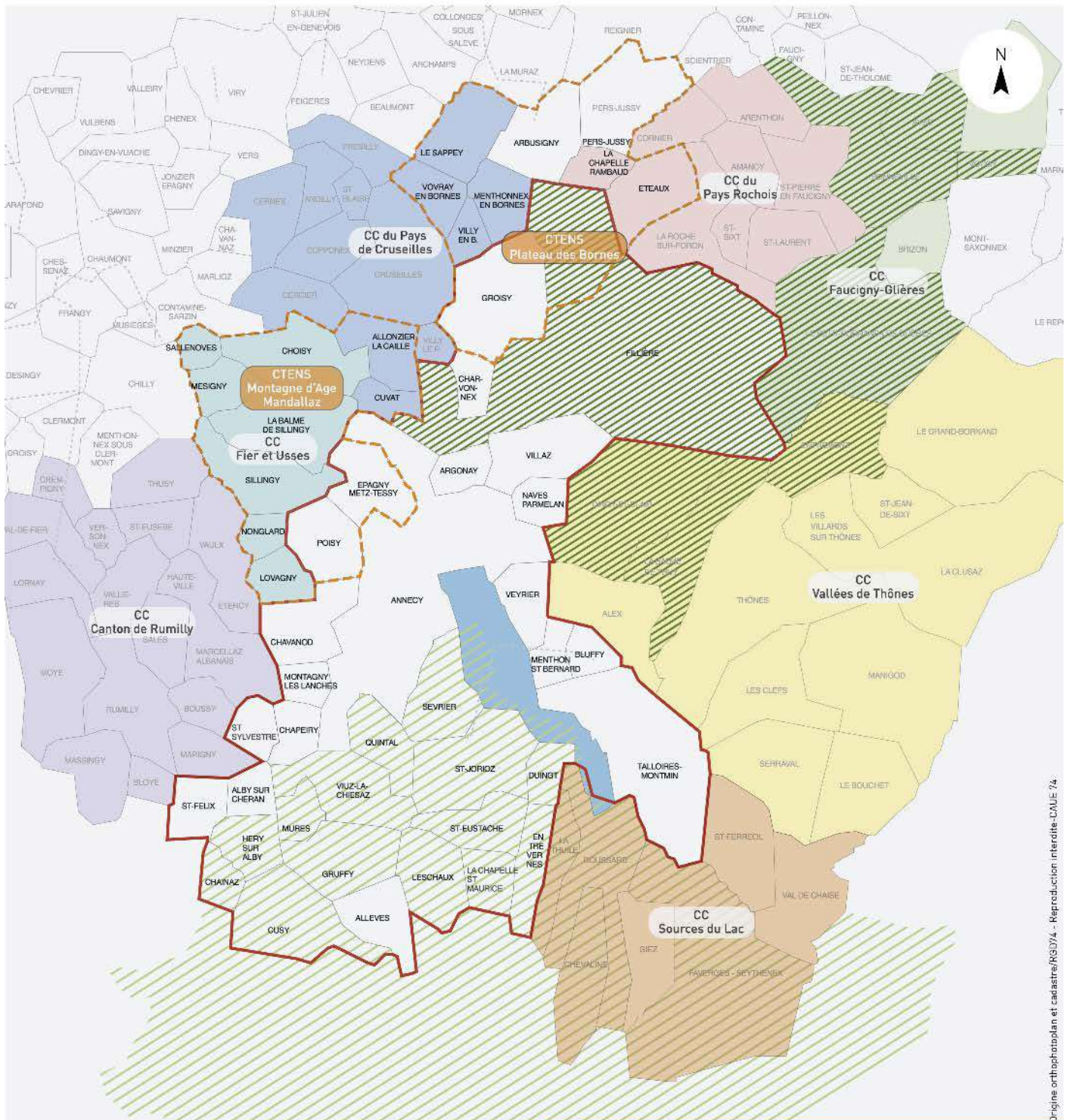
Les communes de Allonzier la Caille, Cuvat, Épagny-Metz-Tessy et Poisy, intéressées par les orientations thématiques du CTENS Montagne d'Age - Mandallaz, se sont impliquées dans cette démarche aux côtés de la CCFU.

Les communes d'Évires (Fillière), Groisy, Épagny-Metz-Tessy et Poisy sont donc engagées dans des démarches de CTENS pilotées par des structures intercommunales hors agglomération. Une collaboration avec ces communes et intercommunalités pourra être envisagée sur des actions passerelles avec les territoires limitrophes, ou sur des enjeux qu'elles souhaiteraient traiter en partenariat avec le Grand Annecy.

Partenaires limitrophes du Grand Annecy

-  Agglomération Grand Annecy
-  Parc Naturel Régional des Bauges
-  Syndicat Mixte des Glèriès

74 Haute-Savoie
c.a.u.e



Origine orthophotoplan et cadastre RG374 - Reproduction interdite CAUE 74

1.5. Les acteurs « experts » du territoire

La gestion des espaces de nature du Grand Annecy est assurée par l'intervention de nombreux partenaires institutionnels, qui font appel à des maîtres d'œuvre et experts qui sont, entre autres :

- Le conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (Asters),
- Le conservatoire des espaces naturels de Savoie,
- Le conservatoire botanique alpin (CBA),
- L'Office National des Forêts (ONF),
- Le Parc Naturel Régional des Bauges (PNR),
- La Frapna,
- La LPO,
- Les fédérations de chasse et de pêche et leurs associations locales,
- ...

Le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (Asters) est présent en tant que gestionnaire de nombreux sites de nature : Réserves Naturelles Nationales, dont la réserve du Roc de Chère, espaces naturels sensibles départementaux, zones humides en contrat Natura 2000.

Asters est également chargé de la gestion de 20 ha de zones humides, par convention avec les collectivités gestionnaires et au travers de l'animation du réseau Natura 2000 des zones humides de l'Albanais. Situées sur les communes de Chavanod, Montagny-les-Lanches, Saint-Félix, Cusy, Seynod, Viuz-la-Chiésaz et Gruffy, ce réseau de zones humides est constitué de 43 sites pour une surface totale d'environ 600 ha.

Des botanistes, BET et autres experts spécifiques sont évidemment sollicités au besoin des thématiques à traiter.

1.6. Synthèse et enjeux

Le territoire du Grand Annecy regroupe des communes aux enjeux multiples qu'il s'agit de prendre en compte de manière transversale et collective, en valorisant les démarches en cours, et en partageant la connaissance et les bonnes pratiques.

La liste des partenaires identifiés sur le territoire et leurs thématiques principales d'intervention est rappelée en **annexe 2**.

Certaines communes sont aujourd'hui partie prenante dans des démarches de type CTENS, ou des démarches de gestion de sites spécifiques, notamment les grands sites emblématiques du territoire et certaines zones humides, pour lesquels des plans de gestion spécifiques sont mis en œuvre.

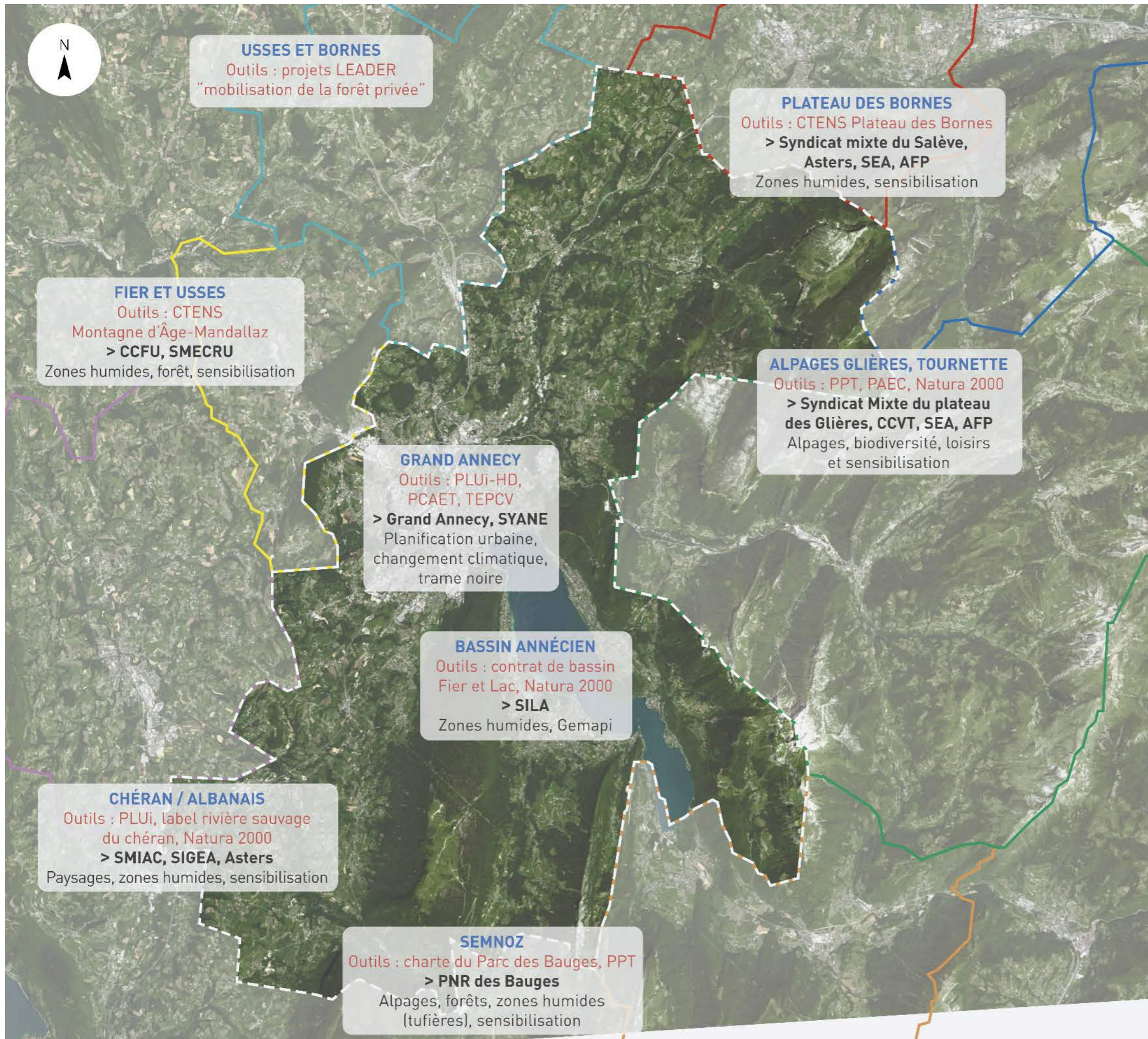
L'urbanisme, la planification urbaine et la GeMAPI, nouvelles compétences du Grand Annecy, sont également en interaction avec la politique espaces naturels.

| Atouts | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Des partenaires identifiés compétents et reconnus.• Des démarches déjà engagées.• Une volonté de l'agglomération d'être active sur ces thématiques. | <ul style="list-style-type: none">• Une multitude d'acteurs, de dispositifs et de démarches en interaction avec la politique espaces naturels.• Manque d'approche globale sur les grands sites emblématiques. |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none">• Fédérer les acteurs et les communes à l'échelle de l'agglomération et conforter la construction du Grand Annecy à partir de ces thématiques.• Créer de nouveaux partenariats avec les territoires limitrophes et les structures gestionnaires des espaces naturels.• Clarifier les interventions de chacun dans les prises de compétences (GeMAPI).• Offrir de la lisibilité à certains partenaires. | <ul style="list-style-type: none">• Positionnement complexe des acteurs engagés dans plusieurs démarches qui peut mener à une prise en compte insuffisante de certaines actions. |

Cette multiplicité des acteurs peut représenter une difficulté dans la mise en œuvre du CTENS du territoire, dont l'enjeu est de proposer une réflexion fédératrice qui permette de prendre en compte et de poursuivre les démarches engagées.

L'objet du CTENS du Grand Annecy est bien de travailler dans la continuité et la collaboration avec les partenaires du territoire, et d'apporter des compléments à l'échelle de l'agglomération, dans une approche transversale et concertée. Ce qui pourrait représenter une menace peut alors devenir une véritable opportunité de mise en commun du travail de chacun, et d'un travail complémentaire des différents acteurs et maîtres d'ouvrage pour créer sur le territoire une synergie d'actions.

Démarches engagées par les partenaires du Grand Annecy



Démarches engagées par les partenaires du Grand Annecy

- Agglomération Grand Annecy
- CC du Pays Rochois
- CC Faucigny-Glières
- CC Vallées de Thônes
- CC Sources du lac
- CC Canton de Rumilly
- CC Fier et Ussets
- CC du Pays de Cruseilles

Enjeux et objectifs

Le CTENS du Grand Annecy porte un véritable enjeu de gouvernance pour la mise en œuvre d'un contrat fédérateur, tant pour le suivi et la mise en œuvre des actions du contrat et de leur articulation avec les démarches existantes que pour la construction d'une stratégie d'agglomération en matière d'espaces naturels. En fonction des thématiques de travail, le plan d'actions sera défini et détaillé avec chacun des partenaires concernés et maîtres d'ouvrage identifiés, pour aboutir à un plan d'actions opérationnels pour ces 5 prochaines années.

Les objectifs du Grand Annecy au regard de la gouvernance sont de :

- Fédérer le territoire : en partageant l'information entre partenaires, en traitant de thématiques transversales, en apportant des réponses collectives à certains problèmes identifiés.
- Créer des liens entre le CTENS et les politiques de l'agglomération en matière d'urbanisme, de planification urbaine (futur PLUi) et de GeMAPI.
- Définir les modalités d'intervention de chacun des acteurs, leur rôle et leur positionnement dans la politique Espaces Naturels Sensibles.
- Assurer la cohésion du territoire par une mise en réseau : en partageant la connaissance du territoire, en faisant découvrir les démarches en cours, les initiatives et les bonnes pratiques.

Pistes d'actions

- Créer un poste d'animateur du CTENS pouvant assurer les missions de pilotage, suivi et animation du CTENS, et mettre en œuvre certaines des actions du CTENS (notamment les actions relatives au partage des connaissances, faisant du CTENS une démarche fédératrice).
- Définir les modalités de gouvernance du CTENS en phase de mise en œuvre avec les MO partenaires du contrat et les partenaires du territoire et des territoires voisins (CTENS limitrophes, contrats de bassin Fier et Lac, labellisation Rivière sauvage du Chéran...) : pilotage, suivi et animation du CTENS.
- Assurer la coordination entre le CTENS et le futur PLUi-HD pour permettre la prise en compte et la traduction des enjeux et objectifs du CTENS dans le PLUi-HD et mobiliser l'outil réglementation pour assurer la protection et la préservation des espaces de nature.
- Créer des temps de rencontre thématiques, de transmission des connaissances, de partage des bonnes pratiques et de découverte du territoire.
- Partager la connaissance sur les milieux naturels spécifiques (pelouses sèches, friches à molinie, tufières), pour favoriser leur prise en compte, préservation et gestion adaptée.
- Fédérer les actions sur les plantes invasives : identification de sites prioritaires d'action, plan d'actions pluri-annuel par secteur prioritaire.
- Sensibilisation des élus dans le cadre du PLUi-HD : organiser des « conférences » et ateliers de travail thématiques (trames vertes et bleues, paysages et agriculture...).

2. Les paysages

■

« Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

(Convention européenne du paysage, Florence, 2000).

Le paysage est une construction humaine, il évoque un point de vue, une subjectivité, et se réfère dans une définition plus large à tout ce qui est vu. Résultant de l'action humaine et/ou de facteurs naturels, le paysage est mouvant, en évolution avec le territoire. Développement économique, développement urbain, agriculture, aménagement d'infrastructures sont autant d'actions humaines qui façonnent le paysage, au risque parfois d'une certaine banalisation, voire d'une dégradation.

Le bassin annécien est riche de paysages dont la beauté participe de l'attractivité du territoire. Ces paysages sont également le reflet d'une culture et d'une tradition agricole et alpestre forte, qui les façonnent et les entretiennent. L'agriculture des plaines et des coteaux dessine un paysage rural typique, alternance de motifs paysagers qui font apparaître le découpage parcellaire, rythmé et alterné de haies bocagères, de vergers, ou clairsemé d'arbres isolés qui se découpent sur les horizons et les crêtes des collines. En altitude, les alpages maintiennent l'ouverture des prairies, évitent la fermeture du paysage par la forêt et offrent des ouvertures et vues sur le grand paysage.

Il est proposé dans ce chapitre de faire la synthèse du contexte réglementaire lié à la question des paysages et de reprendre les éléments de connaissance disponibles dans les différents documents de cadrage existants (SCoT, PLU et études paysagères spécifiques menées sur le territoire).

2.1. Les lois « Montagne » et « Littoral »

Sur le Grand Anancy, la plupart des communes sont concernées par l'une ou l'autre de ces lois, parfois les deux. Leur prise en compte est traduite dans les documents d'urbanisme. Elles sont rappelées ici pour mémoire, pour souligner ces spécificités propres aux communes du Grand Anancy et insister sur l'importance de la préservation du patrimoine naturel, culturel, architectural et paysager de l'agglomération. Le lac d'Anancy et les massifs montagneux constituent la « signature paysagère » de l'agglomération d'Anancy. Les enjeux de préservation de ces paysages sont d'autant plus importants qu'ils construisent l'identité du territoire.

Les communes riveraines du lac sont soumises à la loi Littoral du 3 janvier 1986, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Elle vise le contrôle de l'urbanisation, la protection et la préservation de la diversité géographique, géologique, faunistique, floristique, culturelle et économique liée à l'eau. Elle incite à limiter l'urbanisation et à l'affectation publique des espaces littoraux en vue de leur protection. Les partenaires privilégiés de l'application de cette loi sur les communes riveraines du lac d'Anancy sont le Conservatoire du Littoral (acqureur et gestionnaire potentiel de propriétés en bordure de lac) et le Département de la Haute-Savoie (au titre de l'application du droit de préemption et de la politique espaces naturels sensibles qui peut intégrer des sites de bord de lac).

La loi Montagne du 9 janvier 1985, relative au développement et à la protection de la montagne, constitue en France le principal cadre législatif spécifiquement destiné aux territoires de montagne. Elle a été modernisée par la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Ces lois ont pour objet de protéger le patrimoine naturel et culturel de montagne par la maîtrise de l'urbanisme et le contrôle du développement touristique, grâce notamment au dispositif des unités touristiques nouvelles (UTN).



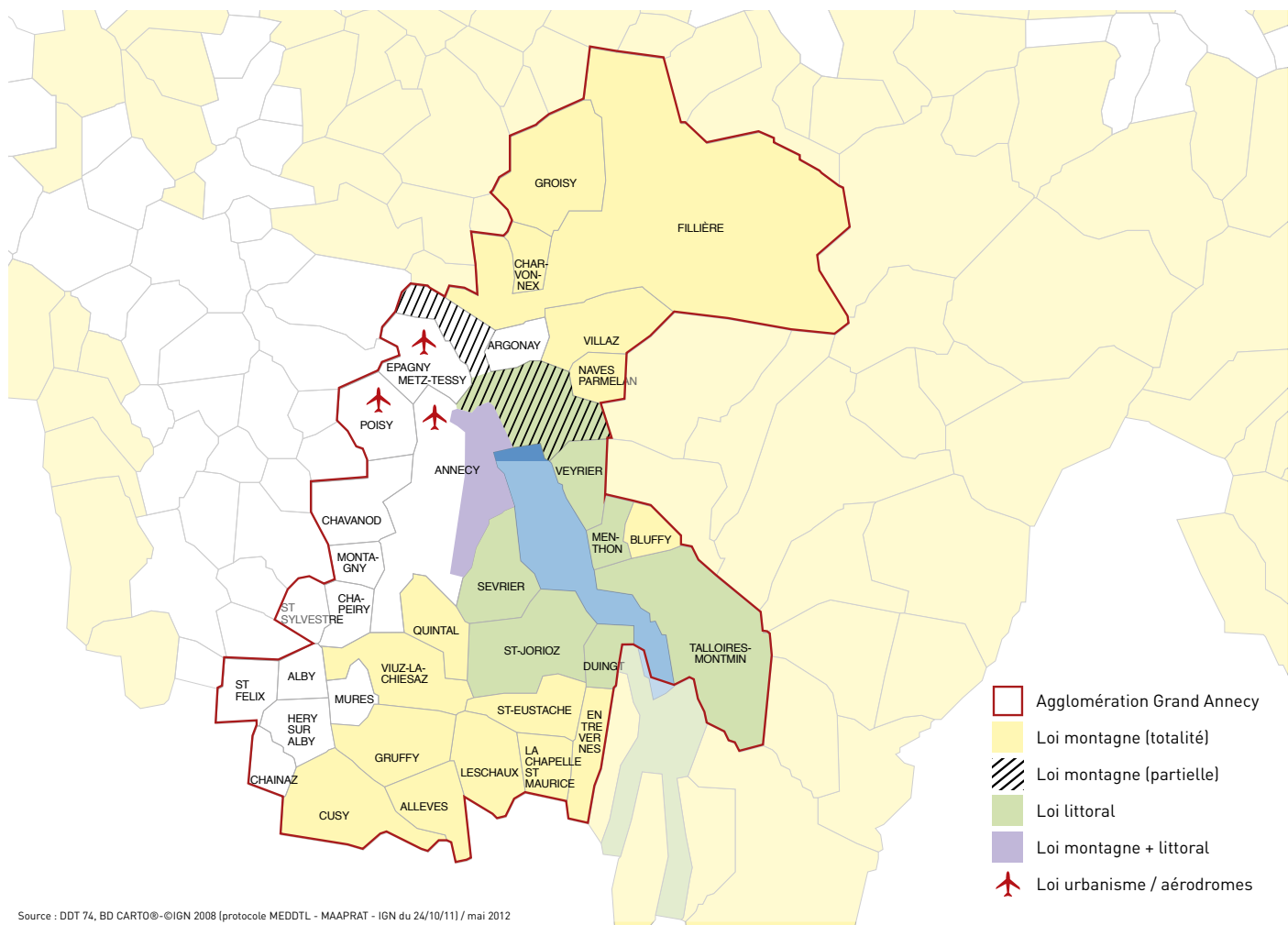
Le lac d'Anancy depuis le col de la Forclaz



Le lac d'Anancy depuis le sommet de la Tournette



Le lac d'Anancy depuis la croix du Chef-lieu, Sevrier, massif du Semnoz

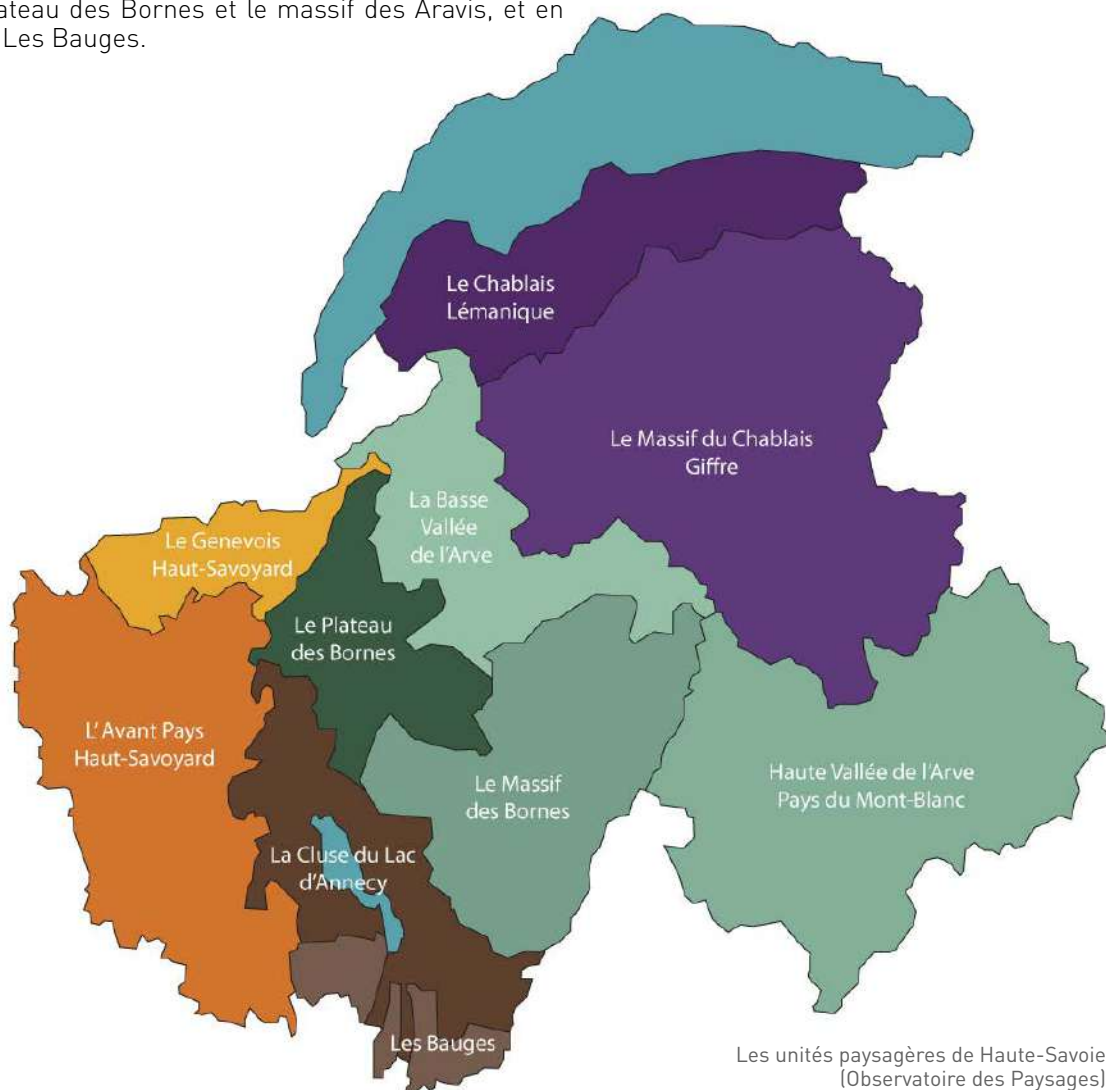


Source : DDT 74, BD CARTO®-©IGN 2008 [protocole MEDDTL - MAAPRAT - IGN du 24/10/11] / mai 2012

2.2. Les paysages du Grand Annecy

L'observatoire départemental des paysages

L'observatoire des paysages de Haute-Savoie définit sur le département 10 grandes unités paysagères possédant une cohérence géographique et culturelle. Le Grand Annecy est composé de 4 de ces unités : en son cœur la cluse du lac d'Annecy, à l'ouest l'avant pays haut-savoyard et en limite nord le plateau des Bornes et le massif des Aravis, et en limite sud Les Bauges.



Les unités paysagères du Grand Annecy

La DIREN et la DREAL ont proposé un observatoire régional des paysages, s'appuyant sur un référentiel pour identifier la mosaïque de paysages régionaux et favoriser une vision globale du territoire en tant que paysage, au-delà des seuls sites remarquables, mettant le paysage au cœur de la valorisation des territoires et du développement local.

Les paysages de la région Rhône-Alpes ont été identifiés au travers de 301 unités paysagères géomorphologiques classées en 7 familles selon la vocation des paysages et le degré d'occupation humaine : les paysages naturels, les paysages naturels de loisirs, les paysagers agraires, les paysagers ruraux et patrimoniaux, les paysages à dominante urbaine et péri-urbaine, les paysages marqués par les infrastructures et les équipements, et enfin les paysages émergents dont les évolutions restent incertaines.

Ces ambiances paysagères sont représentatives de certaines problématiques de qualité et de gestion du territoire.

Selon cette nomenclature, le Grand Annecy peut être décrit au travers de 8 secteurs : les collines de l'Albanais, le grand lac, le petit lac, la vallée du Laudon et le balcon des Bauges, le vallon d'Entrevernes, le plateau des Bornes, le plateau des Glières et l'unité urbaine d'Annecy.

Les descriptifs ci-après proposent une synthèse des fiches de chacune des unités présentes sur le territoire du Grand Annecy (Source Observatoire des paysages en Rhône-Alpes, DREAL Rhône-Alpes).

Le plateau des Glières (famille des paysages naturels)

Perché à une altitude comprise entre 1300 et 1800 mètres d'altitude sur d'immenses falaises rocheuses, le Plateau des Glières est difficile d'accès et a ainsi été préservé de l'urbanisation. Il présente une nature vaste et sauvage, des alpages et forêts. Ses richesses faunistiques et floristiques sont reconnues et le plateau est classé zone Natura 2000, et en ZNIEFF. Il fait partie du réseau des espaces naturels sensibles (ENS) du département.

Site de nature prisé, le plateau des Glières est également un lieu de mémoire. Les visiteurs viennent voir et visiter l'imposant Monument National à la Résistance, érigé en hommage aux résistants du maquis des Glières. C'est aussi un lieu de pratique sportive équipé (parking, auberges, restaurants, pistes de ski nordique...). L'espace nordique des Glières est le premier site départemental d'activités nordiques.



Le monument des Glières

Les collines de l'Albanais

(famille des paysages ruraux patrimoniaux)

Les collines de l'Albanais, situées en Savoie et Haute-Savoie, sont bordées à l'est par le Semnoz, et entrecoupées des profondes gorges du Chéran et du Fier. C'est un paysage relativement homogène, vallonné, agricole, champêtre, planté de haies et de vergers et comportant de nombreuses zones humides. Il est traversé par les grandes infrastructures que sont l'autoroute A 41, la voie ferrée, la RD 1201. Il est clairsemé d'un réseau de hameaux et de villages mais subit la pression urbaine des agglomérations d'Annecy et d'Aix-les-Bains. Ce paysage rural pourrait évoluer vers un paysage émergent voire périurbain.

Les enjeux de qualité paysagère sont ici le maintien des structures paysagères liées à l'agriculture et notamment les haies et vergers, la préservation des zones humides.

Plusieurs sites remarquables sont identifiés dans cette unité paysagère, dont certains situés sur les communes du Grand Annecy : les tours Saint-Jacques, les grottes de Bange, les zones humides, le vieux bourg d'Alby-sur-Chéran, le Pont de l'Abîme, le moulin Janin...



Les collines de l'Albanais, Gruffy

Le vallon d'Entrevernes (famille des paysages agraires)

Le vallon d'Entrevernes est isolé et « fermé » entre le Roc des Bœufs à l'ouest et les falaises du Taillefer à l'est. Il est ouvert au nord avec une vue sur le lac et les massifs lointains du Mont Veyrier, des Dents de Lanfon et de la Tournette. C'est un paysage agraire dominé par les prairies et les boisements. En dehors du hameau d'Entrevernes, l'habitat traditionnel est diffus et organisé autour de fermes isolées. L'environnement est riche et une partie du vallon est classée à l'inventaire ZNIEFF.

Le vallon est malgré tout sous influence urbaine avec la proximité du cœur urbain de l'agglomération, la principale menace étant la déprise agricole et l'urbanisation diffuse qui remonte des rives du lac.



Le vallon d'Entrevernes

La vallée du Laudon et le balcon des Bauges sur le lac (famille des paysages agraires)

La vallée du Laudon remonte du lac d'Annecy au niveau de Saint-Jorioz vers le Semnoz. Elle propose un paysage de campagne vallonnée et boisée en balcon sur le lac d'Annecy, entre les massifs du Semnoz à l'ouest et le roc des Bœufs à l'est, dont les pentes sont plus abruptes avec quelques falaises. C'est un paysage de transition entre le lac et les Bauges, passant d'une occupation du sol urbaine à des ambiances plus agricoles de prairies, vergers, vieilles fermes et petits hameaux isolés. Les plus gros bourgs sont les villages de Saint-Eustache, Leschaux et La Chapelle Saint-Maurice.

Cette vallée est l'un des poumons verts d'Annecy, dont la pression urbaine se fait ressentir avec une remontée de l'urbanisation et la construction d'habitat pavillonnaire des bords du lac sur les coteaux. La rivière Laudon qui prend sa source dans le massif des Bauges parcourt cette vallée sur 10 km et représente en rive gauche l'un des principaux tributaires alimentant en eau de surface le lac d'Annecy.



Le Pays du Laudon

Le plateau des Bornes (famille des paysages agraires)

Le plateau des Bornes débute en limite nord est de l'agglomération. Situé à environ 900 mètres d'altitude, il présente un paysage rural de campagne vallonnée dédiée à l'élevage laitier. Il est marqué par le parcellaire agricole, entrecoupé de haies et de boisements ainsi que de nombreuses zones humides et petits cours d'eau. Il est traversé par de grandes infrastructures de liaison entre l'agglomération d'Annecy et le Genevois : la voie ferrée, la RD 203 et l'autoroute A 41.

L'urbanisation est diffuse, avec des hameaux épars et des vieilles fermes, mais la pression urbaine des agglomérations et la présence des grandes infrastructures de transport se fait sentir par le développement de zones d'activités et d'habitat pavillonnaire.

Le petit lac (famille des paysages émergents)

Le secteur du petit lac se situe à partir du resserrement du lac et concerne les communes de Bluffy, Talloires-Montmin, Duingt et la plaine de Doussard (sur la pointe sud hors agglomération). Le petit lac est dominé par un ensemble naturel impressionnant : le lac au cœur des massifs, dont les sommets découpés des Dents de Lanfon et de la Tournette. Les vues sur le lac sont possibles depuis les hauteurs du Taillefer à Duingt et depuis la rive opposée (Roc de Chère, coteaux de Bluffy et Talloires-Montmin, belvédère du col de la Forclaz). Sur les rives, l'urbanisation a progressivement refermé les vues sur le lac, et la plupart des accès sont privés. La piste cyclable du tour du lac, dont le linéaire progresse permet d'offrir une continuité de circulation.

Les rives du lac sont également marquées par quelques infrastructures touristiques (campings) et le passage des 2 routes départementales au trafic chargé : la RD 909 et la RD 1508.



Talloires-Montmin depuis le Roc de Chère

Le grand lac (famille des paysages émergents)

Le secteur du grand lac est lui aussi enchâssé dans un paysage montagneux et boisé, entre les pentes abruptes et les falaises du Mont Veyrier et les pentes plus douces du Semnoz au sud. L'urbanisation est dense sur les rives du lac, formée d'un habitat pavillonnaire disparate orienté vers le lac. La rive droite, moins propice à l'urbanisation propose une ambiance plus boisée que la rive gauche, fortement urbanisée, avec un linéaire commercial important.

Ces secteurs du lac sont sous forte pression et l'urbanisation remonte sur les coteaux. Leur environnement naturel est un véritable poumon vert de l'agglomération, et certaines communes ont un patrimoine bâti remarquable (château de Menthon-Saint-Bernard, châteaux de Duingt, bourg de Talloires).



Veyrier-du-Lac depuis Sevrier

L'agglomération d'Annecy (famille des paysages urbains)

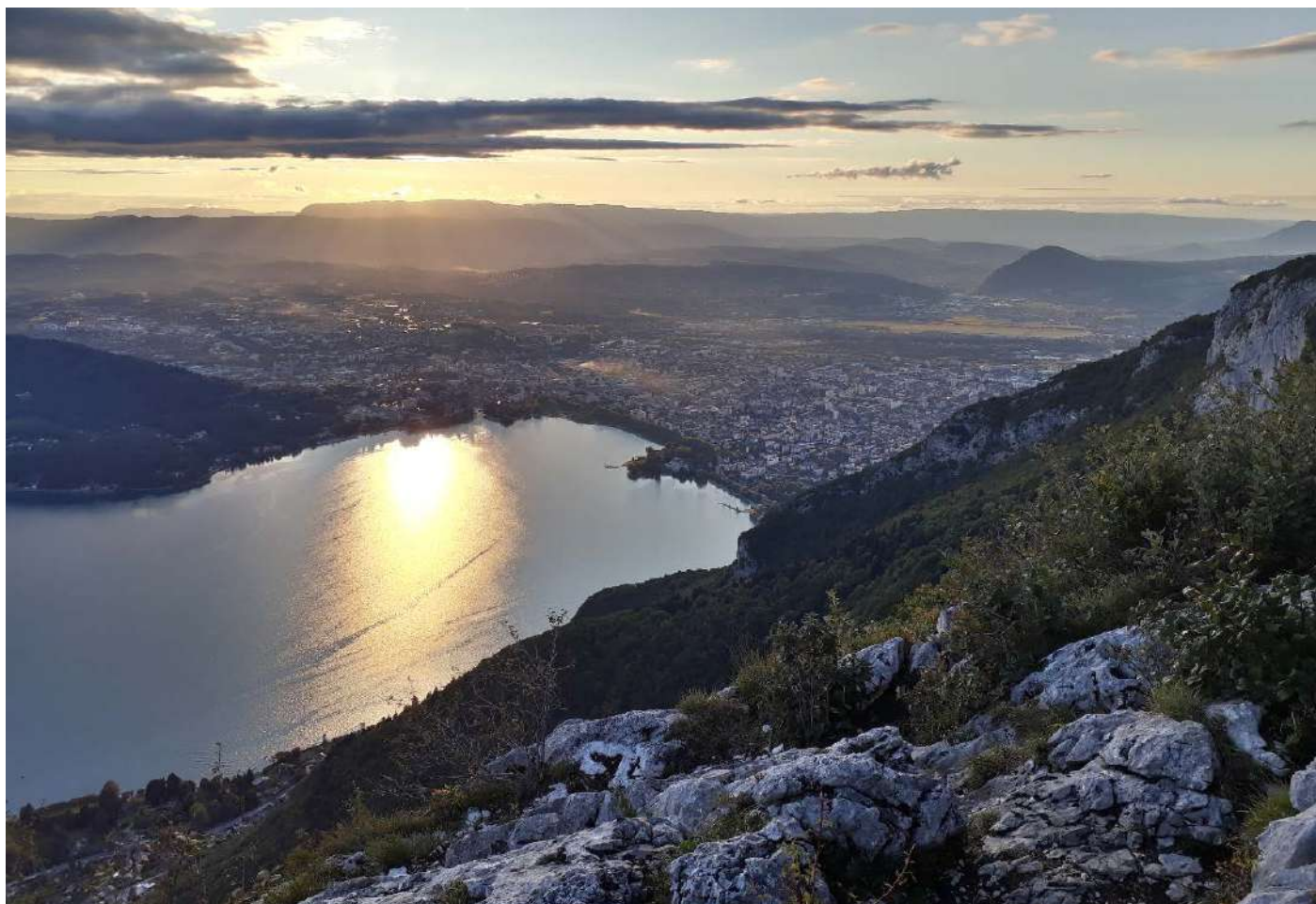
L'unité de « l'agglomération d'Annecy » est le cœur urbain du Grand Annecy, centré sur la Commune Nouvelle d'Annecy, et les communes d'Argonay, Epagny-Metz-Tessy et Poisy. C'est le secteur le plus densément peuplé de l'agglomération : il représente 11 % du territoire mais héberge 72 % de ses habitants (soit une densité 3 fois supérieure à la moyenne du Grand Annecy : environ 1500 habitants/km², contre 406 habitants/km² en moyenne sur l'agglomération).

Cet espace urbain, au cœur du sillon alpin et tout proche de Genève, est un territoire dynamique avec une forte croissance démographique et un développement urbain conséquent, source de pression foncière importante.

Cette unité urbaine bénéficie de la présence et de la proximité d'espaces naturels et paysagers exceptionnels. Les communes les plus densément peuplées (cœur d'agglomération et communes des rives droite et gauche du lac), bénéficient cependant de l'influence paysagère du lac.



Cœur urbain depuis la Mandallaz

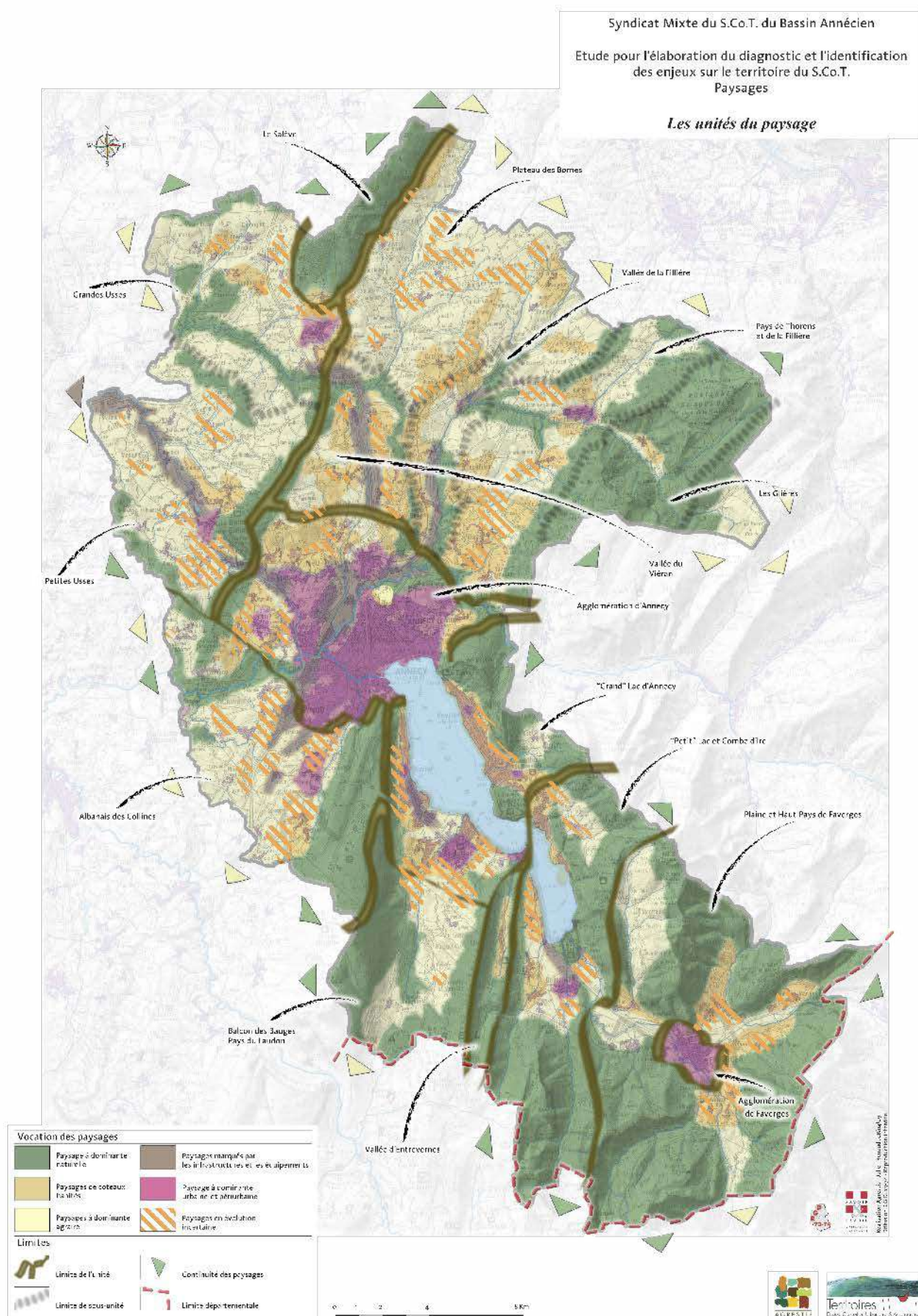


Le grand lac et la commune nouvelle d'Annecy depuis le Mont Veyrier

2.3. Les paysages dans les documents d'urbanisme

Le SCoT du bassin annécien

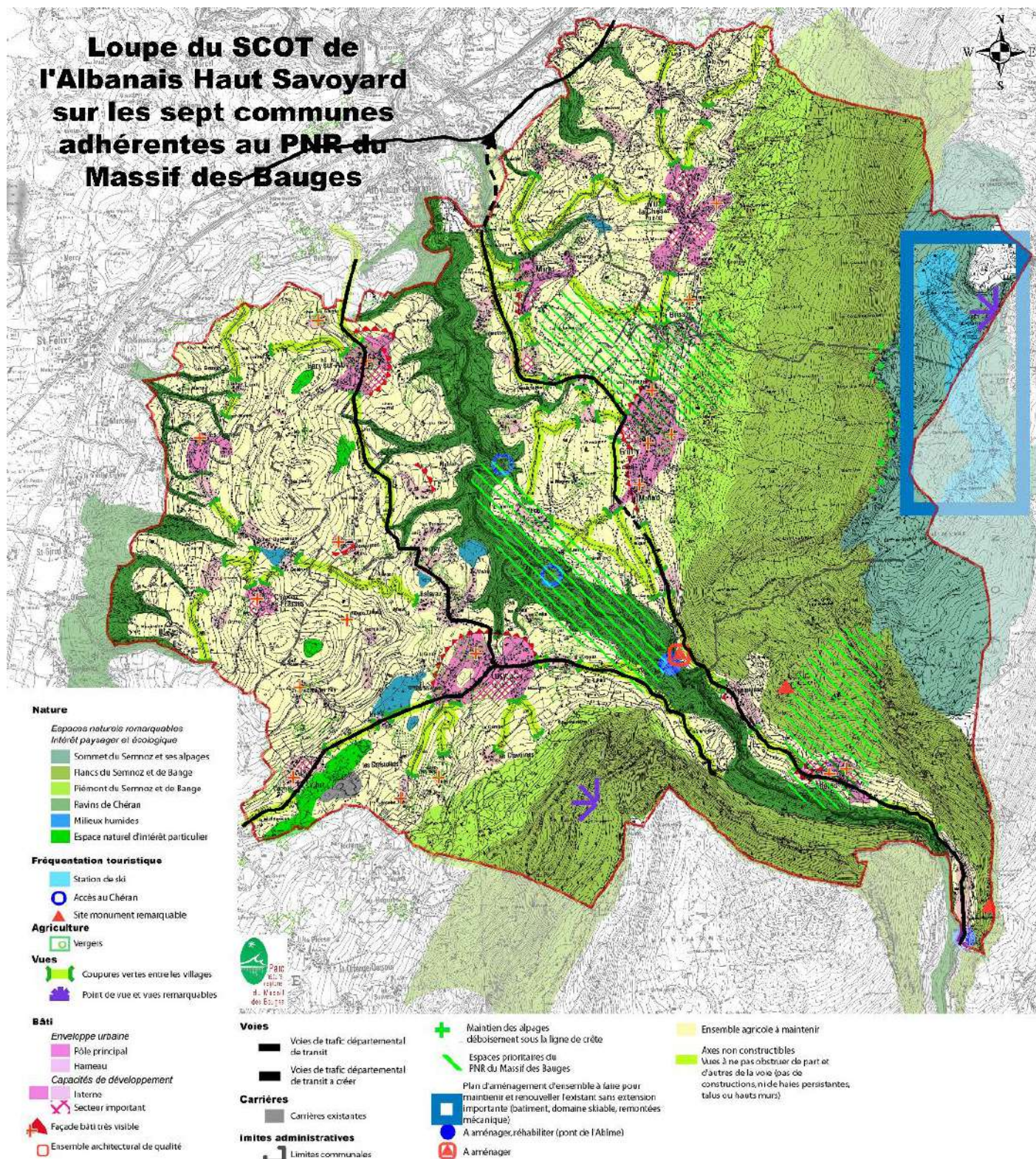
La carte des unités paysagères du SCoT reprend ces différentes catégories de paysages et note l'évolution en cours des paysages de bord de lac, sujets à l'urbanisation des coteaux, celle du Pays d'Alby et le développement du cœur urbain.



Ces évolutions en cours ont été prises en compte dans les documents d'urbanisme et notamment dans le SCoT de l'Albanais et dans le PLUi du Pays d'Alby ainsi que le PLUi Rive Gauche du lac. Ces deux démarches ont mis le paysage et son évolution au cœur de la réflexion.

Le Pays d'Alby

Le SCoT du Pays d'Alby a analysé spécifiquement la question du paysage et de ces évolutions avec une loupe spécifique sur les communes du Parc Naturel Régional des Bauges. Le PNR des Bauges a également élaboré en 2006 un plan des espaces naturels du Pays d'Alby annexé à la charte du parc.



PLUi du Pays d'Alby

La croissance démographique du bassin annécien, le développement des infrastructures, des zones d'activités sont autant de traductions de l'évolution des paysages en cours. Afin de préserver les paysages emblématiques et les richesses du Pays d'Alby, le PLUi, approuvé début 2018, a mis le paysage au cœur de la réflexion : le paysage est un « socle commun » appréhendé comme un « élément fédérateur » du projet de territoire. Le diagnostic du PLUi du Pays d'Alby propose une approche partagée de la question des paysages, en reprenant les éléments du SCoT et le plan des espaces naturels du PNR, ainsi qu'une analyse spécifique de la structure paysagère du Pays d'Alby.

Pour maîtriser l'évolution des paysages et sa possible banalisation, les orientations et préconisations ont ciblé la préservation des éléments paysagers et le maintien de l'équilibre entre la pression urbaine de l'agglomération et les richesses environnementales et paysagères du Pays d'Alby. Les richesses et l'identité de ce paysage rural et collinaire reposent sur les entités du grand paysage que sont le Semnoz, la montagne des Banges et le Chéran, ainsi que la structure paysagère de cette « campagne-parc », façonnée par l'eau et l'agriculture. L'identité du Pays d'Alby est véhiculée au travers des vergers, pâturages, milieux ouverts, arbres isolés... ainsi que les haies et toute la trame hydro-végétale liée au Chéran et aux ruisseaux qui parcourent et dessinent les collines. Le relief collinaire du Pays d'Alby offre de nombreuses vues sur le grand paysage, et permet une importante covisibilité entre communes. Il est donc important de préserver ces ouvertures, et de rester vigilants sur les limites bâties et les coupures d'urbanisation, pour conserver les espaces de respiration que constituent ces paysages naturels et agricoles dédiés pour la plus grande part à l'élevage.

Le diagnostic a repéré pas moins de 200 éléments de patrimoine bâti et végétal lié à l'eau et identifie 10 sites emblématiques : le massif du Semnoz, la rivière du Chéran, la montagne de Banges, le voile de la mariée à Saint-Sylvestre, le Pont de l'Abîme, les étangs de Crosagny à Saint-Félix, le vieux bourg d'Alby-sur-Chéran, le Pont des Banges, le moulin Janin, la voie romaine.

Le PADD du Pays d'Alby inscrit le paysage comme un élément fédérateur du projet de territoire (« orientation A »), au travers de 6 objectifs traduits dans le règlement et le document graphique du PLUi :

- A1 - Prendre en compte la covisibilité entre les versants et la responsabilité de chaque commune dans la construction du paysage commun
- A2 - Assurer le maintien et la mise en valeur des points de vue singuliers sur ce grand paysage
- A3 - Préserver les grandes composantes de la « campagne parc »
- A4 - Repérer et préserver les éléments identitaires
- A5 - Structurer l'interface « campagne-parc » et secteurs bâtis
- A6 - Conforter la trame verte et bleue



Le Semnoz depuis la RD5 - Gruffy



Colline de l'Albanais



Paysages agricoles

La Rive Gauche du Lac

Les communes de la Rive Gauche du Lac (Duingt, Entrevernes, La Chapelle-Saint-Maurice, Leschaux, Saint-Eustache, Saint-Jorioz et Sevrier) ont engagé en 2015 l'élaboration d'un PLUi, dont le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ont été réalisés en 2017. Dorénavant portées par le Grand Annecy, les prochaines étapes de travail seront dédiées à la définition du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et des OAP (orientation d'aménagement et de programmation), puis à la rédaction des règlements pour une approbation prévue en 2020.

Dans le cadre du diagnostic territorial, une démarche de carte collaborative a été mise en œuvre et a permis de consulter les habitants sur la perception de leur territoire et leurs attentes. Parmi les 11 questions posées, 5 questions concernaient directement le paysage et les habitants ont été invités à indiquer sur une carte les points de vue et belvédères ainsi que les « morceaux de paysage » appréciés, les parties du paysage à cacher, les éléments de patrimoine bâti et de patrimoine végétal à préserver.



Le Semnoz depuis La Chapelle-Saint-Maurice



Le lac depuis Saint-Eustache

Une première partie du diagnostic est consacré au paysage des communes de la Rive Gauche du Lac. L'armature paysagère est très marquée pour ces communes qui s'inscrivent entre lac et montagnes boisées, avec à l'ouest le Semnoz, au relief plus doux, à l'est le Roc des Bœufs et le Taillefer aux pentes plus abruptes et au sud le col de Leschaux qui marque l'entrée dans le massif des Bauges. Le Laudon et le ruisseau d'Entrevernes, avec leurs ripisylves, viennent également marquer le paysage, et inscrire une trame verte et bleue entre les montagnes et le lac.

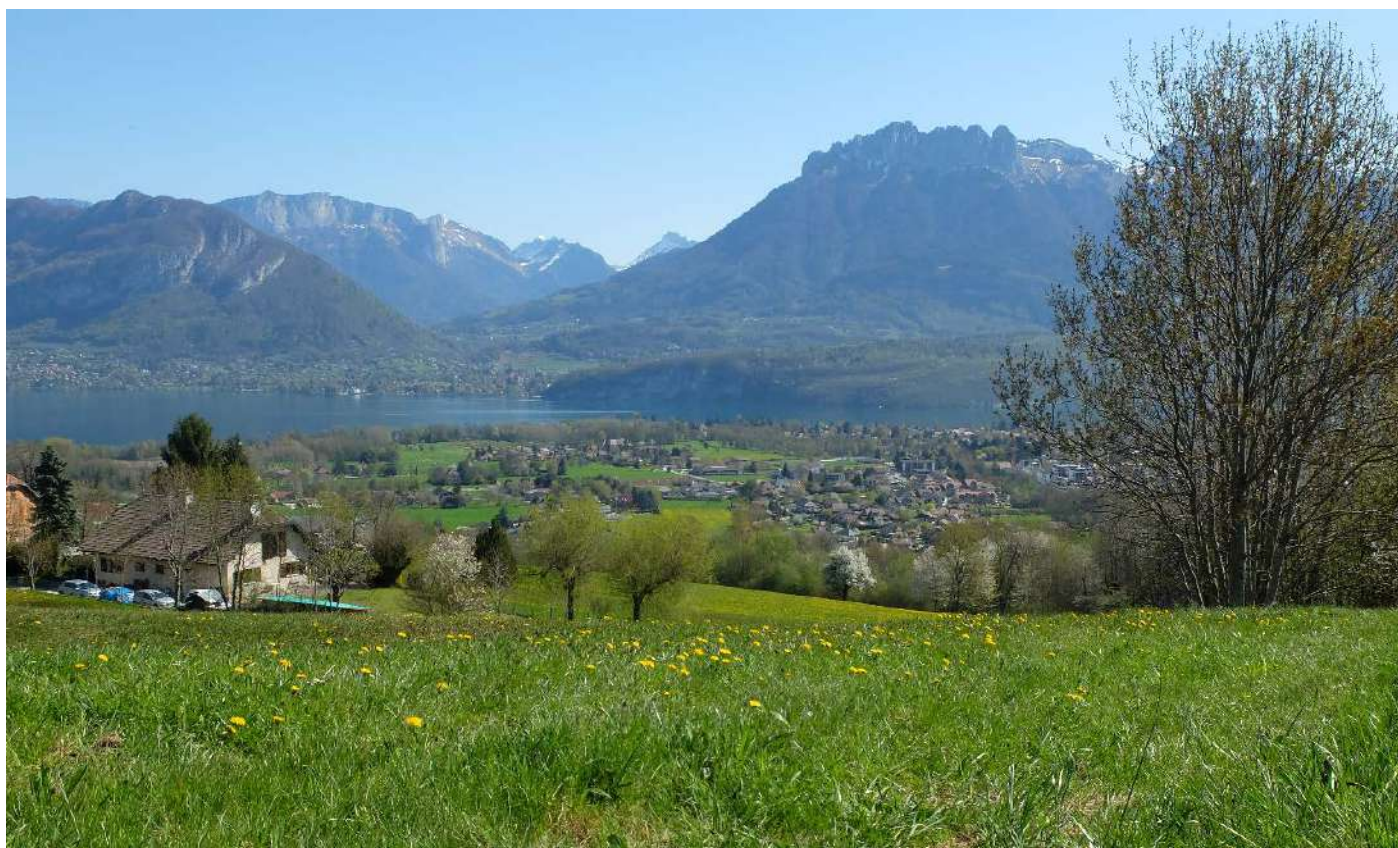
Les enjeux paysagers diffèrent pour les communes de plaine et de bord de lac (Duingt, Saint-Jorioz et Sevrier) et pour les communes de coteaux et de montagne (Entrevernes, La Chapelle-Saint-Maurice, Leschaux et Saint-Eustache). Autrefois marquées par la présence dominante de l'agriculture, les communes riveraines du lac se sont fortement urbanisées, notamment Sevrier et Saint-Jorioz. Le parcellaire agricole a été morcelé, et la plaine agricole a laissé la place à une plaine urbaine. Les parcelles agricoles éparses qui subsistent représentent un enjeu paysager considérable puisqu'elles sont les derniers espaces de respiration, conservant des ouvertures et vues sur le lac, elles assurent également un rôle de corridors écologiques. Les communes de montagne et de coteaux se sont urbanisées dans une moindre mesure, mais l'épaississement des bourgs, l'étalement le long des axes de circulation et quelques cas de mitage ont fait progressivement disparaître la structure des hameaux historiques.

Le relief vallonné offre ici également de nombreuses vues et le phénomène de covisibilité est important : entre le lac et la rive opposée, mais également d'un versant à l'autre entre le Semnoz et le Roc des Bœufs.

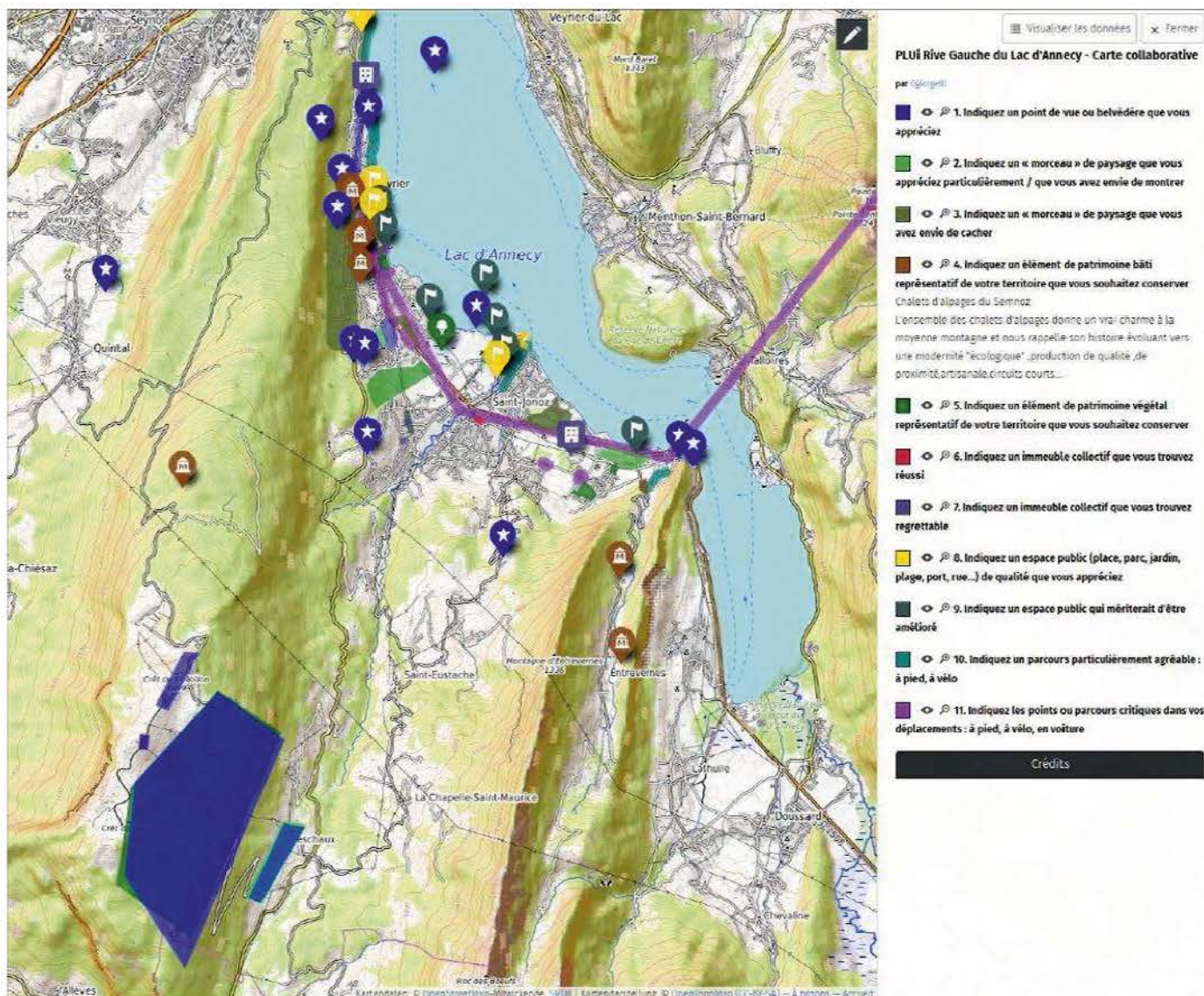
L'enjeu paysager passe par la maîtrise de l'urbanisation et la limitation de la consommation de foncier agricole et naturel pour garantir l'équilibre et la préservation des paysages identitaires des rives du lac, de la vallée du Laudon et des communes de montagnes. Il s'agira notamment de maintenir les continuités agricoles et écologiques, de préserver les paysages ruraux faits d'espaces ouverts, et de maintenir les structures arborées de ripisylves, de vergers et d'arbres isolés. L'agriculture et l'exploitation forestière ont un rôle considérable dans le maintien de ces équilibres paysagers.



Veyrier-du-Lac au loin depuis les hauteurs de Sevrier



Plaine de Sevrier



Carte globale au 30 octobre 2017

Les réponses données concernent essentiellement les communes littorales.

| | |
|--|--|
| Point de vue ou belvédère apprécié | 11 points de vue 6 sites remarquables |
| « Morceau » de paysage apprécié particulièrement | 2 |
| « Morceau » de paysage déprécié | 3 |
| Elément de patrimoine bâti représentatif du territoire à conserver | 11 |
| Elément de patrimoine végétal représentatif du territoire à conserver | 5 |
| Immeuble collectif jugé réussi | 2 |
| Immeuble collectif jugé regrettable | 5 |
| Espace public (place, parc, jardin, plage, port, rue...) de qualité apprécié | 5 |
| Espace public qui mériterait d'être amélioré | 9 |
| Parcours particulièrement agréable : à pied, à vélo | 5 |
| Points ou parcours critiques : à pied, à vélo, en voiture | 8 |
| Total | 72 saisies |

Carte collaborative – diagnostic territorial du PLUi Rive Gauche du Lac, 2017
(Source : Cap Territoire –/ Sylvie Vallet urbaniste)

2.4. Les éléments remarquables du paysage

Les sites classés et les sites inscrits au titre du paysage

Plusieurs sites de l'agglomération sont « classés » ou « inscrits » au titre du paysage et reconnus comme exceptionnels du point de vue du paysage. Ils peuvent concerner des éléments remarquables ponctuels (rochers, cascades, fontaines, arbres isolés) mais également des espaces plus vastes constituant des ensembles géologiques, géographiques ou paysagers, dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire, pittoresque ou paysager.

Un site classé est un espace reconnu nationalement comme exceptionnel du point de vue du paysage. Il fait partie à ce titre du patrimoine national. Moins de 2 % du territoire national est classé au titre du paysage.

La plupart des sites inscrits ont été inscrits entre 1930 et 1950. L'inscription constituait à la fois un inventaire et une mesure de surveillance en vue d'un classement ultérieur de ces sites. En réalité, seule une partie des sites inscrits a été effectivement classée. Pour d'autres, le maintien de l'inscription constitue une protection suffisante : en site inscrit, tout projet de travaux doit être porté à la connaissance de l'administration 4 mois à l'avance.

(Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

L'agglomération d'Annecy compte 5 sites classés et 24 sites inscrits dont la liste est proposée en **annexe 3**.

La majeure partie des sites classés et inscrits sont des éléments de patrimoine bâti ou urbain (quelques châteaux, le centre-ville d'Annecy, les canaux du Thiou et du Vassé), mais quelques-uns appartiennent aux sites de nature de l'agglomération.

- Le Roc de Chère, situé entre les communes de Menthon-Saint-Bernard et Talloires-Montmin, est un « îlot » boisé surplombant le lac d'Annecy. Il fait partie des rares espaces non urbanisés en bordure de lac. C'est dans l'objectif de préserver ce site de la pression urbaine que l'Etat avait proposé son classement. Aujourd'hui le Roc de Chère est également protégé par le périmètre de la réserve naturelle, et géré par Asters. Le site, très fréquenté, est parcouru par plusieurs chemins de randonnée.

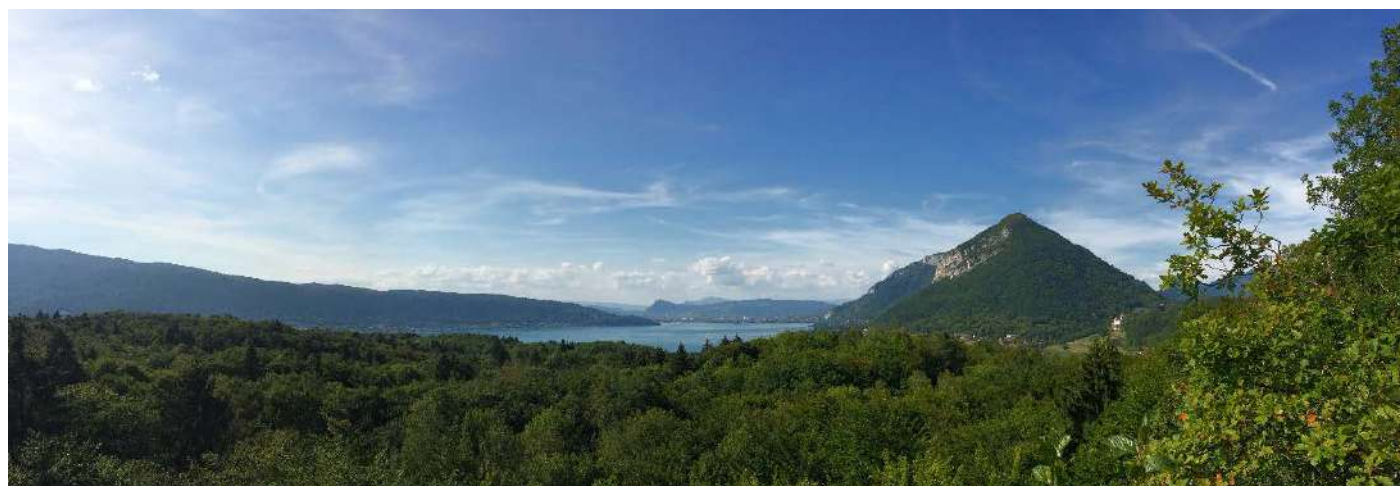
- La forêt communale et le vallon de Sainte-Catherine : à seulement 10 minutes du centre-ville, le vallon de Sainte-Catherine, qui abritait la communauté religieuse de Sainte-Catherine la Montagne, constitue un véritable espace de nature et de calme pour les citoyens.
- Les Tours Saint-Jacques, à 991 mètres d'altitude, font partie du patrimoine géologique du Grand Annecy. Ces 3 tours de calcaire formées par l'érosion marquent singulièrement les pentes boisées du Semnoz.
- La fontaine de la Goutte, élément ponctuel pittoresque, est une petite cuvette artificielle récoltant les eaux de ruissellement d'un pan rocheux.

Parmi les sites inscrits figurent le lac dans son ensemble, ainsi que les secteurs de rives d'Albigny à Annecy et de Veyrier-du-Lac. Le lac est classé dans son ensemble pour les paysages lacustres qu'il propose et les vues sur les montagnes alentours, qui en font l'élément majeur du paysage et de l'identité annéciens.

D'autres sites de nature figurent parmi les sites inscrits, comme la cascade d'Angon et le pont de l'Abîme et ses abords, qui constituent des éléments du patrimoine naturel et culturel du territoire et sont des lieux de promenade et de découverte.



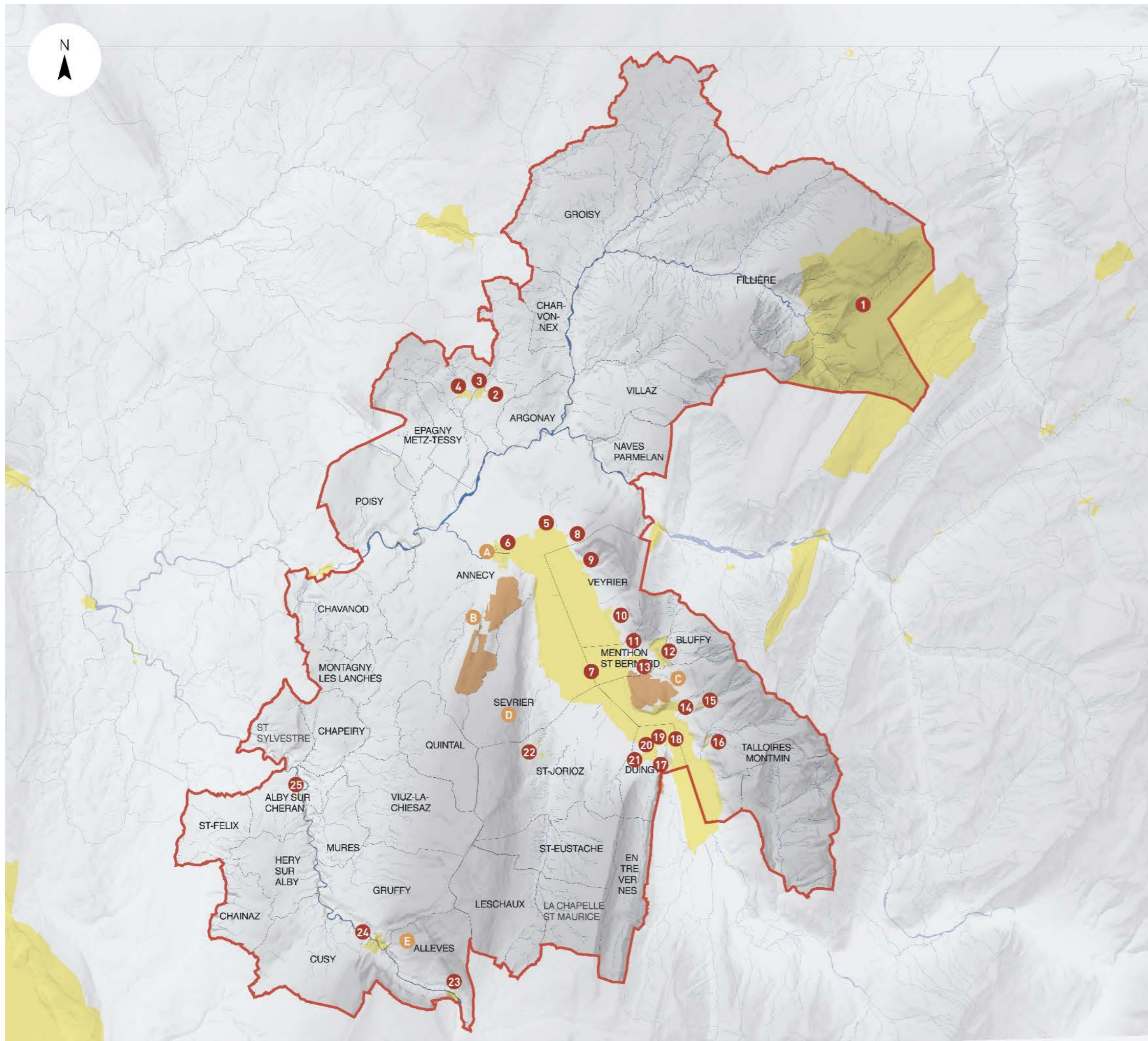
Le Roc de Chère



Le Roc de Chère, belvédère sur le lac

Sites inscrits et sites classés au titre du paysage

Grand Annecy



Sites inscrits et sites classés au titre du paysage

Grand Anney

Agglomération Grand Anney

Sites inscrits

- Plateau des Glières, de Dran et montagne des Auges
- Château de Promery
- Château de Monthoux et son parc
- Château et hameau de Prémery et leurs abords
- Rives du lac d'Anney à Albigny
- Centre ville d'Anney
- Lac d'Anney
- Abord de la RN 509 au lieu dit "La Tour"
- Terrains et maisons des Pensières au Veyrier-du-Lac
- Rives du lac d'Anney au Veyrier-du-Lac
- Pont de Presles sur le Bioson
- Château de Menthon et ses abords
- Domaine de Taine
- Clos de Cher et abbaye de Talloires
- Chapelle de Saint-Germain à Talloires
- Cascade d'Angon, Nant D'Oy et leurs abords
- Lieu dit "La Maladière" à Duingt
- Château de Ruphy et ses abords à Duingt
- Maisons anciennes à Duingt
- Les Prés Nouveaux à Duingt
- Château de Dhéré
- Terrains en contrebas de la D12
- Moulin et pont de Banges
- Pont de l'Abîme et ses abords
- Place du Bourg et ses abords à Alby-sur-Chéran

Sites classés

- Canaux du Thiou et du Vassé
- Forêt communale et vallon de Sainte-Catherine
- Bois et rochers de la montagne de Cher
- Fontaine de la Goutte
- Tours Saint-Jacques

Le patrimoine géologique

Le territoire est marqué par un patrimoine géologique riche, dont les singularités viennent ajouter à la beauté des paysages.

Le PNR des Bauges est labellisé Géopark, les éléments patrimoniaux sont bien connus sur ce territoire :

- les tours St Jacques (site classé),
- les gorges du Chéran,
- le synclinal perché d'Entrevernes,
- les grottes (Banges, Quintal).

D'autres éléments et formations géologiques patrimoniaux sont présents sur le Grand Annecy :

- les lapiaz du Parmelan,
- la faille de Saint-Sylvestre,
- le Roc de Chère (site classé).

Sites repérés

Le Vallon de Sainte-Catherine

La faille de Saint-Sylvestre

Les cols remarquables : Leschaux, Forclaz, Bluffy



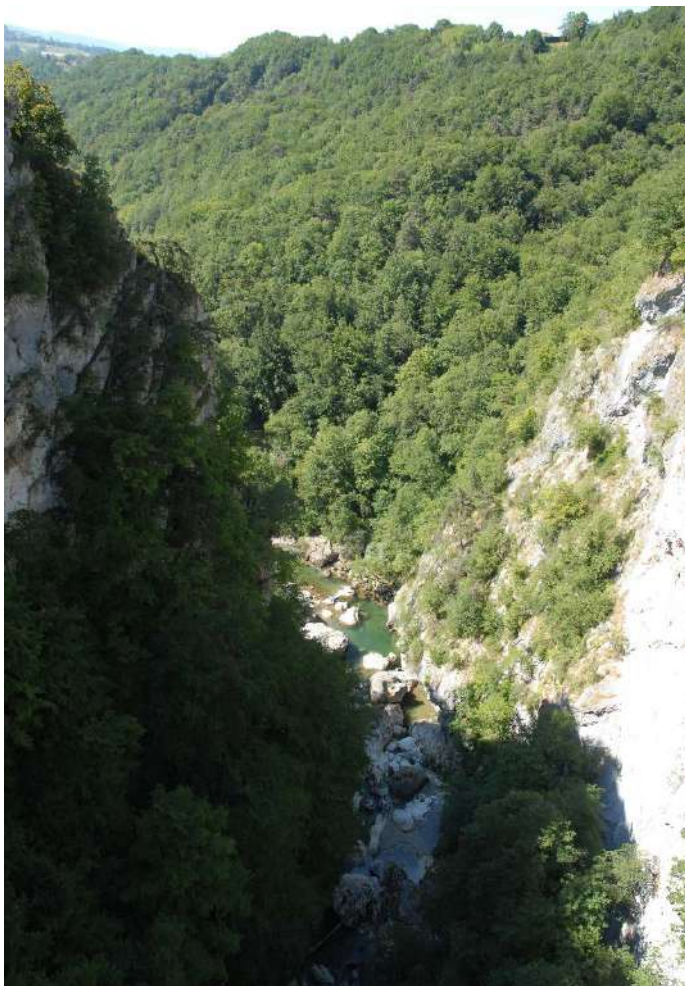
Pont de l'Abîme, Cusy



Tours Saint-Jacques, Allèves



Le Taillefer et le Roc des Bœufs depuis le Roc de Chère



Gorges du Chéran, Pont de l'Abîme, Cusy

2.5. Une identité liée à l'eau

L'agglomération d'Annecy bénéficie d'une « image de marque » liée à l'eau et notamment au lac, qui offre des paysages remarquables, et représente pour les habitants un site de nature, d'activités sportives et de loisirs incroyable.

Les grands cours d'eau représentent également un enjeu fort, d'autant plus que certains d'entre eux sont situés en plein cœur du centre urbain. Auparavant plutôt « délaissés », à l'écart des projets d'aménagement, les cours d'eau et leurs berges sont devenus des espaces de nature en ville à reconquérir, apportant aux citoyens des espaces de respiration, de fraîcheur, des boisements à l'aspect sauvage qui permettent l'évasion des urbanités. Leurs berges et ripisylves offrent aussi des possibilités de développement des voies modes doux.

Annecy a entrepris des aménagements le long du Thiou, la valorisation du Vallon du Fier, et du secteur de l'Erbe. Epagny Metz-Tessy a inscrit dans son PLU des emplacements réservés le long du Viéran pour développer des cheminements piétons...

Les cours d'eau, en milieu urbain comme rural, sont des sites de nature au potentiel indéniable, et dont la valorisation enrichirait encore l'identité paysagère de l'agglomération. Ils peuvent devenir des espaces aux multiples fonctions, mais ce sont aussi des milieux vulnérables. L'enjeu de leur valorisation et de leur préservation est important.

L'étude paysagère du lac d'Annecy

Dans le cadre de sa contribution au projet « Grands Lacs Alpains », Asters, en partenariat avec le CAUE de Haute-Savoie, a encadré en 2017 une étude sur l'identification des ressources paysagères du lac d'Annecy. Cette étude établit un diagnostic des paysages du lac et identifie les enjeux et pistes d'actions pour une meilleure prise en compte et une préservation de ces paysages dans les politiques publiques. Les actions évoquées pourraient concerner la sensibilisation à la notion de paysage, à la notion de responsabilité partagée de tous les acteurs, par la prise en compte renforcée du paysage et de ses composantes dans les documents d'urbanisme.



Cascade d'Angon, Talloires-Montmin

Le paysage ne se limite pas au grand paysage et à ses éléments remarquables, même si c'est cette vision qui prédomine dans l'imaginaire collectif à l'évocation des paysages haut-savoyards et de l'agglomération annécienne. Le paysage évolue par les interventions humaines, le développement économique et urbain, la construction des équipements et infrastructures. Ces aménagements s'inscrivent dans les paysages et les milieux, au risque d'une banalisation des paysages et d'une perturbation des milieux.

En fonction de l'ampleur des projets, des mesures compensatoires peuvent être prévues. Il s'agit, en compensation des impacts environnementaux qui n'ont pu être évités, de proposer des mesures d'amélioration de l'environnement sur d'autres sites ciblés. Cette contrepartie se fait ainsi de manière « délocalisée » par rapport au site du projet réalisé.

Pour rappel, la doctrine « éviter, réduire, compenser » est issue de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016. Elle vient renforcer la protection de l'environnement et se donne pour objectifs de protéger, restaurer et valoriser la biodiversité, notamment par la séquence « éviter, réduire, compenser » : « éviter les atteintes à la biodiversité, à défaut les réduire et, en dernier recours, compenser les impacts résiduels » des projets d'aménagement.

Un repérage des grands projets structurants de l'agglomération est proposé ci-après. L'évolution des zones d'activités est présentée sur la carte ci-contre.

Les zones d'activités économiques

Les secteurs de projets identifiés sont :

- Le secteur Mercier sur la commune de Fillière.
- La ZAE Les Voisins (Saint-Martin-Bellevue / Fillière) : le site est en lien avec des zones humides et des mesures de compensation agricole seront à prévoir.
- Le secteur de Seynod / Montagny-les-Lanches : ce projet est complexe du fait de sa situation dans une zone Natura 2000, il est également traversé par un corridor écologique identifié. Un dossier a été déposé auprès du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN).

Le secteur Pré-Billy à Pringy (d'intérêt communautaire)

Le secteur du Pré-Billy fait l'objet d'un projet de développement urbain mixte (logement, zones d'activités, parc relais). Ce projet a été déclaré d'intérêt communautaire et est réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Grand Annecy (déléguée à Teractem). Ce projet fera l'objet de mesures compensatoires.

Le vallon du Fier

Le site naturel et de loisirs du Vallon du Fier, aménagé et reconnu comme un site de nature du centre urbain du Grand Annecy est au cœur d'un secteur de développement futur, notamment sur les ex-communes d'Annecy-le-Vieux et Meythet :

- Constructions en cours sur le secteur du Pont de Brogny (programme de logements).
- Les llettes Nord : (secteur de développement urbain côté Annecy-le-Vieux) secteur à urbaniser à court ou moyen terme, à vocation dominante d'habitat, qui jouxte une zone naturelle et un espace boisé classé, inclus au périmètre du site naturel du Vallon du Fier.
- Secteur de développement urbain côté Metz-Tessy : ZAC de la Bouvarde.

Tout le secteur, en limite du site naturel et de loisirs du Vallon du Fier, va se développer et potentiellement accueillir de 500 à 1000 logements supplémentaires. Au-delà des zones à aménager se pose la question de l'accompagnement de cette urbanisation, et notamment de renforcement des équipements publics nécessaires, de la mobilité (dont le franchissement du Fier), de la connexion des projets les uns aux autres, du traitement des limites avec le site naturel...

Face à ces enjeux de développement, le Grand Annecy a proposé une étude urbaine de secteur permettant d'étudier ces projets dans une approche globale pour assurer la cohérence du développement de tout le secteur.

Le site de Vovray (Barral-Loverchy) à Annecy

Le site de Vovray pourrait représenter un enjeu en matière de trame verte urbaine : l'ancienne voie ferrée de la zone d'activité pourrait constituer une trame verte aux multiples fonctions du futur projet de développement urbain (modes doux, continuité écologique).

Le quartier de Sous Lettraz à Epagny Metz-Tessy

C'est l'un des points de la commune offrant un panorama sur les massifs alentours. L'enjeu paysager est à prendre en compte dans le cadre de l'aménagement futur de ce site.

Les projets d'infrastructures

Plusieurs grandes infrastructures de transport sont en cours de réalisation sur l'agglomération, ou en projet :

- Le projet du tunnel sous le Semnoz est sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Haute-Savoie, tandis que les entrées et sorties du tunnel seront réalisées par les communes. Elles revêtent, dans les quartiers concernées, un fort enjeu d'aménagement urbain (Sevrier - Seynod, avenue Zanaroli).
- Le bus à haut niveau de service (BHNS) de la rive gauche du lac.
- L'élargissement de l'A41.
- La déviation de Pringy.

2.7. Synthèse et enjeux

| Atouts | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Des éléments de grand paysage : le lac, les montagnes, la campagne.• Des sites emblématiques : le lac, les massifs montagneux, des sites géologiques et pittoresques.• Une agglomération vallonnée, aux reliefs marqués, permettant des belvédères remarquables. | <ul style="list-style-type: none">• Une identité paysagère focalisée sur le lac et les montagnes qui valorise encore peu les paysages collinaires et ruraux.• Quelques points noirs paysagers ponctuels impactant les paysages et/ou le cadre de vie. |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none">• Une co-visibilité importante d'une commune à l'autre et d'un relief à l'autre qui implique une responsabilité commune de préservation des paysages.• Des PLUi qui ont abordé cette question à l'échelle des anciennes communautés de communes.• Le PLUi à venir pourra aborder la question paysagère à l'échelle de l'agglomération. | <ul style="list-style-type: none">• L'urbanisation : un développement démographique rapide impactant le paysage par la construction d'habitat, de zones d'activités et de grandes infrastructures (perte de points de vue et mitage).• La banalisation et l'artificialisation du paysage possible : entrées de villes, zones d'activités, transition ville/campagne...• La perte d'attractivité. |

Enjeux et objectifs

Le paysage est mouvant, évoluant au gré des activités et constructions humaines. Il peut être abordé à plusieurs échelles :

- l'échelle des grands paysages, grands massifs et espaces de nature emblématiques, biens communs marqueurs de l'identité du territoire,
- l'échelle des paysages ruraux et collinaires, où l'intervention humaine de l'agriculture façonne le paysage et l'entretien,
- l'échelle du cadre de vie, qui évolue beaucoup plus rapidement par les nombreux projets d'aménagement, et qui peut, par un mode d'aménager différent, prendre en compte la question paysagère, la place des écosystèmes et leurs fonctions multiples, la nature en ville...

Le bassin annécien possède une identité paysagère reconnue, « entre lac et montagnes », qu'il convient de préserver, et de conforter en intégrant les paysages collinaires de campagne caractéristiques de l'avant pays (Pays de Filière, Pays d'Alby, vallée du Laudon).

Le Grand Annecy est une agglomération dynamique à forte croissance démographique. Plusieurs secteurs ont été identifiés comme espaces stratégiques de développement dans les années à venir, tant pour la réalisation de futurs programmes de logements que pour favoriser l'accueil d'activités économiques. Les sites identifiés sont parfois situés dans des secteurs à forts enjeux écologiques et paysagers, ou à proximité de sites sensibles (zones humides, corridors écologiques, sites d'intérêt paysager...). Il est important de prendre en considération les caractéristiques environnementales et paysagères des futurs sites de développement, afin d'identifier ces secteurs de « friction » potentielle, et de concevoir des projets adaptés, répondant aux nécessités urbaines mais sachant intégrer et valoriser les atouts naturels de ce cadre de vie. Les équilibres à trouver seront garants du maintien de l'attractivité du territoire : l'exigence paysagère et environnementale pourrait devenir un marqueur du développement de l'agglomération.

Les réunions et retours des communes ont montré l'importance de la question paysagère pour les élus et acteurs du territoire, et son lien étroit avec l'activité agricole façonnant les paysages ruraux et maintenant les milieux ouverts, en particulier les alpages. La volonté est affirmée, notamment au travers des documents d'urbanisme en vigueur, de préserver les paysages à toutes les échelles : préserver les paysages emblématiques, maintenir les cônes de vue, valoriser les belvédères, limiter la banalisation des paysages par une attention particulière portée aux paysages urbains et péri-urbains, et notamment le traitement des lisières et la prise en compte des covisibilités.

Ces préoccupations peuvent être abordées au travers de plusieurs objectifs :

- Préserver les paysages et les prendre en compte comme socle commun du futur PLUi, à l'image du travail mené sur l'Albanais.
- Préserver et gérer les paysages et sites emblématiques de l'agglomération : les rives du lac, les sites de nature et de loisirs emblématiques (Roc de Chère, Vallon du Fier, Gorges du Chéran et Pont de l'Abîme).
- Valoriser les « portes d'entrées » et belvédères de l'agglomération, notamment les cols (col de Leschaux, col de la Forclaz, col de Bluffy).
- Prendre en compte et traiter les transitions paysagères : ville-campagne, public-privé...
- Intégrer la nature dans les projets d'aménagement.
- Sensibiliser le public à la question du paysage, marqueur de l'identité du territoire.

Pistes d'actions

Les orientations et objectifs définis dans les PLU et PLUi-HD affirment cette volonté de préservation des paysages. Le CTENS pourrait être l'opportunité de proposer des actions concrètes dans ces domaines, en apportant les moyens de mettre en œuvre certaines actions.

- Prendre en compte la question du paysage comme l'une des entrées fortes du future PLUi-HD pour répondre à la préoccupation des élus, et utiliser les outils du PLUi-HD pour répondre aux enjeux et objectifs du CTENS (PADD, règlement, OAP...).
- Proposer des conférences et ateliers de travail thématiques aux élus dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HD, pour leur apporter des éléments de connaissance et de réflexion, et partager les enjeux de territoire à l'échelle de l'agglomération (structure des paysages ruraux et trames verte et bleue, ouverture du paysage et belvédères, le paysage en milieu urbain, les entrées de ville, les transitions ville-campagnes...).
- Engager une réflexion sur la structure paysagère de campagne (réseau de haies, arbres isolés, ripisylves, vergers, châtaigneraies) prenant en compte les enjeux paysagers, agricoles et environnementaux (trame verte et bleue) : identifier les priorités d'action (à protéger, maintenir, restaurer) en travaillant tant sur le plan réglementaire (PLUi-HD) que sur le terrain avec les agriculteurs et associations naturalistes.
- Identifier les secteurs de lisières urbaines à enjeux de transition ville-nature et engager sur ces secteurs des études d'opportunité de transition paysagère, de maintien des trames écologiques et paysagères (projet « d'arc vert » de Seynod).
- Poursuivre les actions de maîtrise foncière des rives du lac pour respecter la servitude de marchepied et les aménagements paysagers et la renaturation des berges.
- Réappropriation des cours d'eau en secteur urbain : finalisation du projet d'ENS sur le Vallon du Fier, poursuite du projet d'aménagement des berges du Thiou, étude des potentiels d'aménagement du Colovry sur Annecy-le-Vieux...
- Soutenir les projets de développement urbain à forte plus-value environnementale et paysagère pour favoriser l'ancrage des projets dans le territoire, l'intégration de la nature en ville et la préservation des ouvertures paysagères.
- Valoriser et aménager les cols remarquables de l'agglomération et les cols « porte d'entrée » : col de la Forclaz, col de Lescaux, col de Bluffy.
- Identifier, valoriser et aménager les belvédères remarquables : s'appuyer sur les démarches participatives telle que celle menée dans le cadre du PLUi Rive Gauche pour identifier des belvédères remarquables (carte collaborative) et étudier l'opportunité de leur valorisation.
- Identifier et préserver les arbres remarquables (PLUi-HD).
- Identifier et résorber les points noirs paysagers.
- Sensibiliser le grand public à la qualité paysagère et à la richesse de leurs paysages quotidiens en créant, par exemple, un parcours d'interprétation du paysage le long de la voie cyclable du bord du lac.

3. Les sites de nature du Grand Annecy

3.1. Les sites d'intérêt écologique reconnus

Les dispositifs de reconnaissance, de préservation, de protection et de gestion des espaces naturels

Plusieurs inventaires des sites d'intérêt écologique existent, et sont fonction de l'intérêt du site en termes de richesse de biodiversité et de paysages. L'objet de ces classements et inventaires est l'identification des sites pour alimenter la connaissance et assurer leur protection, leur valorisation et leur gestion. Certains de ces inventaires répertorient des sites de nature plus ordinaire, des milieux agricoles qui ont toute leur importance également, tant par le rôle de continuités écologiques que pour les paysages qu'ils dessinent. Chacun de ces classements constitue un outil dont la portée varie et peut être réglementaire, technique et/ou financière.

Un site peut être concerné par différents dispositifs puisque certains classements peuvent se superposer. Les principaux dispositifs de reconnaissance, de protection et de préservation des milieux naturels sont :

- les sites Natura 2000,
- les réserves naturelles nationales et régionales,
- les inventaires ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique),
- les espaces naturels sensibles (ENS),
- les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB).

Certains de ces dispositifs sont associés à des plans ou contrats de gestion de sites (notamment les sites Natura 2000 et les sites ENS du département). **L'annexe 4** établit la liste de tous les sites du Grand Annecy inscrits à l'un de ces dispositifs.

L'agglomération du Grand Annecy est riche de sites écologiques et naturels, supports de fonctions variées, tant d'un point de vue environnemental, économique que social.

Au total, près d'une centaine de sites sont reconnus au titre des inventaires Natura 2000, ZNIEFF de types I et II, APPB, réserves naturelles. Les chiffres et surfaces indiqués sont à prendre avec précautions, dans la mesure où les sites concernés peuvent figurer à plusieurs inventaires simultanément. Certains sites, et notamment les grands massifs et réseaux de zones humides inscrits en ZNIEFF de type 2, dépassent largement le territoire du Grand Annecy.

| Classement / inventaire | Nombre de sites | Surface concernée |
|-------------------------|-----------------|-------------------|
| Natura 2000 | 4 | 10 324 ha |
| Réserve naturelle | 1 | 68 ha |
| ZNIEFF I | 36 | 11 034 ha |
| ZNIEFF II | 10 | 98 177 ha |
| APPB | 3 | 46 ha |
| ENS | 41 | 1562 ha |

Surfaces et nombre de sites répertoriés par catégorie de classement sur le périmètre du Grand Annecy et alentours

Les sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 constituent le réseau européen des sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels (il a pour origine les directives européennes Oiseaux et Habitats). Ce classement a pour objectif de concilier le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels ou des espèces présentes dans le site avec les préoccupations économiques. Les contrats Natura 2000, mis en œuvre sur certains sites, permettent des interventions de préservation et de gestion des habitats repérés. Les financements alloués dans le cadre de ces contrats restent cependant limités strictement aux habitats d'intérêt communautaire identifiés.

| Sites | Communes concernées | Gestionnaire / porteur de projet | Plan de gestion | Surface |
|----------------------------------|--|--|---------------------|----------|
| ZH de l'Albanais | Alby-sur-Chéran, Chavanod, Cusy, Montagny-les-Lanches, Quintal, Saint-Félix, Saint-Sylvestre, Seynod, Viuz-la-Chiésaz | Syndicat intercommunal de gestion des étangs de l'Albanais (SIGEA) | Contrat Natura 2000 | 599 ha |
| Cluse du lac d'Annecy | Saint-Jorioz | Syndicat mixte du lac d'Annecy (SILA) | Contrat Natura 2000 | 282 ha |
| Les Frettes - Massif des Glières | Aviernoz, la Balme-de-Thuy, Dingy-Saint-Clair, Entremont, Le Petit-Bornand-les-Glières, Saint-Jean-de-Sixt, Thônes, Thorens-Glières, Les Villards-sur-Thônes | Syndicat mixte des Glières | Contrat Natura 2000 | 4 785 ha |
| Tournette | Bluffy, Talloires-Montmin | Communauté de communes des Vallées de Thônes | Contrat Natura 2000 | 4 658 ha |

- Le site Natura 2000 de la Tournette fait l'objet d'un contrat animé par la communauté de communes des Vallées de Thônes. Ce site ayant la particularité d'être très boisé, le diagnostic a été confié à l'ONF, qui a également produit une étude sur la présence de 2 espèces protégées : le sabot de vénus et le chardon bleu (ou panicaut bleu des Alpes).
- L'animation du contrat Natura 2000 des Frettes et du Plateau des Glières est assurée par le syndicat mixte du Plateau des Glières.
- L'animation du contrat Natura 2000 de la Cluse du Lac d'Annecy a été confiée au SILA.
- Le réseau des zones humides de l'Albanais est constitué de 43 zones humides (28 en Haute-Savoie, 14 en Savoie) pour une surface totale de presque 600 ha. Parmi les différents sites, 20 ha bénéficient de conventions de gestion ou d'un contrat Natura 2000, suivis par le SIGEA et mis en œuvre par Asters. Plusieurs de ces zones humides sont également inscrites à l'inventaire des ENS départementaux et font donc l'objet de plans de gestion spécifiques à la démarche ENS.

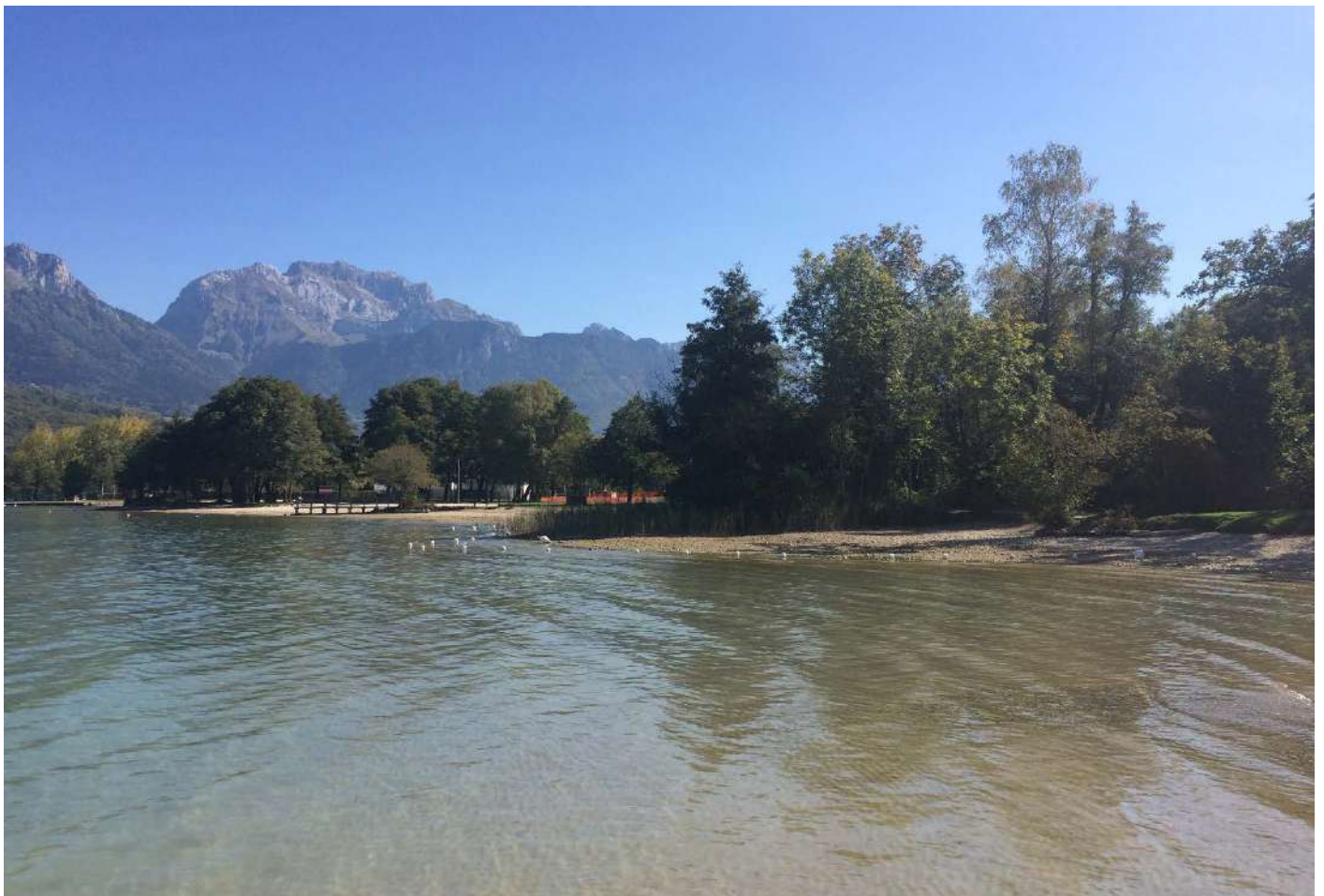
Les ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

L'inventaire ZNIEFF est un inventaire d'espaces naturels français, remarquables par la présence ou l'association d'espèces d'intérêt patrimonial. Les ZNIEFF de type I sont des espaces de petite taille, homogènes d'un point de vue écologique et portant des enjeux de préservation d'un biotope. Les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches, intégrant presque toujours une ou plusieurs ZNIEFF de type I, et possédant un équilibre interne, un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Les ZNIEFF de type II du Grand Annecy concernent les massifs (Mandallaz et Montagne d'Age, Semnoz et Tournette) ainsi que les milieux humides et aquatiques (zones humides de l'Albanais, Cluse du lac d'Annecy et annexes).

Les ZNIEFF de type I correspondent à des milieux plus restreints : zones humides (marais, tourbières, cours d'eau), pelouses sèches, forêts...

La liste des sites inscrits en ZNIEFF de type I et II est précisée en **annexe 4**.



Natura 2000 : la Cluse du lac d'Annecy à Saint-Jorioz, vue sur le massif de la Tournette

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)

| Sites | Communes concernées | Année | Surface |
|--|---|-------|----------|
| Marais de l'Enfer | Saint-Jorioz, Sevrier | 2015 | 19,63 ha |
| Marais de Côte Merle et bois des Côtes | Commune nouvelle d'Annecy (Meythet) | 2007 | 5 ha |
| Roselières du lac d'Annecy | Commune nouvelle d'Annecy (Annecy-le-Vieux) Saint-Jorioz, Sevrier | 2015 | 21,5 ha |

Certains sites extrêmement sensibles d'un point de vue écologique font l'objet d'une protection réglementaire. Sur l'agglomération du Grand Annecy, 3 sites bénéficient d'un arrêté préfectoral de protection de biotope permettant de réglementer les activités potentiellement nuisibles à leur préservation et à leur bon fonctionnement :

- le marais de l'Enfer à Saint-Jorioz,
- les roselières du lac d'Annecy à Saint-Jorioz, Sevrier et Annecy-le-Vieux,
- le marais de Côte Merle à Meythet.

L'APPB est un outil de protection réglementaire : il peut entraîner des actions de police, mais n'implique pas nécessairement d'actions de gestion. Il est pris par la Préfecture pour protéger un milieu et peut frapper tout type de terrain, public comme privé, et ses dispositions s'imposent à tous.

Les roselières du lac d'Annecy sont des milieux particulièrement sensibles, qui ont subi une régression de 90 % entre les années 1965 et 2000, passant d'une centaine d'hectares à une dizaine aujourd'hui. Le niveau du lac ayant été régulé par l'installation de vannes sur le canal du Thiou en 1965, l'absence de marnage a fortement fragilisé les roselières (houle fragilisant les roseaux au même point et manque de renouvellement des sédiments). Les discussions pour redonner au lac un marnage plus favorable au développement des roselières (-20 cm sur la période automnale) n'ont pu aboutir en raison des enjeux économiques liés aux activités nautiques.



Roselières à Saint-Jorioz

Des actions de confortement et de protection sont menées par le SILA (replantation de végétaux, palissades de protection contre la houle et les objets flottants) et font l'objet d'un suivi annuel.

Le SILA étudie depuis plusieurs années l'évolution des roselières du lac d'Annecy. Une première étude a été menée en 2007, puis en 2013, permettant leur cartographie, délimitation précise et identification de leur composition (analyse de la végétation). Cette étude a été reprogrammée en 2018, afin d'assurer le suivi des milieux. Les résultats devraient être connus d'ici la fin de l'année.

Parmi les 3 sites soumis à un arrêté préfectoral de protection de biotope, certains font l'objet d'une gestion adaptée, via leur inscription au réseau départemental des espaces naturels sensibles, et des plans de gestion sont établis, notamment pour le marais de l'Enfer, le sentier des roselières à Saint-Jorioz et le marais de Côte Merle.

En revanche, les roselières de Sevrier et Annecy-le-Vieux, bien que protégées par l'APPB, ne font pas l'objet d'une gestion globale, en dehors de quelques opérations ponctuelles de broyage. Une inscription au dispositif ENS pourrait apporter une réflexion commune et des recommandations de gestion favorables à la protection, à la préservation et au confortement de ces milieux.



Marais de Côte Merle - Bois des Côtes, commune nouvelle d'Annecy (Meythet)



Roselières à Albigny, commune nouvelle d'Annecy

Les réserves naturelles

| Sites | Communes concernées | Année | Surface |
|--------------|-----------------------|-------|----------|
| Roc de Chère | Talloires-Montmin | 1977 | 68,24 ha |
| Bout du Lac | Doussard (hors agglo) | 1974 | 84,53 ha |

Une partie du Roc de Chère est classé parmi les réserves naturelles nationales, sites pour lesquels la conservation des habitats et des espèces revêt une importance particulière. Ce petit massif montagneux, en avancée sur le lac entre Talloires-Montmin et Menthon-Saint-Bernard abrite 5 ensembles naturels remarquables. L'État a confié la gestion de cette réserve naturelle à Asters.

Les espaces naturels sensibles

Au niveau départemental, la politique ENS menée depuis 1985 a permis d'identifier de nombreux sites d'intérêt écologique et paysager, réservoirs de biodiversité, et constituants de la trame verte et bleue. La politique ENS a été ouverte aux sites de nature ordinaire pour le rôle qu'ils peuvent jouer en termes de continuité écologique, notamment en milieu urbain et pour leurs apports sociaux et environnementaux de manière générale (biodiversité « ordinaire », lutte contre les îlots de chaleur, limitation des nuisances sonores, sites supports de loisirs et circulations douces...).

Les alpages, les rivières, les zones humides, les forêts anciennes et les grands lacs sont les milieux prioritaires ciblés par la politique ENS.

L'agglomération du Grand Anney compte sur son territoire 41 sites ENS (sur les 148 sites que compte le département de la Haute-Savoie).

Les 41 ENS du Grand Anney

24 zones humides

4 secteurs agricoles

3 alpages

4 milieux forestiers

1 verger

2 friches à molinie

Les ENS sont de 2 types :

- Les espaces de nature remarquable qui présentent un intérêt fort pour la biodiversité et les paysages : sites RED (Réseau écologique départemental).
- Les espaces de nature ordinaire (sites NatO) qui présentent une richesse réelle et participe au maintien de la biodiversité et de la qualité des paysages.

Chaque site ENS doit faire l'objet d'un plan de gestion. Ce document permet de réunir les acteurs locaux (Conseil départemental, collectivités locales, monde associatif, agriculteurs...) autour d'engagements communs pour préserver, restaurer, gérer et valoriser les sites. Les plans de gestion des sites ENS sont établis dans le cadre d'un contrat de site (CSENS) signé entre la collectivité porteuse de projet (généralement une commune ou un syndicat intercommunal) et le Conseil départemental.

La liste des ENS de l'agglomération est détaillée ci-après. Elle précise, pour chacun des sites identifiés, si un plan de gestion a été établi et indique le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre correspondants.

Parmi les 41 sites ENS inventoriés sur le territoire du Grand Anney, 20 font l'objet d'un plan de gestion, mais seuls 11 des plans de gestion rédigés pour les ENS de l'agglomération sont « actifs », certains pourront être réactualisés ou initiés dans le cadre du CTENS, et notamment les plans de gestion de 7 zones humides de l'Albanais, devenues « orphelines » de gestion en fin de mise en œuvre du contrat de rivière du Chéran.

Sites repérés

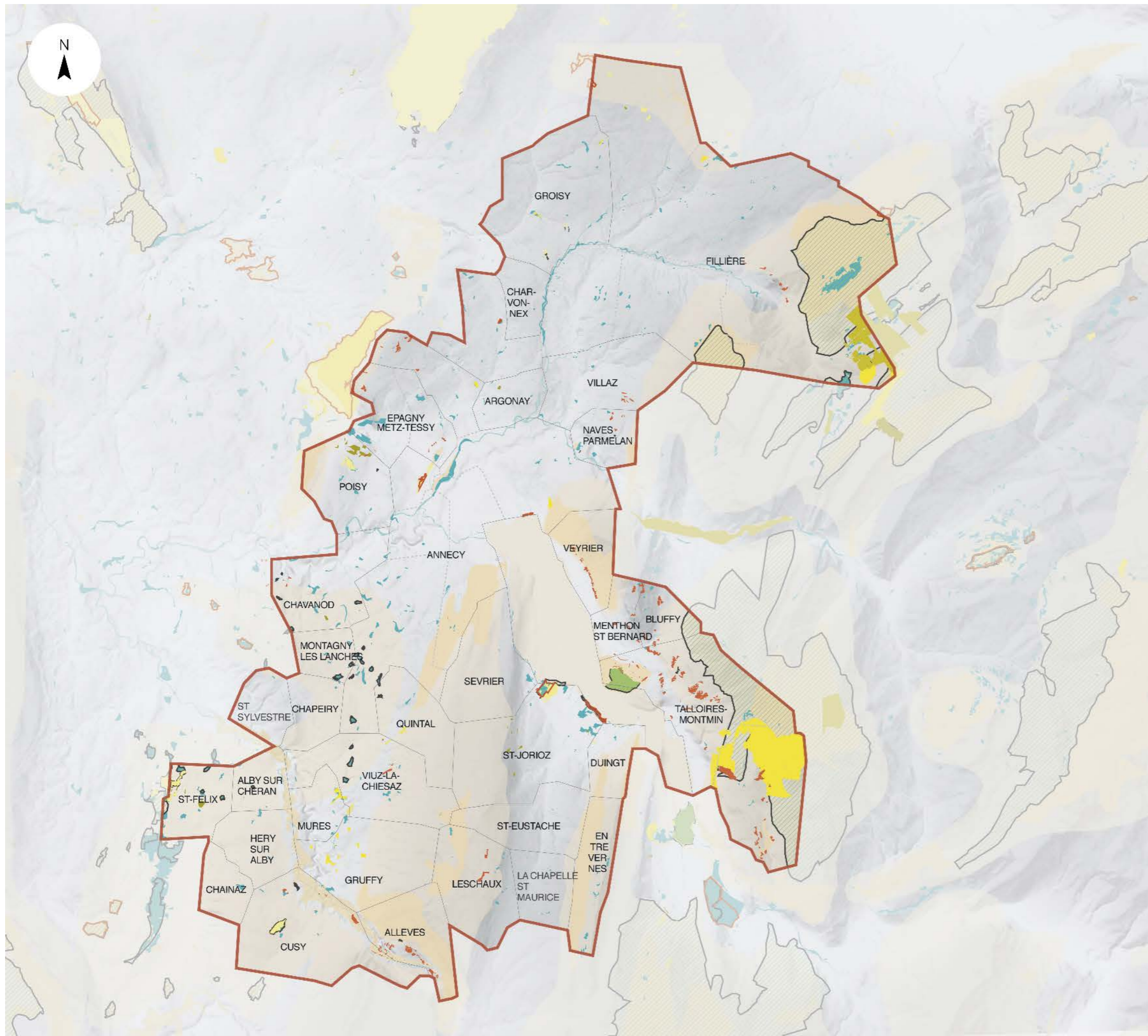
- Les zones humides de l'Albanais orphelines de gestion (anciennement gérées par le contrat de rivière du Chéran).
- Le marais des Mièges à Cusy (pour lequel un nouveau plan de gestion a été établi en 2017, et dont le premier plan de gestion avait connu des difficultés de mise en œuvre).
- Le pont de l'Abîme et les gorges du Chéran : site ENS dont le périmètre reste à définir, tout comme le projet de site et le plan de gestion qui en découlera.
- La zone humide des Teppes (Naves-Parmelan) dont le plan de gestion confié à Asters n'est pas appliqué en raison d'un désaccord foncier.
- La zone humide de l'étang à Groisy, identifié comme milieu d'intérêt, mais dont la maîtrise foncière n'est pas assurée à ce jour (terrain privé). Ce secteur avait été inscrit au contrat de rivière des Usses qui a pris fin.
- La mare du Mont-Veyrier sur Anney-le-Vieux.

| Sites | Type | Intérêt | Surface | Communes concernées | Maîtrise d'ouvrage | Plan de gestion | Période | Commentaire |
|--|------------------|---------|---------|---------------------|----------------------------|--------------------------|---------|---|
| Zone humide de l'Etang | Zone humide | Nat0 | 1,60 | Groisy | Commune de Groisy | Asters | 2017-19 | Foncier non maîtrisé. CTENS plateau des Bornes ou Grand Anney |
| Friches à molinie des Danfères | Friche à Molinie | RED | 1,41 | Groisy | Commune de Groisy | Asters | 2017-19 | CTENS Plateau des Bornes |
| Friches à molinie des Crêts Blancs | Friche à Molinie | RED | 1,96 | Groisy | Commune de Groisy | Asters | 2017-19 | CTENS Plateau des Bornes |
| La Combe du Feu | Zone humide | RED | 2,59 | Evires | Syndicat mixte du Salève | Asters | 2015-19 | CTENS Plateau des Bornes |
| Dralet | Zone humide | RED | 1,86 | Evires | Syndicat mixte du Salève | Asters | 2015-19 | CTENS Plateau des Bornes |
| Zone humide de Chez Maganon | Zone humide | Nat0 | 0,16 | Evires | Commune d'Evires | - | 2011 | |
| Etang du marquis | Zone humide | Nat0 | 1,44 | Groisy | ACCA Groisy | non renseigné | 2010 | |
| La Glacière | Zone humide | RED | 1,80 | Evires | Syndicat mixte du Salève | | 2017-19 | |
| Sources des Nants Durant | Zone humide | RED | 5,90 | Groisy | Syndicat mixte du Salève | | 2017-19 | |
| Marais de Macully | Zone humide | RED | 13,81 | Poisy | Commune de Poisy | Asters | 2017-21 | CTENS CCFU |
| Zone humide de Pré Pugin | Zone humide | Nat0 | 2,70 | Pringy | Commune de Pringy | | 2011 | Plan de gestion à rédiger A inclure au CTENS |
| Marais de Côte Merle et Bois des Cotes | Zone humide | RED | 16,09 | Meythet | Commune de Meythet | Asters | 2017-21 | |
| Marais de l'Enfer | Zone humide | RED | 24,50 | Saint-Jorioz | Conservatoire du Littoral | PDG SILA en cours | 2012 | Plan de gestion en lien avec le contrat Natura 2000 de la cluse du lac d'Anney. A inclure au CTENS |
| Saint-Jorioz AB 00017 | Zone humide | RED | 0,28 | Saint-Jorioz | Conservatoire du Littoral | PG en cours de rédaction | | A inclure au CTENS |
| Zone humide des Teppes | Zone humide | RED | 4,50 | Naves-Parmelan | Commune de Naves-Parmelan | | 2010-14 | Plan de gestion non appliqué pour cause de désaccord foncier. A inclure au CTENS |
| ZH des Rasses Nord | Zone humide | Nat0 | 3,14 | Thorens-Glières | Thorens-Glières | Asters | 2016-20 | Zones humides orphelines de gestion (anciennement incluses au contrat de rivière du Chéran) A inscrire au CTENS en lien avec la compétence GeMAPI. |
| Marais des Choseaux | Zone humide | NAT0 | 0,30 | Gruffy | Commune de Gruffy | Asters | 2008-12 | |
| Marais Le Leutet - Vauthières | Zone humide | NAT0 | 7,70 | Gruffy | Commune de Gruffy | Asters | 2008-12 | |
| Marais de Chez Guédin | Zone humide | NAT0 | 10,00 | Mûres | Commune de Mûres | Asters | 2008-12 | |
| Marais de l'Epenouet | Zone humide | NAT0 | 3,29 | Viuz-la-Chiésaz | Commune de Viuz-la-Chiésaz | Asters | 2008-12 | |
| Marais des Lanfianna | Zone humide | Nat0 | 1,34 | Quintal | Commune de Quintal | Asters | 2007-10 | |
| Marais des Arêtes | Zone humide | Nat0 | 2,49 | Quintal | Commune de Quintal | Asters | 2007-10 | |
| Chez Guedin | Zone humide | Nat0 | 9,66 | Viuz-la-Chiésaz | Commune de Viuz-la-Chiésaz | Asters | 2008-12 | |

| Sites | Type | Intérêt | Surface | Communes concernées | Maîtrise d'ouvrage | Plan de gestion | Période | Commentaire |
|---|------------------|---------|---------|--|---|-------------------|-----------|---|
| Marais des Mièges | Zone humide | RED | 13,57 | Cusy | Commune de Cusy | Asters | 2008-12 | Natura 2000 « ZH de l'Alabanais ». Plan de gestion en cours de renouvellement. A inclure au CTENS |
| Etangs de Crosagny/Beaumont/Braille | Zone humide | RED | 41,63 | Saint-Felix, Bloye | SIGEA | | 2015-2019 | Site Natura 2000 |
| Bois des Deuvels | Milieu forestier | NatO | 9,39 | Talloires-Montmin | Commune de Talloires-Montmin | | | A intégrer au schéma d'aménagement forestier communal. Renouvellement plan schéma forestier / CTENS ? |
| Mare du Mont Veyrier | Milieu forestier | NatO | 5,65 | Commune nouvelle d'Annecy (Annecy-le-Vieux) | Commune nouvelle d'Annecy (Annecy-le-Vieux) | | | |
| THORENS Acquisitions | Milieu forestier | NatO | 31,47 | Thorens-Glières | Thorens-Glières | | 2015 | A intégrer au schéma d'aménagement forestier communal Renouvellement plan schéma forestier / CTENS ? |
| SAINT JORIOZ-5ha54 de parcelles boisées | Milieu forestier | NatO | 5,54 | Saint-Jorioz | Saint-Jorioz | | 2015 | A intégrer au schéma d'aménagement forestier communal Renouvellement plan schéma forestier / CTENS ? |
| Vergers de haute tige des Bauges | Vergers | NAT0 | 16,85 | Saint-Jorioz, Gruffy, Chevaline | PNR des Bauges | - | 2008 | |
| Le Lars | Alpage | NatO | 19,50 | Talloires-Montmin | Commune de Talloires-Montmin | | 2009 | Lien à faire avec la CCVT (Natura 2000, futur CTENS) |
| Site de la tournette - Montmin | Alpage | NatO | 563,00 | Talloires-Montmin | Commune de Talloires-Montmin | | 2013 | Site Natura 2000 Plan de gestion non rédigé Lien à faire avec la CCVT (Natura 2000, politique alpestre, futur CTENS) |
| Plateau des Glières | Mosaïque | RED | 450,41 | Petit-Bornand-les-Glières, La Balme de Thuy, Thorens Glières | CD74 | | | Lien à faire avec le CD74 (Natura 2000) et la CCVT (politique alpestre, futur CTENS) |
| UP L'Abbaye (Semnoz) | Alpage | NatO | 175,00 | Viuz-la-Chiésaz | AFP Semnoz | Notice simplifiée | | Stratégie à réaffirmer via CTENS Grand Annecy (action Semnoz) |
| UP Le Villard - Vernettes (Semnoz) | Alpage | NatO | 84,00 | Leschaux | AFP Semnoz | Notice simplifiée | | |

Tableau des sites ENS du Grand Annecy et des plans de gestion à finaliser, mettre à jour ou élaborer
(Source : Département de la Haute-Savoie - liste des sites ENS du Grand Annecy, 2017)

Sites d'intérêt écologique



Sites d'intérêt écologique

- Agglomération Grand Anney
- Réserves naturelles
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- Natura 2000
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2
- ENS - Réseau écologique départemental
- ENS - Nature ordinaire
- ENS - Propriétés départementales
- ENS - Terres agricoles
- Zones humides
- Pelouses sèches
- Friches à molinie

3.2. Les milieux spécifiques inventoriés sur le Grand Annecy

Les zones humides

La réglementation

Comme vu précédemment, certaines zones humides, repérées pour leurs richesses faunistiques et floristiques, font l'objet d'une inscription dans les dispositifs Natura 2000, ZNIEFF et/ou ENS. Elles font également l'objet d'un cadre réglementaire spécifique lié à leurs fonctions environnementales (ressource en eau et prévention des inondations).

La réglementation applicable concernant les zones humides est issue de la directive européenne Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000.

L'article L.211-1 du code de l'Environnement définit les zones humides comme « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Il instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Ces mêmes objectifs sont repris dans le SDAGE Rhône-Méditerranée et déclinés dans les politiques locales au travers des SCoT et des PLU. Le SCoT doit ainsi recenser les zones humides dans l'état initial de l'environnement et prévoir dans son document d'orientation et d'objectifs (DOO) la réglementation à appliquer sur les zones humides afin de garantir leur préservation. Enfin, le PLU traduit les orientations du SCoT dans son règlement : les zones humides inventoriées doivent être classées en zone A ou N, tout autre zonage n'étant possible qu'à la condition de prévoir explicitement comment seront préservées les zones humides concernées.

Des fonctions multiples

Les zones humides, par leurs multiples fonctions, sont des espaces de nature à préserver et valoriser. Elles ont un rôle environnemental certain, par la richesse biologique qu'elles abritent, mais aussi grâce à leur fonction hydrologique de régulation du débit des cours d'eau (zones tampon, zones d'expansion des crues), et leur capacité de dépollution de l'eau grâce à la filtration naturelle des végétaux et des sols. Les zones humides et leurs boisements associés constituent, avec les cours d'eau et leurs ripisylves, de véritables corridors écologiques. Comme de nombreux espaces de nature, les zones humides sont également le support de multiples activités humaines.

Ce sont des espaces fragiles, à la fois par la sensibilité des milieux et habitats qu'ils abritent mais également par leur principe de fonctionnement. Une zone humide fonctionne rarement de façon indépendante : son fonctionnement hydrologique s'appuie sur un réseau de zones humides, ainsi que sur les « espaces de bon fonctionnement ».

Autrefois considérées comme insalubres et inutiles, les zones humides ont beaucoup régressé au cours du 20^e siècle, même si le phénomène s'est ralenti depuis la prise de conscience de la fragilité de ces milieux et de ses fonctionnalités multiples, renforcé par l'obligation réglementaire de les préserver.

Urbanisme, pratiques agricoles intensives, enfrichement et plantes invasives font partie des menaces principales qui pèsent sur les zones humides. Il est important de les identifier, de comprendre leur fonctionnement et leur rôle hydrologique, et de connaître les milieux et espèces qu'elles abritent pour apporter les mesures de protection, de préservation, d'entretien et de gestion adaptées. La doctrine « éviter, réduire, compenser » s'applique notamment aux zones humides.

Les zones humides du Grand Annecy

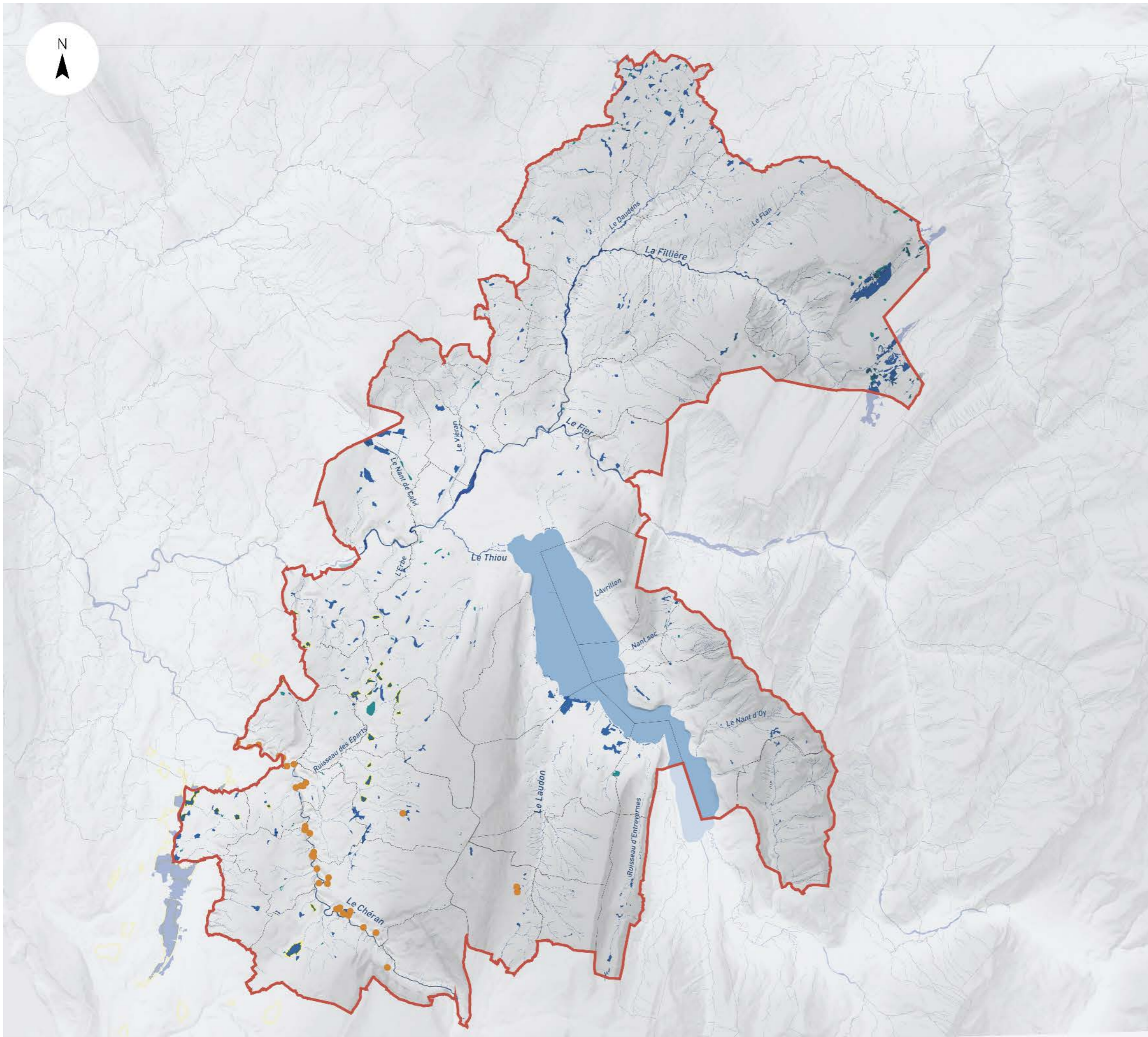
Prairies humides, forêts alluviales, marais, étangs... tous les types de zones humides sont présents sur le territoire du Grand Annecy.

Asters assure l'administration de l'inventaire départemental des zones humides, en collaboration avec les partenaires institutionnels. La carte ci-après propose les résultats de cet inventaire.

Les zones humides de l'inventaire départemental concernent des zones humides d'une surface supérieure à 1000 m². Des zones humides de surface plus réduite ont été identifiées en complément (zones humides ponctuelles). Les zones humides « potentielles » sont des zones humides supposées, qui doivent faire l'objet d'une vérification de terrain. Cet inventaire n'est pas exhaustif et n'a pas de portée réglementaire. Il est informatif et n'exonère pas un porteur de projet de vérifier le statut de son terrain au regard de la réglementation sur les zones humides (même lorsque les parcelles concernées ne sont pas répertoriées dans l'inventaire).

Chaque zone humide répertoriée fait l'objet d'une fiche descriptive détaillée, présentant ses caractéristiques principales (localisation, superficie, formations végétales, faune, flore, fonctionnement hydraulique, identifications de menaces et nuisances, statut réglementaire) et identifiant sa « valeur patrimoniale ». A titre d'exemple, la zone humide des étangs de Crosagny / marais de Beaumont à Saint-Félix a une forte valeur patrimoniale (Flore : Intérêt Fort, Faune : Intérêt Fort, Hydraulique : Intérêt FORT, Autre(s) : Cynégétique, Paysage, Tourisme - Pédagogie).

Principaux cours d'eau et zones humides



Principaux cours d'eau et zones humides

Grand Annecy

- Inventaire zones humides
- Zones humides ponctuelles
- Zones humides potentielles
- Zones humides Natura 2000
- Tuffières

Principaux éléments du réseau hydrographique du Grand Annecy

19,3 km parcourus par le Fier

24,2 km parcourus par la Fillière

17,5 km parcourus par le Chéran

3,8 km parcourus par le Thiou

9,9 km parcourus par le Laudon

360 zones humides

28 zones humides Natura 2000 (Albanais)

23 zones humides inscrites en ENS

52 sites tufeux dans l'Albanais / 26 sur le Grand Annecy

Parmi les 360 zones humides (au minimum) que compte l'agglomération, une cinquantaine d'entre elles font l'objet d'une gestion dans le cadre :

- soit de contrats Natura 2000 (28 zones humides sont inscrites au contrat Natura 2000 du réseau des zones humides de l'Albanais),
- soit de plans de gestion établis dans le cadre du dispositif départemental des ENS (23 zones humides sont inscrites en ENS).

Seules 3 de ces zones humides sont à la fois inscrites en ENS et Natura 2000, il s'agit des sites des étangs de Crosagny à Saint-Félix, du marais des Mièges à Cusy, et du marais de l'Enfer à Saint-Jorioz (qui bénéficie également d'un arrêté préfectoral de protection de biotope). Les étangs de Crosagny et le marais de l'Enfer bénéficient de plans de gestion et de mesures de protection, de préservation et de valorisation auprès du public.

En revanche, le premier plan de gestion du marais des Mièges avait connu quelques difficultés de mise en œuvre. Un nouveau plan de gestion est en cours de rédaction, en concertation avec la commune et l'association locale de chasse.

Certaines zones humides (hors Natura 2000) situées sur les piémonts du Semnoz sont en train de s'enfricher et mériteraient une gestion plus régulière. Il s'agit notamment des zones humides gérées auparavant dans le cadre du contrat de rivière du Chéran qui, devenu caduc, les a laissées « orphelines » de gestion. Elles sont mentionnées dans le tableau des sites ENS, il s'agit notamment des marais des Choseaux et Le Leutet-Les Vauthières à Gruffy, du marais de Chez Guédin à Mûres, du marais de l'Epenouet à Viuz-la-Chiésaz, des marais des Lanfianna et des Arêtes à Quintal.



Zone humide du marais de Poisly

La problématique des plantes invasives

Certaines zones humides sont soumises à une prolifération de plantes invasives telles que les renouées, le solidage, la balsamine de l'Himalaya, la berce du Caucase. Ces plantes invasives se développant au détriment des espèces autochtones, engendrent des pertes de biodiversité mais peuvent également empêcher le bon écoulement des eaux sur les secteurs où elles se développent (balsamine), ainsi que la fragilisation des berges de cours d'eau (renouée, balsamine). La berce du Caucase pose également un problème de santé publique puisqu'elle sécrète une substance chimique fortement allergène.

Le SILA prévoit l'élaboration, à l'échelle du bassin versant, d'une stratégie de lutte contre les plantes invasives des milieux humides et aquatiques. Une première étape de ce travail prévoit une phase de connaissance et un diagnostic de terrain. Il s'agira ensuite de définir les moyens de lutte à mobiliser en fonction du degré d'invasion, les filières de traitement des déchets végétaux, et la gouvernance et l'organisation à mettre en place pour mettre en œuvre cette stratégie de lutte.



Zone humide - Etang du Marquis, Evires



Zone humide de la Glacière, Evires

Les tufières de l'Albanais

Les tufières (ou tuffières) font partie des zones humides, mais sont des milieux encore peu connus et peu valorisés, pourtant très riches et abritant des espèces d'intérêt patrimonial. Ce sont des milieux fragiles et vulnérables aux modifications de leur environnement. Les problématiques liées aux tufières peuvent rejoindre celles de la ressource en eau et de l'alimentation en eau potable.

Les tufières sont des concrétions calcaires qui se superposent à la végétation : le gaz carbonique issu de la décomposition des eaux d'infiltration est assimilé par les mousses sous l'action de la photosynthèse, ce qui provoque la précipitation du calcaire dissout et crée le tuf. Cette superposition de couches crée les dépôts de tufs calcaires, formations typiques des paysages karstiques. Ces concrétions et mousses tufigènes sont remarquables et constituent des habitats d'intérêt patrimonial. Les tufières sont constituées de 4 grands types d'habitat, dont 3 sont identifiés dans la directive européenne « habitat, faune, flore » : les sources pétrifiantes avec formation de tuf, les prairies à molinie bleue concrétionnée, les bas marais alcalins.

Dans la continuité des inventaires départementaux des zones humides, le PNR des Bauges, Asters et le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie ont rédigé un « Plan d'actions tufières du massif des Bauges 2015-2016 ». Ce travail réunit 3 objectifs :

- Identifier et cartographier l'ensemble des milieux tufeux du massif des Bauges
- Prioriser les sites en fonction des enjeux et préconiser des actions de gestion
- Rédiger un catalogue de fiches descriptives par site.

L'inventaire des tufières a été réalisé sur le périmètre du PNR des Bauges ainsi que sur le bassin versant du Chéran. 81 sites tufeux ont été identifiés et inventoriés. Le catalogue des sites propose une cartographie générale, ainsi qu'une fiche descriptive détaillée, et une évaluation de la priorité d'intervention prenant en compte la valeur patrimoniale du site, les menaces et la potentialité de valorisation du milieu.

Dans le secteur de l'Albanais, 52 sites tufeux ont été identifiés en Haute-Savoie, dont **26 sur le Grand Annecy (24 dans le secteur du Chéran, 2 sur la commune de Leschaux)**. Ces sites sont identifiés dans le tableau ci-contre.

| N° | Site | Commune | Priorité |
|----|-------------------|-----------------|----------|
| 16 | Les Vauthières 1 | Gruffy | 1 |
| 17 | Les Vauthières 2 | Gruffy | 1 |
| 18 | Les Vauthières 3 | Gruffy | 1 |
| 19 | La Gargue | Gruffy | 1 |
| 1 | Les Granges | Viuz-la-Chiésaz | 2 |
| 11 | Le Châtelet 1 | Gruffy | 2 |
| 12 | Moulin de Janin | Gruffy | 2 |
| 13 | Les Leutets 1 | Gruffy | 2 |
| 14 | Les Leutets 2 | Gruffy | 2 |
| 15 | Les Leutets 3 | Gruffy | 2 |
| 21 | Les Balmettes | Cusy | 2 |
| 45 | Le Chéran 5 | Alby-sur-Chéran | 2 |
| 48 | Le Chéran 2 | Alby-sur-Chéran | 2 |
| 50 | Le Chéran | Alby-sur-Chéran | 2 |
| 66 | Les Combettes | Leschaux | 2 |
| 67 | Le Mollard | Leschaux | 2 |
| 2 | Les Granges | Mûres | 3 |
| 3 | La Pesse | Héry-sur-Alby | 3 |
| 4 | Les Balmettes 1 | Gruffy | 3 |
| 5 | Les Granges 2 | Mûres | 3 |
| 6 | Les Granges 3 | Mûres | 3 |
| 7 | Les Balmettes 2 | Héry-sur-Alby | 3 |
| 8 | Les Balmettes 3 | Gruffy | 3 |
| 9 | Le Châtelet 2 | Gruffy | 3 |
| 10 | Moulin de Janin 2 | Gruffy | 3 |
| 20 | Pont de l'Abîme | Pont de l'Abîme | 3 |

Extrait de l'inventaire des tufières de l'Albanais
 (Source : « Plan d'actions tufières du massif des Bauges 2015-2016 »,
 PNR des Bauges, Asters, CEN de Savoie)
 (Le numéro de site en première colonne renvoie au numéro
 de la fiche détaillée de l'étude).

Le SMIAC a manifesté son souhait de mettre en œuvre le plan de gestion des tufières élaboré par le PNR des Bauges, dans le cadre du label « Site rivières sauvages » du Chéran et du Nant d'Aillon. Si la labellisation est accordée, une action spécifique sera mise en œuvre.

En parallèle de ce plan d'actions, certains sites tufeux pourraient bénéficier d'une inscription à l'inventaire ENS départemental dans un objectif de préservation et de protection pour certains, et de valorisation pour d'autres.

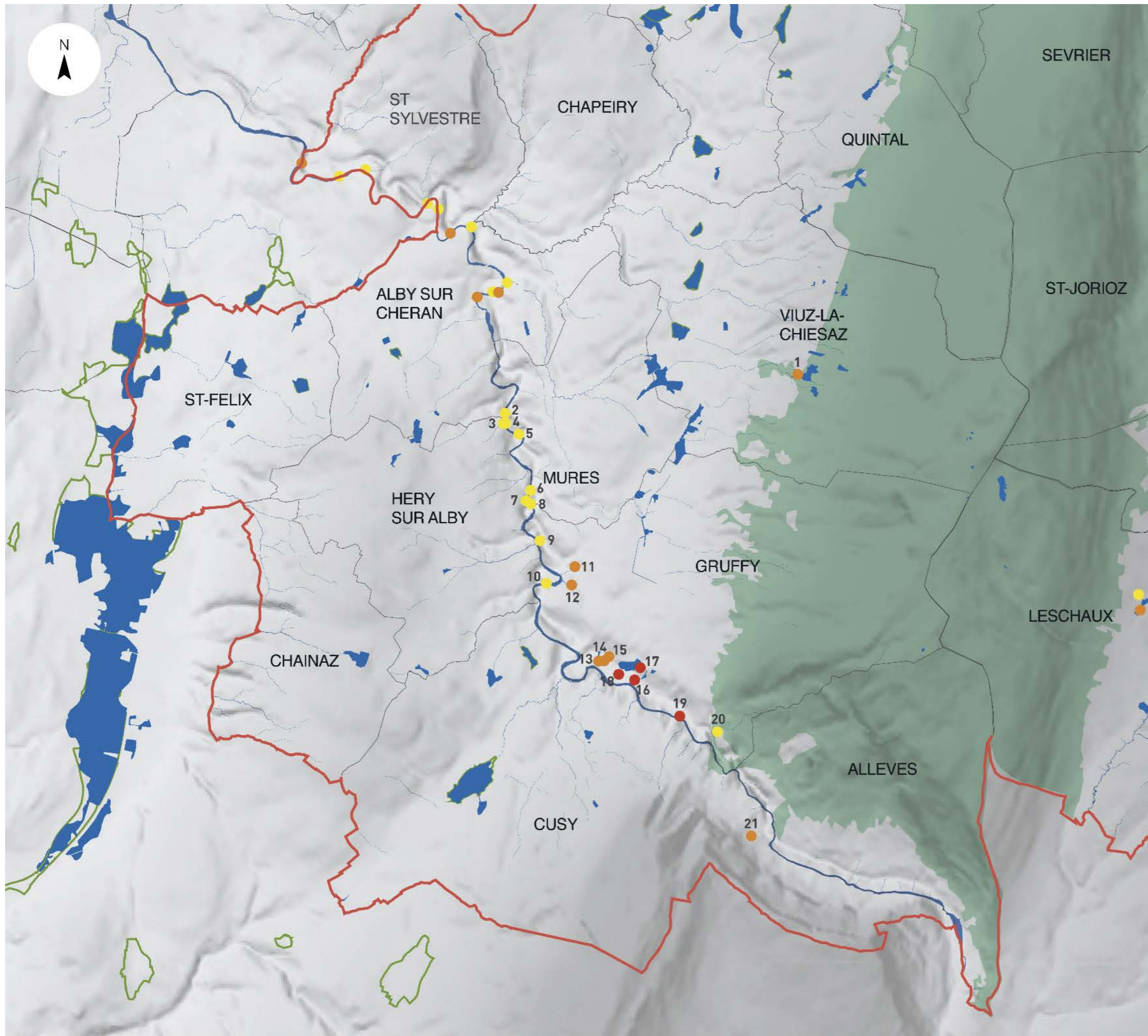


La tufière des Vauthières, Gruffy
 (© Emeline Chapron, Parc Naturel Régional des Bauges)

Tufières de l'Albanais

Inventaire des tufières de l'Albanais

Source : « Plan d'actions tufières du massif des Bauges 2015-2016 »,
PNR des Bauges, Asters, CEN de Savoie



Tuffières de l'Albanais

Grand Annecy
 Extrait du plan d'actions tuffières du massif des Bauges 2015-2016,
 PNR des Bauges, Asters, CEN de Savoie

- Agglomération Grand Annecy
- Zones humides
- Natura 2000
- Tuffières - priorité 1
- Tuffières - priorité 2
- Tuffières - priorité 3

Origine orthophotoplan et cadastre/FC074 - Reproduction interdite-CAUE 74

Les friches à molinie

Les friches à molinie (graminée) sont des milieux humides, aux sols argileux souvent gorgés d'eau en hiver et au printemps, mais pouvant devenir très secs en été. Les friches à molinie abritent des formations végétales variées (le terme molinie désignant les plantes des sols humides au sens large). Elles peuvent constituer des habitats d'intérêt communautaire et sont souvent associées à des milieux et zones humides.

Un inventaire des friches à molinie a été établi par Asters, afin de favoriser l'identification et la connaissance de ces milieux, et d'en assurer une prise en compte et une gestion adaptée.

La cartographie proposée en page 52 identifie les friches à molinie repérées sur le territoire.

Le secteur d'Allèves compte plusieurs friches à molinie. Il serait intéressant de mieux partager l'information sur ces sites pour sensibiliser à leur fonctionnement (souvent associé aux zones humides) et à la biodiversité qu'ils abritent.

Les prairies sèches : inventaire et plan d'actions

Les prairies et pelouses sèches se développent sur un sol bien drainé, légèrement humide à très sec, sur des terrains en pente exposés au sud, sur des sols pauvres et peu profonds, souvent caillouteux. Ces milieux, formations végétales basses, sont paradoxalement riches en espèces végétales (herbacées vivaces) et abritent souvent des espèces rares et protégées.

Ces espaces sont issus des pratiques humaines de pâturage extensif, qui ont maintenu leur ouverture, les prairies sèches évoluant naturellement vers l'embuissonnement et la forêt. Leur maintien est donc intimement lié aux pratiques humaines qui délaissent malheureusement ces sites, souvent difficiles d'accès.

Un inventaire départemental des prairies sèches a été réalisé par Asters avec le soutien du Département de la Haute-Savoie et en lien avec les 4 conservatoires d'espaces naturels de Rhône-Alpes, pour aboutir à une stratégie partagée et adaptée aux enjeux des territoires.

Mieux les connaître pour mieux les gérer et les préserver est un enjeu important, notamment sur les coteaux de la rive droite du lac d'Annecy et sur le secteur d'Allèves. Ces 2 secteurs comportent en effet des réseaux de pelouses sèches conséquents. Les pelouses sèches de la rive droite du lac font l'objet depuis quelques années d'une « reconquête » par la plantation de vignes, l'idée étant de revaloriser le patrimoine historique viticole des coteaux du Veyrier. Ces projets doivent être menés avec attention pour assurer la pérennité des plantations et leur compatibilité avec les fonctions écologiques des pelouses sèches (présence d'une faune et une flore spécifiques, zones de passage de la grande faune...).

Sites repérés

- Les tufières de l'Albanais dont la gestion pourrait être mise en œuvre selon les propositions de l'étude, en précisant celles qui pourraient intégrer le réseau des espaces naturels sensibles.
- Les prairies sèches des coteaux du Mont Veyrier qui font l'objet de projet de reconquête par les vignes.
- Les prairies sèches du secteur d'Allèves.
- Zone humide de l'étang à Groisy .
- Zones humides « orphelines de gestion » de l'Albanais : marais des Choseaux et Le Leutet-Les Vauthières à Gruffy, marais de Chez Guédin à Mûres, marais de l'Epenouet à Viuz-la-Chiésaz, marais des Lanfianna et des Arêtes à Quintal.

3.3. La forêt et le patrimoine arboré

Les espaces forestiers

Les boisements du Grand Annecy, de grands espaces aux multiples enjeux

Le patrimoine arboré et les massifs forestiers représentent une importante partie du territoire et constituent une composante incontournable des paysages et des espaces de nature.

37 % du territoire du Grand Annecy est occupé par des forêts : le Semnoz et les Bauges au sud-est, la Montagne d'Age et la Mandallaz à l'ouest et le massif des Bornes-Aravis au nord et à l'est. Le couvert boisé se répartit sur ces massifs en 3 étages de végétation : un étage collinéen de feuillus, un étage montagnard de résineux, et un étage sub-alpin au-dessus de 1 400 mètres d'altitude.

La forêt a sur le territoire de multiples fonctions : économiques, sociales et environnementales. C'est une ressource économique alimentant les marchés de la construction et du bois de chauffage. Les activités d'exploitation du bois permettent parallèlement d'assurer l'entretien de la forêt. Les espaces boisés constituent également des espaces de détente et sont le lieu de nombreuses pratiques sportives et de loisirs. Enfin, le rôle écologique et environnemental des forêts est majeur : ce sont à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, et elles participent à la lutte contre le réchauffement climatique, constituent des puits de carbone et une protection contre les risques naturels (avalanches, glissements de terrain, éboulements).

La gestion des forêts

Les grands massifs constituent des boisements de grandes surfaces, dont la propriété est répartie entre une multitude de propriétaires, publics et privés.

Les forêts publiques (communales, départementales et domaniales), sont soumises au régime forestier et gérées par l'Office National des Forêts (ONF). Le régime forestier permet une gestion durable des boisements, avec des plans de gestion à 20 ans, qui permettent de prendre en compte les fonctions multiples des forêts et de proposer des plans d'action adaptés :

- La forêt environnementale, prenant en compte les spécificités (ENS, Natura 2000), les risques naturels, les activités de chasse et de pêche.
- La production forestière : exploitation, desserte, prélèvement et renouvellement des boisements.
- La forêt sociale : accueil du public, sensibilisation.

L'ONF mène actuellement une étude, à l'échelle de la Région Rhône-Alpes, pour évaluer les secteurs qui pourraient intégrer le régime forestier. Les surfaces gérées par l'ONF pourraient évoluer à la hausse à l'issue de cette étude.

À l'échelle du Grand Annecy, la forêt subit une pression d'usage du fait de sa situation péri-urbaine, il devient indispensable de bien communiquer auprès des « utilisateurs » des sites boisés : les problèmes de gestion des déchets sont plus fréquents et il devient nécessaire d'expliquer le volet économique de la forêt et les coupes de bois liées aux activités d'exploitation, qui sont parfois mal perçues par le grand public, tout comme les plans de chasse, qui permettent de réguler la présence de gibier.



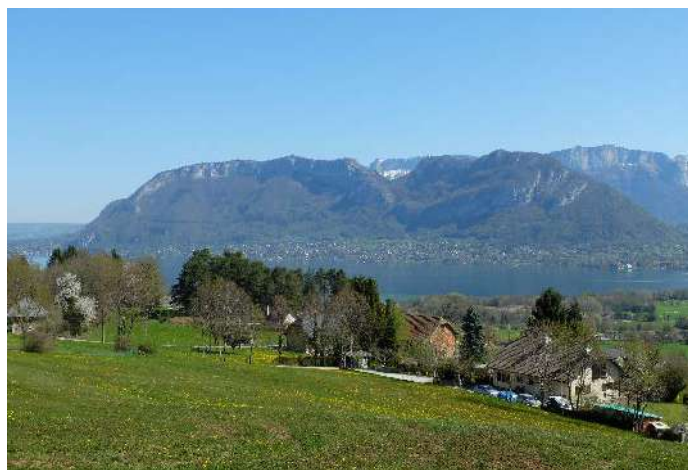
Forêt du Mont-Veyrier



Forêt d'Evires



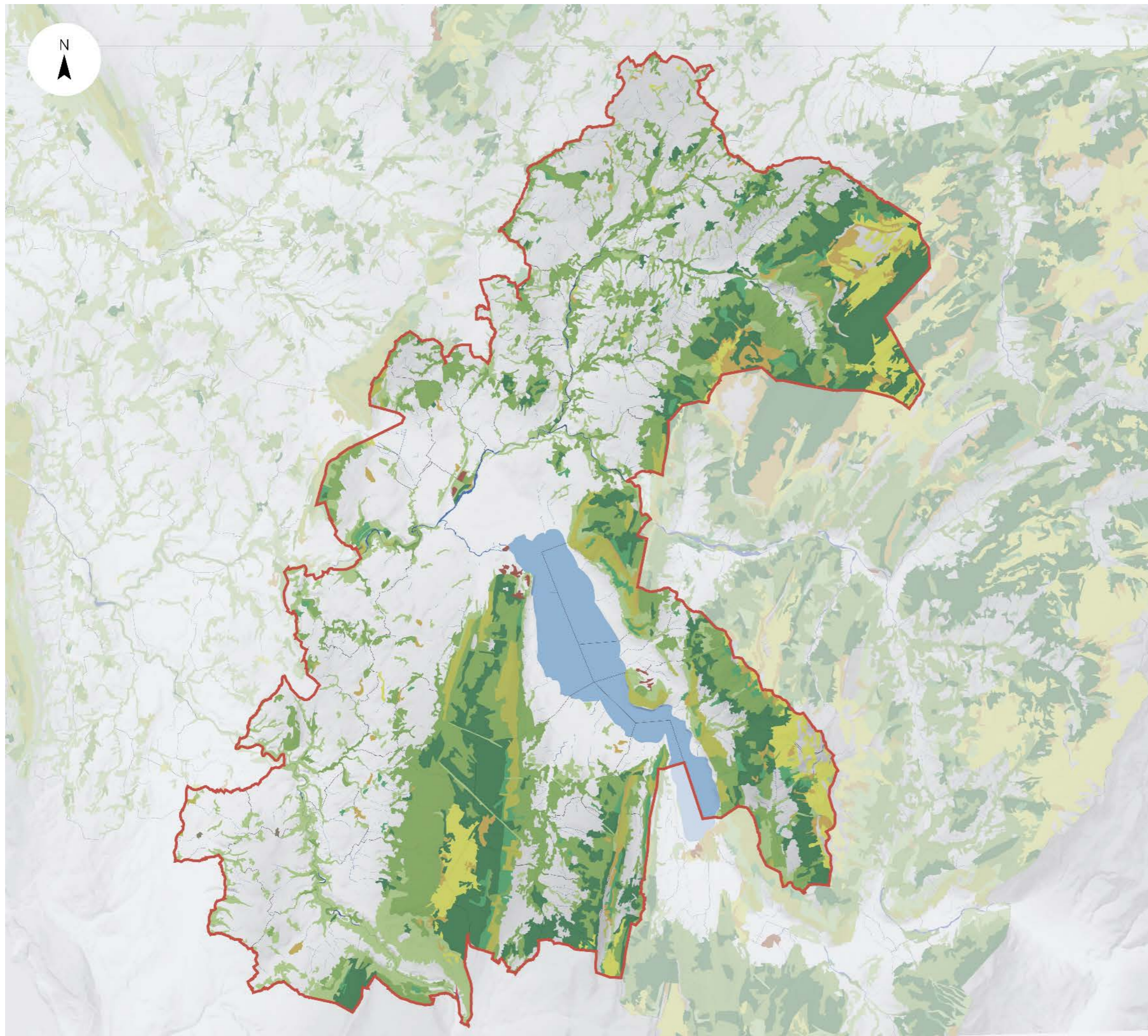
Pentes boisées du Semnoz depuis La Chapelle-Saint-Maurice



Mont Veyrier et Mont Baret depuis Sevrier

Couvert forestier

Grand Annecy



Couvert forestier

Grand Annecy

- Agglomération Grand Annecy
- Futaie de conifères
- Futaie mixte
- Mélange de futaie de conifères et taillis
- Mélange de futaie de feuillus et taillis
- Taillis
- Lande
- Forêt ouverte
- Futaie de feuillus
- Peupleraie

Zoom sur les espaces forestiers du massif des Bauges : la charte forestière du massif des Bauges

Instaurée par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001, la Charte forestière de territoire (CFT) est une démarche concertée entre les collectivités concernées, les propriétaires forestiers, les gestionnaires et l'ensemble des acteurs et partenaires de la filière forestière visant à mieux intégrer la forêt dans l'aménagement du territoire et les politiques territoriales.

Sur les communes du PNR des Bauges, la forêt bénéficie du cadre de gestion de la Charte forestière du massif des Bauges. La 3^e charte est en cours. Cette démarche permet une gestion durable, multifonctionnelle et concertée de la forêt.

Les enjeux de la charte forestière du massif des Bauges :

1. Promouvoir une gestion responsable et multifonctionnelle de la forêt,
2. Développer la mobilisation de la ressource bois locale de façon durable,
3. Valoriser localement la ressource bois,
4. Développer une culture forêt-bois auprès des élus, du grand public et vis-à-vis des agglomérations portes.

Les communes membres du PNR bénéficient de cette charte forestière, dont les communes de la Rive Gauche du Lac et du Pays d'Alby. Le massif du Semnoz est entièrement couvert par ce dispositif.

55 % du territoire des communes de la Rive Gauche du lac sont boisés, ce qui représente 4 122 ha de forêts. 62 % des forêts sont privées et morcelées entre une multitude de propriétaires (1 769 propriétaires). Les 38 % restants, 1 573 ha de forêts communales et domaniales, sont publics et gérés par l'ONF.

Les forêts privées (qui représentent plus de la moitié du couvert forestier de l'agglomération) sont partagées entre une multitude de propriétaires. Ce morcellement des parcelles complique la gestion des boisements, faute d'une stratégie globale d'intervention, et faute d'accès adaptés.

Les enjeux identifiés dans le diagnostic territorial du PLUi de la Rive Gauche du Lac :

- Préservation de la forêt dans son rôle multifonctionnel,
- Prise en compte dans les PLU des besoins d'aménagement de la forêt liés aux plans de gestion (desserte),
- Valorisation et desserte de la forêt privée,
- Etude d'un schéma de desserte de la forêt à l'échelle du Grand Annecy.
- Organisation de la filière bois.

Zoom sur les espaces forestiers des Ussets et Bornes : projet de mobilisation de la forêt privée

Dans le cadre d'un projet LEADER sur le territoire Ussets et Bornes, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est maître d'ouvrage d'un projet de mobilisation de la forêt privée.

Il s'agit d'un programme d'accompagnement de propriétaires privés pour les encourager à se constituer en groupement ou association de propriétaires en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de gestion des parcelles forestières, dans une vision multi-usages de la forêt. Ce projet concerne le territoire Ussets et Bornes, dont les communes de l'ex Pays de Fillière : Groisy, Nâves-Parmelan, Fillière et Villaz. Le programme a été validé pour une durée de 3 ans et a débuté en mars 2018.

Le projet « Mobilisation de la forêt privée » sur le territoire Ussets et Bornes

Objectif : mobiliser et valoriser la forêt privée

- Sensibilisation et mobilisation des propriétaires,
- Mise en place d'associations de propriétaires,
- Définition et réalisation de plans de gestion de la forêt privée.

Actions : Déploiement d'une ingénierie dédiée

- Outils, dont un événementiel, de sensibilisation des acteurs dont les propriétaires,
- Mise en œuvre d'une bourse foncière forestière et suivi,
- Appui à la création d'associations de propriétaires,
- Accompagnement à la définition et à la réalisation de plans de gestion de la forêt privée.

Moyens

- Projet sur 3 ans à compter de mars 2018,
- Estimation : 180 000 € TTC max (320 à 330 jours de travail soit environ 160 000 €, frais divers : interface Internet, outils de communication, frais postaux, etc. 20 000 €),
- Financement FEADER 64 %.

Secteur des Bornes : enjeux forestiers identifiés dans le cadre d'une gestion forestière collective

- Mise en œuvre d'un plan simple de gestion concerté,
- Créer les conditions pour faire de la compensation CO2 avec l'agglomération du Grand Annecy,
- Développer une logique de contractualisation pour articuler les enjeux forestiers avec les enjeux de loisir et de fréquentation de ce massif périurbain.

Le bois énergie

À l'échelle du Grand Annecy, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) aborde la question de la forêt sous l'angle du bois énergie, à travers un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT).

Dans le cadre du projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) du bassin annécien, le CRPF a mené une action d'accompagnement d'une structuration de la filière bois énergie en 2015-2016.

Zoom sur l'action du CRPF

« Accompagner la structuration d'une filière bois énergie »

Dans le cadre du PSADER du bassin annécien, le CRPF a piloté l'action « Accompagner la structuration d'une filière bois énergie » en 2015-2016. Le gisement bois énergie est avéré, mais la filière non encore structurée. Le CRPF a ainsi accompagné une action visant à identifier puis à mettre en œuvre des chantiers collectifs bois énergie pour accroître la récolte de bois en forêt privée.

Les résultats de cette action ont atteint les objectifs visés avec :

- 50 chantiers potentiels identifiés pour le compte de 135 propriétaires (400 parcelles de terrain, 238 ha),
- 16 chantiers réalisés pour le compte 37 propriétaires (57 ha),
- Des actions de sensibilisation des propriétaires forestiers et des élus.

Cette action a notamment initié la création de l'association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) sur le massif forestier et la vallée du Laudon (82 ha concernés, 33 propriétaires).

La problématique de l'enfrichement

Même si la couverture forestière du Grand Annecy est aujourd'hui assez stable : 17 781 ha en 2010 et 17 783 ha en 2016 (source : Observatoire départemental et services fiscaux), elle a évolué plus significativement au siècle dernier. Certains terrains cultivés ou pâturés se sont enfrichés, et la lisière de la forêt est descendue sur les coteaux. C'est le cas sur les coteaux du Veyrier et sur les coteaux du Semnoz et du roc des Bœufs à Saint-Jorioz et Sevrier. La comparaison de photos aériennes anciennes et de photos récentes montre la progression de cette lisière.

Ce phénomène d'enfrichement est essentiellement lié à la déprise agricole des terrains situés sur les coteaux en pente, dont les difficultés d'accès ont peu à peu conduit à l'abandon de l'exploitation. Des initiatives locales récentes ont tenté de revaloriser ces terrains et de lutter contre l'enfrichement : la replantation de vignes à Veyrier-du-Lac par exemple, ou encore le Plan de Gestion de l'Espace du Pays (PLGE) de Faverges et du Laudon.

Le même phénomène est observé sur les alpages (exemple des Glières ci-contre).

Zoom sur le Plan Local de Gestion de l'Espace de la communauté de communes des Sources du Lac et la vallée du Laudon

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, une action a été menée afin d'aider les agriculteurs à restaurer certains espaces en déprise. Un accompagnement leur a été proposé à différents niveaux : gestion foncière, chantiers de débroussaillage, amélioration des points d'eau et des accès.

Cette action a permis de limiter la progression des friches et de la forêt en s'appuyant sur l'agriculture, et en associant les agriculteurs et propriétaires de terrain. Cette action a permis de mettre en place 73 chantiers et de réhabiliter 234 ha de pâturages.



Photographie aérienne 1950-1965

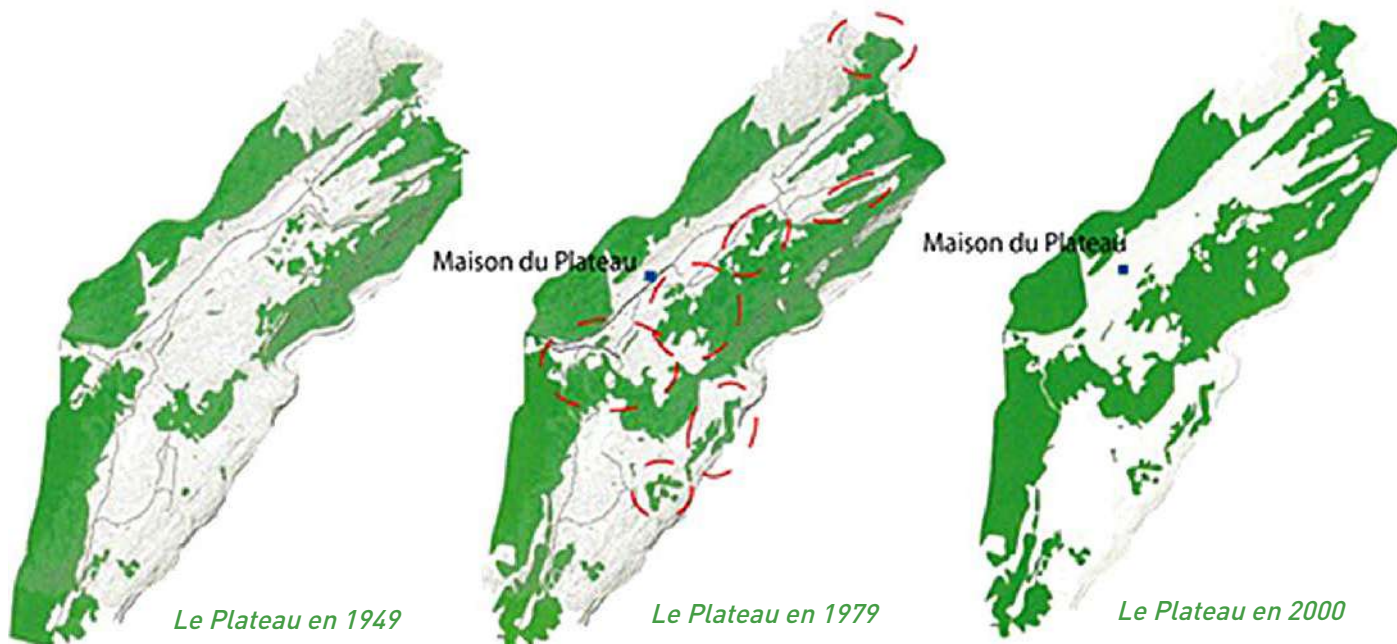
Photographie aérienne 2015

■ Délimitation du couvert forestier du Mont-Veyrier

■ Espaces gagnés par la forêt

Progression de la forêt du Mont Veyrier sur les espaces ouverts

(Source : Géoportail)



Progression de la forêt sur l'alpage des Glières
 (Source : J. JOLY, 2004 ; C. THEVENET, 2011)



Espace ouvert et zone en cours d'enfrichement, pentes boisées du Semnoz - Sevrier

La problématique du changement climatique

Le changement climatique a causé ces dernières années des événements climatiques aux conséquences dévastatrices sur les forêts : tempête de 1999, canicule et sécheresse en 2003, sécheresse en 2018... la fréquence et l'intensité de ces événements augmentent, et représentent le principal facteur de dépérissement des boisements. Affaiblis, ces derniers sont plus fragiles aux attaques des parasites, dont la quantité et la diversité augmentent avec le réchauffement des températures, tout comme le risque d'incendie.

Les conditions de vie des boisements évoluent et les aires bioclimatiques progressent vers le nord. Certaines prévisions annoncent une progression vers le nord de 500 km en un siècle, soit 10 fois plus rapidement que la capacité de migration naturelle de la plupart des essences forestières. Il pourrait donc devenir difficile de maintenir certaines espèces et de nombreuses questions se posent quant à l'adaptation génétique des essences aux nouvelles conditions climatiques, à l'évolution des parasites, la compétition avec d'autres espèces...

Les conséquences du changement climatiques sont observées à travers toute la France par l'ONF dans les forêts gérées, et ses impacts vont se faire ressentir plus fortement ces prochaines décennies.

Sur le Grand Annecy, les documents de révision d'aménagement forestier de la forêt communale de Thorens-Glières 2008-2022, et de la forêt départementale des Glières 2008-2022, mentionnent les impacts sur ces deux forêts des événements climatiques de ces 20 dernières années : la tempête de 1999, la canicule de 2003, et les sécheresses de 2003-2005.

La stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique est ainsi une question d'actualité aux multiples enjeux, qui concerne le territoire du Grand Annecy à plusieurs titres, puisque les forêts ont des fonctions économiques, écologiques (réservoirs de biodiversité, protection des sols, épuration des eaux), et sociales (accueil du public, paysages).

Les arbres remarquables

L'ONF a réalisé un premier inventaire des arbres remarquables du département de la Haute-Savoie. Ce travail a fait l'objet d'un ouvrage paru en juillet 2016 « Du Mont-Blanc au Léman, Arbres remarquables en Haute-Savoie ». La « remarquabilité » des arbres est analysée au regard de leurs dimensions, leur intérêt paysager et/ou écologique, leur port/esthétique, ou en référence à des données historiques.

Les arbres repérés sur le Grand Annecy sont listés dans le tableau ci-dessous :

| Nom Français | Commune | Localisation | Remarquabilité |
|----------------------------|---|---|--|
| Cèdre du Liban | Talloires- Montmin | Plage communale de Talloires-Montmin | Dimensions (hauteur : 30 m, circonférence : 5,10 m, âge : 200 ans) Intérêt paysager |
| Epicea commun | Commune nouvelle d'Annecy (Annecy-le-Vieux) | Pré Vernet (Mont Veyrier) | Port/esthétique : forme du tronc particulière |
| Séquoia géant | Commune nouvelle d'Annecy | Séquoias géants des Jardins de l'Europe | Dimensions (hauteur : 35 m, circonférence de 4 à 5,60 m, âge : 150 ans) Port/esthétique |
| Aulne glutineux | Poisy | Marais de Poisy | Dimensions (hauteur : 15 m, circonférence : 4,46 m, âge → 150 ans) Intérêt écologique |
| Hêtre commun | Villaz | Les Rochettes | Dimensions (hauteur : 35 m, circonférence : 3,50 m, âge : 150 ans) |
| Hêtre pourpre | Commune nouvelle d'Annecy (Annecy-le-Vieux) | Parc Gabriel Fauré | Dimensions (hauteur : 25 m, circonférence 3,55 m, âge : 150 ans) Intérêt paysager, historique, port/esthétique, |
| Platane | Veyrier-du-Lac | Route de la Tournette | Dimensions (hauteur : 30 m, circonférence : 6,20 m) Port/esthétique |
| Platanes | Commune nouvelle d'Annecy | Alignement de platanes de l'avenue d'Albigny | Dimensions (hauteur : 35 m, circonférences : 3,5 à 4 m, âge : 180 ans) Intérêt paysager du double alignement légèrement penché vers le lac, port/esthétique |
| Platanes | Commune nouvelle d'Annecy | Platanes du bord du lac sur la presqu'île de l'Impérial | Dimensions (hauteur : 22 m, circonférence 3,5 m, âge : de 150 à 200 ans) Intérêt paysager, système racinaire apparent, port/esthétique |
| Chêne pédonculé | Saint-Martin-Bellevue | Chez Chenal | Dimensions (hauteur : 24 m, circonférence : 7,90 m, âge : 400 à 500 ans) Port/esthétique |
| Saule blanc | Commune nouvelle d'Annecy (Annecy-le-Vieux) | Sur les Bois | Dimensions (hauteur : 8 m, circonférence : 7m) Port/esthétique |
| Tilleul à grandes feuilles | Talloires-Montmin | Ermitage de Saint-Germain | Dimensions (hauteur : 16 m, circonférence : 3,10 m, âge : 180 ans) Intérêt paysager et historique |
| Tilleul à feuilles en cœur | Talloires-Montmin | Pont des fées, au-dessus de la cascade d'Angon | Dimensions (hauteur : 8 m) Port/esthétique |

Les arbres remarquables identifiés sur le Grand Annecy

(Source : Du Mont-Blanc au Léman, Arbres remarquables en Haute-Savoie, sous la direction de Henri ROUGIER, avec Denis JORDAN, Gilberte LACK, Claude LEBAHY, Tristan MEUDIC, Robert MOUTARD, éditions du Belvédère, ONF, juillet 2016)



Hêtre pourpre, commune nouvelle d'Annecy (Annecy-le-Vieux)
© Claude Lebahy



Saule blanc, commune nouvelle d'Annecy (Annecy-le-Vieux)
© Claude Lebahy



Platane, Veyrier-du-Lac © Claude Lebahy



Séquoia géant, Les Jardins de l'Europe, commune nouvelle d'Annecy
© Claude Lebahy

3.4. Les grands secteurs de nature de l'agglomération

Les milieux ruraux collinaires : la vallée du Laudon, le pays de Fillière et l'Albanais

Parmi les entités paysagères du Grand Annecy et les grands sites de nature, les milieux ruraux collinaires connaissent des enjeux communs car ils sont constitués de milieux et de paysages similaires. Il s'agit des grandes entités de l'Albanais, de la vallée du Laudon, et du pays de Fillière.

Ils accueillent également les principaux sites agricoles de l'agglomération et constituent ainsi un patrimoine naturel, culturel, agricole et paysager.

Les milieux agricoles, pour la majeure partie dédiés à l'élevage bovin, sont constitués de très nombreuses prairies de pâture. On y trouve à la marge quelques grandes cultures céréalières, du maraîchage, de l'arboriculture... Le paysage est marqué par la présence de quelques grands vergers en activité, mais également d'anciens vergers et châtaigneraies, véritable patrimoine culturel et naturel de ces paysages ruraux, dont certains font l'objet d'actions de conservation, à l'initiative des communes et/ou d'associations locales. A titre d'exemple peuvent être cités le verger conservatoire du musée d'histoire naturelle de Gruffy, la plantation de variétés anciennes d'arbres fruitiers accompagnée par l'association des Croqueurs de pommes à Saint-Martin-Bellevue, la reconquête des coteaux par la plantation de vignes à Veyrier-du-Lac et Menthon-Saint-Bernard...

Le paysage de l'avant-pays est également structuré par les vallons des cours d'eau qui les traversent (Le Chéran, la Fillière, le Fier, le Daudens, le Laudon et leurs affluents), leurs ripisylves, les réseaux de haies bordant les parcelles agricoles et les arbres isolés.

Ces paysages abritent ainsi une richesse de milieux naturels : les principaux cours d'eau et leurs ripisylves, les zones humides, les tufières, les friches à molinie, les pelouses sèches sur les coteaux sud (Albanais, Fillière)... Le patrimoine naturel et géologique des cours d'eau est remarquable, notamment celui de l'Albanais et du Chéran, avec le site du pont de l'Abîme, les failles de Saint-Sylvestre, la voile de la Mariée...

En remontant sur les coteaux, l'avant pays laisse place aux espaces boisés des massifs du Semnoz et des Glières.

L'enjeu paysager sur ces 3 secteurs d'avant-pays est central et suppose la conciliation des pratiques, entre usages agricoles, qui participent de l'entretien des paysages, et protection des milieux. Cet enjeu de préservation des structures paysagères est étroitement lié à l'enjeu de maintien, de préservation et de restauration des trames vertes et bleues, constituées du maillage des différents milieux naturels et de la perméabilité des espaces agricoles extensifs.

Ces enjeux impliquent des actions à construire avec les partenaires du monde agricole pour maintenir et valoriser ces paysages ruraux patrimoniaux, dont les vergers et châtaigneraies, et accompagner des pratiques agricoles préservant l'environnement et la qualité des milieux.

Cette campagne est également le lieu d'usages récréatifs. Certains sites de nature sont « équipés » pour l'accueil du public comme les étangs de Crosagny, l'étang de la Lèche, le pont de l'Abîme... Les nombreux PDIPR permettent la découverte de ces paysages et de son patrimoine, accueillant les sportifs et promeneurs de plus en plus nombreux avec entre autres le développement du trail et la fréquentation croissante des VTT et VTT électriques.



Paysage collinaire, pays de Fillière



Paysage collinaire, Villaz



Colline de l'Albanais et vue sur le Semnoz

Les gorges du Chéran et le pont de l'Abîme

Le pont de l'Abîme a intégré l'inventaire ENS en 2017 mais le périmètre précis du site et les modalités de gestion ne sont pas encore définis. Le contrat de site ENS prévoit une finalisation du périmètre. Trois périmètres de réflexion et de projets différents peuvent être envisagés, pour lesquels plusieurs enjeux se côtoient :

- Un périmètre centré sur le secteur du pont de l'Abîme avec une entrée touristique du projet de valorisation : hôtel racheté par la commune de Gruffy, projet privé de via ferrata, équipements d'accueil du public en gestion par la direction de l'Environnement du Grand Anancy (parking, sentiers de promenade, interprétation de site des tours Saint Jacques, espaces verts, toilettes, gestion des déchets...).
- Un périmètre élargi correspondant au périmètre de la ZNIEFF, du pont de Bange au moulin Janin.
- Un périmètre élargi aux gorges du Chéran portant plutôt sur les enjeux environnementaux du cours d'eau et des milieux connexes.

Le PNR des Bauges, dans le cadre du projet Espace Valléen, a réalisé en 2017 un rapport d'opportunité sur le site du pont de l'Abîme proposant un projet de valorisation touristique du site. Le site du pont de l'Abîme et les gorges du Chéran ont un potentiel indéniable : site naturel d'intérêt reconnu (ZNIEFF I, ENS, géosite du PNR des Bauges), patrimoine historique et paysager (site classé depuis 1946), positionnement stratégique au regard des itinéraires touristiques et de l'offre de l'agglomération.

Plusieurs aménagements de valorisation ont été réalisés ces dernières années : belvédère et parking attenant, circuit de randonnée, mais le site peut avoir un tout autre rayonnement par la mise en place d'une offre d'accueil et de loisirs plus complète, tout en étant attentive au caractère naturel du site.

L'étude d'opportunité a proposé plusieurs axes de travail :

- Orientation d'aménagement en termes d'équipements de découverte, de loisirs de pleine nature (randonnée, pêche, via ferrata).
- Redonner au site une fonction (d'époque) d'étape : restauration, hôtellerie.
- Etude des conditions techniques et financières de réalisation.
- Estimation de la fréquentation touristique.

Suite à cette étude, et dans l'objectif de finaliser le périmètre ENS et de proposer un plan de gestion adapté aux multiples enjeux du site, il semble opportun de réunir à nouveau tous les acteurs publics impliqués dans la gestion et la valorisation de ce secteur (propriétaires fonciers et gestionnaires : communes, Grand Anancy, SMIAC, PNR des Bauges, Département de la Haute-Savoie), afin de bien cerner leurs attentes, leur volonté d'évolution du site, et les porteurs de projets potentiels.



Panneau d'information Espace naturel sensible, gorges du Chéran, Cusy



Aménagement du pont de l'Abîme, Cusy

Le massif du Semnoz

Le site du Semnoz croise les enjeux de gestion touristique, économique (exploitation forestière, alpages), environnementaux et paysagers. Il abrite des milieux naturels (zones humides, tufières, grottes, patrimoine géologique) et des espèces faunistiques et floristiques variées. Les dispositifs en œuvre sur l'ensemble du massif et les acteurs sont nombreux.

Les alpages de la partie sommitale sont le lieu des équipements et activités touristiques, qui accueillent les sportifs et visiteurs hiver comme été. Le SIPAS (qui intégrera le Grand Annecy en 2019) est en charge de la gestion du domaine skiable et constitue un acteur très présent auprès des alpagistes. Le PNR des Bauges est également présent auprès des exploitants agricoles, à travers l'animation du Plan pastoral territorial (PPT) et du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) des Bauges. Les collectivités (Grand Annecy, commune de Leschaux) propriétaires fonciers d'alpages font également partie des interlocuteurs en présence.

Les pentes boisées font l'objet d'une exploitation forestière à optimiser. Les forêts domaniales et forêts communales sont soumises au régime forestier et gérées par l'ONF, mais la majeure partie du couvert forestier reste aujourd'hui de propriété privée. L'outil fédérateur à l'échelle du massif est la charte forestière du massif des Bauges animée par le PNR des Bauges.

Des problèmes récurrents sont évoqués concernant la gestion des usages, les acteurs intervenant sur les différents milieux sont nombreux (forêts, alpages, exploitation touristique, usagers...). Plusieurs dispositifs de gestion sectorielle se côtoient, mais il n'y a pas d'outils de gestion transversale.

Par ailleurs, du fait de la très forte fréquentation liée aux activités de loisirs, les routes et le stationnement sont facilement saturés, la question de l'accessibilité du Semnoz et des mobilités douces et transports en commun se pose.

Le Semnoz nécessite une approche transversale à l'échelle du massif prenant en compte la multiplicité des milieux, les usages pratiqués et les interactions entre tous les protagonistes et partenaires.

La prise de compétence du Grand Annecy sur ce site au 1^{er} janvier 2019 avec la dissolution du SIPAS pourrait être l'opportunité d'un diagnostic de territoire, de ses forces et faiblesses pour aboutir à la rédaction d'un plan de gestion global, intégrant toutes les dimensions. Le PNR des Bauges, animateur de nombreux dispositifs (charte forestière, PPT, PAEC) semble être l'un des partenaires incontournables de ce travail. Il dispose par ailleurs d'une expertise environnementale fine de ce territoire.

Le massif des Frettes et le plateau des Glières

Tout comme le Semnoz, le plateau des Glières est un site aux multiples pratiques et enjeux : 1^{er} site départemental pour la pratique du ski nordique, le plateau des Glières est également un site d'alpages et abrite de riches milieux naturels (zones humides, tourbières), objets d'une reconnaissance Natura 2000. A ce titre, il bénéficie d'une charte et d'un document d'objectifs, prenant en compte l'activité pastorale.

Le site Natura 2000 des Glières est animé par le syndicat mixte des Glières, en lien étroit avec le Département de la Haute-Savoie. Les alpages sont quant à eux intégrés au PPT et au PAEC « Fier-Aravis » animés par la communauté de communes des Vallées de Thônes. Le PAEC a été mis en œuvre afin de soutenir et de poursuivre la dynamique agro-environnementale engagée à l'échelle des sites Natura 2000. Sur le secteur du Grand Annecy, 2 groupements pastoraux et 2 exploitations individuelles se sont engagées dans des mesures agro-environnementales (des précisions sur ces dispositifs sont apportées en page 86).

La gestion transversale du massif est pilotée par le syndicat mixte des Glières, en partenariat avec tous les acteurs locaux, réunis chaque année au sein de la Conférence des Glières.

Le massif de la Tournette

Le site Natura 2000 de la Tournette fait l'objet d'un contrat animé par la communauté de communes des Vallées de Thônes. Ce site ayant la particularité d'être très boisé, le diagnostic a été confié à l'ONF, qui a également produit une étude sur la présence de 2 espèces protégées : le sabot de vénéus et le chardon bleu (ou panicaut bleu des Alpes).

La CCVT a fait le choix de réunir les contrats Natura 2000 des sites de la Tournette, des Aravis et du plateau de Beau-regard, en déclinant le contrat de manière transversale sur 4 volets :

- l'animation générale des DOCOB (documents d'orientations et d'objectifs) et la mise en synergie des différents acteurs,
- les activités de pleine nature,
- le dérangement de la faune avec la possibilité de mise en défens des zones les plus sensibles,
- la communication et la sensibilisation à la démarche Natura 2000 : un groupe de travail spécifique est mis en place sur la thématique des activités humaines impactant les habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site de la Tournette.

Les alpages de la Tournette, majoritairement privés, sont intégrés au PPT et au PAEC Fier-Aravis.

Le Mont Veyrier et le Mont Baron

Le Mont Veyrier et le Mont Baron sont emblématiques du bassin annécien par leur situation en promontoire sur le lac et les nombreux belvédères offerts par leur paroi sud abrupte. A proximité immédiate du cœur d'agglomération, les nombreux chemins de randonnées et les belvédères sur le lac attirent une fréquentation importante. La très grande affluence sur ce massif est parfois source de conflits d'usage et d'une forte érosion des cheminements.

Le lac d'Annecy

Le lac d'Annecy, incontournable marqueur de l'identité de l'agglomération, est un site aux enjeux multiples qui exige une synergie d'acteurs et de partenaires pour préserver cette richesse patrimoniale.

D'une superficie de 27 km², bordant 7 communes de l'agglomération (Talloires-Montmin, Menthon-Saint-Bernard, Veyrier-du-Lac, Annecy, Sevrier, Saint-Jorioz et Duingt), le lac peut être envisagé sous de multiples facettes. C'est un espace et une ressource naturelle, un élément patrimonial et paysager portant l'identité du territoire, un site économique (activités de pêche, activités touristiques) et un espace de sports et de loisirs.

Paysage et biodiversité

Le lac constitue l'un des socles de l'identité paysagère de l'agglomération, tout comme ses milieux connexes, qui viennent conforter le paysage lacustre par des éléments caractéristiques variés : cours d'eau et ripisylves venant rejoindre le lac, zones humides, marais, roselières. Le lac fait partie des sites « inscrits » au titre du paysage.

Entouré de massifs montagneux, le lac permet une ouverture et des belvédères d'une rive à l'autre et d'une montagne à l'autre. Cet ensemble « lac et montagnes » offre des paysages grandioses qui font la renommée du bassin annécien.

Bien que la majeure partie des rives du lac soient artificialisées (quasiment 80 %), le lac et ses éléments connexes abritent une riche biodiversité (habitats, espèces faunistiques et floristiques). Le pourtour du lac abrite notamment des milieux identifiés et protégés aux niveaux national et départemental :

- 2 Réserves Naturelles Nationales, la réserve du Roc de Chère à Talloires-Montmin et la réserve du Bout du Lac à Doussard (hors agglomération),
- 2 secteurs de roselières protégées par arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) à Saint-Jorioz, Sevrier et Annecy.

Plusieurs partenaires se sont mobilisés pour la protection du lac et de ses richesses. Le lac fait notamment l'objet d'un contrat Natura 2000 « cluse du lac d'Annecy », animé par le SILA. Un nouveau contrat Natura 2000 est en cours pour la période 2017-2020, et prévoit des actions de gestion, des travaux de restauration et d'entretien des milieux, des suivis scientifiques... Les actions du contrat restent cependant ciblées sur les milieux d'intérêt communautaire liés au classement Natura 2000.

À la demande du Conseil départemental, un projet global de gestion et un plan de gestion ENS - porté par le SILA - est en cours d'élaboration. Ceci permettra de créer des liens entre les actions du contrat Natura 2000 et des actions de prise en compte des habitats et espèces d'intérêt local. Des liens pourront être faits avec les actions menées sur les sites des marais de l'Enfer et des roselières de Saint-Jorioz figurant à l'inventaire départemental ENS et propriétés du Conservatoire du Littoral.



Panorama sur le lac d'Annecy depuis le sommet de la Tournette

La ressource en eau

D'un point de vue hydrologique, le lac est alimenté par 4 cours d'eau (le Laudon, la Bornette, l'Ire et l'Eau Morte) ainsi que par de nombreuses sources. Son seul exutoire est le Thiou, divisé en plusieurs canaux qui parcourent la vieille ville d'Annecy avant de rejoindre le Fier, puis le Rhône.

Le lac constitue depuis 1908 la principale ressource d'alimentation en eau potable de l'agglomération d'Annecy. Plusieurs stations de pompage permettent d'alimenter 14 des 34 communes du Grand Annecy.

Conscients de la fragilité de cette ressource, les acteurs se sont mobilisés de longue date pour préserver la qualité des eaux du lac. De nombreux travaux d'assainissement ont permis de construire un réseau de collecte des eaux usées sur la ceinture du lac et de raccorder toutes les communes du bassin versant pour limiter les pollutions. Le lac est alimenté aujourd'hui uniquement par les eaux des cours d'eau, les sources et l'eau de pluie.



Vue sur le lac d'Annecy depuis le Semnoz

Le lac, un espace à vocation économique, récréative et de loisirs

Le lac est également un espace à vocation économique, lieu de différentes pratiques et usages, que ce soit des activités professionnelles tout comme des activités sportives et de loisirs.

L'activité de pêche est encore pratiquée sur le lac par 2 pêcheurs professionnels. Il attire de nombreux pêcheurs amateurs membres des différentes associations de pêche locales.

Le lac est bien sûr un lieu d'activités nautiques, pratiquées par des professionnels tout comme des individuels. Les activités nautiques et touristiques sont diverses et implantées dans chacune des communes riveraines du lac : location d'embarcations, avec ou sans moteur pour des balades, pratique du wake surf, ski nautique, location de paddles, canoes, pédalos...

La Compagnie des Bateaux du Lac d'Annecy propose des croisières dont « le tour du lac » desservant toutes les communes riveraines.

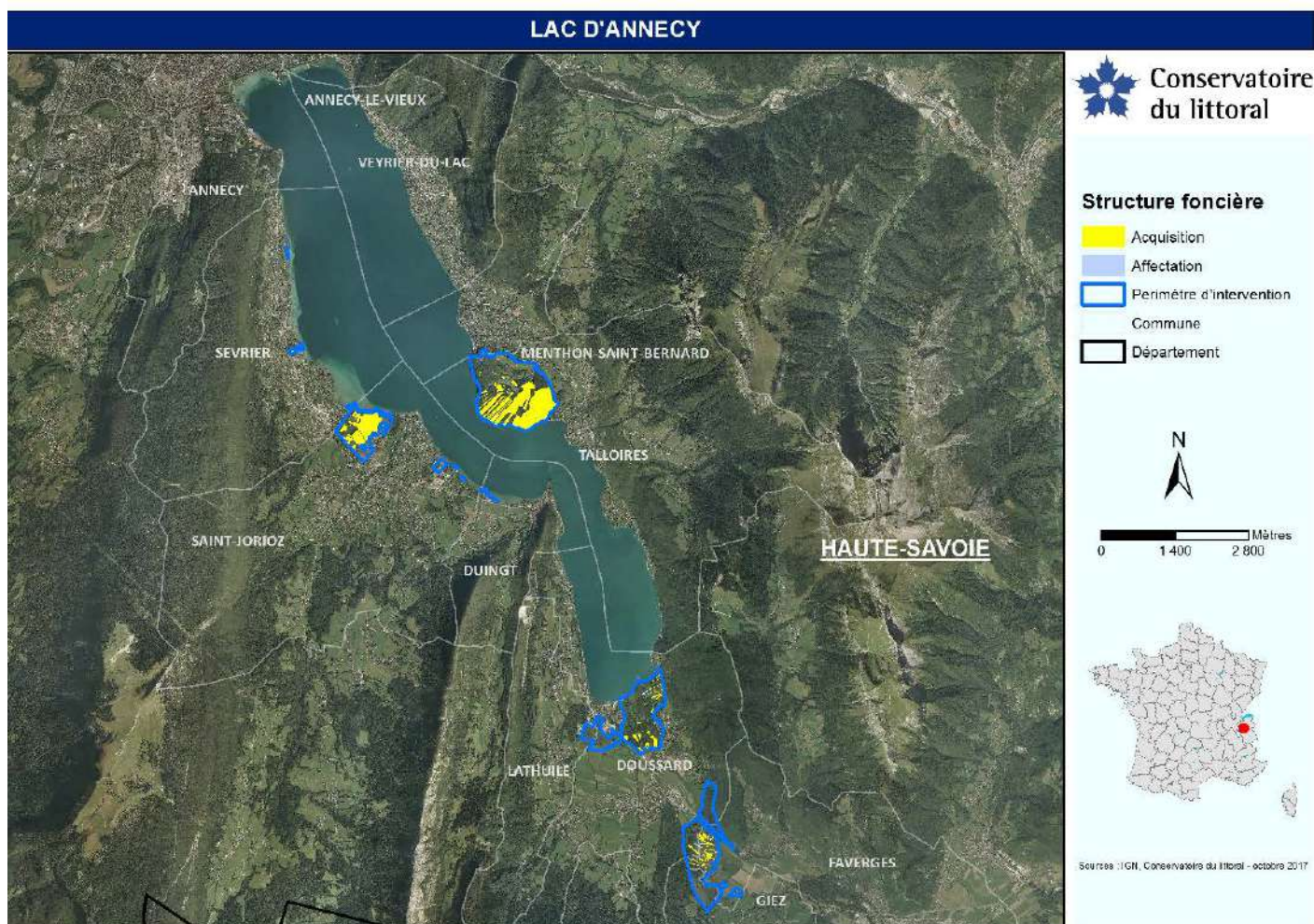
Dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional du massif des Alpes (POIA), le lac d'Annecy est intégré au projet « Grands Lacs Alpains » soutenu par l'Europe et l'État et auquel Asters et le Conservatoire du Littoral prennent part, avec des actions spécifiques dont l'ambition est de « Développer l'attractivité touristique par la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ».

L'action foncière sur le littoral du lac d'Annecy

Le Conservatoire du Littoral est un partenaire privilégié de l'action foncière sur les bords du lac. Il intervient en tant qu'acquéreur foncier dans le cadre de la loi Littoral qui impose une servitude et un droit de préemption sur le pourtour du lac. Son intervention permet une maîtrise foncière en vue de protéger les terrains des bords de lac, pour garantir les coupures d'urbanisation et préserver les paysages, la biodiversité et la ressource en eau.

Les sites acquis par le Conservatoire du Littoral font systématiquement l'objet d'études pour proposer des projets partenariaux de gestion, dans un objectif d'ouverture au public compatible avec la préservation durable de ce patrimoine. Le dernier site ayant fait l'objet d'une intervention du Conservatoire du Littoral sur le lac d'Annecy est le site de la promenade des Seines à Sevrier, qui a permis d'ouvrir au public une promenade littorale valorisant plusieurs ambiances paysagères et de renaturer une partie des berges.

Malgré cette action foncière et les progrès réalisés avec le développement de la piste cyclable et de l'itinéraire piéton, la servitude de marchepied n'est pas encore respectée sur l'intégralité des berges du lac.



Périmètres d'interventions du Conservatoire du Littoral sur le pourtour du lac d'Annecy (Source : Délégation Lacs du Conservatoire du Littoral, 2017)



Bords du lac, commune nouvelle d'Annecy



Promenade des Seines à Sevrier © CAUE 74 / Béatrice Cafieri



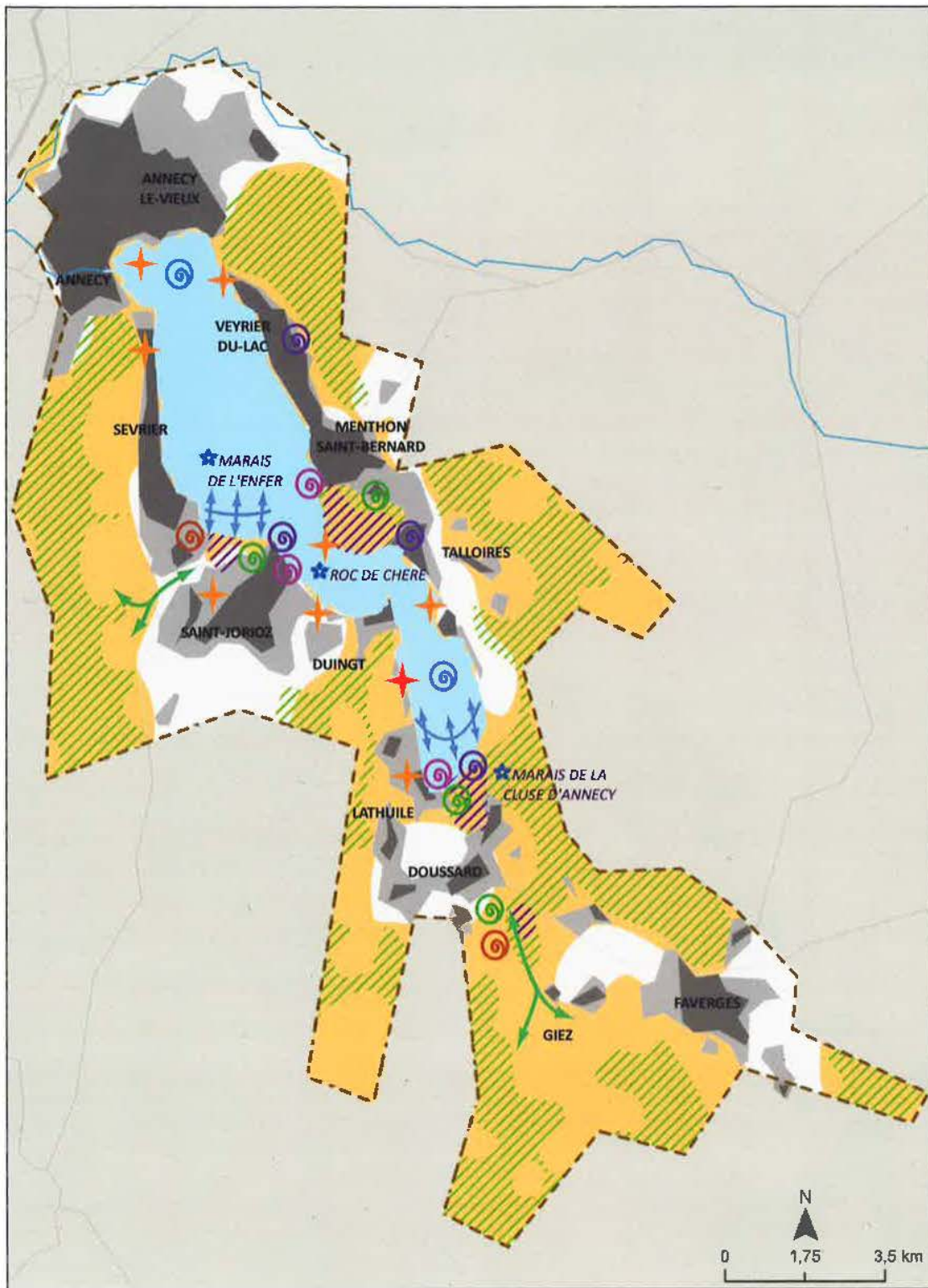
Bord du lac aux Marquisats, commune nouvelle d'Annecy



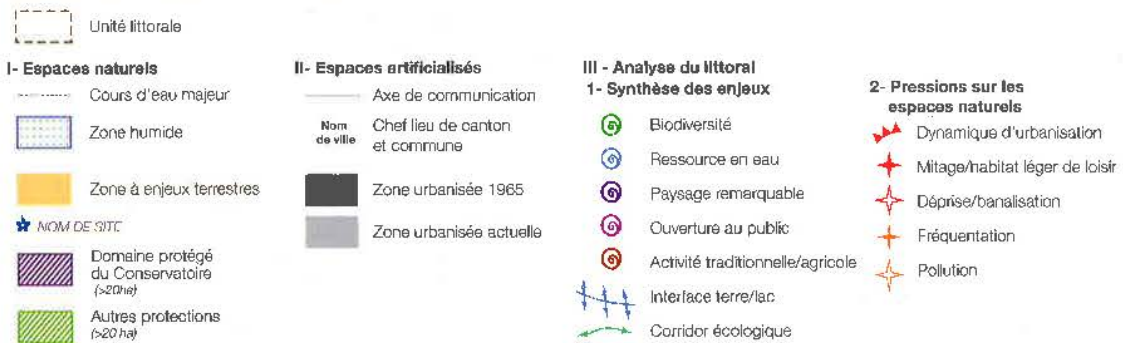
Bord du lac à Duingt



Place Saint-François de Sales et roselières à Duingt © CAUE 74 / Béatrice Cafieri



ENJEUX ET PRESSIONS SUR LES ESPACES NATURELS



Stratégie 2015-2050 d'intervention du Conservatoire du Littoral
 (Source : Délégation Lacs du Conservatoire du Littoral,
 stratégie d'intervention 2015-2050 - rivages lacustres)

Les partenaires de gestion du lac d'Annecy

| Partenaires | Outils mobilisés | Thématiques privilégiées |
|--|--|---|
| Etat | Réserve Naturelle Nationale du Roc de Chère - APPB (roselières) | Biodiversité, protection de biotope |
| Conservatoire du Littoral | Droit de préemption (loi Littoral) | Maîtrise foncière, paysages, biodiversité |
| Département de la Haute-Savoie | ENS - Droit de préemption | Gestion, animation, sensibilisation ENS |
| SILA | Contrat de bassin Fier et Lac, contrat Natura 2000 de la cluse du lac d'Annecy | GeMAPI, biodiversité, ressource en eau |
| PNR des Bauges | Charte du PNR des Bauges | Biodiversité, paysages, agriculture, ressource en eau |
| Asters | | Suivis faune/flore, gestion de la réserve naturelle nationale du Roc de Chère, animations |
| Frapna, LPO, Fédération et associations de Pêche | | Suivis faune/flore, animation des sites ENS |

3.5. Les sites de nature en ville

En parallèle des inventaires mentionnés précédemment, qui reconnaissent les qualités écologiques et paysagères des nombreux sites de l'agglomération, et qui valorisent les grands espaces naturels, à l'identité forte, reconnus et protégés, d'autres espaces de nature plus ordinaire en milieu urbain et périurbain participent de la qualité de vie, de la construction des paysages et des continuités écologiques.

Ce sont généralement les grands parcs et jardins, les espaces verts, les jardins familiaux, les berges des cours d'eau et les zones humides en milieu urbain, mais aussi certaines réserves foncières des collectivités gérées de manière extensive, ou quelques espaces agricoles côtoyant les villes, qui permettent des espaces ouverts et des percées paysagères. Ces sites, malgré la pression urbaine, ont de multiples fonctions et comblent une part des attentes des riverains et leur besoin de nature, qui se fait ressentir de plus en plus fortement, et qui se traduit par le développement des initiatives locales et associatives : jardins ouvriers, jardins partagés, investissement des pieds d'immeubles, plantations de fruitiers en milieu urbain, implantations de ruches, refuges LPO...

Ces espaces n'ont pas la même attractivité que les grands espaces naturels et sont souvent connus plus localement et gérés directement par les collectivités lorsqu'elles en sont propriétaires et/ou gestionnaires. En milieu urbain, ces espaces, bien que communs, délimités et très contraints, représentent de véritables espaces de respiration. Leurs fonctions sont multiples, au service des populations et de l'environnement : espaces de respiration et de détente, agrément du cadre de vie, atténuation des nuisances sonores, rafraîchissement, supports de déplacements modes doux, sites de gestion alternative des eaux pluviales, éléments de la trame verte, support d'une biodiversité ordinaire...

Sur le secteur très urbanisé du cœur d'agglomération, les principaux sites de nature, grands espaces de respiration ouverts au public, sont :

- La colline du Taillefer à Cran-Gevrier.
- Le massif de l'Erbe.
- Le vallon du Fier.
- Le vallon de Sainte-Catherine.
- le Mont Veyrier et le Mont Baron.
- Les berges du Thiou.
- Les rives du lac et les plages publiques (Albigny, le Pâquier, les Marquisats, plages municipales de Veyrier-du-Lac, Menthon-Saint-Bernard, Talloires-Montmin, Sevrier, Saint-Jorioz, Duingt).

Les zones humides réhabilitées dans le cadre des projets de construction constituent également des sports de nature et de biodiversité en milieu urbain, même si souvent très enclavés. Elles deviennent des lieux de promenade urbaine et de découverte. La question de leur gestion et pérennisation se pose. Les **annexes 5 et 6** proposent la liste des sites de nature, parcs et jardins dans les différentes communes et dans le cœur urbain de la commune nouvelle d'Annecy.



Vallon de Sainte-Catherine, commune nouvelle d'Annecy



Plage des Marquisats, commune nouvelle d'Annecy



Les Jardins de l'Europe, commune nouvelle d'Annecy

Le vallon du Fier

L'espace naturel et de loisirs du vallon du Fier est réparti entre 3 propriétaires fonciers : le Grand Annecy, la commune nouvelle d'Annecy et la commune d'Epagny-Metz-Tessy. Le site fait actuellement l'objet d'une réflexion pour un classement en ENS, qui permettra d'établir un plan de gestion et de traiter les enjeux identifiés :

- Gestion des boisements : nécessité de mise en conformité de la gestion qui est soumise au régime forestier (plan de gestion ONF à mettre en œuvre) ; aspect sanitaire à prendre en compte avec notamment le problème de la chalarose des frênes (anticipation nécessaire du renouvellement des arbres); gestion de l'arboretum situé sur Annecy-le-Vieux (plusieurs hectares de boisements avec des sujets intéressants mais laissés à l'abandon)...
- Fréquentation et usages : activité de chasse, site d'éducation canine, manifestations sportives (Corporate Games), course d'orientation, déplacements doux (PDIPR, voie cyclable), problématique de l'accès des véhicules à moteur (à limiter)...
- Gestion du site au regard de la compétence GeMAPI et au regard de ses fonctions environnementales : risque d'inondation, trame verte et bleue (exemple du seuil des llettes, propriété du Conseil départemental, qui pourrait être repris pour permettre une traversée piétonne et restaurer, via une passe à poissons, la continuité écologique).

Par ailleurs, le site du vallon du Fier se situe au cœur d'une zone de développement urbain à moyen terme. Le Grand Annecy mène une étude urbaine sur le secteur Fier « élargi » pour anticiper les questions de mobilité, de franchissement du cours d'eau, d'adaptation des équipements publics connexes à tout projet de développement urbain.



Le vallon du Fier, commune nouvelle d'Annecy (Meythet)



Le vallon du Fier, commune nouvelle d'Annecy (Meythet)

Les berges du Thiou

Les berges du Thiou ont fait l'objet de projets de réaménagement ces dernières années sur quelques tronçons. Aujourd'hui, la question de la GeMAPI se pose également.

Même si le Thiou est canalisé et enclavé dans un tissu urbain sur une grande partie de son linéaire, il constitue un espace de nature en ville, et certains tronçons pourraient bénéficier d'actions de valorisation au titre des ENS.

L'un des anciens seuils du Thiou (dans le secteur du cercle de l'eau à Cran-Gevrier), fait actuellement l'objet d'une réflexion innovante pour l'implantation d'une vague de surf (Ancey Wave de MEo River Concept, projet de vague de surf écoresponsable au cœur de la ville soutenu par le groupe Outdoor Sport Valley). Au-delà du volet sports et loisirs, le concept propose un volet environnemental, puisque les travaux nécessaires à la « création » de la vague pourraient permettre de restaurer une continuité écologique. Une idée originale, qui pourrait conforter l'identité liée à l'eau de l'agglomération, renforcer l'offre de nature en ville tout en permettant d'améliorer la connectivité de la trame bleue.



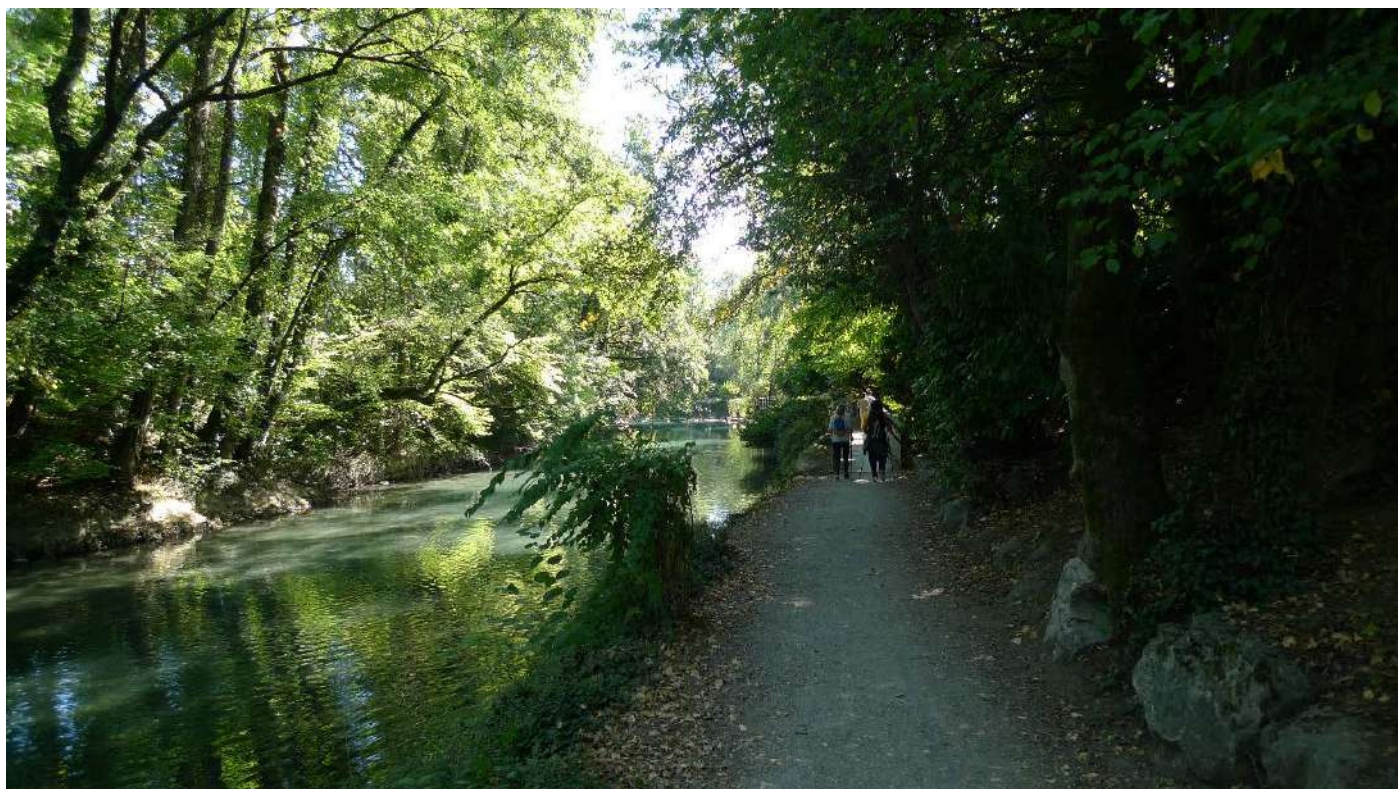
Les berges du Thiou, commune nouvelle d'Annecy (Cran-Gevrier)



Les berges du Thiou, commune nouvelle d'Annecy

Sites repérés

- La colline du Taillefer à Cran-Gevrier.
- Le massif de l'Erbe.
- Le vallon du Fier.
- Le vallon de Sainte-Catherine.
- Les berges du Thiou.
- La zone humide de Quintal (secteur chef-lieu en cours de densification).
- La zone humide d'Epagny-Metz-Tessy qui sera réhabilitée dans le cadre de la construction de logements.



Les berges du Thiou, commune nouvelle d'Annecy (Cran-Gevrier)

3.6. Synthèse et enjeux

Les espaces naturels occupent 44 % du territoire du Grand Anancy, incluant 37 % d'espaces boisés. Les intérêts de ces milieux ne sont plus à démontrer tant ils occupent diverses fonctions, économiques, sociales et environnementales. Les enjeux de protection, de préservation et de valorisation des sites d'intérêts écologiques, mais également des sites de nature plus ordinaires sont évidents. Les collectivités et gestionnaires doivent donc mobiliser les outils réglementaires et opérationnels adaptés, en associant les partenaires et parties prenantes à la gestion des sites : propriétaires, gestionnaires, associations de protection de l'environnement, usagers.

Les zones humides sont des milieux spécifiques, et la compétence GeMAPI remet en cause l'organisation de leur gestion. Une attention particulière doit donc être portée, car ce sont des milieux fragiles, au rôle écologique fort. L'enjeu sur ces milieux, outre l'enjeu de protection et de préservation, est ici lié à la gouvernance à mettre en œuvre pour assurer leur gestion dans les meilleures conditions et à la nécessaire collaboration à trouver entre le Grand Anancy et ses partenaires : le SILA, pilote de l'animation du contrat de bassin Fier et Lac, le SMIAC pour le bassin versant du Chéran, et le SMECRU sur celui des Usses.

L'ancien contrat de rivière du Chéran assurait le suivi de plusieurs zones humides, qui sont aujourd'hui « orphelines » de gestion, et pour lesquelles les plans de gestion seraient à réactiver.

Certains des espaces naturels sont des sites emblématiques de l'agglomération : vallon du Fier, pont de l'Abîme, gorges du Chéran, Roc de Chère, le Mont Veyrier, les massifs de la Tournette, des Glières, du Semnoz. Ils nécessitent une vision et une gestion transversale qui permettent de mettre en place une gestion adaptée à leurs spécificités et à leurs multiples fonctions.

Le lac, quant à lui, est un milieu riche aux multiples enjeux. Il abrite des habitats et espèces d'intérêt communautaire, dont de nombreuses espèces menacées et/ou protégées par la loi. Du fait de la proximité et de la pression urbaine, les milieux sont fragilisés. La pression urbaine pose le risque d'une banalisation des paysages et de perte de coupures d'urbanisation le long du lac, dont les berges sont artificialisées à 80 %.

Les milieux naturels connexes au lac restent vulnérables, malgré les mesures de protection prises par les APPB, les actions des contrats Natura 2000 et les plans de gestion ENS. Les roselières sont fragiles et menacées par la fréquentation ainsi que par la trop grande stabilité du niveau de l'eau (régulée par des vannes sur le Thiou).

Le développement des plantes invasives est également constaté sur plusieurs sites, sur lesquels elles se développent en concurrence des espèces autochtones (buddleia, renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya). Deux espèces sont particulièrement sensibles puisqu'elles présentent également un risque pour la santé publique : l'ambrosie, dont le pollen est très allergisant, et la berce du Caucase, dont la sève phototoxique provoque de sévères brûlures.

Espaces naturels

Atouts

- Une grande diversité d'espaces classés répartis sur l'ensemble du territoire (zones humides, ENS, Natura 2000, APPB...).
- Des sites emblématiques qui contribuent à l'attractivité du territoire.
- Des sites aux fonctions multiples.

Faiblesses

- Des espaces encore mal connus et mal pris en compte (pelouses sèches, tufières).
- Des périmètres ENS et plans de gestion à finaliser : vallon du Fier, pont de l'Abîme et gorges du Chéran.
- Certains plans de gestion ENS difficiles à mettre en œuvre (marais des Mièges).
- Une forêt morcelée et difficile d'accès.
- Une maîtrise du foncier insuffisante.
- Une multiplicité des acteurs de gestion.

Opportunités

- La compétence GeMAPI devrait permettre une remise à jour de la gestion des zones humides.
- Le futur PLUi du Grand Anancy pourra traduire réglementairement, si nécessaire, la protection de certains sites.
- Des sites emblématiques à conforter qui pourraient nourrir l'attractivité du territoire et la qualité du cadre de vie (pont de l'Abîme/gorges du Chéran, Semnoz, vallon du Fier, Thiou, Taillefer, Tournette, Glières, Semnoz).
- Le projet de territoire « Imagine le Grand Anancy » a confirmé la forte demande des habitants pour la préservation des espaces naturels.

Menaces

- Une pression urbaine forte (développement soutenu du territoire, + 0,94 % de croissance démographique annuelle, + 40 000 habitants entre 1990 et 2003, + 50 000 habitants d'ici 2050).
- Des activités et pratiques qui fragilisent les milieux : pression sociale (fréquentation), pratiques agricoles.
- La prolifération de plantes invasives qui peut occasionner selon les cas une perte de biodiversité, une érosion des sols et des problèmes de santé publique (berce du Caucase et ambrosie).
- Le dérèglement climatique et ses conséquences sur les milieux et leur fonctionnement.

Lac d'Annecy

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Un marqueur de l'identité du territoire.• Une attention portée de longue date à la qualité des eaux. | <ul style="list-style-type: none">• 80 % des berges urbanisées.• Banalisation des paysages des communes riveraines du lac.• Servitude de marchepied non respectée sur le pourtour du lac. |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none">• Des partenaires identifiés et des outils de préservation et de gestion mobilisés (SILA, CDL, CD74, Asters...).• Des sites à préserver identifiés et des actions en cours (contrat Natura 2000, ENS, APPB). | <ul style="list-style-type: none">• Roselières fragilisées par la constance du niveau d'eau.• Plantes invasives.• Pression urbaine : pression sur les milieux, notamment les milieux humides et leurs espaces de fonctionnement, fermeture des coupures paysagères. |

Enjeux et objectifs

Le Grand Annecy est riche de ses sites de nature qui constituent des éléments paysagers et des espaces multifonctionnels incontournables. Ils participent de l'image de marque de l'agglomération et constituent pour ses habitants de véritables espaces de respiration.

Les menaces qui pèsent sur le lac en tant que milieu et grand paysage sont diverses et ne se limitent pas au site du lac et à ses pourtours immédiats, mais s'étendent à tout l'écosystème du bassin versant. Le développement urbain, l'imperméabilisation des sols, les pratiques agricoles, la gestion des espaces naturels et des zones humides du bassin versant du lac auront une incidence sur la qualité de la ressource et sur ses milieux connexes. Ces enjeux à cette échelle de réflexion sont déjà très largement abordés dans le contrat de bassin Fier et lac signé en 2017 et mis en œuvre par le SILA, et les sites plus locaux sont pris en compte dans le cadre des outils mobilisés que sont les contrats Natura 2000, les plans de gestion ENS, les réserves naturelles.

Le CTENS n'aura pas vocation à créer des actions spécifiques concernant le lac, en plus des programmes existants, mais pourra s'y référer et proposer des actions passerelles si certains enjeux venaient à le nécessiter. L'enjeu de préservation du lac, de ses milieux connexes et de la ressource qu'il représente relève, dans ce contexte, de la gouvernance des partenaires et des acteurs identifiés pour optimiser les outils mobilisés, favoriser les partages de connaissance, de pratiques, et encourager des actions collectives et transversales.

L'enjeu de préservation des paysages et des coupures d'urbanisation, très lié à la question du développement urbain, peut être abordé par la mise en œuvre d'une stratégie et d'une maîtrise foncière, en lien avec le Département de la Haute-Savoie, qui bénéficie du droit de préemption instauré par la loi Littoral, et le Conservatoire du Littoral.

De manière générale, l'enjeu, pour une agglomération en évolution rapide telle que le Grand Annecy, est la préservation et le confortement de ce « capital naturel » et de tous les milieux et sites qui le composent.

Plusieurs orientations de travail pourront contribuer à cet enjeu :

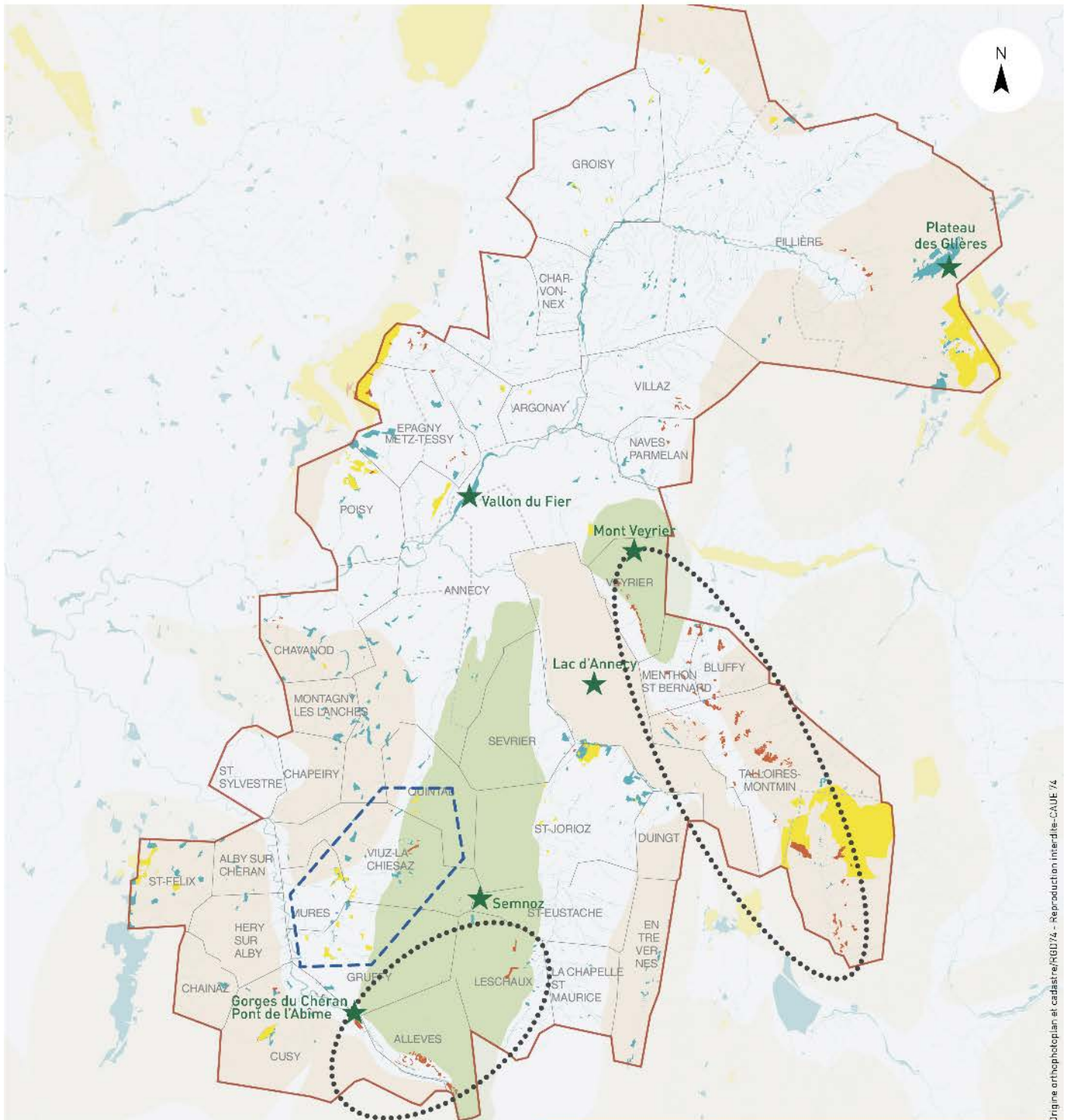
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie foncière pour identifier, protéger et préserver les espaces de nature et les milieux.
- Identifier, protéger et valoriser les espaces naturels par l'utilisation des outils de protection réglementaires (APPB, PLU, PLUi...) et les outils de gestion et de valorisation adaptés (plans de gestion ENS, GeMAPI pour les zones humides), dans une logique de constitution, de préservation et de confortement de la trame verte et bleue.
- Partager la connaissance et faire connaître les inventaires des sites spécifiques repérés (vergers, pelouses sèches, friches à molinie, tufières), afin de garantir leur prise en compte et leur gestion adaptée.
- Optimiser la gestion des sites emblématiques et penser leur évolution dans une vision transversale, multi-usages et à l'échelle de l'agglomération, notamment les grands massifs de la Tournette, des Glières, du Semnoz et le Mont Veyrier, et les sites du vallon du Fier et des gorges du Chéran.
- Identifier les forêts aux enjeux sociaux et environnementaux importants, et proposer des mesures adaptées aux partenaires publics et privés, permettant de préserver et de renforcer leur fonction environnementale (lorsque c'est le cas) et assurer la compatibilité avec un accueil du public pour les forêts fréquentées (sensibilisation).

Pistes d'actions

- Elaborer une stratégie foncière de préservation des espaces naturels.
- Préserver et gérer les zones humides en partenariat avec les partenaires GeMAPI et les communes concernées : zones humides existantes et zones humides créées dans le cadre de projets d'aménagements urbains (zones humides restaurées, ou créées en compensation).
- Elaborer et mettre en œuvre les plans de gestion de la zone humide des marais des Mièges à Cusy, la zone humide des étangs à Groisy, et de la zone humide de Quintal (proche du centre dans un secteur en cours de densification).
- Elaborer et/ou conforter des stratégies de gestion transversales sur les grands massifs de l'agglomération (Semnoz, Glières, Tournette, Veyrier) prenant en compte la multiplicité des acteurs et les usages de chacun des sites.
- Finaliser et mettre en œuvre des plans de gestion ENS des sites remarquables : vallon du Fier et pont de l'Abîme/gorges du Chéran.
- Faire connaître, préserver et gérer les milieux spécifiques : tufières, prairies sèches, friches à molinie. Organiser des rencontres thématiques dédiées à ces milieux spécifiques pour faire connaître les inventaires, partager les bonnes pratiques de gestion et encourager à leur préservation.
- Engager une réflexion spécifique pour encadrer les projets de reconquête des prairies sèches par des vignes et favoriser leur écocompatibilité.
- Protéger les milieux naturels des pollutions (notamment les cours d'eau et les zones humides) en lien avec les partenaires compétents : prévention des pollutions urbaines, industrielles et agricoles.
- Lutter contre la prolifération des plantes invasives : identifier les secteurs prioritaires et mettre en œuvre des plans de lutte pluri-annuels.
- Lutter contre les décharges sauvages : identifier les secteurs sensibles et mettre en œuvre un plan pluri-annuel de résorption.
- Etudier l'opportunité d'inscrire dans le CTENS la réalisation du projet de vague de surf sur le Thiou. Plusieurs des objectifs de ce projet pourraient être compatibles avec les objectifs du contrat : confortement de l'identité liée à l'eau du bassin annécien par un projet innovant, création d'un espace sportif de nature en ville, création d'une zone d'accueil et de sensibilisation du public, restauration de la continuité écologique.

Site de nature à enjeux

- Agglomération Grand Annecy
- ZNIEFF 2
- ENS
- Zones humides
- Pelouses sèches
- Enjeux pelouses sèches
- Enjeux zones humides [ENS à réactiver]
- ★ Sites emblématiques à enjeux multiples



Origine orthophotoplan et cadastre ©BDZ4 - Reproduction interdite CAUE 74

4. L'agriculture et le pastoralisme

—

L'agriculture est parfois mise en opposition aux milieux naturels car c'est une activité potentiellement impactante sur la qualité des milieux et la biodiversité. Elle est aussi un acteur principal des paysages, qu'elle entretient par le maintien de l'ouverture des milieux et la lutte contre l'enfrichement, et qu'elle façonne par le dessin du parcellaire. L'agriculture du Grand Annecy est extensive et majoritairement dédiée à l'élevage, et joue ce rôle essentiel dans la constitution et la préservation des paysages.

Les espaces agricoles sont soumis à la pression urbaine et au dynamisme du territoire annécien qui menacent leur intégrité foncière et fonctionnelle. L'équilibre est difficile à trouver, entre urbanisation, préservation des milieux naturels, protection de la biodiversité et des paysages, maintien des activités économiques et agricoles, accueil touristique... Le Grand Annecy a initié une politique agricole pour soutenir l'agriculture en tant qu'activité économique et protéger les terrains de plaine de l'urbanisation, tout en encourageant des pratiques écoresponsables. La question des conflits d'usage sur les espaces agricoles est également prise en compte.

Le projet agricole du Grand Annecy

UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE DANS UN CONTEXTE TERRITORIAL EN MUTATION

(Extrait de la convention signée par le Grand Annecy et la Chambre d'Agriculture en 2017)

L'agriculture, dynamique et bien présente sur tout le territoire, est l'un des moteurs stratégiques du développement local de par ses fonctions économiques et environnementales.

Le territoire de l'agglomération compte 290 exploitations dont 60 % en élevage laitier (source : Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 2016). L'économie agricole est portée par une filière laitière bien organisée autour de signes de qualité. La production laitière est importante : 41,5 millions de litres de lait sur l'agglomération et 5 ateliers de transformation.

Au global, 8 productions sous signe de qualité sont présentes sur tout ou partie du territoire du Grand Annecy : AOP (appellation d'origine protégée) Reblochon de Savoie, AOP Abondance, AOP Chevrotin, AOP Tome des Bauges, IGP (indication géographique protégée) Tomme de Savoie, IGP Emmental de Savoie, IGP Pommes et poires de Savoie, IGP Raclette de Savoie.

L'agriculture du territoire, notamment grâce à l'élevage, a un impact fort sur le paysage et son entretien mais également sur la biodiversité (coupures vertes, corridors biologiques, prairies fleuries...). Elle joue donc un rôle important dans l'aménagement et l'économie du territoire par la préservation de l'attractivité du territoire (et son impact pour le tourisme) et le nombre d'emplois liés à ce secteur.

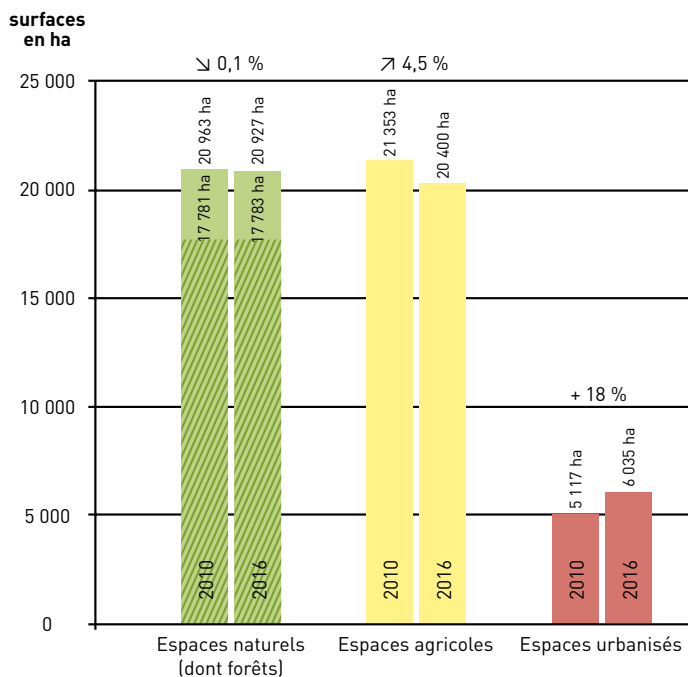
Le dynamisme du territoire a pour conséquence la réalisation d'opérations d'aménagement. Depuis le 1^{er} novembre 2016, les mesures de compensations prévues à l'article L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime s'appliquent pour les projets d'aménagement faisant l'objet d'une étude d'impact.

Cependant, le Grand Annecy souhaite aller au-delà de cette obligation légale en développant une politique agricole sur le long terme. Celle-ci aura pour objectif, par des actions collectives, de maintenir une agriculture dynamique, acteur essentiel de l'aménagement et l'économie du territoire.

4.1. L'agriculture en quelques chiffres

Les principales entités agricoles du Grand Annecy sont les secteurs d'avant-pays, Pays de Fillière, Pays d'Alby, Vallée du Laudon, dont les reliefs collinaires sont propices au développement des pratiques agricoles, ainsi que les alpages situés sur les principaux massifs : Glières, Semnoz, Tournette.

Les secteurs Rive Gauche du Lac (Sevrier) et de la Tournette sont plus contraints par les reliefs montagneux, et la grande plaine du cœur urbain de l'agglomération subit une pression foncière telle que l'agriculture y est en régression.



Le Grand Annecy accueille une agriculture majoritairement dédiée à l'élevage et à la production laitière. Le territoire agricole est principalement herbagé : 90 % des surfaces agricoles sont constitués de prairies et d'alpages, la proportion de surfaces en culture, sur l'avant-pays et la plaine, est assez faible.

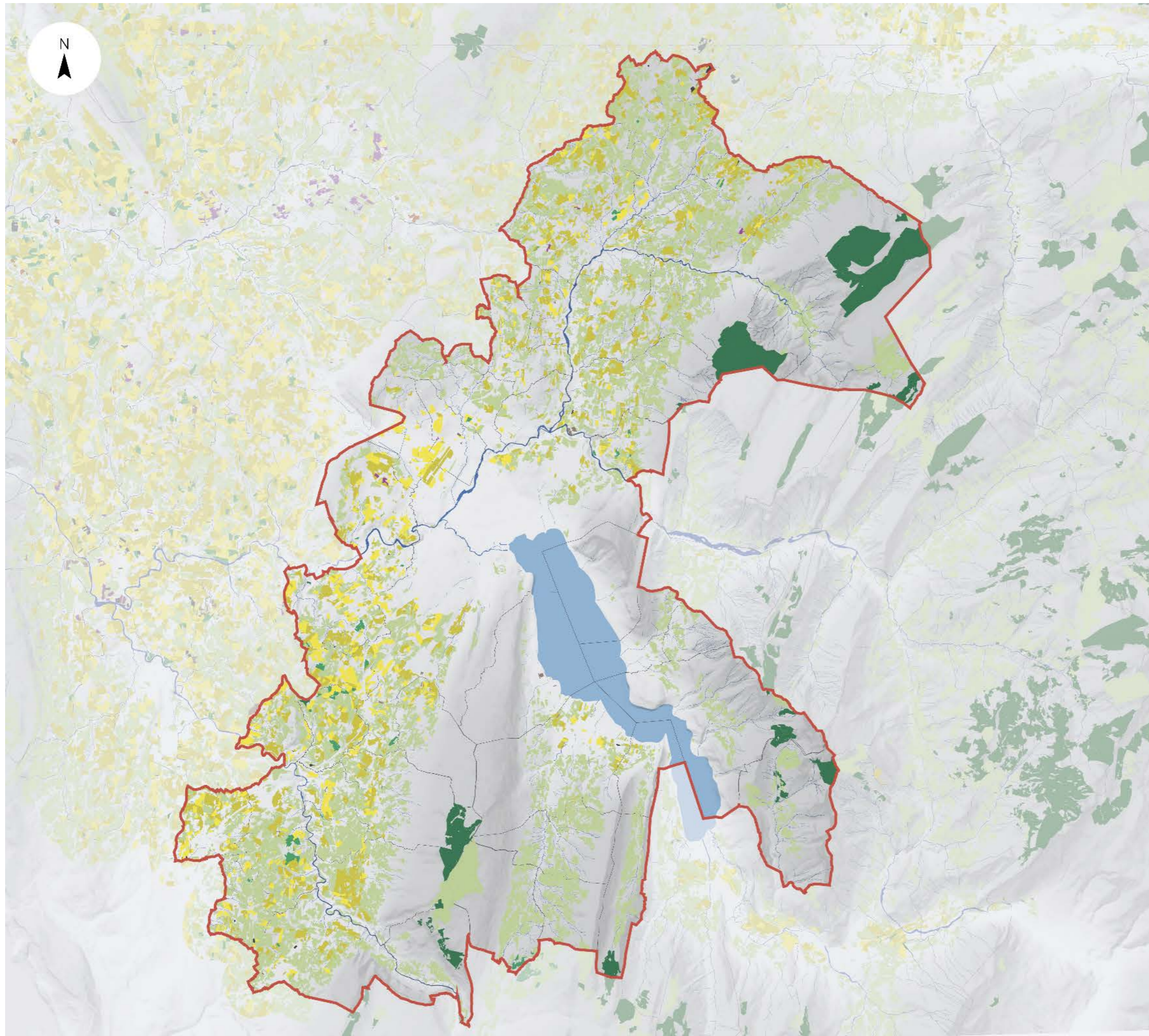
| Assolement culturel du Grand Annecy | Proportion |
|-------------------------------------|------------|
| Prairie temporaires | 57 % |
| Prairies permanentes | 22 % |
| Estives | 12 % |
| Grandes cultures | 9 % |
| Cultures spécialisées | 0,1 % |
| Autres | 0,1 % |

Assolement culturel du Grand Annecy
(Source des données : RGA 2014, surfaces déclarées par les agriculteurs)

Le Grand Annecy compte un total de 270 exploitations agricoles, gérées par 409 chefs d'exploitations. La plus grande partie de ces exploitations (110) est située sur le Pays de Fillière, 66 dans le Pays d'Alby, 61 sur le cœur aggloméré, 28 sur la Rive gauche du Lac, et 5 sur la Tournette. L'activité agricole génère environ 1000 emplois induits (coopératives agricoles, chaîne agro-alimentaire, abattoirs, centre de gestion administratifs, banques, assurances...).

Espaces agricoles

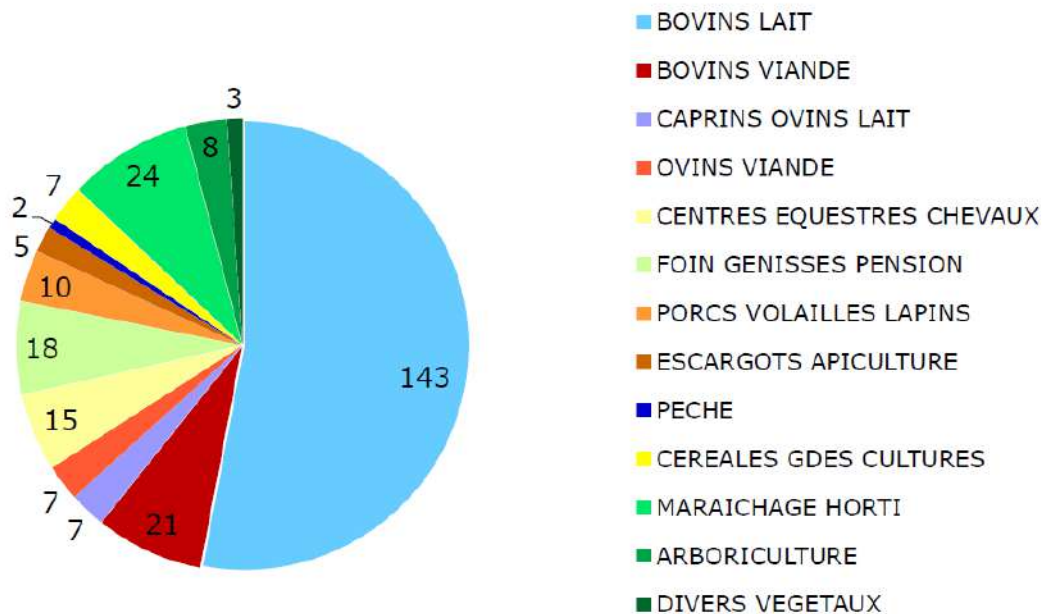
Grand Annecy



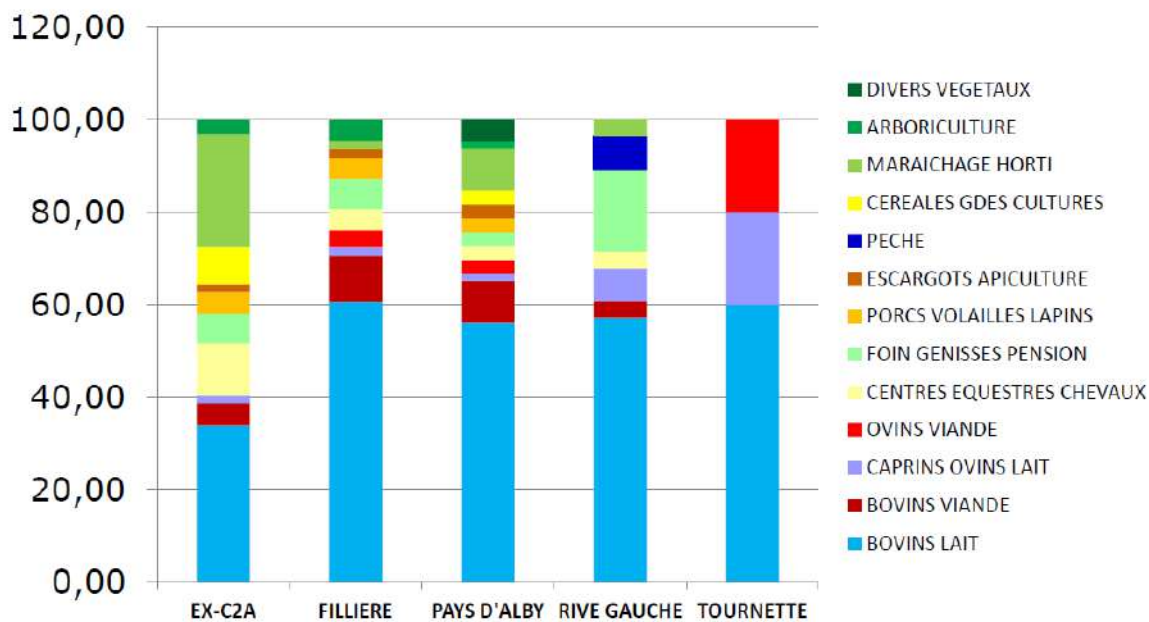
Espaces agricoles

Grand Annecy

-  Agglomération Grand Annecy
-  Cultures annuelles
-  Gel
-  Fourrage
-  Prairies permanentes
-  Prairies temporaires
-  Estives, landes
-  Vergers
-  Vignes
-  Légumes, fleurs
-  Divers



56 % d'Exploitations Agricoles (EA) laitières, vaches (53 %), chèvres, brebis
 Presque 85 % de productions animales dont 78 % d'herbivores (lait et viandes)
 15 % de productions végétales dont 13 % « Maraichage Horti Arbo Divers », dont la filière historique IGP pommes et poires de Savoie, et quelques productions de niches (escargots, apiculture, spiruline, pêcheurs du lac...)



Le cœur urbain de l'agglomération (secteur Ex-C2A) est moins laitier
 Les secteurs Ex-C2A, Pays d'Alby et dans une moindre mesure Fillière ont des productions assez diversifiées
 Rive Gauche et Tournette sont des secteurs d'élevage herbivores

Les productions agricoles du Grand Anney

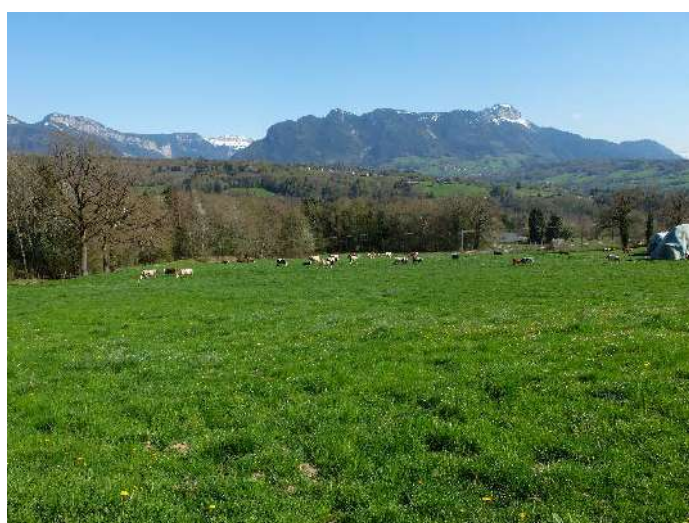
(Source des données : diagnostic agricole du Grand Anney, Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, 2017)

Les exploitations agricoles du Grand Annecy sont à taille humaine, et la moitié d'entre elles sont gérées en individuel. La production est essentiellement dédiée à la filière laitière, organisée autour des AOP et IGP qui imposent des pratiques extensives. Les principaux enjeux concernant l'agriculture sont la maîtrise de la consommation du foncier et le maintien de l'intégrité fonctionnelle des espaces agricoles, par la conservation de surfaces exploitables suffisantes. Dans son interface avec les espaces naturels, l'agriculture a un rôle primordial : elle participe à l'ouverture des paysages, permet des coupures vertes dans des zones urbaines qui se densifient, participe de la lutte contre la progression de la forêt.

Pour que la conciliation entre agriculture et nature soit optimale, il faut un accompagnement des pratiques agricoles vers des pratiques éco-responsables, limitant ses impacts sur les espaces et éléments de nature : préservation des haies bocagères et des ripisylves, pratiques adaptées à proximité ou dans les zones humides (pratiques et périodes de fauche), limitation des intrants...



Prairies de pâture à Villaz



Prairie de pâture et exploitation agricole à Groisy



Vergers à Fillière



Agriculture péri-urbaine à Poisoy



Prairie de fauche à Fillière



Paysage vallonné agricole à Sevrier/Saint-Jorioz

4.2. Les espaces pastoraux

Les grands secteurs d'alpages

Les alpages du Grand Annecy revêtent une importance particulière par la multifonctionnalité de chacun des sites et les enjeux divers qu'ils regroupent.

Les 3 massifs accueillant les alpages sont des composantes paysagères et naturelles incontournables de l'agglomération. Le Semnoz, la Tournette et le massif des Frettes - Glières sont des marqueurs de l'identité paysagère du Grand Annecy et se caractérisent par une forte naturalité des sites. Ils en sont également les principaux sites de nature fréquentés du public et de très nombreux sportifs, et sont donc confrontés, hiver comme été, à une fréquentation importante.

L'activité d'alpage doit donc composer avec ces autres usages, dans des perspectives de maintien de l'activité agricole, d'accueil du public et de sensibilisation des usagers.

12 communes du Grand Annecy accueillent la présence sur leur territoire d'unités pastorales : Allèves, Bluffy, La Chapelle-Saint-Maurice, Entrevernes, Gruffy, Leschaux, Quintal, Saint-Eustache, Talloires-Montmin, Fillière, Villaz et Viuz-la-Chiesaz.

Sur les grands sites d'alpage du Grand Annecy, 4 associations foncières pastorales (AFP) ont été constituées pour accompagner les propriétaires dans la gestion et l'entretien des alpages :

- l'AFP du Semnoz, créée en 1978, regroupe 218 parcelles sur 726 ha, et rassemble 50 propriétaires publics et privés, dont les communes de Leschaux, Saint-Eustache, Gruffy, et le Grand Annecy.
- l'AFP des Glières, créée en 1981, regroupe 220 parcelles sur 529 ha, et rassemble 34 propriétaires dont le Département de la Haute-Savoie (propriétaire de plus de 60 %) et la commune de Fillière.
- l'AFP Tournette-Lanfon créée en 1995, regroupe 251 parcelles sur 691 ha, et rassemble 28 propriétaires, dont les communes de Talloires-Montmin sur le Grand Annecy, ainsi que les communes d'Alex et de Thônes.
- l'AFP d'Allèves, créée en 1978, regroupe 271 parcelles sur 103 ha et représente 122 propriétaires privés.

Les alpages d'Entrevernes et de La Chapelle-Saint-Maurice ne sont pas couverts par des AFP, ils sont gérés directement par leurs propriétaires (publics ou privés).

L'alpage du Semnoz

L'alpage du Semnoz est particulier à plusieurs égards : c'est le plus vaste des secteurs d'alpages de l'agglomération et le seul sur lequel le Grand Annecy est présent en tant que propriétaire. Le Grand Annecy possède près de 191 ha sur le domaine skiable.

Le Semnoz concentre, du fait de ses multiples usages, des enjeux paysagers, agricoles, touristiques et récréatifs, écologiques et hydrologiques.

Il accueille un cheptel de 500 bovins (dont 200 vaches laitières), et 120 caprins laitiers sur 5 unités pastorales :

- L'alpage de l'Abbaye situé à Viuz-la-Chiésaz : propriété du Grand Annecy. Cet alpage mixte (180 génisses, 120 chèvres) est loué au groupement pastoral de l'Abbaye (9 exploitants).
- L'alpage laitier « sur Frettes » sur la commune de Gruffy, propriété de 59,63 ha de la commune de Leschaux, a récemment été acquis par le Grand Annecy, qui poursuivra les actions engagées pour le maintien de l'activité pastorale laitière.
- L'alpage des Grands Chalets, propriété de la commune de Leschaux.
- L'alpage Pagand, de propriété privée.
- L'alpage du Villard, propriété de la commune de Leschaux.
- L'alpage des Vernettes, sur la commune de Leschaux, et sur lequel le Grand Annecy est en cours d'acquisition du chalet des Vernettes, chalet actuellement non utilisé qui devra faire l'objet d'une réflexion en vue d'une nouvelle destination.

Les alpages de l'agglomération annécienne

34 unités pastorales

2 311 ha

60 exploitations agricoles utilisatrices
(30 en résidence d'hivernage sur le Grand Annecy)

Cheptel inalbé : 345 bovins laitiers, 1 350 jeunes bovins,
270 caprins laitiers

4 AFP – 234 propriétaires – 2 049 ha

4 produits AOP

Les alpages du Grand Annecy en quelques chiffres
(Source des données : SEA 2018)

L'alpage des Glières

Situé sur plusieurs communes, entre le Grand Annecy et la communauté de communes des Vallées de Thônes, l'alpage des Glières représente une surface de 1 000 ha. En 2001, il accueillait : 900 bovins inalpés (dont 482 vaches laitières), 70 caprins, 140 ovins et 20 équins, ainsi que 9 ateliers de fabrication fermière.

Le Département de la Haute-Savoie est propriétaire de 463 ha et de 2 chalets à vocation pastorale, il est également propriétaire de nombreuses forêts et représente au total 41 % de la propriété du massif des Glières. Chaque année, une Conférence des Glières est organisée pour permettre la rencontre et les échanges entre les multiples acteurs de ce territoire, dont la biodiversité remarquable est prise en compte par la reconnaissance Natura 2000 (Zones humides, tourbières, boisements...).



Activité pastorale aux Glières

L'alpage de la Tournette

L'alpage de la Tournette, dont l'espace est intégré au réseau Natura 2000 pour la richesse de son environnement, ne possède pas d'équipement touristique et de loisirs comme le Semnoz et les Glières. En revanche, la qualité de son environnement et sa situation de point le plus haut en belvédère sur le lac d'Annecy en fait un élément incontournable du paysage et des sites de nature de l'agglomération. C'est ainsi une « destination » de montagne très prisée hiver comme été (randonnée, randonnée à ski, parapente...).

Le chemin de randonnée, très fréquenté, n'est pas inscrit au PDIPR et ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique. Une problématique d'érosion et de gestion des risques se pose.

Comme les autres sites d'alpage, les alpages de la Tournette font l'objet de plusieurs dispositifs permettant le maintien de l'activité alpestre et son encouragement à des pratiques environnementales. Les principales mesures mobilisées sur les alpages sont décrites ci-après.

Les outils de gestion mobilisés sur les alpages de l'agglomération

Les Plans Pastoraux Territoriaux (PPT)

Le plateau des Glières et le massif de la Tournette sont intégrés au PPT Fier-Aravis porté par la CCVT. Ce dispositif régional en faveur des espaces pastoraux permet de mobiliser des financements de la Région et du Feader, dans le cadre du nouveau programme de développement rural.

Le PPT Fier-Aravis a été renouvelé pour la période 2014-2020, avec 3 axes de travail :

- Contribuer à la préservation de l'activité agropastorale.
- Gérer durablement l'espace pastoral.
- Valoriser l'activité pastorale.

Le Semnoz est intégré au PPT des Bauges, dont la coordination est assurée par le PNR des Bauges.

Les projets agroenvironnementaux et climatiques (PAEC)

En parallèle du PPT, les Glières et la Tournette sont également couverts par un PAEC, piloté par la CCVT. Les richesses environnementales de ces alpages et la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire invitent en effet à des actions plus spécifiques, et à encourager les agriculteurs vers des pratiques agroenvironnementales. Le PAEC Fier-Aravis concerne 32 communes, dont les communes de Fillière, Bluffy et Talloires-Montmin pour le Grand Annecy.

Les PAEC ont pour objectif de trouver le meilleur équilibre et une complémentarité entre les usages agricoles des ressources naturelles et leur préservation. Il s'agit d'une démarche volontaire de la part des agriculteurs, qui s'engagent pour une période de 5 ans sur des mesures spécifiques. Les agriculteurs s'étant engagés dans la démarche (2 groupements pastoraux sur les Glières et 3 exploitations individuelles) bénéficient d'un plan de gestion et d'un accompagnement à sa mise en œuvre grâce à l'expertise du groupement Asters - SEA - Chambre d'Agriculture.

Les alpages de la Tournette et des Glières font partie d'une zone d'intérêt prioritaire (ZIP) et font l'objet d'une mesure de « préservation des milieux remarquables utilisés par l'activité agricole dans les sites Natura 2000 ». Il s'agit de :

- Promouvoir les pratiques agricoles qui respectent les enjeux Natura 2000.
- Maintenir les milieux ayant un rôle dans la préservation de la biodiversité.

Plusieurs mesures sont proposées sur ces secteurs pour les agriculteurs participant, qui doivent obligatoirement contractualiser et définir un plan de gestion réalisé par les organismes agréés du groupement.

Un PAEC est également mis en place par le PNR des Bauges. Les zones d'intervention prioritaires (ZIP) du PAEC des Bauges portent sur les sites Natura 2000 et les territoires gérés par des groupements pastoraux. Sur le Grand Annecy, le secteur Natura 2000 de la Cluse du Lac d'Annecy et alentours, ainsi que les secteurs gérés par le groupement pastoral de l'Abbaye sont concernés.

Le changement climatique

L'activité agropastorale doit trouver le juste équilibre entre les pratiques d'exploitation et la préservation de son environnement. Elle doit parallèlement faire face au défi du changement climatique, dont les effets sont déjà constatés : augmentation d'environ 2°C des températures, grande variabilité des précipitations, remontée de la limite pluie/neige... Le bilan hydrique* des espaces pastoraux est en baisse, et la ressource pastorale (herbe, végétation) s'en trouve impactée : moindre qualité et quantité.

Les partenaires

| Alpage | Partenaires institutionnels identifiés | Outils mobilisés |
|---------------------------|--|--|
| Allèves | AFP d'Allèves | |
| | PNR des Bauges | PPT - PAEC des Bauges |
| Entrevernes | Propriétaires privés | |
| | PNR des Bauges | PPT - PAEC des Bauges |
| La Chapelle-Saint-Maurice | Propriétaires privés | |
| | PNR des Bauges | PPT - PAEC des Bauges |
| Glières | PNR des Bauges | |
| | Propriétaires privés | Contrat Natura 2000 - Gestion du domaine skiable |
| | PNR des Bauges | PPT - PAEC Fier Aravis |
| Semnoz | AFP du Semnoz | |
| | PNR des Bauges | PPT - PAEC des Bauges |
| | Grand Anney (SIPAS) | Gestion du domaine skiable |
| Tournette - Lanfon | AFP Tournette-Lanfon | |
| | CCVT | Contrat Natura 2000 - PPT-PAEC Fier Aravis |

La Société d'Economie Alpestre

En complément des outils mobilisés par les différents partenaires, les AFP font appel aux compétences de la Société d'Economie Alpestre, association créée en 1927 pour soutenir la gestion du domaine alpestre. Elle intervient dans les champs de compétences suivants :

- L'organisation foncière : assistance aux propriétaires pour favoriser les regroupements de propriétés publiques et privées dans le cadre des AFP.
- L'équipement : accompagnement des AFP et des porteurs de projets pour la réalisation de travaux permettant le maintien de la fonction pastorale (chalets, accès, eau).
- La médiation : accompagnement des territoires dans la gestion d'usages parfois contradictoires ou conflictuels (chasse, sports...), elle joue un rôle de médiation entre tous les acteurs concernés.
- Les études : production d'études foncières, agroenvironnementales...
- La pédagogie : sensibilisation du grand public et outils de communication à destination du public, des enseignants. La SEA est membre du Réseau Empreintes.

*Le bilan hydrique permet d'estimer l'eau disponible pour les plantes, il fait la différence entre les précipitations et l'évapotranspiration [source : Comprendre le changement climatique en alpage, une production du réseau Alpagnes Sentinelles, ASADAC - IRSTEA, 2017]

4.3. Le patrimoine arboricole

Les vergers

Le climat montagnard étant propice aux vergers, les départements de Savoie et Haute-Savoie ont une forte tradition d'arboriculture, notamment de pommes et de poires. Même si l'agriculture est majoritairement dédiée à l'élevage bovin laitier, l'arboriculture est encore présente sur le territoire du Grand Anney, qui bénéficie de l'I GP pommes et poires de Savoie. Les exploitations arboricoles sont situées majoritairement sur les communes des secteurs de plaine et de collines : ex Pays de Fillière et Pays d'Alby, ex-C2A.

La tradition plus ancienne des vergers a laissé des traces et il reste encore de nombreux vergers anciens, de taille modeste, sur les parcelles mitoyennes d'anciennes fermes ou à l'entrée des hameaux. Ces vergers constituent de véritables motifs paysagers, caractéristiques des paysages ruraux. Ils sont malheureusement souvent laissés à l'abandon ou subissent la pression urbaine des bourgs.

Le PNR des Bauges a établi un inventaire des vergers à l'échelle du parc et dispose ainsi de données précises sur les vergers présents dans les communes de l'Albanais.

Les châtaigneraies de l'Albanais

Dans le cadre d'un Contrat de Développement Rhône-Alpes, les communautés de communes des cantons de Rumilly et Alby-sur-Chéran se sont regroupées et ont lancé une étude sur les châtaigneraies de l'Albanais (action du PSADER – Projet Stratégique Agricole de Développement Rural). Cette étude, confiée à l'ONF en 2012, a permis d'identifier les châtaigniers et vestiges d'anciens vergers présents sur le territoire. La culture des châtaigniers était effectivement très répandue et permettaient une auto-suffisance alimentaire. L'Albanais comptait au XIX^e siècle 700 ha de châtaigneraies soit environ 70 000 arbres. Certaines maladies (encre et chancre du châtaignier), mais surtout le développement des voies de communication et les forts besoins de l'industrie en bois (teintures, bois de chauffe pour les forges) ont contribué à leur rapide consommation. Plus récemment, les besoins de l'urbanisation ont entraîné le défrichage de certains vergers de châtaigniers. Il restait en 2012, à la date de l'inventaire, 2 326 châtaigniers sur le territoire de l'Albanais, dont le tiers était mort.

Les secteurs les plus remarquables ont été repérés sur les communes de Cusy (500 vieux châtaigniers au pied de la montagne des Banges, mais dont plus de la moitié sont morts), et de Héry-sur-Alby, dans la zone boisée à l'amont du lieu-dit Chez les Gaime. Ce boisement est remarquable par la densité de plantation, la taille des sujets et leur bon état sanitaire (seulement 7 arbres morts en date de 2012).

Les châtaigneraies sont identifiées comme le témoin d'une époque, patrimoine à la fois historique, culturel, paysager et écologique. L'étude montre l'importance de la préservation de ces vergers, représentatifs de l'identité du territoire de l'Albanais. Leur conservation revêt plusieurs intérêts : historique, paysager, génétique et écologique. Les vieux arbres et arbres morts, grâce à leurs lichens, mousses et cavités, abritent une biodiversité intéressante.

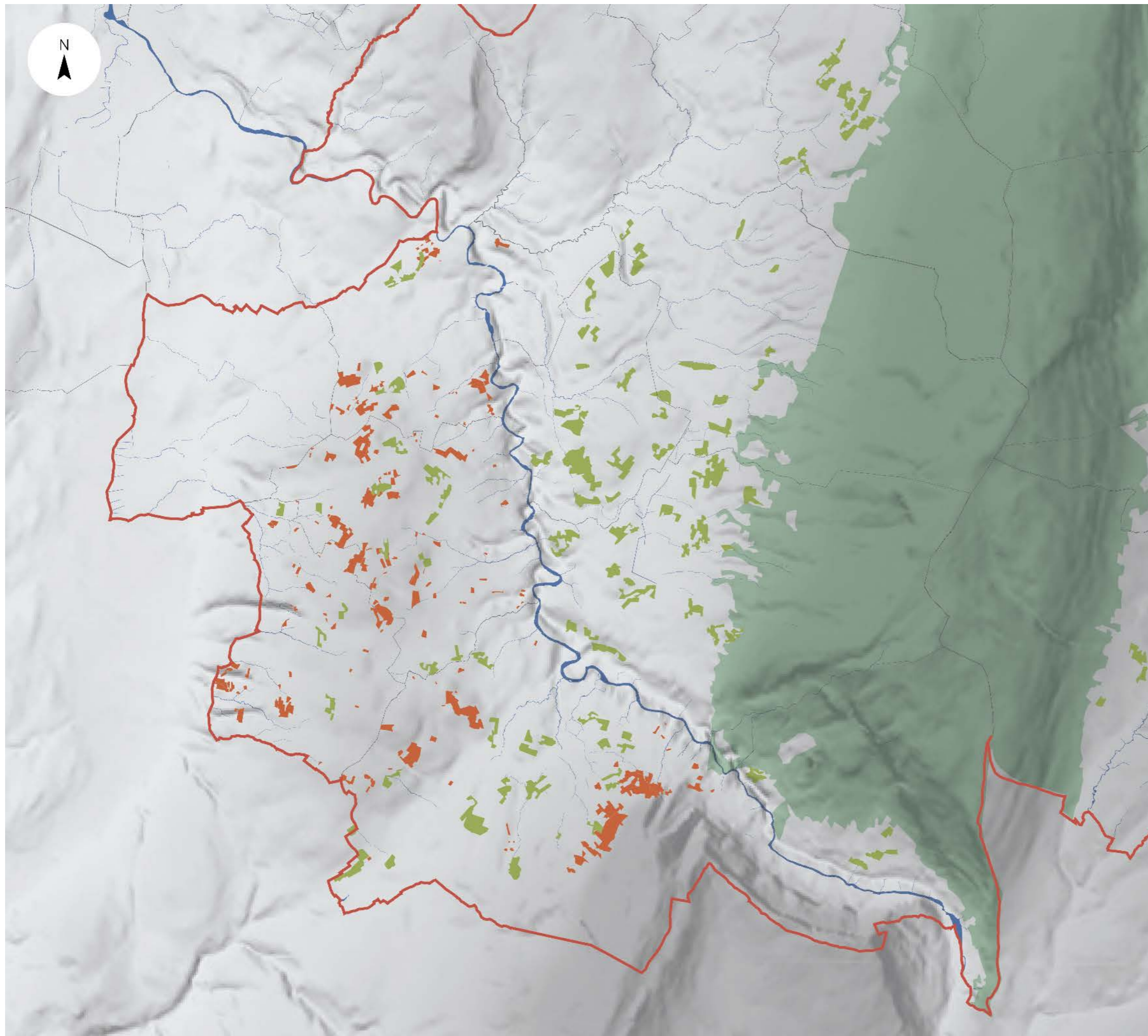
| Commune | Nombre de châtaigniers encore présents | Dont morts | Dont remarquables (circonférence) |
|---|--|------------|-----------------------------------|
| Alby-sur-Chéran | 83 | 9 | 1 (570) |
| Bloye | | | |
| Chainaz-les-Frasses | 102 | 42 | |
| Cusy | 780 | 371 | |
| Héry-sur-Alby | 355 | 45 | 5 (500, 500, 510, 530, 530) |
| Saint-Félix | 143 | 19 | 1 (552) |
| Saint-Sylvestre | 33 | 9 | |
| Total (communes du Grand Anney) | 1496 | 495 | 7 |
| Total (communes de l'Albanais) | 2326 | 789 | 15 |

Extrait du tableau de répartition des châtaigniers identifiés par communes
(Source : ONF, 2012)

Vergers et châtaigneraies de l'Albanais

Grand Anecy

Source : ONF (inventaire des parcelles comportant au moins un châtaignier, 2012),
PNR des Bauges (inventaire des vergers)



Vergers et châtaigneraies de l'Albanais

Grand Annecy

1/50 000 1000m

- Vergers
- Châtaigneraies (parcelles comportant au moins un châtaignier)

Zoom sur l'étude de l'ONF sur les châtaigneraies de l'Albanais, 2012

Les enjeux de la conservation de ces vergers :

- Ancrer le territoire dans une histoire culturelle qui lui est propre et peut permettre d'enraciner ses habitants dans un contexte particulier.
- Participer à la pérennisation de la qualité esthétique et paysagère du territoire et par là, à son attractivité économique et touristique.
- Participer à la conservation génétique des différentes variétés.
- Participer à la protection de la biodiversité.

La plupart des châtaigneraies identifiées dans l'étude sont situées sur des propriétés privées, leur préservation passe donc par une sensibilisation des propriétaires qui a été réalisée par la diffusion d'une plaquette de communication à la suite de l'étude. D'autres pistes d'actions avaient été proposées, dont le classement au PLU en EBC de certains vergers. Le secteur de Héry-sur-Alby, revêtant un enjeu fort de conservation du patrimoine pourrait faire l'objet d'un classement en EBC, voire d'une acquisition des parcelles en vue de leur conservation et valorisation auprès du public (sentier pédagogique).

Les vignes

Ces dernières années ont vu se développer plusieurs projets de plantations de vignes dans certaines communes du Grand Annecy. Amélioration du cadre de vie, reconquête des espaces, sauvegarde du patrimoine viticole, nouvelles activités agricoles, les projets sont divers et essaient le paysage et les coteaux.

Ces projets s'expliquent par la volonté des porteurs de projets, mais aussi par un assouplissement de la loi, qui ne permettait pas, jusqu'en 2016, ce genre d'initiatives. Une directive européenne, applicable depuis 2016, a en effet permis de libéraliser la culture de la vigne, qui était depuis quelques décennies en régression. Les exploitations peuvent aujourd'hui s'étendre (dans la limite de 1 % de l'existant), et il est désormais possible de planter des ceps sur des parcelles ne figurant pas dans les zones bénéficiant d'une appellation contrôlée. C'est en partie cette loi qui permet aux vignobles associatifs de se développer et aux viticulteurs de s'implanter dans certaines communes, comme le montrent les exemples récents sur le bassin annécien.

Veyrier-du-Lac

L'Association Les Vignes du lac a souhaité mener une action de sauvegarde et de valorisation du patrimoine viticole, soutenue par les habitants soucieux de leur cadre de vie. La commune de Veyrier comptait dans les années 1900 pas moins d'une trentaine d'hectares de vignes, qui ont laissé la place à d'autres pratiques et notamment à l'urbanisation. Aujourd'hui, certains coteaux soumis aux risques naturels ont été déclassés et reviennent à la nature. L'association a souhaité les réinvestir : 5 000 m² de prairies sèches ont ainsi vu s'implanter 1 900 plants de vignes en 2015.



Plantation de vignes sur les coteaux de Veyrier-du-Lac

Epagny-Metz-Tessy

La commune d'Epagny-Metz-Tessy a mis à disposition de l'association Grain'Up 1 400 m² de terrain sur le secteur des Crêts. 850 pieds de vignes ont été plantés par l'association et ses bénévoles en avril 2017. Quelques bancs installés dans la pente permettent aux promeneurs une petite pause à proximité des vignes et de profiter de la vue qu'offre ce belvédère.

Villaz

Grâce à l'assouplissement de la loi sur la plantation des vignes à vin, un viticulteur a pu faire revivre le patrimoine viticole et démarrer une exploitation sur les coteaux de Girondales, à Villaz. Les vignes ont été plantées au printemps 2017 sur un terrain de 3 ha, cultivé en agriculture biologique, pour des premières vendanges prévues en 2020.

Menthon-Saint-Bernard

Les propriétaires du château de Menthon ont décidé de replanter des vignes sur le coteau du Château. Le terrain en terrasses d'environ 2 hectares pourrait accueillir à terme entre 14 000 et 15 000 pieds de vignes. L'exploitation est confiée à un viticulteur, accompagné des propriétaires du château et d'une association, dont les bénévoles ont aidé au défrichage des terrasses. En mars 2018, 8 000 pieds de vignes ont été plantés sur une surface d'environ 1,2 hectares.

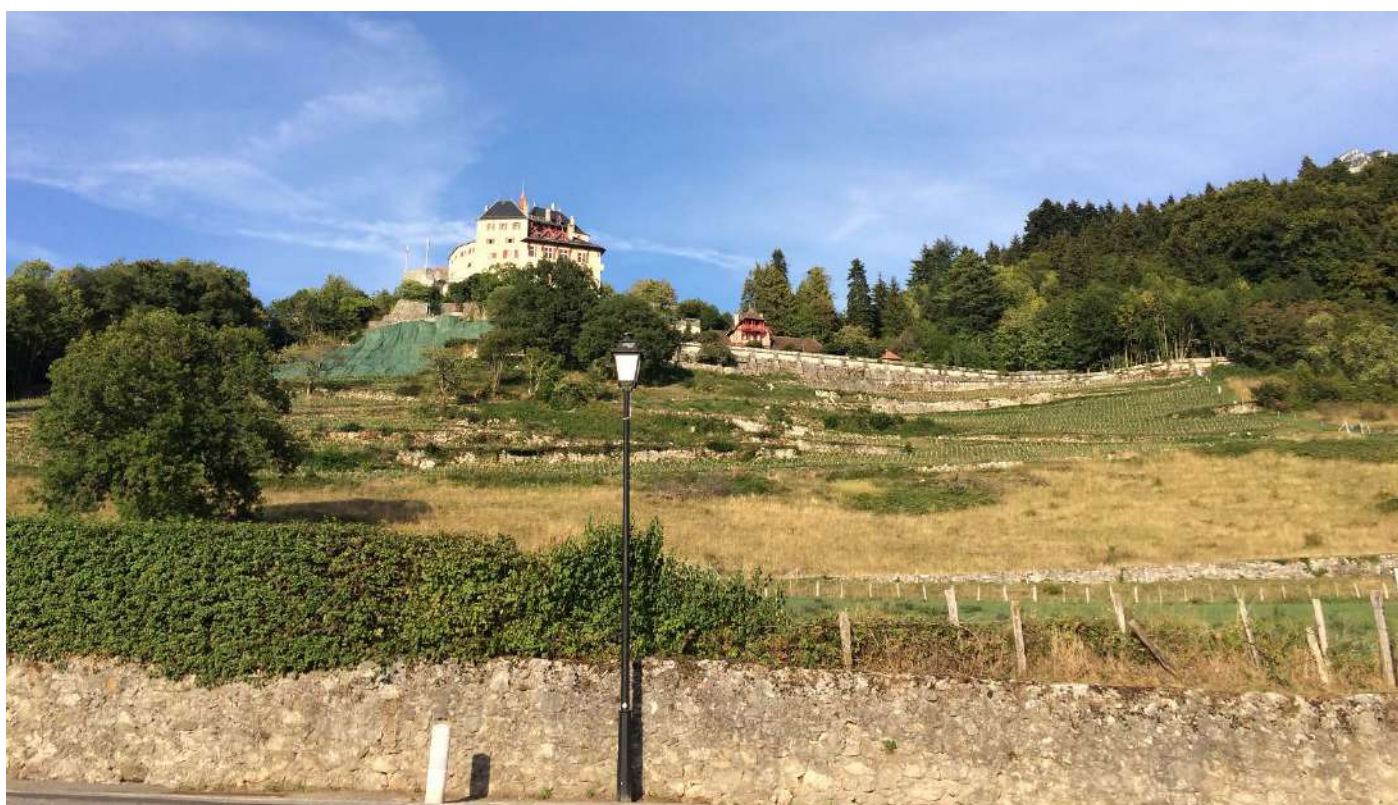


Une attention à apporter à ces projets

Ces plantations de vignes visent différents objectifs, à la fois le développement de la viticulture en tant qu'activité économique, comme à Villaz et à Menthon-Saint-Bernard, et aussi la reconquête des paysages.

Cette reconquête des espaces par les vignes est intéressante et permet de lutter contre l'enfrichement de certains terrains et de sauvegarder le patrimoine agricole et historique. Mais selon les pratiques, cela peut également être contraire à la protection de la biodiversité. En effet, les terrains concernés étant restés de longues années sans interventions humaines, ils ont permis le développement d'une biodiversité typique des prairies sèches que les travaux de plantations de vignes viennent perturber. Ces milieux sont en effet riches d'une biodiversité spécifique, qu'il serait souhaitable de préserver également par la mise en œuvre de pratiques d'entretien et de gestion des terrains adaptés.

Dans ce contexte, l'Association Les Vignes du lac et Asters travaillent ensemble pour identifier des pratiques conciliant la culture des vignes et la préservation du rôle écologique des pelouses sèches, une démarche à poursuivre...



Plantation de vignes sur les coteaux du château de Menthon-Saint-Bernard

4.4. La convention cadre de partenariat entre le Grand Annecy et la Chambre d'agriculture

Le Grand Annecy et la Chambre d'agriculture ont signé fin 2017 une convention cadre de partenariat qui propose de travailler sur 5 thématiques prioritaires :

- Le foncier agricole (dont les alpages)
- Les circuits agricoles et alimentaires de proximité
- Le renouvellement des générations
- L'articulation urbain/rural
- L'énergie et la qualité de l'air.

Cette convention propose un plan d'actions triennal (2017-2020) dont la première action transversale consiste en la rédaction d'un projet agricole de territoire. L'élaboration de ce document, sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'agriculture, est prévu courant 2018.

Les actions concernant la thématique du foncier agricole sont diverses. Il s'agira, entre autres, de proposer une cartographie de la valeur agronomique des terres, outils de connaissance du foncier agricole et de ses potentiels. Ce travail sera engagé en 2018 et sera suivi de réflexions visant l'anticipation des mutations foncières et une restructuration foncière par secteur. Un premier travail sera mené sur le secteur sud de l'agglomération en lien avec le projet de ZAC Seynod / Montagny-les-Lanches.

L'action phare du thème articulation urbain/rural traitera de la question des usages multiples sur des sites à enjeux, dont les alpages du Semnoz et les espaces péri-urbains d'Annecy-le-Vieux. Il s'agira de proposer des plans de gestion de ces sites, permettant de gérer les conflits d'usages, tout en valorisant l'activité agricole, et en préservant et valorisant les milieux.

Cette action s'appuie sur la fiche-action « cultiver » du Schéma Agglo Nature signé en 2016 par la C2A, qu'il est souhaité d'élargir à l'ensemble du territoire du Grand Annecy. L'objectif principal est de favoriser la cohabitation entre l'activité agricole et la vie urbaine de l'agglomération, avec des actions tournées vers la question des usages et des interactions entre le monde agricole et les usagers du territoire, la valorisation du patrimoine culturel et naturel local, la préservation des paysages alpins de basse et de moyenne altitude en abordant l'agriculture dans sa dimension paysagère (structure parcellaire, paysage bocagers, alpages...).

4.5. Les orientations des documents d'urbanisme en matière d'agriculture

Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT du bassin annécien identifie la maîtrise de la consommation du foncier comme étant le principal enjeu pour le maintien de l'agriculture, tout en préservant la valeur écologique et paysagère de ces espaces.

Le SCoT identifie des espaces agricoles à fort enjeux, zones les plus importantes pour le devenir de l'agriculture sur le long terme et dont les prescriptions visent à préserver ces espaces et leur vocation agricole. Les « zones agricoles ordinaires » sont, quant à elles, des terres agricoles essentielles à l'économie agricole, mais qui pourraient être amenées à évoluer du fait de leur proximité avec les zones urbaines.

Orientations du PADD du SCOT de l'Albanais

Le PADD considère l'agriculture comme une dimension majeure de la ruralité constitutive de l'identité albanaise et comme une fonction essentielle au développement de l'Albanais, à la fois :

- Par sa contribution à la production de richesses et d'emplois.
- Par son apport au développement d'une économie touristique sur l'Albanais : valorisation de produits du terroir.
- Par sa contribution à l'entretien des paysages et au cadre de vie, élément central de l'attractivité et de l'image de l'Albanais.

Le SCoT a pour objectif de soutenir le développement de l'agriculture en fournissant aux exploitants une lisibilité sur le devenir des espaces agricoles, ce qui permettra aux chefs d'entreprises agricoles d'optimiser leurs investissements. Le PADD valorise l'économie forestière et la valorisation de cette ressource (économique et énergétique).

Les orientations du PADD visent à préserver au maximum l'espace agricole par une politique générale d'économie d'espace et de maîtrise du développement résidentiel, notamment dans les hameaux :

- Maîtrise de l'urbanisation et réduction des espaces « consommés » pour l'urbanisation.
- Confortement limité et sélectif des hameaux, l'extension résidentielle dans l'espace rural-agricole ne pouvant se faire que si elle ne gêne pas l'activité agricole, et mise en place de protections autour des sièges d'exploitation.
- Protection des grandes entités agricoles (dont certaines pourront devenir des Zones Agricoles Protégées) en particulier dans le « triangle » central.

4.6. Synthèse et enjeux

Les 3 espaces pastoraux du Grand Annecy, Glières, Tournette et Semnoz, sont des espaces majeurs, importants dans l'économie pastorale mais ce sont également des sites emblématiques du bassin annécien. L'ouverture des milieux créée par le pâturage en font de véritables poumons verts. Ils attirent de nombreuses activités sportives et récréatives. L'alpage des Glières accueille en hiver un espace nordique, et l'alpage du Semnoz dispose de remontées mécaniques, utilisées en hiver comme en été. L'alpage de la Tournette ne dispose pas d'équipements spécifiques, mais il est assez fréquenté en hiver (ski de randonnée) et énormément en été (randonnée).

Les alpages et massifs du Grand Annecy sont tous traversés par des itinéraires de randonnée, dont des itinéraires PDIPR.

Les alpages représentent en outre des enjeux paysagers et environnementaux très forts, par la richesse des milieux et espèces qu'ils abritent : habitats agropastoraux, zones humides, tourbières, habitats forestiers, habitats rocheux, dont des habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000) pour la Tournette et les Glières.

Les interactions de ces multiples usages sont fortes.

L'agriculture de plaine est, quant à elle, soumise à la très forte pression urbaine de l'agglomération annécienne. Elle constitue pourtant un élément majeur de l'économie locale, et ses interactions avec les milieux sont nombreuses.

Sites repérés

- Les 3 grands massifs de l'agglomération marqueurs de l'identité paysagère de l'agglomération et croisant des enjeux multiples : agricoles, naturels, forestiers, fréquentation...
- Les secteurs de vignes en plein développement sur d'anciens terrains en friche ou sur des prairies sèches.
- Les secteurs ruraux et agricoles de collines vecteurs de l'identité paysagère de campagne de l'agglomération et éléments majeurs constitutifs de la TVB.

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Une agriculture bien présente qui façonne et entretient les paysages.• Des productions sous label de qualité garantissant des pratiques plutôt extensives.• Des partenaires et outils mobilisés pour la gestion des alpages (AFP, PPT, PAEC, contrats Natura 2000). | <ul style="list-style-type: none">• Une déprise agricole en cours sur certains terrains (enfrichement, accessibilité difficile).• Des pratiques agricoles à concilier avec la gestion des milieux fragiles (zones humides).• Des espaces ouverts (limites public-privé peu lisibles) qui attirent les pratiques sportives et de loisirs.• Maîtrise de la ressource en eau (Semnoz). |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none">• Le Grand Annecy propriétaire d'alpages.• L'intégration du SIPAS au Grand Annecy.• Une collaboration récente engagée avec la Chambre d'agriculture (convention cadre). | <ul style="list-style-type: none">• Une pression urbaine forte qui fragmente les espaces agricoles et leur fait perdre leur fonctionnalité, et peut conduire à l'intensification des pratiques ou à une déprise.• Une multiplicité des usages et surfréquentation sur les espaces agricoles.• Un risque d'artificialisation des alpages en cas de suréquipements (pratiques sportives et de loisirs).• Le changement climatique dont les effets sont observés en alpage. |

Enjeux et objectifs

Face aux enjeux multiples de gestion des espaces agricoles et des alpages, le Grand Annecy s'est positionné en faveur d'une prise en compte de la complémentarité des territoires pour préserver ses richesses, préserver l'activité agricole et la prendre en compte comme composante du territoire, de son identité, de ses richesses paysagères, environnementales et économiques.

Le Grand Annecy est garant des équilibres du territoire, entre activités agricoles, espaces naturels et pression urbaine :

- Maintien de l'activité agricole : intégrité foncière et fonctionnelle, soutien des différentes filières et encouragement de filières émergentes (maraîchage).
- Maintien de l'activité pastorale : fonctionnement, accès, gestion de l'eau.
- Accompagnement des pratiques agro-pastorales en cohérence avec la préservation de la biodiversité et des paysages.
- Adaptation des activités agro-pastorales au changement climatique.
- Gestion de la fréquentation.

Afin de répondre à ces enjeux, plusieurs objectifs pourront être poursuivis :

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie foncière.
- Accompagner les agriculteurs vers des pratiques respectueuses de l'environnement et des sites d'intérêt identifiés et respectivement préserver l'activité agricole de plaine.
- Elaborer une stratégie transversale de gestion des alpages : des réflexions communes pourraient être menées pour mettre en lien les pratiques, capitaliser les bonnes expériences sur les milieux alpestres et traiter des enjeux communs.
- Elaborer une étude et un plan de gestion spécifique sur le Semnoz.

Pistes d'actions

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie foncière préservant les terres agricoles (soutien de l'activité agricole, maintien de la fonctionnalité des parcelles, préservation des coupures d'urbanisation et des ouvertures sur le grand paysage, maintien d'espaces perméables au passage de la faune).
- Agriculture et espaces naturels : accompagner une agriculture respectueuse des milieux naturels (pratiques écoresponsables, limitation des intrants à proximité des zones sensibles, préservation des zones humides et de leurs espaces de bon fonctionnement).
- Engager une réflexion sur la question des paysages et des trames vertes et bleues rurales avec le monde agricole, qui façonne et entretient ces paysages : identifier les secteurs à enjeux, protéger, entretenir, restaurer (réseaux de haies, ripisylves).
- Etendre au territoire de l'agglomération les inventaires de vergers et châtaigneraies pour préserver ce patrimoine agricole et prendre les mesures de conservation et de valorisation adaptées.
- Elaborer une stratégie transversale de gestion des alpages et massifs forestiers de l'agglomération (approche collective et transversale réunissant les différents acteurs pour un meilleur partage des enjeux).
- Elaborer des plans de gestion déclinés sur chacun des massifs prenant en compte les spécificités de chacun, et notamment le Semnoz.

5. Les continuités écologiques et la trame verte et bleue

Au-delà de la question des sites emblématiques et des sites de nature, la notion de trame verte, bleue (et noire) et de trame paysagère a toute sa place dans le contrat de territoire espaces naturels sensibles, dans les multiples fonctions qu'elle assure. La trame verte et bleue permet les continuités écologiques entre les grands réservoirs de biodiversité et les espaces de nature, assurant les liaisons nécessaires au fonctionnement des écosystèmes. Ce rôle écologique est menacé par l'urbanisation et les continuités s'amenuisent, voire disparaissent, en secteurs péri-urbain et urbain. Le SRCE définit les grandes continuités à maintenir à l'échelle régionale, qui doivent être prises en compte et traduites dans les documents d'urbanisme à l'échelle des SCoT et des PLUi/PLU.

En complément à l'aspect réglementaire, les collectivités s'engagent de plus en plus sur la déclinaison de ces corridors écologiques à une échelle plus fine, en s'appuyant sur les fonctions diverses de la trame verte et bleue et les bénéfices écologiques, environnementaux, sociaux et paysagers qu'elle peut apporter, y compris en secteur urbain et péri-urbain.

Après avoir identifié les sites et espaces de nature, il importe d'étudier leurs fonctionnements, leurs liaisons et déclinaisons à l'échelle de l'agglomération et des communes.

5.1. La biodiversité du Grand Annecy

Les différents statuts de protection de la faune et de la flore

Afin de mieux comprendre l'établissement des listes rouges de protection de la biodiversité et les différents statuts de protection, les différents sigles de classements sont rappelés dans le tableau ci-dessous. Ils font références aux directives et aux lois de protection de la faune et de la flore.

| | Espèces protégées | Espèces rares ou menacées |
|--------------|---|--|
| Faune | <ul style="list-style-type: none"> • DH2 / Annexe 2 de la Directive Habitats, espèces d'intérêt communautaire • DO / Directive Oiseaux, espèce d'intérêt communautaire • PNH / Protection Nationale de l'espèce et de son habitat | <ul style="list-style-type: none"> • UI / Liste rouge monde (UICN monde) • LRE / Liste rouge européenne • LRN / Liste rouge nationale • LRR / Liste rouge régionale • LRD / Liste rouge départementale |
| Flore | <ul style="list-style-type: none"> • DH2 / Annexe 2 de la Directive Habitats, espèces d'intérêt communautaire • PN / Protection Nationale • PN2 / Annexe 2 de la liste de protection nationale, espèces protégées mais commercialisables • PR / Protection régionale • PD / Protection départementale | <ul style="list-style-type: none"> • LRN / Liste rouge nationale • LN2 / Annexe 2 de la LRN • LRR / Liste rouge régionale • LRD / Liste rouge départementale |

Les listes rouges permettent d'évaluer le risque d'extinction des taxons étudiés. Les listes nationales, régionales et départementales ont été établies selon les recommandations de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) selon les cotations suivantes.

| EX | EW | RE | CR | EN | VU | NT | LC | DD | NA | NE |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|---------------------------|------------------|-------------------|---------------|-----------------------|-----------------------|---------------|-------------|
| Eteinte au niveau national | Eteinte à l'état sauvage | Disparue au niveau régional | En danger critique | En danger | Vulnérable | Quasi menacée | Préoccupation mineure | Données insuffisantes | No applicable | Non évaluée |
| Listes rouges | | | | | | | | | | |

Cotations de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) pour l'établissement des listes rouges

Etat des données de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO 74) disponibles sur le Grand Annecy

La LPO 74 a établi une synthèse des données disponibles sur le territoire du Grand Annecy (rapport de contribution au CTENS du Grand Annecy, août 2018). L'extraction des données a permis d'identifier les principales espèces présentes sur le territoire (96 % des données concernent l'avifaune).

Les oiseaux

Les 417 732 données disponibles attestent de la présence de :

- 269 espèces soit 76 % de l'avifaune présente en Haute-Savoie (352 espèces recensées).
- 141 espèces nicheuses dont 54 espèces prioritaires* en Haute-Savoie.
- 67 espèces occasionnelles.
- 26 espèces de migrateurs en halte ou hivernants plus ou moins réguliers.

Les mammifères

Chiroptères : 349 données attestent de la présence de 26 espèces dont 6 inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats, faune, flore.

Autres mammifères : 6 548 données attestent de la présence de 40 espèces dont 4 à forte valeur patrimoniale dont :

- Le castor d'Eurasie.
- Le loup gris.
- Le lynx boréal.
- Le putois d'Europe.

Les amphibiens

Les 2 667 données disponibles attestent de la présence de 9 espèces dont 2 espèces à forte valeur patrimoniale :

- Le sonneur à ventre jaune.
- L'alyte accoucheur.

Les reptiles

2 606 données attestent de la présence de 12 espèces dont 2 espèces à forte valeur patrimoniale :

- La couleuvre mauresque.
- Le lézard des souches.

*les espèces prioritaires sont classées de 1 à 5. Ce classement est basé sur une évaluation au regard des statuts de conservation aux échelles nationales, régionales et départementales « Priorité de conservation 74 ».

Conclusion du rapport de la LPO

Les données synthétisées dans ce document montrent un territoire dont la faune sauvage est typique des paysages de l'avant-pays savoyard.

L'avifaune est le groupe le plus représenté dans le lot de données disponibles. Plusieurs espèces nicheuses en priorité 1 et 2 en Haute-Savoie sont présentes comme le Milan royal, l'Effraie des clochers ou encore le Pouillot siffleur.

D'autres espèces, notamment celles qui sont inféodées aux milieux agricoles comme la Chevêche d'Athéna, la Caille des blés, le Tarier des prés, l'Hirondelle rustique, le Bruant jaune ou encore le Moineau friquet, apparaissent en niveau de priorité 3 à 5 ce qui montre une nécessité à agir globalement sur les éléments paysagers fortement influencés par l'activité agricole (haies, vergers, prairies de fauche...).

Pour les amphibiens, il existe vraisemblablement à ce jour plusieurs noyaux de population fonctionnels de Sonneur à ventre jaune. Ceux-ci sont plus ou moins bien connus et délimités. Ils nécessitent *a minima*, comme pour toutes les espèces visées par un Plan National d'Action, une prise en compte dans les documents d'urbanisme.

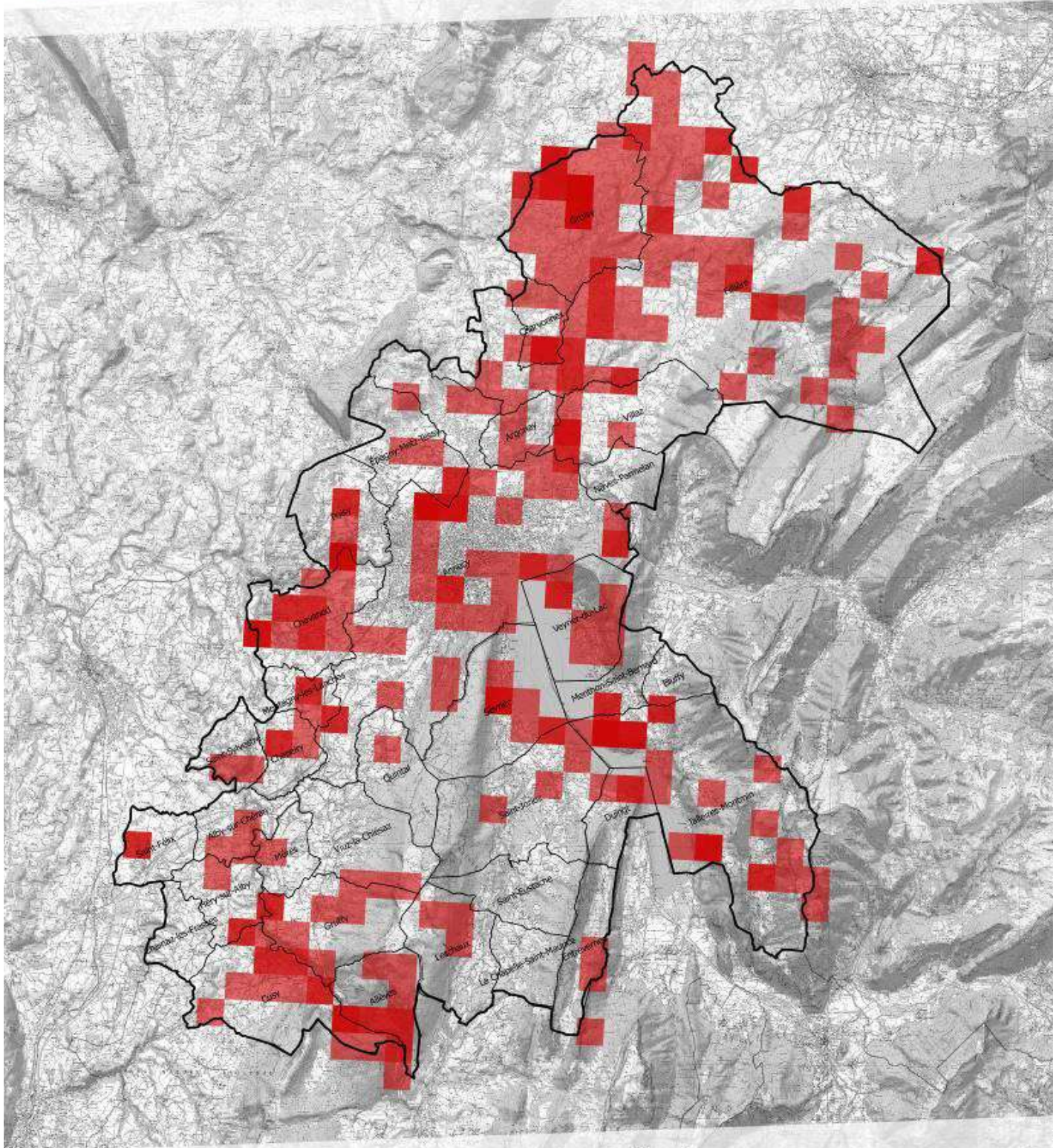
Pour les reptiles, deux espèces présentent un intérêt élevé. La Couleuvre mauresque est encore présente ici ou là sur les rives du lac mais aussi dans l'Albanais le long du Chéran. Le Lézard des souches, discret, reste quant à lui assez mal connu.

Enfin, la quasi-totalité des chauves-souris connues en Haute-Savoie est mentionnée sur le territoire. La conservation des chauves-souris, dans le cadre du Plan National d'Action (amélioration des connaissances et préservation des colonies, maintien et amélioration des corridors de déplacement, pollution lumineuse...) représente donc un axe d'action incontournable.

Ce travail de synthèse, à l'échelle d'un territoire de près de 540 km², permet d'établir un état des lieux des connaissances dont dispose la LPO Haute-Savoie concernant la faune vertébrée terrestre. Il est important de rappeler que la connaissance dont dispose la LPO sur ce territoire est hétérogène et non exhaustive. En conséquence, l'absence d'espèce à enjeu sur un secteur donné doit être interprétée avec précaution.



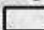
Enjeux toutes espèces cumulées par maille kilométrique



Espèces prise en compte sur cette carte :

- Alyte accoucheur, Sonneur à ventre jaune
- Aigle royal, Blongios nain, Effraie des clochers, Hirondelle de rivage, Huppe fasciée, Pouillot siffleur
- Couleuvre mauresque, Lézard des souches
- Castor d'Europe, Lynx d'Europe, Loup gris, Putois d'Europe
- Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échanquées, Murin de Bechstein, Petit Rhinolophe

Légende

 Grand Anney

0 1 2 3 km

1:130 000



Sources : VisioNature ; db chiro (Réseau LPO en Auvergne-Rhône-Alpes)

Limites administratives : OpenStreetMap

Fonds de carte : OpenStreetMap

Date de réalisation : 2018-06-23

Conception : X.Birot-Colomb (LPO 74)

Les espèces protégées présentes sur le Grand Annecy

Les inventaires et suivis faunistiques et floristiques sur le territoire ont permis d'identifier de manière non exhaustive les espèces présentes sur le Grand Annecy, dont les espèces bénéficiant d'un statut de protection : elles sont au nombre de 190 pour la faune, et de 193 pour la flore (source : Asters). Les **annexes 7 et 8** présentent les tableaux des différentes espèces faunistiques et floristiques repérées sur le territoire.

Les espèces identifiées sur les sites Natura 2000 représentent un intérêt communautaire (européen). La Directive Habitats et espèces d'intérêt communautaires propose, dans ses annexes, la liste des habitats, de la faune et de la flore d'intérêt communautaire, et qui peuvent être en danger d'extinction, vulnérables, rares ou endémiques. On retrouve en France 83 espèces animales de cette liste et 57 espèces végétales (sur les 632 espèces listées). Les sites de nature du Grand Annecy abritent certaines d'entre elles, dont les plus emblématiques sont listées ci-dessous.

| Espèces | | Repère dans l'inventaire | Sites |
|-----------------------------|--|--------------------------|---|
| Chardon bleu | <i>Eryngium alpinum</i> | Natura 2000 | Tournette |
| Liparis de Loesel | <i>Liparis loeselii</i> (L.) L.C.M. Richard | ZNIEFF I, Natura 2000 | Marais de Côte Merle, ZH de l'Albanais, Cluse du lac d'Annecy |
| Sabot de Vénus | <i>Cypripedium calceolus</i> L. | ZNIEFF I, Natura 2000 | Semnoz, versant Sud, Tournette |
| Sonneur à ventre jaune | <i>Bombina variegata</i> | ZNIEFF I, Natura 2000 | Vallon du Fier, Roc de Chère, ZH de l'Albanais, Cluse du lac d'Annecy |
| Castor commun | <i>Castor fiber</i> | Natura 2000 | Cluse du lac d'Annecy |
| Chabot commun | <i>Cottus gobio</i> | Natura 2000 | ZH de l'Albanais, Cluse du lac d'Annecy |
| Blageon | <i>Telestes souffia</i> | Natura 2000 | ZH de l'Albanais |
| Agrion de mercure | <i>Coenagrion mercuriale</i> | Natura 2000 | ZH de l'Albanais, Cluse du lac d'Annecy |
| Cordulie à corps fin | <i>Oxygastra curtisi</i> | ZNIEFF I, Natura 2000 | Roc de Chère, Cluse du lac d'Annecy |
| Ecrevisse à pattes blanches | <i>Austropotamobius pallipes</i> | ZNIEFF I, Natura 2000 | Marais de Côte Merle, ZH de l'Albanais |
| Cuivré des Marais | <i>Lycaena dispar</i> | Natura 2000 | ZH de l'Albanais |
| Lucane cerf volant | <i>Lucanus cervus</i> | Natura 2000 | Tournette, ZH de l'Albanais, Cluse du lac d'Annecy |
| Grand capricorne | <i>Cerambyx cerdo</i> | Natura 2000 | Tournette |

Exemples d'espèces emblématiques présentes sur les sites ZNIEFF et Natura 2000 du Grand Annecy (inventaires Natura 2000, ZNIEFF)

Les espèces les plus rares sont présentes sur les sites classés Natura 2000 et les ZNIEFF, tout comme sur les sites bénéficiant d'arrêtés préfectoraux de biotope. Les roselières du lac d'Annecy et le marais de Côte Merle hébergent de nombreuses espèces d'oiseaux figurant parmi la liste rouge de la région Rhône-Alpes comme (entre autres) le butor étoilé, l'eider à duvet, le gobemouche noir, le grèbe castagneux, le martin pêcheur, la rousserole turboïde, le verdier d'Europe... Le faucon pèlerin est également présent sur le massif du Mont Veyrier-Mont Baron, et le tétralyre a été observé sur la commune de Fillière (Source Asters).



Lucanus cervus, Chaumont © Kévin Gurcel



Lycaena dispar, Viry-Malagny © Kévin Gurcel



Coenagrion mercurial (Agrion de mercure), Vanzey © Marion De Groot



Castor © Théophile Laurent



Grand capricorne © PNR des Bauges



Sonneur à ventre jaune © Marion De Groot



Liparis loeselii D2 © Dominique Lopez-Pinot



Lucanus cervus, Chaumont © Kévin Gurcel



Lucanus cervus, Chaumont © Kévin Gurcel

Éléments de suivi de la biodiversité

Si les associations naturalistes disposent de nombreuses données, il n'existe pas systématiquement d'études spécifiques à certaines espèces. Il pourrait par exemple être intéressant, à l'échelle de l'agglomération, d'organiser le suivi de l'évolution de certaines espèces emblématiques d'intérêt : sonneur à ventre jaune, castor...

La Fédération départementale de Pêche dispose de données conséquentes sur la faune piscicole et les milieux aquatiques et cours d'eau. Elle dispose de nombreux rapports et études sur les continuités piscicoles, la qualité des milieux, le suivi de travaux et des inventaires de suivi de certaines espèces.

Elle dispose, entre autres, d'études de suivis des populations d'écrevisses à pattes blanches ainsi que des truites fario autochtones.

La Fédération départementale de Chasse dispose également de données spécifiques concernant la faune sauvage qu'elle peut suivre au travers de différents dispositifs :

- Campagnes de comptage (chamois, cerfs).
- Gestion de pièges photographiques installés pour le suivi des corridors écologiques (lynx, loups, cervidés, sangliers, renards...).
- Etude et cartographie des points de collision de la faune sur les routes départementales.

5.2. Les continuités écologiques

Les actions entreprises sur les sites d'intérêts écologiques ont pour objet de protéger cette biodiversité sur les sites où elle est présente, mais sa préservation passe également par la prise en compte des continuités écologiques nécessaires au fonctionnement des écosystèmes [déplacement des espèces, nourriture, reproduction, adaptation au changement climatique...].

Le SRCE

La notion de trame verte et bleue est une notion réglementaire issue des lois Grenelle. A l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes, le SRCE, arrêté en 2013, a cartographié les corridors à préserver ou à restaurer. Il doit être pris en compte par les collectivités lors de l'élaboration ou de la révision d'un document d'urbanisme.

Le SRCE identifie notamment des secteurs prioritaires d'intervention relatifs aux continuités écologiques, en fonction du cumul d'enjeux qui leur sont associés : étalement urbain et artificialisation des sols, impact des infrastructures sur la fragmentation de la TVB, impact sur la trame bleue, accompagnement des pratiques agricoles et forestières.

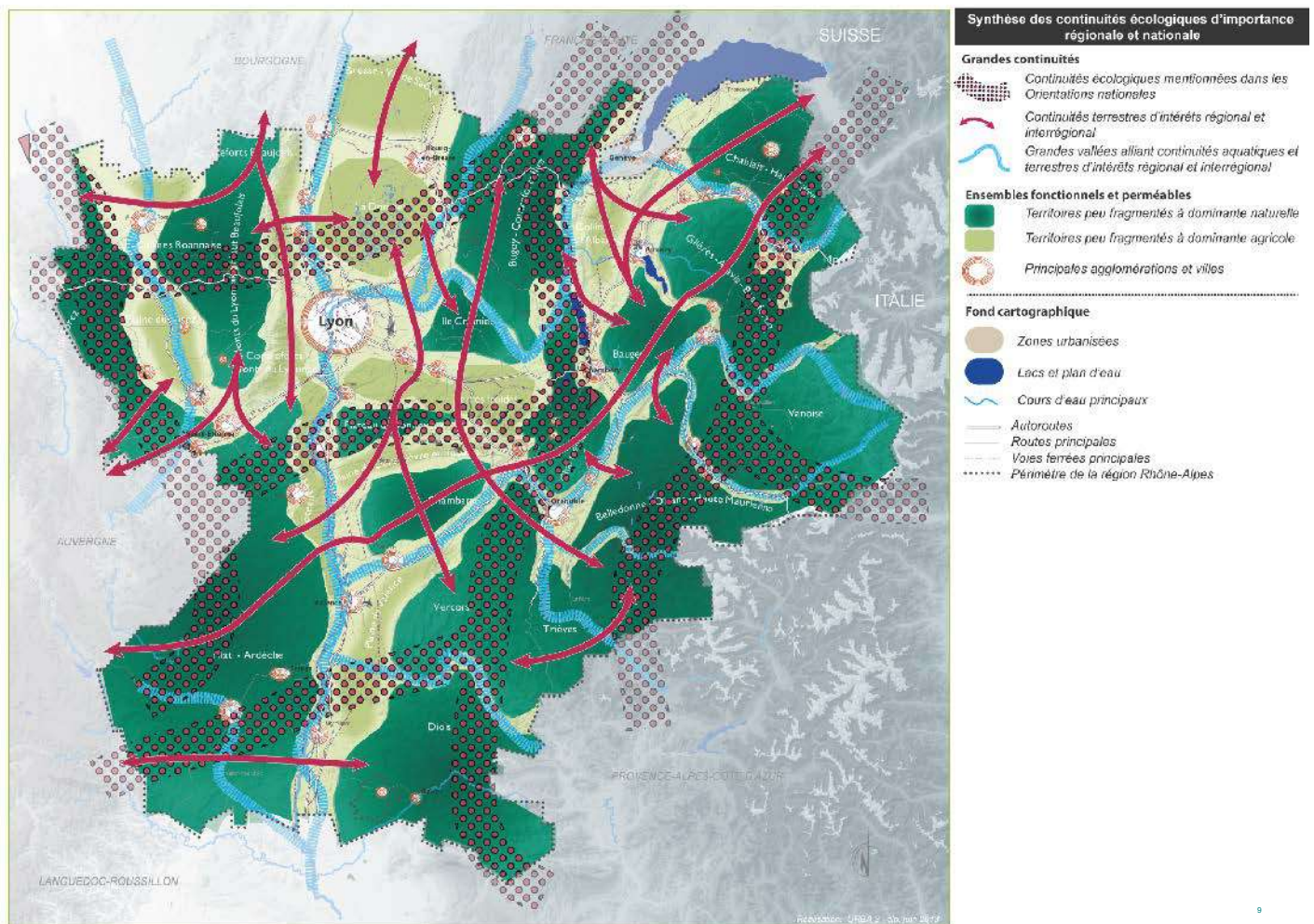
Le bassin annécien est identifié comme secteur prioritaire pour l'émergence de nouveaux secteurs de démarches opérationnelles, notamment sur les secteurs des vallées du Fier et du Chéran et les collines de l'Albanais.

| Nom du secteur prioritaire d'intervention | Enjeux reconnus, relatifs aux continuités écologiques | Rôle pour la fonctionnalité de la TVB de Rhône-Alpes | Procédures en cours |
|---|---|---|---|
| Bassin annécien | <p>Les enjeux relèvent ici plus particulièrement du développement de l'urbanisation, de la fragmentation du territoire par les infrastructures linéaires de transport et de la trame bleue :</p> <ul style="list-style-type: none"> sur la périphérie immédiate de l'agglomération annécienne, le développement linéaire de l'urbanisation le long des grandes infrastructures structurantes (A 40, A 41...) exerce une pression sur les corridors écologiques encore présents. Les franchissements des infrastructures routières sont problématiques. | <p>Ce secteur joue un rôle important dans la connectivité régionale : il met en lien le massif du Bugey, le Jura et la vallée du Rhône avec les massifs calcaires externes des Alpes que sont les Aravis et les Bauges (via le massif du Semnoz).</p> <p>Plusieurs corridors d'importance régionale y ont été identifiés (2 axes et 6 fuseaux). Ils sont, pour la majorité, concernés par un objectif de remise en bon état, notamment du fait de la présence d'infrastructures jugées impactantes pour les franchissements de la faune.</p> | <p>S-CoT concernés (pour tout ou partie de leur territoire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bassin annécien ; Fier-Aravis ; Albanais ; Usses et Rhône. |
| Vallées du Fier et du Chéran | <ul style="list-style-type: none"> le développement de l'urbanisation prend une forme plus diffuse sur l'Avant-pays savoyard, au sein de territoires présentant encore une bonne fonctionnalité écologique. A noter néanmoins les risques d'enclavement de petits massifs, essentiels au maillage du réseau écologique régional comme le Mandallaz, le Vuache... | <p>Deux points forts ressortent pour la Trame bleue :</p> <ul style="list-style-type: none"> La vallée du Fier est un territoire avec de nombreuses pressions liées à l'urbanisation sur le cours d'eau. Un espace de mobilité a été défini. | <p>Pas de SAGE présent.</p> <p>Contrat de bassin Fier-Annecy en projet.</p> |
| Collines de l'Albanais | <ul style="list-style-type: none"> un enjeu de préservation de la qualité et de l'intégrité de la Trame bleue : nombreux secteurs de zones humides, cours d'eau de qualité structurant le territoire (Chéran, Fier, Usses par exemple). | <ul style="list-style-type: none"> Le Chéran est une rivière en très bon état en particulier sur le plan morphologique : l'enjeu de préservation des continuités aquatiques y est dominant. | <p>Le Chéran proposé au label « rivières sauvages »</p> |

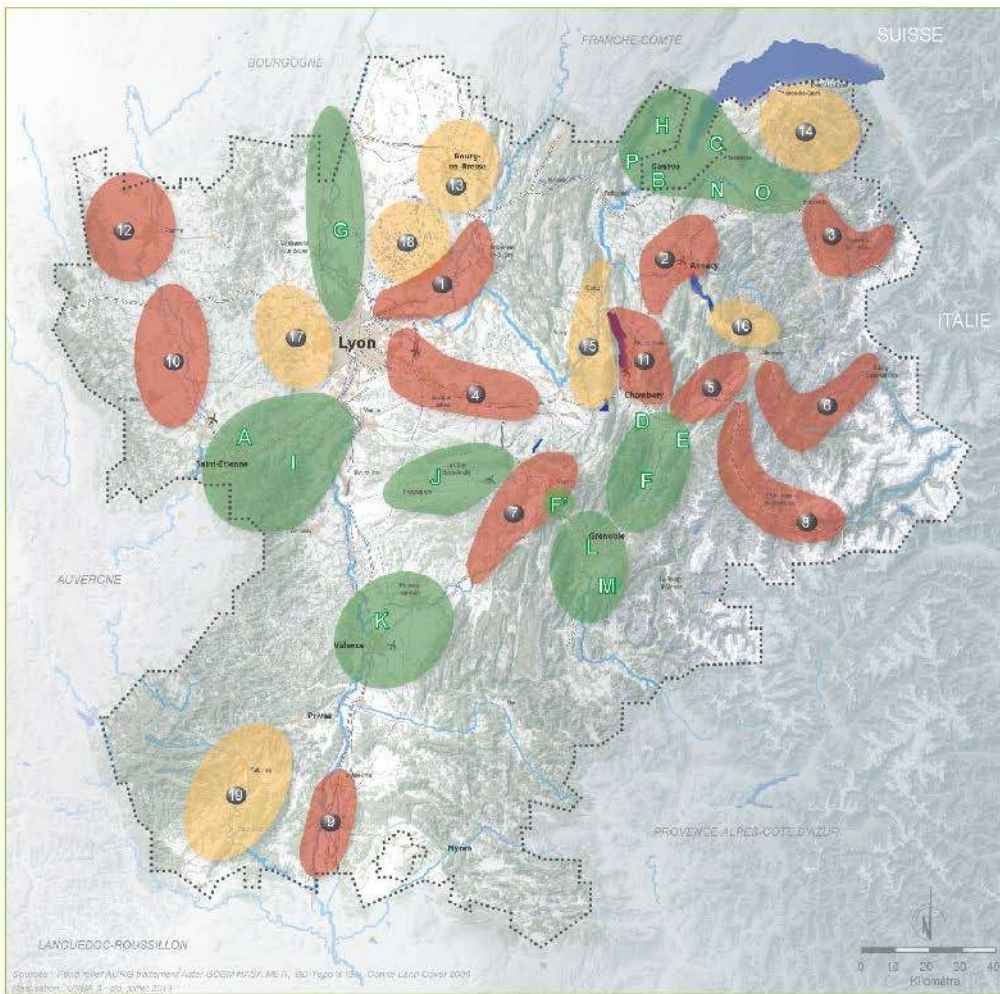
Extrait du Schéma Régional de Cohérence Ecologique Rhône-Alpes (2013)
Orientation 7 - Conforter et faire émerger des territoires de projets en faveur de la Trame verte et bleue
Secteur Bassin annécien, Vallées du Fier et du Chéran, Collines de l'Albanais

Du point de vue des continuités écologiques, le bassin annécien est concerné par plusieurs enjeux régionaux, représentés sur les cartes ci-dessous :

- Enjeux de maintien et/ou de restauration des continuités écologiques entre grands ensembles naturels et agricoles.
- A l'échelle des ZNIEFF de type II, il s'agira par exemple de maintenir le corridor entre le lac et le Rhône, via le Thiou et le Fier, et de maintenir les corridors entre le lac et ses affluents.
- Enjeux de restauration des continuités écologiques en secteur d'urbanisation diffuse présentant des phénomènes de mitage et/ou d'étalement urbain
- Enjeux de maintien des continuités écologiques en secteurs d'urbanisation dense présentant des dynamiques de conurbation (agglomération urbaine formée par plusieurs noyaux urbains qui se sont rejoints).



La carte des continuités écologiques d'importance régionale et nationale montre que le territoire du Grand Anney est parcouru de plusieurs corridors reliant les massifs du Chablais-Giffre, Aravis-Glières, Bauges et Bugey-contreforts du Jura. Ces corridors traversent les secteurs de plaines et d'avant-pays, ainsi que le cœur urbain de l'agglomération. Les infrastructures de transport, la densification urbaine représentent des obstacles à ces continuités, leur principal support dans les secteurs d'avant pays étant les cours d'eau et leur ripisylves, les espaces boisés, ainsi que les espaces agricoles. La question de la trame verte et bleue aura toute son importance à être traitée en lien avec les pratiques agricoles, ainsi que sur les secteurs urbains et péri-urbains, dans un objectif de perméabilité de ces espaces à la biodiversité.



Secteurs prioritaires d'intervention du SRCE de Rhône-Alpes

En cohérence avec l'identification et la spatialisaiton des enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques, des secteurs prioritaires d'intervention ont été identifiés et tracés au plan d'actions du SRCE. Ces secteurs sont reconnus au regard du cumul d'enjeux qui leur est associé : étalement urbain et artificialisation des sols, impact des infrastructures sur la fragmentation de la TrVE, impact sur la trame bleue, accompagnement des pratiques agricoles et forestières.

L'objectif est alors de renforcer ou de faire émerger des territoires de projets (démarches opérationnelles) selon 3 types de priorités :

Objectif 7.1. Soutenir et renforcer les démarches opérationnelles existantes

- A - Saint-Etienne Mézouas
- B - Champagne-Genois
- C - Arve-Laz
- D - Sauges-Cherbas
- E - Crêttes - Belfontaine
- F - Grésivaudan - F. Cluses de Voreppe
- G - Val de Saône
- H - Massacre-Vercors
- I - Grand Puy
- J - Reurs-Vallons
- K - Roudain
- L - Grenoble Alpes Métricole
- M - Sud Grésivaudan
- N - Savoie-Vallons
- O - Beys-Claire-Mois
- P - Mandement Pays de Gax

Objectif 7.2. Faire émerger de nouveaux secteurs de démarches opérationnelles

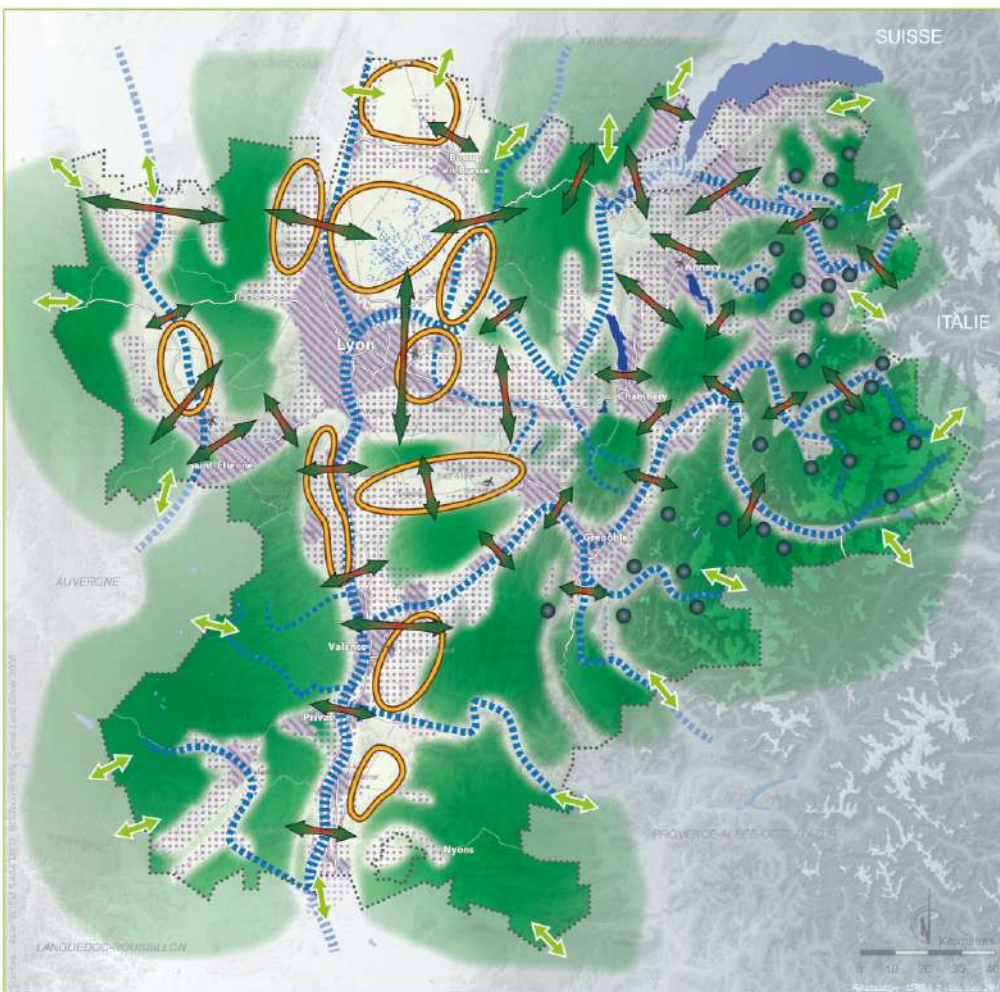
- 1 - Basse vallée de l'Arve et plaine du Rhône en amont de Lyon
- 2 - Bassin Arceyon - Vallées du Fior et du Chéran - Collines de l'Albanais
- 3 - Vallée de l'Arve de Ronneville à Argentière
- 4 - Vallée de la Louère de la plaine de l'Est Lyonnais aux terres noires
- 5 - Vallée de l'Aire d'Allevard à Montmorillon
- 6 - Vallée de la Tarentaise
- 7 - Vercors et basse vallée de l'Aire de Voreppe et Saint-Marcellin
- 8 - Vallée de la Maurienne jusqu'à Modane
- 9 - Vallée du Rhône de Montmorillon à Dombé-Mandragon
- 10 - Vallée de la Loire Bourgeoise
- 11 - Bassin du Lac du Bourget entre Abriès-Saint et Chénivy
- 12 - Plaine et collines Rannoises, ainsi que les Monts de la Madonnie

Objectif 7.3. Définir des territoires de vigilance vis à vis du maintien et/ou de la remise en bon état des continuités écologiques

- 13 - Miras-Vermont-Dombes
- 14 - Charais
- 15 - Val de Chautagne et Pays de Seyssel - Val de Tricastin/Val de Saône
- 16 - Bassin d'Ugine - Plaine et Haut-pays de Faverges
- 17 - Ouest-Lyonnais / Monts de Lyonnais
- 18 - La Dombes
- 19 - Vallée de l'Ancône d'Aubenas à Valles - Parc d'Arc

Fond cartographique

- Zones urbanisées
- Autoroutes
- Routes principales
- Voies ferrées principales
- Lacs et plan d'eau
- Cours d'eau principaux
- Périmètre de la région Rhône-Alpes



Spatialisation des enjeux relatifs aux continuités écologiques

Enjeux de maintien et/ou de restauration des composantes de la Trame verte et bleue

- Enjeux relevant du maintien et/ou de la restauration de la continuité tant longitudinale que latérale des cours d'eau
- Enjeux de maintien et/ou de restauration des liaisons entre grands ensembles naturels et agricoles
- Enjeux de maintien des continuités écologiques inter-régionales et transfrontalières
- Enjeux de restauration des continuités écologiques en secteurs d'urbanisation dense présentant des dynamiques de conurbation
- Enjeux de maintien des continuités écologiques en secteurs d'urbanisation diffuse présentant des phénomènes d'étalement urbain et de mitage du territoire
- Enjeux de maintien et/ou de restauration d'une Trame verte et bleue fonctionnelle en secteurs à dominante agricole
- Enjeux de maintien de la fonctionnalité écologique en secteurs à dominante naturelle et agricole
- Enjeux de maintien et/ou de restauration des continuités écologiques d'altitude au sein des grands domaines skiables des Alpes

Avertissement: ces enjeux ne sont pas exclusifs les uns des autres: ils peuvent se superposer en un endroit du territoire.

Fond cartographique

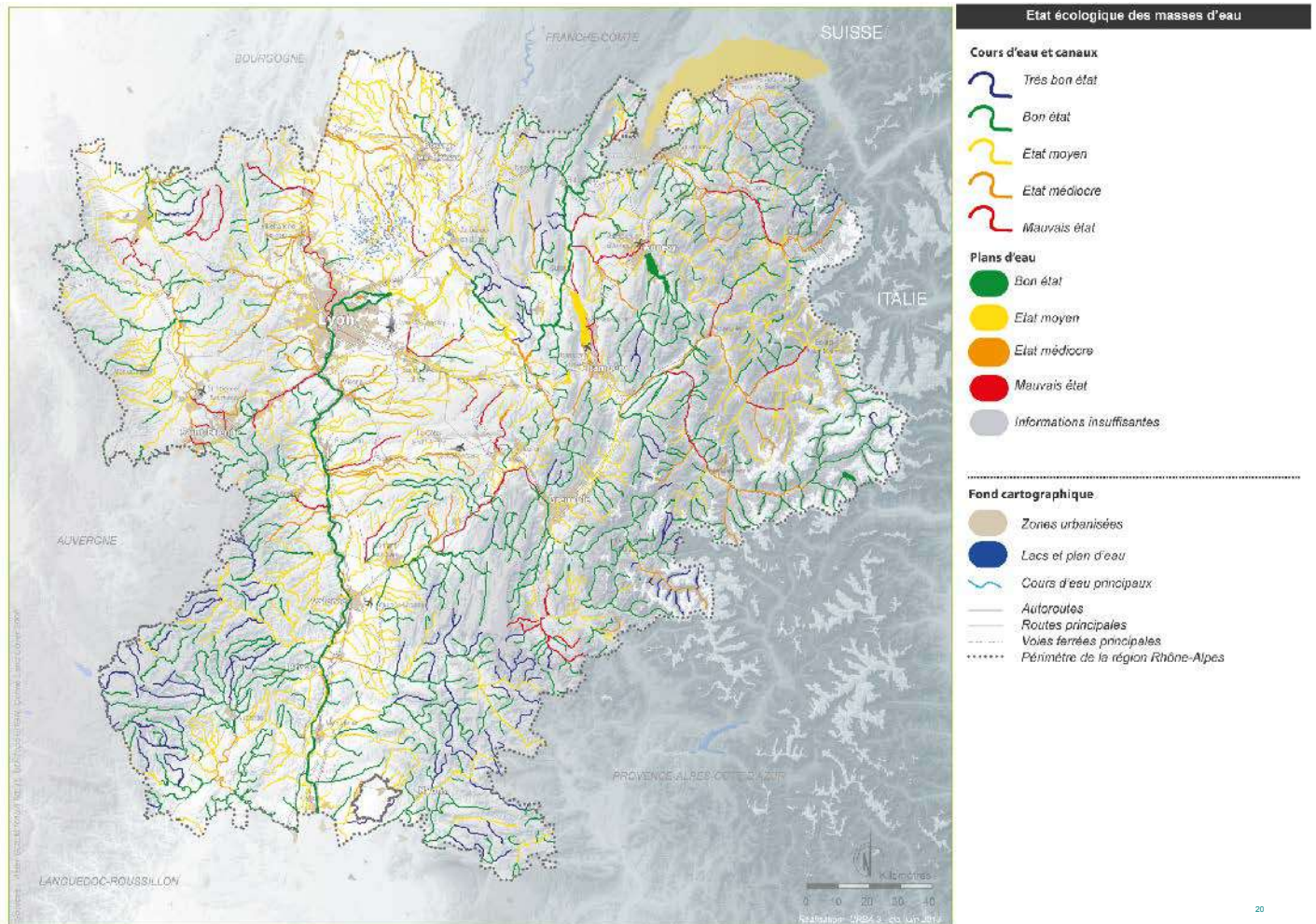
- Lacs et plan d'eau
- Autoroutes
- Routes principales
- Voies ferrées principales
- Périmètre de la région Rhône-Alpes

Secteurs repérés (à l'échelle du SRCE)

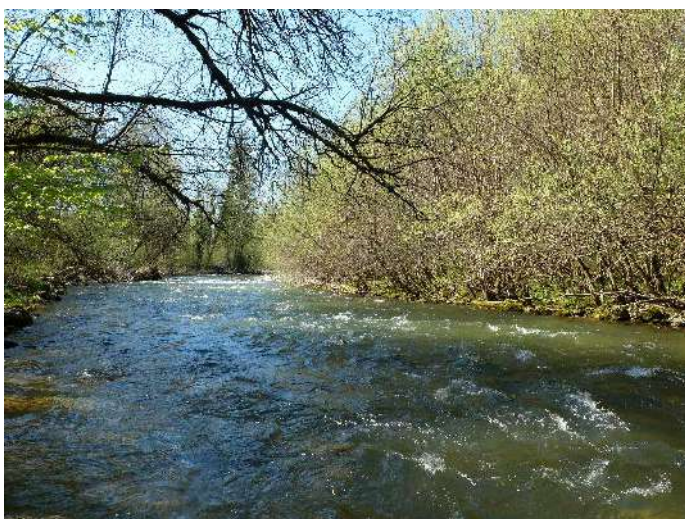
Secteurs de passage des continuités d'intérêt régional et interrégional : avant-pays, périphérie ouest du cœur urbain.

La trame bleue : le SRCE et le contrat de bassin

En 2013, le SRCE proposait une cartographie de l'état écologique des principaux cours d'eau. Sur le Grand Anancy : le Fier est identifié comme en mauvais état à partir d'Annecy jusqu'à sa confluence avec le Rhône, le Chéran en état médiocre, le Thiou, le Viéran, le Nant de Calvi et le Ruisseau des Trois Fontaines en état moyen.



SRCE Rhône-Alpes, état écologique des masses d'eau (2013)



La Fillière, Fillière (Thorens-Glières)



Le Fier, Nâves-Parmelan



Les berges du Thiou, commune nouvelle d'Annecy (Cran-Gevrier)



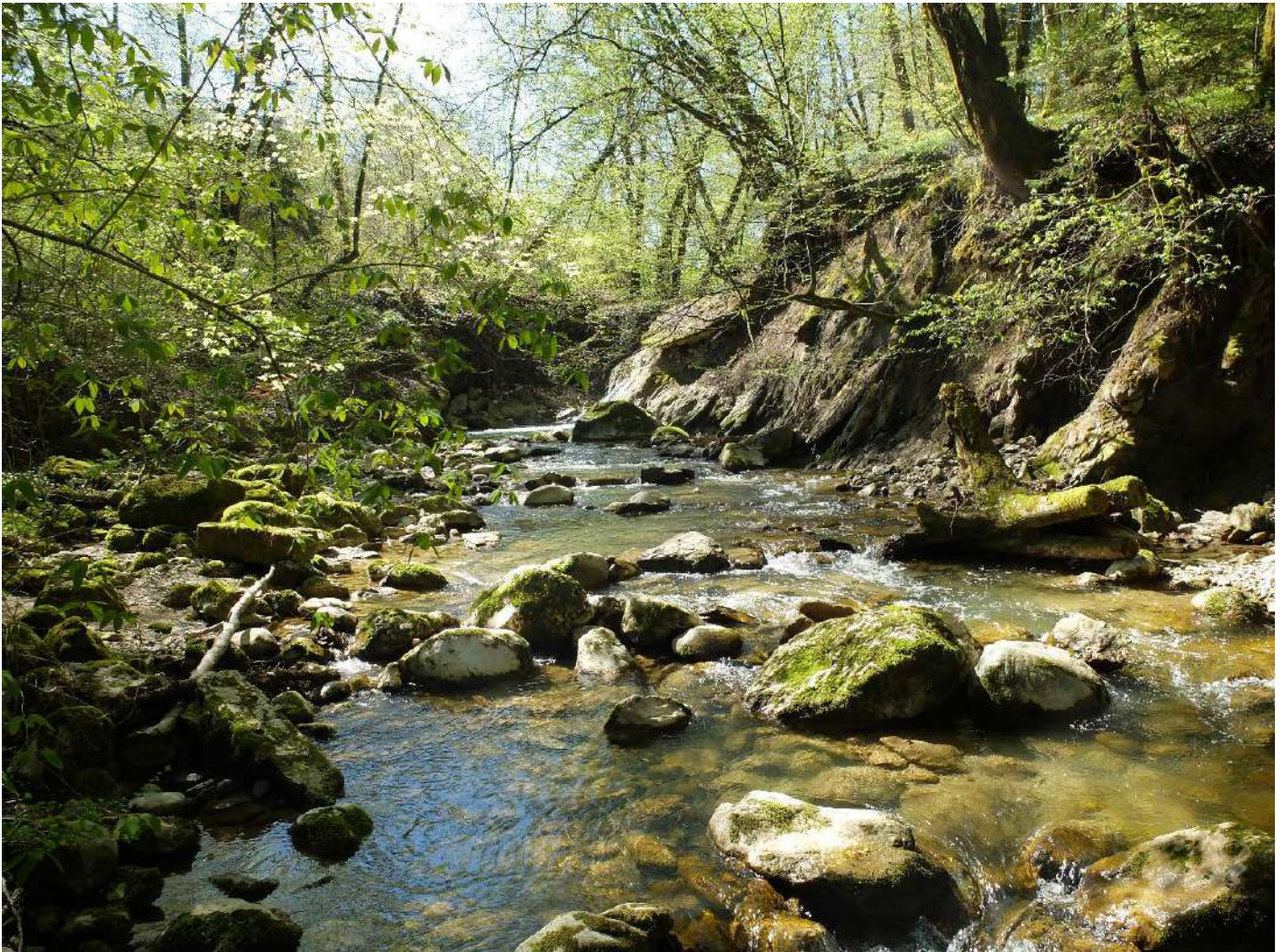
Le Colovry, commune nouvelle d'Annecy (Annecy-le-Vieux)



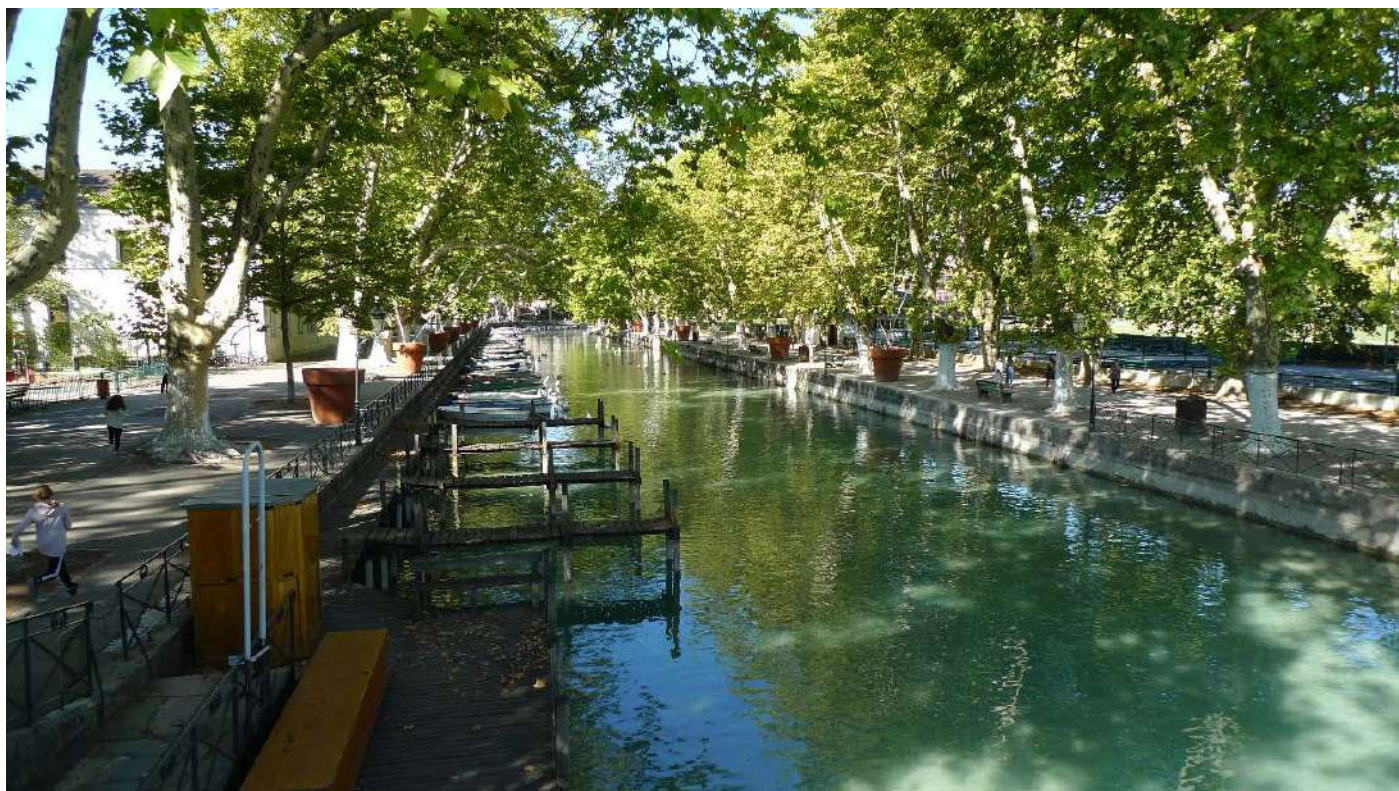
Les berges du Thiou, commune nouvelle d'Annecy



Le Chéran



Le Laudon, Saint Jorioz



Le Thiou, commune nouvelle d'Annecy

Ces mêmes cours d'eau sont ciblés dans le contrat de bassin Fier et Lac (**annexe 9**, « état des 28 masses d'eau superficielles tel qu'il a été évalué en 2015 » - Contrat de bassin Fier et Lac).

Le contrat de bassin Fier et Lac, dans son fascicule A (diagnostic, enjeux et stratégie), indique un relatif bon état des habitats aquatiques et terrestres, mais une altération importante due aux obstacles à la continuité biologique et à l'artificialisation des milieux. De nombreux ouvrages hydrauliques ne sont en effet pas franchissables par la faune piscicole, et une forte artificialisation des milieux est constatée (86 % des berges du lac d'Annecy sont artificialisées).

L'un des enjeux majeurs pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau recherché par le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) est la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Une liste préfectorale du 13 juillet 2013 établit la liste des cours d'eau classés :

- En liste 1, les cours d'eau ayant un rôle de réservoir de biodiversité pour lesquels l'objectif est la préservation de la continuité écologique (aucune nouvelle autorisation d'ouvrages, et renouvellement des autorisations d'ouvrage existants soumis à des travaux de restauration de la continuité).
- En liste 2, les cours d'eau pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. L'objectif pour ces cours d'eau est la restauration des continuités et la réduction des impacts des ouvrages. La liste concerne notamment la reconnexion du Fier avec ses principaux affluents (le Viéran, la Fillière, le Mélèze, le Nom), et le décroisement des principaux tributaires du lac d'Annecy (le Laudon, la Bornette, l'Ire, l'Eau Morte).

L'annexe 10 présente les ouvrages prioritaires pour la restauration des continuités sédimentaires et piscicoles sur le bassin versant Fier et Lac (source : contrat de bassin Fier et Lac).

Des travaux de restauration de la continuité piscicole sont prévus sur le Laudon en 2019.

Sites repérés / enjeux trame bleue

Les ouvrages prioritaires pour les continuités écologiques et sédimentaires, pour lesquels des interventions permettraient de restaurer les continuités.

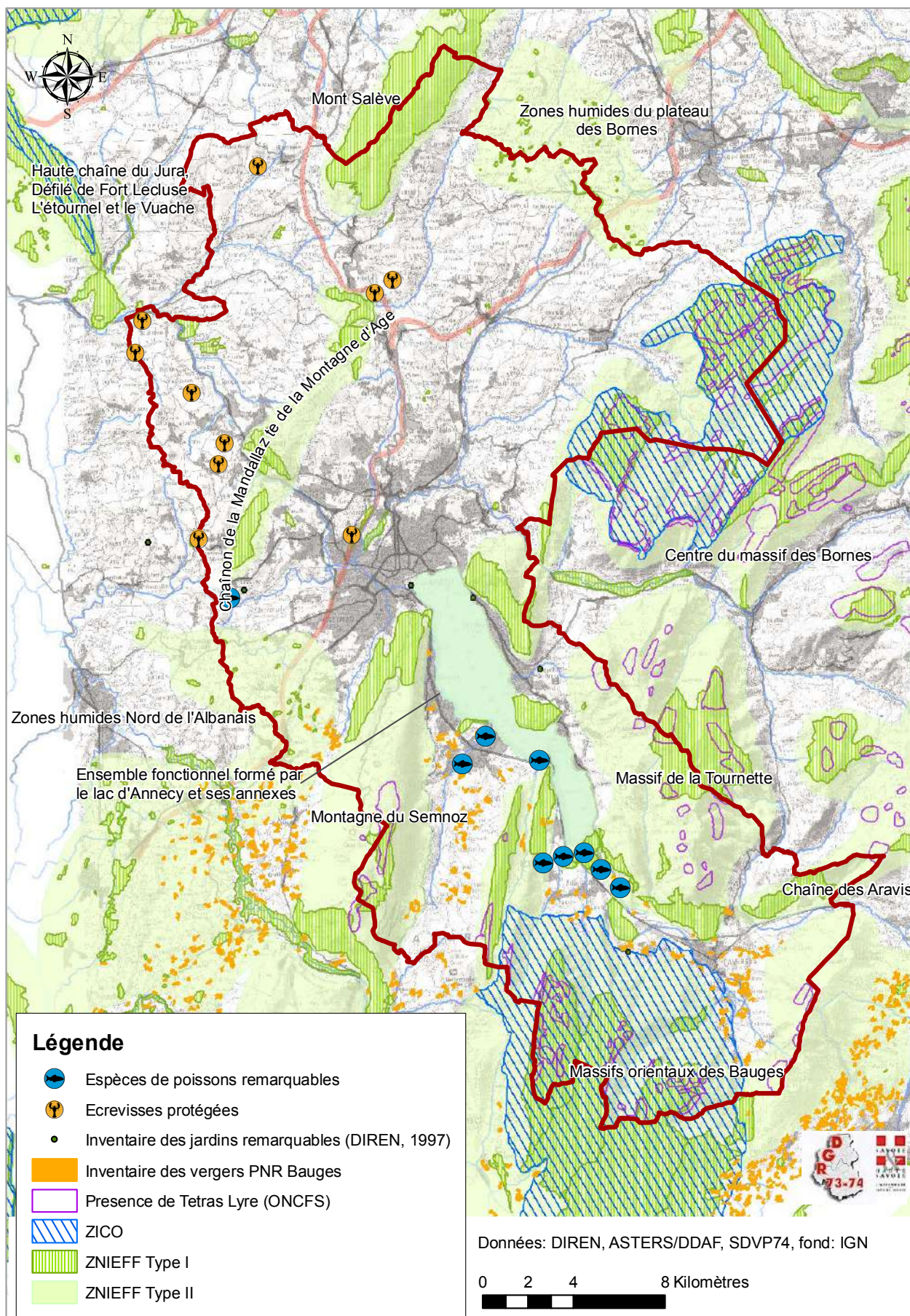
Un lien est à faire entre certaines actions du CTENS et la stratégie du contrat de bassin, dans son volet Milieux aquatiques et risques naturels, dont les objectifs sont de :

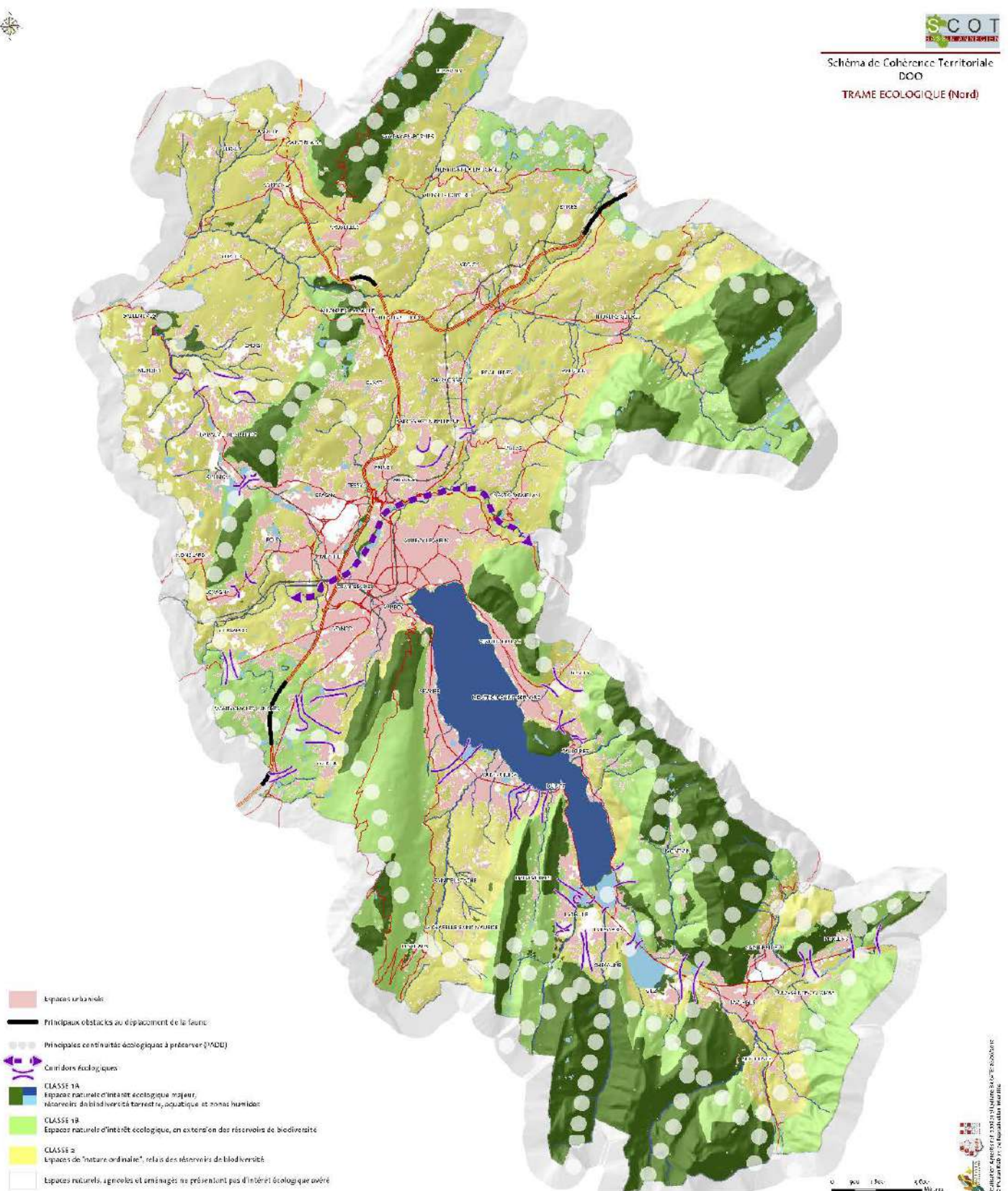
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques (espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, zones humides, lac d'Annecy, lutte contre les invasives).
- Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau et les habitats aquatiques (continuité piscicole avec intervention sur les ouvrages prioritaires, restauration des habitats aquatiques).
- Améliorer la connaissance et le suivi des peuplements piscicoles.
- ...

Le SCoT du bassin annécien

A l'échelle du bassin annécien, le SCoT prend en compte les enjeux de protection, de préservation et de valorisation de l'environnement, au travers de l'analyse des paysages et du patrimoine naturel incluant les continuités écologiques, ainsi qu'une analyse de leurs atouts, faiblesses, opportunités et menaces.

Dans le cadre du diagnostic environnemental du SCoT, Asters a proposé un inventaire du patrimoine naturel reconnu et identifié les enjeux du réseau écologique (cartes ci-après).



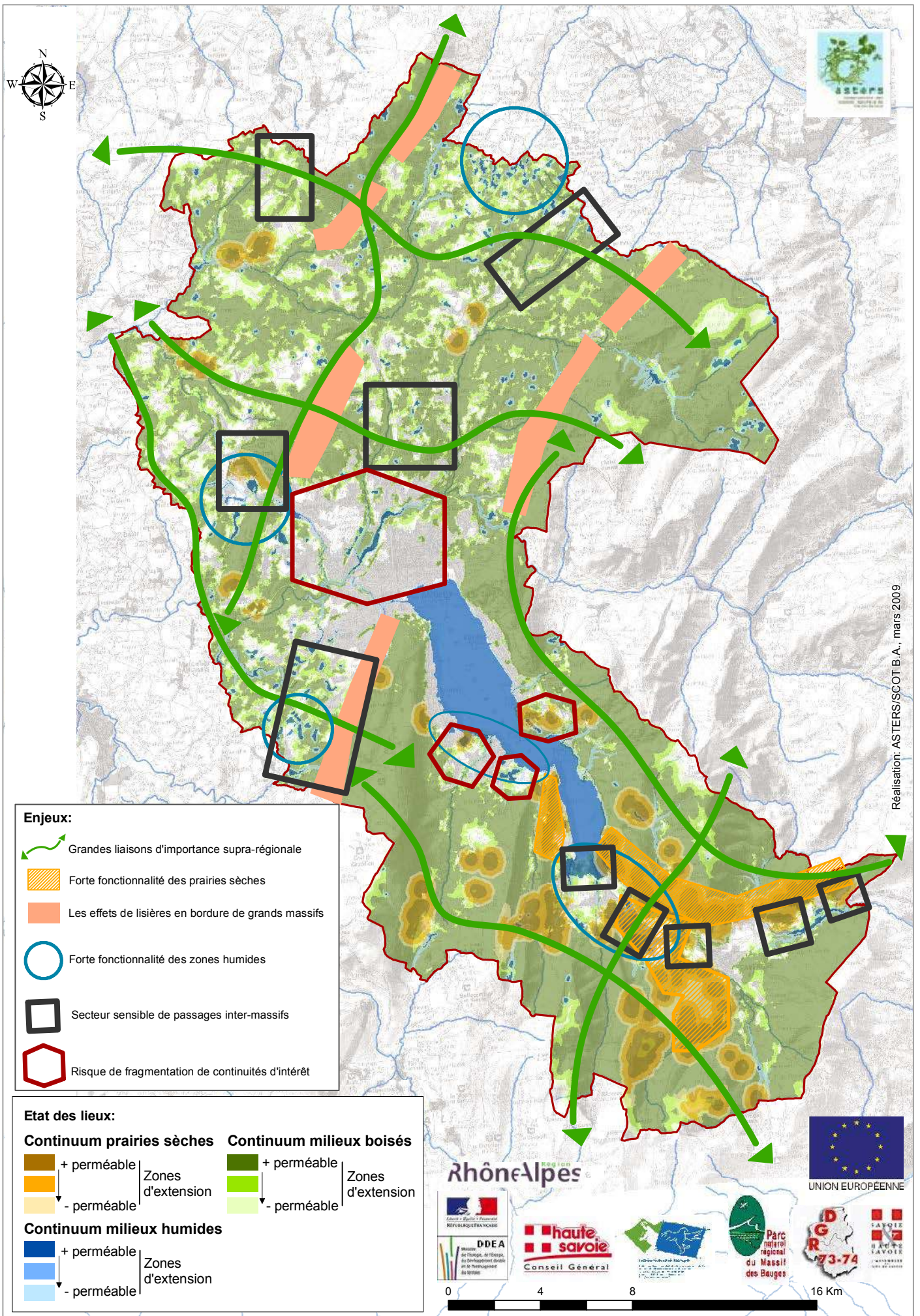


La trame écologique du bassin annécien
(SCoT du bassin annécien – Document d'orientations et d'objectifs (DOO))

L'étude corridors du SCoT menée par Asters a permis d'identifier des secteurs de risque de rupture des grandes liaisons inter-massifs (cœur urbain de l'agglomération et secteurs densément urbanisés de Sevrier, Saint-Jorioz et Veyrier-du-Lac) et 5 zones de passages d'intérêt régional entre les Bornes et les Bauges.

Les enjeux sont donc la lutte contre la fragmentation des milieux et des continuités écologiques et le maintien des grandes liaisons et de tous les espaces supports de biodiversité (zones humides, espaces perméables au passage de la faune, prairies, espaces agricoles...).

Sur la base de la connaissance des enjeux du territoire, des grands corridors et des menaces, le SCoT identifie dans son document d'orientations et d'objectifs les principales continuités écologiques et leurs enjeux de préservation.



Réalisation: ASTERS/SCOT B.A., mars 2009

Le SCoT de l'Albanais

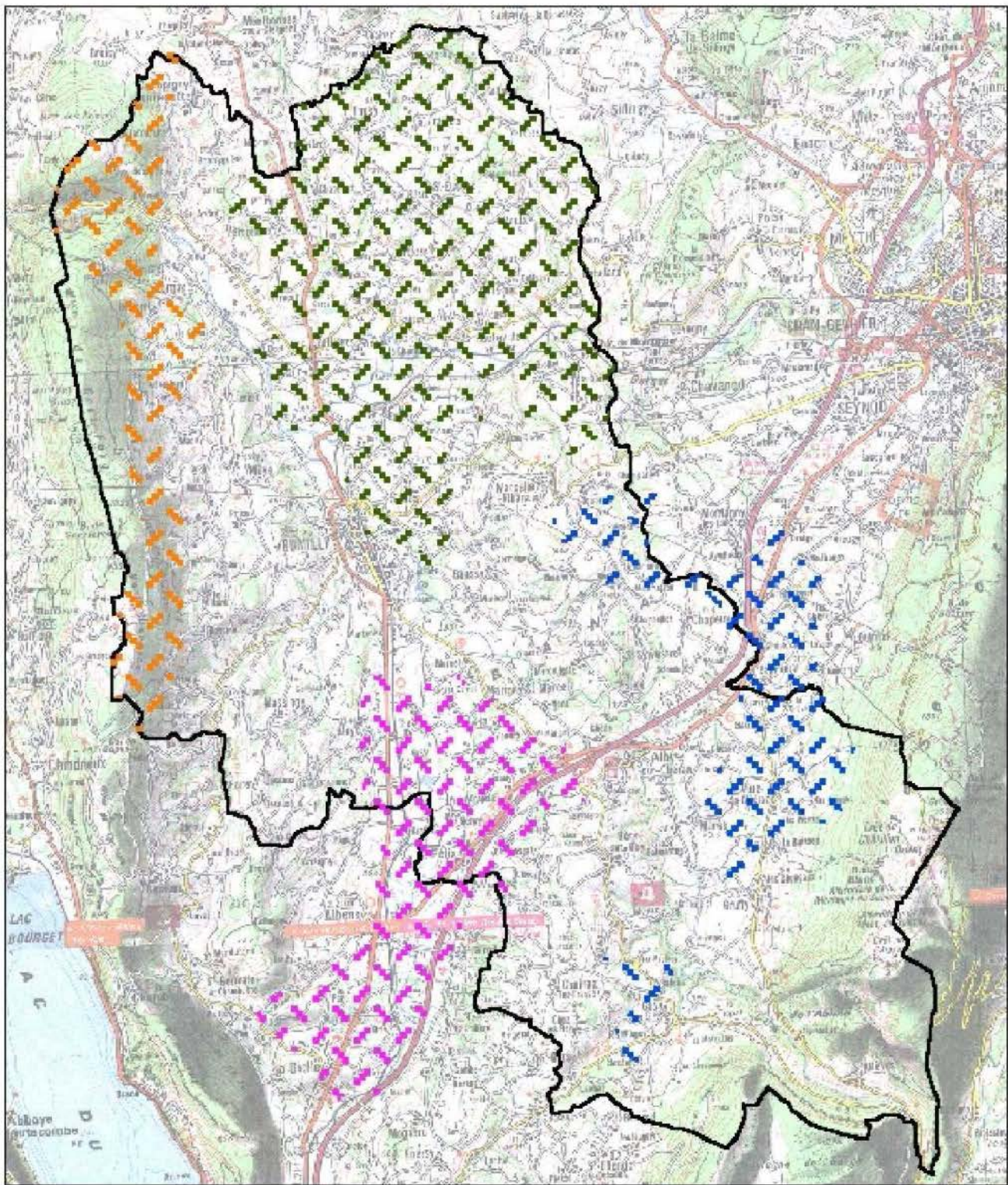
De la même manière, le SCoT de l'Albanais a traité la question des continuités écologiques sur son territoire et traduit les objectifs suivants :

Le SCoT contribuera à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement de la manière suivante :



- La politique générale d'économie d'espace et de maîtrise du développement résidentiel réduira la pression sur les espaces naturels.
- La protection des sites d'intérêt environnemental sera développée à deux niveaux :
 - une protection forte sera instituée sur les massifs, sur les alpages sommitaux, sur tous les cours d'eau et leurs ripisylves, sur les étangs et le très intéressant réseau de zones humides de l'Albanais (actuellement inventorié mais non protégé),
 - une exigence de réflexion approfondie en préalable à tout aménagement pour intervenir sur certains sites comme les piémonts du Semnoz ou des éléments paysagers comme la trame bocagère d'arbres et de haies qui sont à la fois de grande qualité et très fragiles.

Le réseau de corridors écologiques que constitue la trame hydrovégétale devra être entretenu sur l'ensemble du territoire, non seulement au niveau des principales rivières, mais également au niveau des ruisseaux et de leurs ripisylves :

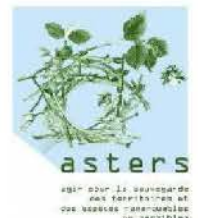
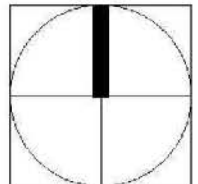
- La mise en valeur de cette trame hydrovégétale, y compris dans les zones urbaines, contribuera à les structurer et les marquera de cette identité rurale revendiquée par l'Albanais.
- La mise en valeur de l'identité architecturale de l'Albanais.
- L'aménagement des sites naturels forts (Gorges du Chéran, Val de Fier, Tours Saint Jacques, massif du Semnoz et du Clergeon...) de manière à en améliorer l'accès et les conditions de fréquentation : par la création de parkings, d'aires de pique-nique, SIGAL 26/38 d'espaces de jeu, d'espaces d'embarquement pour la randonnée nautique et l'entretien des sentiers de randonnée. Ceci devrait permettre de préserver 7 500 hectares de zones naturelles : il n'y aura donc pas de diminution des espaces naturels même avec une croissance forte de la population et des emplois.



Localisation des secteurs à enjeux au regard des milieux et espèces identifiés

-  Enjeu relatif à la gestion des prairies sèches
-  Enjeu relatif à la gestion du paysage bocager
-  Enjeu relatif à la gestion des zones humides
-  Enjeu mixte: gestion des zones humides et préservation du bocage
-  Territoire du SCOT

0 5 Km

Sources des données:
Origine RIS 74 - Droits réservés - 1998

Les menaces sur le territoire

D'une manière générale, les continuités écologiques, ou la trame verte et bleue, sont soumises à de fortes pressions, notamment dans un territoire comme celui de la Haute-Savoie, dont le dynamisme économique entraîne une évolution démographique, et donc une évolution des territoires très rapide (évolution des infrastructures, développement urbain).

Les espaces naturels, tout comme leurs connectivités, sont soumis à plusieurs menaces.

L'une des principales menaces est la pression foncière exercée sur les espaces naturels et agricoles. Elle peut conduire au morcellement des espaces, à la rupture des continuités écologiques qui ont pour conséquence l'altération des milieux et de leur fonctionnement par la coupure des échanges nécessaires aux espèces (reproduction, alimentation, déplacements).

Dans son rapport de contribution à l'élaboration du CTENS du Grand Annecy, la LPO 74 identifie les zones de collisions repérées à ce jour sur l'agglomération. Même si les données sont encore insuffisantes, notamment sur les axes secondaires, des secteurs de collisions ont clairement été identifiés le long des grandes infrastructures routières :

- L'A 41 et la D 1201 sur le secteur entre Pringy et Allonzier la Caille, ainsi que sur le secteur entre Seynod et Saint-Félix.
- La D 1203 montant à Evires.
- La D 916 entre le Pont de Brogny et le Parc des Glaisins.
- La D 3508 entre Epagny-Metz-Tessy et Cran-Gevrier.

Les espaces agricoles subissent également cette pression foncière. Le morcellement des parcelles, les diminutions de surface exploitables, peuvent entraîner une intensification des pratiques dommageable à l'environnement. Les pratiques sont aujourd'hui majoritairement extensives et les espaces agricoles sont des espaces perméables au passage de la faune. L'intensification des pratiques agricoles peut être plus lourde de conséquence sur les milieux, par l'appauvrissement des sols, de la flore environnante, et ainsi limiter la perméabilité des espaces ou causer de nouvelles ruptures des continuités écologiques.

L'agglomération d'Annecy est l'une des plus peuplées du département, elle attire également de nombreux visiteurs pour son cadre paysager et environnemental exceptionnel. Habitants et visiteurs sont aussi des usagers des espaces de nature, et leur présence, au travers de nombreuses pratiques, peut également constituer une menace par l'altération des milieux et le dérangement des espèces.

Le bassin annécien est soumis à ces très fortes pressions :

- Urbain : morcellement, coupure des espaces naturels et agricoles.
- Pratiques agricoles et leurs conséquences lorsqu'elles s'intensifient.
- Pression des usagers.

La responsabilité de vigilance et d'action est d'autant plus importante que le territoire du Grand Annecy se situe dans un secteur à enjeux, au carrefour de plusieurs grands réservoirs de biodiversité.

5.3. L'étude à venir de la trame verte et bleue du Grand Annecy

Les enjeux des grandes continuités écologiques portés par les documents réglementaires tels que le SRCE et les SCoT doivent trouver une traduction plus fine à l'échelle de l'agglomération, par une identification précise des éléments constitutifs de cette trame verte et bleue et de leur état.

Les continuités écologiques sont assurées, à un maillage de territoire plus fin, par une multitude d'espaces aux fonctions diverses qui se fragmentent et se multiplient à mesure que l'activité humaine s'intensifie (trame en « pas japonais »). Les éléments constitutifs ou potentiellement constitutifs de la trame verte et bleue, qu'ils soient en milieu rural, péri-urbain ou urbain, doivent ainsi être identifiés et évalués.

Ces éléments de connaissance pourront permettre une traduction précise et argumentée de cette trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, et une meilleure prise en compte dans les projets d'aménagement.

Afin d'approfondir cette question à l'échelle de l'agglomération, une étude de la trame verte et bleue du Grand Annecy sera lancée. Elle a pour principal objet l'identification de cette trame, de ses composantes et de son état. Un zoom sur le cœur urbain de l'agglomération sera proposé, afin que des actions spécifiques aux enjeux de nature en espaces urbains et péri-urbains puissent être formulées.

5.4. La trame noire

La notion de trame noire accompagne celle de trame verte et bleue, et fait référence aux corridors propices à la biodiversité nocturne, fortement perturbée par les éclairages publics. De très nombreuses espèces sont nocturnes, aussi, la question de trame noire est tout aussi importante que celle de trame verte et bleue. Tout comme une infrastructure routière ou ferroviaire fragmente le paysage, les cordons lumineux créés par les alignements de lampadaires fragmentent le paysage nocturne. L'effet barrière de la luminosité artificielle est démontré. Ces ruptures de l'obscurité sont infranchissables pour certaines espèces.



De nombreuses collectivités ont engagé des réflexions sur cette trame noire, dans le cadre de réflexions sur des stratégies d'éclairage public moins consommatrices d'énergie et plus respectueuses de la biodiversité.

Le Grand Annecy est maître d'ouvrage du plan d'actions territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), qui traite de la trame noire. L'une des actions de ce TEPCV est la définition d'une stratégie lumière, qui prendra en compte les impacts de l'éclairage public sur la biodiversité. Le SYANE est le maître d'œuvre de cette stratégie lumière : les études sont en cours et devraient être validées fin 2018.

Dans ce contexte il conviendrait de prévoir des actions pour améliorer cette prise en compte à moyen terme, et de formuler des pistes méthodologiques pour éviter la fragmentation des habitats.

5.5. Synthèse et enjeux

Dans un contexte mondial de disparition de nombreuses espèces rares, et d'un appauvrissement constaté de la biodiversité ordinaire, la Haute-Savoie, l'un des départements français les plus riches en matière de biodiversité. Il se doit de les préserver au travers de la protection et de la préservation des espaces naturels, agricoles et des grands réservoirs, mais en garantissant également le bon fonctionnement des écosystèmes qu'ils abritent. Le Grand Annecy a, sur son territoire, cette même responsabilité.

Atouts

- Un département et une agglomération riches en biodiversité (habitats, milieux, espèces faunistiques et floristiques).
- Un réseau hydrologique important.
- Des pratiques agricoles extensives.

Faiblesses

- Des connaissances à mettre à jour et à harmoniser sur le territoire (données faune/flore).
- Une identification des grands corridors dans le SRCE mais pas de connaissance fine de la trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération, notamment en secteur urbain et périurbain.
- La notion de nature ordinaire encore peu prise en compte.

Opportunités

- Une étude trame verte et bleue lancée à l'échelle de l'agglomération qui permettra d'actualiser les données et de prioriser les interventions (sites, corridors).
- Elaboration à venir du PLUi-HD, dont l'évaluation environnementale viendra alimenter la connaissance environnementale du territoire.
- Une stratégie lumière en cours qui abordera la question de la trame noire.

Menaces

- Une pression urbaine et un développement qui peuvent fragmenter les corridors écologiques.
- La pollution lumineuse perturbe la biodiversité : vie nocturne des espèces (déplacements, nourriture...), éclairage artificiels de la flore...
- Des pratiques en augmentation sur les espaces de nature : perturbation des habitats et des espèces.
- Le changement climatique, dont les effets sont observés sur les milieux et leur fonctionnement.

Enjeux et objectifs

A l'échelle du Grand Annecy, cet enjeu de prise en compte et de préservation de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes pourra trouver des traductions réglementaires et opérationnelles très diverses, qui seront affinées par les apports de connaissance de l'étude trame verte et bleue programmée en 2018-2019.

Pour rappel, les enjeux définis dans le SRCE, et que devra prendre en compte le futur PLUi, sont les enjeux de maintien et/ou de restauration des continuités écologiques entre grands ensembles naturels et agricoles, et les enjeux de restauration des continuités écologiques en secteur d'urbanisation. Ces enjeux ont déjà été pris en compte dans les SCoT du territoire (SCoT du bassin annécien et SCoT de l'Albanais), et devront trouver des traductions plus fines à l'échelle du PLUi.

A l'échelle de l'agglomération les premiers objectifs en termes de trames vertes et bleues sont :

- Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire et identifier les menaces sur les corridors écologiques : identifier et agir sur les points de conflit et de rupture des continuités écologiques.
- L'identification de la trame verte et bleue, y compris en milieu urbain et péri-urbain, sur éléments constitutifs et pour état.
- Sa préservation lorsqu'elle est présente.

- Sa restauration dans les cas où l'état des milieux la constituant est dégradé.
- Son amélioration lorsque le réseau de cette trame peut être étendu ou enrichi : reconstitution de la trame, enrichissement et diversité des milieux constitutifs de cette trame.

Les continuités entre grands ensembles naturels et agricoles à prendre en compte seront notamment :

- Les continuités entre le lac et ses affluents.
- Les continuités entre le lac et le Rhône, via le Thiou et le Fier.
- Les continuités de la trame bleue des cours d'eau de l'agglomération et de leurs ripisylves.
- Les continuités entre massifs et réservoirs de biodiversité.
- Le maillage plus fin de la trame verte et bleue entre les espaces naturels de l'agglomération.

Les continuités de la trame bleue pourront s'envisager sur les continuités du cours d'eau et de ses milieux connexes et tout comme sur la qualité de ces différents milieux (surface en eau, berges, ripisylves, zones humides...), en lien étroit avec les partenaires et dispositifs GeMAPI.

Les pistes d'actions

Les actions possibles pourront être réglementaires à travers, bien sûr, la prise en compte du SRCE dans les documents d'urbanisme, et sa traduction dans le futur PLUi. Des actions opérationnelles pourront être menées, notamment par une meilleure prise en compte des trames vertes et bleues dans les projets de développement urbain (nouveaux quartiers, secteurs de densification, zones d'activités, infrastructures...), mais également en milieu rural et périurbain par un travail sur le paysage et l'agriculture.

- Intégration des trames vertes et bleues dans le PLUi-HD :
 - inscrire les grands corridors et les zones humides (prévus par la réglementation),
 - intégrer en complément les zones humides ponctuelles (inférieures à 1 000 m²) et les espaces de bon fonctionnement de toutes les zones humides (sur le modèle du PLUi de la communauté de communes des Sources du Lac).
- Renforcer la prise en compte de la nature dans les projets d'aménagement urbain, encourager un aménagement urbain intégré dans son environnement, prenant en compte la nature et les milieux et valorisant les multiples fonctions et bénéfices de la trame verte et bleue.
- Réaliser un inventaire des friches, terrains à reconquérir, restaurer, améliorer, à l'échelle de l'agglomération, pour évaluer leur potentiel en termes de confortement de la trame verte et bleue, de restauration des milieux ou de création de sites de nature en ville pour une éventuelle requalification lors de projets d'aménagement urbain et/ou en compensation de grands projets.
- S'appuyer sur la structure des paysages ruraux comme support de corridors écologiques : identifier les secteurs de passage des grands corridors écologiques (secteurs prioritaires) en milieu rural et travailler avec le monde agricole et les communes pour conforter les réseaux de haies, ripisylves..., anciens vergers..., situés sur ses secteurs prioritaires.

6. Fréquentation des sites de nature, animation et sensibilisation

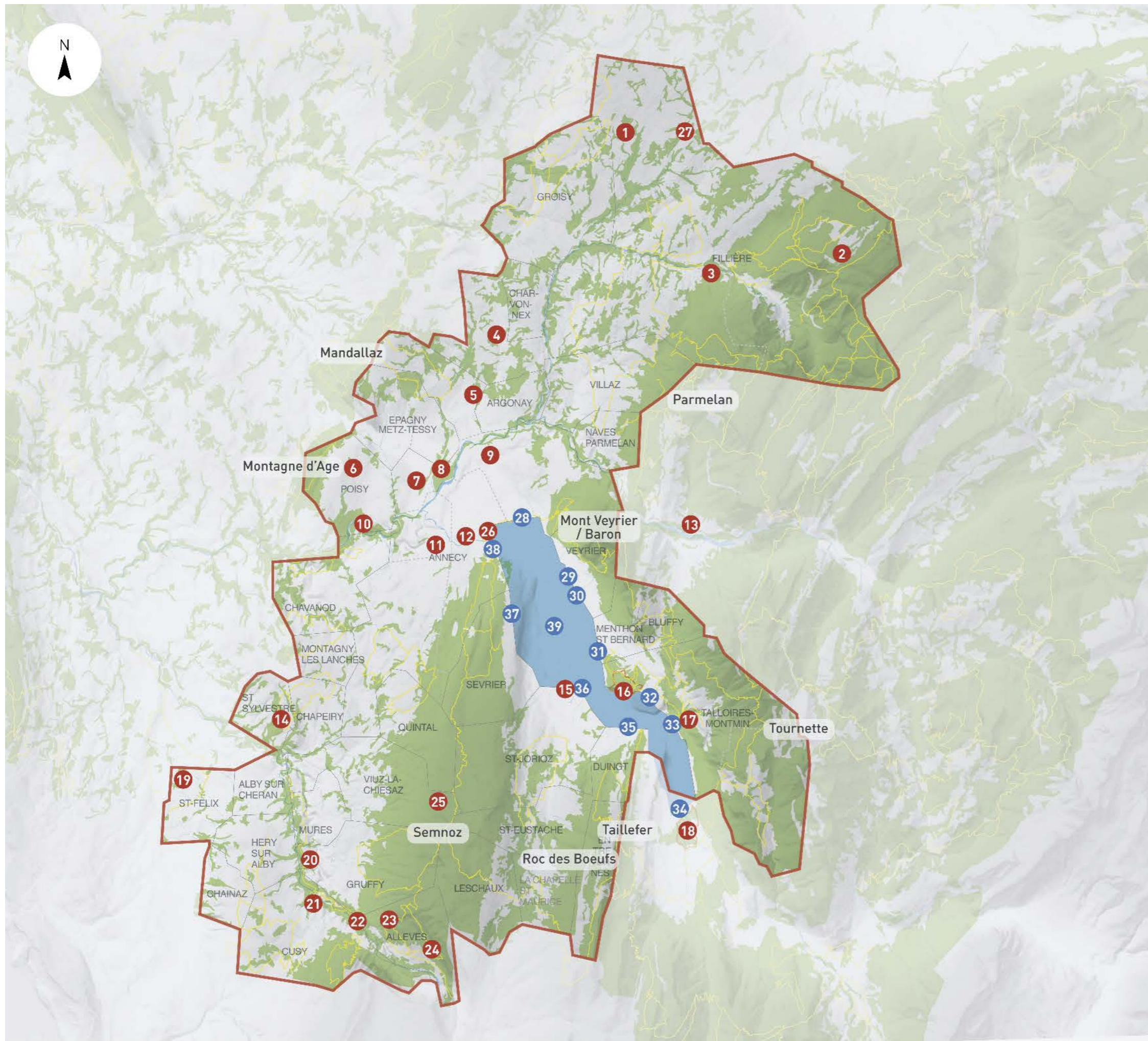
6.1. Fréquentation des sites de nature

La richesse de l'environnement de l'agglomération fait de ses espaces de nature des sites attractifs pour les habitants et les touristes en visite sur le territoire. De nombreuses manifestations et événements sont organisés sur le territoire et ses espaces naturels.

Sur l'agglomération, l'Office de tourisme du Lac d'Annecy, et l'Office de tourisme Savoie Mont-Blanc Tourisme font la promotion de nombreux de ces sites : les sites panoramiques, les sites de découverte de la nature, les itinéraires de balades et de randonnée, les sites de pratiques sportives de pleine nature... Une vingtaine de lieux et itinéraires de promenade sont ainsi répertoriés et permettent la découverte du territoire et de ses richesses patrimoniales (nature, culture, histoire...).

La part des espaces naturels dans l'attractivité du territoire est capitale. L'enjeu sur les sites concernés est de permettre l'accueil du public, de faire profiter au plus grand nombre cet environnement de qualité, tout en évitant les conflits d'usage et en préservant la richesse des milieux.

Sites de nature du Grand Annecy



Sites de nature du Grand Annecy

- Agglomération Grand Annecy
 - Espaces boisés
 - Réserves naturelles
 - PDIPR
- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 1 Etang du Marquis 2 Plateau des Glières 3 Aire de loisirs du Vuaz 4 Etang de la Lèche 5 Marais de Pré Pugin 6 Marais de Poisy 7 Marais de Côte Merle 8 Vallon du Fier 9 La Varde 10 Gorges du Fier 11 Colline de Taillefer 12 Le Thiou 13 Plaine du Fier 14 Voile de la mariée 15 Marais de l'enfer 16 Roc de Chère 17 Cascade d'Angon 18 Réserve du bout du lac 19 Etangs de Crosagny | <ul style="list-style-type: none"> 20 Moulin Janin 21 Marais de Miège 22 Pont de l'Abîme 23 Tours Saint-Jacques 24 Grotte de Bange 25 Jardin Alpin du Semnoz 26 Jardin de l'Europe 27 Etang de la Glacière 28 Plage d'Albigny 29 Plage du plant 30 Plage de la Brune 31 Plage de Menthon 32 Plage de Talloires 33 Plage d'Angon 34 Plage de Doussard 35 Plage de Duingt 36 Plage de Saint-Jorioz 37 Plage du Clos Berthet 38 Plage des Marquisats 39 Lac d'Annecy |
|---|---|

Les usages

Fréquentation des espaces de nature pour la pratique sportive et de loisirs

| | | |
|---|---|---|
| | Tous les massifs de l'agglomération sont concernés et disposent de nombreux itinéraires de randonnée. | |
| Randonnée, trail | Semnoz Tours Saint-Jacques, Chalets de la Figlia Plateau du Parmelan Plateau des Glières Alpages de la Tournette Mont Veyrier et Mont Baron | |
| Promenade, petite randonnée | Réserve du Roc de Chère Cascade d'Angon Sentier découverte «Si j'étais un arbre» Gorges du Fier Panorama du col de la Frasse Panomara de l'oratoire Panorama du Semnoz Panorama du Taillefer Cascade du voile de la mariée Boucle du Chéran (pont de l'Abîme au chaos du Chéran) | Menthon-Saint-Bernard Talloires-Montmin Leschaux Lovagny Entrevernes Entrevernes Sevrier Duingt Saint-Sylvestre |
| Accueil familial, petite promenade | Etangs de Crosagny Etang de la Lèche Aire de loisirs du Vuaz Etang du Marquis Vallon du Fier Marais de Côte Merle et bois des Côtes Jardin Alpin du Semnoz (sentier botanique et animation Frapna) Sentier des roselières et marais de l'Enfer | Cusy Fillière Fillière Fillière Annecy Annecy Leschaux Saint-Jorioz |
| Sites d'escalade | Mont Baron - Mont Veyrier (sites Les Grandes Suites, Biclope, Zig Zag) Site d'Angon Semnoz (entre Leschaux et le crêt du Châtillon) Le Rocher du Béard, la Pierre Taillée Semnoz - Site l'Eau Vive | Veyrier-du-Lac, Annecy-le-Vieux Talloires-Montmin Leschaux Fillière Annecy Sud / Quintal |
| Raquettes, ski | Semnoz Plateau des Glières | |
| Randonnée à ski | Massif de la Tournette Semnoz (randonnée le long des pistes de ski) | |
| Activités nautiques | Lac d'Annecy Canoé kayak : Fier, Chéran | |
| Canyoning | Canyon d'Angon | Talloires-Montmin |
| VTT | La plupart des massifs offrent un potentiel de circuits VTT. Semnoz Circuits VTT de Thorens-Glières (Ecoreuil Flan, Fillière, Vuettaz) Circuits de Groisy (Autoroutières, Indiana Jones) | Fillière |
| Décollage parapente | Col de la Forclaz Planfait Semnoz | Talloires-Montmin Talloires-Montmin |
| Chasse, pêche | Massifs forestiers Cours d'eau | |

Les manifestations événementielles et sportives en extérieur

La variété du relief et le cadre paysager de l'agglomération en font un lieu privilégié pour l'accueil de manifestations sportives. A ces occasions, les sites naturels parcourus par les itinéraires de courses sont soumis à une fréquentation accrue. Au-delà des jours de manifestations eux-mêmes, les itinéraires sont également utilisés dans le cadre des entraînements préalables à la compétition, d'où l'intérêt d'une sensibilisation des fédérations sportives, pratiquants et organisateurs, à la fragilité de l'environnement dans lequel s'inscrivent leurs pratiques.

A titre d'exemple, un repérage des principales courses de trail a été fait. Pour la seule année 2017, plus d'une vingtaine de « grandes » courses ont été repérées, organisées tout au long de l'année, de janvier à décembre, de jour comme de nuit, et attirant potentiellement plus de 36 000 coureurs le jour de la course (sans compter les accompagnateurs, le public, le personnel encadrant). La liste des courses principales identifiées est fournie en **annexe 11**.

De nombreuses courses de VTT sont également organisées sur les chemins autorisés dans les différents massifs, ainsi que des rassemblements de nautisme dans plusieurs des communes riveraines du lac.

Le développement récent des vtt électriques a accru l'accessibilité de ce sport à un public de plus en plus nombreux. Cette nouvelle pratique n'est pas sans conséquence car elle augmente la pression sur les milieux, l'érosion des chemins et les conflits d'usages.



Rives du lac, commune nouvelle d'Annecy (Annecy-le-Vieux)
© CAUE 74 / Romain Bianchi



Promenade des Seines, Sevrier © CAUE 74 / Béatrice Cafieri





Espace nordique des Glières et monument national à la Résistance



Fréquentation des Glières



Pont de l'Abîme, Cusy © CAUE 74 / Béatrice Cafieri



Le Pâquier, commune nouvelle d'Annecy

6.2. L'enquête « proximité et nature » du Grand Annecy

Le Grand Annecy, accompagné par le CAUE de Haute-Savoie, a engagé en 2017 une démarche de consultation afin de donner la parole aux usagers et de recueillir leur représentation des usages sur les services de proximité et la nature sur le territoire de l'agglomération.

La nature telle que traitée dans cette enquête a été pensée en distinguant les espaces aménagés (situés à proximité du domicile, comme les parcs, les squares et jardins de ville), les espaces ouverts aménagés (situés à moins d'un km du domicile comme les parcours santé, les rivières aménagées...) ou les espaces de grande nature (situés à plus d'un km du domicile comme les lacs, la campagne, la montagne...).

Les intentions de cette étude étaient de mesurer les écarts territoriaux et les disparités d'accès aux espaces de nature afin de mieux comprendre les usages des habitants, ou d'expliquer les « non pratiques ». Les personnes ont été sondées avec une répartition des réponses classées selon les 3 entités paysagères de l'agglomération : entité 1 « avant-pays Fier et Fillière », entité 2 « Semnoz-Albanais », entité 3 « Lac et montagne ».

Les espaces aménagés

Résultats de l'enquête

L'enquête a montré la grande variété des espaces aménagés de type squares, jardins publics, parcs et espaces ouverts aménagés : le Pâquier, le Jardin de l'Europe, les parcs de jeux pour enfants et l'Impérial sont les squares, jardins publics et parcs les plus cités. Le Pâquier, le lac, la plage et les parcours de santé sont les espaces ouverts aménagés les plus évoqués à proximité du lieu d'habitation de la population.

Ces sont les parcs de jeux pour enfants, les parcours de santé et l'étang de la Lèche qui prédominent dans l'entité avant-pays Fier et Fillière. Les parcs de jeux pour enfants, Val Vert et la promenade le long du Thiou arrivent en tête dans l'entité Semnoz-Albanais.

Ce sont tous les endroits autour du lac (Pâquier, Jardin de l'Europe, Impérial, plage...) qui sont les plus cités par les habitants de l'entité Lac et montagne.

Analyse

Les espaces de nature à proximité du domicile sont connus (51%) mais peu pratiqués de façon hebdomadaire (19%).

Les balades et la fréquentation de ces espaces sur l'entité 3 (Lac et montagne) sont recherchées (34%). Les actifs de l'entité 3 (Lac et montagne) visitent plus régulièrement ces espaces que ceux des autres entités (44%).

Les espaces proches du lac (Pâquier, Jardins de l'Europe, parc vers l'Impérial...) et les jeux pour enfants sont les plus cités. La proximité de ces espaces au regard du domicile ne signifie pas pour autant un usage de ces espaces. Faisant partie du paysage de l'environnement urbain, ils ne sont qu'occasionnellement utilisés par les habitants, notamment dans l'entité 3, espaces qui leur permettent de compenser les intensités urbaines par une recherche d'aménité éphémère. A noter, la demande accrue de ces espaces dans les familles avec enfants ou pour les personnes du 4^e âge qui voient dans la sortie au parc, une activité d'extérieure, gratuite et favorisant une certaine sociabilité.

Les espaces ouverts aménagés

Résultats de l'enquête

Des squares, jardins publics, parcs et espaces ouverts aménagés fréquentés plutôt à proximité du lieu d'habitation que du lieu de travail.

Les répondants fréquentent plutôt les squares, jardins, parcs et espaces ouverts aménagés à proximité de chez eux plutôt qu'à proximité de leur travail.

Entre 19 et 36 % des répondants ont une fréquentation régulière (tous les jours et toutes les semaines) de ces espaces à proximité de leur domicile alors que seuls 10 à 15 % à proximité de leur lieu de travail.

Les habitants de l'entité Lac et montagne et les ménages avec enfants à charge ont une fréquentation régulière plus importante de ces lieux.

Analyse

L'espace ouvert aménagé, lieu de pratiques de plus du tiers des sondés avec le lac, est le lieu le plus connu et pratiqué.

Par contre, les espaces ouverts aménagés sont bien moins identifiés et pratiqués dans les entités périurbaines et « rurales » que sur l'entité Lac et montagne.

Le lac représente le « super équipement » de l'agglomération tant son usage est important.

De façon plus générale, ces espaces sont associés à la santé et aux activités physiques douces (promenade, plage...).

Ainsi, 36 % des sondés les fréquentent de façon quotidienne ou hebdomadaire. Toutefois, la fréquentation d'espaces ouverts aménagés est tributaire de sa proximité. Les habitants s'y rendent plus aisément quand ceux-ci sont facilement accessibles depuis leur domicile.

Ces usages soulignent le besoin d'alternance d'expériences urbaines diversifiées, notamment par le recours à ces espaces proches du domicile.

Les espaces de grande nature

Résultats de l'enquête

Les espaces de grande nature prisés par la population : 88 % des répondants se rendent au lac d'Annecy pour se baigner.

86 % vont en montagne pour pratiquer la randonnée et se rendent notamment au Semnoz, dans les Aravis, les Glières ou les Bauges.

75 % se rendent en campagne pour se promener principalement dans les mêmes lieux que ceux cités précédemment.

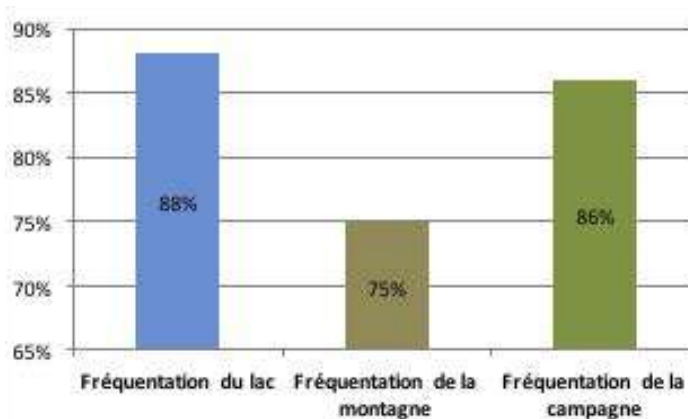
Analyse

Les espaces de grande nature sont également sollicités dans une optique d'évasion des urbanités* : le cadre naturel est sollicité à 85 % sur l'agglomération et 55 % cherchent à sortir de la ville et de ses contraintes.

Des habitants qui ont une vision renouvelée de l'environnement (pratiques sportives, consommation de la nature...), des pratiques « outdoor » mais à tendance urbaine marquées par la performance, le sport, la santé ou la compétition...

Les habitants cherchent « l'air » et des ambiances plus saines : une évolution contemporaine majeure du contexte climatique et un besoin de rafraîchissement important (57 % des personnes recherchent la fraîcheur). Ce besoin de sortir de la ville et de profiter des espaces naturels n'est cependant pas à la portée de tous, aussi bien en termes de déplacements qu'en termes de moyens pour s'équiper dans ces sorties.

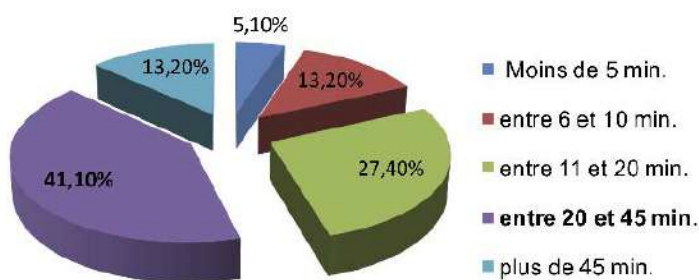
* Vie contemporaine aliénante (travail, « bouchon », fréquentation touristique élevée des territoires, pollution...)



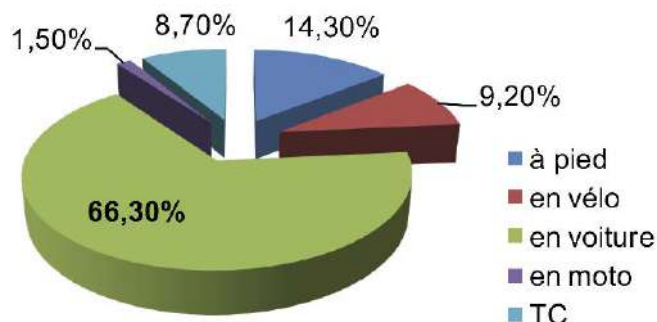
Fréquentation des grandes entités de nature par les habitants du Grand Annecy (Source : enquête proximité nature, 2017)

6.3. Accessibilité des espaces de nature et déplacements doux

L'enquête proximité-nature du Grand Annecy réalisée en 2017 a également abordé la question de la mobilité, en examinant les temps de déplacement des habitants pour se rendre dans des lieux de nature et notamment de grande nature.



Temps de déplacement pour se rendre dans les espaces de grande nature
 (Source : enquête « face-à-face » Grand Annecy CAUE 74 - IUT, février - mai 2017)



Mode de transport pour se rendre sur les espaces de grande nature
 (Source : enquête « face-à-face » Grand Annecy - CAUE 74 - IUT, février - mai 2017)

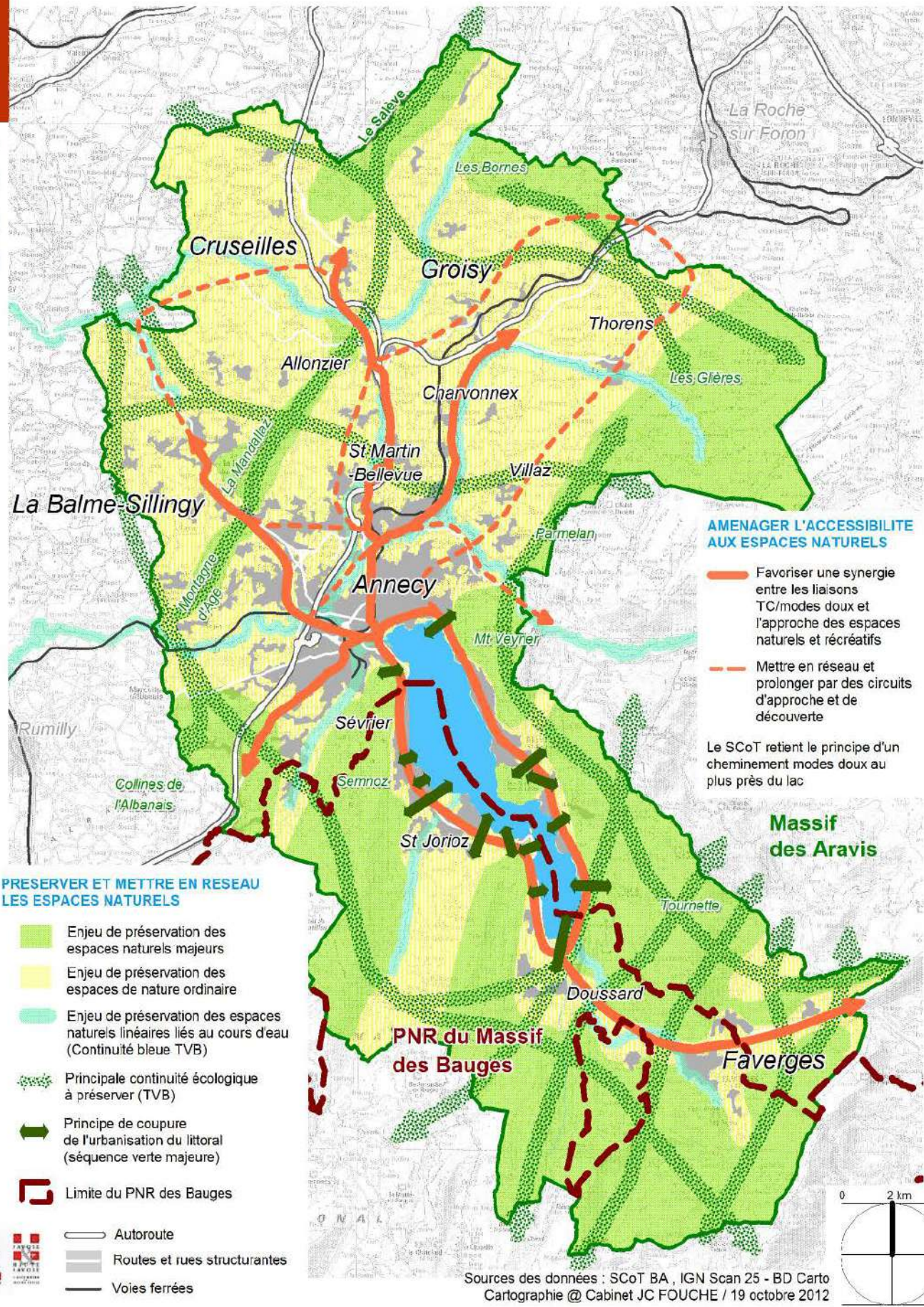
L'enquête a montré que les habitants sont désireux de sortir de la ville même si ces espaces les obligent à prendre la voiture ou qu'ils mettent du temps pour y aller (entre 20 et 45 minutes pour 41 % des sondés). Par ailleurs, la mobilité générale est impactée car 66 % utilisent la voiture pour se rendre sur les sites de nature, notamment le week-end avec une conjonction de cette mobilité de loisirs avec les flux touristiques sur les périodes de vacances.

L'utilisation de la voiture comme mode de transport principal (66 %) a plusieurs impacts : pollution de l'air, engorgement des voies de circulation, problématique du stationnement... Cela pose la question des modes d'accès alternatifs à la voiture individuelle aux différents sites de nature.

L'accessibilité des espaces de nature dans le SCoT du bassin annécien

Le PADD du SCoT du bassin annécien identifie les secteurs à enjeux en termes de préservation des espaces naturels, de leur mise en réseau et de leur accessibilité. Il identifie les secteurs pour lesquels une synergie entre liaison modes doux et transports en commun est à trouver en direction des grands sites de nature que sont le Semnoz, les Glières, la Montagne d'Age et la Mandallaz, et le tour du lac.

PADD / Schéma 1 : PRESERVER LES ESPACES NATURELS, LES METTRE EN RESEAU (TVB), AMENAGER LEUR ACCESSIBILITE



La mobilité et l'accès aux sites de nature

Les questions de mobilité à l'échelle de l'agglomération sont prises en compte dans le Plan de déplacements Urbains (PDU), qui sera intégré au futur PLUi – HD.

Elles sont également traitées dans le cadre des démarches TEPOS menées par le Grand Annecy, mais également par le PNR des Bauges à l'échelle du parc. En complément de la démarche TEPOS, le PNR des Bauges participe au projet européen ASTUS (Alpine Smart Transports and Urbanism Strategies) qui accompagne un échantillon de dix-sept territoires pilotes répartis dans cinq pays pour identifier des leviers permettant de dépasser le « tout automobile » et d'outiller les collectivités pour proposer des alternatives vertueuses en termes environnementaux. Dans ce cadre, le PNR des Bauges organise des ateliers de co-construction d'un programme de mobilité du parc. Le site du Semnoz fera certainement l'objet, dans ce cadre, d'une réflexion particulière.

En effet, certains des grands sites de nature de l'agglomération, en particulier les sites « équipés » pour l'accueil du public font l'objet d'une fréquentation telle que les problèmes de circulation et de stationnement sont fréquents. Il s'agit en premier lieu du Semnoz, dont les routes d'accès et le stationnement sont rapidement saturés en période hivernale, tout comme en période estivale lors de certains événements.

A l'échelle des sites, des solutions doivent être trouvées pour optimiser l'accueil du public, mais la réflexion doit bien se situer à l'échelle de l'agglomération, dans le cadre des dispositifs TEPOS, PDU, et du futur PLUi-HD qui pourront traiter des enjeux de manière transversale : pollution atmosphérique et santé publique, déploiement de transports en commun et encouragement des mobilités douces...

La connectivité des sites de nature : le schéma directeur PDIPR du Grand Annecy

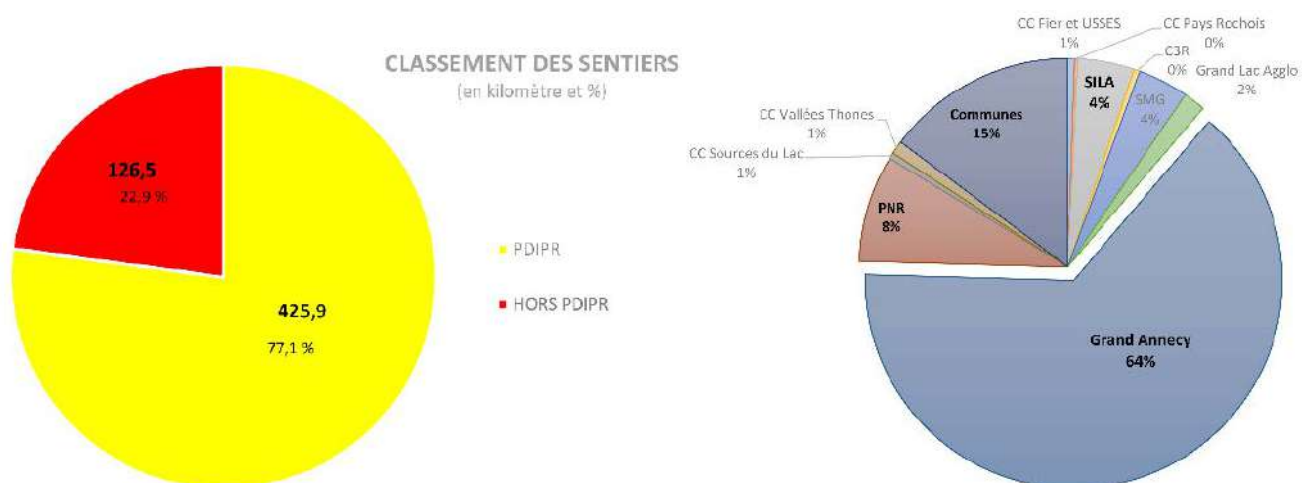
La politique des PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) est pilotée et financée par le Département de la Haute-Savoie. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Grand Annecy est en charge des compétences de suivi administratif, des projets de tracés, des plans de balisage et de signalétique ainsi que de l'entretien des sentiers PDIPR (qui relevaient jusqu'alors des intercommunalités ou à défaut de certaines communes). Dans ce contexte, une harmonisation de la gestion et une reprise progressive par le Grand Annecy est en cours, et un schéma directeur de randonnée sera finalisé courant 2018.

Le schéma directeur s'appuie sur un diagnostic randonnée du territoire, identifiant les acteurs et partenaires, le réseau des sentiers existants (PDIPR et hors PDIPR), et planifiant de nouveaux itinéraires à la découverte du territoire et de ses richesses.

Les partenaires et acteurs des sentiers de randonnées sont :

- Le **PNR des Bauges** qui gère les itinéraires GR® et GRP® sur le périmètre du parc (Grande Randonnée et Grande Randonnée de Pays).
- Le **SILA** qui gère par convention le sentier du tour du lac à pied.
- Le **Syndicat Mixte des Glières** qui a en charge les circulations douces sur le plateau des Glières.
- Les **communautés de communes voisines** qui gèrent certaines boucles de randonnées sur le territoire du Grand Annecy, ou avec lesquelles des conventions sont passées pour des itinéraires « partagés ».
- Les **communes** qui peuvent être gestionnaires d'un réseau de cheminements modes doux et de chemins ruraux sur leurs territoires respectifs.

La coordination avec ces différents partenaires est indispensable pour assurer la praticabilité (balisage, entretien) des chemins piétons.











Classement des sentiers PDIPR / hors PDIPR et répartition par structure gestionnaire
(Source : Grand Annecy, Direction de l'Aménagement, 2017)

REPARTITION DES SENTIERS EXISTANTS

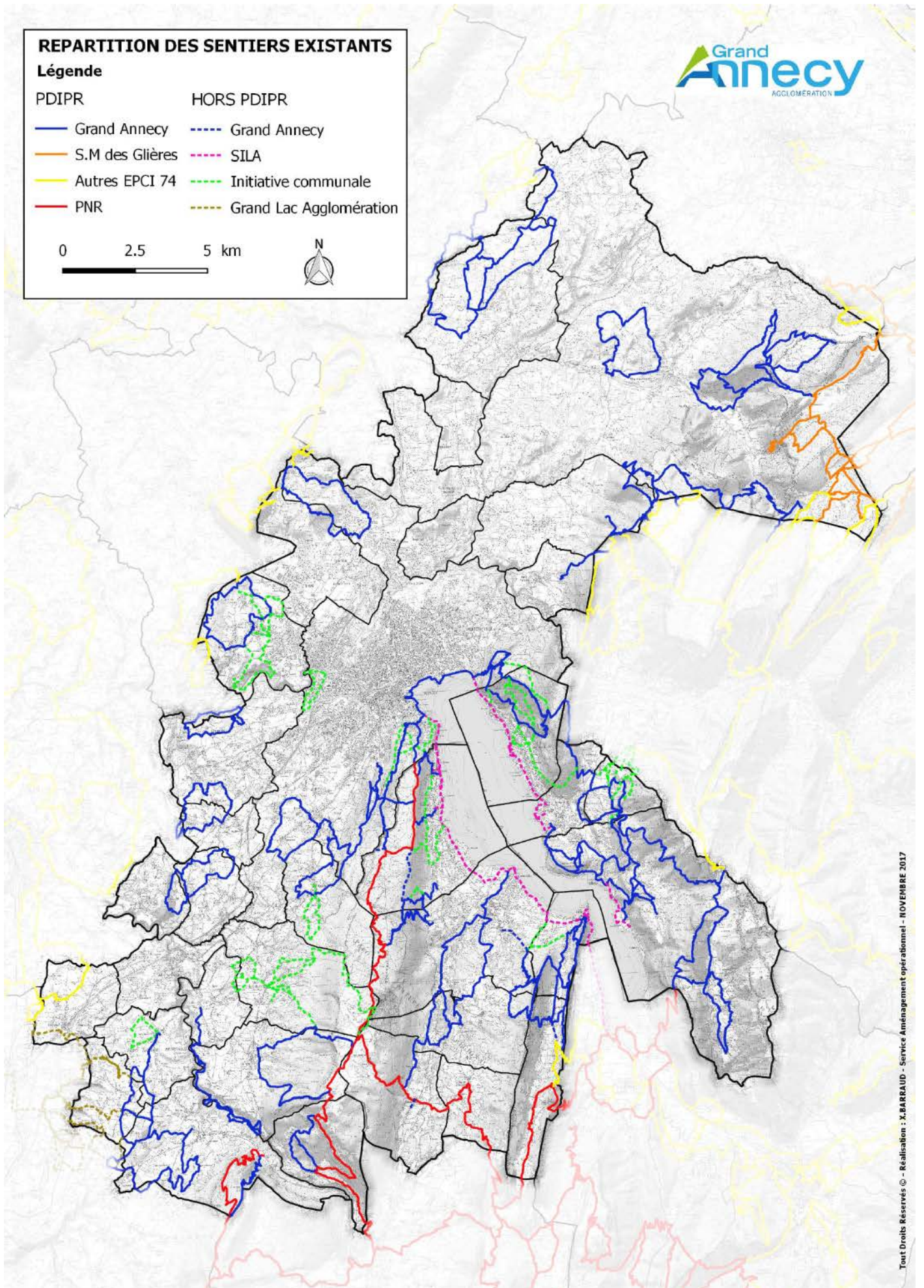
Légende

PDIPR

HORS PDIPR

- | | |
|---|---|
|  Grand Anecy |  Grand Anecy |
|  S.M des Glières |  SILA |
|  Autres EPCI 74 |  Initiative communale |
|  PNR |  Grand Lac Agglomération |

0 2.5 5 km



L'objectif du schéma directeur de randonnée est de planifier et d'organiser la randonnée pour les 5 années à venir. Les sentiers de randonnée sont des lieux privilégiés de perception du paysage, des portes d'entrée vers les sites de nature de l'agglomération et des accès aux activités de pleine nature : randonnée, trail, parapente, VTT, sports nautiques autour du lac...

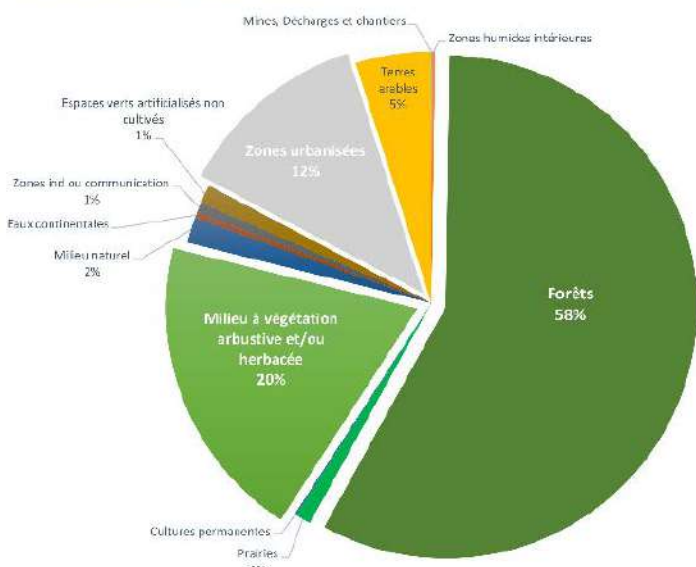
Le diagnostic randonnée du Grand Anancy identifie un total d'environ 552,4 km de sentiers (voir carte ci-contre) : 425,9 km de sentiers inscrits au PDIPR (dont 88,3 km d'itinéraires GR® et GRP®) et 126,5 km hors PDIPR. 367,5 km de sentiers relèvent de la compétence du Grand Anancy.

Les sentiers PDIPR sont référencés par le Département qui apporte un appui technique et financier. Les sentiers hors PDIPR sont d'initiative communale ou d'intérêt communautaire. Ils ne répondent pas au cahier des charges PDIPR (longueur trop faible, pourcentage de routes goudronnées trop important, traversées de routes dangereuses...), leur balisage reste donc à la charge de la structure porteuse.

Le schéma PDIPR est un véritable outil de valorisation du territoire, de découverte de ses paysages, de son patrimoine naturel, historique et culturel. Le réseau des sentiers participe ainsi de la qualité de vie des habitants de l'agglomération, leur rendant accessible les sites de nature et d'activités. L'accessibilité à la nature constituait l'un des objectifs du schéma aggro nature voté par la C2A fin 2016. Il s'agissait notamment de « porter un regard synthétique sur le territoire en croisant différentes thématiques telles que : le paysage, l'urbanisme, l'écologie, les déplacements en mode doux et les usages multiples des espaces, en proposant les principes d'un réseau de nature hiérarchisé et structuré en rapprochant le plus possible les habitants d'un espace de nature en toute tranquillité. »

« Ainsi la combinaison du Schéma Directeur de la Randonnée et du Schéma Aggro Nature permettra de partager tous ces espaces de nature en affirmant des liens forts entre la nature et l'identité territoriale et de proposer à la population locale mais également aux touristes nombreux, des itinéraires structurés balisés, entretenus et de qualité générateurs de retombées économiques.

SENTIERS GERES PAR LE GRAND ANANCY



Occupation du sol des sentiers de randonnées gérés par le Grand Anancy
(Source : Grand Anancy, Direction de l'Aménagement, 2017)

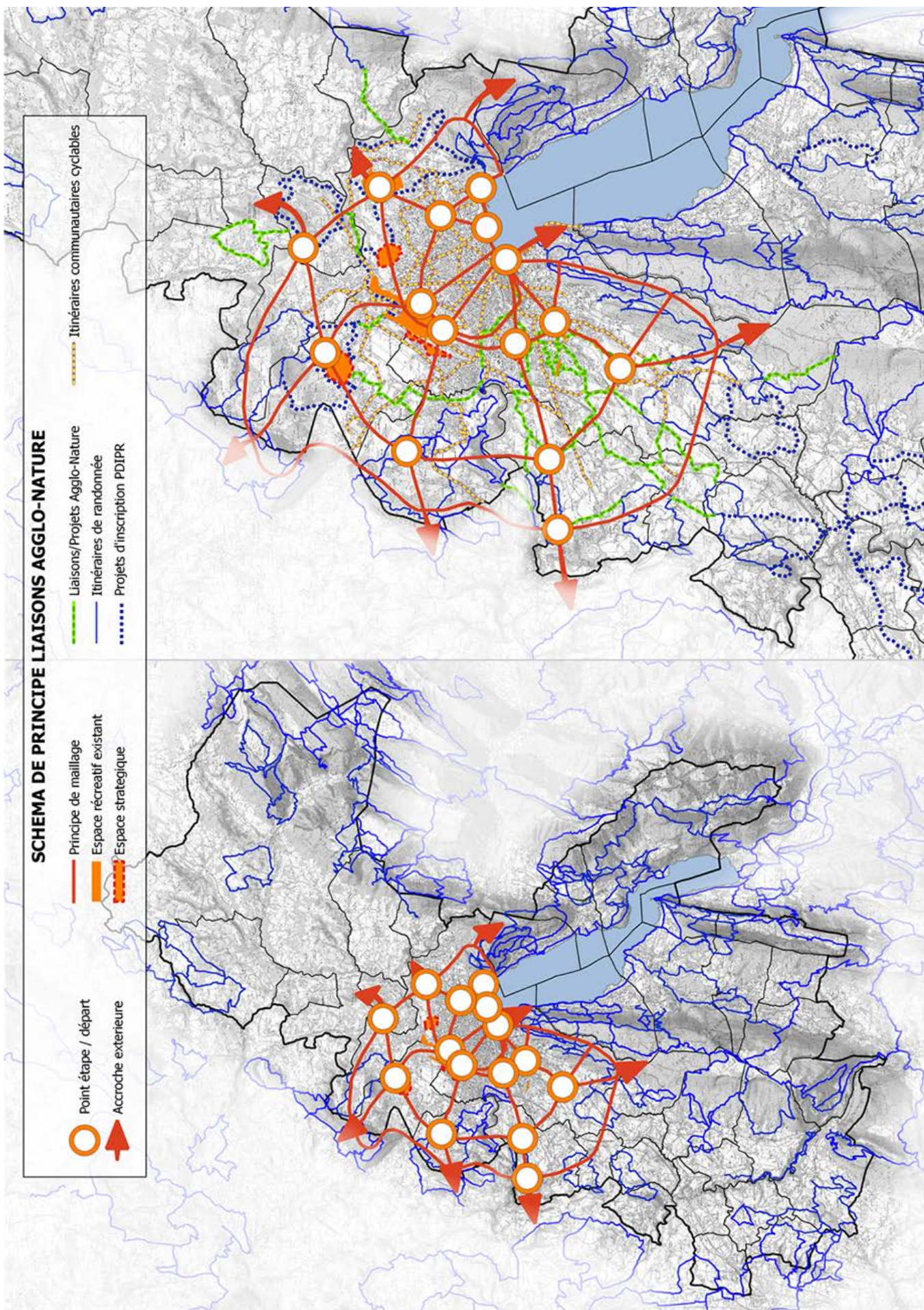


Panneau d'information de l'itinéraire de randonnée des Tours Saint-Jacques, Allèves

La superposition de la carte des espaces naturels du Grand Anancy et du réseau de sentiers de randonnées permet de mettre en évidence l'opportunité de nouvelles liaisons piétonnes (et plus généralement modes doux). Ce maillage mode doux pourra être constitué de nouveaux itinéraires piétons à proposer au classement PDIPR - s'ils répondent aux critères - ou être à la base d'un « réseau nature secondaire » (hors PDIPR). Le CTENS du Grand Anancy peut alors être l'opportunité de mise en œuvre de ce maillage secondaire et plus largement du confortement des itinéraires de déplacements modes doux, dans la mesure où ces itinéraires peuvent contribuer à la valorisation des espaces de nature et ENS du territoire, et constituer en parallèle des éléments de continuité de la trame verte.

Éléments repérés

- Maillage PDIPR
- Maillage mode doux secondaire (hors PDIPR) à conforter



Carte de superposition du maillage « agglo-nature » et du maillage de sentiers de randonnées
 (Source : Grand Anancy, Direction de l'Aménagement, 2017)

6.4. La sensibilisation à la nature et à l'environnement

Les acteurs et les lieux de sensibilisation

Le Grand Annecy dispose en termes de sensibilisation des publics et d'animation liées à l'environnement de la présence et des actions menées par les partenaires du territoire dans le champ de l'environnement et de l'éducation à l'environnement, ainsi que des actions menées dans les lieux d'accueil du public dédiés.

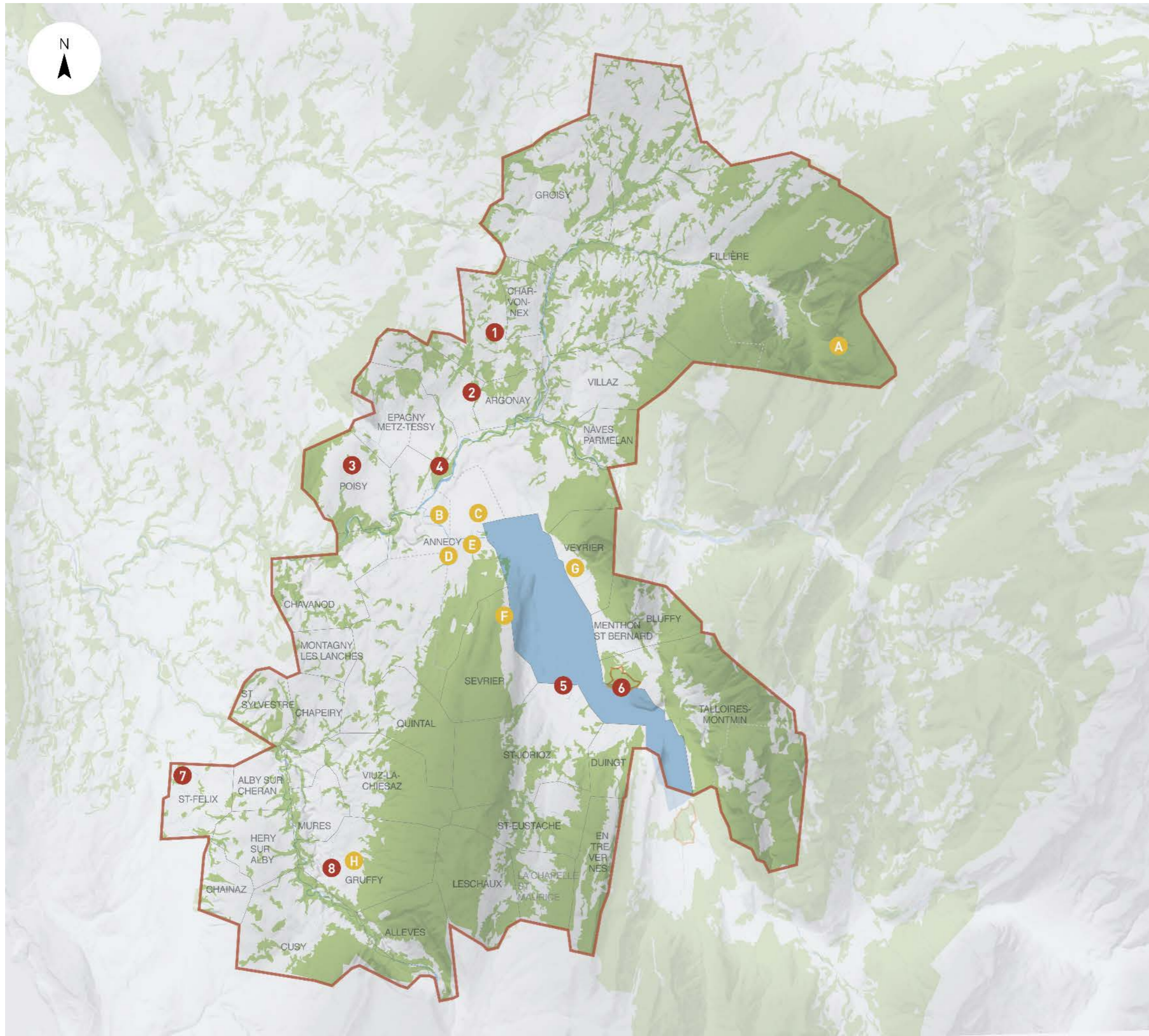
Les partenaires privilégiés de l'éducation à l'environnement sont le Réseau Empreintes, Asters, la Frapna, la LPO, l'ONF, le PNR des Bauges, la SEA, les associations locales de chasse, de pêche, les associations locales de protection de l'environnement, l'Association des Etangs et du Moulin de Crosagny (qui intervient spécifiquement sur le site de Crosagny-Beaumont-Braille grâce à des travaux avec ses bénévoles, des journées de découverte gratuites et des animations avec les scolaires), le CAUE (sensibilisation, projets pédagogiques et culturels en lien avec l'architecture et le paysage), le centre horticole de la Ville d'Annecy, qui dispose de serres pédagogiques et d'un espaces d'accueil des scolaires...

Le Département de la Haute-Savoie propose également une communication adaptée aux ENS, spécifique à chacun des sites, et des outils de communication à l'échelle départementale, notamment sur la thématique des alpages (BD Fanfouet). Certains alpagistes diversifient leur activité en proposant des animations et des parcours de visite, pour sensibiliser le public et faire découvrir leur métier et le milieu des alpages.

Le CTENS du plateau des Bornes comporte un volet sensibilisation, tout comme le contrat de Rivières des Usses et Bornes, qui a mis en œuvre de nombreuses actions de communication, de sensibilisation et de participation du public.

Les animations peuvent avoir lieu in situ, dans des sites ENS permettant l'accueil du public et bénéficiant d'équipements de valorisation (parcours découverte, panneaux d'interprétation), ou dans des sites dédiés à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement (voir carte et tableau ci-après).

Lieux de sensibilisation



Lieux de sensibilisation

- Agglomération Grand Anney
- Espaces boisés
- Réserves naturelles
- PDIPR

Sites ENS :

- 1 Etang de la Lèche
- 2 Marais de Pré Pugin
- 3 Marais de Poisy
- 4 Marais de Côte Merle
- 5 Marais de l'enfer
- 6 Roc de Chère
- 7 Etangs de Crosagny
- 8 Hameau de Rogney

Les lieux de sensibilisation :

- A Maison des Glières
- B La Turbine
- C L'îlot-S / CAUE Haute-Savoie
- D Centre horticole de la commune nouvelle d'Anney
- E Musée château d'Anney
- F Écomusée du lac à Sevrier
- G Cinémathèque des Pays de Savoie et de l'Ain
- H Musée de Gruffy

| Site | Public | Outils de sensibilisation |
|---|--|--|
| Centre horticole de la Ville d'Annecy | Grand public Scolaires | Serre pédagogique, espaces extérieurs dédiés à l'accueil du public et des scolaires. Animations |
| Cinémathèque des Pays de Savoie et de l'Ain | Scolaires Grand public | Expositions Animations Événementiel (thématiques diverses pouvant être liées au patrimoine régional et local) |
| CAUE - L'îlot-S | Grand public Scolaires (élémentaires, collèges et lycées) | Expositions régulières (architecture, paysage) Médiations en lien avec les expositions Projets pédagogiques (parcours chemins de la Culture) Divers outils pédagogiques en prêt (dont expositions) |
| Ecomusée du lac à Sevrier | Grand public Scolaires : primaires, collèges | Panneaux explicatifs : lac d'Annecy et montagnes, géologie Animations 2017 : «Graine de géologue» et «Que nous dévoile le paysage du lac d'Annecy ?» Animations 2018/2019 : «déambulation au fil de l'eau» Les animations se font grâce à des visites terrains vers des sites naturels (ruisseaux, rives du lac, roselière, bâti ancien...) |
| La Turbine Sciences Centre de culture scientifique, technique et industrielle | Grand public Scolaires | Animations faune/flore (tablettes, réalité augmentée) Expositions régulières, thèmes variés (en 2018 : La mécanique des plantes, le jardin extraordinaire) Prêt d'expositions et d'outils pédagogiques (mallettes pédagogiques thématiques : air, eau...) Conférences |
| Maison du Plateau (Glières) | Grand public | Animations nature (sur réservation) |
| Musée du Château d'Annecy | Grand public | Observatoire Régional des Lacs Alpains (700 m ² d'exposition permanente) |
| Musée d'histoire naturelle de Gruffy | Scolaires Périscolaires Grand public | Exposition permanente sur la faune régionale Visites libres, visites guidées, animations scolaires Supports pédagogiques : verger conservatoire et panneaux pédagogiques, jardin de plantes aromatiques, médicinales et mellifères, mare, gîtes à insectes, sentier ethnobotanique... Ateliers spécifiques (animations ENS) : land-art, biodiversité, cabanes... «Groupe nature» (adultes) |

Tableau des principaux lieux de sensibilisation à la nature et à l'environnement de l'agglomération



Maison du plateau des Glières

Les principaux acteurs de la sensibilisation à l'environnement sur le territoire

| Intervenant | Site | Public | Projet pédagogique / animations |
|---|--|--|---|
| Asters | Marais de Côte Merle | grand public scolaires personnes âgées | Plan de sensibilisation 2017-2020 Projet intergénérationnel avec la maison de retraite et les scolaires : 2 milieux supports (le Bois des Côtes et le Nant Gillon), animations réalisées en lien avec l'association Les Amis du Vieux Meythet |
| Asters | Poisy | scolaires périscolaire grand public | Plan de sensibilisation 2018-2021 Animations diverses à destination des différents publics |
| Asters - Frapna | Marais de l'Enfer | grand public | Halloween (2017) en partenariat avec la Frapna : 500 participants |
| Asters | Etang de la Glacière | grand public | Panneaux d'interprétation à venir |
| Asters | Roc de Chère | grand public | Visites guidées, actions thématiques |
| Asters - Frapna | Marais de Pré Pugin | grand public scolaires | Animations nature |
| Frapna | Etang de la Lèche | grand public scolaires | Panneaux d'interprétation |
| Frapna | Jardin alpin du Semnoz | grand public | Entretien du jardin en partenariat avec des élèves de l'ISETA (convention avec le SIPAS) Panneaux d'interprétation du jardin botanique |
| Apiculteurs, adhérents de l'association | Miellerie collective de Saint-Eustache | grand public | Panneaux d'interprétation Animations |
| SEA | Alpages | grand public scolaires accompagnateurs de montagne | Chantier participatif d'entretien des alpages au Semnoz Randonnée sur les Glières avec des scolaires et sensibilisation dans un chalet d'alpage Outils de sensibilisation sur les alpages et les itinéraires PDIPR : panneaux, BD (Fanfouet) Formation des accompagnateurs de montagne |
| Réseau Empreintes, SEA | | scolaires | SIEL (soutien des initiatives éducatives locales) : «Connaître ma nature», faire découvrir la nature dans l'établissement scolaire |
| CAUE 74 | | scolaires collèges lycées | SIEL : «Les pieds dans le paysage» Expositions et médiations pour les scolaires Prêt d'outils pédagogiques |
| LPO - PNR des Bauges | Semnoz | associations de vol libre | Projet en partenariat sur les rapaces nidificateurs Sensibilisation aux conséquences de la pratique sur l'aigle royal |
| SIGEA Association des étangs et du moulin de Crosagny | Etangs de Crosagny | scolaires grand public | Animations, chantier collectifs... |
| Asters, Syndicat mixte du Salève | Plateau des Bornes | scolaires grand public | «La nature sur un plateau» |
| SMECRU | Bassin versant des Usses | scolaires grand public | Animations Outils de sensibilisation à la qualité des eaux Projets participatifs avec les habitants |

La sensibilisation « ENS »

La plupart des sites ENS départementaux font l'objet d'un plan de gestion, dont un volet est consacré à l'accueil du public et à la sensibilisation. Les sites font l'objet d'un plan de sensibilisation qui prévoit les conditions d'accueil du public, les équipements de sensibilisation (panneaux d'information, parcours d'interprétation), et les éventuelles animations de terrain envisageables.

Des plans de sensibilisation sont en cours sur le marais de Côte Merle (2017-2010) et en cours de rédaction sur le marais de Poisy (2018-2021).

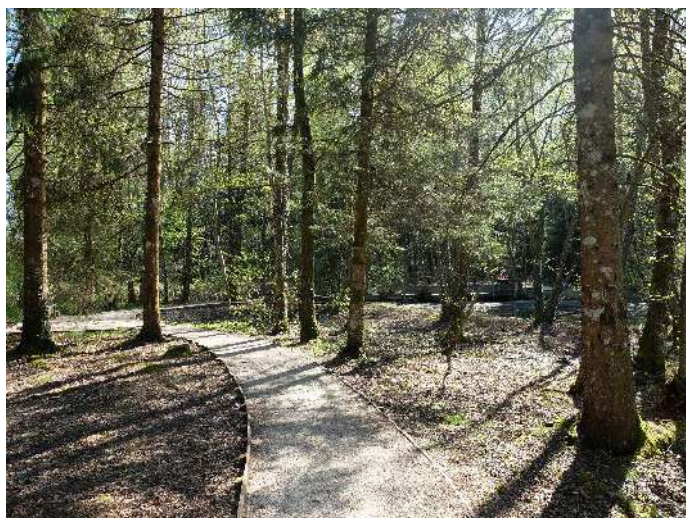
Dans le cadre de sa politique ENS, le Département de la Haute-Savoie propose chaque année des animations sur les sites ENS, en programmant des interventions des partenaires associatifs et des guides du patrimoine pour valoriser auprès du plus grand nombre les sites ENS du département.

Sur le Grand Annecy, une dizaine d'animations sont proposées sur la période estivale. Les sites ENS accueillant des animations pour les scolaires et le grand public, sont les suivants :

- Les étangs de Crosagny.
- Le marais de Poisy.
- Le marais de Pré-Pugin.
- Le marais de l'Enfer.
- Le marais de Côte Merle et le bois des Côtes.
- L'alpage des Prés Ronds (Tournette).
- Le plateau des Glières.
- Le Roc de Chère.
- Le hameau de Rognet.
- Le jardin alpin du Semnoz (géré et animé par la Frapna).
- Le Taillefer.



Des sites aménagés pour l'accueil du public



Etang de la Lèche et cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite, Saint-Martin-Bellevue



Aire de loisirs de la Vuaz, Fillière



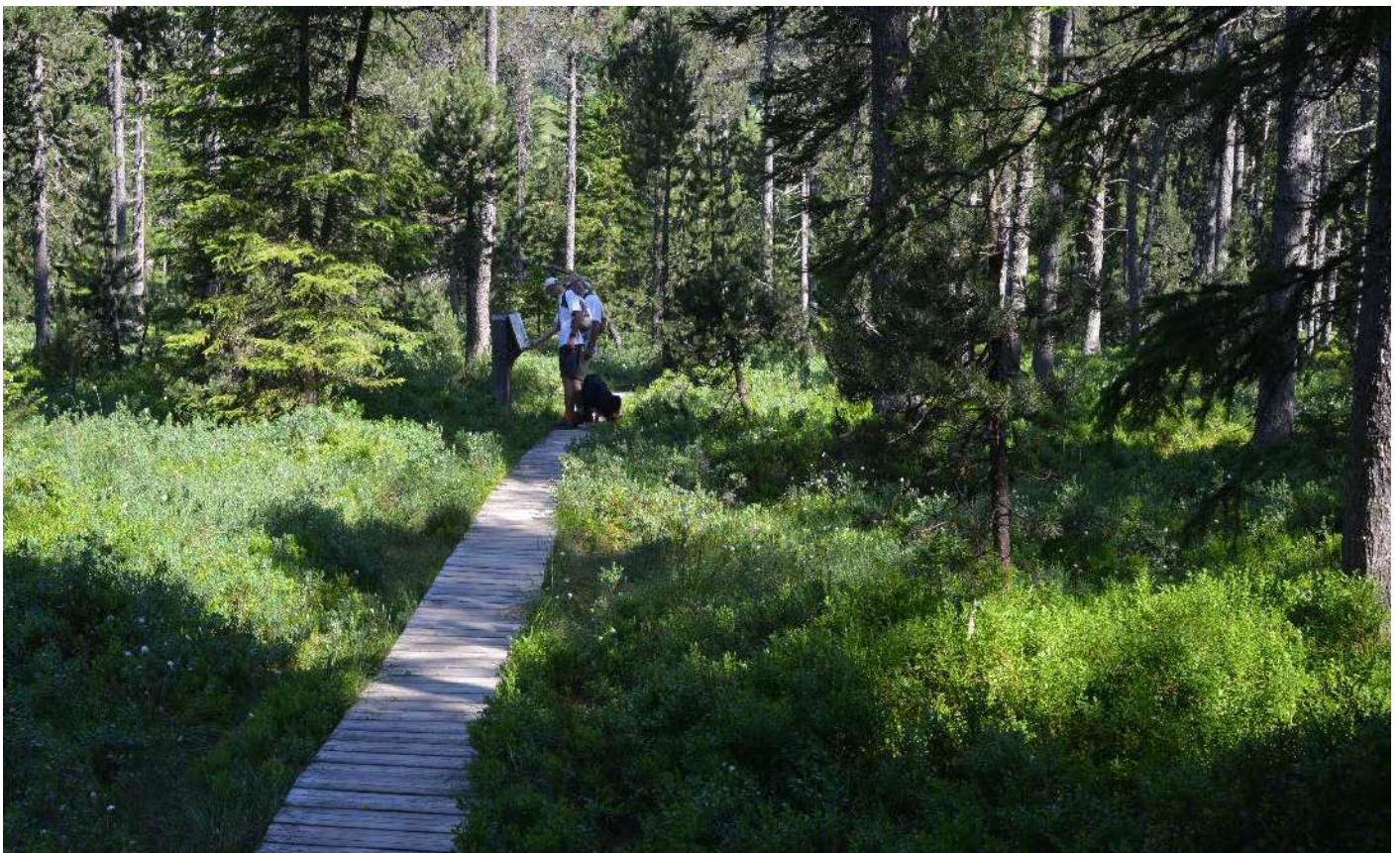
Vallon du Fier, commune nouvelle d'Annecy (Meythet)



Observatoire de l'étang du Marquis, Evires



Le Chéran, Cusy



Sentier d'interprétation, plateau des Glières

Projets de sensibilisations spécifiques, approche des publics par pratique

La « mission rapaces - aigle royal » : LPO / PNR des Bauges

Programme développé en faveur de l'Aigle royal (source : site Internet Mission Rapaces LPO / PNR des Bauges)

Dans le cadre de la convention nationale signée entre la Fédération de Vol Libre et la LPO, et en partenariat avec Asters et le PNR des Bauges, une méthodologie d'intervention est mise en œuvre auprès des responsables de toutes les manifestations officielles et compétitions de vol libre de série A (niveau national : une dizaine environ en 2011). Le but est d'éviter le survol des zones d'aires occupées ou susceptibles de l'être lors de ces manifestations.

Depuis 2004, le PNR des Bauges coordonne un programme original pour le suivi de la reproduction des Aigles royaux présents sur le Massif (Savoie et Haute-Savoie). Les 7 couples sont en effet suivis tout au long de leur cycle de reproduction par des binômes composés de naturalistes et de sportifs.

L'intérêt de cette démarche est de faire découvrir aux pratiquants de sports de pleine nature (escalade, planeur, parapente et deltaplane notamment) ces magnifiques oiseaux et leur grande sensibilité au dérangement en étant initié par un ornithologue confirmé.

L'objectif visé est triple :

- Poursuivre une vocation scientifique en permettant au PNR et à ses partenaires (CORA Savoie et LPO Haute-Savoie notamment) de connaître l'état des populations sur le massif et d'en estimer la dynamique,
- Permettre de sensibiliser de manière pédagogique les acteurs sportifs et de les impliquer dans la préservation de cette espèce. Les retours d'expérience au sein des clubs permettant de tisser un lien entre monde sportif et monde naturaliste et d'abandonner les stéréotypes réciproques,
- Permettre de mettre en place, en partenariat avec les associations sportives, un partage spatio-temporel des falaises occupées par les couples d'aigles et de fait, de limiter les dérangements humains au nid.

Effet connexe : les pratiquants du parapente et du planeur partagent leurs connaissances de l'aérodynamique. Un bon plan pour optimiser les temps d'observation !

Sensibilisation des acteurs du tourisme dans le cadre du contrat Natura 2000 : CCVT

Dans le cadre de l'animation des contrats Natura 2000 des Aravis, du Bargy, du Plateau de Beauregard et de la Tournette, la CCVT a mis en place des actions transversales, et notamment des actions de communication et sensibilisation des acteurs du tourisme ainsi que les organisateurs de manifestations sportives.

- Sensibilisation des offices de tourisme à la thématique espaces naturels et au dispositif Natura 2000 (espèces, habitats) avec des sorties de terrain proposées aux personnels.
- Accompagnement des organisateurs d'événements sportifs pour la constitution de leurs dossiers « d'évaluation d'incidence », dossiers réalisés dès lors que les manifestations utilisent ou traversent un site Natura 2000. Cet accompagnement est l'occasion d'une sensibilisation plus large sur les milieux naturels.
- Actions liées au dérangement hivernal des espèces.

Respire l'alpage : éco-chantier citoyen participatif sur l'alpage de Gruffy

Le samedi 2 juin 2018, dans le cadre des sorties ENS du Département de la Haute-Savoie, la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie et la commune de Gruffy ont organisé un chantier participatif pour couper le vérâtre en alpage. Cette journée avait pour objectif de sensibiliser le grand public à la richesse et la fragilité d'un alpage, et le rôle joué par l'activité pastorale dans la préservation de l'espace naturel montagnard.

En organisant ce chantier participatif, la Société d'Economie Alpestre et la commune de Gruffy ont rassemblé des acteurs divers et permis la rencontre des enjeux économiques (restauration d'une activité pastorale), environnementaux (biodiversité) et sociaux de proximité (pratique de la randonnée), en impliquant des acteurs professionnels, associatifs et le grand public.

Le chantier de coupe s'est déroulé le matin, et l'après-midi était organisée en 4 ateliers découverte :

- «L'alpage a du flair !» : un jeu de piste pour les plus jeunes, qui met les sens en éveil et conduit les enquêteurs aux quatre coins de l'alpage.

- «Ça se mange ?» sur les plantes comestibles, avec Véronique Riondy, accompagnatrice en montagne des Bauges.
- Histoire des alpages au Semnoz, avec Jérôme Daviet, responsable Patrimoine bâti du Parc Naturel régional du massif des Bauges
- La gestion des alpages aujourd'hui, avec Antoine Rouillon, directeur de la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie : richesse et fragilité de l'alpage, rôle joué par l'activité pastorale dans la préservation de l'espace naturel montagnard, le métier d'alpagiste et les pratiques pastorales en montagne.

Le bilan de cette journée a été très positif, puisque le nombre de participants maximal (70 personnes) fixé au départ a été largement dépassé avec une centaine de participants.

La répétition de l'opération sur 3-4 années consécutives permet d'éradiquer la plante. Il serait donc intéressant de pouvoir poursuivre cette action et de l'étendre à d'autres sites et alpages de l'agglomération.



Chantier citoyen, alpage du Semnoz © SEA

6.5. Synthèse et enjeux

| Atouts | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le schéma PDIPR à l'échelle de l'agglomération en cours d'élaboration.• Une sensibilisation effective sur les sites ENS de l'agglomération.• Déjà plusieurs lieux de sensibilisation sur lesquels s'appuyer.• Des actions de sensibilisation menées dans le cadre scolaire et pour le grand public par différents partenaires.• Mise en réseau des partenaires effective par le réseau Empreintes. | <ul style="list-style-type: none">• Pas de stratégie de sensibilisation à l'échelle de l'agglomération.• Peu d'actions de sensibilisation des publics spécifiques (sportifs, organisateurs d'événements).• Des publics touchés « limités » aux scolaires et au grand public.• Manque de réglementation d'accès de certains sites (fréquentation non limitée).• Des sites très fréquentés et accessibles uniquement en véhicules individuels : saturation des voies d'accès, problèmes de stationnement, pollution de l'air.• Musée de Gruffy en difficulté. |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none">• La volonté du Département de développer la sensibilisation.• L'intérêt de développer la sensibilisation « par pratiques » à l'échelle de l'agglomération et/ou en partenariat avec les partenaires limitrophes.• Des habitants plutôt sensibles à la qualité de leur environnement. | <ul style="list-style-type: none">• Une demande d'espaces de nature croissante qui fragilisent les sites et milieux.• Une banalisation des sites de nature en « espaces de jeux ».• Des nouvelles pratiques sportives sur certains sites.• Des conflits d'usages identifiés. |

Enjeux et objectifs

Les sites de nature de l'agglomération sont très prisés et fréquentés tout au long de l'année. Cette forte affluence est impactante sur l'environnement et les milieux et parfois source de conflits d'usages.

La demande sociale d'espaces de nature est forte et en augmentation. Le Grand Annecy souhaite préserver et soutenir l'attractivité environnementale du territoire, offrir à ses habitants et visiteurs des espaces de respiration ainsi que des lieux de découverte de leur environnement.

L'enjeu transversal pour garantir l'équilibre nécessaire entre fréquentation, valorisation et préservation des espaces naturels est le partage des espaces, qui sera possible en travaillant sur différentes thématiques :

- Une accessibilité en transport en commun et modes doux encouragée vers les sites de nature.
- Une fréquentation concertée pour un meilleur partage de l'espace et un respect des milieux.
- Une stratégie de sensibilisation à l'échelle de l'agglomération.

La réponse à ces enjeux pourra être apportée au travers des objectifs suivants :

- Encourager un maillage mode doux du territoire permettant de connecter les sites de nature entre eux et au cœur urbain de l'agglomération.
- Gérer la fréquentation du public (accès, transport en commun, stationnement, gestion des déchets...).
- Accompagner les pratiques touristiques, sportives et de loisirs vers des pratiques écoresponsables.
- Concilier les usages : entre préservation et valorisation des milieux auprès des publics. Envisager une « action test » sur le partage des usages dans le cadre du plan de gestion du Vallon du Fier : sport et détente, confort canin, chasse, pêche, événements sportifs, déplacements doux...
- Rapprocher les habitants de la nature, élaborer et mettre en œuvre un plan de sensibilisation à l'échelle de l'agglomération vers tous les publics (avec des entrées par pratique et/ou par site).

Pistes d'actions

- Renforcer le schéma PDIPR existant par un maillage mode doux secondaire favorisant les liens entre les sites de nature entre eux, et reliant le cœur urbain de l'agglomération aux sites de nature : identifier les nouveaux parcours potentiels, les hiérarchiser selon leurs fonctions :
 - liaison entre sites de nature et/ou sites d'accueil et de sensibilisation du public à la nature,
 - liaison modes doux supports de continuité écologique,
 - liaison modes doux reliant les communes entre elles.
- Liaison plaine du Fier - Vallon du Fier - berges du Thiou.
- Etudier les possibilités de développer des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle (modes doux, transports en commun) pour rejoindre les grands sites de nature souvent saturés et notamment le Semnoz.
- Elaborer des schémas d'accueil de certains sites : Mont Veyrier, forêt communale d'Argonay
- Etudier l'opportunité de créer un centre d'interprétation de la nature à l'échelle de l'agglomération (analyse de l'existant, du potentiel de développement, des besoins à l'échelle de l'agglomération...)
- Etudier l'opportunité de créer des sites pédagogiques de référence sur certaines thématiques : un lieu de sensibilisation sur les alpages à la Maison des Glières, sur les zones humides au Musée de Gruffy, sur le lac et les paysages au musée Château d'Annecy ou à l'écomusée du lac d'Annecy à Sevrier...
- Elaborer un plan de sensibilisation à l'échelle de l'agglomération permettant de cerner les thématiques nécessitant des interventions, les publics, les sites...
- Construire une identité paysagère de l'agglomération par des sensibilisations qui permettent à chacun de mieux connaître son environnement naturel et paysager.
- Mettre en place une gestion environnementale des sites touristiques et sportifs.
- Encourager les éco-manifestations.
- Sensibiliser les acteurs du tourisme et organisateurs d'événements à la préservation de la nature et leur faire découvrir les richesses faunistiques et floristiques de l'environnement local.
- Faire des pratiquants sportifs des partenaires de la veille environnementale.
- Poursuivre et décliner sur d'autres sites le chantier participatif d'éradication du vérâtre en alpage.

Annexes

ANNEXE 1

Le dossier de candidature au label « Site rivières sauvages » du Chéran de sa source à la confluence avec le Cruet et du nant d'Aillon

(extrait des informations concernant le secteur du Grand Annecy, l'Albanais)

Descriptif succinct du Chéran

Le Chéran, sur son linéaire de 54 km, draine un bassin versant de 433 km². Il traverse 19 communes, et 2 départements, avant de rejoindre le Fier en aval de Rumilly. D'abord torrent de montagne dans les Bauges, il sort du massif par une cluse étroite entre la montagne des Banges et le Semnoz. Il entre alors en Haute-Savoie et traverse le territoire de l'Albanais, secteur de plaine collinaire, où le Chéran est encaissé dans la molasse du fond de vallée.

Son parcours et l'environnement dans lequel il s'insère en font une rivière restée sauvage, car peu accessible. Le Chéran traverse 19 communes mais seulement 4 zones urbanisées, dont la commune d'Alby-sur-Chéran. La géomorphologie du Chéran en fait une rivière peu accessible, dont les ripisylves sont très présentes, et se confondent avec les boisements forestiers sur les pentes du Semnoz. Sur les secteurs de fonds de vallée, la rivière traverse des ensembles majoritairement « naturels » (plus de 90 %) de prairies, forêts et eaux continentales. Elle traverse 7% de zones urbanisées et 3 % de cultures, seuls éléments considérés comme pénalisants au regard du label « Site rivières sauvages ».

| OCCUPATION DU SOL | PROPORTION EN % |
|-----------------------------------|-----------------|
| Cultures | 3.09 % |
| Zones urbanisées | 6.71 % |
| Prairies | 13.13 % |
| Forêts | 74.21 % |
| Eaux continentales (lacs, étangs) | 2.86 % |

Occupation des sols sur la traversée du Chéran en fond de vallée (extrait du dossier de candidature « Site rivières sauvages », SMIAC, 2017)

La qualité des eaux est jugée bonne, la ripisylve est en bon état et présente une faible proportion d'invasives, même si quelques foyers ont pu être détectés (renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya, solidage, buddhléia).

4 espèces emblématiques sont recensées sur le bassin versant du Chéran : l'écrevisse à pattes blanches, la truite fario, l'omble commun et le sonneur à ventre jaune.

La candidature au label « Site rivières sauvages »

La candidature au label est portée par le SMIAC, le PNR des Bauges et l'AAPPMA de l'Albanais. Dans ce cadre, un programme d'actions de conservation et de préservation est envisagé pour la période 2018-2021. Les actions portent sur les thématiques suivantes :

Action de conservation

- Réseau de mesures optimisées
- Etude des débits et évolution de l'hydrologie
- Programme de recherche des services écosystémiques

Actions de restauration

- Restauration de la continuité sédimentaire
- Restauration de la continuité écologique
- Restauration des espaces de mobilité en renforçant la naturalité du cours d'eau
- Mise en œuvre d'une stratégie d'entretien et de restauration des zones humides
- Mise en œuvre du « plan tufières » établi par le PNR des Bauges
- Lutte contre les invasives

ANNEXE 2

Les partenaires du Grand Annecy

| PARTENAIRES | DOMAINES D'INTERVENTION |
|---|---|
| Partenaires institutionnels | |
| Conservatoire du Littoral | Loi littoral, droit de préemption, gestion de sites |
| Communes de l'agglomération | Gestion et valorisation des espaces naturels, sensibilisation des publics, planification urbaine (politique de préservation - protection des sites et des paysages) |
| DDT | Politiques environnementales |
| Département de la Haute-Savoie | Politique ENS, PDIPR, alpages Droit de préemption |
| SILA | Contrat de bassin Fier et Lac, GeMAPI, zones humides, milieux aquatiques, expertise environnementale, animation du contrat Natura 2000 de la Cluse du Lac d'Annecy |
| SMECRU | Contrat de rivières des Usses, GeMAPI |
| SIGEA | Gestion des Etangs de Crosagny, animation des contrats Natura 2000 des ZH de l'Albanais (en partenariat avec Asters) |
| SMIAC | GeMAPI bassin versant du Chéran, Label Rivière sauvage du Chéran, expertise ZH, milieux aquatiques, gestion des cours d'eau |
| Syndicat Mixte des Glières | Plateau des Glières, animation du contrat Natura 2000 des Glières |
| CCVT | Animation du contrat Natura 2000 de la Tournette, PPT et PAEC Fier Aravis (dont alpages de la Tournette et du plateau des Glières) |
| ONF | Expertise environnementale, gestion et exploitation des forêts communales et domaniales |
| Parc Naturel Régional des Bauges | Expertise environnementale, animation, PPT, PAEC |
| Chambre d'Agriculture | Expertise environnemental et agricole |
| Offices de Tourisme | Promotion, communication, sensibilisation, usages |
| SIPAS | Gestion du Semnoz (partie sommitale) |
| Partenaires associatifs | |
| Asters | Expertise environnementale, gestion de sites (ENS, Natura 2000), animation |
| Frapna | Expertise environnementale et animation |
| LPO | Expertise environnementale et animation |
| Réseau Empreintes | Animation |
| Association des Etangs et du moulin de Crosagny | Animation sur le site des étangs et du moulin de Crosagny |
| Société d'Economie Alpestre | Alpages |
| AFP De la Tournette | Alpages |
| AFP des Glières | Alpages |
| AFP du Semnoz | Alpages |
| Fédération et associations locales de chasse | Expertise environnementale, usages |
| Fédération et associations locales de pêche | Expertise environnementale, usages |
| Fédérations sportives | Usages |
| Associations sportives locales | Usages |
| Organisateurs d'événements sportifs | Usages |

ANNEXE 3

Sites classés et sites inscrits du Grand Annecy

(Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes , extrait de la liste des sites inscrits du département de la Haute-Savoie)

SITES INSCRITS

| SITES | COMMUNES CONCERNEES | DATE |
|---|--|------------|
| Lac d'Annecy | Annecy, Annecy-le-Vieux, Veyrier-du-Lac, Menthon-Saint-Bernard, Talloires, Doussard, Duingt, Saint-Jorioz, Sevrier | 24/08/1937 |
| Rives du Lac d'Annecy à Albigny | Annecy-le-Vieux | 17/02/1943 |
| Abords de la RD 909 au lieu-dit "la Tour" | Annecy-le-Vieux | 17/03/1943 |
| Place du Bourg et ses abords | Alby-sur-Chéran | 22/03/1943 |
| Château de Monthoux et son parc | Pringy | 06/11/1943 |
| Gorges du Fier | Lovagny | 02/12/1943 |
| Bois et rochers de la Montagne de Chère | Talloires | 21/02/1944 |
| Château de Dhéré et abords | Duingt | 21/02/1944 |
| Château de Rupy et ses abords | Duingt | 21/02/1944 |
| Lieu-dit "la Maladière" | Duingt | 23/02/1944 |
| Maisons anciennes | Duingt | 21/02/1944 |
| Port de la Balmette | Talloires | 21/02/1944 |
| Pont de Presles sur le Bioson | Menthon-Saint-Bernard | 24/02/1944 |
| Terrains en contrebas de la D 12 | Saint-Jorioz | 21/02/1944 |
| Rives du Lac d'Annecy au Veyrier-du-Lac | Veyrier-du-Lac | 12/04/1944 |
| Terrains et maisons des Pensières | Veyrier-du-Lac | 14/04/1944 |
| Bois du Poète | Lovagny | 20/04/1944 |
| Chapelle de Saint-Germain | Talloires | 19/07/1944 |
| Clos de Chère et abbaye | Talloires | 20/07/1944 |
| Cascade inférieure d'Angon, Nant d'Oy et leurs abords | Talloires | 21/09/1944 |
| Les Prés Nouveaux | Duingt | 04/07/1945 |
| Moulin et pont de Banges | Allèves / Cusy | 26/07/1946 |
| Pont de L'Abîme et ses abords | Cusy / Gruffy | 26/07/1946 |
| Château et hameau de Prémery et leurs abords | Pringy | 20/01/1947 |
| Centre-ville | Annecy | 23/07/1976 |
| Château de Menthon et ses abords | Menthon-Saint-Bernard | 05/12/1986 |

SITES CLASSES

| | | |
|---|----------------------------------|------------|
| Roc de Chère | Menthon-Saint-Bernard, Talloires | 19/10/1976 |
| Tours Saint-Jacques | Allèves | 14/06/1909 |
| Fontaine de la Goutte | Sevrier | 14/06/1909 |
| Forêt communale et vallon de Sainte-Catherine | Annecy | 21/02/1951 |
| Canaux du Thiou et du Vassé | Annecy | 31/05/1939 |

ANNEXE 4

Liste des sites d'intérêt écologique du Grand Annecy répertoriés par type de classement et d'inventaire

▪ Les sites Natura 2000

NATURA 2000

| SITES | COMMUNES CONCERNEES | GESTIONNAIRE / PORTEUR DE PROJET | PLAN DE GESTION | SURFACE |
|----------------------------------|--|---|---------------------|----------|
| ZH de l'Albanais | Alby-sur-Chéran, Chavanod, Cusy, Montagny-les-Lanches, Quintal, Saint-Félix, Saint-Sylvestre, Seynod, Viuz-la-Chiésaz | Syndicat Intercommunal de gestion des étangs de l'Albanais (SIGEA) Ville d'Annecy (Seynod) Asters | Contrat Natura 2000 | 599 ha |
| Cluse du lac d'Annecy | Saint-Jorioz | Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) | Contrat Natura 2000 | 282 ha |
| Les Frettes – Massif des Glières | Aviernoz, la Balme de Thuy, Dingy-Saint-Clair, Entremont, Le Petit-Bornand-les-Glières, Saint-Jean-de-Sixt, Thônes, Thorens-Glières, Les Villards-sur-Thônes | Syndicat Mixte des Glières | Contrat Natura 2000 | 4 785 ha |
| Tournette | Bluffy, Talloires-Montmin | Communauté de Communes des Vallées de Thônes | Contrat Natura 2000 | 4 658 ha |

▪ Les inventaires ZNIEFF

ZNIEFF DE TYPE II

| SITES | Communes du Grand Annecy concernées | Surface (ha) |
|--|---|--------------|
| Chainons de la Mandallaz, Montagne d'Age | Epagny-Metz-Tessy, Poisy, Pringy | 2393 |
| Centre du massif des Bornes | | 15457 |
| Chainon occidentaux des Bauges | | 163723 |
| Lac d'Annecy et annexes | Annecy, Annecy-le-Vieux, Duingt, Menthon-Saint-Bernard, Saint-Jorioz, Sevrier, Talloires-Montmin, Veyrier-du-Lac | 3313 |
| Massif de la Tournette | Bluffy, Talloires-Montmin | 9344 |
| Massifs orientaux des Bauges | | 35895 |
| Montagne du Semnoz | Allèves, Annecy, Cusy, Gruffy, Leschaux, Quintal, Saint-Eustache, Saint-Jorioz, Sevrier, Seynod | 6549 |
| ZH du Plateau des Bornes | Thorens-Glières, Evires | 4622 |
| ZH Nord de l'Albanais | Mûres, Saint-Sylvestre, Montagny-les-Lanches, Viuz-la-Chiésaz, Alby-sur-Chéran, Chapeiry, Quintal, Chavanod, Seynod | 4147 |
| ZH Sud de l'Albanais | Alby-sur-Chéran, Chainaz-les-Frasses, Cusy, Héry-sur-Alby, Saint-Félix | 84 |

ZNIEFF DE TYPE I

| SITES | Communes du Grand Annecy concernées | Surface (ha) |
|---|-------------------------------------|--------------|
| Ensemble des pelouses sèche de la Cluse du Lac d'Annecy | Tallore-Montmin | 427,48 |
| Ensemble des zones humides du Plateau des Bornes | Thorens-Glières, Evires | 93,57 |
| Etang de la Glacière | Evires | 2,13 |
| Etang et Marais de Crosagny, Beaumont, Braille | Saint-Félix, Bloye | 56,43 |

ZNIEFF DE TYPE I

| | | |
|--|--|---------|
| Friches et pinèdes à molinie de la gare à Groisy | Groisy | 4,09 |
| Gorges du Chéran | Saint-Sylvestre, Cusy, Alby-sur-Chéran, Héry-sur-Alby, Allèves, Gruffy | 592,56 |
| Lachat de Dingy | Dingy-Saint-Clair, Nâves-Parmelan | 71,07 |
| Le Fier (traversée d'agglomération) | Annecy | 44,19 |
| Marais de Balmont | Seynod | 4,58 |
| Marais de Cote Merle | Metz-Tessy | 26,36 |
| Marais de l'Enfer | Saint-Jorioz | 28,6 |
| Marais de Poisy | Poisy | 12,45 |
| Marais des Mièges | Cusy | 24,48 |
| Marais du Biollet | Alby-sur-Chéran | 1,33 |
| Marais fusionnés | Seynod, Quintal | 4,35 |
| Massif de la Tournette | Tallore-Montmin | 1512,96 |
| Mont Veyrier - Mont Baron | Annecy-le-Vieux, Menthon Saint-Bernard, Veyrier du Lac | 520,37 |
| Montagne d'Age | Lovagny, Nonglard, Poisy, Sillingy | 252,04 |
| Montagne de Lachat, des Auges, Le Sappey | Thorens-Glières | 1088,26 |
| Montagne de Sous-Dine, roche Parnal, Les Tampes, Champ Laitier | Thorens-Glières | 2179,08 |
| Montagne du Parmelan | Thorens-Glières, Aviernoz, Villaz | 681,71 |
| Parmelan | Fillière, Villaz | 681,26 |
| Pinède à molinie sur argile et prairies sèches de Ponnay | Talloires-Montmin | 2,69 |
| Prairies humides du Gambé | Chavanod, Montagny-les-Lanches | 3,33 |
| Rives du Fier, de les Glières à les Rochettes | Nâves-Parmelan | 6,04 |
| Roc de Chère | Menthon-Saint-Bernard, Tallore-Montmin | 210,69 |
| Roc des Bœufs, Montagne d'Entrevernes | Duingt, Entrevernes, Saint-Jorioz | 436,17 |
| Secteur Sud du taillefer à l'ouest de Chaparon | Duingt, Entrevernes | 212,84 |
| Semnoz | Allèves, Gruffy, Leschaux, Saint-Eustache, Saint-Jorioz, Viuz-la-Chiésaz | 299,66 |
| Semnoz versant sud | Allèves, Gruffy | 732,95 |
| Semnoz, du Crêt des Sauts au Crêt de l'Aigle | Saint-Eustache, Viuz-la-Chiésaz, Saint-Jorioz, Allèves, Gruffy, Leschaux | |
| Semnoz, flan ouest | Annecy, Quintal, Sevrier | 666,23 |
| Tourbière de la Plaine de Dran | Thorens-Glières | 46,21 |
| Tourbière du Plateau des Glières | Thorens-Glières | 83,1 |
| Zone humide de Chez Bourgeois | Saint-Martin-Bellevue | 2,43 |
| Zones humides autour des Grands Crêts | Seynod, Montagny-les-Lanches | 22,4 |

- **Les arrêté préfectoraux de protection de biotope (APPB)**

ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

| SITES | COMMUNES CONCERNEES | ANNEE | SURFACE |
|--|--|-------|----------|
| Marais de l'Enfer | Saint-Jorioz, Sevrier | 2015 | 19,63 ha |
| Marais de Cote Merle et bois des Cotes | Commune nouvelle d'Annecy (Meythet) | 2007 | 5 ha |
| Roselières du lac d'Annecy | Annecy le Vieux, Saint-Jorioz, Sevrier | 2015 | 21,5 ha |

- **Les réserves naturelles**

RESERVES NATURELLES

| SITES | COMMUNES CONCERNEES | ANNEE | SURFACE |
|--------------|-----------------------|-------|----------|
| Roc de Chère | Talloires-Montmin | 1977 | 68,24 ha |
| Bout du Lac | Doussard (hors agglo) | 1974 | 84,53 ha |

- **Les espaces naturels sensibles**

ESPACES NATURELS SENSIBLES

| SITES | COMMUNES CONCERNEES | MAITRISE D'OUVRAGE | PLAN DE GESTION | PERIODE | COMMENTAIRE | DATE | TYPE | INTERET | SURFACE |
|--|---------------------------------|------------------------------|-----------------|-----------|---|------|------------------|---------|---------|
| Marais de Macully | Poisy | Commune de Poisy | Asters | 2017-2021 | CTENS CCFU | 2008 | Zone humide | RED | 13,81 |
| Marais des Choseaux | Gruffy | Commune de Gruffy | Asters | 2008-2012 | A réactiver dans le cadre du CTENS | 2008 | Zone humide | NATO | 0,30 |
| Marais Le Leutet - Vauthières | Gruffy | Commune de Gruffy | Asters | 2008-2012 | A réactiver dans le cadre du CTENS | 2008 | Zone humide | NATO | 7,70 |
| Marais de Chez Guédin | Mûres | Commune de Mûres | Asters | 2008-2012 | A réactiver dans le cadre du CTENS | 2008 | Zone humide | NATO | 10,00 |
| Marais de l'Epenouet | Viuz-la-Chiésaz | Commune de Viuz-la-Chiésaz | Asters | 2008-2012 | A réactiver dans le cadre du CTENS | 2008 | Zone humide | NATO | 3,29 |
| Marais des Lanfianna | Quintal | Commune de Quintal | Asters | 2007-2010 | A réactiver dans le cadre du CTENS | 2009 | Zone humide | NatO | 1,34 |
| Marais des Arêtes | Quintal | Commune de Quintal | Asters | 2007-2010 | A réactiver dans le cadre du CTENS | 2009 | Zone humide | NatO | 2,49 |
| Chez Guédin | Viuz la Chiesaz | Commune de Viuz-la-Chiesaz | Asters | 2008-2012 | A réactiver dans le cadre du CTENS | 2010 | Zone humide | NatO | 9,66 |
| Marais des Mièges | Cusy | Commune de Cusy | Asters | 2008-2012 | site inclus Natura 2000 « ZH de l'Alabanais » | 2008 | Zone humide | RED | 13,57 |
| Vergers de haute tige des Bauges | Saint-Jorioz, Gruffy, Chevaline | PNR des Bauges | - | 2008 | | 2008 | Vergers | NATO | 16,85 |
| Le Lars | Talloires-Montmin | Commune de Talloires-Montmin | | 2009 | | 2009 | Alpage | NatO | 19,50 |
| Etang du marquis | Groisy | ACCA Groisy | non renseigné | 2010 | | 2010 | Zone humide | NatO | 1,44 |
| Zone humide de l'Etang | Groisy | Commune de Groisy | Asters | 2017-2019 | CTENS Plateau des Bornes | 2010 | Zone humide | NatO | 1,60 |
| Friches à molinie des Danfires | Groisy | Commune de Groisy | Asters | 2017-2019 | CTENS Plateau des Bornes | 2010 | Friche à Molinie | RED | 1,41 |
| Friches à molinie des Crêts Blancs | Groisy | Commune de Groisy | Asters | 2017-2019 | CTENS Plateau des Bornes | 2010 | Friche à Molinie | RED | 1,96 |
| Marais de Côte Merle et Bois des Cotes | Meythet | Commune de Meythet | Asters | 2017-2021 | | 2010 | Zone humide | RED | 16,09 |

| Zone humide des Teppes | Naves- Parmelan | Commune de Naves- Parmelan | Asters | 2010-2014 | Désaccord foncier / PG non appliqué | 2010 | Zone humide | RED | 4,50 |
|--|--|------------------------------|-------------------|-----------|---|------|---------------------|---------|---------|
| SITES | COMMUNES CONCERNEES | MAITRISE D'OUVRAGE | PLAN DE GESTION | PERIODE | COMMENTAIRE | DATE | TYPE | INTERET | SURFACE |
| CTA- Saint-Jorioz | Saint-Jorioz | Commune de Saint-Jorioz | - | 2010 | | 2010 | Parcelles agricoles | NatO | 0,64 |
| Zone humide de Chez Maganon | Evires | Commune d'Evires | - | 2011 | | 2011 | Zone humide | NatO | 0,16 |
| Zone humide de Pré Pugin | Pringy | Commune de Pringy | | 2011 | PG à rédiger - CTENS Grand Annecy | 2011 | Zone humide | NatO | 2,70 |
| CTA - Evires | Evires | Commune d'Evires | - | 2011 | | 2011 | Parcelles agricoles | CTA | 0,69 |
| CTA - Posiy | Poisy | Commune de Poisy | - | 2011 | | 2011 | Parcelles agricoles | CTA | 18,89 |
| CTA Saint-Felix | Saint-Felix | Commune de Saint-Felix | - | 2011 | | 2011 | Parcelles agricoles | CTA | 3,62 |
| Etangs de Crosagny, Beaumont, Braille | Saint-Felix, Bloye | SIGEA | Asters, CEN 73 | 2015-2019 | Site Natura 2000 | 2011 | Zone humide | RED | 41,63 |
| Bois des Deuvets | Talloires-Montmin | Commune de Talloires-Montmin | | | A intégrer au schéma d'aménagement forestier communal | 2012 | Milieu forestier | NatO | 9,39 |
| Mare du Mont Veyrier | Annecy-le-Vieux | Commune d'Annecy-Le-Vieux | | | | 2012 | Milieu forestier | NatO | 5,65 |
| Marais de l'Enfer | Saint-Jorioz | SILA | PDG SILA en cours | 2012 | | 2012 | Zone humide | RED | 24,50 |
| Site de la tournette - Montmin | Talloires-Montmin | Commune de Talloires-Montmin | | 2013 | Site Natura 2000 | 2013 | Alpage | NatO | 563,00 |
| Argonay | Argonay | Commune d'Argonay | - | 2013 | | 2013 | Parcelles agricoles | CTA | 1,10 |
| Chavanod | Chavanod | Commune de Chavanod | - | 2013 | | 2013 | Parcelles agricoles | CTA | 2,30 |
| CTA Alby | Alby sur Chéran | Commune d'Alby sur Chéran | | | | 2014 | Parcelles agricoles | CTA | 0,45 |
| THORENS Acquisitions | Thorens-Glières | Thorens-Glières | | 2015 | A intégrer au schéma d'aménagement forestier communal | 2015 | Milieu forestier | NatO | 31,47 |
| SAINT JORIOZ- 5ha54 de parcelles boisées | Saint-Jorioz | Saint-Jorioz | | 2015 | A intégrer au schéma d'aménagement forestier communal | 2015 | Milieu forestier | NatO | 5,54 |
| La Combe du Feu | Evires | Syndicat Mixte du Salève | Asters | 2015-2019 | CTENS Plateau des Bornes | 2015 | Zone humide | RED | 2,59 |
| Dralet | Evires | Syndicat Mixte du Salève | Asters | 2015-2019 | CTENS Plateau des Bornes | 2015 | Zone humide | RED | 1,86 |
| ZH des Rasses Nord | Thorens-Glières | Thorens-Glières | Asters | 2016-2020 | | 2016 | Zone humide | NatO | 3,14 |
| La Glacière | Evires | Syndicat Mixte du Salève | Asters | 2017-2019 | | 2017 | Zone humide | RED | 1,80 |
| Sources des Nants Durant | Groisy | Syndicat Mixte du Salève | Asters | 2017-2019 | | 2017 | Zone humide | RED | 5,90 |
| UP L'Abbaye (Semnoz) | Viuz-la-Chiésaz | AFP Semnoz | Notice simplifiée | | stratégie à réaffirmer via CTENS Grand Annecy | | Alpage | NatO | 175,00 |
| UP Le Villard - Vernettes (Semnoz) | Leschaux | AFP Semnoz | Notice simplifiée | | stratégie à réaffirmer via CTENS Grand Annecy | | Alpage | NatO | 84,00 |
| Plateau des Glières | Petit-Bornand-les-Glières, La Balme de Thuy, Thorens-Glières | CD74 | | | | | Mosaïque | RED | 450,41 |

Inventaire des espaces naturels sensibles du Grand Annecy

RED : réseau écologique départemental, NatO : nature ordinaire, CTA : conservatoire des terres agricoles

(Source : Département de la Haute-Savoie, 2017)

ANNEXE 5

**Liste des espaces verts et naturels répertoriés par communes
(Source : communes via le questionnaire CTENS du Grand Annecy)**

| | | | | | |
|------------------------|--|---|--|--|---|
| Alby-sur-Chéran | <ul style="list-style-type: none">Jardins d'Henriette Berges du Chéran(amont du vieux bourg) | <ul style="list-style-type: none">Jardins familiaux : chemin du Chéran (parcelle A651) | <ul style="list-style-type: none">Belvédère du Chéran, place du barrage Pont vieux, Pont neuf, chapelle Chemin du Pessay Vue depuis le Pôle culturel et sportif | <ul style="list-style-type: none">Pêche canoë, kayak | Signalétique d'interprétation et d'information mutualisée |
| Allèves | <ul style="list-style-type: none">Forêt communale | <ul style="list-style-type: none">Tour Saint-Jacques Grottes de Bangés | <ul style="list-style-type: none">Non respect des zones de stationnement de la part des randonneurs | | |
| Annecy | | | | | |
| Argonay | <ul style="list-style-type: none">Forêt communale Refuge LPO Parc Varenard de Billy | <ul style="list-style-type: none">Route de la Barrate Parc Varenard de Billy | <ul style="list-style-type: none">Arbre remarquable route du Vieux Chême (repérage PLU - art. L130-1 Code Env.) Calotte forestière remarquable | <ul style="list-style-type: none">Randonnées, VTT Chasse Agriculture | Sites en questionnement : <ul style="list-style-type: none">Vallon Fier et Filière Forêt communale |

| | | | | | |
|-------------|---|--|---|---|--|
| Cusy | <ul style="list-style-type: none">Chalet du Trousset Pont de l'Abîme, Chaos du Chéran Passerelle Cusy/Gruffy Berges du Chéran (Pont de Bange - passerelle) | | <ul style="list-style-type: none">Classement par étapes successives des berges du Chéran + lien Label Rivière Sauvage : Pont de l'Abîme - Chaos - Pont de Bange à passerelle - Bange à Marigny Saint Marcel Schéma directeur d'aménagement du centre village en cours (acquisition de 6ha - portage EPF) : volonté d'urbanisation avec gestion des eaux pluviales - ruissellement à la source + préservation d'une zone humide Souhait d'une concertation à l'échelle du bassin versant + PNR / villes portes de l'agglo pour les espaces naturels, équipements touristiques pour un bon équilibre entre fréquentation et préservation, éducation à l'environnement, ... | <ul style="list-style-type: none">Trail Cusy/hard en juin | |
|-------------|---|--|---|---|--|

| | | | | | |
|--------------------------|--|---|---|---|--|
| Epagny Metz-Tessy | <ul style="list-style-type: none">Zones humides (sans PDG) : Marais noirs (dégradée), Marais noirs Nord Ouest Bois des Machurettes (PDG, CTENS CCFU) Bois des îles Bois de la Pourras Viéran et sa forêt alluviale (PDG) Vallon du Fier et bois des îles (PDG) Nant de Gillon et sa ripisylve | <ul style="list-style-type: none">Jardin des Marais, impasse du Crêt Ru (association) Jardins de la Mionnaz, rue de la Mionnaz (association) | <ul style="list-style-type: none">Paysages patrimoniaux : Colline des Crêts Colline du Calvaire | <ul style="list-style-type: none">Promenade (bois et collines) Agriculture (Collines des Crêts et du Calvaire) Entretien et réservation (association) : berges du Viéran | |
|--------------------------|--|---|---|---|--|

| | | | | | |
|-----------------|--|--|--|--|---|
| Fillière | <ul style="list-style-type: none">1200 ha de bois communaux (dont 90% sur Thorens-Gilières) Nombreuses ZH dont 3 zones en prospection et travaux avec Asters Grandes ZH connues sur le plateau des Gilières et la Plaine de Dran Milieux remarquables (Znieff et ZH) : tourbière de la plaine de Dran, tourbières du plateau des Gilières et de Champ Laitier, zones humide des Raffins et des Rasses Nord, centre du massif et plateau des Bornes et ses ZH, montagnes de Lachat, Sous-Dine, Roche Parmal | <ul style="list-style-type: none">Forêts et alpages des Gilières Montagne de Sous Dine Paysages ruraux de collines Circuits découverte (histoire de la résistance) : Champ Laitier, Pas du Roc | <ul style="list-style-type: none">Politique d'acquisition foncière (boisements, terrains agricoles) Etude Asters (2015-2016) Etude Fédération de chasse et Asso. Communale de Chasse (ACCA, 2016) Surveillance annuelle espèces (ACCA) Présence de loups (plateau et louvatière) | <ul style="list-style-type: none">Agriculture, arboriculture Très grande variété d'activités de loisirs : rando, VTT, quads, mycologie, chasse, pêche, ski de fonds, ... Conflits d'usage identifiés | Zones humides et a bords des rivières Flan et Filière à préserver <ul style="list-style-type: none">Le Daudens (Évires) ENS connus : Plateau des Gilières, plaine de Dran, champ Laitier Fort intérêt pour la préservation des paysages, en lien avec les pratiques agricoles et notamment les alpages qui les façonnent et les entretiennent |
|-----------------|--|--|--|--|---|

| | | | | | |
|---------------|---|--|---|---|---|
| Groisy | <ul style="list-style-type: none">Le dénivelé important du territoire et les différents hameaux positionnés en étages offrent un beau potentiel de sites remarquables (non exploités à ce jour) 16 parcelles de jardins gérés par la commune (Route du Parmelan) | | <ul style="list-style-type: none">Action foncière et études dans le cadre du CTENS du plateau des Bornes piloté par le syndicat du Salève | <ul style="list-style-type: none">Conflits gérés par une prévention, une communication portées par une équipe de quadeurs qui distribuent des documents de sensibilisation à l'occasion de virées sur le territoire. Ces actions et documents sont mis en place dans le cadre du CTENS du Plateau des Bornes. | Rives du Daudens proposés au classement ENS (rivières provenant d'Évires) <ul style="list-style-type: none">Souhait de poursuivre la dynamique et les actions engagées dans le cadre du CTENS du Plateau des Bornes |
|---------------|---|--|---|---|---|

| | | | | | |
|-----------------|--|--|--|---|--|
| Leschaux | <ul style="list-style-type: none">Forêt communale gestion ONF Alpages (Les Grands Chalets 93 ha, la Combe du Villard 76 ha) sur le domaine skiable versant Bauges | <ul style="list-style-type: none">Commune classée "balcon des Bauges" Vue depuis le plateau sur les Alpes et le Mont Blanc Vue depuis la commune sur les Bauges : belvédère à aménager au col | <ul style="list-style-type: none">Etudes dans le cadre du PLU, PADD Suivis association communale de chasse (ACCA) Suivis et études PNR | <ul style="list-style-type: none">Agriculture dont estives Nombreux loisirs : VTT, trail, rando, ski, parapente, ... Nombreuses manifestations passant par le col (chaque week-end : course, trail, cyclo tourisme) | |
| Mûres | | | <ul style="list-style-type: none">Agriculture | | |

| | | | | | |
|----------------|--|--|--|---|--|
| Quintal | <ul style="list-style-type: none">83,92 ha de forêt communale (gestion ONF) Projet de parcours acrobatique en 2019 Projet de desserte forestière entre Quintal et Gruffy | <ul style="list-style-type: none">Jardin pédagogique école | <ul style="list-style-type: none">Arbres remarquables au PLU Fenêtres paysagères sur l'Albanais Belvédère paysager depuis le sentier des grottes | <ul style="list-style-type: none">Rando équestre, pédestre, VTT, chasse | |
|----------------|--|--|--|---|--|

| | | | | | |
|--------------------|--|--|--|--|--|
| Saint-Félix | <ul style="list-style-type: none">Jardins communaux 1200 m² (rue Marius Picon) | | <ul style="list-style-type: none">Étang de Crosagny et espaces agricoles avec sentiers de balades Les coteaux de Chamossats-Malagny (vue sur le Clergeon) | | |
|--------------------|--|--|--|--|--|

| | | | | | |
|------------------------|--|--|---|---|--|
| Saint-Sylvestre | <ul style="list-style-type: none">Forêt communale de 1 ha Châtaigneraie Mare du Pissieux (projet d'aménagement parcours de santé) Chemisn PBJPR : Le voile de la Mariée, les Faïlles (homologation en cours) Espace Natura 2000 à Muiret (biodiversité) | | <ul style="list-style-type: none">Le Crêt (près de l'église, école, mairie) - 664 m | <ul style="list-style-type: none">Projet d'agrandir la forêt communale du Crêt pour aménager la châtaigneraie et des espaces de circulation pour les habitants Diagnosics de territoire réalisés dans le cadre du PLU (2013) et PLU i (2018) Protection des chouettes effraies du clocher de l'église (LPO) | |
|------------------------|--|--|---|---|--|

| | | | | | |
|-----------------------|---|---|---|--|--|
| Veyrier-du-Lac | <ul style="list-style-type: none">Zonage du PLU : <ul style="list-style-type: none">Zone N : forêt communale et privée Zone NT(L) : secteur naturel touristique de bord de lac - 9 accès au lac Zone N(L) : secteur naturel de bord de lac (quai, zone de loisirs) N(P) + NP(L) : seteur de parc urbain de bord de lac + secteur privé Nh : une zone humide | <ul style="list-style-type: none">Arbres remarquables identifiés au PLU Mont Veyrier, Mont Baron Bords de lac Pelouses sèches Cônes de vue et linéaire de vue à préserver | <ul style="list-style-type: none">Agenda 21 depuis 2010 (2ème programme) Diagnostic environnemental dans le cadre du PLU (BET Soberco) | <ul style="list-style-type: none">Randomnée, trial sur les crêtes, bords de lac Manifestations sur le lac Pas d'agriculture sur la commune | |
|-----------------------|---|---|---|--|--|

ANNEXE 6
Liste des sites de nature et espaces verts d'intérêt
de la commune nouvelle d'Annecy

COMMUNE NOUVELLE D'ANNECY

126 000 HBTS - 70 KM²

| ENS | SECTEUR | NATURE | NatO/RED | SURFACE ha | MOA | Année de labellisation |
|--|-----------------|------------------|----------|------------|---------------------------|------------------------|
| Mare du Mont Veyrier | Annecy-le-Vieux | Milieu forestier | NatO | 5,65 | Commune d'Annecy-Le-Vieux | 2012 |
| Marais de Côte Merle et Bois des Cotes | Meythet | Zone humide | RED | 16,09 | Commune de Meythet | 2010 |
| Zone humide de Pré Pugin | Pringy | Zone humide | NatO | 2,6976 | Commune de Pringy | 2011 |

ZNIEFF de type I

| SITE | SECTEUR | SURFACE | DESCRIPTIF - RICHESSES - ENJEUX |
|--|------------------------------------|---------|--|
| Le Fier (traversée d'agglomération - Annecy) | Annecy (traversée d'agglomération) | 44,19 | Nature sauvage en contexte très urbanisé. Bras vifs ou morts, îles et bancs de graviers et de sable accueillent une faune et une flore spécialisées ou opportunistes. |
| Semnoz, flanc ouest (Annecy) | Annecy | 666,23 | Versant ouest du Semnoz entre Quintal et Seynod (dont le Vallon de Sainte-Catherine). Population de Laïche poilue, station d'Œillet superbe. |
| Mont Veyrier - Mont Baron (Annecy-le-Vieux) | Annecy-le-Vieux | 520,37 | Majoritairement par une forêt de type montagnarde (hêtres). Avifaune inféodée aux parois rocheuses : faucon pèlerin, hirondelle des rochers... |

ZNIEFF de type II

| SITE | SECTEUR | DESCRIPTIF - RICHESSES - ENJEUX |
|--|-------------------------|--|
| Chainons de la Mandallaz, Montagne d'Age | Pringy | Intérêt paysager, géomorphologique, biogéographique et naturel. Grande diversité des milieux dont des zones humides, habitats, faune et flore variées. Fonctionnalité de corridor écologique entre le Salève et l'ensemble Val de Fier - massif du Gros Foug. Enjeu de maintien du corridor entre la Montagne d'Age et la Mandallaz. |
| Lac d'Annecy et annexes | Annecy, Annecy-le-Vieux | Intérêt paysager exceptionnel, intérêts géomorphologique, hydrobiologique, archéologique. Le lac, ses affluents et annexes constituent un complexe écologique remarquable (faune, flore, habitats). Le SDAGE a identifié des enjeux de préservation des liaisons physiques avec le bassin du Fier, de enjeux de qualité des eaux, et la nécessité d'une politique de préservation des espaces littoraux. Fonctionnalités hydraulique, naturelle (préservation des populations animales et végétales). |
| Montagne du Semnoz (Annecy, Seynod) | Annecy, Seynod | Grand intérêt paysager, géomorphologique et naturaliste (habitats naturels remarquables, flore forestière et saxicole), fonctionnalités liées à la préservation des populations animales et végétales (zone d'alimentation et de reproduction, connections avec les milieux voisins) |

APPB

| SITE | SECTEUR | ANNEE |
|--|-----------------|-------|
| Roselières du lac d'Annecy | Annecy-le-Vieux | 2015 |
| Marais de Côte Merle et Bois des Cotes | Meythet | 2007 |

NATURA 2000

| SITE | SECTEUR | NATURE | MAITRE D'OUVRAGE | DESCRIPTIF - RICHESSES - ENJEUX |
|------------------|---------|-------------|--|---|
| ZH de l'Albanais | Seynod | Zone humide | Syndicat Intercommunal de gestion des étangs de l'Albanais | Contrats Natura 2000 des sites de Carré Ouest, chez Murgier et Balmont en cours (Asters). |

SITES INSCRITS

| SITE | SECTEUR | DATE |
|--|-------------------------|------------|
| Lac d'Annecy | Annecy, Annecy-le-Vieux | 24/08/1937 |
| Rives du Lac d'Annecy à Albigny | Annecy-le-Vieux | 17/02/1943 |
| Abords de la RD 909 au lieu-dit "la Tour" | Annecy-le-Vieux | 17/03/1943 |
| Château et hameau de Prémery et leurs abords | Pringy | 20/01/1947 |
| Centre-ville | Annecy | 23/07/1976 |

SITES CLASSES

| SITE | SECTEUR | DATE |
|---|---------|------------|
| Forêt communale et vallon de Sainte-Catherine | Annecy | 21/02/1951 |
| Canaux du Thiou et du Vassé | Annecy | 31/05/1939 |

AUTRES SITES DE NATURE

| SITE | SECTEUR | DATE | DESCRIPTIF - RICHESSES - ENJEUX |
|-------------------------------------|--------------|------|---|
| Forêt communale du massif de l'Erbe | Cran Gevrier | | Forêt communale de 30 ha, gérée durablement par l'ONF et certifiée PEFC. Ouverte au public : aires de jeux, parcours de santé, aires de VTT trial, prairies... Corridor écologique et refuge pour la faune sauvage (renard, blaireau, écureuil, martre, lapin, sanglier, chevreuil), hérons, cygnes et cormorans le long du Fier, batraciens protégés dans les zones humides (grenouille rousse, salamandre tachetée, couleuvre à collier). |

Massif du Taillefer

| | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|--|
| Cran Gevrier | | 14 ha, dont une partie boisée et une prairie (chevaux et maraichage : AMAP du petit chaperon vert). Ouverture au public sur une partie de la prairie. Point culminant de la commune et belvédère sur les grands paysages (lac d'Annecy, montagnes de la Tournette, Parmelan, Semnoz, Mont Veyrier) |
| Jardins familiaux Renoir | Cran gevrier | |
| Cercle de l'Eau | Cran Gevrier | |
| Promenade des Vergers | Cran Gevrier | |
| Promenade du Thiou | Cran Gevrier | Parcours de canoë kayak (Cran Gevrier), ouvrages hydrauliques du 19e. |
| Thiou | Annecy | Tronçons aménagés et restaurés |
| Le Vallon du Fier | Annecy, Meythet, Cran Gevrier | |
| Forêt communale d'Annecy-le-Vieux | Annecy-le-Vieux | Gérée par l'ONF dans le cadre d'un plan d'actions (20 ans) |

PARCS, SQUARES ET JARDINS

| SITE | SECTEUR | DESCRIPTIF |
|-------------------------------|-----------------|--|
| Parc des papeteries | Cran Gevrier | |
| Square du Jourdil | Cran Gevrier | |
| Jardin Public du 8 mai 1945 | Cran Gevrier | |
| Square des Pervanches | Cran Gevrier | |
| Square de Riantte Colline | Cran Gevrier | |
| Aide de jeu du Vallon | Cran Gevrier | |
| Parc de la Malaz | Seynod | |
| Parc du Val Vert | Seynod | |
| Parc du Pré Vassy | Seynod | |
| Parc Vignières-Pommaries | Annecy-le-Vieux | Parc paysager équipé : Terrain de pétanque, panier de basketball, tables de ping-pong, 2 aires de jeux pour enfants. |
| Parc Gabriel Fauré | Annecy-le-Vieux | 6 ha : promenade, cheminements, bancs |
| Square d'Albigny | Annecy-le-Vieux | 1200 m ² , aire de jeux (3-6 ans) |
| Parc des Raisses | Annecy-le-Vieux | 2 ha (arbres, pelouses, sous-bois) |
| Parc du Lachat | Annecy-le-Vieux | 6000 m ² , espace vert équipé : aire de jeux (3-12 ans), terrain de boules, table de ping-pong |
| Aire de pique-nique d'Albigny | Annecy-le-Vieux | 2600 m ² |
| Square des Clarines | Annecy-le-Vieux | aire de jeux (3-12 ans) |
| Les sentiers du Nant Gillon | Meythet | |

ANNEXE 7

Liste de la faune protégée dont la présence a été observée sur le Grand Annecy (source : Asters)

Ce tableau présente a liste des **espèces protégées uniquement**, observées sur le territoire du Grand Annecy. Certaines espèces ont été observées à plusieurs reprises, d'autres ont été repérées une fois sans mise à jour systématique des données. Ces informations n'ont donc pas de caractère exhaustif.

| ESPECES OBSERVEES | | PROTECTION | COMMUNES CONCERNEES |
|---------------------------|--------------------------|---|---|
| Nom commun | Nom Scientifique | | |
| Aeschne des joncs | Aeshna juncea | LRR(S) | Gruffy,Thorens-Glières,Viuz-la-Chiésaz |
| Aeschne isocèle | Aeshna isoceles | LRN(VU), LRR(VU), LRD(VU) | Évires,Groisy,Montagny-les-Lanches,Poisy,Saint-Félix |
| Agrion de Mercure | Coenagrion mercuriale | DH2, PN, LRR(S), LRD(VU) | Évires,Seynod,Thorens-Glières |
| Agrion délicat | Ceriagrion tenellum | LRR(VU), LRD(VU) | Meythet,Ollières,Poisy,Saint-Félix,Seynod |
| Agrion gracieux | Coenagrion pulchellum | LRR(EN), LRD(EN) | Groisy,Saint-Félix |
| Aigle royal | Aquila chrysaetos | DO, LRN(VU), LRD(VU) | Montmin |
| Aigrette garzette | Egretta garzetta | DO | Poisy |
| Alose feinte | Alosa fallax | DH2, LRN(VU), PN | Montmin,Alouette des champs,Balme-de-Thuy,Poisy |
| | Alauda arvensis | | |
| Alyte accoucheur | Alytes obstetricans | LRD(VU) | Argonay,Viuz-la-Chiésaz |
| Antaxie marbrée | Antaxius pedestris | PN, LRD(EN) | Talloires |
| Apollon | Parnassius apollo | LRD(EN) | Allèves,Aviernoz,Chapelle-Saint-Maurice,Entrevernes,Montmin,Talloires,Thorens-Glières |
| Azuré de la Chevette | Cupido osiris | UI(VU), PNH, LRR(EN*) | Talloires, Thorens-Glières |
| Azuré de la Croisette | Maculinea alcon rebeli | LRR(EN) | Allèves |
| Azuré de la Sanguisorbe | Maculinea teleius | UI(VU) | Évires, Thorens-Glières |
| Azuré des Coronilles | Plebejus argyrognomon | LRE(VU), DH2, LRN(VU), PNH | Annecy, Chavanod, Duingt, Épagny, Menthon-Saint-Bernard, Seynod, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Azuré des Mouillères | Maculinea alcon | LRD(VU) | Talloires |
| Azuré des paluds | Maculinea nausithous | PN | Évires, Thorens-Glières |
| Azuré du Mélilot | Polyommatus dorylas | DH2, LRN(VU), PNH | Talloires |
| Azuré du Sainfoin | Polyommatus damon | LRR(VU) | Talloires, Thorens-Glières |
| Azuré du Serpolet | Maculinea arion | LRR(EN) | Chapelle-Saint-Maurice, Chavanod, Entrevernes, Groisy, Menthon-Saint-Bernard, Montmin, Pringy, Quintal, Saint-Jorioz, Seynod, Talloires, Thorens-Glières, Viuz-la-Chiésaz |
| Bacchante | Lopinga achine | PNH, LRR(VU) | Allèves, Annecy-le-Vieux, Metz-Tessy, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Barbastelle | Barbastella barbastellus | LRE(VU), PNH | Talloires, Thorens-Glières |
| Barbitiste des bois | Barbitistes serricauda | UI(VU), LRE(VU), DH2, PN, LRR(EN) | Annecy, Talloires |
| Bécassine des marais | Gallinago gallinago | LRR(VU) | Montagny-les-Lanches, Poisy |
| Bergeronnette printanière | Motacilla flava | LRN(EN) | Poisy |

| | | | |
|--------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|---|
| Blongios nain | <i>Ixobrychus minutus</i> | LRD(RE) | Poisy, Saint-Félix |
| Bondrée apivore | <i>Pernis apivorus</i> | DO, LRD(EN) | Chapelle-Saint-Maurice, Poisy, Talloires |
| Bouquetin | <i>Capra ibex</i> | DO | Thorens-Glières |
| Bouvreuil pivoine | <i>Pyrrhula pyrrhula</i> | PN | Annecy-le-Vieux, Chapelle-Saint-Maurice, Poisy, Seynod, Talloires |
| Bruant des roseaux | <i>Emberiza schoeniclus</i> | LRN(VU) | Cusy, Montagny-les-Lanches, Poisy, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Seynod |
| Bruant fou | <i>Emberiza cia</i> | LRD(VU) | Chapelle-Saint-Maurice, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Bruant ortolan | <i>Emberiza hortulana</i> | LRD(VU) | Poisy, Talloires |
| Bruant zizi | <i>Emberiza cirius</i> | DO, LRN(VU), LRD(RE) | Poisy, Seynod |
| Busard des roseaux | <i>Circus aeruginosus</i> | LRD(VU) | Poisy |
| Busard Saint-Martin | <i>Circus cyaneus</i> | DO, LRN(VU) | Annecy, Poisy |
| Caloptéryx éclatant | <i>Calopteryx splendens</i> | DO, LRD(RE) | Annecy, Annecy-le-Vieux, Argonay, Groisy, Meythet, Ollières, Poisy, Saint-Félix, Talloires |
| Castor | <i>Castor fiber</i> | LRD(S) | Saint-Jorioz |
| Chevalier guignette | <i>Actitis hypoleucos</i> | DH2, PN | Poisy |
| Chevalier sylvain | <i>Tringa glareola</i> | LRD(VU) | Poisy |
| Chiffre | <i>Argynnis niobe</i> | DO | Allèves, Entrevernes, Montmin, Talloires |
| Choucas des tours | <i>Corvus monedula</i> | LRR(VU) | Annecy, Poisy, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Chouette chevêche | <i>Athene noctua</i> | LRD(EN) | Talloires |
| Chouette de Tengmalm | <i>Aegolius funereus</i> | LRD(EN) | Montmin, Thorens-Glières |
| Chouette effraie | <i>Tyto alba</i> | DO | Seynod |
| Cigogne blanche | <i>Ciconia ciconia</i> | LRD(NT) | Chavanod, Groisy, Poisy |
| Cigogne noire | <i>Ciconia nigra</i> | DO | Poisy |
| Circaète Jean-le-Blanc | <i>Circaetus gallicus</i> | DO, LRN(EN) | Groisy |
| Conocéphale bigarré | <i>Conocephalus fuscus</i> | DO, LRD(EN) | Annecy, Annecy-le-Vieux, Chavanod, Cusy, Évires, Meythet, Poisy, Saint-Jorioz, Seynod, Viuz-la-Chiésaz |
| Conocéphale des roseaux | <i>Conocephalus dorsalis</i> | LRR(VU) | Poisy |
| Conocéphale gracieux | <i>Ruspolia nitidula nitidula</i> | LRN(VU), LRR(CR), LRD(CR) | Annecy, Annecy-le-Vieux, Chavanod, Épagny, Groisy, Gruffy, Menthon-Saint-Bernard, Metz-Tessy, Meythet, Poisy, Pringy, Quintal, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Seynod, Veyrier-du-Lac, Viuz-la-Chiésaz |
| Cordulégastre annelé | <i>Cordulegaster boltonii</i> | LRR(VU) | Évires, Gruffy, Meythet, Mûres, Ollières, Quintal, Saint-Jorioz, Seynod, Talloires, Thorens-Glières, Viuz-la-Chiésaz |
| Cordulégastre bidenté | <i>Cordulegaster bidentata</i> | LRR(S) | Chavanod, Metz-Tessy, Nâves-Parmelan, Quintal, Sévrier, Talloires |
| Cordulie à corps fin | <i>Oxygastra curtisii</i> | LRN(VU), LRR(VU), LRD(VU) | Talloires |
| Cordulie à taches jaunes | <i>Somatochlora flavomaculata</i> | DH2, LRN(VU), PNH, LRR(VU), LRD(EN) | Chavanod, Évires, Meythet, Montagny-les-Lanches, Poisy, Saint-Félix, Seynod, Talloires |
| Cordulie arctique | <i>Somatochlora arctica</i> | LRR(S) | Montagny-les-Lanches, Talloires |
| Cordulie métallique | <i>Somatochlora metallica</i> | LRN(VU), LRR(VU), LRD(EN) | Talloires |
| Coronelle lisse | <i>Coronella austriaca</i> | LRR(VU), LRD(VU) | Meythet, Talloires |
| Couleuvre à collier | <i>Natrix natrix</i> | PN | Argonay, Chavanod, Cusy, Épagny, Groisy, Meythet, Poisy, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Saint-Martin-Bellevue, Seynod, Talloires, Viuz-la-Chiésaz |
| Couleuvre d'Esculape | <i>Zamenis longissimus</i> | PN | Annecy-le-Vieux, Argonay, Bluffy, Épagny, Meythet, Pringy, Talloires |
| Couleuvre verte et jaune | <i>Hierophis viridiflavus</i> | PN | Meythet |
| Couleuvre vipérine | <i>Natrix maura</i> | PN, LRD(VU) | Talloires |
| Courlis cendré | <i>Numenius arquata</i> | PN, LRD(VU) | Poisy |

| | | | |
|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|
| Crapaud calamite | Bufo calamita | LRN(VU) | Anancy, Cran-Gevrier |
| Crapaud commun | Bufo bufo | PN, LRR(VU), LRD(EN) | Anancy, Anancy-le-Vieux, Argonay, Chavanod, Épagny, Évires, Groisy, Poisy, Seynod, Viuz-la-Chiésaz |
| Criquet des jachères | Chorthippus mollis | PN | Anancy, Metz-Tessy, Meythet, Poisy, Seynod, Talloires |
| Criquet des pins | Chorthippus vagans | LRD(VU) | Alex, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Criquet palustre | Chorthippus montanus | LRD(VU) | Cusy, Évires, Groisy, Saint-Jorioz, Seynod |
| Criquet verte-échine | Chorthippus dorsatus | LRN(VU), LRR(VU) | Anancy, Chavanod, Poisy |
| Cuivré des marais | Lycaena dispar | LRD(S) | Chavanod, Seynod |
| Damier de la Succise | Euphydryas aurinia | DH2, PNH | Chapelle-Saint-Maurice, Talloires, Thorens-Glières |
| Écrevisse à pieds blancs | Austropotamobius pallipes | DH2, PN | Meythet |
| Écureuil roux | Sciurus vulgaris | UI(VU), DH2, LRN(VU), PN | Alby-sur-Chéran, Anancy, Anancy-le-Vieux, Argonay, Aviernoz, Bluffy, Évires, Groisy, Metz-Tessy, Montmin, Pringy, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Fadet des tourbières | Coenonympha tullia | PN | Montagny-les-Lanches, Seynod |
| Faucon pèlerin | Falco peregrinus | LRE(VU), LRN(EN), PN | Anancy, Cusy, Entrevernes, Poisy, Seynod, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Fauvette grisette | Sylvia communis | DO, LRD(NT) | Évires, Poisy, Seynod |
| Gallinule poule-d'eau | Gallinula chloropus | LRD(EN) | Anancy-le-Vieux, Poisy, Pringy, Saint-Félix |
| Gobemouche gris | Muscicapa striata | LRD(VU) | Anancy, Poisy, Saint-Jorioz, Talloires |
| Gobemouche noir | Ficedula hypoleuca | LRN(VU) | Poisy, Seynod, Veyrier-du-Lac |
| Goéland leucophée | Larus michahellis | LRD(EN) | Saint-Jorioz, Talloires |
| Gomphocère tacheté | Myrmeleotettix maculatus | LRD(VU) | Viuz-la-Chiésaz |
| Gomphus à pinces | Onychogomphus forcipatus forcipatus | LRD(EN) | Anancy-le-Vieux, Argonay, Sévrier, Talloires |
| Gomphus très commun | Gomphus vulgatissimus | LRD(S) | Meythet, Talloires |
| Gorgebleue à miroir | Luscinia svecica | LRR(S), LRD(VU) | Poisy |
| Grand capricorne | Cerambyx cerdo | DO, LRD(RE) | Seynod |
| Grand cormoran | Phalacrocorax carbo | UI(VU), DH2, PNH | Anancy-le-Vieux, Poisy, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Talloires |
| Grande aigrette | Ardea alba | DO | Poisy |
| Grèbe castagneux | Tachybaptus ruficollis | DO | Montagny-les-Lanches, Poisy, Saint-Félix, Saint-Jorioz |
| Grenouille agile | Rana dalmatina | LRD(NT) | Anancy, Anancy-le-Vieux, Argonay, Épagny, Saint-Jorioz, Sévrier, Talloires |
| Grenouille rieuse | Pelophylax ridibundus | PN | Poisy |
| Grenouille rousse | Rana temporaria | PN | Anancy, Anancy-le-Vieux, Arbusigny, Aviernoz, Balme-de-Thuy, Chapelle-Saint-Maurice, Cusy, Épagny, Évires, Groisy, Gruffy, Leschaux, Meythet, Ollières, Poisy, Pringy, Roche-sur-Foron, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Saint-Martin-Bellevue, Seynod, Talloires, Thorens-Glières, Viuz-la-Chiésaz |
| Grenouille verte | Pelophylax kl. esculentus | PN | Anancy-le-Vieux, Cusy, Épagny, Meythet, Poisy |
| Grillon bordelais | Modicogryllus bordigalensis | PN | Anancy, Pringy, Seynod, Veyrier-du-Lac |
| Grillon des marais | Pteronemobius heydenii | LRD(DD) | Anancy-le-Vieux, Cusy, Gruffy, Metz-Tessy, Nâves-Parmelan, Pringy, Saint-Jorioz, Saint-Martin-Bellevue, Seynod, Talloires, Veyrier-du-Lac, Viuz-la-Chiésaz |
| Grillon d'Italie | Oecanthus pellucens | LRR(VU) | Anancy, Anancy-le-Vieux, Menthon-Saint-Bernard, Metz-Tessy, Pringy, Seynod, Talloires |
| Groupe brune | Rana "brune" | LRD(VU) | Anancy-le-Vieux, Chavanod, Cusy, Évires, Groisy, Meythet, Seynod, Talloires |

| | | | |
|-----------------------------|------------------------------|---|--|
| Groupe verte | <i>Rana "verte"</i> | PN | Annecy, Annecy-le-Vieux, Argonay, Évires, Groisy, Meythet, Ollières, Poisy, Saint-Félix |
| Guêpier d'Europe | <i>Merops apiaster</i> | PN | Cusy |
| Hérisson d'Europe | <i>Erinaceus europaeus</i> | LRD(VU) | Annecy, Annecy-le-Vieux, Charvonnex, Metz-Tessy, Meythet, Saint-Félix, Seynod, Talloires |
| Héron bihoreau | <i>Nycticorax nycticorax</i> | PN | Poisy |
| Héron pourpré | <i>Ardea purpurea</i> | DO, LRD(CR) | Poisy |
| Hespérie de l'Alchémille | <i>Pyrgus serratulae</i> | DO | Talloires |
| Hirondelle de rivage | <i>Riparia riparia</i> | LRR(VU) | Poisy |
| Hypolaïs polyglotte | <i>Hippolaïs polyglotta</i> | LRD(VU) | Poisy, Saint-Jorioz, Seynod |
| Laineuse du prunellier | <i>Eriogaster catax</i> | LRD(EN) | Poisy |
| Lapin de garenne | <i>Oryctolagus cuniculus</i> | DH2, PNH | Metz-Tessy, Talloires |
| Leste fiancé | <i>Lestes sponsa</i> | LRR(VU) | Évires |
| Leucorrhine douteuse | <i>Leucorrhinia dubia</i> | LRR(S), LRD(VU) | Thorens-Glières |
| Lézard des murailles | <i>Podarcis muralis</i> | LRR(VU), LRD(VU) | Allèves, Annecy, Annecy-le-Vieux, Chavanod, Cran-Gevrier, Cusy, Entrevernes, Épagny, Groisy, Menthon-Saint-Bernard, Metz-Tessy, Meythet, Nâves-Parmelan, Poisy, Pringy, Saint-Félix, Sévrier, Seynod, Talloires, Thorens-Glières, Veyrier-du-Lac |
| Lézard des souches | <i>Lacerta agilis</i> | PN | Évires, Meythet, Montagny-les-Lanches, Montmin, Quintal, Saint-Jorioz, Seynod, Talloires, Viuz-la-Chiésaz |
| Lézard vert | <i>Lacerta bilineata</i> | PN, LRR(VU) | Allèves, Annecy, Annecy-le-Vieux, Argonay, Cusy, Chavanod, Duingt, Épagny, Groisy, Gruffy, Menthon-Saint-Bernard, Metz-Tessy, Meythet, Nâves-Parmelan, Poisy, Seynod, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Lézard vivipare | <i>Zootoca vivipara</i> | PN | Cran-Gevrier, Leschaux, Meythet, Quintal, Poisy, Roches-sur-Foron, Saint-Jorioz, Thorens-Glières, Viuz-la-Chiésaz |
| L'Hespérie du Carthame | <i>Pyrgus carthami</i> | PN, LRR(VU) | Talloires |
| Libellule fauve | <i>Libellula fulva</i> | LRR(EN) | Groisy, Saint-Félix |
| Lièvre variable | <i>Lepus timidus</i> | LRD(S) | Aviernoz, Thorens-Glières, Veyrier-du-Lac |
| Linotte mélodieuse | <i>Carduelis cannabina</i> | LRR(VU) | Poisy |
| Locustelle tachetée | <i>Locustella naevia</i> | LRN(VU) | Cusy, Poisy, Saint-Félix |
| Lucane cerf-volant | <i>Lucanus cervus</i> | LRD(EN) | Annecy-le-Vieux, Menthon-Saint-Bernard, Seynod, Talloires |
| Marbré de vert | <i>Pontia daplidice</i> | DH2 | Annecy, Talloires |
| Marouette ponctuée | <i>Porzana porzana</i> | LRR(VU) | Meythet |
| Marouette poussin | <i>Porzana parva</i> | DO | Poisy |
| Martinet à ventre blanc | <i>Tachymarptis melba</i> | DO, LRN(CR) | Poisy, Veyrier-du-Lac |
| Martin-pêcheur d'Europe | <i>Alcedo atthis</i> | LRD(NT) | Alby-sur-Chéran, Annecy-le-Vieux, Poisy, Saint-Félix |
| Matrone, Écaille brune | <i>Pericallia matronula</i> | DO, LRD(VU) | Allèves |
| Milan noir | <i>Milvus migrans</i> | PN | Annecy, Annecy-le-Vieux, Cusy, Évires, Groisy, Menthon-Saint-Bernard, Poisy, Pringy, Saint-Jorioz, Seynod, Talloires, Thorens-Glières, Veyrier-du-Lac |
| Milan royal | <i>Milvus milvus</i> | DO | Évires, Groisy, Poisy, Pringy, Seynod |
| Molosse de Cestoni | <i>Tadarida teniotis</i> | DO, LRN(VU), LRD(RE) | Poisy |
| Murin à moustaches | <i>Myotis mystacinus</i> | PN | Talloires |
| Murin à oreilles échancrées | <i>Myotis emarginatus</i> | PN | Meythet |
| Murin de Bechstein | <i>Myotis bechsteinii</i> | UI(VU), DH2, PN, LRR(VU) | Poisy |
| Murin de Natterer | <i>Myotis nattereri</i> | UI(VU), LRE(VU), DH2, PN, LRR(CR) | Meythet, Talloires |
| Musaraigne aquatique | <i>Neomys fodiens</i> | PN | Poisy |

| | | | |
|---------------------------|----------------------------------|---|--|
| Muscardin | <i>Muscardinus avellanarius</i> | PN | Poisy, Seynod |
| Naiïade au corp vert | <i>Erythromma viridulum</i> | PN | Évires, Saint-Félix |
| Naiïade aux yeux rouges | <i>Erythromma najas</i> | LRD(S) | Poisy, Saint-Félix, Talloires |
| Nette rousse | <i>Netta rufina</i> | LRR(VU), LRD(VU) | Saint-Jorioz |
| Noctule commune | <i>Nyctalus noctula</i> | LRD(VU) | Chavanod |
| Noctule de Leisler | <i>Nyctalus leisleri</i> | PN | Meythet, Poisy, Talloires |
| Oedipode automnale | <i>Aiolopus strepens</i> | PN | Épagny, Meythet, Poisy, Seynod, Talloires |
| Oedipode émeraude | <i>Aiolopus thalassinus</i> | LRR(VU) | Annecy |
| Orvet | <i>Anguis fragilis</i> | LRD(CR) | Chavanod, Entrevernes, Groisy, Gruffy, Meythet, Poisy, Quintal, Saint-Jorioz, Seynod, Talloires, Veyrier-du-Lac, Viuz-la-Chiésaz |
| Perdrix rouge | <i>Alectoris rufa</i> | PN | Poisy |
| Petit gravelot | <i>Charadrius dubius</i> | LRD(RE) | Montagny-les-Lanches |
| Phanéroptère méridional | <i>Phaneroptera nana</i> | LRD(VU) | Annecy, Annecy-le-Vieux, Menthon-Saint-Bernard, Meythet, Seynod, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Pic mar | <i>Dendrocopos medius</i> | LRD(VU) | Poisy |
| Pic noir | <i>Dryocopus martius</i> | DO, LRD(VU) | Annecy, Aviernoz, Chavanod, Entrevernes, Épagny, Évires, Groisy, Poisy, Saint-Jorioz, Seynod, Talloires, Thorens-Glières, Veyrier-du-Lac, Viuz-la-Chiésaz |
| Pie-grièche écorcheur | <i>Lanius collurio</i> | DO | Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chavanod, Épagny, Évires, Gruffy, Montmin, Poisy, Pringy, Quintal, Seynod, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Pigeon biset | <i>Columba livia</i> | DO | Annecy, Seynod, Talloires |
| Pigeon colombin | <i>Columba oenas</i> | LRN(EN), LRD(RE) | Poisy |
| Pipistrelle commune | <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | LRD(VU) | Meythet, Poisy, Talloires |
| Pipistrelle de Kuhl | <i>Pipistrellus kuhlii</i> | PN | Meythet, Poisy, Talloires |
| Pipistrelle de Nathusius | <i>Pipistrellus nathusii</i> | PN | Talloires |
| Pipit farlouse | <i>Anthus pratensis</i> | PN | Cusy, Poisy |
| Pouillot siffleur | <i>Phylloscopus sibilatrix</i> | LRN(VU), LRD(EN) | Annecy, Entrevernes, Poisy, Saint-Félix, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Râle d'eau | <i>Rallus aquaticus</i> | LRN(VU), LRD(NT) | Cusy, Montagny-les-Lanches, Poisy, Saint-Félix |
| Rousserolle effarvatte | <i>Acrocephalus scirpaceus</i> | LRD(VU) | Cusy, Groisy, Poisy, Saint-Félix, Saint-Jorioz |
| Rousserolle turdoïde | <i>Acrocephalus arundinaceus</i> | LRD(VU) | Poisy, Saint-Félix |
| Salamandre tachetée | <i>Salamandra salamandra</i> | LRN(VU), LRD(CR) | Annecy-le-Vieux, Bluffy, Épagny, Évires, Groisy, Marcellaz-Albanais, Menthon-Saint-Bernard, Meythet, Nâves-Parmelan, Pringy, Quintal, Sévrier, Seynod, Talloires |
| Sarcelle d'été | <i>Anas querquedula</i> | PN | Poisy, Talloires |
| Sarcelle d'hiver | <i>Anas crecca</i> | LRN(VU) | Poisy |
| Sérotine commune | <i>Eptesicus serotinus</i> | LRN(VU) | Talloires |
| Sonneur à ventre jaune | <i>Bombina variegata</i> | PN, LRR(VU) | Annecy, Annecy-le-Vieux, Argonay, Chavanod, Cusy, Évires, Groisy, Gruffy, Metz-Tessy, Ollières, Saint-Sylvestre, Talloires, Thorens-Glières, Viuz-la-Chiésaz |
| Sylvandre | <i>Hipparchia fagi</i> | DH2, LRN(VU), PN, LRR(EN) | Talloires |
| Sympétrum à corps déprimé | <i>Sympetrum depressiusculum</i> | LRR(EN) | Montagny-les-Lanches, Poisy |
| Sympétrum du Piémont | <i>Sympetrum pedemontanum</i> | LRE(VU), LRN(EN), LRR(EN), LRD(EN) | Meythet |

| | | | |
|---------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|
| Sympétrum jaune d'or | <i>Sympetrum flaveolum</i> | LRN(VU), LRR(VU), LRD(DD) | Évires |
| Sympétrum noir | <i>Sympetrum danae</i> | LRN(VU), LRR(S), LRD(VU) | Meythet, Montagny-les-Lanches |
| Sympétrum vulgaire | <i>Sympetrum vulgatum</i> | LRR(VU), LRD(VU) | Évires, Montagny-les-Lanches, Saint-Félix |
| Tarier des prés | <i>Saxicola rubetra</i> | LRR(VU), LRD(VU) | Cusy, Évires, Poisy, Seynod, Talloires, Viuz-la-Chiésaz |
| Tarin des aulnes | <i>Carduelis spinus</i> | LRN(VU), LRD(VU) | Groisy, Montmin, Poisy, Saint-Félix, Seynod, Talloires |
| Tétras lyre | <i>Tetrao tetrix</i> | LRD(EN) | Aviernoz |
| Tétrix des vasières | <i>Tetrix ceperoi</i> | DO | Saint-Jorioz |
| Torcol fourmilier | <i>Jynx torquilla</i> | LRD(EN) | Poisy, Talloires |
| Triton alpestre | <i>Ichthyosaura alpestris</i> | LRD(EN) | Allèves, Annecy, Annecy-le-Vieux, Argonay, Chavanod, Épagny, Groisy, Gruffy, Leschaux, Meythet, Poisy, Sévrier, Seynod, Talloires, Thorens-Glières, Viuz-la-Chiésaz |
| Triton crêté | <i>Triturus cristatus</i> | PN, LRR(VU) | Seynod |
| Triton palmé | <i>Lissotriton helveticus</i> | DH2, PN, LRR(CR), LRD(CR) | Épagny, Meythet, Ollières, Poisy, Pringy, Sévrier, Talloires |
| Triton sp | <i>Triturus sp.</i> | PN | Saint-Martin-Bellevue, Talloires, Thorens-Glières |
| Truite commune | <i>Salmo trutta</i> | PN | Évires |
| Vanneau huppé | <i>Vanellus vanellus</i> | PN | Poisy |
| Vertigo de Des Moulins | <i>Vertigo moulinsiana</i> | LRD(CR) | Saint-Sylvestre |
| Vertigo étroit | <i>Vertigo angustior</i> | DH2 | Nâves-Parmelan, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Seynod |
| Vespère de Savi | <i>Hypsugo savii</i> | UI(CD) | Talloires |
| Vespertilion de Daubenton | <i>Myotis daubentonii</i> | PN | Meythet, Talloires |
| Vipère aspic | <i>Vipera aspis</i> | PN | Saint-Jorioz, Sévrier, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Zygène de la Bruyère | <i>Zygaena fausta</i> | PN | Talloires |
| | <i>Cecropis daurica</i> | LRN(VU) | Poisy |
| | <i>Chroicocephalus ridibundus</i> | LRD(VU) | Seynod, Talloires |
| | <i>Labidura riparia</i> | LRD(VU) | Poisy |
| | <i>Nyctalus noctula/lasiopterus</i> | PN | Talloires |
| | <i>Pipistrellus nathusii/kuhli</i> | PN | Talloires |

ANNEXE 8

Liste de la flore protégée dont la présence a été observée sur le Grand Annecy (source : Asters)

Ce tableau présente a liste des **espèces protégées uniquement**, observées sur le territoire du Grand Annecy. Certaines espèces ont été observées à plusieurs reprises, d'autres ont été repérées une fois sans mise à jour systématique des données. Ces informations n'ont donc pas de caractère exhaustif.

| ESPECE | PROTECTION | COMMUNES CONCERNEES |
|---|----------------------------|--|
| Ancolie des Alpes | PN | Thorens-Glières |
| Andromède à feuilles de polium | PN, LRR(E), LRD(R) | Balme-de-Thuy |
| Androsace helvétique | PN | Montmin |
| Androsace pubescente | PN | Montmin |
| Aster amelle | PN, LRR(E) | Chapeiry, Chavanod, Gruffy, Poisy, Talloires, Talloires, Viuz-la-Chiésaz |
| Barbeau | LRD(V) | Pringy, Saint-Sylvestre, Talloires |
| Bident penché | LRD(E) | Talloires |
| Brome de Madrid | LRD(V) | Annecy-le-Vieux |
| Brome des champs | LRD(V) | Pringy |
| Brome en grappe | LRD(?) | Groisy |
| Brome raide | LRD(V) | Annecy-le-Vieux, Talloires, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Buplèvre fausse-renoncule | LRD(R) | La Chapelle-Saint-Maurice |
| Calamagrostide faux phragmite | LRR(E) | Poisy |
| Calamagrostide lancéolée - C. blanchâtre | PR, LRR(E), LRD(V) | Chavanod, Talloires |
| Calament ascendant | LRD(E) | Annecy, Duingt |
| Calament glanduleux | LRD(R) | Bluffy, Menthon-Saint-Bernard, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Campanule raiponce | LRD(E) | Veyrier-du-Lac |
| Canche caryophillée | LRD(V) | Poisy, Talloires |
| Cardère découpée | LRD(V) | Groisy, Saint-Martin-Bellevue, Seynod |
| Caucalis à feuilles de carotte | LRD(Ex) | Talloires |
| Centenille naine | LRR(E), LRD(V) | Cusy |
| Centranthe à feuilles étroites | LRD(R) | Montmin |
| Céraiste glutineux | LRD(V) | Poisy |
| Cheveu de Vénus - Capillaire de Montpellier | LRD(R) | Chavanod, Gruffy, Talloires |
| Choin ferrugineux | PN | |
| Chondrille à feuilles de jonc | LRD(V) | Chavanod |
| Chou noir - Moutarde noire | LRD(V) | Aviernoz, Evires, Saint-Martin-Bellevue |
| Cirse de Montpellier | PR, LRD(E) | Seynod |
| Clypéole faux tabouret | LRD(R) | Chavanod, Talloires |
| Coqueret | LRD(E) | Poisy |
| Coronille des montagnes | LRR(V), LRD(R) | Annecy-le-Vieux, Veyrier-du-Lac |
| Cotonnière naine | PD, LRD(E) | Talloires |
| Crépide de Nice | LRD(?) | Annecy |
| Crépide rongée | LRD(?) | Saint-Jorioz |
| Cresson amphibie | LRD(V) | Saint-Félix |
| Cystopteris des montagnes | PN | Aviernoz, Thorens-Glières |
| Diploxys à feuilles menues | LRD(V) | Argonay, Pringy |
| Doradille pulvérulente | PN, LRN(E), LRR(E), LRD(R) | Thorens-Glières |
| Drave des murailles | LRD(V) | Montmin |
| Drave tomenteuse | LRN(S) | Montmin |

| | | |
|---|----------------------------|--|
| Ecuelle d'eau | PR, LRR(E), LRD(V) | Cusy |
| Epiare des champs | LRD(V) | Chainaz-les-Frasses, Meythet, Veyrier-du-Lac |
| Epilobe foncé | LRD(V) | Talloires |
| Epipactis à petites feuilles | PR | Talloires |
| Eragrostide poilue | LRD(V) | Cran-Gevrier |
| Etoile jaune | PN | Argonay, Montmin, Talloires, Thorens-Glières |
| Fausse bardane échinée | LRR(E), LRD(E) | Annecy-le-Vieux |
| Fétuque cendrée | LRD(?) | Cusy |
| Fétuque de Westphalie | LRD(?) | Cusy, Groisy |
| Fléole fausse phléole | LRD(R) | Annecy |
| Fougère des marais | PR | Chavanod, Cusy, Épagny, Gruffy, Poisy, Quintal, Saint-Félix, Seynod, Talloires, Viuz-la-Chiésaz |
| Frêne à fleurs | LRD(R) | Duingt, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Fumeterre de Vaillant | LRD(V) | Annecy |
| Gaillet allongé | LRD(?) | Seynod |
| Gaillet bâtard | LRD(R) | Cusy, Veyrier-du-Lac |
| Gaillet de Suisse | LRD(R) | Seynod |
| Gaillet luisant | LRD(R) | Annecy-le-Vieux, Talloires |
| Gentiane des marais | PD, LRD(V) | Saint-Jorioz |
| Géranium d'Endresse | PN, LRN(V) | Sevrier |
| Germandrée d'eau | PR, LRD(V) | Annecy-le-Vieux |
| Gesse hérissée | LRD(V) | Annecy, Chainaz-les-Frasses |
| Gesse sans feuilles | LRD(V) | Menthon-Saint-Bernard, Talloires |
| Globulaire commune | LRR(V) | Talloires, Thorens-Glières |
| Grassette à fleurs roses | PR, LRN(S) | Aviernoz, Thorens-Glières |
| Grassette à grandes fleurs | PR | Thorens-Glières |
| Gratiolle officinale | PN, LRR(E), LRD(E) | Annecy |
| Gymnadénie très odorante | PR, LRN(V) | Alby-sur-Chéran, Allèves, La Chapelle-Saint-Maurice, Cusy, Gruffy, Montmin, Quintal, Saint-Jorioz, Seynod, Talloires, Thorens-Glières, Viuz-la-Chiésaz |
| Gypsophile des murs | LRD(V) | Meythet |
| Hélianthème à feuilles rondes | LRD(V) | Allèves, Bluffy, Chavanod, Cusy, Gruffy, Leschaux, Menthon-Saint-Bernard, Montmin, Nâves-Parmelan, Pringy, , Talloires, Thorens-Glières |
| Hélianthème fausse-bruyère | LRD(R) | Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Herminium à un bulbe | PR, LRN(V), LRR(E) | Annecy, Bluffy |
| Herniaire velue | LRD(V) | Évires, Talloires |
| Hiéochloé odorante | PN, LRN(V), LRR(E), LRD(E) | Aviernoz |
| Iberis amer | LRD(V) | Annecy, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Ibérus en ombelle | LRN(S) | Groisy |
| Immortelle d'Allemagne | LRD(E) | Talloires |
| Inule de Suisse | PR | Chavanod, Cusy, Gruffy, Quintal, Seynod, Veyrier-du-Lac, Viuz-la-Chiésaz |
| Inule des montagnes | LRD(Ex?) | Annecy, Cran-Gevrier, Pringy |
| Ivraie à épis serrés | LRD(E) | Talloires |
| Talloires | | |
| Jasione des montagnes | LRD(R) | Talloires |
| Jonc à deux faces | PR | Saint-Martin-Bellevue |
| Koelérie fausse phléole | LRD(V) | Épagny |
| Laîche à épillets rapprochés - Laîche paradoxale | PR, LRR(E) | Chavanod, Cusy, Évires, Montagny-les-Lanches, Quintal, Saint-Félix, Seynod, Viuz-la-Chiésaz |
| Laîche à fruits velus - Laî. à feuilles étroites | PR, LRR(E), LRD(R) | Chavanod |

| | | |
|---|----------------------------|---|
| Laîche à peu de fleurs | PR, LRR(E) | Talloires, Thorens-Glières |
| Laîche à tige arrondie | LRR(E) | Annecy-le-Vieux, Chavanod, Évires, Groisy, Seynod, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Laîche des tourbières - Laî. des boubiers | PN, LRR(E) | Chavanod, Montagny-les-Lanches, Roche-sur-Foron, Seynod, Talloires |
| Laîche dioïque | LRR(E) | Evires, Montagny-les-Lanches, Quintal |
| Laîche distique | LRD(R) | Annecy-le-Vieux, Sevrier |
| Laîche faux-pied d'oiseau | PN | Montmin |
| Laîche ferme | PN, LRN(V), LRR(V) | Thorens-Glières |
| Laîche grêle | LRD(R) | Seynod |
| Laîche queue de renard | LRD(E) | Evires |
| Laitue vireuse | LRD(V) | Pringy, Talloires |
| Langue de chien d'Allemagne | PR, LRR(E), LRD(V) | Cusy, Veyrier-du-Lac |
| Langue de serpent des marais | PR | Chavanod, Cusy, Épagny, Groisy, Menthon-Saint-Bernard, Pringy, Quintal, Saint-Félix, Seynod, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Laser de Prusse | PR, LRR(E) | Annecy, Chavanod, Groisy, Quintal, Viuz-la-Chiésaz |
| Leersie faux-riz | LRD(V) | Pringy |
| Lentille d'eau à trois lobes | PD, LRD(V) | Annecy-le-Vieux |
| Lin bisannuel | LRD(V) | Thorens-Glières |
| Linaigrette grêle | PN, LRR(E), LRD(V) | Evires, Seynod |
| Liparis de Loesel | DH2, PN, LRN(V), LRR(E) | Cusy, Meythet, Montagny-les-Lanches, Quintal, Saint-Jorioz, Seynod |
| Ludwigie des marais - Isnardie des marais | PR, LRD(Ex) | Talloires |
| Luzule des bois | LRD(R) | Annecy-le-Vieux, Aviernois, La Chapelle-Saint-Maurice, Entrevernes, Duingt, Evires, Groisy, Leschaux, Montmin, Pringy, Saint-Martin-Bellevue, Sevrier, Talloires, Thorens-Glières, Villaz |
| Lycopodielle des tourbières | PN, LRN(S), LRR(E), LRD(V) | Talloires |
| Mélampyre des champs | LRD(V) | Sevrier, Veyrier-du-Lac |
| Micrope dressé | PR, LRD(E) | Talloires |
| Millepertuis élégant | LRD(R) | Montmin, Talloires |
| Montmin 74187 | | |
| Molène faux-bouillon-blanc | LRD(V) | Argonay, Charvonnex, Cusy |
| Muscari négligé | LRD(?) | Talloires |
| Myosotis à petites fleurs | LRN(S), LRD(R) | Allèves, Cusy |
| Myosotis cespiteux | LRD(V) | Chavanod |
| Myosotis versicolore | LRD(V) | Cusy, Poisy |
| Naiade marine | PR, LRD(R) | Annecy-le-Vieux |
| Nénuphar jaune | LRD(R) | Meythet, Saint-Félix, Talloires |
| Népéta herbe aux chats | LRD(Ex?) | Epagny, Veyrier-du-Lac |
| Neslie paniculée | LRD(E) | Montmin |
| Odontitès du printemps | LRD(V) | Groisy |
| Odontitès jaune | LRD(V) | Talloires |
| Oeillet bleuâtre | PR | Montmin, Talloires, Thorens-Glières |
| Oeillet superbe | PN, LRR(E) | Annecy, Chavanod, Cusy, Montagny-les-Lanches, Montmin, Mûres, Pringy, Saint-Martin-Bellevue, Seynod, Talloires, Viuz-la-Chiésaz |
| Orchis à fleurs lâches | PR, LRN(V), LRD(Ex) | Saint-Félix, Saint-Jorioz, Seynod |
| Orchis de Traunsteiner | PR | Alby-sur-Chéran, La Chapelle-Saint-Maurice, Chavanod, Cusy, Épagny, Évires, Groisy, Menthon-Saint-Bernard, Meythet, Poisy, Quintal, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Saint-Sylvestre, Seynod, Viuz-la-Chiésaz |

| | | |
|--|-------------------------|--|
| Orchis des marais | PR, LRN(V), LRR(E) | Alby-sur-Chéran, Chavanod, Cran-Gevrier, Cusy, Groisy, Meythet, Montagny-les-Lanches, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Seynod, Talloires, Viuz-la-Chiésaz |
| Orchis incarnat | LRN(V) | Alby-sur-Chéran, Chavanod, Cusy, Épagny, Évires, Groisy, Meythet, Montagny-les-Lanches, Mûres, Poisy, Quintal, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Saint-Martin-Bellevue, Seynod, Talloires, Thorens-Glières, Viuz-la-Chiésaz |
| Orge des lièvres | LRD(V) | Talloires |
| Orobanche fauve | LRD(R) | Thorens-Glières |
| Orpin à pétales droits | LRD(V) | Duingt, Talloires |
| Orpin des rochers | LRD(V) | Allèves, Chavanod, Cusy, Poisy, Talloires |
| Orpin pourpier | LRD(R) | Pringy, Saint-Félix |
| Panicaut chardon bleu des Alpes - Reine des Alpes | DH2, PN, LRN(S), LRR(E) | Aviernoz, Montmin, Thorens-Glières |
| Pariétaire épars - Perce muraille | LRD(R) | Duingt, Entrevernes, Veyrier-du-Lac |
| Passerage écaillé | LRD(V) | Annecy-le-Vieux |
| Patience élégante | LRD(R) | Thorens-Glières |
| Pédiculaire tardive | LRR(E) | Annecy-le-Vieux, Chavanod, Cusy, Évires |
| Perce neige | LRD(R) | Annecy, Épagny |
| Pesse d'eau | LRR(E), LRD(R) | Annecy, Annecy-le-Vieux |
| Petite Naïade | PR, LRD(E) | Veyrier-du-Lac |
| Veyrier-du-Lac | | |
| Petite Renouée | LRD(V) | Evires |
| Evires | | |
| Petite utriculaire | PR, LRR(E) | Évires, Meythet, Saint-Martin-Bellevue, Talloires, Viuz-la-Chiésaz |
| Peucedan des marais | PR, LRR(E), LRD(V) | Annecy-le-Vieux, Chavanod, Évires, Poisy |
| Pigamon jaune | LRD(V) | Talloires |
| Piloselle en cyme | LRD(R) | Thorens-Glières |
| Pin couché | PN, LRN(V) | La Chapelle-Saint-Maurice, Thorens-Glières |
| Polypode méridional | LRD(R) | Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Polystic à dents sétacées | LRD(R) | Cusy |
| Potamot à feuilles de renouée | LRD(Ex?) | Epagny |
| Potamot crépu | LRD(R) | Annecy |
| Potamot luisant | LRD(R) | Annecy, Annecy-le-Vieux, Saint-Félix, Talloires |
| Potamot perfolié | LRD(R) | Annecy, Annecy-le-Vieux, Talloires |
| Prêle des champs | LRD(Ex) | Bluffy, Talloires |
| Primevère auricule | PN | Aviernoz, La Chapelle-Saint-Maurice, Cusy, Entrevernes, Montmin, Talloires, Thorens-Glières |
| Pyrole intermédiaire | PR | Annecy-le-Vieux, Poisy, Quintal, Talloires, Thorens-Glières, Veyrier-du-Lac |
| Pyrole verdâtre | PR | Annecy, Argonay, Pringy, Talloires |
| Renoncule aquatique | LRD(E) | Annecy |
| Renoncule scélérate | PR, LRD(V) | Poisy |
| Ronce tomenteuse | LRD(R) | Montmin |
| Rose de Jundzill | LRD(?) | Argonay |
| Rosier à feuilles molle | LRD(?) | Montmin |
| Rossolis à longues feuilles | PN, LRR(E) | Chavanod, Meythet, Viuz-la-Chiésaz |
| Rossolis hybride | PN | Talloires, Thorens-Glières |
| Rubanier nain | PR, LRD(E) | Annecy-le-Vieux |
| Rubanier simple | PR, LRD(E) | Annecy-le-Vieux, Évires, Saint-Martin-Bellevue |
| Sabot-de-Vénus | DH2, PN, LRN(V) | Allèves, Argonay, Groisy, Gruffy, Montmin, Saint-Eustache, Talloires, Thorens-Glières |

| | | |
|----------------------------------|----------------------------|--|
| Sagine noueuse | LRD(Ex) | Talloires |
| Samole de Valérand | LRD(V) | Saint-Félix |
| Sauge fausse verveine | LRD(E) | Menthon-Saint-Bernard |
| Saule bleuâtre | LRD(R) | Cusy |
| Saxifrage safranée | PN, LRN(V), LRR(V), LRD(R) | Annecy |
| Scirpe à têtons | LRD(Ex?) | Montagny-les-Lanches |
| Scirpe en épingle | LRD(V) | Évires, Talloires |
| Scrophulaire du Jura | LRD(?) | Alby-sur-Chéran, Allèves, Annecy, Annecy-le-Vieux, Aviernoz, Charvonnex, Chavanod, Metz-Tessy, Poisy, Saint-Martin-Bellevue, Sevrier |
| Séneçon à feuilles de Barbarée | LRD(E) | Chavanod |
| Séneçon des forêts | LRD(R) | Epagny |
| Séneçon des marais | PR | Annecy-le-Vieux, Chavanod, Cusy, Évires, Groisy, Montagny-les-Lanches, Saint-Félix, Seynod |
| Serratule à tige nue | LRD(R) | Cusy |
| Souchet jaunâtre | LRR(E), LRD(E) | Chavanod, Talloires |
| Souchet long | LRD(E) | Talloires |
| Spiranthe d'été | PN, LRN(V), LRD(E) | Talloires |
| Torilis des champs | LRD(V) | Groisy |
| Trèfle strié | LRD(V) | Annecy, Poisy |
| Tulipe de Clusius | PN, LRN(E), LRD(E) | Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Utriculaire des étangs | PR, LRD(Ex) | Annecy, Annecy-le-Vieux |
| Véronique à feuilles de calament | LRR(V), LRD(E) | Veyrier-du-Lac, Annecy |
| Véronique précoce | LRD(Ex) | Annecy |
| Vesce à feuilles grêles | LRD(V) | Alby-sur-Chéran, Montmin, Talloires, Veyrier-du-Lac |
| Violette des rochers | LRD(?) | Annecy, Thorens-Glières |

ANNEXE 9

Contrat de bassin Fier et lac – fascicule A (diagnostic, enjeux et stratégie) Etat des masses d'eau superficielles tel qu'évalué en 2015

Chapitre 2 : L'état des lieux

Illustration 20: L'état des 28 masses d'eau superficielles tel qu'il a été évalué en 2015¹⁶

| Code | Nom | État écologique 2015 | État chimique 2015 (sans ubiquistes ¹⁷) | État chimique 2015 (avec ubiquistes) | Bon état 2015 |
|-----------|--|----------------------|---|--------------------------------------|---------------|
| FRDL66 | Lac d'Annecy | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR10024 | Ruisseau de Champfroid | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR10025 | Ruisseau le Malnant | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR10038 | Ruisseau des Ravages | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR10093 | Torrent le Viéran | Médiocre | Bon | Bon | 😞 |
| FRDR10114 | Torrent le Flan | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR10404 | Ruisseau du Marais de l'Aile | Moyen | Bon | Bon | 😞 |
| FRDR10678 | Torrent le Parmand | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR10708 | Rivière l'Ire | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR10745 | Ruisseau le Laudon | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR10750 | Ruisseau de Montmin | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR11290 | Ruisseau La Petite Morge | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR11356 | Torrent de Saint-Ruph | Très bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR11591 | Nant de Calvi | Moyen | Bon | Bon | 😞 |
| FRDR11598 | Ruisseau de la Bornette | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR11607 | Torrent le Daudens | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR11612 | Ruisseau Crenant | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR11658 | Ruisseau Nant des Brassets | Très bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR11823 | Ruisseau du Méléze | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR11875 | Ruisseau du Var | Moyen | Bon | Bon | 😞 |
| FRDR11928 | Ruisseau des Trois Fontaines | Médiocre | Bon | Mauvais | 😞 |
| FRDR530 | Le Fier de la confluence avec la Fillière jusqu'au Rhône | Moyen | Bon | Bon | 😞 |
| FRDR531 | La Morge | Moyen | Bon | Bon | 😞 |
| FRDR535 | L'Eau Morte | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR536 | Le Thiou | Bon | Bon | Mauvais | 😞 |
| FRDR537 | Le Fier du Nom à la Fillière incluse | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR539a | Le Fier de la source au Nom | Bon | Bon | Bon | 😊 |
| FRDR539b | Le Nom | Bon | Bon | Bon | 😊 |

¹⁶ L'état écologique et chimique défini en 2015 sur les masses d'eau cours d'eau s'appuie sur la chronique de données 2011 à 2013 complétées par les données 2010 sur les substances. L'état écologique et chimique sur les masses d'eau lac s'appuie sur la chronique de données 2007 à 2013.

¹⁷ L'objectif d'état chimique a été déterminé sur la base des 41 substances dangereuses et dangereuses prioritaires, avec ou sans les 4 substances ubiquistes (persistantes, bio-accumulatoires, toxiques et quasiment omniprésentes dans l'environnement) : les HAP, le tributylétain, le diphenylétherbromé, le mercure.

ANNEXE 10

Contrat de bassin Fier et lac – fascicule A (diagnostic, enjeux et stratégie) Ouvrages prioritaires pour la restauration de la continuité sédimentaire et piscicole

Illustration 35 : Ouvrages prioritaires pour des mesures de restauration de la continuité sédimentaire

| Code masse d'eau | Cours d'eau | Concentré par mesure M6002 | Classement (art. L214-17 CE) | Ouvrage | N° ROE | Évaluation de la transparence sédimentaire de l'ouvrage ⁴⁹ |
|------------------|---------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------------|----------|---|
| FRDR539b | Nom | X | - | Plage de dépôt de La Clusaz | - | Blocage partiel ou sélectif |
| FRDR539b | Var | | - | Plage de dépôt de La Clusaz | - | Blocage partiel ou sélectif |
| - | Langogne (Engagnes) | | Liste 1 | Passage busé du Frenay | - | Blocage partiel ou sélectif |
| FRDR539b | Isernon (Trois Fontaines) | | - | Prise d'eau de l'Enfer | - | Blocage partiel ou sélectif |
| FRDR539b | Isernon (Trois Fontaines) | | - | Pont dégradé sous Sacconges | - | Blocage partiel ou sélectif |
| FRDR537 | Fillière | X | Liste 1 et 2 | Seuil Bioni amont | ROE22882 | Blocage partiel ou sélectif |
| FRDR537 | Fillière | X | Liste 1 et 2 | Seuil du Moulin | ROE22596 | Blocage partiel ou sélectif |
| FRDR11607 | Daudens | | - | Piège à flottants | - | Blocage partiel ou sélectif |
| FRDR535 | Glière (Eau Morte) | X | Liste 1 et 2 | Seuil SNA Lachat | ROE55522 | Blocage partiel ou sélectif |
| FRDR535 | Glière (Eau Morte) | X | Liste 1 et 2 | Seuil du pont de Favergettes | ROE6359 | Blocage partiel ou sélectif |
| FRDR535 | Glière (Eau Morte) | X | Liste 1 et 2 | Seuil du pont d'Englannaz | ROE6358 | Blocage partiel ou sélectif |
| FRDR11598 | Bornette | X | Liste 1 et 2 | Seuil du pont de Ruphy | ROE44239 | Blocage partiel ou sélectif |
| FRDR11356 | Saint-Ruph | X | Liste 1 | Radier du pont de Saint-Ruph | ROE40440 | Blocage partiel ou sélectif |

Illustration 36 : Ouvrages prioritaires pour des mesures de restauration de la continuité piscicole

| Code masse d'eau | Classer par mesure | Cours d'eau | Classement (art. L214-17 CE) | Ouvrage | N° ROE | Espèce cible | Priorité Contrat |
|------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|--|-----------|---------------|------------------|
| FRDR539b | X | Nom | Liste 1 et 2 | Barrage de la Maisondraz | ROE25669 | TRF | 1 |
| FRDR539b | X | Nom | Liste 1 et 2 | Rampe du Villaret | ROE25666 | TRF | 1 |
| FRDR539b | X | Nom | Liste 1 et 2 | Seuil de la Reisse | ROE25665 | TRF | 1 |
| FRDR11823 | X | Mélèze | Liste 1 et 2 | Pont RD216 | ROE24013 | TRF, CHA | 1 |
| FRDR11823 | X | Mélèze | Liste 1 et 2 | Seuil aval RD216 | ROE23950 | TRF, CHA | 1 |
| FRDR11823 | X | Mélèze | Liste 1 et 2 | Seuil proche confluence | ROE23962 | TRF, CHA | 1 |
| FRDR530 | X | Fier | Liste 2 | Seuil Cléchet | ROE24510 | TRF | 1 |
| FRDR530 | X | Fier | Liste 2 | Barrage des Îlettes | ROE24501 | TRF | 1 |
| FRDR10093 | X | Viéran | Liste 2 | Seuil des Contamines aval | ROE25684 | TRF, CHA | 1 |
| FRDR10093 | X | Viéran | Liste 2 | Seuil des Contamines amont | ROE25687 | TRF, CHA | 1 |
| FRDR10093 | X | Viéran | Liste 2 | Seuil de stabilisation 2 | ROE55668 | TRF, CHA | 1 |
| FRDR10093 | X | Viéran | Liste 2 | Seuil de stabilisation 1 | ROE55669 | TRF, CHA | 1 |
| FRDR10093 | X | Viéran | Liste 2 | Seuil de stabilisation | - | TRF, CHA | 2 |
| FRDR10093 | X | Viéran | Liste 2 | Rampe | ROE25690 | TRF, CHA | 2 |
| FRDR10093 | X | Viéran | Liste 2 | Passage busé | ROE55692 | TRF, CHA | 2 |
| FRDR537 | X | Filière | Liste 2 | Seuil du Moulin | ROE22596 | TRF | 1 |
| FRDR10114 | | Flan | Liste 1 | Seuil aval la Colanche | ROE65993 | TRF | 2 |
| FRDR530 | | Morge | Liste 1 | Seuil du moulin de la Ravoire | ROE 55967 | TRF | 2 |
| FRDR530 | | Morge | Liste 1 | Souterrain de Vallières | ROE 55965 | TRF | 2 |
| FRDR535 | X | Glière (Eau Morte) | Liste 1 et 2 | Seuil SNA Lachat | ROE55522 | TRL | 1 |
| FRDR535 | X | Glière (Eau Morte) | Liste 1 et 2 | Seuil passerelle boulo-drome | ROE6360 | TRL | 1 |
| FRDR535 | X | Glière (Eau Morte) | Liste 1 et 2 | Seuil stade de foot Faverges | ROE55518 | TRL | 1 |
| FRDR535 | X | Glière (Eau Morte) | Liste 1 et 2 | Seuil du pont de Favergettes | ROE6359 | TRL | 1 |
| FRDR535 | X | Glière (Eau Morte) | Liste 1 et 2 | Seuil du pont d'Englannaz | ROE6358 | TRL | 1 |
| FRDR535 | X | Glière (Eau Morte) | Liste 1 et 2 | Seuil amont RD1508 (seuil Boucheroz) | ROE55508 | TRL | 1 |
| FRDR535 | X | Glière (Eau Morte) | Liste 1 et 2 | Seuil aval RD1508 (pont Boucheroz) | ROE36668 | TRL | 1 |
| FRDR10708 | X | Ire | Liste 1 et 2 | Seuil amont Amand | ROE36810 | CHA | 1 |
| FRDR10708 | X | Ire | Liste 1 et 2 | Seuil aval Arnand | ROE36809 | TRF, CHA | 2 |
| FRDR10708 | X | Ire | Liste 1 et 2 | Radier piste cyclable | ROE36805 | TRF, CHA, TRL | 1 |
| FRDR11598 | X | Bornette | Liste 1 et 2 | Seuil du pont de Ruphy | ROE44239 | TRL | 1 |
| FRDR11598 | X | Bornette | Liste 1 et 2 | Seuil 1 Marais de Doussard | ROE36760 | TRL | 1 |
| FRDR10745 | X | Laudon | Liste 1 et 2 | Seuil amont passerelle tennis | ROE36980 | CHA | 1 |
| FRDR10745 | X | Laudon | Liste 1 et 2 | Radier pont piste cyclable | ROE44223 | CHA | 1 |
| FRDR10745 | X | Laudon | Liste 1 et 2 | Seuil passerelle Bergeret (seuil aval passerelle Monetier) | ROE44229 | TRL | 1 |
| FRDR10745 | X | Laudon | Liste 1 et 2 | Seuil prise d'eau Monetier | ROE36988 | TRL | 1 |
| FRDR10745 | X | Laudon | Liste 1 et 2 | Seuil pont RD10 Le Cretoux | ROE37005 | TRF | 1 |

ANNEXE 11

Contrat de bassin Fier et lac – fascicule A (diagnostic, enjeux et stratégie) Synthèse des enjeux et objectifs stratégiques du volet « Milieux aquatiques et risques naturels »

| Synthèse Volet MILIEUX AQUATIQUES ET RISQUES NATURELS | | |
|--|---|--|
| Enjeux : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques en vue de l'atteinte du bon état écologique Gérer les risques naturels | | |
| Objectifs stratégiques : | Objectifs opérationnels : | Fiches-actions |
| M1 Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques ↳ Les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau | <ul style="list-style-type: none"> Restaurer 210 ha d'espaces de bon fonctionnement Cartographier les espaces de bon fonctionnement sur les cours d'eau complémentaires (265 km) Préserver les espaces de bon fonctionnement dans les documents d'urbanisme Mettre en place une stratégie foncière et une démarche de sensibilisation des élus et des propriétaires autour des espaces de bon fonctionnement | M1-1 M1-2 |
| M1 Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques ↳ Les zones humides | <ul style="list-style-type: none"> Reconquérir environ 20 zones humides dégradées Préserver les zones humides dans les documents d'urbanisme Sensibiliser les habitants et les agriculteurs à la préservation des zones humides Poursuivre la mise à jour de l'inventaire des zones humides et cartographier plus précisément les zones humides (et leur espace de bon fonctionnement) qui rentrent en interaction des projets d'aménagement Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides | M1-3 M1-4 M1-5 M1-6 M1-7 |
| M1 Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques. ↳ Le lac d'Annecy | <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le programme de protection et de restauration des roselières aquatiques du lac Poursuivre les opérations de renaturation des berges du lac Poursuivre le programme d'acquisition foncière des parcelles riveraines du lac Poursuivre la réflexion sur le rétablissement d'une marnage du lac Poursuivre la démarche de concertation menée dans le cadre de la commission Lac et prospective | M1-8 |
| M1 Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques. ↳ Les milieux en bon état | <i>Objectif transversal → Cf. objectifs M1 et M4</i> | |
| M1 Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques ↳ Les espèces exotiques envahissantes | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre une stratégie de lutte vis à vis des espèces exotiques envahissantes | M1-9 |
| M2 Gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long des cours d'eau | <ul style="list-style-type: none"> Définir et mettre en œuvre un plan de gestion sédimentaire des cours d'eau à enjeu Restaurer la continuité sédimentaire au droit de 13 ouvrages prioritaires Étudier le comportement des barrages Cléchet, Brassilly et Vallières vis-à-vis du transit sédimentaire du Fier | M2-1 |

Synthèse
Volet MILIEUX AQUATIQUES ET RISQUES NATURELS

Enjeu :

Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques en vue de l'atteinte du bon état écologique
Gérer les risques naturels

| Objectifs stratégiques : | Objectifs opérationnels : | Fiches-actions |
|---|--|---|
| M3 Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau et les habitats aquatiques | <ul style="list-style-type: none"> • Rétablir la franchissabilité piscicole de 36 ouvrages prioritaires • Restaurer les habitats aquatiques sur 5 cours d'eau sur un linéaire d'environ 10 km | <p>M3-1</p> <p>M3-2</p> |
| M4 Améliorer la connaissance et le suivi des peuplements piscicoles et astacicoles | <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic piscicole au démarrage du Contrat • Suivre annuellement la dynamique des populations piscicoles • Suivre la population de truites fario de souche méditerranéenne implantée sur l'Ire • Suivre les populations d'écrevisses à pattes blanches des affluents du Fier | <p>M4-1</p> |
| M5 Améliorer la connaissance et la prise en compte des risques hydrauliques | <ul style="list-style-type: none"> • Établir des PCS sur 7 communes prioritaires et mettre en cohérence les PCS sur 5 communes nouvelles | <p>M5-2</p> |
| M6 Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques | <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les champs d'expansion de crue fonctionnels • Restaurer 11 zones historiquement inondables à faibles enjeux socio-économiques • Aménager des zones de ralentissement dynamique sur 7 secteurs • Restaurer et/ou entretenir les boisements de berges sur 170 km de cours d'eau prioritaires • Réaliser des aménagements hydrauliques sur 40 sites à enjeux socio-économiques forts dans un objectif de protection contre les crues et la divagation des cours d'eau • Réaliser des études de vulnérabilité sur 7 communes prioritaires et engager les travaux préconisés • Améliorer la sécurité des systèmes d'endiguement | <p>M6-1</p> <p>M6-2</p> <p>M6-3</p> <p>M6-5</p> |
| M7 Favoriser l'action citoyenne dans le respect de l'intérêt général afin de rendre durable la gestion des milieux aquatiques | <ul style="list-style-type: none"> • Rendre de nouveau acteurs les propriétaires riverains dans l'entretien et la gestion des cours d'eau • Mettre en œuvre une stratégie de gestion des cours d'eau qui s'appuie sur l'action conjointe de la collectivité et des riverains | <p>M1-7</p> <p>M1-9</p> <p>M6-1</p> |

ANNEXE 12

Principales courses de trail organisées sur le Grand Annecy (liste non exhaustive, pour exemple)

| EVENEMENT SPORTIF | DESCRIPTIF SOMMAIRE | ORGANISATEUR | PERIODE | NOMBRE DE PARTICIPANTS (hors public et accompagnants) |
|-----------------------------------|---|---|-----------|--|
| Trail blanc du Semnoz | Site : piste de ski de fonds du Semnoz 11 km, de nuit (fin de journée) | | janvier | 750 |
| La Mentonnaise | Site : Menthon-Saint-bernard Course de 10,5 km Marche nature et famille Course enfants | Association SPORTSEVENTS370 | mars | 900 600 200 100 |
| Agglo City Run 74 | Site : Annecy, Epagny Metz-Tessy, Argonay Agglo City Run 11,7 km Nordic Agglo 11,7 km Super Agglo City Run Super Nordic Agglo 16 km | Vaness'Events | mars | 6000 1500 1500 1500 1500 |
| Marathon Semi-marathon | Site : tour du lac Plusieurs courses possibles : marathon, marathon duo, semi-marathon, marche nordique, course des jeunes | AHSA (Annecy Haute-Savoie Athlétisme) | avril | 8500 |
| Trail des Glaisins | Site : Annecy-le-Vieux 3 courses : 12 / 17,7 et 33 km | Association USMA | avril | 1200 |
| Trail de la Mandallaz | Site : Mandallaz 2 courses : 13 / 22 km | Association Aventure en Mandallaz | avril | 350 |
| Les Foulées de Gruffy | Site : Chéran - Semnoz Trail Chéran-Semnoz 24 km Course de 6 / 10,5 km, course en duo, randonnée du Chéran, course enfants | APE des écoles de Gruffy | avril | 660 |
| Trail du Laudon | Site : Vallée du Laudon, départ de Saint-Jorioz Trail des Charmettes - 13 km Marche du Laudon - 12 km Trail de la Cochette - 35 km Trail de la Bauche - 21 km | Association GLD Organisation | fin avril | 1400 300 500 300 300 |
| Bornes to fly | Site : Talloires course rando et parapente sur 3 jours : parcours de 100 à 250 km, 2 bivouacs en pleine nature | Club les Gaz'Ailes du Lac | | 50 équipes |
| Maxi-Race | Site : Semnoz, bords du lac, Mont Baron, Mont Veyrier (plusieurs parcours possible autour du lac d'Annecy) Ultra race - 116 km Maxi race - 85 km XL et XXL race (85 km et 116 km sur 2 jours) Marathon Race - 42,1 km R-Race - en relai de 2 ou 4 Femina Race - 17 km Short Race - 15 km Vertical Race - 4 km | Société MaXi-Events et association DSN74 (Développement Sport Nature - trail et raid) | mai | 6900 900 1500 400 1400 1200 300 500 100 |



7 esplanade Paul Grimault, bp 339
74008 Annecy cedex

tél : 04 50 88 21 10
email : etudes@caue74.fr
www.caue74.fr